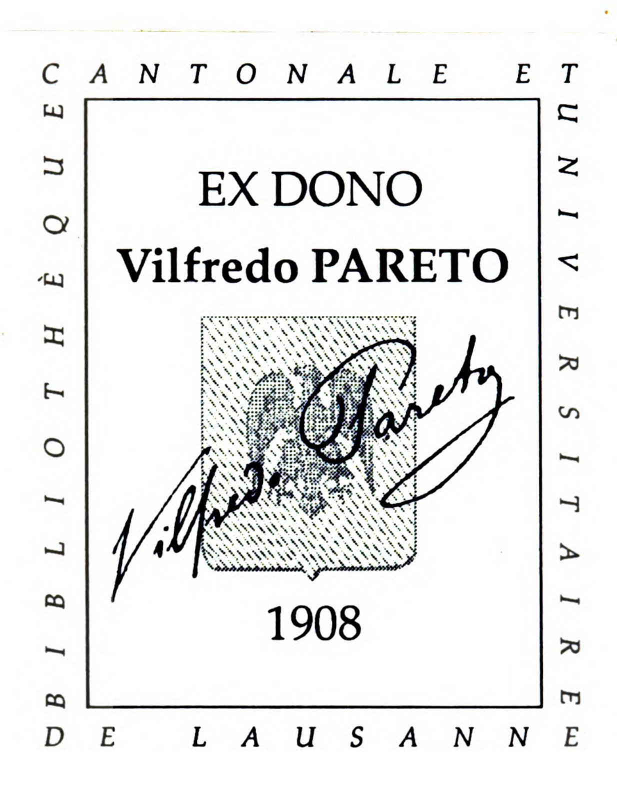
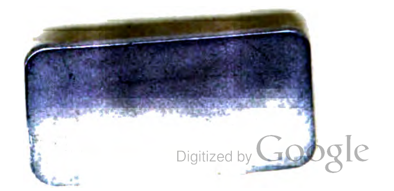








GRANDE CHRONIQUE

DE

MATTHIEU PARIS.

IMPRIMERIE
SCHNEIDER ET LANGRAND,
1, rue d'Erfurth.

GRANDE CHRONIQUE

DE

MATTHIEU PARIS

TRADUITE EN FRANÇAIS

PAR A. HUILLARD-BRÉHOLLES,

ACCOMPAGNÉE DE NOTES,

ET PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION

PAR M. LE DUC DE LUYNES,

Membre de l'Institut.

TOME HUITIÈME.



PARIS,

PAULIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

35, RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN.

1840

GRANDE CHRONIQUE

DE

MATTHIEU PARIS

(HISTORIA MAJOR ANGLORUM).

SUITE DE HENRI III.

Henri III passe l'hiver en Gascogne. — Henri de Lexinton est élu évêque de Lincoln. — Apparition merveilleuse dans les nuages. — Lettre trompeuse envoyée par le roi au parlement. — Des Sarrasins convertis arrivent en France pour se faire baptiser. — Des hommes inconnus abordent a Berwick et se rètirent ans être inquiétés. — Sédition a Bayonne. — Mort de Jean Hansard. — Longue durée de l'hiver. — L'an du Seigneur 1254, qui est la trente-huitième année du règne du seigneur roi Henri troisième, le même

seigneur roi se trouva à la naissance du Seigneur, non loin de la Réole, à Bazas en Gascogne, où il célébra solennellement et joyeusement avec ses seigneurs les fêtes de Noël. Là aussi il conféra des présents précieux en habits garnis de doublures et en autres choses désirables aux Gascons, qui flairaient ses esterlings. Quant à la reine, étant heureusement relevée de couches, elle célébra la fête de sa purification le jour de saint Édouard, c'est-à-dire la veille de l'Épiphanie, dans un magnifique festin donné à Londres, et auquel assistaient l'archevêque son oncle, l'évêque d'Ély, le comte Richard, le comte de Glocester, et beaucoup d'autres seigneurs d'Angleterre. A cette même époque, la reine fit passer au seigneur roi, en présents de nouvelle année, cinq cents marcs sur la recette des revenus royaux, pour qu'il fût à même de soutenir sa guerre et de retirer ses gages.

Le lendemain de la fête du bienheureux Thomas, martyr, les chanoines de Lincoln élurent pour leur évêque maître Henri de Lexinton, doyen de cette même église; et le nouvel élu passa la mer pour se présenter au roi et être vu et accepté par le roi, qui devait approuver ou réprouver l'élu aussi bien que l'élection. Or il craignait de paraître devant le roi, qui, selon sa coutume, avait sollicité, par les prières les plus urgentes, le doyen lui-même et tout le chapitre d'élire pour leur évêque et pour pasteur de leurs âmes l'évêque de Héreford, lequel devait être manifestement réprouvé, tant parce qu'il était étran-

ger et ignorait la langue anglaise, que parce qu'il avait la réputation, ou plutôt le mauvais renom d'être l'ennemi le plus félon du royaume. Aussi les chanoines électeurs ne voulurent, en aucune façon, obtempérer à la demande du roi, toute pressante qu'elle était. Car cet homme, que le pouvoir séculier avait investi violemment, comme un intrus, de cet évêché de Héreford, séjournait dans les pays d'outre-mer (plût à Dieu que ce fût honnêtement), et abandonnait aux dents des loups le troupeau, tant de religieux que de séculiers, qui lui était confié, après s'être rassasié de son lait, de sa laine et de sa graisse. Toutefois le roi, ne trouvant pas dans ledit élu de motifs de réprobation, consentit à l'admettre, mais de mauvaise grâce.

Dans la nuit de la circoncision du Seigneur, tandis que le temps était serein, vers minuit, et que le ciel était magnifiquement étoilé, le jour de la lune étant VIII, on vit dans les airs une apparition merveilleuse, présentant la forme d'un vaisseau habilement construit, dont la configuration et la couleur étaient surprenantes. Quelques moines de Saint-Albans, qui se trouvaient alors à Saint-Amphibale, à cause de la solennité, s'étant mis à regarder les étoiles pour voir s'il était l'heure de chanter matines, aperçurent cette apparition, et appelèrent tous ceux de leurs amis et de leur suite qui étaient dans la cour d'assemblée, à venir voir ce spectacle merveilleux. Ce vaisseau apparut longtemps comme s'il était peint et fabriqué réellement en planches; mais enfin il

commença à se dissoudre et à s'effacer peu à peu : ce qui fit croire que c'était un nuage, mais un nuage prodigieux et surprenant.

Cette même année, presque tous les seigneurs d'Angleterre s'étant rassemblés, le 6 avant les calendes de février, jour de saint Julien, le comte-maréchal Roger Bigod et Gilbert de Segrave, députés spéciaux du seigneur roi, se présentèrent au parlement, et annoncèrent, trompés peut-être eux-mêmes, à l'assemblée générale du royaume quelles étaient les intentions intimes du roi. Or, se trouvaient à ce parlement le comte Richard, comte de Cornouailles, frère du seigneur roi, le comte de Winchester, la dame reine, tous les évêques d'Angleterre, à l'exception seulement des archevêques de Cantorbéry et d'York, et des évêques de Durham et de Bath, celui-ci étant en Gascogne auprès du roi. Quand tous furent rassemblés, le député du seigneur roi qui devait porter la parole commença en ces termes : « Mes amis et seigneurs, c'est dans votre sein « qu'est déposée l'espérance de notre seigneur roi, « et il ne peut trouver l'asile du refuge que dans « vous, qui êtes ses féaux. Vous savez comment il « s'est exposé fidèlement et fermement aux périls de « la mer, qui n'épargne personne, et aux dangers de « la guerre, pour conserver les forces du royaume. « Or il a trouvé ses ennemis révoltés et lui opposant « une vigoureuse résistance. Il a écrasé les uns, mais « les autres restent à écraser. » Puis, pour émouvoir davantage les auditeurs, il ajouta, en dépassant

la vérité : « Le roi de Castille, en qui il espérait trou-« ver un grand ami, comme étant son allié ou son « parent, s'est montré un ennemi très-cruel, et a « même défié le seigneur roi d'Angleterre. Les Gas-« cons penchent de son côté, et aiment mieux l'Es-« pagnol que leur seigneur naturel : aussi le roi, « placé dans une position difficile, vous demande « secours efficace et puissant. » Alors quelques-uns des députés royaux, en témoignage de leur bonne foi et de la vérité des choses, présentèrent à l'assemblée des traits d'une grandeur surprenante, qui avaient été jetés par des arbalètes, et que l'on appelle carreaux. Aussi les arcs, en proportion, pouvaient être considérés comme des soliveaux, et les traits comme ces cylindres à enrouler qui servent aux tisserands. Or, le comte Richard, pour donner l'exemple aux autres et les exciter, répondit le premier (car il ajoutait foi aux paroles susdites) : « Moi, « qui suis plus puissant que les autres et qui suis tenu « à plus que les autres, j'aiderai puissamment mon « seigneur et frère, en lui fournissant pour un an « trois cents chevaliers qui combattront à son ser-« vice, mais entretenus à mes frais. » De son côté, le comte de Glocester promit assistance selon son pouvoir, en déclarant qu'il n'aiderait aucunement le roi pour conquérir la terre, mais que, si le roi de Castille l'attaquait à main armée, il l'aiderait à délivrer son corps. Le comte Richard restreignit sensiblemeut sa promesse, en ajoutant : « Si « toutefois ce qu'on vient de nous dire est vrai. »

Toute l'assemblée, comprenant qu'on lui tendait des piéges, répondit à ces paroles : « Hélas ! hélas ! pour-
« quoi nos supérieurs s'efforcent-ils de nous tromper
« par tant d'arguties? Ce qu'il y a de plus clair que
« le jour dans tout cela, c'est qu'on nous parle de
« deux choses qui ne s'accordent guère. Le seigneur
« roi appelle à lui la reine, son premier né et son
« héritier, ainsi que des personnes faibles et sans
« courage à la guerre, en leur disant de ne pas né-
« gliger de venir au plus tôt, ce qui n'aurait certes
« point lieu s'il devait avoir la guerre avec le
« roi de Castille : car, dans ce cas, il les renver-
« rait bien plutôt en Angleterre, s'il les avait avec lui,
« pour qu'on les y gardât plus sûrement. D'ailleurs
« ne nous a-t-on pas parlé de certain mariage spé-
« cial qui devait être contracté entre eux? Tout cela
« est contraire à ce qu'on vient de nous dire. » C'est ainsi que le roi n'obtint pas croyance auprès de l'assemblée générale, et que le parlement fut levé sans aucun résultat. Or le comte Richard renvoya au seigneur roi des lettres, que l'on pourra trouver au livre des *Additamenta* [1], au signe de la lyre.

Vers le même temps, arrivèrent en France des [Sarrasins] convertis à la foi chrétienne, dont les uns étaient baptisés et les autres à baptiser. Voici les motifs de leur conversion ; ils avaient vu le roi délivré miraculeusement des mains du très-puissant soudan de Babylone, et le soudan lui-même massacré aus-

[1] *Voy.* l'addition XXXI à la fin du volume.

sitôt après la prise du roi ; ils avaient vu, de plus, l'admirable patience du roi dans l'adversité, sa fermeté inflexible dans ses résolutions ; car, après sa délivrance, il continuait encore son séjour en Terre-Sainte, et y fortifiait des châteaux, mettant les villes à l'abri des ennemis de son Dieu ; ils avaient vu, en outre, la constance de sa foi, quand, au milieu de tant d'adversités, il n'avait point péché des lèvres non plus que Job. Ils considéraient en outre que, pour l'amour de son Seigneur Dieu Jésus-Christ, il avait abandonné son doux royaume de France, s'était exposé aux périls de la mer, des vents et de la guerre, dans des pays étrangers et lointains, contre des guerriers inconnus, à l'effet de consacrer tous ses soins à gagner les âmes des infidèles, ce qu'il n'eût pu faire en aucune façon sans l'aide du pouvoir suprême et sans la consolation de la majesté divine. De plus, ils avaient appris, par les instructions des Prêcheurs et des Mineurs, que la loi de Mahomet, la plus immonde de toutes, ne peut qu'empoisonner les âmes. Or ils apportèrent des lettres patentes du roi de France, qui demandait qu'on fournît à leur entretien sur les aumônes du roi, jusqu'à ce qu'il fût de retour lui-même dans son royaume, et qu'il pourvût alors plus pleinement à leur subsistance.

Cette même année, à la Septuagésime, quelques navires des Barbares, poussés par la fureur des vents, abordèrent en Angleterre, malgré les pilotes qui les dirigeaient. Ces vaisseaux, qui ne ressemblaient en rien aux nôtres, étaient grands, élégamment et so-

lidement construits, et bien munis en agrès pour la navigation, en armes pour la guerre et en provisions de toute espèce. Or, ils furent jetés sur les rivages du nord de l'Angleterre, non loin de Berwick. Les gardiens des côtes, s'étant emparés de ces vaisseaux, se saisirent aussi des hommes qui étaient dedans, comme étant des Barbares, des espions, ou peut-être même des ennemis. Ils examinèrent tout avec soin et trouvèrent les cales des vaisseaux remplies d'une grande quantité d'armes et chargées de cuirasses, de casques, de boucliers, de lances, d'arcs et de flèches, d'arbalètes et de traits, ainsi que de provisions, le tout pouvant suffire à une armée. Quand on demanda à ces étrangers qui ils étaient, ils ne voulurent pas déclarer aux baillis de quelle nation ils étaient, pourquoi ils étaient partis, d'où ils venaient, et où ils allaient. Or aucun des baillis ne comprenait leur langue, et l'on aperçut d'autres vaisseaux au large. Tandis qu'ils croyaient tous qu'on allait les tuer, on leur permit de se retirer en paix, pour que les hommes ne parussent pas plus cruels que la tempête, ou peut-être de peur de s'exposer à une terrible vengeance.

Cette même année, vers la fête de la purification de la bienheureuse Marie, Gaston de Béarn, ayant rassemblé un grand nombre des ennemis du seigneur roi, chercha témérairement à entrer séditieusement et à main armée dans la ville de Bayonne, et à s'en emparer pour lui. Or, l'opulente cité de Bayonne est située sur la mer; c'est la seconde de toute la

Gascogne par son port, par ses navires et par ses hommes d'armes : son commerce de vins fait surtout sa principale richesse. Mais la plupart des bourgeois haïssaient le roi, à cause des injustices fréquentes qu'ils avaient éprouvées en Angleterre : aussi quelques ennemis ayant été reçus dans la ville, Bayonne était en grand danger d'être prise, lorsque le populaire de la ville, qui aimait le roi, soulevé par les féaux du roi, s'empara de la plupart des traîtres qui avaient ainsi pénétré dans la ville, et les punit selon leurs mérites.

Vers le même temps, c'est-à-dire le jour de saint Grégoire, le corps de Jean Hansard, chevalier, fut transporté, en passant par le bourg de Saint-Albans, dans son pays natal, c'est-à-dire dans les contrées du nord, pour y être enseveli honorablement comme il convenait; car c'était un des premiers seigneurs de ces pays. Or il avait succombé, dans l'expédition, aux calamités générales.

Ce même jour cessa la rigueur du froid qui s'était prolongé avec intensité presque tout cet hiver, ou du moins depuis cette nuit de la Circoncision, dans laquelle un vaisseau, ou un nuage semblable à un vaisseau, avait apparu clairement et merveilleusement dans les airs. On croit que cette vision fut le présage de malheurs futurs; car elle fut suivie, outre le froid, d'une mortalité qui se jeta avec tant de fureur sur les brebis et les bêtes fauves, que les bergeries devinrent vides de brebis, et les forêts de

bêtes fauves. Or, dans les troupeaux nombreux, ce fut à peine s'il en resta la moitié.

Réformes du pape. — Songe effrayant d'Innocent IV. — Défaite de l'armée du pape. — Confirmation de l'évêque de Lincoln. — Mort de l'évêque de Carlisle. — Mort de Guillaume, comte de Ferrières. — Faits divers. — A la même époque, le pape, pendant son séjour à Rome, considérant que les arts libéraux s'étaient presque entièrement changés en arts mécaniques par l'avidité du gain, et qu'on pouvait véritablement dire de la philosophie :

Elle se prostitue comme une courtisane qui attend son salaire....

s'aperçut aussi que presque tous les écoliers négligeaient les rudiments de la grammaire, les auteurs et les philosophes, dans leur empressement à apprendre les lois qui ne font point partie, comme on sait, des arts libéraux. En effet, les arts libéraux sont étudiés pour eux-mêmes, mais les lois, pour acquérir des salaires. Bien plus, ainsi que personne ne l'ignore, des jeunes gens, insuffisants en âge et en science, montent aux chaires des maîtres, dès qu'ils savent bavarder, dans de bruyantes réunions[1], sur un petit nombre de sophismes, s'enorgueillissent du titre de maîtres qu'ils ont usurpé, et, devenus plus vénérables, entreprennent de monter sans fondement

[1] *Perstrepentibus palivis.* Ce dernier mot n'est dans aucun glossaire. Nous lisons *paliciis* qui exprime un lieu clos de palissades et par dérivation toute enceinte fermée.

à des degrés plus élevés, puis, disant adieu à l'école des lois ou des décrets, parviennent aux dignités pontificales; tandis qu'il vaudrait mieux et serait plus utile qu'ils fussent d'abord formés par l'exercice des écoles, et qu'ils arrivassent ainsi à des grades mérités que l'opinion commune leur adjugerait. Le seigneur pape, voulant donc prévenir par un conseil salutaire une pareille présomption, répandit un monitoire aussi louable que convenable. Le seigneur pape écrivit à cet égard une lettre élégante qui commence ainsi :

« Innocent, évêque, etc., à tous les prélats institués dans les royaumes de France, d'Angleterre, d'Écosse, de Galles, d'Espagne et de Hongrie, pour examiner de haut et intérieurement, salut et bénédiction apostolique. Nous considérons avec douleur, etc. » Voyez au livre des *Additamenta*[1]. *Item,* le pape fit une autre action pieuse, en modifiant les visitations et les vexations auxquelles elles donnaient lieu. Voyez au même livre, au signe de la première colombe; les lettres commencent ainsi : « Pour servir de mémoire et d'observance perpétuelle contre les vexations, etc.[2]. » *Item,* le pape Innocent fit une autre action pieuse par des lettres qui sont rapportées dans le livre susdit, au signe de la seconde colombe, et qui commencent ainsi : « A nos vénérables frères, tous tant qu'ils sont, les patriarches, les archevêques et les évêques, et à nos-

[1] *Voy.* l'addition XXXII à la fin du volume.

[2] *Voy.* l'addition XXIV à la fin du volume précédent.

chers fils les abbés, etc[1]. » Semblablement ces deux lettres sont mentionnées dans ce volume, vers la fin de l'année précédente, aux signes des colombes.

Cette même année, un jour que le seigneur pape, irrité outre mesure, voulait, malgré la désapprobation de tous les frères cardinaux, faire jeter les os de l'évêque de Lincoln hors de l'église, et le précipiter dans une telle infamie qu'il fût proclamé dans le monde entier païen, rebelle et désobéissant, il ordonna qu'une lettre contenant cette injonction fût écrite et adressée au seigneur roi d'Angleterre; sachant bien que ledit roi sévirait volontiers contre l'évêque défunt et contre une église qu'il mettrait au pillage. Mais la nuit suivante, le même évêque de Lincoln, revêtu de ses habits pontificaux, lui apparut avec un visage sévère et un regard courroucé, s'approcha du pape qui était couché dans son lit sans pouvoir dormir, et lui parla d'une voix terrible, en lui enfonçant, avec violence dans le flanc, la pointe de son bâton pastoral qu'il tenait à la main : « Sinibald, misérable pape, » lui dit-il, « est-ce que tu as « résolu de faire jeter mes os hors de l'église, pour « me couvrir d'opprobre moi et l'église de Lincoln ? « D'où te vient cette témérité? Il serait plus convenable que toi, qui as été élevé et honoré par Dieu, « tu respectasses, même après leur mort, les zélés « serviteurs de Dieu. Le Seigneur ne souffrira point

[1] *Voy*. l'addition XXXIII à la fin de ce volume. Nous y joignons, sous le no XXXIV, une autre lettre écrite dans le même sens par le pape à son nonce en Angleterre.

« que tu aies désormais aucun pouvoir sur moi. Je
« t'ai écrit dans un esprit d'humilité et de dilection,
« pour que tu corrigeasses tes erreurs multipliées.
« Mais toi tu as reçu d'un œil orgueilleux mes avis
« salutaires, et tu les as méprisés dans ton cœur en-
« sorcelé. Malheur à toi qui méprises! Ne seras-tu
« pas méprisé? » Le pontife Robert, s'étant alors
retiré, laissa à moitié mort le pape qui gémissait pro-
fondément comme s'il eût été percé d'une lance à
chaque coup qu'il recevait, ainsi que nous l'avons
dit, et qui se plaignait d'une voix lamentable en
poussant des soupirs. Aussi ses chambriers, enten-
dant ses plaintes, lui demandèrent avec surprise ce
qui pouvait l'agiter ainsi. Alors le pape leur répondit
avec des gémissements et des soupirs : « Des terreurs
« nocturnes m'ont troublé grandement, et je ne
« recouvrerai jamais ma santé première. Hélas!
« hélas! combien j'ai mal au côté : ce mauvais génie
« m'a percé de sa lance. » Ce jour-là il ne but ni ne
mangea, feignant d'être tourmenté par une fièvre
inflammatoire. Désormais la vengeance et l'indigna-
tion du Seigneur s'appesantirent sur lui.

Peu de temps après le pape, oubliant les avertis-
sements que Dieu lui avait donnés par la voix de son
serviteur, s'occupa plus qu'il ne fallait d'affaires
guerrières et séculières; mais il ne réussit à rien,
quoiqu'il se fût donné beaucoup de peines et de soins,
et qu'il eût fait de grandes dépenses. En effet, Mars
ou plutôt le Seigneur lui étant contraire, son armée,
qu'il avait dirigée à grands frais contre l'Apulie, et

qu'il avait mise sous la conduite de Guillaume, son parent et son neveu, fut vaincue, mise en désordre, et succomba ainsi que le général qui fut mortellement blessé. On porte à quatre mille hommes le nombre de chrétiens qui furent tués en cette rencontre, tant chevaliers que sergents vigoureux, combattant au service et à la solde du pape. Tout le pays des Romains pleura une si grande effusion de sang chrétien. Or, le pape à cette époque s'était dirigé vers Naples, quoiqu'il éprouvât, au côté, des douleurs de pleurésie, peut-être par suite des coups de lance qu'il y avait reçus. Or, la science du cardinal Blanc, en physique[1], ne pouvait lui porter remède; car Robert de Lincoln n'avait pas épargné Sinibald le Génois : et celui qui n'avait pas écouté ses réprimandes, quand il vivait, avait senti ses coups après sa mort. Jamais depuis le pape ne passa, jusqu'à la nuit, une seule journée qui fût tranquille ou prospère, ni jusqu'au jour, une seule nuit qui ne fût agitée et troublée par l'insomnie.

[1] Dans les premiers siècles du moyen âge, les médecins avaient été presque tous des moines : on voit cependant Grégoire IX, dans ses décrétales, interdire cette profession aux ecclésiastiques, sous prétexte qu'en l'exerçant *ils pouvaient ôter la vie à des hommes*. Mais cette défense ne fut jamais rigoureusement observée ; il y eut même au treizième siècle plusieurs médecins qui devinrent évêques, entre autres Thierry de Lucques, dominicain et chirurgien célèbre, lequel fut évêque de Cervia, et mourut en 1298. Ghirardacci, dans son *Hist. de Bologne*, parle d'un Baptiste Renghieri, médecin, qui fut nonce en France et en Angleterre. Alexandre IV envoya son médecin en ambassade au Thibet, et le fait sur lequel nous appelons l'attention vient s'ajouter à ces exemples, cités d'après M. Libri.

Le 5 avant les calendes d'avril, fut confirmé, par l'archevêque de Cantorbéry Boniface, le seigneur Henri de Lexinton, doyen de Lincoln, élu à Lincoln, qui, venant à succéder à un si noble prédécesseur, faisait concevoir à son tour de bonnes espérances sur son compte; mais s'il lui fut égal en pouvoir et en honneur, il lui fut inférieur en largesse.

Dans ce même mois, c'est-à-dire le 3 avant les ides de mars[1], mourut l'évêque de Carlisle Sylvestre. En effet un jour qu'il montait un cheval rétif, ce cheval heurta du pied contre une touffe de gazon ; le cavalier tomba sur le dos, et, s'étant brisé et disjoint la charpente osseuse, expira bientôt.

Vers le même temps, c'est-à-dire le 9 avant les calendes d'avril, mourut le comte de Ferrières Guillaume, fils de Guillaume, homme discret et habile dans les lois du pays. Comme dès ses plus jeunes années il était tourmenté, ainsi que l'avait été son père, par cette infirmité aux pieds que l'on appelle la goutte, et qui semblait être pour lui un mal héréditaire, il avait coutume de se faire transporter de lieu en lieu dans une litière ou dans un chariot. Un jour qu'il était en route, ses verdiers[2], conduisant son chariot sans précaution, le laissèrent verser sur un pont. Quoiqu'il se fût brisé les membres, il n'en mourut pas sur-le-champ ; mais il ne parvint jamais à recouvrer

[1] *Tertio idus maii* : nous lisons *martii* : autrement les mots *sub eodem mense* n'auraient point de sens.

[2] Ce mot servait aussi à désigner une espèce de chevaux. Mais la nature de la phrase indique plutôt les gardes-chasse nommés *verdiers*.

tout à fait la santé, et finit par aller où va toute créature.

Cette même année, le saint chrême fut préparé dans l'église de Saint-Albans, par le vénérable évêque de Bangor Richard.

Vers les fêtes de Pâques, les chanoines de Saint-Paul se donnèrent pour doyen, à la place de maître Henri de Cornhille, maître Gaultier de Londres.

De leur côté, les chanoines de Lincoln élurent pour leur évêque maître Henri de Lexinton, doyen de cette même église.

HAINE DES SICILIENS CONTRE HENRI, FILS DE FRÉDÉRIC. — GUERRE SANGLANTE SUR LES FRONTIÈRES DE LA FLANDRE. — LOUIS IX SE DISPOSE A REVENIR DE TERRE-SAINTE. — DÉTAILS SUR LES CAUSES DE LA GUERRE DE FLANDRE. — LES D'AVESNES ET LES DAMPIERRE. — IMPUDICITÉ ET CRUAUTÉ DE MARGUERITE. — DÉTAILS SUR LES PRISONNIERS ET LES MORTS DU COMBAT PRÉCÉDENT. — ENUMÉRATION DES PRINCES QUI PRIRENT PART A LA GUERRE DE FLANDRE. — ATROCES PAROLES DE LA COMTESSE MARGUERITE. — Vers le même temps, comme Henri, fils de Frédéric et de l'impératrice Isabelle, sœur du seigneur roi d'Angleterre, était dans le printemps de sa jeunesse, les Siciliens et les Apuliens, apprenant qu'il chérissait les Anglais, par l'inspiration du noble sang qui coulait en lui, et qu'il cherchait à les agrandir selon son pouvoir, se dirent les uns aux autres : « Que pensez-vous que sera cet enfant? Il est originaire de la race royale d'Angleterre. S'il prospère,

« comme il a commencé, il nous vaincra tous et nous « foulera aux pieds quand nous serons vaincus. » Ils savaient aussi que le pape avait conféré leur royaume au comte Richard, oncle du jeune Henri. C'est pourquoi, indignés plus qu'on ne peut dire, ils se soulevèrent contre le pape et contre un jeune homme innocent, et, selon leur coutume, ils songèrent à l'empoisonner, comme on l'a dit plus haut.

Vers le même temps, un combat, plus sanglant encore que celui dont l'Apulie avait été le théâtre, fut livré sur les confins de la Flandre et du Brabant, entre les Français, les Flamands et leurs fauteurs, la comtesse de Flandre et ses complices, d'une part[1], Guillaume de Hollande, roi d'Allemagne, et beaucoup d'autres seigneurs du Brabant et de l'Allemagne, d'autre part, au sujet des fils de ladite comtesse et de ses deux maris. Dans cette bataille lamentable, et qui doit être déplorée par les siècles, succombèrent des deux côtés de nombreux et très-vaillants guerriers, massacrés par le glaive, ou noyés dans les eaux de la mer ou des fleuves, en sorte qu'il périt jusqu'à dix mille citoyens d'une seule ville de la Flandre, sans qu'il en échappât un seul pour aller annoncer ce désastre. Enfin, après une longue effusion de sang, la victoire resta au susdit roi Guillaume et aux Allemands; les Français, vaincus, blessés et massacrés pour la majeure partie, eurent le dessous, et souffrirent

[1] Nous modifions légèrement l'ordonnance de cette phrase pour lui donner un sens raisonnable.

un dommage et un opprobre ineffaçables. Les Français, étant donc tombés dans un abîme de désespoir, de défiance et de désolation, tant à cause du carnage qui s'était maintes fois appesanti sur eux en Terre-Sainte, qu'à cause de la victoire de leurs voisins qui triomphaient d'eux au gré de leurs vœux, firent savoir en toute hâte au seigneur roi de France, qui, dans les pays d'outre-mer, sur le conseil des Hospitaliers et des Templiers, avait obéré [1] les châteaux et les villes de dettes considérables, pour payer sa rançon, qu'il eût à négliger tout soin étranger et à revenir au plus vite dans ses propres états; lui annonçant que la couronne de France chancelait par l'orgueil d'une femme, à savoir de la comtesse de Flandre, qui s'appuyait sur ses deux maris et sur ses deux fils, que le royaume de France tout entier était exposé aux plus grands périls; que les royaumes d'Allemagne et de Sicile, et la Germanie entière étaient ébranlés; que surtout le roi d'Angleterre, qui faisait en tout la volonté du pape, n'était point médiocrement fortifié par l'alliance du roi d'Espagne; qu'il relevait la tête et menaçait insolemment d'assaillir la France, où les Normands l'introduiraient, et où les Espagnols le soutiendraient puissamment. Aussi, le roi de France, à ces nouvelles, prépara avec précaution

[1] *Multis thesauris castra et civitates exposuerat propter redemptionem suam.* Nous trouvons, en effet, *exponere* dans le sens d'employer, dépenser, et *expositio* dans le sens de caution. Toutefois ne pourrait-on pas comprendre : *avait dépensé pour se racheter de son vœu des sommes considérables à fortifier les châteaux* : interprétation qui d'ailleurs serait plus conforme à la vérité historique.

son prompt retour, quoiqu'à regret, et bien que tous les habitants de la Terre-Sainte fussent affligés de son départ. Or, il redoutait les Génois et les Pisans, qu'il avait supplantés témérairement dans la prise de Damiette, et de plus, il était lié et tenu envers eux par des dettes considérables. Les Français donc leur donnaient de l'occupation sur terre, afin que le roi opérât plus librement son retour.

Cependant les inimitiés, les embûches, les incendies et les massacres ne cessaient ni jour ni nuit entre les Allemands, les Français, les Flamands, les Brabançons et les Frisons, qui tous se mordaient et s'exterminaient réciproquement. Or, comme cette guerre, qui fit couler tant de sang chrétien, fut funeste à la chrétienté tout entière, je crois à propos de développer aux yeux de mes auditeurs les causes primitives de cette dissension. Voici donc quelle fut l'origine première de cette discorde. Marguerite, comtesse de Flandre, avait secrètement contracté mariage avec Bouchard d'Avesnes, à une époque où elle était encore dans l'enfance, et où il n'y avait aucun espoir qu'elle parvînt plus tard à la souveraineté de la Flandre. De ce mariage étaient nés trois fils, à savoir Jean d'Avesnes et deux autres. Or, ce même Bouchard, se remettant en esprit qu'il était diacre, et que par conséquent son mariage, étant illégitime, pouvait un jour être rompu, ou peut-être blessé par le fait même dans sa conscience, se rendit à Rome pour que le pape confirmât son mariage, ou du moins consentît à fermer les yeux. En effet, il était avéré que la sœur

de ladite Marguerite, qui tenait le comté, était stérile, et l'on devait espérer que, dans la suite des temps, l'héritage serait dévolu à celle-ci. Cependant Guillaume de Dampierre, chevalier et pourtant sous-diacre, qui était issu d'une des plus nobles famille de France, aspirant à la souveraineté de la Flandre, entretint d'abord des rapports secrets avec Marguerite, et plus tard, tandis que l'autre poursuivait son affaire à Rome, contracta solennellement mariage avec elle. Cette nouvelle fut d'abord traitée de fable par Bouchard; mais bientôt le bruit de ce mariage s'étant répandu, Bouchard, instruit certainement de la chose, écrivit à Marguerite, lui reprochant sa conduite, et l'exhortant instamment à rentrer en elle-même, et à venir à résipiscence. Mais celle-ci, qui jouissait des plaisirs d'un second mariage, et qui le préférait au premier, méprisa ses exhortations, et pour le provoquer et se moquer de lui, lui récrivit en ces termes : « Que Bouchard serve désormais l'église dans l'ordre « des lévites; qu'il vive des offrandes : car Margue- « rite jouit d'embrassements qu'elle désirait depuis « longtemps. » A cette réponse, Bouchard, n'y pouvant rien, retourna à Rome, et demanda au seigneur pape que les enfants qu'il avait eus d'elle fussent légitimés. De son second mari, Marguerite eut trois fils, à savoir Guillaume de Dampierre, et ses frères. Or, quand les enfants, nés de divers pères, eurent grandi, et que leur mère eut pris possession du comté de Flandre et de Hainaut après la mort de la comtesse sa sœur, ces enfants commencèrent à se disputer entre

eux pour l'héritage, Marguerite appelant bâtards ses fils du premier lit et légitimes ceux du second : car elle avait transporté aux fils la haine qu'elle avait pour le père. Après la mort des deux pères, la discussion s'envenima de plus en plus entre les jeunes gens ; la mère, ainsi que les enfants, alléguèrent leur propre turpitude ; enfin la question fut portée à la cour de France, et les parties s'en remirent au jugement du roi. Mais le roi, ayant égard à la chair et au sang, parce que ledit Guillaume était son parent, prononça une sentence qui portait que l'héritage n'appartiendrait ni à l'un ni à l'autre, mais serait partagé; et il adjugea la Flandre à Guillaume, et le Hainaut à Jean. Jean, supportant impatiemment ce partage, répondit : « Roi, tu me donnes ce que tu ne « peux m'enlever, et tu m'enlèves ce que tu pourrais « me donner; car la Flandre est sous ta suzeraineté, « et le Hainaut sous celle de l'empire. » Mais comme il ne pouvait rien gagner, parce qu'il s'était engagé par fidéjusseurs à se soumettre au jugement du roi en lui donnant ratification, il quitta la cour avec colère, se réservant de manifester son indignation en temps et lieu. Alors, prenant déjà ses précautions pour fortifier son parti, il épousa la nièce du duc de Brabant, sœur de Guillaume de Hollande. Cette alliance augmenta beaucoup ses forces, d'autant plus que Guillaume [de Dampierre] fut tué plus tard dans un certain tournoi, et le frère de ce Guillaume, qui devait dès lors lui succéder dans le comté de Flandre, périt aussi avec une foule de Français.

Or, la susdite bataille, qui doit être déplorée jusqu'à la fin des siècles, fut livrée dans les pays de Flandre, vers le milieu de l'automne, pour que le diable eût une moisson plus abondante, et vendangeât les âmes d'un grand nombre de morts. En effet, il y succomba de diverses manières plus de vingt mille hommes de guerre, rassemblés des divers pays, tant du royaume de France que de l'empire, c'est-à-dire de la Germanie, qui embrasse plusieurs provinces. Tous périrent à cause d'une seule femmelette impudique. De même que Troie tout entière ou Pergame fut réduite en cendres par *Gamos,* c'est-à-dire par une femme, et que la Grèce vit succomber ses habitants, à cause des aiguillons de Vénus ; de même, ce désastre, qui arriva un vendredi, plongea dans la douleur et dans la confusion la France entière, la Germanie et la Flandre. De plus, les épouses, les enfants, les parents et les amis des morts ressentirent la douleur de cette perte jusqu'à en mourir à leur tour. Or, vers le même temps, le seigneur Jean, prieur de Newbury, conseiller spécial du seigneur roi d'Angleterre, et qui était toujours à ses côtés, ayant été envoyé dans ces pays pour des affaires importantes du même roi, fut instruit par les seigneurs du pays des détails relatifs à ces événements, et les confia à l'écriture.

Il faut savoir que cette cruelle [1] comtesse de Flandre, Marguerite, qui avait reçu impudemment et

[1] *Non comis comitissa ;* jeu de mots intraduisible, comme plus haut *Pergama per gamos.*

illégalement les caresses de deux maris, semblable en perversité à sa sœur, à qui ses péchés avaient mérité d'être ou du moins d'être appelée parricide par plusieurs, mérita à son tour d'être appelée une sirène trompeuse[1], et d'être la cause de la mort d'un grand nombre d'hommes; car son fils aîné avait été tué à son sujet : un autre de ses fils avait eu la jambe mutilée.

Dans ce sanglant combat, le comte de Bar fut pris en combattant avec ardeur; car il désirait se venger de l'injure qu'il avait éprouvée dans cette guerre à la dernière bataille qui s'était livrée, et où il avait eu un œil crevé; en effet, cette haine et cette guerre durèrent près de trois ans. Le comte de Guines, le comte de Gueldres, le comte de Joigny en Champagne, Simon de Clermont, Jacques de Guise (?), Robert de Bosk, qui était le plus fameux des citoyens de Soissons, et d'autres seigneurs dont nous ignorons les noms, furent également faits prisonniers. Les communes de France éprouvèrent aussi des pertes nombreuses ; en sorte que le nombre des seigneurs, chevaliers, sergents et hommes d'armes des communes qui furent tués ou pris dans cette guerre, s'éleva, dit-on, à plus de cent mille. Je n'aurais point inséré ces détails dans les chroniques d'Angleterre, si je n'avais été frappé de cette horrible effusion de sang chrétien, qui fut versé dans les pays voisins d'Angleterre.

Ainsi furent ébranlés les royaumes des grands du

[1] *Soror patricida, ista prolicida;* autre jeu de mots.

monde, à savoir les états de la Germanie tout entière, à la grande joie des Sarrasins, ennemis de Dieu, qui ont coutume de se féliciter de toutes les pertes qu'éprouvent les chrétiens. La première et la plus funeste de toutes avait été celle qu'avait éprouvée le roi de France, qui combattait pour Dieu en Terre-Sainte, et qui était plus puissant qu'aucun roi. Or, au grand dommage de toute la chrétienté, il quittait alors la Terre-Sainte, rappelé qu'il était par le désastre susdit. Beaucoup des principaux seigneurs de France avaient subi de pareilles pertes. Le duc de Bavière, qui, depuis une époque fort reculée, avait un revenu annuel de cent mille marcs de Cologne, et qui avait encore accru récemment ce revenu, dépensa tout son trésor dans cette guerre. Le duc de Saxe, qui ne lui est pas inférieur, et qui est cousin du seigneur roi d'Angleterre, en fit autant. Le duc de Brunswick, qui est aussi cousin du même roi, le duc de Brabant et de Louvain, qui s'intitule duc de Lorraine [1]; le duc de Limbourg, le duc de Souabe, le duc d'Autriche, le duc de Lunebourg, une certaine dame très-puissante, appelée Sophie [2], qui tenait en grande partie le

[1] *Lotharingiæ*, Lothier, basse Lorraine. La haute Lorraine ou Lorraine Mosellane formait une autre principauté distincte.

[2] La mort de l'anti-empereur Henri le Raspon, dernier landgrave de Thuringe, arrivée en 1247, donna lieu à une longue guerre entre les margraves de Misnie et les ducs de Brabant, qui se contestaient mutuellement cette succession. Les premiers faisaient valoir une expectative de l'empereur Frédéric II, de même que les droits de Judith, sœur du dernier landgrave, et les autres ceux de Sophie, fille d'Élisabeth de Hongrie et du landgrave Louis, frère aîné et prédécesseur de Henri le Ras-

landgraviat de Thuringe; deux marquis, l'un du côté de l'Esclavonie, l'autre du côté de la Bohême dont il est le roi; le duc de Pologne, qui fut tué par les Tartares, [se ressentirent aussi de cette guerre]. Cette Sophie était fille du Landgrave de Thuringe et de sainte Élisabeth, femme dudit Landgrave, et fille du roi de Hongrie [1]. Chacun de ces princes avait envoyé quelques-uns de ses guerriers au secours de Guillaume de Hollande, roi d'Allemagne, contre l'armée des Français. Les Frisons, qui étaient aussi venus joindre l'armée de Guillaume, furent mal reçus par lui, parce qu'il se souciait peu de leur amitié, et qu'il était enorgueilli des trésors qu'il avait reçus du pape. Aussi, les Frisons, indignés, lui tendirent désormais des embûches, ce qui apparut plus tard, comme la suite du récit le montrera en son temps. Cependant l'argent du pape, argent mal acquis, ne profita pas à Guillaume, ou plutôt lui nuisit grandement. Ainsi donc, presque toute l'Europe était agitée à cause de la luxure d'une femme, et se trouvait affaiblie par les machinations du diable, qui riait justement des malheurs des hommes. Cette année aussi, l'ordre de Cîteaux éprouva une perte non petite, à cause de

pon, laquelle avait épousé le duc de Brabant Henri II. (*Voy*. la note II à la fin du cinquième volume.) Enfin, par un partage qui se fit en 1264, la Thuringe proprement dite fut assurée à la maison de Misnie, et Henri l'enfant, fils de Sophie et du duc de Brabant, fut maintenu dans la Hesse. Il devint le fondateur de la maison de Hesse. (KOCH, *Tableau des Révolutions*, 1er vol., pag. 256.)

[1] Nous avons cherché à présenter avec ordre la suite des idées qui n'est pas bien établie dans le texte.

l'extermination des Flamands, parce que ceux-ci ne purent pas acheter les laines des Cisterciens, comme ils avaient coutume de le faire. Je ne veux pas non plus passer sous silence une parole sanguinaire, que la comtesse Marguerite, cette autre Médée, ne rougit pas de prononcer.

Il arriva peu après, que Jean d'Avesnes, fils de la comtesse susdite, s'empara au moyen d'une embuscade des deux fils de ladite comtesse, qui étaient ses frères, mais seulement utérins, et les fit emprisonner sous bonne garde, joyeux et espérant profiter de cette prise pour ramener sa mère à l'unité de la paix. Il lui envoya donc par les députés qu'il croyait devoir lui être le plus agréables un message qui disait : « Chère mère, si tu ne veux pas avoir pitié de moi, « aie au moins pitié de tes fils, mes frères utérins, « que je tiens dans les fers, et consens à une paix « avantageuse pour toi. » Marguerite lui répondit : « Mes fils, tes frères, sont entre tes mains ; mais je « ne me laisserai pas fléchir à cause d'eux : tu peux « faire d'eux ce que tu voudras. Égorge-les, bourreau « sanguinaire. Fais-les cuire tous les deux ; mange « l'un bouilli avec du poivre, et l'autre rôti avec de « l'ail. » Cette parole odieuse se répandit de bouche en bouche, à l'opprobre de toutes les femmes, et principalement des mères. Mais laissons ce sujet, qui souille la pensée, et appliquons notre plume à retracer les faits qui concernent l'histoire d'Angleterre.

Assemblée des seigneurs anglais a Londres. — Souf-

FRANCES DES JUIFS. — DISCOURS DE LEUR GRAND PONTIFE. — GUERRE ENTRE LES FRANÇAIS ET LES ALLEMANDS. — CONSÉCRATION DE L'ÉVÊQUE DE LINCOLN. — PUNITION INJUSTE INFLIGÉE A QUELQUES AUXILIAIRES GALLOIS. — RÉVOCATION D'UN INIQUE JUGEMENT CONTRE LA LIBERTÉ DE LA MAISON DE SAINT-ALBANS. — LETTRES A CE SUJET. — SANCTION DES LIBERTÉS DE SAINT-ALBANS. — Les seigneurs d'Angleterre se rassemblèrent une seconde fois à Londres. Le roi leur fit savoir qu'il avait besoin d'argent et de forces plus considérables, pour repousser les attaques du puissant ennemi qui survenait. Ce mandat était scellé du sceau royal. Tous en général et chacun en particulier répondirent qu'ils avaient attendu vainement à Londres, pendant trois semaines, l'arrivée du comte Richard et de quelques seigneurs dont l'absence s'était prolongée, et qu'ils étaient opprimés si souvent par les exactions royales, qu'ils pouvaient à peine respirer ; que cependant ils ne négligeraient pas de venir corporellement au secours de leur seigneur roi, s'ils étaient instruits d'une manière certaine que le roi d'Espagne eût exécuté sa menace en marchant contre lui à main armée. Ils s'étonnaient, disaient-ils, que le même roi de Castille n'eût jamais revendiqué la Gascogne, à l'époque où le comte de Leicester Simon gouvernait la Gascogne, et domptait les nombreux rebelles de ce pays. Les seigneurs, instruits par ce raisonnement et par beaucoup d'autres, dont nous avons parlé au dernier parlement qui avait été tenu, mais surtout par le rapport du comte Simon, qui alors était revenu

d'outre-mer, et qui leur annonça la vérité sur ce point, échappèrent aux piéges du roi, qui rassasiait les étrangers avec les biens de l'Angleterre en péril[1]. Or, ce projet, plein de fausseté, fut suscité au roi, à ce qu'on dit, par les conseils empoisonnés des Poitevins. C'est ainsi que les seigneurs, saisis de tristesse, se retirèrent avec une profonde indignation.

A la même époque, après Pâques, mais avant les jours des Rogations, le roi, qui ne pouvait se tenir en repos, se déchaîna tellement contre la misérable race des juifs, qu'ils prirent la vie en dégoût. Le comte Richard les ayant convoqués, exigea d'eux, pour le compte du roi, fort irrité contre eux [disait-il], une somme d'argent considérable, sous peine d'être jetés dans les plus noirs cachots, et de subir une mort ignominieuse. Aussi, Elie de Londres, pontife des juifs, qui avait fréquemment, bon gré mal gré, payé les plus fortes sommes, tint conseil avec ses compatriotes, et répondit au nom de tous : « Sires et « seigneurs, nous voyons, à n'en pas douter, que le « seigneur roi se propose de nous faire disparaître « de dessous le ciel. Nous demandons, au nom de « Dieu, qu'il nous donne permission et sauf-conduit « pour nous retirer de son royaume. Nous cherche- « rons et trouverons peut-être ailleurs un lieu pour « y demeurer, sous quelque prince qui portera des en- « trailles de miséricorde et qui saura observer ferme- « ment la vérité et la fidélité. Et nous nous en irons

[1] *Periclitantes*; nous lisons *periclitantis*.

« pour ne plus revenir, en laissant ici notre mobi-
« lier et nos maisons. Comment pourrait-il nous
« aimer, misérables juifs que nous sommes, ou même
« nous épargner, lui qui opprime les Anglais, ses
« sujets naturels? Il a les marchands du pape, ou
« plutôt les siens (car je ne veux pas dire usuriers),
« qui entassent des monceaux énormes d'argent,
« au moyen de leurs prêts ; que le roi s'adresse à eux
« et cherche à gagner le plus possible : certes, ce
« sont eux qui nous ont supplantés et appauvris. Et
« pourtant le roi feint de l'ignorer, en exigeant de
« nous ce que nous ne pouvons lui donner, quand
« bien même il nous arracherait les yeux ou nous
« égorgerait après nous avoir écorchés. » Après avoir
prononcé ce discours, interrompu par ses larmes et
ses sanglots, Élie se tut et tomba presque en défail-
lance, comme s'il allait mourir. Mais quand cette
résolution fut parvenue à la connaissance des magis-
trats, ils ne permirent pas qu'ils se retirassent du
royaume, et leur dirent : « Où fuiriez-vous, malheu-
« reux? Voici que le roi de France vous hait, vous
« persécute, et vous a condamnés à un exil perpé-
« tuel. Pour éviter Charybde, vous désirez vous jeter
« dans Scylla. » C'est ainsi que les dernières res-
sources qui leur étaient laissées pour leur faible sub-
sistance leur furent violemment extorquées.

A la même époque, une bataille meurtrière fut
livrée entre les Français et les fauteurs des Français,
d'une part, et les Allemands et les fauteurs des Alle-
mands, dont le principal était Guillaume de Hol-

lande, roi d'Allemagne, d'autre part. Les Frisons, qui se tenaient en neutralité, furent attaqués à main armée par Guillaume de Hollande : car on lui avait fait savoir qu'ils lui tendaient des embûches. Or, les Frisons échappèrent à grand'peine par la fuite.

Vers le même temps, c'est-à-dire le 16 avant les calendes de juin, l'élu Henri de Lexinton fut consacré évêque de Lincoln, par l'archevêque de Cantorbéry, Boniface, dans les pays d'outre-mer.

Vers le même temps, quelques Gallois qui se trouvaient dans l'armée du roi, en Gascogne, ayant fait des courses, selon leur coutume, sur les terres des ennemis du roi, pour y lever du butin, furent pris par les frères du roi et par l'évêque d'Héreford, et furent sur-le-champ grièvement punis, au delà de ce qu'ils avaient mérité : car ils n'avaient fait que peu ou point de mal. Et même on ne commença point par porter plainte devant le comte d'Hereford, qui, d'après l'ancien droit, avait été et était, comme on sait, le constable de l'armée royale. Cette rigueur fut donc exercée au préjudice et au mépris du comte, et à la violation de la loi et de la coutume de toute l'armée. Or, le comte, en ayant porté plainte devant le roi, ne réussit à obtenir qu'une réponse moqueuse. Aussi les Anglais, pleins d'indignation, purent à peine s'empêcher d'en venir aux mains avec les Poitevins, et de les couper tous par morceaux. Mais le roi, saisi d'effroi et tremblant, demanda humblement et à mains jointes pardon de son erreur, et arrêta difficilement la fureur qui allait éclater, et qui aurait eu

pour résultat de faire couler des torrents de sang. Et ce fut un murmure qui se répandit dans toute l'armée, que le roi s'efforçait de marcher en tout sur les traces de son père. Aussi les Anglais abandonnèrent ce roi, qui agissait sans circonspection, et retournèrent chez eux; car ils voyaient qu'on devait renoncer à tout espoir d'une paix solide. Quelques seigneurs, tels que le comte Roger Bigod, Guillaume de Say, et plusieurs autres, demandèrent cependant leur congé au roi, et suivirent les pas du comte de Leicester Simon, qui leur avait donné l'exemple.

Cette même année, dans l'été, fut révoqué et cassé un inique jugement, par lequel Henri de la Mare, justicier en tournée, avait fait imposer à la maison de Saint-Albans un amerciament de cent livres, la reine et le comte Richard étant institués gardiens du royaume, et le roi se trouvant en Gascogne.

« Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, à tous ceux à qui les présentes lettres parviendront, salut. Comme il est constant pour nous, par l'inspection des chartes de nos prédécesseurs les rois d'Angleterre, octroyées à l'abbé de Saint-Albans, que les hommes dudit abbé ne doivent pas venir hors de la liberté dudit abbé, qui est la leur, pour aucune sommation ou aucun prétexte, pardevant aucun justicier ou enquesteur, nous remettons audit abbé les cent livres auxquelles la ville et la liberté de Saint-Albans avaient été condamnées par amerciament, parce que des hommes faisant par-

tie de la même liberté n'avaient point comparu devant nos amés et féaux Henri de la Mare et Guillaume de Wilton, à Cesterhunte (*sic*), qui est hors de la liberté susdite, pour faire des enquêtes au sujet de la violation du change [1] et pour condamner par amerciament les violateurs du même change; nous remettons aussi audit abbé les deux marcs et demi auxquels Nicolas l'épicier, Alexandre Stoyle, Guillaume de Sandruge, [Guillaume de Westwike], et Regnauld l'orfévre, hommes dudit abbé, faisant partie de la liberté susdite, avaient été condamnés par amerciament, par-devant les susdits Henri et Guillaume, pour la transgression susdite. En témoignage de quoi nous avons fait remettre nos présentes lettres patentes audit abbé. Fait sous les yeux de Richard, comte de Cornouailles, notre frère, à Westminster, le treizième jour d'octobre, l'an trente-huitième de notre règne. »

Ces lettres, qui témoignent des libertés de Saint-Albans, étaient scellées du petit sceau, parce que le roi se trouvait alors dans les pays d'outre-mer, et que le royaume était confié à la garde du comte Richard et de la reine. Si le comte ou la reine avaient exigé quelque argent pour octroyer ces lettres, ils auraient péché énormément contre le saint martyr Albans, et contre leur seigneur roi. Car ces libertés, et

[1] Matt. Pâris revient plus loin sur ce fait et donne de nouveaux détails aux *Additamenta*. Henri III, en son absence, avait abandonné le droit de change à son frère, sans doute à cause de quelque somme considérable qu'il lui avait empruntée; et le comte Richard exerçait rigoureusement ce droit lucratif.

d'autres, octroyées de temps immémorial par les rois, et confirmées par le pape, ont été jusqu'ici, comme on sait, possédées pacifiquement et maintenues inviolablement ; mais on doit laisser cela au jugement de celui pour qui rien n'est caché.

Pour donner plus de certitude à cette confirmation, il y a d'autres lettres qu'on trouvera au livre des *Additamenta* [1], et qui la complètent et la suivent. L'une d'elles commence ainsi : « Le vicomte d'Hartford a rendu compte de cent et une livres sur le bourg de Saint-Albans, etc... »

LETTRES TROMPEUSES DU ROI AU SUJET DE LA GASCOGNE. — PRIVILÉGE ACCORDÉ A L'ABBÉ DE WESTMINSTER. — LA REINE D'ANGLETERRE SE PRÉPARE A PASSER LA MER. — ELLE S'EMBARQUE MALGRÉ LES ORDRES DU ROI. — MORT DE HENRI, FILS DE L'EMPEREUR FRÉDÉRIC. — DISCORDE ENTRE LE PAPE ET CONRAD, ROI DES ROMAINS.

— Il y a aussi à la suite, dans le même livre [2], un bref envoyé de Gascogne, qui contient les communications fausses et trompeuses que voici : « Henri, par la grâce de Dieu, etc... Comme les comtes, les barons et autres seigneurs du royaume d'Angleterre nous ont fermement promis de se trouver à Londres dans trois semaines, à partir du jour de Pâques, prochainement futur, pour se rendre sans aucun délai à Porstmouth, à l'effet de nous aider en Gascogne con-

[1] Voyez l'addition XXXV à la fin du volume.
[2] Nous ne retrouvons rien à cet égard dans les *Additamenta*.

tre le roi de Castille, qui doit attaquer hostilement notre terre de Gascogne, avec une forte armée, dans l'été prochainement futur, etc.... » De plus, les messagers porteurs de ces lettres ajoutèrent que le même roi de Castille était arrivé avec tant de milliers d'hommes d'armes, qu'il ne redoutait aucunement toutes les forces de l'Angleterre ou de la France. Cependant, il lui était absolument impossible d'effectuer cette attaque ; car s'il eût eu dessein de se mettre en route pour la Gascogne avec une si nombreuse armée, il lui aurait fallu avoir l'agrément des rois par les royaumes desquels il devait passer, à savoir ceux de Navarre et d'Aragon, ainsi que de plusieurs autres princes et seigneurs, dont la plupart s'y seraient refusés. En outre, les Sarrasins, que ledit roi ne cesse de combattre, l'auraient suivi par derrière, trouvant abandonnée à leurs armes la terre qui leur avait été enlevée. De plus, comme nous l'avons dit, la mission qui avait pour objet d'appeler en Gascogne la reine et le fils aîné du roi, mettait à découvert la ruse du roi d'Angleterre :

L'oiseau évite les piéges trop grossièrement tendus.

Les Anglais se lamentèrent donc du fond du cœur et inconsolablement, de ce que leur seigneur et leur gouverneur s'efforçait de ruiner ses hommes naturels, par des moyens licites ou non licites, et sous tant de prétextes spécieux ! En effet, qui pourra plus facilement ou plus vite mettre le vaiseau en danger,

que le pilote qui devrait, au contraire, diriger le gouvernail?

Cette même année, le seigneur roi Henri fit la concession suivante, en son nom et au nom de ses successeurs : à savoir que [les abbés][1] de Westminster, et leurs successeurs, paraissant [?] devant les justiciers royaux, tant ceux en tournée que tous autres, auraient des extraits des rôles de ces mêmes justiciers, concernant les amerciaments et finances[2] de toute espèce imposées à leurs hommes, ainsi que concernant les saisies mobilières et immobilières des mêmes hommes fugitifs ou condamnés; de telle sorte que ces extraits ne fussent pas délivrés à l'échiquier royal, mais que ces extraits fussent délivrés par les mains des mêmes justiciers, au bailli des mêmes

[1] *Ipsi de Westmonasterio*, sans autre indication; mais le sens n'est pas douteux.

[2] Nous renvoyons à Spelman pour l'examen de la différence qui existait entre *amerciamentum* et *finis*. Ce qui ressort le plus clairement de sa discussion, c'est qu'*amerciamentum* désignait une amende moins forte que *finis*. Ce terme, qui a donné naissance à notre mot finances, avait une foule de sens dont nous indiquerons les principaux : 1° transaction judiciaire par laquelle on transférait son testament à un autre par-devant les justiciers royaux; 2° composition faite pour procès, pour crime ou autre chose (*finem facere*); une autre expression, *finem levare*, répondait à passer sentence de condamnation; 3° argent payé au roi pour avoir la permission de transférer ses métairies; 4° argent donné pour *gersume*, *for a fine*, c'est-à-dire composition pécuniaire donnée d'avance au seigneur du fonds, afin qu'il soit permis au colon de tenir la terre pour un moindre revenu qu'elle ne vaut réellement; 5° grosse amende imposée pour des délits majeurs, soit par le roi, soit par le magistrat, soit par le seigneur du manoir. L'*amerciament* était presque une faveur due à l'indulgence du juge; la *finance* un châtiment qui profitait surtout au trésor royal.

abbés et du couvent, en présence duquel bailli les hommes susdits auraient été mis à amerciament. Une charte à cet égard avait déjà été rédigée et octroyée aux abbés de Westminster, l'an de grâce mil deux cent cinquante-deux, année où leur fut aussi octroyée la charte par laquelle le couvent devait jouir de l'administration de tous ses biens pendant le temps de vacation. On trouvera ces chartes transcrites au livre des *Additamenta*[1], aussi bien que la charte [de même nature] qui fut octroyée à l'abbé et au couvent de Waltham, mais à une autre époque de l'année qui suivit. Or, ces chartes n'étaient point parvenues en temps utile à la connaissance de celui qui écrit présentement ce livre.

Tandis que la reine se préparait à passer la mer, les habitants de Yarmouth envoyèrent à Édouard un très-beau et très-grand vaisseau convenablement disposé pour son service, avec trente marins habiles et d'excellents agrès, pour que ce vaisseau le transportât avec plus de sécurité, lui et ceux qui étaient

[1] On n'en trouve qu'une, celle relative à la libre disposition des biens en cas de vacance, et nous ne la traduirons pas de nouveau, puisqu'elle figure à la page 299 du volume précédent : seulement, dans les *Additamenta*, elle porte une date plus précise : *sexta die septembris* (1252). Le même privilége fut accordé à l'abbaye de Waltham en 1253, à Pâques. Les chartes que Matt. Pâris annonce comme étant parvenues tardivement à sa connaissance (*ad votum non pervenerunt*), sont probablement les priviléges accordés à l'abbaye de Waltham pour la libre disposition des biens en cas de vacance et pour l'établissement de nouveaux marchés, et le privilége accordé à Westminster pour la communication des rôles. Ces différents documents sont perdus.

avec lui. Mais ceux de Winchelsey, voyant que ce vaisseau était beaucoup plus beau et plus grand que ceux qu'ils avaient préparés pour la reine, en furent jaloux; ils brisèrent[1] ce vaisseau, et attaquant les matelots traîtreusement et à l'improviste, les blessèrent et en tuèrent quelques-uns. Puis, pour pallier astucieusement ce crime, ils enlevèrent cette longue pièce de bois qu'on appelle le mât, et la dressèrent sur le vaisseau de la reine, comme s'ils n'avaient eu d'autre but que d'être utiles à la reine. Aussi les habitants de Yarmouth, fort affligés, vinrent se plaindre amèrement, non-seulement devant la reine, et ensuite devant le comte Richard, mais encore devant tous les gardiens des quatre ports, et excitèrent justement le royaume entier à tirer vengeance d'un si grand attentat.

Après que cette perturbation inattendue eut attristé le cœur de la reine, voici qu'arriva un autre mandat du roi, contraire au premier, et conçu dans des termes pressants, lequel défendait à la reine de passer la mer. Celle-ci, tourmentée de tous côtés, gémit en disant : « Des embarras naissent de toutes « parts. Tout est préparé pour le passage, j'ai dit « adieu à tous, le vent le plus favorable enfle nos « voiles, et je m'en retournerais ? Non pas. » Alors, dissimulant ces injures, elle s'embarqua à Porstmouth, avec ses fils Édouard et Edmond, quarante

[1] *Confecta nave*. On pourrait comprendre *quand ce vaisseau fut terminé*; mais le sens du passage nous autorise à lire *confracta*.

chevaliers et une suite magnifique, le 4 avant les calendes de juin, c'est-à-dire le vendredi avant la Pentecôte, sous la conduite de l'archevêque de Cantorbéry son oncle. En même temps, elle écrivit au comte Richard de chercher à apaiser prudemment la discorde et la perturbation qui s'étaient élevées entre ceux des cinq ports; ce qui pouvait devenir fort dangereux pour le royaume. Or, peu de temps après, cette querelle fut heureusement terminée. La reine aborda sans encombre à Bordeaux, la veille de juin. Gaultier de Gray, archevêque d'York, fut établi gardien du royaume, à la place de ladite reine. Mais il se refusa à accepter cette charge; car il se sentait accablé de vieillesse et d'infirmités. Quelques seigneurs, qui aimaient mieux s'exposer au dispendieux voyage de terre que de prendre la voie plus courte de la mer, tels que Jean de Warenne et Edmond de Lascy, passèrent la mer à Douvres, et dirigèrent leur marche vers Bordeaux. Le vent présenta cette année un phénomène singulier, à savoir que le vent de l'aquilon ou du nord, soufflant sans relâche pendant trois mois et quelques jours, étouffa les fleurs du printemps et les fruits; et vers les calendes de juillet, à l'époque du solstice, une pluie, mêlée d'une grêle lancée avec impétuosité, tomba tout à coup par torrents. Cette pluie, telle que nous n'en avons jamais vu, dura une heure et plus, enlevant les tuiles et les lattes des maisons, et déchirant les branches des arbres.

Cette même année, au mois de mai, mourut

Henri, la gloire et l'espérance des Anglais, bien fait pour inspirer des regrets, jeune homme d'une beauté surprenante, fils de Frédéric, empereur des Romains, et de l'impératrice Isabelle, sœur du roi d'Angleterre. Or, il fut tué à l'instigation du roi Conrad, comme l'assurèrent du moins les ennemis dudit Conrad roi de Sicile; ce qui n'est point ni ne paraît vraisemblable, puisque le même roi chérissait ledit Henri d'un amour de frère, et lui avait donné des preuves d'une affection toute fraternelle, ainsi que le même roi le témoigna dans les réponses fort croyables qu'il fit aux violentes accusations du pape, quand il déclara qu'en perdant son frère, il croyait avoir perdu la meilleure partie de lui-même[1]. Le véritable auteur du crime, ce fut un certain Jean le Maure, homme souillé de tous les forfaits, qui, après l'avoir empoisonné, le voyant se débattre contre la mort, l'étrangla avec un essuie-mains. Or, le roi Conrad, après la mort de son frère susdit, ne montra jamais un visage serein comme auparavant.

Cette même année, au mois de juin, une très-grande querelle s'éleva entre le seigneur pape et Conrad, roi de Sicile. En effet, le pape, tout malade qu'il était, et quoiqu'il eût été repris amèrement par

[1] Ce jeune prince mourut à Melfi, pendant le séjour de Conrad dans cette ville, au mois de décembre 1253, selon la chronique de la Cava, au mois de janvier 1254, selon une autre version. Conrad, pour se disculper des odieuses calomnies répandues par ses ennemis, écrivit à Henri III une lettre dont Matt. Pâris ne paraît pas avoir eu connaissance. Elle se trouve, mais sans date, dans Baluze, *Miscell.*, liv. I, pag. 482. (*Voy.* la note I à la fin du volume.)

l'évêque de Lincoln Robert, n'avait été nullement corrigé et haïssait Conrad. Or, le pape l'accusa immiséricordieusement en beaucoup de points, et sa haine contre Frédéric lui fournit ces accusations; car la cendre n'était pas encore sans feu. Le roi répondit avec modération à chacun des griefs, en leur opposant cependant une dénégation formelle. Le pape lui reprochait d'être hérétique et homicide, d'avoir méprisé les clefs de l'église, et d'avoir fait célébrer, à ce qu'il prétendait, les offices divins pendant l'interdit; d'avoir tué, par le poison, un certain Frédéric, son neveu, et d'avoir fait empoisonner son frère Henri par Jean le Maure, puis de l'avoir fait étrangler avec un essuie-mains, parce qu'il tardait à mourir. Mais on assure que le pape mit en avant ces fausses accusations, pour animer et exciter par là le roi d'Angleterre contre ledit Conrad. Or, vous pourrez, si vous voulez, trouver dans le livre des *Additamenta*[1], au signe de l'ancre rouge, les objections du pape, et les réponses de Conrad.

LE ROI REFUSE D'OBSERVER LES CHARTES SI SOUVENT PROMISES ET JURÉES. — ÉDOUARD, FILS DU ROI D'ANGLETERRE, ÉPOUSE LA SOEUR DU ROI D'ESPAGNE. — LE ROI ASPIRE AU DIXIÈME QUI LUI AVAIT ÉTÉ ACCORDÉ. — L'ÉVÊQUE DE NORWICH SE REND A SAINT-ALBANS POUR LEVER LE DIXIÈME. — DÉBORDEMENT EXTRAORDINAIRE DE LA MER BALTIQUE. — LE ROI DE FRANCE REVIENT DANS SON

[1] *Voy.* l'addition XXXVI à la fin du volume.

ROYAUME. — Tandis que tous regardaient comme stable et indubitable l'espérance qu'ils avaient conçue touchant l'observation fidèle de la charte et des libertés susdites, se fondant sur ce que le roi, qui avait juré maintes fois d'observer ces chartes précédemment accordées par son père, était maintenant dans un âge plus mûr, et devait craindre d'être enveloppé dans les sentences d'excommunication; le même roi, circonvenu par des conseils pervers, ne se fit pas faute de les enfreindre et d'y contrevenir, croyant qu'il serait absous de cette transgression à prix d'argent.

A la même époque, Édouard fut envoyé en grande pompe et en grand appareil au roi d'Espagne Alphonse. Il fut reçu avec honneur et révérence, épousa à Burgos[1] la sœur dudit roi, nommée Aliénor, laquelle était jeune, et le roi, à qui la bonne mine et les manières du jeune homme avaient plu grandement, lui ceignit le baudrier militaire. Edouard, étant donc revenu vers son père en lui amenant sa nouvelle épouse, fut accueilli en grande jubilation comme un ange de Dieu. Et le seigneur Jean Mansel rapporta avec lui une charte du seigneur roi d'Espagne, scellée d'un sceau d'or, par laquelle il renonçait pour lui et pour ses héritiers à réclamer tout ou partie de la Gascogne, envers le seigneur roi d'Angleterre et ses héritiers. Sur-le-champ le seigneur

[1] Le texte dit *Bures*. Nous rétablissons le mot d'après les chroniqueurs espagnols.

roi d'Angleterre conféra à son fils et à l'épouse de son fils la Gascogne, l'Irlande, le pays de Galles, Bristol, Stanford et Graham, en sorte qu'il paraissait n'être plus qu'un roitelet mutilé. Dès ce moment, le roi commença à songer à revenir le plus tôt possible en Angleterre, comme s'il avait mené au but de ses vœux sa plus importante affaire, tandis qu'aux yeux des hommes discrets il n'avait procuré aucun avantage au royaume d'Angleterre, mais plutôt lui avait préparé un grand dommage. En effet, quelle aide ou quel secours un roi, dont les états étaient si éloignés, pouvait-il fournir contre le roi de France, dont le roi d'Angleterre se plaignait surtout? Or, ce roi était entouré de toutes parts d'ennemis domestiques, qui lui tendaient des embûches, et auxquels il pouvait à peine résister ; de vastes espaces de terre, des royaumes entiers le séparaient et l'éloignaient de la Gascogne ; de plus, le seigneur roi connaissait les mœurs et la religion des Espagnols, et savait que ce sont les ordures du genre humain, qu'ils sont laids de visage, méprisables dans leur culte, détestables dans leurs mœurs [1]. On reconnut, par des calculs certains, que le roi d'Angleterre, sous prétexte de subvenir aux frais de cette vaine expédition en Gascogne, où il

[1] Matt. Pâris a déjà laissé paraître son antipathie pour les Espagnols. Il le fait ici en termes aussi injustes en général que peu motivés par la circonstance. Nous ne pouvons nous expliquer cette singularité, à moins qu'il ne considère les Espagnols de son temps comme une race mélangée de sang moresque et par conséquent demi-chrétienne. Les expressions mêmes dont il se sert permettent cette supposition.

n'avait rien acquis que ce qui lui appartenait précédemment, avait tiré de son royaume et consumé en dépenses inutiles cent vingt-sept mille livres et plus[1], sans compter les terres et les revenus qu'il avait conférés, fort inconsidérément, à des gens indignes, ou plutôt à des gens qui devaient nuire à lui et à son royaume, et qui devaient engloutir toutes ces richesses. En outre, il donna à ses frères utérins, vrais Poitevins de naissance et de caractère, trente mille marcs, sans compter les terres, les revenus, les gardes, les chevaux, et les joyaux inestimables. C'est ainsi qu'il advint, ô douleur! que, dans le cours de peu d'années, le seigneur roi dépensa plus pour son expédition dans le Poitou, qu'il perdit, et récemment pour son expédition dans la Gascogne, qu'il conserva à grand'peine, et sema plus d'argent dans le sable qu'aucun estimateur discret, ou qu'aucun marchand n'en aurait donné pour ces deux provinces, si elles eussent été mises en vente. Ainsi, l'Angleterre, privée de son honneur, est dépouillée de tous côtés de ses biens par la lâcheté du roi, sur lequel Merlin a fait, à ce qu'on prétend, la prédiction suivante : « Un lynx paraîtra pénétrant toutes choses, qui menacera de ruine sa propre nation. » Or, c'est vraiment un lynx pénétrant toutes choses, puisqu'il n'y a pas d'escarcelle en Angleterre, qu'il ne sache scruter et vider quand elle est gonflée. Lorsqu'un des amis familiers du roi

[1] Le texte semblerait dire vingt-sept fois cent mille livres : *Vigesies et septies centum millia librarum* ; mais cette somme serait tellement extravagante que nous avons dû la modifier.

lui eut fait connaître certainement à quelle somme s'élevaient ces dépenses énormes et irréparables, le roi tout ébahi, et comme saisi d'un transport de folie, s'écria, en ouvrant la bouche et en soupirant : « Tête-« Dieu (car je dois me servir de son juron accou-« tumé), que signifie cela? Qu'on ne parle de cette « affaire à personne, de peur qu'elle ne fasse naître « la surprise dans les oreilles et la stupeur dans « tous les cœurs. »

Cependant, le roi, qui n'était nullement corrigé par les avertissements des gens de bien, aspirait encore très-avidement à lever le dixième qui lui avait été promis pour trois ans, par le parlement, à l'effet de lui servir de subvention dans son pèlerinage en Terre-Sainte, sans pour cela observer en aucune façon, ô douleur! les chartes qu'il avait jurées de nouveau, comme on l'a vu trop souvent dans ce livre.

En effet, le jour de la fête de la translation de saint Benoît, l'évêque de Norwich se rendit à Saint-Albans, sur l'injonction tant du pape que du roi, à l'effet de lever le dixième, pour le compte du roi, sur tous les biens de cette église, à l'exception de la baronnie. Il convoqua donc tous les recteurs des églises établis sur les terres de Saint-Albans, les vicaires des églises, les gardiens de toutes les églises, même ceux de l'église de Sopwelle[1], où les religieuses mènent la vie la plus rigide, presque dans le dénûment et dans une

[1] Le texte dit fautivement Gopwelle. Guill. Wats rapporte, à la fin de son édition de Matt. Pâris, les statuts promulgués en français par l'abbé Michel en 1338, et imposés aux religieuses de Sopwelle.

claustration perpétuelle, de l'église de Saint-Julien, dont les moines sont très-pauvres, et de l'église de Sainte-Marie-des-Prés, dont les pauvres religieuses ont à peine de quoi subvenir à leur existence. Il les convoqua tous, pour que leurs biens fussent rigoureusement taxés sous serment prêté. Il réunit aussi tous les obédienciers de l'église de Saint-Albans, et même les aumôniers, et fit taxer rigoureusement leurs biens, assurant fermement que plus tard une enquête serait faite avec examen sévère et exact, pour savoir si l'estimation était irrépréhensible. Il montra de plus les brefs authentiques qu'il tenait tant du roi que du pape. Il ajouta en outre qu'il s'était chargé, bien malgré lui, de ce pénible fardeau, mais qu'il avait été forcé et contraint, en vertu de l'obédience. Or, il accomplit cette mission avec grande modération et fidélité. O nouveauté inouïe dans les siècles! jusqu'à présent le peuple avait coutume de payer la dîme aux prélats : maintenant, par un renversement funeste de l'ordre reçu, ce sont les prélats qui sont forcés de payer à regret la dîme aux laïques. Cependant la seule consolation qui pouvait rafraîchir leur douleur, était de croire, comme on le leur promettait, que l'argent provenant de ce dixième servirait à secourir la Terre-Sainte, pour l'honneur de Dieu et de l'église; mais

Si l'espérance récrée, elle trompe aussi celui qui la conçoit.

De plus, avant que nous en fussions instruits, les Romains et les gens du roi, pour mettre le comble à

leurs tromperies, ajoutèrent, d'un consentement commun, mais secret, deux ans aux trois ans, de telle sorte que l'on fournit pendant cinq ans l'argent octroyé et promis seulement pour trois ans, et encore sous une condition qui, en grande partie, n'était point observée.

Vers le même temps, des marchands du roi, revenant de la foire de Saint-Botulph, assurèrent que les peuples de l'est, que nous désignons par les noms d'Estoniens [1] et de Jutlandais, avaient éprouvé le même phénomène qu'en Angleterre, de la part des mers de l'est, qui, couvrant leurs rivages sur une vaste étendue, avaient dépassé leurs limites accoutumées. Et ce qu'il y eut de plus surprenant encore, là où la mer, à une assez grande distance du rivage, était d'ordinaire haute et profonde, l'eau, en se retirant et en exposant aux rayons du soleil un endroit qui n'en avait jamais été éclairé, laissa voir une plage sablonneuse comme une île. Ce phénomène semblait contredire ce qu'on lit dans les psaumes en parlant de la mer : « Tu leur as posé une limite qu'elles ne dépasseront pas, » c'est-à-dire les eaux. Mais n'admettons-nous pas que Dieu peut faire ce qu'il n'est pas donné à l'homme de connaître? D'ailleurs Dieu nous a avertis de la possibilité de pareils prodiges en disant : « Il y aura des signes dans le soleil, etc. »

A la même époque, c'est-à-dire le jour de la fête

[1] *Estrichales* (texte *hic*). Nous traduisons approximativement en faisant remarquer l'analogie de ce mot avec Oest-Reich (Austrasie).

de la translation de saint Benoît, le roi de France quitta la Terre-Sainte, mais à regret. En effet, ses seigneurs l'avaient appelé avec de grandes instances, pour qu'il pacifiât surtout cette dissension maudite qu'avait malheureusement suscitée l'orgueil d'une femme, querelle qui avait fait périr plus de cent mille hommes, qui avait privé les orphelins de leurs pères, et les dames de leurs maris, et qui avait réduit presqu'en désert un beau pays. Or, le roi, après avoir échappé, par la protection du Seigneur, aux embûches de quelques-uns de ses ennemis qui tenaient la mer [1], aborda heureusement dans les parages de Marseille, à un endroit peu éloigné de Montpellier, où la physique est florissante. Pour se refaire des fatigues qu'il avait endurées sur mer, il se reposa quelque temps en séjournant dans ce lieu, et déclara qu'il ne regardait pas son pèlerinage comme terminé, mais comme suspendu pour le moment : aussi portait-il encore publiquement la croix. Cependant, sur les instances de ses seigneurs, il se hâta de rentrer dans son royaume. En effet, c'était à grand'peine que le roi d'Allemagne, Guillaume de Hollande, avait accepté une courte trêve, et l'observait sans se jeter avec ses Allemands impétueux sur les Flamands, les Français et leurs partisans.

Or, le pieux roi de France, après avoir éprouvé des périls en outre-mer, sur la mer et en deçà de la mer,

[1] Il eut à essuyer deux tempêtes et à redouter les pirates sarrasins et siciliens; il aborda malgré lui aux îles d'Hyères, le 10 juillet. Il aurait préféré descendre sur ses terres, à Aigues-Mortes.

ainsi que des dommages et des fatigues, arriva dans son royaume[1], où il fut reçu honorablement et avec respect, comme il convenait. Sur-le-champ il s'occupa activement des moyens de vaincre et de dompter les ennemis voisins de la France, ou de les pacifier par la médiation de la justice; mais il ne put, sans de longues et difficiles négociations apaiser une tempête si orageuse.

MORT DE HUGUES, ÉVÊQUE D'ÉLY. — COUP DE TONNERRE MIRACULEUX. — THOMAS DE VIEUX-PONT EST ÉLU ÉVÊQUE DE CARLISLE. — PLUSIEURS SEIGNEURS GRECS SE RENDENT A LA COUR ROMAINE. — Vers le même temps, le bon évêque d'Ély Hugues, jadis abbé de Saint-Edmond, qui, dans les deux églises, avait combattu d'une manière louable pour le Seigneur pendant environ quarante ans, sortit de ce monde et mourut dans son manoir, le 5 avant les ides d'août. Son corps fut transporté et enseveli à Ély, avec tous les signes d'une vénération méritée, dans son église, c'est-à-dire dans le magnifique presbytère qu'il avait fondé et construit à ses propres frais, en le faisant bâtir en marbre et d'une manière indissoluble. Entre autres œuvres de piété qu'il avait faites, il avait construit à Ély un grand palais en pierre, recouvert en plomb,

[1] Le roi partit d'Hyères, alla à Aix, passa par la Sainte-Baume, remonta le Rhône jusqu'à Beaucaire, entra en Languedoc, traversa une partie de l'Auvergne et se rendit à Vincennes le 5 septembre. Il alla, dès le lendemain, à Saint-Denis prier Dieu sur le tombeau des martyrs, et, quelques jours après, il fit son entrée à Paris, aux acclamations du peuple.

avec dépendances, et avait élevé ailleurs aussi de grands et magnifiques édifices, tout en se préparant les palais célestes par des aumônes et d'autres œuvres de charité. S'il se montrait toujours plein de dévotion à la table spirituelle, c'est-à-dire à l'autel, et si alors des sources de larmes jaillissaient de ses yeux, on le voyait libéral, joyeux et serein à la table de la réfection corporelle. Quand il mourut, la fleur des maîtres et des moines mourut en lui; car de même qu'il avait été l'abbé des abbés en Angleterre, de même il brilla comme l'évêque des évêques.

Cette même année, la veille de l'Assomption de la bienheureuse Marie, vers la première heure, un coup de tonnerre unique et soudain se fit entendre, accompagné de torrents de pluie, et la foudre tomba sur le clocher de l'église de Saint-Pierre, qui est dans le bourg de Saint-Albans, y fit trou, avec un horrible fracas, dans la partie supérieure, tordit la charpente de chêne comme une tresse, la réduisit et la broya, pour ainsi dire, en fils déliés; ce qui était fort surprenant. La foudre laissa après elle une fumée éclatante et une odeur intolérable dans tout le clocher et dans l'église.

Vers le même temps, les chanoines de Carlisle élurent, pour leur évêque et pour pasteur de leurs âmes, maître Thomas de Vieux-Pont, quoique le roi eût sollicité les chanoines par des prières impérieuses et très-urgentes, s'ils désiraient l'agrandissement de leur église, d'élire une autre personne, à savoir, le seigneur [Jean] le chanoine, prieur de Newbury,

comme étant son conseiller spécial, et un homme prudent et circonspect.

A la même époque, à savoir dans l'été, quelques seigneurs et hommes puissants de l'empire des Grecs arrivèrent [à Rome], revêtus des habillements les plus magnifiques, montés sur d'excellents chevaux, et suivis d'environ cinquante chevaux de somme et d'une nombreuse escorte superbement équipée. Ils se présentèrent devant le seigneur pape, avec des paroles très-rudes, l'accusant de commettre une erreur énorme contre la vraie foi, puisque tous les Latins, avec lui et par lui, disaient que l'Esprit-Saint procédait du Père et du Fils, tandis qu'il était clair, selon le témoignage et l'approbation des Grecs, qu'il procédait seulement du Père. Or, c'est là l'antique erreur des Grecs, que les Latins combattent et réprouvent en s'appuyant sur de fortes raisons et sur des autorités que la crainte d'être trop prolixe nous interdit de rappeler. Un autre sujet de discussion était de savoir si les termes de *procession* et de *mission* étaient identiques ou différents; mais nous laissons aux disputes la décision de cette question.

Cependant ces Grecs disaient que la simonie et l'usure manifeste étaient inhérentes à la cour romaine, et prétendaient le prouver par des signes évidents, et par l'exercice même de ces abus. En effet, il est fort difficile qu'un bruit répandu dans tout l'univers, par la renommée générale, répugne à la vérité ou du moins à la crédulité humaine. Toutefois il est pieux de croire que ces actes,

opérés par les conseils d'hommes pervers, ne doivent pas être attribués à la discrétion papale. Examinés sur les articles de la foi et sur les sacrements, ces Grecs répondirent d'une manière assez convenable, et quelques-uns d'entre eux admirent volontiers les instructions tendant à les redresser là où ils chancelaient. Or le pape leur donna des vêtements précieux, à savoir, des habits d'écarlate garnis de fourrures de choix, des ceintures de soie avec des fermoirs d'argent et d'or, et des agrafes précieuses, dont ils purent, à juste titre, s'enorgueillir et se glorifier.

Le pape offre le royaume de Sicile au roi d'Angleterre.—État des négociations. —Mort de Conrad, roi de Sicile. — Joie du pape a cette nouvelle. — Deux moines de Saint-Albans sont envoyés a Rome. — Stérilité de la terre, causée par une inondation de la mer. —Le comte de Warvick et plusieurs seigneurs anglais sont pris dans la ville de Pons en Poitou. — Mort de Guillaume de Canteloup. — A la même époque, maître Albert, de retour à la cour romaine, annonça au pape qu'il n'avait pu en aucune façon déterminer le comte Richard à donner son consentement, et à accepter le royaume de Sicile et d'Apulie, qui lui était offert, ni à s'exposer, lui et tous ses biens, à des chances douteuses, à moins que le pape ne commençât par lui donner de bons otages tirés de sa propre famille, et qui pussent lui répondre de sa fidélité; qu'il ne l'aidât en outre en

lui fournissant une certaine somme d'argent pour servir à cette expédition guerrière; qu'enfin il lui livrât quelques châteaux que ledit pape possédait sur les frontières, afin qu'il y trouvât des retraites assurées. Or le pape, voyant que cela était fort difficile, répondit : « Nous ne voulons pas nous « soumettre à tant de conditions. » Alors maître Albert : « Le comte m'a dit que si tu ne faisais pas « ce que je viens de te transmettre, c'était absolu- « ment la même chose que si on lui disait : Je te « vends ou je te donne la lune. Monte et prends-la. » Le pape, considérant donc que les démarches qu'il avait tentées auprès dudit comte étaient infructueuses, ajouta : « Nous ne nous soucions pas de nous « confédérer ou d'avoir rien de commun avec lui. » Puis le pape, étant bien instruit qu'il avait inutilement jeté le filet devant les yeux des oiseaux ailés, envoya secrètement des députés au seigneur roi d'Angleterre, pour circonvenir sa simplicité : car il le connaissait pour un homme crédule et toujours disposé à ce qui pouvait lui être désavantageux. Il lui offrit, et lui octroya le royaume de Sicile et d'Apulie[1], promettant qu'il lui fournirait, pour cette acquisition, un secours tel qu'il pourrait le faire sans commettre aucune vexation; que pour cela il détournerait les croisés de leur principal projet, les empêche-

[1] Au nom de son deuxième fils Edmond, né en 1245. Cette négociation funeste, au sujet d'une royauté illusoire, est considérée par les historiens anglais, entre autres par Hallam, comme la cause décisive qui fit éclater des mécontentements longtemps contenus.

rait de passer en Terre-Sainte, et les déciderait tous à suivre, d'un commun accord, le roi d'Angleterre, et à l'aider dans la conquête de la Sicile et de l'Apulie. Aussi en apprenant cela, les Templiers et les Hospitaliers, le patriarche de Jérusalem, et tous les prélats et habitants de la Terre-Sainte, qui sont en proie aux ennemis du Christ, se lamentèrent jusqu'à la mort, redoutant des maux encore plus grands que ceux qu'ils souffraient, et détestant les fourberies des Romains. Mais le roi se réjouit tellement de cette promesse spécieuse du pape, et une vaine allégresse dilata tellement son cœur, qu'il annonçait son contentement par sa voix, ses gestes et ses éclats de rire, et appelait publiquement son fils Edmond roi de Sicile, croyant que la conquête dudit royaume était une chose déjà faite. Or, le nonce du pape lui insinua à l'oreille de ne pas divulguer ce secret, pour qu'il ne parvînt pas à la connaissance de ses amis qui redoutaient les piéges des Romains, et qui auraient pu dévoiler la fraude. Le roi envoya au pape, tout ce qu'il put retirer de son trésor, enlever de son échiquier, emprunter à son frère le comte Richard, extorquer aux Juifs, tout ce qu'il put enfin se procurer par les rapines de ses justiciers en tournée, afin qu'il attaquât Conrad, et domptât tous les Siciliens et Apuliens. Conrad [1] s'affligea de ce que le roi

[1] Matt. Pâris n'appelle jamais Conrad empereur. Il était d'usage de ne nommer empereurs que ceux qui avaient été couronnés à Rome, et cette distinction est toujours observée par Muratori, comme le remarque Gibbon.

d'Angleterre fût tombé dans les filets de la cour romaine, et adressa des remercîments au comte Richard, de ce qu'il ne s'y était pas laissé prendre, lui faisant savoir qu'il avait agi sagement en ne se fiant pas dans les paroles du pape et dans les trésors d'argent, et en se désistant prudemment d'une présomption téméraire, parce que là où le comte pouvait dépenser une pièce d'argent, lui Conrad était à même de trouver et de fournir une pièce d'or. Cependant le pape, rassassié par l'abondance de ses trésors, fut rempli d'une orgueilleuse confiance. Il leva une armée considérable de mercenaires à ses gages, dont il donna la conduite et le commandement au cardinal Octavien, leur distribua abondamment les sterlings, et quand les sterlings manquèrent, fit savoir au roi qu'il n'avait plus d'argent. Alors le roi, à l'instigation du diable et de l'avarice, récrivit au pape, et lui envoya des lettres patentes obligatoires, scellées du sceau royal, pour qu'il empruntât suffisamment, ou plutôt abondamment, aux marchands italiens, en lui recommandant de ne pas hésiter sur la quantité de la somme, et sur la multitude des usures; car, disait-il, il acquitterait tout pleinement, et s'y engageait sous peine d'exhérédation. Le pape, consentant à tout cela, accepta ce mandat. S'il fit bien, c'est au Seigneur, juge de tous les jugements et à qui rien n'échappe, à en décider. Quant à moi, il ne m'appartient pas de juger les actes du pape. Il fit donc proclamer publiquement, comme par un édit impérial et royal, que tous ceux qui désiraient

recevoir une forte paye n'avaient qu'à se rendre à l'armée du pape; car le pape avait amassé un trésor inestimable avec ce qu'il avait emprunté aux usuriers italiens. Aussi une nombreuse multitude des plus vils Italiens affluèrent pour recevoir la solde du pape. Mais c'étaient des gens oisifs, lâches et même infidèles, qui n'avaient à cœur ni les intérêts du seigneur roi d'Angleterre, ni ceux du pape, et dont toute l'occupation était d'engloutir des deniers, comme la suite des événements le prouva bien.

De son côté, le roi Conrad, faisant de puissants préparatifs, exhorta ses sujets naturels, ses compagnons d'armes et les habitants indigènes de ces pays, à tenir ferme, à combattre pour leur patrie, et à ne pas courber le cou sous des maîtres étrangers. De jour en jour il diminua et énerva les troupes papales; mais l'amour des deniers anglais grossissait la multitude de ses ennemis; car le pape n'épargnait nullement la bourse du roi, et dépensait des sommes énormes, désirant écraser le roi de Sicile et élever le roi d'Angleterre à la souveraineté susdite. Or, il voulut écarter tous les autres de la couronne, et en investir le seul Edmond, pensant bien disposer à son gré et à sa volonté de lui et de tout ce qui serait à lui, puisque cet Edmond serait sa créature. Sur ces entrefaites, le pape ne diffamait pas médiocrement le roi Conrad, lui reprochant des crimes énormes, comme, par exemple, le meurtre de son frère Henri, pour exciter contre lui le roi d'Angleterre et tous les Anglais, l'accusant aussi de mépriser les clefs de

l'Église, et le chargeant de beaucoup d'autres imputations qu'il est inutile de répéter, que l'on trouvera au livre des *Additamenta* [1], et dont nous avons déjà légèrement parlé dans celui-ci. C'est pourquoi Conrad, exposé aux irruptions hostiles, aux menaces, aux insultes et aux diffamations du pape, commença à s'attrister outre mesure et à languir sous l'amertume de ses chagrins. Sa maladie fut accélérée, dit-on, par le poison qui lui fut donné, et il succomba à sa douleur. Or, il disait quand il était couché sur son lit de mort : « Hélas! malheureux que je suis!
« Hélas, hélas! malheureux que je suis? Pourquoi
« ma mère m'a-t-elle fait sortir de son ventre! pour-
« quoi mon père m'a-t-il engendré, moi qui devais
« être exposé à tant de calamités? L'Église, qui aurait
« dû être une mère pour mon père et pour moi, agit
« plutôt en marâtre; l'empire, qui a fleuri avant la
« nativité du Christ jusqu'à présent, est flétri main-
« tenant et livré à un éternel oubli. » C'est ainsi qu'il exhala son âme malheureuse et affligée, en maudissant le jour de sa naissance [2].

Le pape, en recevant la nouvelle certaine de cette mort, s'écria avec une grande jubilation de cœur, le rire à la bouche et l'allégresse dans la voix : « Je me
« réjouis fort, et nous devons nous réjouir aussi,

[1] *Voy.* à la fin du volume l'addition XXXVI déjà citée.

[2] Conrad, en assiégeant des places rebelles aux environs de Melfi et de Venosa, contracta une maladie lente causée par l'insalubrité de l'air. Il en mourut à Lavello le 12 mai. Matt. Pâris dit au mois de juin; mais l'autre date est donnée par Jamsilla en termes exprès.

« nous tous les nourrissons de l'Église romaine ; car « nos deux plus grands ennemis ont été enlevés de « ce monde, l'un ecclésiatisque, et l'autre séculier ; « à savoir, l'évêque de Lincoln Robert, et le roi de « Sicile Conrad. » Or, le susdit roi Conrad mourut au mois de juin. Le pape, s'étant aussitôt transporté dans l'intérieur de l'Apulie, soumit en peu de temps à son pouvoir et usurpa presque tout ce royaume. Mais, voyant cela, les seigneurs de ce pays, qui avait été jadis un duché, furent transportés d'une violente indignation, et proclamant un certain fils naturel de Frédéric, nommé Manfred [1], s'attachèrent à son parti et lui jurèrent hommage et allégeance, comme à leur seigneur. Alors fut suscitée une nouvelle er-

[1] Matt. Pâris ignore ou omet les principales circonstances qui suivirent la mort de Conrad. Ce prince avait nommé pour régent au nom de Conradin, Berthold, margrave d'Hohenburg ; mais Innocent IV, passant outre sur les propositions de paix de Berthold, entra dans le royaume par Céperano, où il reçut la soumission de Manfred, au mois d'octobre. Quant au serment prêté par les barons à Manfred, et dont il est question dans le texte, nous pensons qu'il faut le placer après les infructueuses négociations entamées par Berthold et par Manfred lui-même à Anagni au mois de juillet. Mais le prince de Tarente, entravé par la jalousie de Berthold et par la haine qu'on portait aux Allemands, fut forcé, comme nous l'avons dit, de reconnaître la domination du pape. Au reste, la bonne intelligence dura peu, et la mort d'un seigneur guelfe Borrello d'Anglone, tué par l'escorte de Manfred à Teano, obligea ce dernier à s'enfuir de Capoue, où les cardinaux voulaient le faire arrêter. Il se retira au château d'Acerra, puis à Lucera par des chemins détournés et à travers mille dangers (2 novembre). Jamsilla raconte dramatiquement la fuite de Manfred, son entrée à Lucera et l'enthousiasme des Sarrasins, qui, en l'accueillant, triomphèrent de l'opposition du gouverneur Marsillo.

reur, pire que la première, et des ennemis renaissants se soulevèrent contre le pape.

Vers le même temps, deux frères, tous deux moines de l'église de Saint-Albans, furent envoyés à Rome pour repousser l'insolence de certains évêques qui prétendaient exercer le droit de visitation dans ladite église, contre la teneur des priviléges de Saint-Albans. L'un était le seigneur Guillaume de Huntingdon, prieur de Haetfeld, et l'autre le seigneur Jean de Bulum, qui se mirent en route le lendemain de l'Assomption de la bienheureuse Marie, et revinrent heureusement.

Cette même année, pendant la saison d'automne, à l'époque où les laboureurs ont coutume de recueillir les fruits de leurs travaux, ils trouvèrent sur les côtes et dans les endroits voisins de la mer toutes leurs terres, qu'ils avaient cultivées avec soin, dépourvues de toute espèce de fruits, gorgées qu'elles étaient du sel qu'y avait laissé la mer. En effet, comme nous l'avons dit, la mer avait couvert toutes les côtes et les rivages des terres voisines, pendant la saison d'hiver, en sorte qu'on n'apercevait plus les blés ou les autres fruits de même espèce, et que même les forêts ou les vergers ne pouvaient verdoyer ni pousser des feuilles, ni fleurir, ni donner des fruits. Et pour faire comprendre par un seul exemple la nature des dommages causés par cette inondation, le prieur de Spalding ne pouvait se vanter d'avoir recueilli une seule gerbe de blé dans toute l'étendue de ses terres voisines de la mer. Les arbres, tant ceux des forêts

que ceux à fruits, furent aussi tellement desséchés, qu'ils ne furent plus bons qu'à être abattus par la hache. La Flandre et les autres pays maritimes éprouvèrent des pertes semblables, et aucun vieillard, tout décrépit qu'il fût, ne se souvenait d'avoir vu jamais pareille chose. On remarqua aussi ce fait singulier, à savoir que les matelots et les pêcheurs que leurs affaires appelaient dans plusieurs mers éprouvèrent en vérité, tant en jetant l'ancre qu'en naviguant, que la mer, dans cette fluctuation extraordinaire et inaccoutumée, était sortie, pour ainsi dire, de son lit et de son canal habituel, et qu'elle avait mis à nu au milieu d'elle des plages sablonneuses, là où elle est ordinairement fort haute; mais nous avons parlé de cela précédemment.

Dans le cours du même temps, le comte de Warvick, Jean, surnommé de Plessets, Gilbert [1] de Segrave et d'autres nobles avec eux, voyant que tout était pacifié [en Gascogne], prirent congé et songèrent à retourner dans leur pays. Ayant donc obtenu des lettres de sauf-conduit à travers les terres soumises à la domination du roi de France, ils se mirent en route, par terre, pour l'Angleterre, en toute sécurité. Or, le comte, qui était Normand de nation, se proposait de passer par la Normandie. Lorsqu'ils furent arrivés dans une certaine ville du Poitou, nommée Pons, qui, peu d'années auparavant, avait été la cité spéciale du roi d'Angleterre, les habitants al-

[1] Le texte dit *Willielmus*, faute évidente.

lèrent à leur rencontre avec de grands signes de joie, les conduisirent avec déférence à leurs logements, et leur firent respectueusement des présents d'hospitalité; mais ils dirent à ceux qui les logeaient de prendre les armes que portaient les Anglais, et de ne pas les rendre le lendemain; leur recommandant d'agir en secret, par ruse et par trahison, selon la coutume des Poitevins. Or, tandis que les Anglais étaient à table, en toute joie et sécurité, les habitants survinrent en courant, et dirent au comte et à Gilbert de Segrave, qui dînaient ensemble, en prenant un air étonné conforme à leur mensonge : « Voici que vos « compagnons, voici que votre escorte ont excité une « sédition dans la ville; ce que nous ne pouvons sup- « porter patiemment. » En effet, il y avait avec le comte et avec Gilbert des hommes illustres du royaume d'Angleterre, logés alors comme eux dans la ville, des barons, des chevaliers et des sergents, Philippe Marmion, Guillaume Manduit et beaucoup d'autres : les chevaliers étaient au nombre d'environ quarante, sans compter un bien plus grand nombre de sergents, qui équivalaient à des chevaliers, et tous se seraient bien défendus, s'ils n'eussent été assaillis à l'improviste. Comme le tumulte s'augmentait, et que l'on criait aux armes, les Anglais demandèrent à leurs hôtes de leur remettre leurs armes sur-le-champ; mais ceux-ci ne le voulurent pas, et gardèrent les armes bien enfermées. Alors les habitants, armés de pied en cap, se jetèrent soudainement sur les Anglais, surpris et sans défense, et ceux-ci eurent

beau montrer les lettres de sauf-conduit qu'ils tenaient du roi de France, rien ne fit; ils furent pris sans miséricorde et jetés ignominieusement dans des prisons. Quelques-uns auraient pu cependant s'échapper; mais ils ne le voulurent pas, à moins que tous ceux qui étaient venus dans la compagnie du comte n'eussent la permission de se retirer en liberté. Le roi d'Angleterre, en apprenant cela, fut irrité, mais non pas autant qu'il l'aurait dû, s'il eût eu le cœur d'un roi. Il écrivit donc en leur faveur aux habitants de Pons, jadis ses féaux et ses amis; mais les habitants méprisèrent le mandat du roi, et n'en retinrent pas moins les captifs étroitement gardés. Or les prisonniers étaient d'autant plus affligés [de cette tiédeur], que jadis le roi d'Angleterre, leur seigneur naturel, leur avait octroyé beaucoup de bienfaits. Gilbert, homme noble, riche et orné de bonnes mœurs, tomba gravement malade dans sa prison, et ne se releva jamais complétement de cette maladie, mais traîna jusqu'à sa mort une vie languissante. Par cette méchanceté éclatante, les habitants de Pons donnèrent à comprendre à tous, tant Français qu'Anglais, quelle perfidie est cachée dans le cœur des Poitevins.

Cette même année, vers la fête de saint Michel, mourut Guillaume de Canteloup, jeune homme riche et de bonne mine, au grand regret de plusieurs : car c'était le troisième des Canteloup qui, successivement et en peu d'années, avaient été enlevés de ce monde.

Enquête ordonnée relativement aux manoirs des religieux et aux revenus des domaines. — Guillaume de Kilkenny est élu évêque d'Ély. — Faits divers. — Le roi de France refuse toute consolation. — Quelques abbés de l'ordre Noir deviennent les justiciers du roi d'Angleterre. — Le roi paye ses dettes avec les biens des abbayes vacantes. — Il demande à traverser la France. — La comtesse de Cornouailles passe la mer pour visiter ses soeurs. — Vers le même temps, c'est-à-dire à la fête de saint Édouard, on eut connaissance d'un bref inouï, émané de la chancellerie du seigneur roi et dont on ne pouvait espérer ou conjecturer rien de bon. « Henri, par la grâce de Dieu, etc. Qu'on fasse une enquête dans les manoirs des religieux à l'effet de savoir combien il y a de charrues propres pour cultiver le domaine, et combien il y a de charrues ordinaires, et si, en retranchant ces charrues, les autres pourraient former un charruaige par an, plus ou moins. Qu'on fasse une semblable enquête sur les charrues précaires. *Item*, que l'on fasse une enquête pour savoir à combien peut s'élever chaque[1] domaine en lui-même pris en particulier, année commune, déduction faite des dépenses nécessairement dépensées. *Item*, que l'on fasse une enquête pour savoir à combien peuvent s'élever les ouvrages et servages que les paysans fournissent par an à leurs seigneurs pour leurs terres.

[1] *Quilibet*. Nous lisons *quodlibet*, et à la même ligne *singulatim* au lieu de *singillatim*. (*Voir* sur les charrues la note à la page 451, troisième vol.)

Item, quels, combien grands et de quelle nature sont les revenus d'iceux par an dans chaque manoir. Que cette enquête soit faite par quatre hommes féaux et par les prévots du lieu pris dans chaque manoir des religieux. »

A cette époque, maître Guillaume, seigneur de Kilkenni, clerc et conseiller spécial du roi, homme habile dans le droit, bien fait quant au corps et mesuré dans ses paroles, exerçait avec modération et d'une manière irréprochable les fonctions de chancelier et était appelé chancelier.

A cette époque aussi, c'est-à-dire après la fête de saint Édouard, les moines d'Ély élurent [pour évêque ledit] maître Guillaume de Kilkenni, chancelier du seigneur roi, ou faisant fonctions de chancelier, homme discret, modéré et habile dans le droit.

Vers le même temps, c'est-à-dire dans l'espace d'un mois et de quelques jours avec, moururent trois abbés dans le Marshland, ce qui était nouveau et surprenant; à savoir celui de Croyland, celui de Thorney, et le vénérable abbé de Ramsey, Guillaume de Hacholt, le 16 avant les calendes de novembre. Ce dernier n'avait pas même gouverné l'église de Ramsey pendant une année entière.

Le lendemain de la fête de saint Crépin et de saint Crépinien, d'horribles coups de tonnerre en hiver, accompagnés d'un déluge de pluie, effrayèrent les oreilles et les cœurs de ceux qui les entendirent.

Cette même année, depuis le jour de l'Ascension jusqu'à la fête de la Toussaint, ce fut à peine si le

bouleversement de l'air permit qu'il y eût de suite deux ou trois jours de beau temps.

Le roi de France, consterné de cœur et de visage, ne voulait recevoir aucune consolation, et les instruments de musique, les mots plaisants, ou les paroles de consolation n'avaient le pouvoir ni de le faire rire, ni de l'égayer. Son passage à travers son pays natal, à travers son propre royaume, les salutations respectueuses d'un peuple qui se pressait sur ses pas et qui reconnaissait son souverain légitime en lui offrant des présents, rien ne l'empêchait de fixer les yeux à terre avec une profonde tristesse, et de songer, en poussant de profonds soupirs, que sa prise avait entraîné la confusion générale de la chrétienté. Enfin, un certain évêque, homme saint et discret, lui dit pour le consoler : « Mon très-cher sire roi, prends « garde de tomber dans un dégoût profond de la vie « et dans cette tristesse qui absorbe toute joie spiri- « tuelle, et qui est la marâtre des âmes ; car c'est là « un très-grand et incalculable péché qui engendre « préjudice à l'Esprit-Saint. Or, rappelle devant les « yeux de ta considération la patience de Job et la « fermeté d'Eustache. » Puis il poursuivit en lui racontant pleinement l'histoire de ces deux hommes et en lui rappelant comment le Seigneur les avait regardés l'un et l'autre à la fin. Alors le roi, le plus pieux des rois de la terre, répondit : « Si je souffrais « seul l'opprobre et l'adversité, et si mes péchés ne « retombaient pas sur l'Église universelle, je suppor- « terais ma douleur avec fermeté. Mais par malheur

« pour moi, toute la chrétienté a été couverte de con-
« fusion par ma faute. » On chanta donc une messe en l'honneur du Saint-Esprit, pour que le roi reçût les consolations de celui qui est au-dessus de tout. Et désormais, par la grâce de Dieu, il admit les avertissements d'une consolation salutaire.

Vers le même temps, le seigneur roi d'Angleterre envoya des justiciers en plusieurs lieux d'Angleterre pour instruire les causes, rendre à chacun son droit selon la justice, et purger le pays des brigands qui l'infestaient. Parmi ces justiciers se trouvait l'abbé de Bourg qui leur était associé non pas en vertu de l'obédience dont il était tenu envers Dieu et l'ordre de Saint-Benoît, mais en vertu de celle qui le tenait lié au roi terrestre. Il participa aussi à leur enquête sur les provenances de ses manoirs, et peut-être la chose fut-elle ainsi faite à dessein. Or, l'on chargea de cette fonction non-seulement l'abbé susdit, mais encore d'autres abbés de l'ordre Noir : ce qui était une violation énorme de leur règle et profession, et une innovation funeste pour leurs églises.

Cependant le roi, prolongeant en Gascogne son séjour infructueux, dépensa son trésor, non-seulement celui qu'il avait, mais encore celui qu'il devait avoir, jusqu'à une somme inestimable. Il se lia, lui, son royaume, et l'église anglicane par des dettes énormes, au point qu'à notre avis, la Gascogne, si elle était à vendre, ne suffirait pas à les payer. Or, quand il fut instruit de la mort des abbés dont nous avons parlé, ainsi que de celle de quelques autres prélats défunts

tels que l'évêque d'Ély et l'abbé de Selby, et de plusieurs autres dont nous ne nous souvenons pas présentement, il ordonna que les biens de ces églises fussent convertis au profit du fisc et servissent à payer les usuriers envers qui il était lié et obligé par des dettes, sans redouter la terrible sentence qui avait été prononcée à Londres. En effet, il n'observait en aucune façon les chartes convenues.

A la même époque, le roi ayant conclu une paix complète avec le roi d'Espagne, songea à retourner promptement en Angleterre. Mais comme les chances de la mer sont périlleuses, il préféra continuer sa route par terre, pourvu qu'il pût obtenir cette faveur de la permission du roi de France sans aucune ambiguïté dangereuse. Il désirait de plus voir le royaume de France, et considérer les cités de ce pays qu'il ne connaissait seulement que de nom. Il envoya donc au roi de France des députés qu'il savait être des gens recommandables et méritant faveur et bienveillance. La permission fut obtenue, et il se prépara à revenir en passant par la France.

La comtesse de Cornouailles, apprenant donc que le roi d'Angleterre ainsi que la reine sa sœur devaient passer par le royaume de France, et que la reine de France, leur sœur à toutes deux, viendrait à leur rencontre, passa la mer avec l'agrément du comte Richard son époux, pour visiter ses sœurs, et fut suivie d'une nombreuse et magnifique compagnie afin que sa condition ne parût pas inférieure à celle de sa sœur. En effet, presque tous ceux qui devaient l'as-

sister et l'accompagner étaient des chevaliers de renom montés sur des chevaux excellents et richement caparaçonnés, vêtus d'habits précieux et formant une nombreuse compagnie, en sorte qu'aux yeux des Français, ils paraissaient dignes d'admiration, et étaient regardés comme des gens de marque et de très-nobles seigneurs.

L'ÉLU A WINCHESTER OPPRIME SES MOINES. — DISPERSION DE LA COMMUNAUTÉ. — LE ROI D'ANGLETERRE S'ENGAGE INCONSIDÉRÉMENT LUI ET SON ROYAUME ENVERS LE PAPE. — MORT DU PAPE INNOCENT IV. — UN CARDINAL ASSISTE EN SONGE A LA DAMNATION DU DÉFUNT. — ALEXANDRE IV EST ÉLU PAPE. — LES ROMAINS VEULENT DÉTRUIRE LUCERA. — SIÉGE INUTILE DE CETTE VILLE. — Sur ces entrefaites, Athelmar, frère du seigneur roi, élu à Winchester, opprimait misérablement ses moines. Or, si quelqu'un racontait pleinement leurs oppressions lamentables, il ferait couler des larmes de compassion. En effet, il les tint enfermés à jeun dans leur église pendant trois jours et plus, c'est-à-dire les jours qui précédèrent la fête de saint Michel, au point que quelques-uns d'entre eux épuisés par la faim, par le besoin et par l'amertume du cœur, ne purent jamais se remettre complétement ni recouvrer la plénitude de leur santé. Aussi le couvent, cherchant des retraites plus sûres, se dispersa d'une manière déplorable. Quelques-uns se retirèrent à Saint-Albans pour y attendre un moment plus favorable, quelques autres à Reading, ceux-ci à Abingdon, ceux-là dans les

autres maisons de l'ordre Noir. En se voyant forcés d'aller vivre aux dépens d'autrui comme des exilés et des mendiants, et en se séparant les uns des autres, ils se disaient avec larmes : « Nous souffrons juste-
« ment ce malheur nous qui, en célébrant notre
« élection, avons craint un homme plus que Dieu,
« qui avons élevé au faîte d'une si grande dignité, à
« un siége qu'avaient occupé tant de saints, tant de
« graves personnages, un homme tout à fait indigne,
« qui avons alors reçu et accepté un adolescent qui
« jamais dans les écoles n'a tendu à la férule la
« paume de sa main, qui n'a point appris les rudi-
« ments des arts ou même de la grammaire, qui
« pille l'évêché dont il s'est emparé sans être évêque,
« qui, ignorant notre langue et toute espèce d'écri-
« ture ou de science de clergie, ne sait ni prêcher ni
« recevoir les confessions, ni même accomplir aucun
« office spirituel au service de Dieu. » Or, ils furent reçus avec bienveillance à Saint-Albans et ailleurs, afin que les religieux trouvassent ouvert parmi les religieux le sein du refuge. Cependant le roi, qui avait promu Athelmar à l'évêché par ses prières impérieuses et en insistant au delà de ce qu'il fallait et était convenable, fit parler à l'élu en faveur du couvent, lui reprochant de rendre avec ingratitude la honte pour l'honneur, et de payer par tous les maux possibles des bienfaits multipliés, et lui remontrant qu'en agissant ainsi, il violait la certitude des promesses royales. Mais l'élu ne voulut aucunement céder aux prières ou aux injonctions du roi, et ne fit

qu'accumuler menaces sur menaces. A la place de ceux qui s'étaient retirés, il installa comme moines des vauriens, des gens illettrés et des personnes tout à fait indignes, au scandale et à la honte de tout l'ordre monastique et de la religion. En effet, un certain prieur qui s'était fait installer de force par l'élu dont il avait gagné la faveur par ses adulations, troublait tout et bouleversait tout, tandis que le vrai prieur, cherchant un lieu de refuge, se rendait à Rome en attendant que l'indignation de l'élu se fût calmée. Déjà, quoiqu'il n'eût pas d'argent, il avait réussi en grande partie dans ses demandes, tant la justice de sa cause était claire. Mais les riches présents de l'élu étant survenus, paralysèrent tous ses efforts : car les présents ont coutume de pervertir la justice, surtout à Rome. Ainsi les biens et les possessions d'une si noble église étaient mis au pillage, l'ordre était méconnu, et le respect dû à la religion se flétrissait, ô douleur! Or, c'était là la troisième église en Angleterre que le roi avait notoirement mariée à des étrangers, parce que le commandement du prince excédait le droit, et son vouloir la raison : d'abord la noble église de Héreford, ensuite celle de Winchester plus noble encore, enfin celle de Cantorbéry, la plus noble de toutes. Puisqu'on regarde ces églises comme les plus nobles d'Angleterre, elles devraient être gouvernées par la main des indigènes les plus respectables. Mais de peur que la vérité ne suscite des ennemis, ce qui arrive fréquemment, il faut passer sous dissimulation ces abus tout patents et tout vrais

qu'ils sont ; car la condition des historiographes est pénible, puisque, s'ils disent la vérité, ils irritent les hommes, et que s'ils confient des mensonges à l'écriture, le Seigneur les réprouve, lui qui sépare les hommes véridiques des adulateurs.

A la même époque, le roi, autrement qu'il ne convenait ou n'était avantageux, s'engagea lui et son royaume envers le seigneur pape, sous peine d'exhérédation (ce que pourtant il ne devait ni ne pouvait faire), à payer toutes les sommes que le pape dépenserait dans son expédition guerrière pour le compte dudit roi, et lui recommanda de ne pas s'inquiéter de l'argent, dès qu'il s'agirait de poursuivre l'entreprise commencée et de réprimer tous ceux qui s'opposeraient à son projet ; car ledit roi lui fournissait abondamment tout ce qui était nécessaire, se servant de l'Angleterre comme d'un puits intarissable. Aussi le pape, qui n'avait aucunement pour l'Angleterre des entrailles de piété, emprunta largement, ou plutôt prodigalement de l'argent aux usuriers italiens, qu'on appelle marchands; et l'Angleterre, comme une esclave de la plus vile condition, devait être forcée, par les extorsions du pape et les exactions du roi, de payer cet argent. Mais par un juste jugement de Dieu, ces sommes énormes, fournies par les rapines et le pillage, ne produisirent absolument aucun avantage pour le pape ou pour le roi, comme la suite du récit le montrera pleinement en son temps. Oh! combien étaient plus louables et plus vertueuses, selon la foi, cette opinion et cette croyance de ce poëte gentil et païen, qui di-

sait, quoique n'étant pas alors éclairé par la foi :

Bien mal acquis ne profite jamais.

Vers le même temps, à savoir le lendemain de la fête du bienheureux Nicolas[1], le pape Innocent IV, frappé d'une double maladie, mourut à Naples. En effet, depuis que l'evêque de Lincoln Robert, dans une vision nocturne, l'avait frappé au côté avec la pointe de son bâton pastoral, et l'avait blessé par des coups pleins de colère, comme nous l'avons dit, le pape avait ressenti une pleurésie irrémédiable ; et depuis que son armée avait été vaincue et mise en désordre par Conrad, son adversaire, il ne put plus recouvrer la tranquillité ni du corps ni de l'âme, mais inclina sensiblement vers la mort. Il avait à moitié perdu connaissance, et allait expirer lorsqu'il aperçut ses parents autour de son lit qui pleuraient, se lamentaient, gémissaient, comme c'est l'usage, déchiraient leurs vêtements et s'arrachaient les cheveux ; alors soulevant ses yeux qui nageaient dans la mort, il leur dit : « Pourquoi pleurez-vous, misérables? Ne « vous ai-je pas faits tous assez riches? Que voulez-vous « de plus[2]? » En disant ces mots il rendit l'âme, et alla subir le rigoureux jugement de Dieu.

[1] 7 décembre. Cette date est très-exacte et conforme à toutes les pièces authentiques. Innocent IV était entré à Naples le 27 octobre et avait célébré en grande pompe l'office divin, le jour de la Toussaint, dans l'église de Sainte-Marie-Majeure. Curbio fait remarquer que le pape mourut dans le palais qui avait appartenu à Pierre des Vignes.

[2] Il avait en effet tout sacrifié à la grandeur de sa famille, avait richement marié ses nièces et distribué à tous ses parents les honneurs sécu-

Or, il arriva, dans cette même semaine où le pape Innocent IV sortit de ce monde, qu'un certain cardinal, dont nous supprimons le nom par précaution, eut une vision nocturne fort merveilleuse. Il lui sembla qu'il se trouvait dans le ciel devant la majesté du Seigneur, qui était assis sur son tribunal, ayant debout à sa droite la bienheureuse Vierge sa mère, et à sa gauche une certaine dame très-noble de corps et vénérable dans son maintien. Celle-ci, le bras étendu, supportait dans sa main gauche une espèce de temple, et sur le frontispice de ce temple le mot église était écrit en lettres d'or. Devant la majesté divine, Innocent IV se trouvait prosterné, les mains jointes et élevées en l'air, les genoux pliés, demandant grâce, et non jugement. Or, la très-noble dame disait de son côté : « Juge équitable, rends la justice en droi« ture; car j'accuse cet homme sur trois points : « d'abord, quand tu as fondé l'église sur la terre, tu « lui as donné des libertés qui procédaient de toi— « même : or, celui que voici en a fait la plus vile des « esclaves ; ensuite, l'église a été fondée pour être « le salut des pécheurs, c'est-à-dire pour qu'elle ga— « gnât les âmes des malheureux : or, celui que voici « l'a réduite à n'être plus qu'un comptoir pour les « marchands d'écus ; enfin, l'église a pour bases la « fermeté de la foi, la justice et la vérité : or, celui « que voici à fait chanceler la foi et les mœurs, a « détruit la justice, a obscurci la vérité. Rends-moi

liers ou ecclésiatiques. Peut-être au jour de la mort fut-il pris d'un horrible doute et craignit-il d'avoir mal placé sa haine et ses bienfaits.

« donc un juste jugement. » Alors le Seigneur : « Va-t'en, et reçois la récompense que tu as méri- « tée. » Puis Innocent fut entraîné [1]. Le cardinal, saisi d'effroi à cette terrible sentence, s'éveilla en criant, et devint comme un homme hors de lui, en sorte que tous ses domestiques le crurent fou. Enfin, quand le premier moment de la douleur fut passé, il se mit à raconter tout au long la vision qu'il avait eue, et qui devint publique dans ces pays-là. On ignore si cette vision est chimérique ; toujours est-il qu'elle en effraya plusieurs : plaise à Dieu qu'elle les ait châtiés et effectivement corrigés!

Le pape Innocent IV ayant donc été enlevé de ce monde, on élut à sa place un autre homme d'un caractère assez doux, à ce qu'on prétendait, bon religieux, assidu aux oraisons, et sachant supporter l'abstinence, mais facilement séduit par les insinuations des flatteurs, et accessible aux méchantes suggestions des avaricieux. Il était évêque d'Ostie, et neveu de pape Grégoire, jadis défunt, qui l'avait promu à l'évêché : il prit le nom d'Alexandre IV. Un de ses premiers actes après sa création, ce fut d'écrire à tous les prélats des églises, leur demandant humblement de prier pour lui, afin que le Seigneur lui donnât le pouvoir, la grâce et la volonté de gouverner convenablement l'église de Dieu, et d'être appelé justement le vicaire de Dieu et le successeur de Pierre.

[1] Matt. Pâris ne dit pas où; probablement il juge à propos de s'arrêter pour ne pas mettre un pape en enfer. Au reste, il revient plus bas sur ce sujet et s'en explique avec une bonhomie malicieuse.

Cette action toute nouvelle (car les autres successeurs de Pierre n'avaient fait rien de semblable) fit naître dans tous les cœurs de meilleures espérances. Cependant la simplicité du nouveau pape se laissa bientôt tromper par les frères cardinaux ses collègues, et une fraude inopinée fut faite, à ce qu'on prétend, dans l'emploi de sa bulle, qui est le gage et le témoignage de la foi papale. Ce n'est pas que je veuille l'excuser pour cela ; car le pape doit être tel, qu'il ne trompe ni ne soit trompé : l'un et l'autre est également répréhensible dans un homme si haut placé. De plus, par le conseil de quelques-uns, en qui son âme se fiait et se reposait en toute assurance, et à l'instigation de son prédécesseur le pape Innocent IV, qui, au lit de mort, avait excité à cela les frères cardinaux, il entreprit de continuer puissamment la guerre commencée contre les partisans de Frédéric, et principalement contre Manfred, fils naturel, mais légitimé de Frédéric. Or, comme le seigneur pape regardait comme pénible de résister à ses conseillers dès le commencement, il eut pour bon et pour agréable ce que lui persuadaient des hommes séculiers et livrés aux pompes séculières, surtout quand ils lui eurent dit qu'il était absurde et manifestement contraire à la religion ecclésiastique, de tolérer sur la frontière des chrétiens une ville remplie et entièrement habitée par les Sarrasins, et que Frédéric avait fondée exprès. Le pape fut déterminé par ce prétexte spécieux, et par un autre encore, à savoir qu'il serait inhumain de frustrer le seigneur roi d'Angleterre dans l'espé-

rence qu'il avait conçue, d'après les promesses de l'Église, d'obtenir le royaume de Sicile, et pour la réalisation de laquelle il avait déjà fourni des sommes considérables.

Quand jadis la ville susdite, qu'on appelait Lucera, fut bâtie par l'empereur Frédéric, comme nous l'avons dit, et fut peuplée d'infidèles, pour servir au même Frédéric de refuge et d'asile assuré, ce dernier fut grièvement accusé de faire outrage à la religion chrétienne par la fondation de cette ville. Alors l'empereur Frédéric, ayant un prétexte pour pallier son erreur, répondit qu'il aimait mieux exposer des infidèles aux chances douteuses des guerres qui s'élèveraient dans le royaume ou dans l'empire, que des chrétiens du sang desquels, s'il était versé, il aurait à rendre un compte rigoureux devant le tribunal terrible du souverain juge. Aussi l'Église fut obligée de le souffrir et de dissimuler encore. Mais comme plus tard cette ville avait été le refuge, l'espérance et la confiance de Conrad, qui venait de mourir, et qu'elle était semblablement alors un asile de refuge et un soutien pour Manfred, Lucera devint comme une épine dans l'œil de l'Église romaine. Or, les citoyens infidèles qui habitaient ladite cité de Lucera étaient au nombre d'environ soixante mille hommes d'armes, tout prêts à en venir aux mains : et ces troupes étaient d'autant plus redoutables qu'elles se servaient, à la manière des Sarrasins, de dards empoisonnés, de feu grégeois et d'autres instruments de guerre très meurtriers.

C'est pourquoi le pape, du consentement des frères cardinaux, et d'après le conseil d'un certain marquis, traître exécrable, qui se prétendait, mais de visage seulement, l'ami spécial de l'Église, rappela et rassembla la nombreuse armée qui avait été dispersée et honteusement vaincue, non sans de grandes pertes, sous la conduite du cardinal[1] Guillaume, neveu du pape Innocent IV maintenant défunt, et dont le Seigneur avait terminé la vie chancelante par une prompte mort. Cependant le seigneur pape avait encore à sa disposition plus de soixante mille combattants, auxquels il distribua une pluie abondante de pièces d'argent, sans ménager aucunement le trésor du roi d'Angleterre. Il fit donc partir cette armée nombreuse et formidable, confiée à la conduite du cardinal Octavien et du marquis susdit, pour détruire la ville de Lucera, pour écraser toutes les forces de Manfred, ainsi que tous ses Siciliens, ses Apuliens et ses fauteurs en général. Mais quand les troupes du pape furent arrivées devant ladite ville, elles n'osèrent pas l'attaquer, ni ceux de Lucera aller à la rencontre de leurs ennemis qui arrivaient. Le parti du pape,

[1] Guillaume de Fiesque, cardinal de Saint-Eustache, jeune et inhabile, ne pouvait lutter contre Manfred. Vaincu par la seule terreur qu'inspirait le prince de Tarente, il s'enfuit de Troja avec toute l'armée pontificale, et cette défaite hâta la mort d'Innocent. Manfred, sans songer à le poursuivre, s'occupa de pacifier d'abord l'Apulie et de réduire la ville de Rapolla, près de Melfi, occupée par un capitaine génois.— Alexandre IV fut élu quelques jours après la mort d'Innocent et intronisé le 12 décembre. Fazelli, Villani, Dandolo et plusieurs autres historiens se trompent en plaçant l'élection d'Alexandre en 1255.

quoique s'étant mis en campagne, ne fit aucun progrès, et passa le temps en longueurs funestes et coûteuses outre mesure pour le seigneur roi d'Angleterre. Pendant ce temps, on chercha à consoler le roi, le flattant par de vaines promesses, et l'éblouissant par les plus brillantes espérances.

Le roi d'Angleterre fait transférer le corps de sa mère dans l'église de Fontevrault. — Il se rend à Pontigny pour y prier. — Il obtient de traverser la France pour retourner en Angleterre. — Honneurs qu'on lui rend dans la France entière. — Le roi de France va à sa rencontre jusqu'à Chartres. — Henri III est reçu à Paris par l'Université et logé dans le Vieux-Temple. — Vers le même temps, le roi étant venu à la noble maison de religieuses qu'on appelle Fontevrault, s'y mit en prières sur les tombes de ses prédécesseurs qui y avaient été enterrés. Puis, étant venu au sépulcre de sa mère Isabelle, qui était dans le cimetière, il fit transférer le corps dans l'église, fit élever par-dessus un mausolée, et offrit, en ce lieu et en d'autres lieux de la même église, de précieuses étoffes de soie, accomplissant ainsi ce commandement du Seigneur : « Honore ton père et ta mère, etc... »

Se sentant malade, il alla semblablement à Pontigny, se mit pieusement en prières sur la tombe et sur la châsse de saint Edmond, et recouvra le bienfait de la santé. Il offrit donc en ce lieu des tapis et des présents précieux et dignes d'un roi.

A la même époque, comme le seigneur roi d'Angleterre désirait ardemment depuis longtemps voir le royaume de France, le seigneur roi son beau-frère, la dame reine de France, sœur de la dame reine d'Angleterre, les cités et les églises de France, les mœurs et l'intérieur des Français et la très-noble chapelle du roi de France, qui est à Paris, ainsi que les incomparables reliques qui y sont gardées, il envoya au roi de France des députés solennels, et quand il eut obtenu passage en toute bienveillance et sécurité, il rassembla son escorte et sa très-noble compagnie, puis dirigea sa marche vers la ville d'Orléans.

Le très-pieux roi de France ordonna formellement aux seigneurs de sa terre et aux citoyens des cités par lesquelles le roi d'Angleterre devait passer, de faire déblayer les rues des immondices, des souches de bois et de tout ce qui pourrait blesser la vue, de suspendre partout des tapis, des feuillages et des fleurs; de parer, avec tous les ornements qu'ils pourraient trouver, les façades des églises et des maisons; de le recevoir avec respect et allégresse, au bruit des cantiques et des cloches, à la lueur des cierges et revêtus de leurs habits de fêtes; d'aller à sa rencontre quand il viendrait, et de le servir avec empressement pendant son séjour.

Or le seigneur roi de France, instruit de l'arrivée du seigneur roi d'Angleterre, alla au-devant de lui jusqu'à Chartres. En se voyant, ils se précipitèrent dans les bras l'un de l'autre et se donnèrent le bai-

ser. Ils se témoignèrent leur amitié par des salutations mutuelles et un échange de paroles affables. Le seigneur roi de France ordonna qu'on fournît libéralement à ses frais des procurations opulentes et splendides au seigneur roi d'Angleterre, tant qu'il serait dans son royaume : ce que le seigneur roi d'Angleterre accepta volontiers en partie. Le roi avait en sa compagnie propre mille chevaux magnifiques, montés par des personnages de marque, sans compter les chariots et les bêtes de somme, ainsi que les chevaux d'élite; le tout formant une multitude si nombreuse, que les Français étaient stupéfaits de cette nouveauté imprévue. En outre, pendant toute la journée et de jour en jour, la compagnie des deux rois s'accrut immensément et merveilleusement, comme a coutume de le faire un fleuve grossi par les torrents. En effet, la reine de France, avec ses sœurs les comtesses d'Anjou et de Provence [1], vint au-devant d'eux pour trouver ses autres sœurs la reine d'Anglerre et la comtesse de Cornouailles, ainsi que le seigneur roi d'Angleterre, pour se féliciter, se consoler mutuellement et se témoigner leur amitié par des salutations et des entretiens familiers. Or, leur mère, la comtesse de Provence, nommée Béatrix, était présente et pouvait se glorifier, comme une autre Niobé, en considérant ses enfants, car il n'y avait pas dans le sexe féminin une seule mère au monde qui pût se

[1] On doit lire ou du moins comprendre : *avec sa sœur la comtesse d'Anjou et de Provence*. Matt. Pâris commet à plusieurs reprises la même erreur.

glorifier et se féliciter des nobles fruits de son ventre, comme elle de ses filles.

Cependant les écoliers de Paris, surtout ceux qui étaient Anglais de nation, étant instruits de l'arrivée de si grands rois et de si grandes reines, et d'une foule de seigneurs incomparables, suspendirent pour le moment leurs lectures et leurs disputations, parce que c'était une époque entièrement consacrée à la joie, retranchèrent quelque chose sur les portions communes de la semaine, achetèrent des cierges et des habits de fêtes, qu'on appelle vulgairement cointises, se procurèrent tout ce qui pouvait servir à témoigner leur joie, et allèrent au-devant des nobles visiteurs, en chantant, en portant des rameaux et des fleurs, des guirlandes et des couronnes, et au son des instruments de musique. Or le nombre de ceux qui arrivaient et de ceux qui venaient à leur rencontre était immense. Jamais, dans les temps passés, on n'avait vu en France une aussi belle fête, ni un si grand ou si solennel rassemblement que celui qui se portait à la rencontre des arrivants. Les écoliers et les citoyens passèrent tout ce jour-là, et la nuit et les jours suivants dans la joie, parcourant la ville merveilleusement tapissée ; ce n'étaient que chansons, que flambeaux, que fleurs, que cris d'allégresse, enfin toutes les pompes de ce monde.

Lorsque les rois et ceux qui les servaient et les accompagnaient, cortége dont le nombre aurait pu former une copieuse armée, furent arrivés à Paris, et qu'une telle et si grande noblesse de l'Université de Paris

fut venue au-devant d'eux, le roi de France se réjouit beaucoup et rendit grâces aux clercs des honneurs de toute espèce qu'ils rendaient à ses hôtes. Puis le seigneur roi de France dit au seigneur roi d'Angleterre : « Ami, voici que la ville de Paris est à ta disposition : « où te plaît-il de prendre ton logis ? Là, est mon palais « au milieu de la ville ; s'il t'agrée de t'y arrêter, que « ta volonté soit faite ; si tu préfères le Vieux-Temple « qui est hors la ville et où le local est plus spacieux, « ou bien tout autre endroit qui te plaise davantage, tu « n'as qu'à vouloir. » Le seigneur roi d'Angleterre choisit pour hôtel le Vieux-Temple [1], parce que sa compagnie était nombreuse et qu'il y a dans ce même Vieux-Temple des bâtiments suffisants et convenables pour une nombreuse armée. En effet, quand tous les Templiers d'en deçà des monts se rendent aux époques et aux termes fixés à leur chapitre général, ils trouvent là des logements convenables. Or, il faut qu'ils reposent tous dans un seul palais ; car ils traitent de nuit leurs affaires dans le chapitre. Cependant, quoiqu'il y eût tant de logements dans l'intérieur du palais, la compagnie du roi était tellement nombreuse, que beaucoup furent forcés de dormir à la belle étoile, sans que les maisons voisines qui s'é-

[1] Ce que dit ici Matt. Pâris nous donne une idée de ce vaste et sinistre édifice, où plus tard Philippe le Bel trouva un refuge contre la fureur du peuple et dont il fit brûler les propriétaires. Matt. Pâris semble ne pas comprendre la Grève dans l'enceinte de Paris. Cependant nous savons que la muraille de Philippe-Auguste s'étendait derrière la Grève, au delà de l'ancienne porte Baudoyer (*porta Bagauda*) et s'arrêtait entre le port Saint-Paul et le pont Marie.

tendaient du côté de la place qu'on appelle la Grève pussent suffire à cette foule. Les chevaux furent placés hors des bâtiments dans les lieux qui parurent les plus propres à devenir des étables.

Le roi d'Angleterre fait préparer un festin pour les pauvres. — Il visite les lieux saints de Paris. — Les deux rois et leur suite dinent ensemble. — Splendeur de ce festin. — Seigneurs qui assistaient a ce repas. — Le roi d'Angleterre se montre au peuple parisien. — Entretien secret entre les deux rois. — Départ de Henri III. — Coup d'oeil sur l'année 1254. — Le roi d'Angleterre, ayant donc choisi le Vieux-Temple pour son logis, ordonna que le lendemain de grand matin toutes les maisons du même palais, c'est-à-dire du même temple, fussent remplies de pauvres que l'on ferait manger. Chacun de ces pauvres, quoique leur nombre fût considérable, fut abondamment servi en viandes et en poissons avec le pain et le vin.

Ce même lendemain, tandis que les pauvres étaient restaurés à la première et à la troisième heure, le seigneur roi d'Angleterre, conduit par le roi de France, visita la très-magnifique chapelle qui est dans le palais du même roi de France, ainsi que les reliques qui s'y trouvent et qu'il honora par des prières et par des offrandes royales. Il visita semblablement les autres lieux honorables de la ville pour y prier dévotement avec vénération, et il y laissa des offrandes.

Ce même jour, le seigneur roi de France, comme il en était convenu d'avance, dîna avec le seigneur roi d'Angleterre, au susdit Vieux-Temple, dans la grande salle royale du même temple, avec la nombreuse suite des deux rois. Toutes les cours du palais étaient remplies de gens qui mangeaient, et il n'y avait ni à la porte principale, ni à aucune entrée, des huissiers ou des gardes pour écarter ceux qui voulaient prendre place ; il y avait libre accès et repas abondant pour tous ceux qui se présentaient. Or, la multiplicité des mets de toute espèce allait jusqu'à pouvoir faire naître le dégoût parmi les convives. Après le festin, le seigneur roi d'Angleterre envoya aux seigneurs français, dans leurs hôtels, de superbes coupes en argent, des fermoirs en or, des ceintures de soie et d'autres présents tels qu'il convenait à un si grand roi d'en donner, et à de si nobles seigneurs d'en recevoir gracieusement.

Jamais, à aucune époque dans les temps passés, même du vivant d'Assuérus[1], d'Arthur ou de Charles, ne fut célébré un repas si splendide et si nombreux; car on y remarqua d'une manière éclatante la fertile variété des mets, la délicieuse fécondité des boissons, l'empressement joyeux des serviteurs, le bel ordre des convives, l'abondante libéralité des présents. Or, il y avait là des personnages vénérables qui non-seu-

[1] Indication curieuse qui prouve que les romans de chevalerie étaient allés chercher jusque dans le livre d'*Esther* le type du preux loyal et courtois.

lement n'ont pas de supérieurs dans le monde, mais encore dont on ne pourrait trouver les égaux.

Or, le repas fut donné dans la grande salle royale du Temple, où l'on avait suspendu de tous côtés, selon la coutume d'outre-mer[1], autant de boucliers qu'il en fallait pour couvrir les quatre murailles, et parmi eux se trouvait le bouclier de Richard, roi d'Angleterre. Aussi un certain plaisant dit au seigneur roi d'Angleterre : « Messire, pourquoi avez-vous « invité les Français à venir dîner et se réjouir avec « vous dans cette salle? voici le bouclier du roi d'An-« gleterre Richard au grand cœur. Ils ne pourront « manger sans avoir peur et sans trembler. » Mais laissons cela. Voici l'ordre dans lequel les convives étaient disposés. Le seigneur roi de France, qui est le roi des rois de la terre[2], tant à cause de l'huile céleste dont

[1] C'est-à-dire *selon la coutume des Anglais*. L'abbé Choisy fait un contre-sens, à notre avis, en interprétant : *selon la coutume du Levant*. (*Vie de saint Louis*, pag. 271.)

[2] Les traditions impériales avaient en effet conservé aux rois de France les titres les plus élevés, les plus capables de frapper l'esprit des peuples. Une foule de chartes portent des désignations telles que celles-ci : *Philippe Ier régnant, la seizième année de son empire*; *Louis le Gros, empereur auguste de France*. Le même titre d'*auguste* est donné à Louis le Jeune, à Louis VIII, particulièrement à Philippe II. Quand la royauté de fait a été mise au niveau de la royauté de droit, ces prétentions à la prééminence n'ont rien qui surprenne. Les contemporains les consacrent formellement : Joinville dit que saint Louis est le plus grand roi des chrétiens, et Matt. Pâris, dont le témoignage ne peut être suspect de partialité, appelle le même prince le roi des rois, et le royaume de France le royaume des royaumes. Comme il se sert à plusieurs reprises de ces dénominations, il parle évidemment d'après l'opinion commune. (*Voy*. DUCANGE, dissert. XXV.)

il a été oint, qu'à cause de son pouvoir et de sa prééminence en chevalerie, s'assit au milieu, ayant à sa droite le seigneur roi d'Angleterre, et le seigneur roi de Navarre [1] à sa gauche. Comme le seigneur roi de France s'efforçait de régler les places autrement, de telle sorte que le roi d'Angleterre fût assis au milieu et à la place la plus élevée, le seigneur roi d'Angleterre lui dit : « Non pas, messire roi : prenez le « lieu le plus honorable, c'est-à-dire la place du milieu « et la plus élevée : car vous êtes mon seigneur et le « serez, et vous en savez la cause. » Alors le pieux roi de France reprit, mais à voix basse : « Plût à Dieu « que chacun obtînt son droit sans être lésé : mais « l'orgueil des Français ne le souffrirait pas. » Or, laissons ce sujet. Ensuite les ducs prirent place à la même table, selon leurs dignités et prééminences; ils étaient au nombre de vingt-cinq, et les personnes qui étaient assises aux places les plus élevées, se trouvaient cependant mêlées aux ducs susdits. De plus, douze évêques assistèrent à ce festin; ils étaient placés avant certains ducs et se trouvaient cependant mêlés aux barons. On ne peut fixer le nombre des chevaliers de renom qui prirent place à leur tour. Les comtesses étaient au nombre de dix-huit, parmi lesquelles il y avait trois sœurs des deux reines susdites, à savoir, la comtesse de Cornouailles, la comtesse d'Anjou et la comtesse de Provence, qui

[1] Le jeune fils du fameux Thibaut, comte de Champagne. Il avait épousé, la même année, à Melun Isabelle, fille de saint Louis.

étaient comparables à des reines, ainsi que la comtesse Béatrix, mère de toutes. Après le repas, qui fut abondant et splendide, quoique ce fût un jour à poisson, le roi d'Angleterre vint loger, cette nuit-là, dans le grand palais du seigneur roi de France, qui est au milieu de la ville de Paris. En effet, le seigneur roi de France l'exigea formellement, et dit en plaisantant : « Laissez-moi faire; car il convient que j'accomplisse tout ce qui est courtoisie et justice. » Puis il ajouta en souriant : « Je suis seigneur et roi « dans mon royaume, je veux donc être le maître chez « moi. » Le roi d'Angleterre alors se laissa conduire.

Quand le roi d'Angleterre eut traversé un faubourg qu'on appelle la Grève et ensuite un faubourg du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois [1], puis après un grand pont [2], il considéra l'élégance des bâtiments, qui dans la ville de Paris sont faits en chaux cuite, c'est-à-dire en plâtre, ainsi que les maisons à trois

[1] Ce quartier était encore appelé bourg sous le règne de Philippe-Auguste. Nous préférons traduire *vicus* par faubourg, puisque la Grève et Saint-Germain-l'Auxerrois étaient compris dans l'enceinte de Philippe-Auguste. Au reste, ces deux quartiers étaient coupés d'enclos et de jardins et couverts de terrains en friche. Le terme de bourg conviendrait plutôt à ces groupes de maisons en dehors de la ville dont les noms ont survécu : Bourg-Thiboust, Bourg-l'Abbé, Beau-Bourg, etc. Il est probable que Henri III, en sortant du Temple, entra à Paris par le Bourg-Thiboust et la porte Barbette, traversa les cultures Saint-Gervais, la Grève, et, arrivé à la limite de ce quartier, c'est-à-dire au Châtelet, laissa à gauche Saint-Germain-l'Auxerrois, dont les fossés et les jardins venaient jusque-là, pour se rendre directement par le pont au palais de la Cité, dont nous avons donné la position dans une note précédente.

[2] Sans doute le pont aux Changeurs, alors chargé de maisons. Mat-

arceaux et à quatre étages ou même plus, aux fenêtres desquelles apparaissait une multitude infinie de personnes des deux sexes ; et une foule serrée s'agglomérait et se pressait à l'envi pour voir le roi d'Angleterre à Paris. Sa renommée brilla du plus grand éclat et fut portée aux nues par les Français, à cause de ses largesses et de ses présents, de la libéralité qui convenait à ce jour-là, de l'abondance de ses aumônes, de la belle ordonnance de sa compagnie, et enfin parce que le seigneur roi de France s'était uni par mariage à une sœur, et le seigneur roi d'Angleterre à l'autre sœur. Les rois de France et d'Angleterre restèrent ensemble pendant huit jours, se récréant mutuellement par des entretiens longtemps désirés. Or, le pieux roi de France disait : « N'avons-nous « pas épousé les deux sœurs et nos frères les deux « autres? Tous les enfants, filles ou garçons, qui ont « tiré ou qui tireront naissance d'icelles, seront comme « frères et sœurs. Oh! s'il y avait entre pauvres « hommes pareille affinité ou consanguinité, com- « bien ils se chériraient mutuellement, combien ils « seraient unis du fond du cœur! Je m'afflige, le « Seigneur le sait, de ce que notre affection réci- « proque ne puisse être parfaitement d'accord en « tout. Mais l'opiniâtreté de mes barons ne se soumet « pas à ma volonté : car ils disent que les Normands ne

thieu Pâris, habitué aux constructions de Londres, basses et en briques, fait remarquer l'architecture différente des maisons parisiennes. Quant au terme de *tricameratæ* dont il se sert, nous ne savons s'il veut dire maisons à trois arceaux ou maisons ayant trois chambres de façade.

« sauraient pas observer pacifiquement leurs bornes ou « leurs limites sans les violer ; et par ainsi tu ne peux « recouvrer tes droits. » Mais laissons ce sujet. Le seigneur roi d'Angleterre, en se séparant de la présence dudit roi de France, fut reconduit par lui l'espace d'une journée de marche. Or, il fut reconnu, par un calcul certain, qu'il avait répandu, en dépenses faites à Paris, mille livres d'argent, sans compter les présents inappréciables qu'il avait tirés de son trésor, non sans le diminuer beaucoup. Cependant l'honneur du seigneur roi d'Angleterre et de tous les Anglais ne fut pas médiocrement exalté ni faiblement augmenté.

Un jour, tandis que les deux rois s'entretenaient, le roi de France dit au roi d'Angleterre : « Ami, « combien douces tes paroles sont à mes oreilles [1]; ré« jouissons-nous en conversant ensemble ; car peut« être ne jouirons-nous jamais une autre fois à l'a« venir d'un entretien mutuel. » Puis il ajouta : « Mon ami roi, il n'est pas facile de te démontrer « quelle grande et douloureuse amertume de corps et « d'âme j'ai éprouvée par amour pour le Christ, dans « mon pélerinage : quoique tout ait tourné contre « moi, je n'en rends pas moins grâces au Très-Haut ; « car en revenant à moi-même et en entrant et rentrant « dans mon cœur, je me réjouis plus de la patience « que le Seigneur m'a donnée par sa faveur spéciale, « que s'il m'eût accordé l'empire du monde entier. »

Lorsque les deux rois se furent avancés l'espace

[1] *Dulcia faucibus meis.* N'est-il pas plus naturel de lire *auribus ?*

d'environ une journée de marche, ils se séparèrent l'un de l'autre, et s'étant détournés quelque peu à l'écart sur le bord de la route, ils se dirent des paroles secrètes et amicales. Le roi de France dit alors en soupirant : « Plût à Dieu que les douze pairs de France « et le baronage consentissent à mon désir : nous se« rions certes des amis indissolubles. Notre discorde « est pour les Romains une excitation à se déchaîner « et un sujet de s'enorgueillir. » S'étant donc baisés et embrassés réciproquement, ils se quittèrent ; le roi de France resta sur ses terres et le roi d'Angleterre se dirigea vers les siennes. Le roi d'Angleterre étant arrivé au bord de la mer, et ne trouvant pas le vent favorable, se vit obligé d'attendre malgré lui ; car la mer et les vents ne lui obéissaient pas. Pendant ce temps il visita l'église de Sainte-Marie à Boulogne, à cause des reliques qu'elle renfermait. C'est dans cette ville que mourut Pierre Chaceporc, Poitevin de nation, clerc et conseiller spécial du seigneur roi et trésorier de la reine, lequel termina sa vie par une bonne fin.

Ainsi se passa cette année abondante en fruits de la terre et en fruits des arbres, au point que la valeur d'une charge de blé descendit au prix de deux sols. Les avoines et les autres espèces de récoltes et de légumes baissèrent dans la même proportion, à la satisfaction du pauvre peuple. Cette année fut guerrière et ennemie pour les Italiens, les Français et les Flamands, et suspecte pour les Anglais. Depuis le milieu de l'automne jusqu'à la saison du printemps, elle fut

troublée par de si violents orages, qu'à Bedford plus de quarante hommes et un grand nombre de bestiaux périrent.

LE ROI D'ANGLETERRE ATTEND A BOULOGNE UN VENT FAVORABLE. — MORT DE PIERRE CHACEPORC. — HENRI III REVIENT EN ANGLETERRE. — IL CONFIE LE SCEAU ROYAL A HENRI DE WENGHAM. — PRÉSENT DES HABITANTS DE LONDRES MÉPRISÉ PAR LE ROI. — CEUX-CI S'EFFORCENT DE PLAIRE AU ROI PAR UN NOUVEAU PRÉSENT. — LE ROI, POUR UN LÉGER MOTIF, EXIGE TROIS MILLE MARCS DES HABITANTS DE LONDRES. — MORT D'ARNAULD DU BOIS. — LES JUIFS SONT DÉPOUILLÉS DE LEURS RICHESSES. — FAITS DIVERS. — RICHES PRÉSENTS ENVOYÉS AU ROI D'ANGLETERRE PAR LE ROI ET LA REINE DE FRANCE. — L'an du Seigneur 1255, le seigneur roi, à son retour de Gascogne, se trouva à Boulogne, attendant un vent favorable pour repasser en Angleterre. C'était la trente-neuvième année de son règne. Pendant ce temps il visita et honora, selon l'usage qu'il observait volontiers, les reliques qui se trouvaient en grand nombre dans l'église de Sainte-Marie à Boulogne. Il fit ensevelir honorablement le corps de son clerc chéri, Pierre Chaceporc, et ordonna qu'on lui fît des obsèques solennelles. Or, le troisième jour avant Noël, le même Pierre avait rédigé son magnifique testament. Il léguait, entre autres, six cents marcs pour acquérir des terres en Angleterre, dans l'endroit où l'on pourrait le mieux acquérir des terres et des revenus, et pour y bâtir une église de religieux, à savoir de chanoines réguliers choisis dans

la maison de Merton[1] afin qu'on y servît Dieu à perpétuité dignement et d'une manière louable, et qu'on y offrît des sacrifices quotidiens au Seigneur, pour le salut de son âme et de tous les fidèles. Or, il quitta le monde la veille de la naissance du Seigneur. Cette année-là, le jour de la naissance du Seigneur tomba à la sixième férie[2], et plusieurs mangèrent de la chair par respect pour le Christ; parce que le Verbe fait chair s'est présenté ce jour-là à la lumière du monde; c'est ce qui a fait dire à quelqu'un dans le transport de son admiration : « O honneur accordé à la chair, etc... »

Le dimanche qui suivit immédiatement, le vent et la mer étant favorables, le roi s'embarqua, et, après une heureuse traversée, aborda à Douvres. Le comte Richard, son frère, vint au-devant de lui en grande allégresse, et les autres seigneurs, qui, rassemblés de fort loin à cet effet, avaient attendu longtemps en vain sur les côtes d'Angleterre, l'accueillirent avec joie à son arrivée, et lui conférèrent des présents précieux. Les prélats, et principalement les abbés et les prieurs, en firent autant, parce qu'il le fallut bien : car il demandait impérieusement et instamment, comme un homme affamé qui demande à manger. Ils lui offrirent donc des présents très-riches et très-précieux, en or et en argent et en dons désirables, bien faits pour inspirer l'envie aux yeux et aux esprits de ceux qui les

[1] *Maretona*. La variante donne *Meretina*, que nous adoptons avec une légère modification.

[2] C'est-à-dire un vendredi.

voyaient. Avec tout cela ledit roi aurait pu amasser un grand trésor; mais ces richesses ne suffisaient pas pour payer toutes les dettes qu'il avait contractées, quand bien même ce qu'il recevait se fût centuplé; car on prétend que ses dettes s'élevaient à plus de trois cent mille marcs.

A la même époque, le seigneur roi ayant ratifié l'élection de maître Guillaume de Kilkenni, qui avait porté le sceau royal d'une manière louable, et se fiant dans la fidélité éprouvée du seigneur Henri de Wengham, qui avait été son clerc et son conseiller, confia à ce dernier la garde de son sceau.

Cependant, instruits de l'arrivée du seigneur roi, les habitants de Londres, qui avaient fait dire de nombreuses prières et répandu d'abondantes aumônes pour sa sauvegarde et sa prospérité, tant qu'il avait été dans les provinces d'outre-mer, vinrent joyeusement à sa rencontre, parce qu'ils désiraient ardemment son retour en Angleterre, et ils lui offrirent à son arrivée cent livres; car le seigneur roi, par la fréquence avec laquelle il exigeait de pareils présents, en avait fait une sorte d'obligation passée en habitude. Mais le roi, regardant cela non comme un don gratuit, mais comme un impôt qui lui était dû, ne loua ni la dévotion des habitants, ni leur présent, et ne voulut pas leur en adresser même les plus minces remercîments. Comme un des assistants le réprimandait de son ingratitude : « Je n'ai pas de remer« cîments à faire à ceux de Londres, répondit le « roi, pour m'avoir apporté et payé ce qui m'est dû;

« mais qu'ils me fassent quelque don gratuit et de « largesse spontanée, quelque présent honorifique, « et alors je leur rendrai justement des actions de « grâces. »

Aussi les citoyens ayant appris cette réponse, et désirant satisfaire à la volonté royale, achetèrent pour deux cents livres un certain vase très-précieux et digne d'admiration par la matière et la main-d'œuvre, qui par hasard se trouvait alors en vente à Londres, et ils l'offrirent avec respect au seigneur roi, comme présent de charité. Alors enfin il leur adressa des remercîments, mais qui ne répondaient pas à un don si magnifique. Ainsi il accepta le présent, mais ne l'accueillit pas avec un visage serein, comme il convenait.

Peu de jours après, le roi intenta un procès très-grave aux habitants de Londres, au sujet d'un certain clerc coupable d'un meurtre, à ce qu'on prétendait, lequel avait été incarcéré à Londres, et s'était échappé furtivement de prison. Il exigea d'eux, quoique le motif fût léger et peu important, trois mille marcs, et cela à titre de taillage et de punition, pour n'avoir pas gardé leur prison avec assez de prudence. En effet, un certain clerc ès lettres, soupçonné d'avoir tué un certain prieur de l'ordre Noir en outre-mer, avait été incarcéré cependant en Angleterre, à Newgate, et avait réussi à s'évader. Or la reine, dont ce prieur s'était prétendu le parent, poursuivit avec colère la vengeance de cette mort, et se plaignit au roi. Le fugitif, de son côté, se sauva

auprès des frères Mineurs, qui, lui ouvrant un sein miséricordieux, l'accueillirent, lui firent raser les cheveux et prendre l'habit de leur ordre. Aussi ceux de Londres s'irritèrent contre les frères, qui, à leur très-grand dommage, avaient donné asile à leur fugitif. Les citoyens étant donc cités à cet égard, répondirent au roi, quoiqu'ils eussent l'esprit consterné, que le seigneur roi avait lui-même abandonné le prisonnier à l'évêque de Londres, qui le réclamait comme étant ordonné clerc; mais que l'évêque, n'ayant pas de prison convenable, avait supplié les citoyens de lui prêter libéralement la prison de Newgate, qui était sûre et forte, pour y garder avec précaution ledit prisonnier, jusqu'à ce qu'on eût décidé par jugement ce qu'il faudrait faire de lui; que les citoyens avaient donc octroyé civilement à l'évêque sa demande; que pendant ce temps le prisonnier s'était évadé, après avoir trompé la surveillance des gardes de l'évêque; que par conséquent cette évasion ne devait, en aucune façon, à ce qu'ils disaient, être imputée à mal aux citoyens. Ils supplièrent aussi humblement le seigneur roi de calmer miséricordieusement la colère qu'il avait conçue contre eux inconsidérément et sans qu'ils l'eussent méritée, et de rappeler à sa mémoire la dévotion des citoyens envers lui et les libertés de la ville, qu'il était tenu et obligé de maintenir inviolées, par les liens des serments, des chartes et des excommunications. Mais le roi, enflammé d'une colère encore plus violente, jura d'une manière terrible, et en les appelant serfs autrement qu'il ne con-

venait, qu'il saurait bien faire payer aux habitants cette somme, et même plus ; puis il fit appréhender au corps et incarcérer quelques-uns des citoyens.

Cette même année, à savoir le 8 avant les ides de février, mourut le noble homme Arnauld du Bois, l'un des grands forestiers d'Angleterre, chevalier vaillant dans les armes, d'un caractère affable et de mœurs recommandables. Il fut enterré dans une abbaye de l'ordre de Cîteaux, c'est-à-dire à Becclesden, devant le maître-autel.

Lorsque le temps du carême [1] fut arrivé, le roi exigea avec grande instance que les Juifs, quoique appauvris maintes fois, lui payassent à temps huit

[1] *Carnis privium* (texte *hic*). Ce mot était synonyme de *carnelevarium* (*carnem laxare* ou *levare*), d'où nous avons fait *carnaval*, selon l'orthographe italienne. Cette expression servait à indiquer l'époque où l'on se préparait aux jeûnes du carême, et désignait particulièrement le dimanche de la Quinquagésime. Carpentier, dans son glossaire, rapporte un document assez curieux sur la manière dont on célébrait le *carnaval* à Rome au commencement du treizième siècle. « Le dimanche à partir duquel on doit cesser de manger de la chair, les cavaliers et les fantassins se lèvent après dîner et boivent entre eux. Ensuite les fantassins déposent leurs boucliers et vont à Testaccio. Le préfet avec les cavaliers va à Latran. Le seigneur pape descend du palais et chevauche avec le préfet et les cavaliers jusqu'à Testaccio ; pour que, de même que la ville a eu son origine en cet endroit, de même la délectation y ait sa fin en ce jour. On se livre à des jeux en présence du pontife, de manière à ce qu'aucune dispute ne s'élève. On tue un ours, c'est-à-dire on tue le diable tentateur de notre chair ; on tue des veaux, c'est-à-dire l'orgueil de notre délectation ; on tue un coq, c'est-à-dire la luxure de nos reins, pour que désormais nous vivions chastement et sobrement dans la componction de l'âme et que nous méritions à Pâques de recevoir dignement le corps du Seigneur. » (*Regist. manusc.* de l'église de Cambrai, *ad calcem.*)

mille marcs, sous peine de pendaison. Mais ceux-ci, voyant qu'il ne leur restait plus à espérer qu'une extermination et une confusion générale, répondirent tous, d'une voix unanime : « Seigneur roi, nous « voyons que tu n'épargnes ni les chrétiens ni les « Juifs, et que tu t'efforces de les appauvrir tous, sous « des prétextes spécieux ; or il ne nous reste aucune « espérance de respirer ; les usuriers du pape nous « ont supplantés. Permets-nous donc de sortir de « ton royaume sous sauf-conduit. Nous nous cher- « cherons [ailleurs] une demeure telle quelle. » En entendant cela, le roi s'exclama d'une voix plaintive, en disant : « Il ne faut pas s'étonner si je désire ar- « demment de l'argent ; car c'est une chose affreuse « à penser que les dettes dont je me trouve lié et ac- « cablé. Tête-Dieu ! la somme monte bien à deux « cent mille marcs, et si je disais trois cent mille, je « ne dépasserais pas les bornes de la vérité. Je suis « circonvenu de tous côtés. Je ne suis plus qu'un roi « mutilé, amoindri, ou, pour mieux dire, partagé en « morceaux ; car tout calcul fait, et tout compte de « revenus établi, la somme du revenu annuel de mon « fils Édouard s'élève à plus de quinze mille marcs. « Me voici donc dans la nécessité de vivre avec l'ar- « gent obtenu de toutes parts de qui que ce soit, et « par quelque moyen que ce soit. » Étant donc devenu comme un autre Titus ou un autre Vespasien, il vendit les Juifs pour quelques années au comte Richard, son frère, pour que le comte éventrât ceux que le roi avait écorchés. Cependant le comte les

épargna, considérant la diminution de leur pouvoir et leur ignominieuse pauvreté.

C'est pourquoi le comte Richard, voyant l'indigence de son frère, lui prêta, sur sa demande instante, une forte somme d'argent, en recevant cependant pour gage de la vaisselle d'or (?).

Cette même année, depuis la fête de saint Valentin jusqu'au mois suivant, un vent violent, accompagné de torrents de pluie, causa des perturbations inouïes, non-seulement sur la terre, mais encore sur la mer; et vers le même temps, les flots jetèrent sur les côtes de l'évêché de Norwich une certaine bête marine fort monstrueuse, qui avait été poussée par la furie des vagues accumulées, et tuée, à ce qu'on croit, par les secousses qu'elle avait reçues. Cette bête, qui était beaucoup plus grosse qu'une baleine, ne fut pas cependant regardée comme une baleine. Ce monstre marin enrichit abondamment tout le pays voisin, par la graisse qu'on retira de son ventre.

Vers le même temps, fut envoyé en Angleterre un éléphant, que le seigneur roi de France donnait au roi d'Angleterre, comme un présent de grande valeur. Or, nous ne croyons pas que jamais aucun éléphant autre que celui-ci ait été vu en Angleterre, ni même dans les pays cisalpins [1]. Aussi le peuple ac-

[1] On sait cependant qu'au nombre des présents envoyés à Charlemagne par Haroun-al-Raschid, se trouvait un éléphant, le seul que le calife possédât. Son conducteur Isaac débarqua à Venise et l'amena à Aix-la-Chapelle; mais il n'est pas étonnant que Matt. Pâris ignore ce détail. Au reste, la vue de cet animal étranger était encore au treizième

courait-il en foule, pour voir un spectacle d'une si grande nouveauté. De plus, la reine de France Marguerite donna au roi d'Angleterre un paon, c'est-à-dire une aiguière [1] admirable, qui, par sa forme, présentait de la ressemblance avec un paon. Une pierre précieuse, qu'on appelle vulgairement perle, y était incrustée. On avait ajusté au corps de ce paon des ornements fort habilement fabriqués en or et en argent, avec des saphirs pour figurer les couleurs d'un vrai paon quand il fait la roue. Enfin ce joyau était si richement travaillé, qu'il était quelque chose de nouveau et d'admirable pour les yeux de tous ceux qui le considéraient.

LE ROI SE REND A SAINT-ALBANS. — PUNITION D'UN PARRICIDE. — MIRACLES OPÉRÉS A LINCOLN, SUR LA TOMBE DE L'ÉVÊQUE ROBERT. — VISION TERRIBLE DU PAPE ALEXANDRE, AU SUJET D'INNOCENT IV. — GUILLAUME DE HOLLANDE ET JEAN D'AVESNES RECHERCHENT L'ALLIANCE

siècle un sujet d'étonnement, même pour les ultramontains. La chronique d'Est raconte qu'à la bataille de Cortenuova, Frédéric II avait un éléphant qui inspirait aux Lombards un grand effroi. (*Apud* MURATORI, tom. XV, pag. 508.) Celui dont il est question ici avait été ramené de Terre-Sainte par Louis IX. Les émirs qui ne s'étaient pas rendus à Joppé à l'époque convenue, remplirent néanmoins toutes les autres conditions du traité. « Ils ajoutèrent, dit M. Michaud, à l'envoi des captifs et des funèbres dépouilles des guerriers chrétiens, le don d'un éléphant dont saint Louis fit présent au roi d'Angleterre. (*Hist. des Crois.*, tom. IV, liv. XIV.)

[1] Tel est du moins le sens que nous donnons au mot *lavacrum*. Nous pensons que ce paon est celui qu'on montre encore à Windsor parmi les joyaux de la couronne et qui est évalué à la somme énorme de 50,000 livres sterling (plus de 12,000,000 francs).

DU ROI D'ANGLETERRE. — Cette même année, le seigneur roi, pendant que son fils Édouard se trouvait dans les pays de Gascogne, se rendit à Saint-Albans, le sept avant les ides de mars et y demeura six jours. Il y pria, jour et nuit, en grand appareil de cierges et en grande dévotion, le bienheureux Albans, comme étant le premier martyr de son royaume, pour lui, pour son fils Édouard et pour ses autres amis. Il donna à Dieu et au bienheureux martyr deux tapis précieux, que nous appelons baldaquins, et une magnifique chape chorale, recouverte en or. Or il faut savoir que jamais aucun roi d'Angleterre, pas même le roi Offa, fondateur du monastère de Saint-Albans, ni aucun autre des rois précédents, ni tous ensemble, n'offrirent autant de tapis pour orner les murailles de l'église, que le présent roi d'Angleterre Henri troisième à lui seul : tous ses dons sont consignés et énumérés pleinement dans le petit livre qui est dans l'église de Saint-Albans, et qui contient le détail des tapis, des anneaux et des pierres précieuses.

Dans le cours de cette même année, à l'époque de la sainte Passion du Seigneur, un certain Guillaume, fils dénaturé et criminel d'un chevalier, donna la mort à son père pour s'emparer plus vite de son héritage. Aussi ayant été convaincu de ce crime, il fut traîné à la potence et pendu à Londres. Comme le crime était énorme, et qu'il avait osé commettre ce parricide à l'époque de la Passion, son cadavre ne mérita pas de recevoir les honneurs de la sépulture. Aussi ce misérable, qui ne devait exciter la pitié de

personne, fut laissé à dévorer aux chiens et aux oiseaux du ciel, et ne mérita point d'obtenir le bienfait de la sépulture chrétienne. Le chevalier qui fut ainsi tué par son fils s'appelait Jean, surnommé de Seldeforde, et il était de la liberté de Saint-Albans.

Ce fait peut prouver la justesse de cette belle maxime d'un poëte, qui, en parlant de ceux qui choyent, élèvent et enrichissent leurs héritiers comme eux-mêmes, ou, pour mieux dire, plus qu'eux-mêmes, s'écrie :

Celui qui épargne son bien dans l'intérêt de son héritier et qui est trop rigide pour lui-même, est voisin de la folie [1].

Or avec le chevalier susdit fut tué un certain Jean, chanoine régulier, qui était le chapelain du chevalier occis.

Vers le même temps, dans l'église de Lincoln, furent opérés des miracles divers, nombreux, manifestes, et mûrement examinés. En effet, comme si les saints confesseurs anciens, à savoir, les évêques saint-Rémi et saint Hugues, se fussent réjouis avec saint Rebert, qui récemment était monté vers le Seigneur, ils manifestèrent comme à l'envi leur bonté envers les fidèles en l'honneur dudit Robert. Aussi, entre un grand nombre de miracles qu'il serait trop long non-seulement de raconter, mais même de citer, il y en eut vingt manifestes, qui furent prouvés dans le chapitre de Lincoln par-devant des hommes graves

[1] On a déjà pu voir que le moine de Saint-Albans citait toujours Horace avec autant d'exactitude que d'à-propos.

et dignes de foi, et qui furent examinés mûrement : car nous savons que des mensonges officieux déplaisent à Dieu. Or tes témoignages, Seigneur Dieu, sont devenus très-croyables ; et maintenant la vision nocturne, mais non chimérique, qui arriva à un certain homme digne de foi, pendant la vie dudit évêque de Lincoln, c'est-à-dire environ quatre ans avant son passage dans l'autre vie, se trouve aujourd'hui ouvertement et évidemment vérifiée. Or, il lui sembla entendre distinctement une voix qui articulait et prononçait clairement ces mots : « Le Seigneur a chéri « Edmond[1] en odeur de charité et le Seigneur a « chéri Robert en odeur de fidélité. » Et cela lui fut donné à connaître en esprit, afin qu'il comprît que ces paroles étaient dites au sujet des bienheureux Edmond et Robert, évêques et confesseurs.

Cette même année dans le carême, il arriva, comme nous l'avons appris pour sûr, qu'une nuit que le seigneur pape Alexandre dormait d'un profond sommeil après les fatigues de la journée, il lui sembla être conduit au fond d'un palais très-vaste et très-spacieux. Dans un lieu élevé de ce palais était assis un homme qui paraissait très-respectable et très-majestueux ; à côté de lui était une femme vénérable par son extérieur et par sa figure, et il y avait autour d'eux nombreuse compagnie. Tout à coup voici que d'ignobles porteurs leur présentèrent une bière, dans laquelle était un mort d'assez triste apparence. Alors le mort,

[1] Nous adoptons la variante pour ce membre de phrase.

se relevant et se prosternant, dit d'une voix lamentable à celui qui était assis dans ce lieu élevé comme dans un tribunal : «Dieu très-puissant et très-pieux, « ayez pitié de moi. » Comme le juge se taisait, la femme prit la parole : « Le temps de la péni- « tence et de la compassion est passé. Et mainte- « nant le temps du jugement est arrivé pour toi. « Tes prières sont intempestives et importunes : ce « dont il faut s'affliger. Malheur à toi ! car tu ne « trouveras pas miséricorde, mais le jugement que « tu as mérité. Tu as dissipé l'église de Dieu pen- « dant ta vie ; tu es devenu entièrement un homme « de chair ; tu as dédaigné, méprisé, annulé et « cassé les saintes décisions et les bienfaits rendus « par tes saints prédécesseurs, non sans les outra- « ger. Aussi tes actes doivent-ils, à juste titre, être « regardés comme cassés[1]. » Alors celui qui siégeait comme juge, prenant un visage sévère et faisant entendre une voix terrible, dit aux porteurs de la bière : « Quand j'en aurai pris le temps, je jugerai les jus- « tices. Son temps est passé, et le temps de son ju- « gement est arrivé. » Puis le juge dit : « Va-t'en et « reçois une récompense convenable, selon que tu « as travaillé. » La sentence fut à peine prononcée, que le mort fut entraîné au plus vite hors de la présence du juge, et emporté dans un lieu que nous ne pouvons aucunement déterminer, mais qui est probablement le purgatoire, ainsi qu'il est pieux de le

[1] *Tua Cassandra.* Évidemment *cassanda.*

croire. Comme le seigneur pape Alexandre, à qui fut révélée cette vision réelle ou chimérique, demandait à son guide, d'une voix basse et tremblante, quel était ce misérable, on lui répondit que c'était le pape Innocent récemment défunt, et qu'on appelait jadis Sinibald, qui, épuisé par la douleur qu'il ressentait, non point de ses péchés, mais de la défaite de son armée, avait quitté le monde des vivants. Après avoir entendu et vu ces choses, le seigneur pape Alexandre, successeur immédiat du susdit Innocent, réveillé de son sommeil (si c'est là ce qu'on peut appeler sommeil), fut saisi d'un violent effroi, et trembla de tous ses membres en frémissant et en soupirant. Son saisissement fut tel, qu'il lui fallut quelques jours pour se remettre et revenir entièrement à lui. Dès lors ce pieux pape ordonna qu'on répandît des aumônes et qu'on célébrât des messes pour le salut d'Innocent; il révoqua aussi quelques-uns des actes de son prédécesseur, pour que son châtiment fût adouci, et comme quelqu'un lui offrait de riches présents pour obtenir une certaine église qu'il sollicitait: « Non pas, mon frère, » répondit le pape Alexandre. « Celui qui vendait les églises est mort. » Dès lors aussi il demanda le suffrage des prières, et écrivit à cet égard à beaucoup de prélats des églises, comme nous l'avons déjà dit. On pensa généralement qu'il serait accusé plus sévèrement devant le Seigneur, si cette effrayante vision ne le corrigeait pas. En effet, Dieu, à ce qu'on croit, voulut lui révéler cela pour le prémunir, le reprendre, le corriger et

lui prouver sa dilection paternelle. Aussi le pape décida sur-le-champ que si quelque clerc était saisi pour un crime entraînant peine corporelle, il serait dépourvu du privilége ecclésiastique, à moins qu'il ne fût sous le coup de la censure cléricale et légitime.

Vers le même temps, Guillaume de Hollande, désirant engrosser ses coffres, comme beaucoup d'autres l'avaient fait, avec les esterlings, objets de son envie, envoya des députés solennels, et demanda à faire alliance avec le seigneur roi d'Angleterre, à titre de parenté. Vers le même temps aussi, Jean d'Avesnes, étant arrivé de Flandre en toute hâte, sollicita très-instamment le roi de lui fournir des secours pour sa guerre. Le seigneur roi affirma qu'il était occupé d'une affaire importante, c'est-à-dire de la conquête du royaume de Sicile et d'Apulie, et qu'il ne voulait pas mettre son cœur en esclavage, en le partageant entre diverses affaires, mais en suivre par ordre, d'abord une, et ensuite une autre, pour les mener à meilleure fin.

Grand parlement tenu a Londres. — Intempérie de l'air pendant la durée du parlement.—Mort de Gaultier de Gray, archevêque d'York.—Le corps de l'archevêque est transporté et enseveli a York. — Sécheresse excessive. — Miracles opérés dans les églises de Lincoln et de Chicester. — Cassation de Guillaume le Loup, archidiacre de Lincoln. — A la même époque, c'est-à-dire dans la quinzaine de Pâques, que l'on appelle vulgairement Hokeday, tous

les seigneurs d'Angleterre, tant ecclésiastiques que séculiers, se rassemblèrent à Londres, en sorte que jamais auparavant on n'y avait vu réunie une si nombreuse multitude. Dans cette assemblée, pour résumer beaucoup de choses en peu de mots, le seigneur roi se plaignit d'être embarrassé de dettes considérables, et de ne pouvoir se libérer sans l'assistance efficace de ses seigneurs. Aussi demanda-t-il, avec grande instance et grande urgence, qu'on lui fournît une aide pécuniaire, c'est-à-dire qu'il reçût portion plénière du dixième qui [1] lui avait été précédemment concédé en aide sur les baronnies; de manière qu'il fût tenu à la plénitude de la reconnaissance : ce qui aurait été la ruine manifeste du royaume; car le royaume, dépourvu de tout argent, eût alors été comme abandonné et livré en proie à tous ceux qui auraient voulu s'en emparer. Comme cela n'était aucunement tolérable, l'assemblée, ayant donc tenu conseil, décida que chacun des seigneurs s'imposerait une lourde charge, pour faire observer, dès aujourd'hui et désormais, sans aucune chicane, la grande charte que le roi avait tant de fois promis et juré d'observer, en s'y engageant sur son âme, de la manière la plus formelle. L'assemblée exigea en outre que le roi se choisît le justicier, le chancelier et le trésorier, d'après l'avis commun du royaume, ainsi que la chose était juste et usitée de toute antiquité; lesquels ne seraient point destitués de leurs

[1] *Quas*. Nous lisons *quæ* : phrase obscure.

charges, si ce n'est pour fautes évidentes, et d'après le conseil et la délibération commune du royaume assemblé; car il y avait en Angleterre tant de petits rois, que les anciens temps paraissaient être revenus pour l'Angleterre [1]. Or, c'était un triste spectacle que la douleur générale. En effet, les prélats ou les seigneurs ne savaient par quels liens enchaîner ce nouveau Protée, c'est-à-dire le roi, quand bien même ils lui octroieraient tout ce qu'il voulait, parce qu'en toutes choses il dépassait les bornes de la vérité, et que là où il n'y a point de vérité, là il n'y a point d'espérance stable à fonder. En outre, les plus intimes chambriers du roi firent entendre à l'assemblée qu'il ne consentirait, en aucune façon à ce qu'elle désirait au sujet du chancelier, du justicier et du trésorier. De plus, les prélats, se voyant forcés par l'esclavage auquel l'Église était absolument condamnée de payer le dixième qu'ils avaient promis conditionnellement, éprouvaient une douleur poignante; et l'inquiétude faisait saigner les cœurs des nobles, à cause de l'exaction qui les menaçait. Enfin l'assemblée convint communément qu'on répondrait au roi, au nom de l'universalité des seigneurs, que l'affaire serait remise jusqu'à la fête de saint Michel, afin que pendant ce temps ils pussent éprouver sa fidélité et sa bénignité; que si par hasard il ramenait leurs cœurs vers lui, et les regagnait justement en récompensant leur longue patience, par l'observation de cette

[1] Allusion évidente à l'heptarchie saxonne.

charte tant de fois promise, tant de fois rachetée, eux, de leur côté, céderaient et fourniraient à ses besoins autant que s'étendrait leur pouvoir. Cependant le roi, à ce qu'on prétend, n'accepta pas cette proposition, et garda un silence de désapprobation. Ainsi après de nombreuses, longues et inutiles discussions, l'assemblée fut levée au milieu de la désolation et du désespoir, et les nobles d'Angleterre, devenus comme des gens de la plus basse condition, retournèrent chez eux.

Or, à cette époque, le temps était fort mauvais, et pendant presque toute la saison du printemps, le vent du nord, qui est le plus cruel ennemi des fleurs et des jeunes pousses des arbres, causa de grands maux. Pendant tout le mois d'avril, ni pluies ni rosées ne vinrent humecter la terre desséchée, ni procurer le plus léger adoucissement dans la température. Aussi les seigneurs, appelant chaque jour en vain un air plus pur, en furent longtemps privés, au point que plusieurs furent saisis par plusieurs maladies. En effet, l'atmosphère brûlée par le souffle du vent du nord, et du vent d'est équinoxial, avait pris une couleur de citron, et causait beaucoup de maladies.

L'archevêque d'York, Gaultier de Gray, qui avait été tourmenté comme les autres par divers soucis dans le susdit parlement, s'était fatigué le cerveau par ses jeûnes quotidiens ; aussi, pour se remettre de ses ennuis et de ses fatigues infructueuses, il s'arrêta à Fuleham, manoir de l'évêque de Londres, comme

ledit évêque l'avait désiré et demandé. Or, l'archevêque, accablé par la vieillesse, par l'ennui, par la fatigue et par la douleur, perdit absolument tout appétit et s'affaiblit outre mesure; et le troisième jour après son arrivée à Fuleham, il expira, après avoir reçu heureusement tous les sacrements qui conviennent à un chrétien. Il avait gouverné magnifiquement son église d'York, pendant près de quarante ans (car pour faire les quarante ans, il ne s'en fallut que de trois mois et d'autant de semaines), et avait même gouverné tout ce royaume d'une manière irréprochable, lorsqu'aux calendes de mai il alla où va toute créature.

Après qu'on eut fait l'anatomie du corps, le susdit corps fut transporté honorablement à York, sous la conduite du seigneur évêque de Durham Gaultier, son suffragant, qui remplit parfaitement l'office d'humanité et de respect, comme il convenait de le faire pour le corps d'un si grand prélat, en pourvoyant chaque jour aux obsèques et aux aumônes; l'archevêque fut enterré, avec tous les honneurs qu'il méritait, dans l'église d'York.

Dans l'été de cette même année, l'aridité se prolongea sous le souffle du vent d'est équinoxial, qui tarit les rosées du matin et suspendit les rosées du soir, depuis le milieu de mars jusqu'aux calendes de juin. Il était facile de voir les grains de blé gisant, tels qu'on les avait jetés dans la terre changée en poussière; ils n'avaient pas même subi la mortification nécessaire pour germer et pour se multiplier. Mais

enfin, par le bienfait de celui qui fait pleuvoir sur les justes et sur les injustes, la terre, ainsi que les graines et les semences à demi mortes qu'on y avait déposées, éprouva la bienfaisance des pluies et le rafraîchissement opportun des douces rosées, en sorte que, par la grâce de Dieu, la sécheresse se changea en une humidité verdoyante, que tout respira, et que l'on conçut l'espoir de fruits abondants.

Vers le même temps, des miracles fréquents éclatèrent dans les églises de Lincoln et de Chicester, à la gloire de Dieu et en l'honneur des saints pontifes Robert et Richard. Aussi dans l'église de Lincoln vingt miracles, pour ne pas parler des autres qui sont innombrables, furent reconnus pour authentiques, après avoir été examinés. Autant ou même plus de miracles furent opérés dans l'église de Chicester et se multiplièrent par des accroissements quotidiens. Si quelqu'un désire prendre connaissance de ces miracles qui ont été examinés, il pourra les trouver rapportés par écrit dans l'église de Saint-Albans.

A la même époque aussi, maître Hugues de Mortemer, official du seigneur [archevêque] de Cantorbéry, fit savoir au chapitre de Lincoln qu'il eût à casser Guillaume le Loup, récemment nommé archidiacre de Lincoln, et à substituer sans délai un autre à sa place; faute de quoi, lui, maître Hugues, y pourvoirait en vertu de l'autorité apostolique et de celle de l'archevêque de Cantorbéry son seigneur, et punirait les chanoines de leur désobéissance : aussi les chanoines, obtempérant à ces ordres, se nommèrent

un nouvel archidiacre. Or, maître Guillaume, qui tenait fermement pour la liberté de son église, supporta tout cela avec patience, et se réfugia dans le sein de la clémence papale, qui doit s'ouvrir ordinairement aux affligés.

DESTRUCTION DE L'ARMÉE DU PAPE. — TRAHISON DU MARQUIS BERTHOLD. — PLAINTES ET LAMENTATIONS SUR LES INIQUITÉS DE LA COUR ROMAINE. — RENOUVELLEMENT DE LA SENTENCE RELATIVE A L'OBSERVATION DE LA GRANDE CHARTE. — ACCUSATIONS INTENTÉES A ROBERT DE ROS ET A JEAN DE BAILLEUL, RÉGENTS D'ÉCOSSE. — MORT DE REGNAUD DE BATH, MÉDECIN DE LA JEUNE REINE D'ÉCOSSE. — Vers le même temps, le pape Alexandre, marchant sur les traces de son prédécesseur Innocent, et poursuivant l'affaire du royaume de Sicile et d'Apulie, envoya le cardinal Octavien avec une très-forte armée, composée de soixante mille hommes d'armes, pour détruire de fond en comble la ville de Lucera, et exterminer Manfred, qui y était caché, ainsi que tous les habitants de ladite cité. Or, il y avait dans cette ville plus de soixante mille Sarrasins infidèles, que l'empereur Frédéric avait rassemblés pour les exposer aux chances douteuses de la guerre, et à qui il avait donné cette ville pour habitation. Elle offrait alors le sein du refuge à Manfred et à quelques autres partisans de Frédéric. Lorsque Octavien eut disposé ses troupes, de concert avec un certain marquis, homme plein d'habileté et guerrier puissant, dans les conseils et l'assistance duquel

toute l'armée papale se fiait, on conçut l'espérance indubitable que le pape, Octavien, et l'invincible armée dont ils disposaient, réussiraient dans toutes leurs entreprises. Mais lorsque l'armée du pape se fut approchée de la ville et n'en fut plus éloignée que de peu de milles, la terreur et l'effroi s'emparèrent des uns et des autres, en sorte que les habitants de Lucera n'osaient pas aller à main armée au-devant de leurs adversaires, ni les survenants attaquer la ville ou les habitants. C'est ainsi que, de part et d'autre, plusieurs jours se passèrent dans l'attente et dans des retards sans résultat. Or, l'armée du pape était fort nombreuse et très-formidable. Chaque jour elle recevait une solde abondante sur l'argent fourni par le roi d'Angleterre, et comptait sur les promesses du pape pour recevoir plus encore; car telles avaient été les dernières dispositions du feu pape Innocent; tout cela venait de lui, et les cardinaux ne faisaient que poursuivre l'exécution de ses projets. Lorsque ces délais infructueux se furent donc prolongés ainsi pendant beaucoup de temps de part et d'autre, ce traître marquis, qui avait dans cette armée une nombreuse compagnie, s'approcha et vint dire à Octavien : « Seigneur, pourquoi restons-nous ici si longtemps « oisifs? nous dépensons des trésors immenses. Que « le tiers de l'armée se retire; car Manfred et ses « troupes n'oseront pas sortir de la ville. Les habi- « tants s'y trouvent comme assiégés et enfermés, et « il suffit des moindres forces pour les effrayer et les « contenir. » Comme les habitants ne sortirent pas

après que le tiers de l'armée se fut retiré, le susdit marquis mutila de nouveau l'armée papale, en sorte qu'il resta à peine dans ce lieu dix ou douze mille hommes d'armes. Profitant du moment, le marquis monta une nuit sur un cheval très-rapide, se rendit à la ville de Lucera, et, ayant fait mander Manfred, lui dit : « O très-cher ami, on t'a donné à entendre « que je t'ai nui et que je suis prêt à te nuire ; je « m'étonne que tu consentes à prêter l'oreille à de « pareilles calomnies ou à y ajouter aucunement foi. « Ton habileté sait avec quelle fidélité j'ai servi ton « père l'empereur Frédéric, dans des circonstances « douteuses : comment pourrais-je persécuter l'enfant « d'un si bien-aimé seigneur, et d'un père si respec- « table? Voilà le moment où tu vas éprouver certaine- « ment la dévotion et la fidélité que je t'ai vouée de- « puis longtemps. A mes instigations, l'armée du « pape a été diminuée ; c'est à peine s'il reste avec « Octavien dix mille combattants, dont la majeure « partie est à moi. Plus de retard ; que tes féaux, tous « tant qu'ils sont dans la ville, s'arment sur-le-champ « et me suivent pas à pas, je leur montrerai le chemin. « Tu t'empareras, au gré de tes désirs, et d'Octavien « et des siens[1]. » Manfred sortit donc de la ville et

[1] Il est évident qu'il s'agit ici du margrave de Hohenburg. Les chroniqueurs italiens ne parlent pas de cette trahison, qui cependant est rappelée plus bas dans une lettre du pape. Jamsilla rapporte ainsi les faits. Au commencement de 1255, une nouvelle armée de croisés, envoyée en Apulie sous les ordres du cardinal Ottaviano de Ubaldinis et des trois margraves de Hohenburg Berthold, Oddo et Ludwig, fut arrêtée dans les montagnes près de Frigento, par les manœuvres et l'audace de Man-

tous les citoyens avec lui, accompagné de ses féaux et de ses familiers, armés tous de pied en cap, formant une nombreuse armée; ils s'avancèrent en toute hâte comme le tourbillon d'une rapide tempête, et s'approchèrent de l'armée papale. Mais tandis qu'ils pensaient les surprendre tous comme des oiseaux dans le piége, Octavien, averti à l'heure par un ami de cœur, réussit à grand'peine à s'échapper; tous les autres, à l'exception des vassaux du marquis, furent dispersés, faits prisonniers ou massacrés. C'est ainsi que Manfred, triomphant au gré de ses vœux, commença à prospérer de jour en jour davantage, à la grande confusion de l'église. Or, à cette nouvelle le seigneur pape et toute l'église romaine éprouvèrent une douleur et une confusion incomparables, surtout après que l'église avait promis le royaume de Sicile et d'Apulie au seigneur roi d'Angleterre, pour le compte de son fils Edmond, et que le pape lui avait

fred. Une trêve fut conclue, et tandis qu'elle durait encore, le prince régent revint avec une partie de ses troupes parcourir les provinces inférieures et maritimes de l'Apulie. Profitant de son absence, les chefs de l'armée pontificale rompirent la trêve et s'avancèrent sans obstacle jusqu'à Foggia, où ils établirent leur quartier général. Le prince de Tarente était alors à Trani près de Giovenazzo. Le parjure de ses ennemis lui fit reprendre les armes. Il rentra aussitôt dans la Capitanate et se dirigea vers Lucera par Ascoli. (*Comm. sur Matteo*, parag. 74.) Il marcha de là sur Foggia et mit en fuite Berthold, qui accourait au secours du légat; ce qui est contraire à l'assertion de Matt. Pâris. Le légat se tira de ce mauvais pas en proposant un traité de paix que le pape refusa de ratifier, et, quittant Foggia, revint dans la terre de Labour au mois de juin. Alexandre IV avait déjà abandonné Naples pour aller habiter Anagni.

même fait passer l'anneau d'investiture par l'évêque de Bologne ; ainsi [les cardinaux] avaient jeté dans un gouffre le trésor du roi à l'extermination de toute l'Angleterre. L'évêque, qui avait déjà passé les monts, se hâta de se rendre en Angleterre, sachant qu'en réjouissant le cœur du roi il remporterait de riches présents. Toutefois, ignorant complétement le désastre dont nous venons de parler, il était transporté par les accès d'une allégresse menteuse et d'une vaine joie, car :

La puissance divine se joue des choses humaines.

O sollicitude stérile de la cour romaine ! ô aveugle ambition, sainte sans doute, mais trop souvent trompée par les conseils des pervers ! pourquoi ne modères-tu pas tes emportements avec le frein de la discrétion ? pourquoi n'es-tu pas instruite par le passé et corrigée par tant de calamités souffertes ? Voici que nous sommes tous punis dans les pertes que tu éprouves, que nous souffrons tous avec toi, que nous partageons toute ta confusion et tous tes opprobres. Tu t'es efforcée de créer deux empereurs en Allemagne. Pour leur promotion il a fallu dépenser des trésors inestimables arrachés de tous côtés, et cependant cette dignité n'a été assurée ni à l'un ni à l'autre. Aujourd'hui, dans les pays de l'Apulie, l'armée papale a été écrasée deux fois honteusement, la première fois sous la conduite du cardinal Guillaume, la seconde fois sous la légation ou la conduite du cardinal Octavien. Ces deux défaites ont accablé de dommages

tous les fils de l'église universelle, les ont abreuvés d'opprobres, les ont fait saigner de douleurs. Enfin, pour conclure en peu de mots, l'église universelle, qui doit être défendue par l'église romaine, se plaint d'être grevée par elle en beaucoup de points.

A la même époque, on proclama dans les comtés et l'on annonça dans les synodes, dans les églises, en tous les lieux enfin où les hommes se rassemblaient, que la grande charte que le roi Jean avait octroyée et que le présent roi avait maintes fois confirmée serait observée inviolablement; et la sentence fut solennellement prononcée contre tous les violateurs de ladite charte. Toutefois le roi, ne l'observant nullement encore, mit inhumainement au pillage les biens de l'église d'York. Or, il répétait fréquemment: « Pourquoi les évêques et les seigneurs du royaume « n'observent-ils pas eux-mêmes envers leurs sujets « cette charte pour laquelle ils crient et clabaudent « tant et tant? » A cela on lui répondait raisonnablement: « Seigneur roi, il convient que vous donniez « le premier exemple selon votre serment, et alors « les autres vous suivront certainement, selon cette « maxime d'un poëte :

Le vulgaire inconstant se tourne toujours avec le prince.

Vers les mêmes temps, Robert de Ros et Jean de Bailleul furent grièvement accusés de se conduire d'une manière infidèle et déshonnête envers le royaume, le roi et la reine d'Écosse, dont la tutelle leur avait été confiée. Or, à cette époque le roi se

trouvait dans les contrées du nord de l'Angleterre, c'est-à-dire à Nottingham.

Il y avait un certain physicien nommé maître Regnauld de Bath, fort instruit et expérimenté dans l'art de la médecine, qui avait été envoyé pour garder le corps de la reine d'Écosse, du roi et de leurs amis, par la reine d'Angleterre, laquelle désirait ardemment la bonne santé et la prospérité de sa fille la reine d'Ecosse, et du mari de sa fille le roi d'Écosse, qu'elle chérissait comme son fils adoptif. Or, lorsque ledit maître Regnauld fut arrivé au château des Pucelles [1], qu'on appelle vulgairement Edimbourg, eut exposé la cause de sa venue, et eut montré les lettres tant du roi que de la reine d'Angleterre, qui attestaient ladite cause, il fut admis volontiers. Quand il s'entretint avec la reine sans témoins, comme c'est l'usage des médecins, et qu'il lui demanda quelle était la cause de son trouble et de sa pâleur, et pourquoi il la trouvait si triste, elle lui répondit : « Il con« vient de révéler au physicien les secrets du corps, « comme il convient d'avouer ceux du cœur au « prêtre. » Regnauld, ayant donc appris les chagrins de cœur et de corps qu'elle endurait, réprimanda fortement ses gardiens et ses tuteurs. Après des dis-

[1] Le château est à l'est de la ville sur un roc escarpé. Quelques-uns, faisant allusion à sa situation presque inaccessible, le nomment le château ailé ; d'autres l'appellent le château des pucelles, parce que c'était le séjour des jeunes princesses du sang royal des Pictes, qui y demeuraient enfermées jusqu'au temps de leur mariage. (MALLET, *Descript. de l'univers.*)

putes et des paroles amères, qui des reproches mutuels passèrent aux menaces, il accusa, condamna et menaça tous les seigneurs gardiens du roi, de la reine, et du royaume, comme coupables de lèse-majesté. Aussi, ledit physicien Regnauld se mit au lit peu de jours après, et fut pris d'une maladie mortelle; et certaines personnes, dont les interprétations sont toujours sinistres, prétendirent qu'il avait été empoisonné. Quand il vit qu'il approchait irrévocablement des portes de la mort, il écrivit tant au roi qu'à la reine, qu'il était venu en Écosse sous une mauvaise étoile, qu'il y avait vu leur fille traitée infidèlement et inhumainement au milieu de ces indignes Écossais, et que, comme il avait murmuré, les seigneurs du nord lui avaient tendu des piéges mortels. A cette nouvelle, le roi fort courroucé songea à part lui aux moyens de tirer vengeance d'un si grand attentat. Or, ce maître physicien rendit son âme misérable, après avoir vomi ce venin de discorde, et préparé de grands maux futurs et des dommages irréparables.

Appauvrissement de quelques églises d'Angleterre. — Éclipse totale de lune. — Mort de Guarin de Muntcheinsil. — Faits divers. — Le roi, excité par les plaintes de sa fille, se rend en Écosse. — Il envoie le comte de Glocester et Jean Mansel au chateau d'Edimbourg. — Fuite de Robert de Ros. — Discorde entre l'université de Paris et les frères prêcheurs. — Jean de Bailleul fait la paix avec le roi, moyennant une somme d'argent. — Le roi revient d'Écosse. — Il

ENLÈVE UN TRÉSOR DÉPOSÉ DANS L'ÉGLISE DE DURHAM. — GUILLAUME DE KILKENNY EST CONSACRÉ ÉVÊQUE D'ÉLY. — Vers le même temps, l'église de Cantorbéry était accablée de graves tribulations à cause des mérites de ses fils, c'est-à-dire des moines de cette même maison, laquelle tenant de droit le premier rang en Angleterre, avait repoussé des indigènes recommandables, et avait pris un étranger pour son gardien; aussi ceux qui avaient donné les mains à cet abus tombèrent, mais non pas injustement, dans une si grande pauvreté, qu'ils se virent liés et enveloppés par des dettes montant à plus de quatre mille marcs. Comme la ruine de leur église était imminente, les moines, afin de ne pas être précipités complétement dans l'abîme de la confusion, livrèrent six de leurs meilleurs manoirs à la garde de Jean de Gatesdène, chevalier, pour qu'il les eût en sa main à des conditions bonnes pour lui, mais ruineuses et très-dures pour les susdits moines, jusqu'à ce qu'ils fussent libérés de leurs dettes. Semblablement le prieuré de Rochester, qui avait contracté des dettes inestimables, déposa des gages entre les mains dudit Jean et d'autres créanciers, retrancha sur les fonds destinés à la nourriture et à l'habillement de la communauté, et se conserva à peine le strict nécessaire. De plus, le noble prieuré de Saint-Suithun à Winchester, grevé par des pertes irréparables, souffrit justement de ses cicatrices; car les moines, préférant la faveur du roi à la crainte de Dieu, avaient choisi pour pasteur de leurs âmes un homme tout à fait incapa-

ble de gouverner une si belle église. Or, l'élu y avait intrus un certain prieur, avait dispersé le couvent, et avait établi à la place de ceux qui avaient été dispersés, pour l'opprobre de la religion monastique et de l'honnêteté, des gens illettrés, des vauriens, méritant plutôt d'être réprouvés que d'être choisis, treize hommes enfin qui n'étaient moines que par le capuchon. Parlerai-je aussi de la confusion de l'église conventuelle de Sainte-Marie à York, et de plusieurs autres nobles églises?

Or, pour que l'indignation de Dieu se manifestât aux hommes, au sujet de cette accumulation exorbitante de péchés, et pour que l'état des corps célestes s'accordât avec l'état des choses de ce monde, la lune subit une éclipse prodigieuse, insolite et universelle, au mois de juin, dans la nuit qui suivit immédiatement le jour de la fête de sainte Marguerite. L'éclipse commença deux heures avant minuit, et dura environ quatre heures.

Vers le même temps mourut un noble baron, le plus noble ou le plus sage entre tous les nobles d'Angleterre, ou du moins l'un des plus nobles et des plus sages, à savoir Guarin de Montcheinsil. De plus, le même Guarin était un homme zélé pour la paix et la liberté du royaume. Quand il mourut, la plus forte colonne du royaume chancela. Le trésor dudit Guarin était très-considérable. Aussi on assure que son testament monta à une somme de deux cent mille marcs et plus. Le seigneur roi conféra sur-le-champ la garde de son héritier, nommé Guillaume, à Guil-

laume de Valence, son frère utérin, qui avait épousé la fille du susdit Guarin, afin d'être son gendre. C'est ainsi, ô douleur! que succombait chaque jour la noblesse d'Angleterre.

De même, Jean le Français, un des principaux clercs et conseillers du seigneur roi ayant été frappé d'une paralysie incurable, n'inspira aucune pitié aux moines de la communauté de Sainte-Marie d'York et à ceux de Selby, qui virent sa maladie d'un œil sec.

Vers le même temps le seigneur Jean de Gray, chevalier, homme modéré et discret, se retira des conseils du roi et du labyrinthe des cours, instruit peut-être et heureusement corrigé par l'expérience.

A la même époque, le roi étant sollicité de jour en jour et de plus en plus par les messages de la reine d'Écosse et de ses familiers, et étant ému par leurs plaintes, réunit une armée et dirigea sa marche et ses bannières vers l'Écosse, se proposant de demander un compte rigoureux à Robert de Ros, et à Jean de Bailleul, chevaliers et hommes de grand pouvoir et de grande autorité; car il était instruit certainement, à ce qu'il assurait, par les rapports secrets et répétés de ses féaux, que lesdits Robert et Jean traitaient le royaume d'Écosse ainsi que le roi et la reine autrement qu'il ne convenait ou n'était avantageux et contrairement à ce qu'ils avaient promis. Quand il approcha du royaume d'Écosse, il fit prendre les devants au comte de Glocester Richard, et à Jean Mansel, clerc spécial et conseiller du seigneur roi, pour qu'ils s'informassent prudemment si Robert de

Ros avait justifié par ses actes la clameur publique; s'il prétendait se défendre par la voie de la rébellion de la trahison et de l'accusation qu'on lui intentait, et regimber contre l'éperon. C'est pourquoi le comte et Jean, accompagnés d'une escorte choisie et d'une troupe nombreuse d'hommes d'armes, marchèrent en avant selon le commandement du roi, et, instruits que le roi et la reine d'Écosse demeuraient alors dans le château des Pucelles, ils s'y rendirent sur-le-champ sans faire aucun bruit; puis se séparant de leur escorte qui les suivit d'un peu plus loin, le comte et Jean se faisant passer pour d'humbles chevaliers du vasselage de Robert de Ros, trompèrent le portier et les autres gardiens et entrèrent. Bientôt ils furent suivis pas à pas par leur compagnie et par leur escorte, et formèrent autour d'eux une troupe nombreuse d'hommes d'armes, en sorte que si ceux qui étaient dans ce château pour le garder, avaient prétendu se soulever, ceux qui venaient d'entrer étaient en état de ne rien craindre de leur part. La reine d'Écosse vint donc les trouver confidentiellement, et se plaignit amèrement à eux de ce qu'on la gardait ou plutôt qu'on l'incarcérait irrévérencieusement dans ce château, lieu triste et solitaire, où l'on ne respirait pas un air salubre, où l'on n'apercevait pas de verdure, comme sont les lieux situés au bord de la mer. Il ne lui était pas permis, à ce qu'elle disait, de parcourir librement son royaume, d'avoir des serviteurs spéciaux, ni même pour suivantes et pour chambrières les jeunes filles dont elle désirait s'entourer.

Le roi son mari n'avait pas la faculté d'avoir accès auprès d'elle, d'entretenir avec elle des rapports de mari, et on leur défendait des caresses mutuelles. On ignore si elle ajouta à ses plaintes quelque autre grief secret. Alors le comte et le seigneur Jean, en hommes très-éloquents et très-discrets qu'ils étaient, la consolèrent, séchèrent ses larmes et calmèrent ses sanglots, lui parlèrent avec affabilité et modération, et lui promirent sans nul doute que tous ces abus seraient corrigés. Ils commencèrent par prendre les mesures nécessaires pour que le roi et la reine d'Écosse couchassent sans gêne aucune dans le même lit, comme époux et comme épouse. Robert de Ros fut expressément sommé de se présenter et de se tenir prêt à répondre dans la cour du roi d'Angleterre, son seigneur, aux interpellations qui lui seraient adressées. Robert, craignant pour lui-même, se tint d'abord caché, puis s'étant humilié, il reparut. Or, il y eut quelques seigneurs qui s'indignèrent de ce que le comte et Jean étaient entrés si subitement et sans aucune contradiction ou obstacle dans leur château qui était à l'entrée de leur terre et qui servait de défense et de barrière à tout le royaume. Aussi, voulant en tirer vengeance, ils s'avancèrent avec une grande multitude, et entourèrent le château. Mais quand ils eurent compris qu'il y avait folie [1] et ensorcellement à assiéger à main armée leur roi et leur reine, ils se retirèrent. C'est

[1] *Salvos*. Nous adoptons la variante *fatuos*.

ainsi que tout fut réglé et resta en paix. Quant à Robert de Ros, il promit, par un engagement formel, de venir à la cour du roi d'Angleterre, son seigneur, pour répondre sur tous les griefs. Néanmoins le roi, sur le conseil de ses amis et courtisans, fit saisir les terres de Robert, et les fit mettre étroitement en garde.

A la même époque, une grave dissension s'éleva entre l'université des écoliers de Paris et les frères Prêcheurs qui demeuraient en ce lieu; ceux-ci, contre l'antique coutume de la cité et de l'université, avaient cherché, sans l'assentiment de l'université, à augmenter le nombre des lecteurs [1] en théologie, lequel était limité. Enfin, quoique le roi de France lui-même, aussi bien que les bourgeois de Paris, se fussent intéressés au maintien des libertés de l'université des écoliers, les susdits Prêcheurs, qui étaient dévoués au seigneur pape, et qui étaient bien vus à la cour romaine à cause des services de toute sorte qu'ils lui rendaient, remportèrent l'avantage dans cette discussion. Une sentence fut donc prononcée par le seigneur pape, dans l'intérêt des frères Prêcheurs et de tous les religieux; elle leur accordait désormais la libre faculté d'être lecteurs en théologie, sans considérer le nombre des lecteurs, lequel, de toute antiquité, était restreint à des limites fixes [2].

[1] C'est-à-dire maîtres, docteurs. On dit encore aujourd'hui professeur et *lecteur* royal.

[2] Les prétentions des ordres mendiants avaient déjà troublé l'université, lorsqu'en 1252 la querelle s'envenima par l'attaque violente des

Vers le même temps, Jean de Bailleul, chevalier riche et puissant, dont le père, vaillant dans les armes, avait rendu de grands services au roi Jean, quand il s'était trouvé dans une position difficile, et lui avait souvent fourni des secours dans des circonstances douteuses, s'étant trouvé accusé grièvement, ainsi que Robert, satisfit aux besoins du roi, en lui donnant une somme d'argent sur le riche trésor qu'il possédait, et recouvra ainsi prudemment la paix.

religieux contre le livre *De periculo mundi* de Guillaume de Saint-Amour. L'université publia plusieurs lettres où elle articula ses griefs. Sur douze chaires de théologie, disait-elle, neuf sont occupées sans retour par des réguliers ; les Prêcheurs n'ont pas voulu prêter le serment d'obéir aux constitutions de l'université, si on ne leur accordait à perpétuité les deux chaires de théologie qu'ils s'étaient arrogées : ils ont maltraité les bedeaux de l'université et obtenu par supercherie des lettres de maître Luc, doyen de l'église de Paris et subdélégué de l'évêque. Elle déclara donc qu'elle les avait retranchés de son corps, et demanda qu'on fît droit à ses plaintes, *ne concusso ecclesiæ fundamento quod parisiense studium esse dignoscitur, consequenter corruat ipsum ædificium improvisè*. Innocent IV semblait disposé à restreindre les priviléges des ordres mendiants quand il mourut. Son successeur Alexandre tint une conduite tout opposée. Cinq jours seulement après son intronisation, il annonça le projet de délibérer plus soigneusement sur cette matière, et le 14 avril 1255 il rendit la bulle *Quasi lignum* qui modérait les statuts de l'université et rétablissait les docteurs de l'ordre des Prêcheurs, ordonna à l'université de les recevoir et révoqua toutes les sentences portées contre eux. Les évêques d'Orléans et d'Auxerre avaient commission de faire exécuter cette bulle. L'université refusa d'obéir et écrivit au pape à l'époque des vacances (2 octobre 1255) pour réclamer contre la sentence des évêques, menaçant de se dissoudre ou de se transporter ailleurs. Mais le pape n'en tint pas compte, et l'affaire de l'*évangile éternel* vint encore augmenter les haines mutuelles. (FLEURY, *Hist. ecclés.*, tom. XVII. — DUBOULAY, *Hist. de l'univers.*, tom. III.)

Tout étant donc ainsi pacifié et réglé au gré de ses vœux, le seigneur roi d'Angleterre se hâta de revenir vers les pays du midi de l'Angleterre, après que la reine et lui se furent entretenus suffisamment avec le roi d'Écosse et la reine leur fille. Le roi visita en passant les abbayes et les prieurés, et se recommanda aux prières des prélats, tout en se rassasiant avec leur argent.

Lorsqu'il fut venu à Durham, il entra dans l'église et y fit une courte prière sur la châsse du bienheureux et glorieux Cuthbert, confesseur et évêque. Puis, ayant été instruit par l'avis et le rapport de quelques dénonciateurs, qu'il y avait en dépôt dans la même église une forte somme d'argent appartenant à l'évêque Nicolas, à l'évêque d'Ély et à certains clercs, qui, pleins de confiance dans le respect qu'inspirait le bienheureux Cuthbert et son église, avaient déposé leurs biens en ce lieu, sous la tutelle du prieur et du couvent; le roi ordonna, malgré la résistance des moines, que des officiers chargés de l'effraction entrassent de force, brisassent les serrures [1] et les sceaux, et enlevassent pour son compte, sans requérir l'assentiment des propriétaires, tout l'argent qu'ils trouveraient dans les armoires et dans les coffres, disant qu'il ne considérait pas cet argent comme enlevé et arraché par force, mais comme de l'argent qu'on lui prêtait et qu'il emportait. Ainsi il ne craignit pas de violer la paix de l'église d'un si grand

[1] *Ceris*. Nous lisons *seris*.

saint et de l'église universelle de Dieu, paix qu'il avait tant de fois juré d'observer. Cependant, quand il rentra plus tard en lui-même, il paya et restitua, tant bien que mal, aux propriétaires, l'argent qu'il avait emprunté de cette façon, sans cependant donner satisfaction pour l'offense.

Vers le même temps, l'élu à Ély, à savoir maître Guillaume de Kilkenni, fut consacré évêque d'Ély dans les pays d'outre-mer, c'est-à-dire à Polenza (?)[1], le jour de l'Assomption de la bienheureuse Vierge, par l'archevêque de Cantorbéry, qui se trouvait alors dans ces pays. Comme l'élu était venu le trouver dans sa patrie, l'archevêque pourvut abondamment et honorablement à tout ce qui lui était nécessaire. Pierre de Savoie applaudit aussi à sa venue, et lui fit de grands honneurs, pour qu'il ne parût pas être exposé au besoin dans les pays qui lui étaient soumis. Mais les évêques se plaignirent de cette action, comme injurieuse pour eux, et le couvent de Cantorbéry partagea leurs plaintes, parce qu'il avait toujours été d'usage que les évêques fussent consacrés en Angleterre. De plus ils redoutaient fortement que les archevêques de Cantorbéry ne tirassent cela à consé-

[1] *Bolesius* (texte *hic*). Il est évident qu'il s'agit d'une ville du Piémont. Or nous savons qu'à cette époque Pierre et Boniface surveillaient les mouvements des rebelles du Piémont, en l'absence de leur neveu le comte Boniface. Ce jeune prince s'était joint, avec Thomas de Savoie, aux troupes auxiliaires que Louis IX envoyait à la comtesse de Flandre Marguerite. Nous adoptons donc le nom de ville qui se rapproche le plus du texte.

quence comme un fait nouveau, le même archevêque s'étant déjà arrogé ce droit pour l'église de Lincoln.

L'ÉLU A TOLÈDE SE REND A LONDRES. — LE FILS DU ROI DE FRANCE ÉPOUSE LA FILLE DU ROI DE CASTILLE. — DÉPENSES CONSIDÉRABLES DU ROI D'ANGLETERRE. — PERNICIEUX CONSEIL DONNÉ AU PAPE PAR L'ÉVÊQUE DE HÉREFORD. — Cette même année, dans l'octave de la nativité de la bienheureuse Marie, arriva à Londres l'élu à Tolède, frère du roi de Castille, qui s'appelait Sanche, et qui était âgé de vingt ans; il était accompagné d'un puissant seigneur d'Espagne nommé Garcias Martin. On ne savait quel était le motif de sa venue; mais il voulait, à ce qu'on prétendit, augmenter ses revenus avec les riches présents qu'il devait recevoir du roi, qui a coutume de distribuer inconsidérément à de semblables étrangers tout ce qu'il extorque à ses sujets. Or, la conduite, l'extérieur et l'escorte de cet élu différaient absolument de nos mœurs : car, bien qu'il ne fût qu'un adolescent, il portait à l'index l'anneau pastoral et donnait sa bénédiction au peuple. Il fit orner très-pompeusement de tapis, de draperies et de courtines le logement qu'il occupait au Temple neuf, voire même le pavé; son escorte ne se composait pourtant que de gens vulgaires et en mauvaise ordonnance : il avait à sa suite peu de palefrois, mais un très-grand nombre de mulets. Le roi, ayant appris son arrivée, ordonna formellement qu'il fût reçu avec les plus grands honneurs, et qu'il ne trouvât sur son passage rien qui pût offenser sa vue. Mais les citoyens de

Londres, ayant connu les mœurs de ces étrangers, les accablèrent d'invectives et d'outrages, parce qu'ils se livraient à l'ivrognerie et à la débauche. Or, le roi se glorifiait du mariage qui avait été contracté entre son fils aîné Édouard et la sœur dudit roi de Castille, comme s'il avait déjà recouvré toutes ses possessions d'outre-mer, avec cette nouvelle épousée ; et cependant ce mariage n'avait procuré aucun avantage ni à lui ni à son royaume.

Lorsque ces nouvelles parvinrent à la connaissance du roi de France, et qu'il sut qu'une alliance et un mariage avaient été ainsi conclus entre le roi de Castille et le roi d'Angleterre, il regarda ces nouvelles noces comme suspectes pour lui, et envoya des députés solennels, pour demander que la fille du même roi fût donnée pour épouse à son fils. Or, ledit roi de France insista pour obtenir la jeune fille, parce qu'il désirait s'unir par mariage à un si puissant prince, et qu'il voulait se mettre en plus belle position que le roi d'Angleterre, qui n'avait obtenu pour marier à son fils aîné Édouard, que la sœur et encore la sœur utérine du même roi. Le roi de France réussit au gré de ses vœux, et le roi de Castille, en lui donnant sa fille, le remercia de l'honneur qu'il lui faisait[1].

[1] Saint Louis demandait cette jeune princesse pour son fils aîné Louis. Ce mariage ne fut point consommé. Dutillet, dans l'inventaire du roi saint Louis, en parle en ces termes : « Traicté de mariage de Mósieur Loys de France, fils aisné du roy saint Loys, avec madame Bérengaire, fille aisnée d'Alphons et Yoland, roine de Castille, doüée de 5,000 livres

Sur ces entrefaites, le roi supportait chaque jour de grandes dépenses pour soutenir la guerre d'Apulie, et avait fourni des sommes considérables pour l'expédition peu fructueuse dont nous avons parlé. L'élu à Tolède puisait quotidiennement dix ou douze marcs dans l'escarcelle du roi. De plus, un nouveau sujet d'engloutir des trésors venait de se présenter. En effet, Thomas, jadis comte de Flandre, oncle de la reine et frère de l'archevêque de Cantorbéry, avait suscité une nouvelle guerre contre les habitants de Turin et contre la ville d'Asti. Afinde soutenir cette guerre et d'y mettre un terme, il fallait que le roi, l'église de Cantorbéry, et même la reine, contribuassent pour une forte somme d'argent. C'est ainsi que le seigneur roi, qui tout nouvellement avait diminué de beaucoup ses revenus pour faire une part à son fils, se trouvait de tous côtés tiraillé et déchiré par des inquiétudes et des soucis.

Or, à la même époque, l'évêque de Héreford, Pierre de Aigueblanche, dont la mémoire exhale comme une détestable odeur de soufre, vint trouver le roi, sachant bien qu'il désirait acquérir des trésors de toutes ses forces, et qu'il en avait besoin, et insinua à ses oreilles ce conseil venimeux, en lui disant : « Consens, mon seigneur, à mon projet, et non-seulement « je relèverai ton indigence, mais encore je ferai en « sorte que tu abondes en trésors jusqu'à en avoir

tournois de rente, et est reservé que deffaut suruenant en leurs personnes empeschera l'obligation de parachever le dit mariage. Ce vendredy après la my-aoust 1255.

« très-grande abondance. En effet, si tu parviens à me « procurer trois ou quatre sceaux de quelques prélats « recommandables d'Angleterre, comme s'il s'agis- « sait d'une affaire peu importante, je saurai bien, ou « du moins je l'espère fermement, donner à cela « une interprétation nouvelle, qui décidera le sei- « gneur pape à faire en sorte que tous les prélats « d'Angleterre s'obligent, comme forcés et malgré « eux, à payer une très-grosse somme d'argent pour « satisfaire pleinement ton indigence. » Quand il eut incliné le cœur du roi à consentir, ils se réjouirent tous deux grandement. Aussitôt, l'évêque passa les Alpes, pour mettre ses promesses à exécution, après s'être adjoint pour compagnon un certain Robert Waleran, qui devait l'aider à ensorceler plus facilement le seigneur pape. Quand il fut arrivé à Rome, il trouva le pape triste et confus, à cause des malheurs qui étaient arrivés récemment à l'église. De plus, il était surchargé de tant de dettes, que leur énormité était capable de faire naître justement la stupeur dans l'esprit de ceux qui en auraient connaissance. Or, le roi d'Angleterre était tenu de payer toutes ces dettes, sous peine d'exhérédation. En outre, les marchands transalpins qui faisaient l'usure pressaient le pape, en exigeant sans relâche et d'une manière très-urgente qu'on leur payât ce qu'on leur devait, et ces dettes s'accroissaient considérablement chaque jour, à cause des usures, des peines[1] et de

[1] C'est-à-dire sommes qu'on s'engage à payer à titre d'amendes.

l'intérêt. Tandis que le pape était ainsi dans l'angoisse, l'évêque lui dit : « Saint père, que ta pater-
« nité ne soit pas inquiète au sujet de la quantité
« et du nombre des dettes, quelque considérables
« qu'elles soient; car avant notre départ d'Angleterre,
« le seigneur roi, le très-habile chevalier que voici
« et moi, nous avons trouvé une voie sûre, et un
« moyen certain pour que tout soit payé sans diffi-
« culté, pourvu toutefois, qu'avec ta faveur et ta per-
« mission, il me soit permis de mettre à exécution
« les projets dont mon cœur est en travail. En effet,
« le seigneur roi, qui est très-dévoué à toi et à l'église
« romaine, est si bien disposé et si magnifique
« envers l'église et les hommes ecclésiastiques, il leur
« rend tant de bons offices, leur confère tant de
« présents, en pièces de soie, en édifices, en cierges,
« en cadeaux précieux et variés, qu'il s'est concilié la
« bienveillance de Dieu et de tous les hommes. Sem-
« blablement, il octroie à ses seigneurs tant de pré-
« sents en terres, gardes, et revenus, qu'il doit être
« considéré, à juste titre, comme très-cher à tous.
« Dernièrement, quand il a passé par la France, il
« a conféré aux églises tant de coupes d'argent, de ta-
« pis et de colliers, et aux seigneurs et prélats de
« France tant de présents en vases, anneaux,
« ceintures et fermoirs, précieux tant par la main-
« d'œuvre que par la matière, qu'il a excité l'admira-
« tion et les éloges des Français, et que par là la re-
« nommée des Anglais a pénétré jusqu'aux astres.
« C'est pour cela que les Anglais désirent ardemment

« se saigner et se grever eux-mêmes, et qu'il leur « plairait beaucoup, d'après ton commandement, « de s'obliger de manière à être forcés, par une « volonté pieuse, de délivrer de toutes dettes le sus- « dit roi, qui leur est cher. » Puis, lui montrant les lettres qu'il avait extorquées de certains prélats, avec une adresse de renard, et qu'il avait signées de leurs sceaux, il se rendit croyable sur les mensonges qu'il venait de débiter, et séduisit plus facilement le pape par ses tromperies. Alors le pape : « Très-cher « frère et ami, fais à cet égard ce que te dictera ton « habileté, que nous ne pouvons assez louer. »

L'évêque d'Héreford s'étant donc adjoint quelques cardinaux qui disposaient à leur gré du sceau du pape, et par le conseil desquels le pape accomplissait les entreprises téméraires de son prédécesseur, il obligea, comme il lui plut, les prélats d'Angleterre qui ignoraient tout à fait cette fraude, et d'une manière si lourde, que si toutes les vexations passées eussent été rappelées et mises ensemble, elles auraient pu paraître légères en comparaison de la présente exaction; et il ajouta dans les lettres quelques mensonges manifestes, disant, par exemple, que chacun des prélats était tenu de payer à tel ou tel marchand de Sienne ou de Florence une certaine somme d'argent qu'il avait reçue à titre de prêt, pour expédier utilement quelques affaires relatives à leurs églises, tandis qu'au contraire aucun prélat n'avait eu connaissance d'un pareil emprunt, par ses yeux ou par ouï dire, et que jamais il n'en avait même été

question. Si les prélats n'avaient point payé dans le plus bref délai ce qu'on leur imposait, ces usuriers, que les Français appellent vulgairement *bougres*, auraient plein pouvoir de punir par des sentences de toute espèce les prélats des églises, innocents serviteurs de Dieu, de les condamner à de lourds dommages, et de les fatiguer par des angoisses, comme la suite du récit le fera voir en temps et lieu.

L'ÉPOUSE D'EDOUARD ABORDE A DOUVRES. — ETAT DÉPLORABLE DU ROYAUME D'ANGLETERRE. — EDMOND, FILS DU ROI D'ANGLETERRE, EST INVESTI DU ROYAUME DE SICILE. — LE ROI EMPÊCHE L'ÉLECTION DE L'ARCHEVÊQUE D'YORK. — PERSÉCUTION CONTRE LES JUIFS A CAUSE D'UN ENFANT QU'ILS AVAIENT CRUCIFIÉ A LINCOLN. — DIX-HUIT JUIFS SONT TRAÎNÉS AU GIBET ET PENDUS. — Cette même année, à savoir vers la fête de saint Denis, tandis que le roi, revenant des pays du nord de l'Angleterre, se rendait à Londres pour assister à la solennité de saint Edouard, dans la quinzaine de la saint Michel, Aliénor, sœur du roi d'Espagne et épouse d'Edouard, aborda à Douvres en grande compagnie et en grande pompe; en sorte que l'arrivée d'un si grand nombre d'Espagnols était suspecte à toute l'Angleterre, et qu'on craignait qu'ils ne s'emparassent violemment du royaume. Le roi ordonna qu'elle fût reçue avec tous les honneurs et le respect possibles tant à Londres qu'ailleurs, mais surtout à Londres, avec des processions et des cierges, au son des instruments et des chansons, et au milieu des solennités les plus

recherchées et de tous les signes de la joie. Au moment où elle arriva, les habitants de Londres allèrent à sa rencontre, revêtus de leurs habits de fête et sur des chevaux richement harnachés. Quand cette très-noble bru fut arrivée au logement qui lui avait été assigné, elle le trouva garni de draperies tout en soie, et de tentures suspendues qui lui donnaient l'apparence d'un temple ; le pavé était même recouvert de tapisseries, comme on avait déjà fait pour le logement de l'élu à Tolède : c'étaient les Espagnols qui avaient pourvu à cet arrangement, probablement selon la coutume de leur pays ; mais la superfluité de ce faste excitait la dérision et les moqueries du peuple. Or, les personnes graves et les hommes circonspects, pesant les événements futurs, tiraient de leurs poitrines de profonds soupirs en considérant avec les yeux de la prudence les transports d'allégresse que le roi faisait éclater pour tous les étrangers. En effet, les honneurs rendus aux Espagnols étaient bien capables de faire naître l'admiration et la stupeur de tous. Les Anglais s'affligèrent donc inconsolablement de ce qu'entre toutes les nations ils étaient avilis devant leur propre roi plus que tous les autres, et de ce qu'une extermination irréparable les menaçait.

De plus, des bruits très-fâcheux se répandirent : à savoir, qu'un légat ou qu'un clerc papal armé des pouvoirs d'un légat avait été envoyé *a latere* par le seigneur pape, qu'il apparaissait déjà aux portes, et n'attendait plus qu'un vent favorable. Or cet envoyé devait être prêt et disposé à tout faire de ce qui pouvait

ruiner l'Angleterre en général; il devait avant tout seconder le roi et enchaîner dans les liens de l'anathème tous ceux qui s'opposeraient à la volonté royale, qui était tyrannique. Ce qui effrayait en outre, et jetait dans un abîme de désespoir les prélats aussi bien que les seigneurs d'Angleterre, c'était que le roi, avec une astuce odieuse, avait attiré peu à peu les étrangers; qu'il avait séduit et ligué avec lui successivement la plupart des grands d'Angleterre, tels que les comtes de Glocester, de Warenne, de Lincoln et de Devon, ainsi que beaucoup d'autres nobles; qu'il avait enrichi ses frères, ses cousins et ses alliés avec les dépouilles des indigènes; de telle sorte que si l'assemblée générale du royaume prétendait tenir ferme pour ses droits contre le roi, elle n'aurait aucun moyen de répression, ni aucun pouvoir de contradiction contre le roi et ses étrangers. Le comte Richard, qui était regardé comme le premier d'entre les seigneurs, se tenait dans la neutralité. Semblablement les autres n'osaient murmurer. L'archevêque de Cantorbéry, qui aurait dû être comme un bouclier contre des attaques hostiles, était embarrassé d'affaires diverses et séculières, s'inquiétait fort peu de son troupeau en Angleterre, et se trouvait dans des pays d'outremer fort éloignés. Les magnanimes défenseurs du royaume, tels que l'archevêque d'York, Robert, évêque de Lincoln, Guarin de Muntchensil, et plusieurs autres, avaient été enlevés de ce monde. Pendant ce temps, les Poitevins, frères du roi, les Provençaux, les Espagnols et les Romains s'enrichissaient de re-

venus qui s'accroissaient chaque jour, et grandissaient en honneurs à l'exclusion des Anglais.

Après la fête de sainte Lucie, une nombreuse multitude de seigneurs se réunit convoquée par édit royal. Or, l'évêque de Bologne[1] était venu en Angleterre trouver le roi de la part du pape, et apportait avec lui un anneau au nom du même pape. Il conféra cet anneau à Edmond, fils du roi, et l'investit solennellement du royaume de Sicile et d'Apulie. Aussi le cœur du roi triompha et fut gonflé d'orgueil, comme s'il avait déjà reçu les hommages de tous les Siciliens et Apuliens, qu'il fût maître des villes et des châteaux, et que son fils eût été couronné roi. Il appela même publiquement son fils Edmond roi de Sicile. Or, le susdit évêque ignorait, à ce qu'on croit, que l'armée du pape eût été écrasée, que le trésor du roi d'Angleterre eût été totalement perdu et qu'il fût de plus obéré terriblement de dettes; ou du moins, s'il savait tout cela, il feignit adroitement de n'en pas être instruit, afin de ne pas perdre les présents qui lui étaient préparés. Quant aux roi et aux seigneurs, certes ils ignoraient la nouvelle. Aussi dès que l'évêque eut reçu des présents précieux, il se hâta de retourner dans son pays, avant que la vérité fût connue en Angleterre. Le roi s'étant avancé avec empressement vers l'autel en présence des grands, et se fiant beaucoup dans l'assistance du pape, jura par saint Edouard qu'il passerait dans l'Apulie. Son unique souci était de savoir comment il

[1] Nous adoptons ici la variante. Le texte donne fautivement *Romaniæ*.

traverserait en paix le royaume de France avec son armée et ses trésors. C'est pourquoi il songea aussitôt à choisir celui qu'il enverrait au roi de France pour lui demander cette permission ; de plus, il pensait que par la suite il redemanderait impérieusement au même roi et recouvrerait puissamment ses provinces d'outre-mer, parce que la France entre l'Apulie et l'Angleterre se trouverait comme prise et écrasée, pour ainsi dire, entre deux meules. Or il y envoya le seigneur Jean Mansel. Mais ce fait sera raconté plus tard en son temps.

A la même époque, le roi fit différer et empêcher autant qu'il le pût l'élection d'un archevêque à York, afin de piller plus longtemps et plus librement les biens de cet archevêché. Or, il disait : « Jamais auparavant je n'ai tenu en ma main cet archevêché ; « il faut donc bien prendre garde qu'il ne m'échappe « de sitôt. » Enfin les chanoines élurent ou postulèrent unanimement maître Sewal, doyen de cette même église, homme modeste, pieux, et remarquablement instruit dans le droit et dans les autres sciences. Maître Roger de Holderness, homme habile et gracieux, ayant été envoyé par eux [à Rome], cette affaire fut heureusement conduite à bonne fin, comme on le dira dans la suite.

Cette même année, vers la fête des apôtres Pierre et Paul, les juifs de Lincoln volèrent un enfant nommé Hugues, qui était âgé de huit ans ; et l'ayant renfermé dans une chambre très-secrète où ils le nourrissaient de lait et des autres aliments qu'on

donne aux enfants, ils écrivirent dans presque toutes les villes d'Angleterre où il y avait des juifs, invitant quelques juifs de chaque ville à venir assister au sacrifice qui aurait lieu à Lincoln, à la dérision et à l'opprobre de Jésus-Christ : car ils avaient, disaient-ils, un enfant qu'ils tenaient caché pour le crucifier. Beaucoup de juifs se rassemblèrent à Lincoln, et quand ils furent rassemblés, ils établirent un juif de Lincoln pour servir de juge et tenir la place de Pilate. Sur son jugement et avec l'assentiment de tous, l'enfant fut torturé de toutes manières. On le frappa jusqu'à ce que le sang jaillît et que son corps fût tout livide, on le couronna d'épines, on l'accabla de railleries, on le couvrit de crachats ; puis chacun le piqua avec la pointe de ces couteaux qu'on nomme dagues, on lui fit boire du fiel, on se moqua de lui avec des injures et des blasphèmes, et tous l'appelèrent Jésus faux prophète à plusieurs reprises et en grinçant des dents. Après qu'ils l'eurent tourmenté avec une rage ingénieuse, ils le crucifièrent et le frappèrent d'une lance au cœur. Quand l'enfant eut expiré, ils détachèrent son corps de la croix et en arrachèrent les entrailles, on ne sait pour quel motif. On croit cependant que c'était pour des opérations magiques. Cependant la mère de cet enfant cherchait soigneusement depuis quelques jours son fils absent ; enfin les voisins lui dirent qu'ils avaient vu récemment l'enfant qu'elle cherchait jouant avec des enfants juifs de son âge et entrant dans la maison d'un certain juif. Cette femme pénétra donc aussitôt dans

la maison désignée et vit le corps de son enfant précipité dans un puits. Les baillis de la cité ayant été prudemment convoqués, le corps fut retrouvé et retiré du puits. Ce spectacle lamentable[1] fut exposé aux yeux du peuple, et cette femme, qui était la mère de l'enfant, excita aux larmes et aux soupirs, par ses plaintes et par ses cris, tous les habitants qui s'étaient amassés sur ce point. Le seigneur Jean de Lexinton, homme circonspect, discret, et de plus élégamment lettré, assistait à cette scène : « Nous avons déjà appris, s'écria-t-il, que les juifs n'ont pas craint de « commettre de pareils attentats à l'opprobre de « notre Seigneur Jésus-Christ mort sur la croix. » Puis ayant fait saisir le juif dans la maison duquel l'enfant était entré en jouant, et qui, pour cela, était plus suspect que les autres, il lui dit : « Misérable, « tu ignores qu'un prompt supplice t'attend. Tout « l'or d'Angleterre ne suffirait pas à te délivrer ou à « te racheter. Toutefois je te dirai, quoique tu en sois « indigne, comment tu pourras sauver ta vie et em« pêcher que tes membres ne soient mutilés. Je te « garantis l'un et l'autre, si tu ne crains pas de me dé« voiler sans aucune fausseté tout ce qui s'est passé « en cette circonstance. » Alors ce juif, qui s'appelait Copin, croyant avoir ainsi trouvé un moyen d'échapper, répondit en disant : « Seigneur Jean, si tu « mesures les faits aux paroles, je te révélerai des « choses surprenantes. » Le seigneur Jean l'ayant

[1] *Mirabile*. Nous lisons et nous traduisons *miserabile*.

exhorté et stimulé adroitement à le faire, le juif reprit : « Ce que disent les chrétiens est vrai. Les juifs « crucifient presque tous les ans un enfant, à l'op- « probre et en dérision de Jésus. Mais on ne dé- « couvre pas cela tous les ans ; car ils font ce sacrifice « secrètement, dans des lieux retirés et à l'abri de « tous les yeux. Or, nos juifs ont crucifié immiséri- « cordieusement cet enfant qu'on appelle Hugues : « quand il eut expiré et qu'ils voulurent cacher son « corps, on ne put parvenir ni à l'enfouir en terre « ni à le cacher ; car ils n'avaient plus besoin du corps « de l'innocent dont ils n'avaient plus d'augure à « tirer. Or, c'est pour cela qu'ils l'avaient éventré [1].

[1] Matt. Pâris semble douter plus haut de cette circonstance, et son récit présente également plusieurs faits qui tendent à atténuer l'accusation, sinon à la détruire complétement. La dénonciation de Copin ne porte point le caractère de la véracité et l'on voit aisément pourquoi on s'empresse de le faire disparaître, en choisissant pour le supplice les plus riches des juifs. L'antipathie des hommes du moyen âge contre les juifs, le merveilleux que l'imagination ajouta à cet événement, lui donnèrent un grand retentissement ; et l'on a conservé une complainte en vieux vers français sous ce titre : *Passio pueri Hugonis de Lincolnia.* Nous y lisons :

« Agon li Ju respondist tant :
« Bailez méi icel enfant
« Pour trente deners ben pesant ;
« Vei-les ici demaintenant, etc. »

On y trouve la preuve que les juifs étaient accusés d'acheter ou de vendre des enfants chrétiens ; mais aussi faisons remarquer la différence des versions, puisque Matt. Pâris ne dit point que les juifs de Lincoln se fussent procuré l'enfant par ce moyen. Ces considérations suffisent-elles pour faire disparaître le fait principal ? nous ne le pensons pas : et quoique nous soyons loin de nous associer à des préjugés qui ont entraîné même de nos jours de si déplorables résultats, nous croyons devant la masse de

« Quand on crut le matin qu'il était caché, la terre « le rejeta et le revomit, et le corps apparut quelques « instants sans sépulture sur la surface de la terre, « ce qui glaça les juifs d'horreur. Enfin il fut préci- « pité dans un puits, mais sans que l'on pût encore « réussir à le dérober à la vue. N***, mère de l'en- « fant en s'enquérant de tous ces méfaits [1], a fini par « trouver le corps et a fait sa déclaration aux baillis. » Le seigneur Jean retint le juif bien enchaîné; et quand les chanoines de l'église cathédrale de Lincoln furent instruits de l'affaire, ils demandèrent que le corps de l'enfant leur fût remis. On le leur accorda, et lorsqu'il eut été bien considéré par une foule de peuple, il fut enseveli honorablement dans l'église de Lincoln, comme étant le corps d'un précieux martyr. Il faut savoir que les juifs avaient gardé cet enfant vivant pendant dix jours, et l'avaient nourri de lait pendant tout ce temps, afin qu'il souffrît vivant des tortures de toute espèce. Mais à son retour des pays du nord de l'Angleterre, le roi, instruit de ce qui s'était passé, réprimanda le seigneur Jean de ce qu'il avait promis la vie et les membres à un si grand scélérat, ce qu'il ne pouvait prendre sur lui. En

faits fournis par les chroniqueurs que ces faits ne sont point tous inventés à plaisir. Seulement il est plus que probable que le crime commis à Lincoln, comme les crimes du même genre commis ailleurs, était l'œuvre de quelques fanatiques isolés, et non la suite d'un usage monstrueux pratiqué par tout un peuple. Ce fanatisme s'explique d'ailleurs par les cruelles persécutions que les juifs subissaient au nom du Christ.

[1] *Mater N. improba omnia perscrutando*, dit le texte. Le sens de ce membre de phrase n'est point clair.

effet, ce blasphémateur et cet homicide avait mérité de mourir de mille morts. Aussi, quand ce coupable se vit menacé d'un jugement irrévocable, il dit : « La « mort m'attend, et je vais périr sans que le seigneur « Jean puisse me sauver. Maintenant je dois dire la « vérité à vous tous. Presque tous les juifs d'Angle- « terre avaient consenti au meurtre de cet enfant « dont les juifs sont accusés, et dans presque toutes « les villes d'Angleterre où les juifs habitent, quel- « ques-uns d'entre eux avaient été choisis et convo- « qués pour assister à l'immolation de cet enfant « comme à un sacrifice paschal. » Après qu'il eut prononcé ces mots et d'autres paroles odieuses, il fut lié à la queue d'un cheval, traîné à la potence et présenté en corps et en âme aux mauvais démons des airs. Les autres juifs qui avaient trempé dans ce crime, au nombre de quatre-vingt-onze, furent conduits à Londres dans des chariots et enfermés dans les prisons. S'ils inspirèrent quelque pitié à certains chrétiens, leur sort fut déploré avec des yeux secs par les Caursins leurs rivaux.

Ensuite, sur l'enquête des justiciers du seigneur roi, on découvrit et on décida que les juifs d'Angleterre avaient tué, d'un avis commun, un enfant innocent, en le crucifiant après l'avoir flagellé pendant plusieurs jours. Bientôt, en punition de cette iniquité, la mère dudit enfant ayant poursuivi instamment par-devant le roi son appellation contre les juifs au sujet de cette mort, le Seigneur Dieu des vengeances leur donna une juste rétribution selon

leurs mérites. En effet, le jour de saint Clément, dix-huit des juifs les plus riches et les plus puissants de la ville de Lincoln furent traînés aux fourches neuves qui avaient été préparées spécialement pour cette circonstance, et y furent laissés pendus au vent. Plus de vingt-trois autres furent gardés en prison dans la tour de Londres pour subir un semblable jugement.

RUSTAND ENVOYÉ PAR LE PAPE SE REND EN ANGLETERRE. — PARLEMENT TENU A WESTMINSTER AU SUJET DE LA MISSION DE RUSTAND. — RUSTAND FAIT PRÊCHER LA CROISADE CONTRE MANFRED. — TRÊVE CONCLUE EN TERRE-SAINTE. — A la même époque, le seigneur pape Alexandre envoya dans les pays d'Angleterre maître Rustand, légiste, son sous-diacre, lequel était Gascon de naissance, en donnant au seigneur archevêque de Cantorbéry, à l'évêque d'Héreford et au même Rustand pouvoir de lever le dixième sur l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, pour le compte du seigneur pape ou du roi indifféremment, nonobstant certaines lettres et indulgences octroyées précédemment, dans quelques termes qu'elles fussent conçues, ou pour quelque prétexte qu'elles eussent été obtenues, et nonobstant tout obstacle qu'on pourrait imaginer. Le seigneur pape donna aussi pouvoir aux mêmes hommes d'absoudre de son vœu le seigneur roi qui s'était croisé, de façon qu'il n'allât pas dans la terre de Jérusalem, mais qu'il vînt dans l'Apulie avec une armée pour soumettre Manfred, fils de l'ancien empereur Fré-

déric, et ennemi déclaré de l'église romaine. Le seigneur roi devait prêter serment entre les mains de l'évêque de Bologne, envoyé spécialement à cet effet par le seigneur pape, et aussi pour investir Edmond du royaume de Sicile, comme nous l'avons dit.

Dans cette même année, à la fête de saint Édouard, presque tous les seigneurs d'Angleterre se trouvèrent à Westminster. Le roi s'adressa entre autres à son frère, le comte de Cornouailles Richard, et lui demanda très-instamment un secours pécuniaire. Le seigneur pape avait envoyé semblablement des lettres d'intercession au même comte, le suppliant de secourir son frère de quarante mille [marcs], sauf qu'il les lui prêterait, et de faire semblant de les lui donner pour fournir aux autres un pieux exemple et les engager à le secourir. Mais le comte ne voulut écouter ni les prières du roi ni celles du pape, et cela d'autant plus que le roi, ensorcelé par les instigations des Transalpins, s'était décidé à entreprendre cette expédition dans l'Apulie, sans prendre son avis et sans demander l'assentiment du baronage. Or, les autres furent interpellés au sujet de la subvention à fournir; mais ils répondirent que pour le moment ils n'avaient pas été tous convoqués comme ils auraient dû l'être, aux termes de leur grande charte; que par conséquent ils ne voulaient maintenant ni donner réponse ni octroyer ou fournir aide, sans l'aveu de leurs pairs, alors absents. Aussi le roi, recourant à ses détours ordinaires, différa pendant plusieurs jours les affaires du parlement commencé

afin d'amener les grands à consentir; de telle sorte qu'il traîna les choses en longueur sous des prétextes fictifs jusqu'à ce qu'un mois se fût écoulé; puis quand ils eurent vidé leurs escarcelles dans la ville de Londres, il les provoqua plutôt qu'il ne les convoqua à se rassembler dans un autre lieu. Or, le comte Richard, homme prudent et circonspect, réprimanda sévèrement et justement l'évêque d'Héreford et Robert Waleran, son compagnon, de ce qu'ils avaient infatué le roi aussi énormément à la subversion du royaume. Ainsi tous les seigneurs irrités retournèrent chez eux sans avoir rien fait. Il faut savoir que quand le seigneur roi revint de Gascogne, il était endetté de trois cent cinquante mille [?] marcs [1]. Toutefois il ne cessa point pour cela de distribuer chaque jour aussi inconsidérément que prodigalement et prodigieusement aux étrangers le trésor qu'il avait et celui même qu'il comptait tirer de l'Angleterre, la regardant comme un puits intarissable. En effet, il conféra un revenu et une somme d'argent non petite à l'élu à Tolède; il en octroya autant à l'évêque de Bologne, et donna à Rustand, entre autres présents précieux, une riche prébende dans l'église d'York.

A la même époque aussi, maître Rustand ordonna des prédications publiques, d'abord à Londres et en-

[1] *Trecentarum millium marcarum et quinquaginta*, dit le texte : ce qui peut signifier aussi *trois cent mille cinquante marcs*. Mais nous pensons que les paroles de Henri III, rapportées à la page 96, autorisent l'interprétation que nous adoptons. Cette somme énorme égalait presque le revenu du roi pendant six années. On a vu en effet que ce revenu ne s'élevait pas à plus de 60,000 marcs.

suite dans les autres lieux pour que la croix fût prise par tous les défenseurs de la sainte église, contre Manfred, fils de Frédéric, ancien empereur des Romains, qui était l'ennemi de Dieu, de l'église romaine et du seigneur roi d'Angleterre, qui était le protecteur des Sarrasins, les accueillait et les favorisait, qui enfin détenait injustement le royaume d'autrui. Quiconque prendrait part à cette expédition, devait obtenir rémission pleine et entière de ses péchés, aussi bien que s'il était allé en pèlerinage à la Terre-Sainte. En apprenant cette nouvelle, les fidèles s'étonnaient de ce qu'on leur promît, pour verser le sang des chrétiens, autant qu'on leur avait promis pour faire la guerre aux infidèles [1]. Aussi la versatilité des prédicateurs excita-t-elle les risées et les moqueries. Dans tous les lieux où prêchait maître Rustand, il ajoutait à la fin de son discours : « Soyez des fils d'obédience, obligez-vous « envers tel ou tel marchand pour telle ou telle quan-« tité d'argent. » Or, il adressait ces paroles aux religieux dans leurs chapitres, sans qu'aucun bruit préalable eût éveillé leur sollicitude à cet égard [2].

Cependant les habitants de la Terre-Sainte, voyant que le pape s'inquiétait peu de la délivrance de la Terre-Sainte, que Notre-Seigneur lui-même avait

[1] Cette réflexion, comme le remarque Gibbon, indique que le siècle commençait à s'éclairer et à séparer les intérêts particuliers du pape des vrais intérêts de la religion.

[2] C'est-à-dire : *Sans qu'ils eussent eu connaissance de la fraude de l'évêque d'Héreford.*

consacrée par sa présence, et enfin par son propre sang, conclurent une trêve avec le soudan de Babylone, qui avait guerre avec le soudan de Damas ; et ils prorogèrent cette trêve jusqu'à dix années.

Le nouvel archevêque d'York est repoussé par le roi. — Jean de Gray se retire de la cour. — Mandat inique du pape obtenu par l'évêque de Héreford. — Assemblée tenue a Londres par les prélats d'Angleterre. — L'évêque de Héreford et ses partisans s'efforcent de faire naître le schisme entre les prélats. — A la même époque, maître Sewal, doyen d'York, élu régulièrement comme archevêque de cette même église, voyant que les possessions de son église étaient pillées, détruites et dissipées, s'affligea inconsolablement. De plus, le seigneur roi, s'appuyant sur ce que ledit doyen n'avait point été procréé en légitime mariage, s'efforçait d'empêcher la postulation faite en sa faveur, en mettant en avant quelques exceptions frivoles.

Vers le même temps, le seigneur Jean de Gray, recommandable par ses mœurs et par sa vaillance, ne se sentant point peut-être la conscience tranquille à cause des soucis de cour auxquels il était fréquemment en proie, et sans doute aussi réfléchissant à la vieillesse qui avait déjà blanchi sa tête, se retira de la cour, après avoir été le principal conseiller du seigneur roi, prenant ses précautions, à ce qu'on croit, contre les événements futurs. En effet, il redoutait que les conseillers du roi ne devinssent par la suite

les objets de graves imputations, à cause des abus fréquents auxquels ils l'entraînaient.

L'évêque d'Héreford, avec son ami Rustand, commença à se déchaîner contre les prélats d'Angleterre, surtout contre les religieux, fortifié qu'il était par l'autorité apostolique et par la lettre qui suit : « Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à l'évêque d'Héreford, etc..... Comme nous savons qu'il te faut subir de grandes charges de dépenses pour les intérêts de l'abbé [1] et du couvent de Saint..... et du monastère de Saint.....[2], au sujet desquels tu es venu trouver le saint-siége apostolique, et afin qu'il n'arrive pas que ces affaires restent inexpédiées, faute desdites dépenses, nous concédons à ta fraternité, par l'autorité des présentes, plein pouvoir de contracter un emprunt à cet égard jusqu'à la somme de cinq cents, six cents, sept cents marcs sterlings ou plus, au nom des susdits abbé, couvent et monastère, d'obliger envers les créanciers lesdits abbé et couvent et leurs successeurs, ainsi que les biens du même monastère, de renoncer à la constitution sur les deux journées de marche, promulguée dans le concile général, au bénéfice de restitution intégrale, à toutes les lettres et indulgences apostoliques obtenues ou à obtenir, aussi bien qu'à la con-

[1] *Utilitatibus et conventus.* C'est évidemment [*abbatis*] *et conventus.*

[2] Les mots manquent dans le texte. Nous pensons que cette lacune est volontaire et indique un de ces blanc-seings que les papes remettaient si souvent à leurs agents.

vention des juges, s'il arrive qu'à l'avenir des lettres apostoliques conçues en quelques termes que ce soit soient obtenues à cet égard au nom des mêmes créanciers ; en sorte toutefois qu'eux et leurs successeurs soient tenus de payer ledit argent auxdits créanciers, et s'ils n'ont point payé ledit argent au terme que tu auras fixé, de payer aussi les dommages, les dépenses et les intérêts, sur lesquels nous voulons qu'on en croie le serment de ceux qui auront prêté ledit argent ou de l'un d'eux sans autre preuve; [et l'on ne pourra prétexter] contre lesdits créanciers d'aucune constitution canonique ou civile, ni d'aucun privilége ou indulgence, dont il faut que mention pleine et expresse soit faite dans nos lettres. Et pour que ni eux ni leurs successeurs ne puissent désormais s'en défendre en aucune façon, il ne sera pas nécessaire de prouver que ledit argent ait été affecté au profit desdits abbé, couvent et monastère. Donné à.... » Vers le même temps, le pape demanda que le comte Richard lui prêtât de l'argent, c'est-à-dire cinq mille marcs pour contribuer à la promotion de son neveu Edmond : « Je ne veux pas, répondit le comte, « prêter de l'argent à un supérieur que je ne pour- « rais contraindre à me le rendre. » Tels sont, et d'autres encore, les excès odieux qui, ô honte ou plutôt ô douleur ! découlèrent à cette époque de cette source empoisonnée qu'on appelle l'église romaine.

A cette époque, Rustand convoqua à Londres, en vertu de l'autorité papale, les prélats d'Angleterre, tous tant qu'ils étaient, pour la quinzaine de saint

Michel, afin qu'ils y entendissent en esprit d'obédience les commandements du seigneur pape; qu'ils s'occupassent des affaires difficiles, tant du seigneur roi que du pape, et répondissent avec discrétion et favorablement, comme des fils d'obédience, aux demandes qui leur avaient été faites ou qui étaient à faire. Quand ils se furent rassemblés auxdits lieu et temps, Rustand, après avoir donné lecture et connaissance de ses pouvoirs, fit prononcer un sermon dans lequel il exigea de tous les prélats en général une somme d'argent considérable, au moyen d'écrits remplis d'injustices et d'iniquités, et capables de faire saigner cruellement le cœur de l'homme le plus patient. Il est aisé de voir que, si cet argent eût été levé, l'église anglicane ou plutôt le royaume entier aurait été soumis à la plus vile servitude, et blessé par une pauvreté irréparable. Or, c'était un fardeau intolérable que Rustand imposait aux autres à porter, sans vouloir même le soulever du doigt. En effet, pour passer le reste sous silence, il enjoignit à la maison de Saint-Albans de payer six cents marcs au seigneur pape, sans compter les usures et les lourdes conditions dont les marchands usuriers grèveraient ladite maison, eux à qui on avait accordé pouvoir d'opprimer les églises, selon le caprice de leur volonté. En outre, Rustand, l'évêque d'Héreford et leurs complices cherchaient à hâter et à abréger le terme du paiement, sous peine de suspension et d'excommunication; terme que les obligés ne pouvaient observer en aucune façon. Mais cela était fait pour que les pré-

lats fussent forcés d'emprunter cet argent aux marchands, et de se soumettre sur-le-champ à se lier par des usures; ce qui paraissait non-seulement difficile, mais encore impossible à tous en général et à chacun en particulier. Après que les prélats eurent délibéré très-étroitement à cet égard pendant plusieurs jours, l'évêque de Londres, Foulques, s'écria, en tirant de sa poitrine de profonds soupirs : « Avant que je con« sente à une servitude et à une injustice si odieuses « pour l'église, on me coupera la tête, sans nul « doute, pour me délivrer de cette oppression into« lérable. » En entendant ces paroles, qui annonçaient une résolution ferme, l'évêque de Worcester, Gaultier, dit publiquement : « Et moi, avant que la « sainte église soit exposée à une pareille ruine, je « serai condamné à être pendu. » Tous les autres, animés fermement par ces excitations salutaires, promirent expressément de suivre pas à pas les traces du bienheureux Thomas, martyr, qui s'était laissé fendre le crâne pour la liberté de l'église. Cependant ils étaient serrés de tous côtés; le roi était leur adversaire; le pape, avide d'argent, se déclarait contre eux; les seigneurs n'avaient point de compassion pour leur mère l'église; Rustand, homme lettré et habile, mettait tout en œuvre pour leur nuire; l'archevêque de Cantorbéry, lequel était tenu d'être le nocher de l'église de Pierre qui vacillait, et de sa barque qui était à la merci des flots, se trouvait occupé d'affaires terrestres dans des pays d'outre-mer fort éloignés, et gouvernait son troupeau avec moins

de soin qu'il ne convenait; l'archevêque d'York, homme d'un grand conseil et d'un sens profond, avait payé tribut à la nature ; l'élu à Winchester, parce qu'il était Poitevin , parce qu'il était frère du roi, persécuteur de l'église, parce qu'enfin il n'était pas évêque, était regardé comme suspect et évité à cause de cela ; quant à l'évêque d'Héreford, c'était un adversaire non-seulement suspect, mais encore manifeste. Ayant donc invoqué la consolation de l'Esprit-Saint, ils en appelèrent à la présence du pape, qui doit ouvrir à tout opprimé le sein du refuge, d'une exaction si intolérable et si inouïe, et résistèrent aux menaces et aux oppressions arbitraires et impétueuses de maître Rustand. Sur-le-champ on fit crier à Londres par la voix du héraut, en vertu de l'autorité de l'évêque de Londres, que personne pendant un certain laps de temps n'osât invoquer l'autorité des lettres de maître Rustand pour intenter ou poursuivre un procès. Quand cette nouvelle fut rapportée à Rustand, il s'en plaignit très-amèrement au roi, assurant que l'évêque de Londres animait tous les autres prélats à résister à la volonté royale et papale. Aussi le roi, fort irrité, se répandit en invectives contre l'évêque, assurant que ni cet évêque ni aucune personne de sa famille ne chérissait le roi, et promettant de mettre efficacement tout en œuvre pour que le pape sévît contre lui et le punît. L'évêque répondit à cela :
« Que le pape et que le roi, qui sont plus puissants
« que moi, m'enlèvent mon évêché, ce qu'ils ne
« peuvent cependant, sans violer la justice ; qu'ils

« m'enlèvent ma mitre, il me restera le casque. »
Vers ce même temps aussi, on insinua aux oreilles de plusieurs quelque chose d'incroyable (car il serait absurde et impie de le croire), à savoir, que certains faussaires abusaient méchamment de la bulle, et apposaient la bulle du pape à des cédules vides, pour y inscrire ensuite ce qui leur plairait. Or, les hommes se disaient en eux : « Qu'au Christ « ne plaise que le seigneur pape, qui sans nul doute « est un très-saint homme, consente à de pareilles « énormités, lui qui a été notoirement élevé par « Dieu même à une si haute dignité ; lui qui a fait « ce que nous ne nous souvenons pas qu'aucun pape « ait jamais fait, en demandant à l'église de lui oc- « troyer la dévotion de ses prières. Or, comment « peut-on croire qu'un pareil homme agisse d'une « manière encore plus odieuse que ses prédécesseurs? « N'ayons point cette pensée. » C'est ainsi qu'ils cherchaient des consolations dans leur ignorance et dans leur angoisse, et se servaient de cette échappatoire pour attribuer à des faussaires un délire aussi criminel.

Sur ces entrefaites l'évêque d'Héreford, Rustand et les autres transalpins cherchaient, de tous leurs efforts, à faire naître un schisme et une division entre les prélats d'Angleterre, de peur qu'en s'unissant dans un esprit de concorde, ils ne dirigeassent le seigneur pape dans la voie de la vérité, et qu'ainsi leur avidité pour l'argent ne se trouvât frustrée dans son projet. Or, ils agissaient d'après ce que dit l'Évangile : « Tout royaume divisé en soi sera désolé. »

ÉDOUARD REVIENT DE GASCOGNE. — RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX ENTRE L'ÉVÊQUE DE DURHAM ET JEAN DE BAILLEUL. — PROSPÉRITÉ DU COLLÉGE DES CISTERCIENS A PARIS. — MORT DU CARDINAL GILLES L'ESPAGNOL. — FAUSSES NOUVELLES RÉPANDUES PAR RUSTAND. — COLÈRE DU COMTE MARÉCHAL CONTRE LE ROI. — MORT DE L'ARCHEVÊQUE DE DUBLIN. — Vers le même temps, c'est-à-dire la veille de saint André, le seigneur Édouard revint de Gascogne. Ce jour-là il fut reçu par une foule de seigneurs d'Angleterre, et par les citoyens de Londres, dans la ville de Londres qui avait été magnifiquement ornée, et il fut conduit en grande pompe, et avec acclamations, jusqu'au palais de Westminster.

Cette même année, la concorde fut rétablie entre l'évêque de Durham Gaultier, et Jean de Bailleul, chevalier, sur plusieurs sujets de discussion soulevés entre eux. Semblablement la paix fut rétablie entre le prieur de Thynemouth et ledit Jean. En effet ledit Jean était avare, rapace et tenace au delà de ce qui convenait et de ce qui était avantageux au salut de son âme; il avait vexé injustement, longtemps et beaucoup, et endommagé énormément tant l'église de Thynemouth que l'église de Durham. Il avait aussi tourmenté et fatigué ses voisins, c'est-à-dire d'autres églises, des hommes ecclésiastiques et des chevaliers, sous des prétextes nouveaux et spécieux, selon cette maxime d'un poëte :

> Tout orgueilleux ne pourra souffrir de partage.

Semblablement l'avare qui n'a pas assez de ses

propres biens enviera ceux d'autrui. Or, le seigneur roi, sachant que le même Jean abondait en beaucoup de deniers, intenta contre lui un procès rigoureux, comme il a été dit, espérant qu'il diminuerait le monceau de ses trésors pour racheter la paix. Or Robert de Ros, circonvenu de la même façon, fut grandement abaissé et appauvri.

A la même époque fut rappelée et réformée l'Université de Paris, qui avait suspendu ses lectures et disputations, dont un grand nombre d'écoliers s'étaient dispersés, et qui était exposée à la ruine, troublée qu'elle était par les frères Prêcheurs qui avaient voulu changer l'antique coutume de l'Université. Toutefois, comme les Prêcheurs ne vivaient que d'aumônes, leur condition ne fut pas médiocrement détériorée ; tandis qu'au contraire d'heureux accroissements agrandissaient chaque jour la maison des moines de l'ordre de Cîteaux enseignant à Paris, laquelle avait été fondée par l'abbé de Clairvaux, Anglais de nation, qui était un Lexinton, à cause des reproches outrageants des Prêcheurs et des Mineurs. La manière d'agir, honnête et régulière, des Cisterciens, plaisait à Dieu, aux prélats et au peuple ; car ils ne vagabondaient pas par les villes et les bourgs, et n'avaient point l'Océan pour enceinte claustrale. Mais ils demeuraient enfermés et stables dans l'intérieur de leurs murs, et obéissaient à leur supérieur selon la règle de saint Benoît, ce qui paraîtra louable à qui voudra examiner la règle de saint Benoît ; car au commencement de la règle, quand il distin-

gue les diverses espèces de moines, il réprimande les serrabaites et les gyrovagues[1]. Or, ces Prêcheurs, en remplissant avec zèle leur office de prédication, et en énervant l'autorité des prêtres ordinaires, avaient gagné à la fois les éloges des uns et les reproches des autres. En effet, de ce qu'il n'était plus nécessaire de confesser ses péchés à son prêtre, beaucoup avaient conçu une audace mauvaise et n'hésitaient pas à commettre des fautes. Voilà le tort. Mais quelques-uns aussi, refusant de se confesser à leur propre prêtre, parce que c'était peut-être un ivrogne, ou pour quelques autres causes cachées, recouraient avec confiance dans leur confession, aux ailes de la consolation et du conseil des Prêcheurs et Mineurs qui venaient à passer. Voilà le remède et l'utilité qui en résultait.

Vers le même temps, mourut maître Gilles l'Espagnol, cardinal, qui était presque centenaire. Cet homme remarquable, qui n'avait pas son pareil, avait été dans la cour romaine une colonne de vérité et de justice, et savait mépriser les présents qui ont coutume de fléchir la rigueur de l'équité.

Or, dans l'assemblée susdite, qui se prolongea

[1] Nous renvoyons à Ducange pour ces deux mots, qui n'offrent du reste aucune difficulté. *Serrabaite* était encore en usage au temps de Rabelais, comme le prouve ce passage : « Vous, tas de serrabaites, cagots, escargotz, hipocrytes, caphartz, frapartz, botineurs, romipètes et autres telles gens qui sont déguisez comme masques pour tromper le monde. » M. de Châteaubriand se sert de *gyrovagues* dans les *Études historiques*.

inutilement pendant plusieurs jours, Rustand fit naître et répandre des bruits entièrement faux et dénués de fondement, à savoir que l'armée de Manfred avait été dispersée, et que lui-même, ayant été empoisonné, se trouvait déjà aux portes de la mort; que par conséquent s'étant humilié, et connaissant sa misère, il demandait très instamment au pape des conditions de paix; qu'aussi toute la cour romaine, transportée d'une allégresse merveilleuse, était certaine que tout ce qu'on souhaitait, au sujet de l'affaire de l'Apulie, s'accomplirait heureusement. C'est pourquoi le roi se réjouit tellement, et son cœur fut si rempli d'une fausse consolation, qu'il appelait publiquement son fils roi. Il s'avança avec empressement vers l'autel qui était proche, et jura, sur cet autel, qu'il se rendrait dans l'Apulie, pour la reconquérir au nom de son fils Edmond. Dans ce même parlement, le comte Maréchal ayant prononcé des paroles de justification en faveur de Robert de Ros, qui était inculpé grièvement au point d'être cité pour crime, et de courir risque de la vie, le seigneur roi accabla d'invectives honteuses, tant ledit comte que Robert, appelant publiquement le comte un traître. Alors le comte, enflammé de colère, répondit d'un air irrité : « Tu mens. Jamais « certes je n'ai été traître ni ne le serai. » Puis il ajouta : « Que pourras-tu me faire, en quoi pour- « ras-tu me nuire, si tu agis selon la justice? — Je « puis faire battre[1] tes récoltes, reprit le roi, et les

[1] *Tuam flagellare annonam* (texte *hic*). Pline se sert de ces mots

« mettre en vente à mon profit : par ainsi tu seras « dompté et tu t'humilieras. » Mais le comte : « Si « tu fais cela, je te renverrai coupées les têtes des « batteurs de blé. » Cependant comme on craignait que les choses n'allassent plus loin, des amis communs s'interposèrent et les séparèrent l'un de l'autre. Mais quoiqu'on eût interrompu ces paroles menaçantes, la paix ne fut pas entièrement rétablie ; et ces paroles laissèrent après elles la colère et la haine. Aussi dans cette assemblée mutilée, où rien ne se termina relativement à la principale affaire, les barons finirent par répondre, le dernier jour, qu'ils ne voulaient plus s'appauvrir eux-mêmes désormais, comme ils l'avaient fait jusqu'alors, pour enrichir les autres, et ils refusèrent de s'occuper des importantes affaires secrètes du royaume ; car on redoutait de toutes parts et partout des piéges de renard. La ville de Londres fourmillait déjà, non-seulement de Poitevins, de Romains et de Provençaux, mais encore d'Espagnols, qui tous causaient de grands maux aux Anglais, et surtout aux habitants de Londres, en commettant des adultères et des fornications, en suscitant des rixes, en blessant et même tuant les habitants, sans que le roi, qui plutôt les défendait, songeât aucunement à les réprimer. Alors le parlement, si l'on peut appeler cela un parlement, fut rompu au milieu des gémissements de plusieurs. A

pour dire : *Tenir les magasins fermés afin de faire renchérir les vivres*. Nous ne croyons pas que ce soit le sens ici.

la fête de la bienheureuse Lucie, Lucas, archevêque de Dublin, alla où va toute créature. Il avait été promu à l'archevêché de Dublin, grâce aux moyens violents employés par Hubert de Bourg, jadis justicier, dont le même Lucas était le chapelain ; mais Dieu lui imposa, pour pénitence et pour rédemption, la cécité corporelle, et le flagella miséricordieusement pendant plusieurs années.

De nouveaux partisans s'attachent a Manfred. — Seconde réunion des prélats devant Rustand. — L'élu a Tolède et l'évêque de Bologne quittent l'Angleterre. — Paroles insolentes de Rustand. — Dissension entre l'évêque de Bath et l'abbé de Glastonbury. — Récapitulation des principaux morts. — Coup d'œil sur l'année 1255. — Tandis que ces choses se passaient en Angleterre, la roue de la fortune causait de prodigieuses vicissitudes dans les pays d'au delà des Alpes. En effet, ceux qu'elle avait élevés au faîte peu de temps auparavant, elle les plongea dans un abîme de confusion. Quand les armées du pape eurent été dispersées, et que les Apuliens apprirent que le pape avait conféré leur terre, sans leur consentement, à un certain Anglais inconnu et étranger, ils s'indignèrent grandement; et ils furent transportés d'une plus grande fureur encore, de ce que le pape s'efforçait de précipiter les croisés sur les Apuliens, pour les exterminer, comme s'il s'agissait d'infidèles. C'est pourquoi tous les Apuliens se soumirent au seigneur Manfred ; et tous, même ceux qui

jadis avaient pris parti pour le pape, tinrent ferme pour Manfred, et lui formèrent, contre le pape, une nombreuse armée.

A la même époque, tandis que l'université de tous les prélats d'Angleterre était rassemblée de nouveau à Londres devant maître Rustand, et fort tourmentée par des discussions quotidiennes, on mit en avant l'absence de l'archevêque de Cantorbéry qui demeurait dans les pays d'outre-mer, la vacance de l'église d'York, qui est la seconde du royaume, et l'absence de quelques évêques, et l'on obtint un délai jusqu'à la fête de saint Hilaire pour donner une réponse précise sur ce que le seigneur pape demandait par la bouche de maître Rustand; parce qu'alors, rassemblés tous ensemble au même lieu, les prélats répondraient efficacement et formellement. C'est ainsi qu'ils retournèrent sans accord chacun chez eux, après avoir éprouvé des dommages, des dépenses et des ennuis, ignorant même ce qu'ils feraient; car, si ledit maître Rustand suspendait ou excommuniait quelqu'un, soit justement, soit injustement, le roi, semblable à un lion qui se tient caché cherchant une proie à dévorer, confisquerait et pillerait tous les biens du prélat excommunié, au bout des quarante jours. Le pape et le roi, confédérés comme le pasteur et le loup pour l'extermination des brebis, les menaçaient tous de la ruine. Aussi désormais ils furent divisés, comme des aveugles qui tâtent la muraille, et chacun d'eux s'efforçait, selon la coutume des Anglais, de pour-

voir à son propre salut; tandis que s'ils avaient envoyé à la cour romaine, d'après l'avis commun, un syndic qui parlât pour eux tous, ils auraient joui communément d'une heureuse paix.

Cependant l'élu à Tolède et l'évêque de Bologne, ayant appris certainement que les forces du pape étaient brisées et énervées, et que le seigneur roi serait précipité dans une très-grande perte et confusion, ne voulurent pas découvrir la vérité; mais quand ils furent enrichis par des présents inappréciables, ils se retirèrent peu à peu et retournèrent dans leur pays ainsi que tous ceux qui avaient infatué le roi par de fausses promesses, à l'exception de maître Rustand qui demeura, soutenu qu'il était encore par la simplicité royale. Or quand cette cruelle déception et la confusion du pape eurent été annoncées authentiquement au roi, il aurait dû se lamenter inconsolablement, s'il eût su se lamenter; il aurait été confondu jusqu'à amertume de cœur, s'il avait connu la honte. S'il avait eu un peu de cœur, il aurait recherché une vengeance convenable, après avoir été provoqué par tant d'injures et accablé de tant de dommages. Mais efféminé et fasciné qu'il était, il s'abandonnait encore, après tant de déceptions, aux conseils des étrangers et des ennemis du royaume, et ne daignait pas se rendre aux persuasions salutaires de ses sujets naturels. On pourra s'en convaincre indubitablement par les paroles insolentes et absurdes que le même Rustand adressa à la fin de l'assemblée susdite, en présence de tous les

assistants, à un certain homme qui se plaignait de cette exaction si injuste du pape. Il lui dit : « Si ce « n'était par respect pour les évêques ici présents, « tu ne resterais pas impuni, tant que tu aurais un « poil sur la tête. » Voilà une parole présomptueuse et téméraire, par laquelle on peut juger que la protection du roi lui faisait lever les cornes. Semblablement le même Rustand répondit à maître Léonard, qui était chargé de prendre la parole au nom des évêques : « Sont-ce là les discours d'autrui que « tu es chargé de prononcer ? ou cela vient-il de « toi ? » et il ordonna que ces paroles fussent mises en écrit, comme pour les communiquer au seigneur pape. Aussi, quoique maître Léonard n'eût rien dit qui ne fût conforme à la vérité ou à la raison, il redouta fort de perdre ce qu'il avait, surtout après que les autres se furent refusés à intercéder pour lui. On prétend que les obligations contractées par le roi envers le pape montaient à deux cent mille livres, sans compter les cinquante mille livres sterlings que l'évêque de Héreford avait obligé à leur insu les prélats d'Angleterre à payer aux marchands.

Vers le même temps, une grande discussion s'éleva entre l'évêque de Bath et l'abbé de Glastonbury ; aussi l'évêque se mit en route pour passer les Alpes, afin de terminer ce procès à Rome. Or le roi favorisait les prétentions de l'abbé, sans considérer les fatigues et les dépenses de toute espèce que l'évêque avait souffertes cette même année dans son voyage en Espagne et dans les parties les plus recu-

lées de l'Espagne, ainsi qu'au retour; tout cela pour complaire au roi qui l'en priait.

Cette même année-là, ou dans les temps voisins de cette année [1], moururent l'archevêque d'York, Gaultier de Gray, l'évêque de Saint-David, Thomas le Gallois, l'évêque de Lincoln Robert, maître Guillaume le Loup, archidiacre de Lincoln, Guillaume, roi d'Allemagne et comte de Hollande, et beaucoup d'autres nobles et vilains qui furent ou passés au fil de l'épée, ou noyés sur les confins de la Flandre et du Brabant; maître Robert de Tortone [?], archidiacre en cour romaine, qui y demeurait faisant fonctions de lecteur en théologie; Gilles l'Espagnol et Guillaume, neveu du pape Innocent, tous deux cardinaux de la même cour; Guarin de Muntchensil, baron noble et riche, qui fit un grand et magnifique testament, comme nous l'avons dit; Arnauld du Bois, l'un des grands forestiers d'Angleterre, homme de bonnes mœurs et très-vaillant dans les armes; Jean le Romain, chanoine d'York, avare, chicanier, très-riche, et vieux. — Parmi les familiers du roi, moururent l'évêque de Salisbury Guillaume, qui, entre autres actions séculières, en commit une qui amassa sur sa tête une infinité de malédictions; Guillaume de Haverhulle, trésorier du roi; Pierre Chaceporc, qui mérita de clore sa vie par une fin glorieuse, après avoir fait un magnifique testament; Robert Passelève,

[1] C'est-à-dire avant et après.

Richard, maître-queux de la maison du roi, qui avait gagné beaucoup d'argent et qui laissa en mourant, à ce qu'on prétend, environ cinq mille marcs ou plus. Parmi ceux qui faisaient partie de la maison particulière de la reine, moururent le seigneur Robert Muscegros, sénéchal de ladite reine; Gaultier de Bradel, trésorier de la même reine, et maître Alexandre, physicien, trois hommes dignes de tout éloge. De tous ceux que nous venons de citer, le plus méritant fut Gaultier de Gray, archevêque d'York; si quelqu'un doutait de son habileté et de sa fidélité, la manière dont il gouverna le royaume quand le roi se trouvait en outre-mer, suffirait à le prouver. Cette même année moururent dans les pays de Gascogne quelques seigneurs qui y faisaient la guerre au service du roi. Jean le Français, clerc et conseiller spécial du roi, grand persécuteur des communautés de Selby et de Sainte-Marie à York, fut aussi frappé d'une maladie paralytique qui le mina jusqu'à la mort.

Ainsi se passa cette année, très-funeste pour l'église romaine et pour la cour papale, si elles font cas de la dévotion des peuples. En effet, la dévotion que les prélats et les peuples avaient coutume de témoigner à notre mère l'église romaine, et à notre père et pasteur le seigneur pape, était entièrement éteinte. Si cette cour avait déjà fait saigner maintes fois les fidèles du Christ jusqu'à amertume du cœur, jamais cependant elle ne blessa si mortellement les serviteurs du Christ tous en général et chacun en parti-

culier, qu'elle ne le fit cette année et l'année suivante. En effet, les innocents sont forcés de sacrifier aux idoles et de renier comme des apostats la vérité qui est Dieu ; et outre cela ils sont dépouillés violemment de leurs biens temporels ; ce qui, bien qu'intolérable, est pourtant regardé comme plus tolérable encore. Nous avons jugé à propos d'insérer dans cet endroit de notre livre les vexations que cette année a amenées pour l'Angleterre. Les priviléges et indulgences des saints sont cassés, et on n'en fait point cas : ce qui n'a pas lieu sans qu'ils en soient offensés ; car, selon les paroles de l'évêque de Lincoln Robert, le pape exerce son pouvoir dans ce qui se fait pour l'édification et non dans ce qui se fait pour la ruine. En ce qui touche la promesse du dixième octroyé pour trois ans, on change subitement et secrètement les trois ans en cinq ans. Nouveauté inouïe sur terre ; car les laïques ont toujours eu coutume de payer la dîme aux prélats ; et c'est seulement aujourd'hui que les prélats sont forcés de payer la dîme aux laïques. Ce dixième avait été accordé pour secourir la Terre-Sainte, et nous sommes obligés de l'appliquer à conquérir l'Apulie contre des chrétiens. Ce dixième avait été accordé pour l'observation de la charte que le susdit roi Henri était tenu de maintenir, et cependant cette charte n'est point observée. Ce dixième avait été accordé pour être distribué par parties, d'après provision préalable, au roi qui devait partir en Terre-Sainte, et non pas pour que nous soyons forcés maintenant,

par la plus injuste des obligations, de supporter de plus lourds fardeaux, de mentir à plusieurs reprises, et de proférer un faux serment, ce qui est défendu au nom de Dieu dans les deux Testaments. Nous sommes forcés de fixer des termes de paiement que nous ne pouvons en aucune façon observer, pour que nous tombions dans les filets des usuriers des Romains qui, nous le savons, sont leurs compagnons et partagent avec eux. On donne pouvoir à des personnages tout à fait indignes sur de nobles églises et sur les respectables prélats de ces églises. Les prélats sont vendus comme des bœufs et des ânes ; et c'est là le dernier degré de la servitude. Voilà les vendeurs qu'il faut chasser du temple et flageller. Mais comme il est plus ignominieux de commettre violemment une injustice que de la subir, on doit croire, dans un esprit d'innocence, que les clameurs et les plaintes à cet égard monteront jusqu'au Seigneur Dieu des vengeances. Cette année, dis-je, quoique nos mérites n'en fussent pas dignes, fut abondante en fruits de la terre et des arbres, en sorte que la charge de blé descendit à deux sols et celle d'avoine à douze deniers. Cette même année aussi, la haine invétérée que la comtesse de Flandre, cette autre Médée de malheur, avait suscitée, s'accrut tellement et causa une si grande accumulation de maux, qu'elle fut suivie d'un horrible massacre d'hommes. En effet, peu de temps auparavant, le sang chrétien versé, d'une manière déplorable pour tous les siècles, tant du côté des Francais que du

côté des Allemands, avait excité à la vengeance tous ceux qui avaient quelque perte à pleurer. Aussi Saturne, qui est la plus lugubre de toutes les planètes, dominera en tous points dans son domicile [1]. C'est pour cela qu'Ovide a appelé Saturne porte-faux, parce qu'il fait tomber tout ce qui verdoie et donne la mort à ce qui a vie. Cette année fut tolérable pour la Terre-Sainte, à cause de la trêve et de la paix précaire qui avaient été conclues pour dix ans. Quant aux Juifs, elle fut très-sanglante pour eux.

Le roi célèbre a Winchester les fêtes de Noel. — Éclipse de soleil. — Les prélats anglais n'osent murmurer contre Rustand. — Ils se décident a envoyer une ambassade a la cour romaine. — Exhibition de la charte du roi Jean, qu'Innocent III avait confirmée. — Manque de confiance des prélats dans la justice du

[1] Les astrologues appelaient Saturne *la grande infortune ;* sa nature était froide et sèche et on l'accusait d'être la cause de tous les maux qui arrivaient sur la terre. Ses deux maisons étaient dans le Capricorne et le Verseur d'eau, et son exaltation dans les Balances. (*Dict. de Trévoux.*) Deux prédictions des astrologues de Tolède, rapportées par Wendover et qui se trouvent à *l'auct. Additam. ad ann.* 1229, prouvent les propriétés funestes qu'on attribuait à Saturne ainsi qu'à Mars. « *Mense septembre, sole existente in Libra, convenient omnes planetæ simul, et sol erit in caudâ Draconis et fiet significatio rerum mirabilium et horrendarum : et fiet diluvium ventorum per Saturnum et Martem; crescetque mare ultra solitum*, etc... *Destruentur loca consueta perditionis per Saturnum et Martem : manentes in signis atris et mortalitas et infirmitas*, etc... » De même dans le langage des alchimistes, Saturne désignait le plomb et la matière noire (*nigredo*) où se faisait l'éclipse du soleil et de la lune. (*Voy. Dict. de Trévoux*, même article.)

PAPE. — MORT DE L'ARCHIDIACRE DE RICHEMONT ET DE L'ÉVÊQUE DE SALISBURY. — L'an du Seigneur 1256, qui est la quarantième année du règne du seigneur roi Henri, le même roi, à la naissance du Seigneur, se trouva à Winchester, où son frère l'élu, outre des présents précieux, lui fournit tout ce qui était nécessaire, le traitant magnifiquement à sa table. Comme ils s'entretenaient ensemble, le roi entreprit de parler pour les moines du couvent de Winchester, qui avaient été dispersés, lui disant de ne pas encourir le reproche d'ingratitude, en persécutant ceux qui l'avaient élevé à une si haute dignité, et cela par les prières du roi lui-même. Mais l'élu répondit : « Est-ce « que votre innocence ne connaît pas la soif hydro- « pique des Romains qu'elle a tant de fois éprou- « vée ? — Oui, je sais bien qu'elle ne sera jamais « apaisée. — Alors, reprit l'élu, jusqu'à ce que j'aie « abattu au gré de mes désirs ces moines qui me « résistent, mon trésor ne cessera point d'être une « source intarissable pour remplir suffisamment les « entrailles spongieuses des Romains, et leurs gueu- « les, qui s'entr'ouvrent comme des soufflets de « forge. » A la même époque, une discussion s'éleva entre les exacteurs royaux et les marchands gascons, c'est-à-dire les récolteurs de vins, qui avaient souffert, selon l'usage, de grands dommages et des injustices de la part des pourvoyeurs royaux. Les marchands de vin répondirent aux gens du roi : « Nous « avons un nouveau seigneur qui sera pour nous, « comme nous l'espérons, d'une très-grande utilité :

« aussi croyons-nous qu'il vous faudra changer en
« lois bonnes, où du moins tolérables, vos mauvaises
« rapines, que vous appelez coutumes ; car notre sei-
« gneur est nouveau, et il lui convient de s'en rap-
« porter à des conseils utiles et de nous traiter, dans
« le commencement de son gouvernement, en toute
« mansuétude et justice, de telle façon qu'il croisse
« heureusement et se développe, lui qui est comme
« une plante tendre et nouvelle, et qu'il fructifie après
« avoir pris des forces. » Comme les officiers royaux
ne voulaient pas les entendre, et pillaient de force
leurs vins sans payer, ainsi qu'ils avaient coutume de
le faire, les marchands gascons allèrent trouver leur
seigneur, c'est-à-dire Édouard, et se plaignirent
amèrement à lui des violences susdites, ajoutant qu'ils
pouvaient plus facilement et plus librement se rendre
parmi les Sarrasins, à titre de marchands, y mettre
leurs vins en vente et en rapporter un prix conve-
nable, sans aucun empêchement. Cependant les
baillis du roi, en entendant cela, vinrent trouver le
roi avec colère et lui dirent : « Seigneur, est-ce qu'il
« y a en Angleterre un autre roi que vous qui ait pou-
« voir de faire justice? Les marchands de vin de
« Gascogne se sont plaints à un autre qu'à vous d'une
« injustice qu'ils prétendent faussement leur avoir
« été faite. Or il est constant que cela tourne à votre
« préjudice et à celui du royaume. » Comme le roi
venait de recevoir cette nouvelle avec peine, voici
qu'Edouard, survenant, se plaignit fortement de ces
injustices, exercées au détriment de ses hommes,

et déclara qu'il ne voulait nullement tolérer de pareils abus. Lorsque le roi eut compris ces reproches, il en gémit du fond du cœur, et s'écria : « Voici « que mon sang et mes entrailles combattent contre « moi, ainsi que déjà mon frère, le comte Richard, « s'est soulevé et s'est mis en opposition avec moi : « c'est maintenant le tour de mon fils aîné. Aujour« d'hui vont donc renaître les temps de mon aïeul « Henri second, contre lequel ses fils, jadis si chers, « regimbaient avec tant d'opiniâtreté. » C'est pourquoi beaucoup, interprétant d'une manière sinistre cette dissension, redoutaient des événements futurs plus tristes encore. Cependant le roi, s'arrêtant à de plus sages résolutions, dissimula tout cela sous silence, et ordonna avec modération que les injustices commises fussent corrigées. Quant à Edouard, il augmenta désormais sa maison particulière, comme s'il voulait prendre des précautions, et se montra escorté par deux cents chevaux.

Tandis que les fêtes joyeuses de Noël duraient encore, le sixième jour après la naissance du Seigneur, et le troisième avant les calendes de janvier, c'est-à-dire la veille de la Saint-Silvestre, le soleil subit une éclipse partielle, qui fut universelle à Tolède. Le troisième jour suivant, c'est-à-dire le jour de la Circoncision, le chiffre de la lune se trouva I, d'après le calendrier.

A la fête de saint Hilaire, les évêques d'Angleterre et les archidiacres, plongés de tous côtés dans de terribles angoisses, se rassemblèrent à Londres pour

donner une réponse à maître Rustand, clerc du pape et du roi, nonce du pape, procurateur du roi. Maître Léonard, dont nous avons fait mention plus haut, prit en sa présence la parole, au nom des évêques, comme avocat du clergé et comme parlant pour l'universalité des prélats. Maître Rustand, qui tenait tête à maître Léonard, ayant répondu que toutes les églises appartenaient au seigneur pape, maître Léonard reprit avec modération, et dit entre autres choses : « Cela est vrai, si c'est pour les dé-« fendre; mais cela n'est pas vrai, si c'est pour en « jouir ou pour se les approprier. De même quand « nous disons : Tout appartient au prince, on en-« tend par là pour la protection, mais non pour la « dispersion. Or, telle est l'intention des fondateurs. » A cela maître Rustand répondit avec colère : « Qu'à « l'avenir chacun parle pour soi, afin que le pape « aussi bien que le roi sache ce que chacun a à ré-« pondre dans l'affaire qui les concerne tous deux. » A ces mots tous furent tellement stupéfaits, qu'ils n'osaient pas murmurer, ou ne savaient comment le faire. En effet, il devenait évident et plus clair que le jour que le pape et le roi s'étaient confédérés pour la vexation de l'église et du clergé. On en appela donc au pape contre de telles exigences; car maître Rustand ne voulait pas changer un iota de l'écrit qu'il avait rédigé, et dans lequel il était déclaré que les prélats avouaient avoir emprunté aux marchands transalpins une forte quantité de l'argent susdit, et avoir appliqué cet argent à l'avantage de leurs églises; ce qui certes était manifestement et notoi-

rement faux aux yeux de tous. Aussi assuraient-ils, et non sans raison, qu'on irait plus directement encore au martyre en mourant dans cette occasion, que le bienheureux Thomas, martyr, ne l'avait fait en défendant sa cause. Cependant, lorsque maître Rustand vit que tous étaient attristés jusqu'à amertume de cœur, il se radoucit un peu et dissimula, disant qu'il voulait conférer de cette affaire avec le seigneur pape. Sur ces entrefaites, le doyen de Londres, c'est-à-dire de Saint-Paul, et quelques autres, furent envoyés à Rome, au nom de l'universalité de l'église anglicane. Or, on craignait par-dessus tout que les prélats ne succombassent dans cette cause, sous le double choc de deux adversaires aussi puissants que le pape et que le roi, et que cette servitude détestable et cette oppression de l'église et du clergé ne tirassent à conséquence, ce qui serait déplorable dans tous les siècles.

Il fut salutairement convenu que les grandes chartes du roi Jean, qu'il avait promises de son plein gré au baronage d'Angleterre, et que le présent roi, maintes et maintes fois, et tout récemment encore, dans la grande cour de Westminster, avait de son plein gré et libéralement octroyées, pour être maintenues sous peine d'un horrible anathême, seraient présentées aux regards du pape, aussi bien qu'une autre charte accordée au royaume par le susdit roi Jean, et qu'on voulut montrer, à cause de la tyrannie du roi, laquelle ne cessait de s'exercer contre les églises vacantes. Comme cette charte serait fort utile, si elle était observée inviolablement, nous avons jugé à pro-

pos de l'insérer dans le passage qui nous occupe.

[1] « Innocent III, etc., à ses vénérables frères et chers fils les prélats d'églises, tous tant qu'ils sont, établis en Angleterre, salut et bénédiction apostolique. Nous exaltons par de justes louanges la magnificence du Créateur, lui qui, admirable et terrible dans ses desseins sur les enfants des hommes, a souffert quelque temps que le souffle de sa tempête se déchaînât comme en se jouant sur le monde, afin de nous montrer ainsi notre infirmité et notre insuffisance; lui qui, aussitôt qu'il l'a voulu, a dit au vent du nord: Souffle, et au vent du midi : Ne t'y oppose pas, et qui commandant aux vents et à la mer, a apaisé la tempête dans les airs, afin que les matelots arrivassent au port tant souhaité. En effet, une grave querelle s'agitait depuis longtemps entre la royauté et le sacerdoce en Angleterre, non sans grand péril et grand dommage, relativement aux élections des prélats; mais celui à qui rien n'est impossible, et qui souffle où il lui plaît, a fait sentir sa coopération adorable, et notre très-cher fils en Jésus-Christ, Jean, l'illustre roi d'Angleterre, libéralement, de sa pure et spontanée volonté, d'après le consentement commun de ses barons, pour le salut de son âme et pour celui de ses prédécesseurs et successeurs, a fait et a confirmé par ses lettres cette concession, à savoir, que désormais dans chaque et dans toute église et abbaye, cathédrale

[1] Nous transcrivons ici la traduction déjà faite au règne de Jean. (*Voy.* le troisième volume, pag. 36 et suiv.)

ou conventuelle, de tout le royaume d'Angleterre, les élections des prélats quels qu'ils soient, grands comme petits, seraient libres à perpétuité. Ayant donc cela pour bon et pour valable, nous confirmons, en vertu de l'autorité apostolique, cette concession faite à vous et par vous à vos églises et à vos successeurs, selon le contenu des mêmes lettres du roi qui ont été sous nos yeux, et nous la fortifions par l'approbation du présent écrit. Cependant, pour la rendre plus stable et pour en perpétuer la mémoire, nous avons fait insérer dans les présentes les susdites lettres du roi rédigées à ce sujet, et dont voici la teneur :

« Jean, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, aux archevêques, évêques, comtes, barons, chevaliers, baillis, et à tous ceux qui ces lettres verront, salut. Puisque entre nous et nos vénérables pères Étienne, archevêque de Cantorbéry, primat de toute l'Angleterre, et cardinal de la sainte église romaine; Guillaume, évêque de Londres; Eustache, évêque d'Ely ; Gilles, évêque de Héreford ; Jocelin, évêque de Bath et de Glaston; Hubert, évêque de Lincoln, pleine paix a été faite, par la grâce de Dieu et par pure et libre volonté des deux côtés, sur les torts et dommages qu'ils avaient soufferts au temps de l'interdit, nous voulons non-seulement leur donner satisfaction, autant que nous pouvons le faire selon Dieu, mais encore pourvoir salutairement et utilement à perpétuité à l'église anglicane tout entière. D'où il suit que, quelles qu'aient

été les coutumes observées jusqu'ici dans l'église anglicane, sous notre règne et sous le règne de nos prédécesseurs, et quelques droits que nous nous soyons arrogés jusqu'ici dans les élections des prélats quels qu'ils soient, nous, sur la demande d'iceux, pour le salut de notre âme et pour celui de nos prédécesseurs et successeurs au royaume d'Angleterre, libéralement, de notre volonté pure et spontanée, sur le commun consentement de nos barons, avons octroyé et établissons et confirmons, par notre présente charte, qu'à l'avenir, dans toute et dans chaque église et abbaye cathédrale et conventuelle de tout le royaume d'Angleterre, les élections des prélats quels qu'ils soient, grands comme petits, seront libres à perpétuité ; sauf pour nous et pour nos héritiers la garde des églises et monastères vacants, qui sont de notre ressort. Nous promettons en outre, que nous n'empêcherons, ni ne permettrons, ni ne ferons en sorte que les nôtres empêchent que dans toute et dans chaque église et abbaye, lorsqu'il y aura vacance de prélats, les électeurs ne se choisissent librement qui ils voudront pour pasteur, après nous avoir toutefois précédemment demandé, à nous et à nos héritiers, la permission d'élire que nous ne refuserons ni ne différerons de leur accorder. Et s'il arrive par hasard (ce qu'à Dieu ne plaise) que nous refusions ou que nous différions, que les électeurs n'en procèdent pas moins à une élection canonique ; que semblablement après l'élection faite, notre consentement soit requis ; et nous ne le refuserons pas, à moins que nous n'ayons

à avancer contre ladite élection et à prouver légitimement quelque motif raisonnable qui nous empêche de consentir. C'est pourquoi nous voulons et ordonnons formellement que, dans la vacance des églises ou des monastères, personne ne vienne ou n'ose venir en quelque façon à l'encontre de la présente concession et constitution. Et si quelqu'un vient à l'encontre d'icelle en quelque temps, qu'il encoure la malédiction du Dieu tout-puissant et la nôtre. Fait en présence de Pierre, évêque de Winchester; de Guillaume Maréchal, comte de Pembroke; de Guillaume, comte de Warenne; de Ranulf, comte de Chester; de Saër, comte de Winchester; de Geoffroi de Maudeville, comte de Glocester et d'Essex; de Guillaume, comte de Ferrières; de Guillaume Bruer, de Guarin, fils de Gérold; de Guillaume de Canteloup, de Hugues de Nevil, de Robert de Ver et de Guillaume de Huntinfeld. Donné par la main de maître Richard du Marais, notre chancelier, le quinzième jour de janvier, au Temple-Neuf à Londres, l'an seizième de notre règne (à savoir l'an du Seigneur 1215). »

« Qu'aucun homme absolument ne se permette donc de violer cette ordonnance à laquelle nous donnons confirmation, et n'ait la hardiesse téméraire d'y contrevenir; car si quelqu'un ose attenter pareille chose, qu'il sache qu'il encourra l'indignation de Dieu et celle des bienheureux Pierre et Paul, ses apôtres. Donné à Latran, le troisième jour avant les calendes d'avril, l'an dix-huitième de notre pontificat. »

Telle fut la charte et d'autres écrits encore que l'on prépara pour les soumettre salutairement à l'examen du souverain pontife; mais à quoi bon? cette exécrable addition [du nonobstant] rend tout inutile. Les prévaricateurs, les conseillers mauvais, les flatteurs des grands pervertissent toutes choses et interprètent tout d'une manière fâcheuse. Ceux qui vont se plaindre rapportent fréquemment de la cour romaine, c'est-à-dire du seigneur pape et de ses frères, la réponse suivante : « Nous ne voulons pas pour le moment « offenser les princes. » Et l'on ajoute : « Il faut dis- « simuler beaucoup de choses et voir sans voir par « les yeux de la connivence ; » comme si cette connivence n'était point blessante. C'est ainsi, ô douleur! que les gens pusillanimes font vaciller évidemment, surtout dans cette cour, la rigueur de la justice.

A la même époque mourut Jean le Romain, archidiacre de Richemont, le plus avare des hommes, rassasié de riches revenus et de trésors. Le susdit Jean, qui était l'un des principaux chanoines de l'église d'York, ne s'était occupé pendant près de cinquante ans qu'à amasser des trésors, et il fut le premier ou un des premiers à révéler, comme un espion détestable, les secrets de l'Angleterre et à exciter les Romains pour qu'ils engloutissent par des moyens licites ou non, les revenus et les trésors de l'Angleterre, avec plus d'avidité que par le passé. Lui mort, le roi, se fondant sur la vacance de l'archevêché, conféra selon son bon plaisir la prébende dudit Jean et les autres biens dont il pouvait se saisir.

A cette même époque de l'année, mourut l'évêque de Salisbury, Guillaume d'York, qui dès sa jeunesse avait été le nourrisson de la cour et avait été promu par elle à l'évêché de Salisbury. Entre autres occupations séculières auxquelles il était adonné, il introduisit pour loi dans le royaume une coutume odieuse, à savoir que tout tenancier et sujet, quelque petit que fût le ténement, ferait suite de cour [1], même malgré lui, au supérieur de qui il tenait, au grand dommage et détriment des sujets, tandis que les supérieurs y gagnaient peu ou point d'avantages : aussi ceux qui n'avaient jamais fait ce service s'étonnaient de s'y trouver forcés. Or ledit évêque fut délivré des soucis et des sollicitudes de ce monde le 2 avant les calendes de février, et alla courir les chances périlleuses auxquelles s'exposent, à ce qu'on croit, les séculiers et les courtisans ; car leurs œuvres les suivent.

L'ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY OPPRIME L'ÉGLISE DE ROCHESTER. — L'INTERVENTION DES MINEURS DANS L'AF-

[1] Spelman récuse comme erronée l'accusation de Matt. Pâris. Quoi qu'il en soit, on appelait *secta* ou *sequela curiæ* le service que le feudataire était tenu de faire en fréquentant la cour du seigneur, et ce terme n'est pas sans analogie avec ce qu'on nommait *service du plaid*. Il était dû dans l'origine trois fois par an, et tous les vassaux n'y étaient point soumis, mais seulement ceux qui y étaient tenus par charte d'inféodation. Matt. Pâris distingue plus loin la *secta curiæ* de la *clientela* ou sergeantie. La grande sergeantie était un service militaire restreint aux limites du royaume, et incombait seulement aux tenanciers immédiats de la couronne. La petite sergeantie consistait à suivre à cheval le seigneur ou la dame, à porter les lettres, à nourrir les levriers et les chiens, à changer les oiseaux de chasse, à se charger des arcs et des flèches, etc.

faire des Juifs de Lincoln est mal interprétée par le peuple.—Le sénateur de Rome est jeté dans les fers. — Le roi de France tient un parlement général. — Guerre au sujet de la captivité de Thomas de Savoie. — Jean de Darlington est appelé au conseil du roi d'Angleterre. — Le roi ceint le baudrier militaire au roi de Man. — Guillaume de Hollande est tué par les Frisons.—Mort de la comtesse de Warenne. — Vers le même temps, l'archevêque de Cantorbéry Boniface, en grevant l'église de Rochester et en envahissant ses possessions, encourut de son fait un très-grand blâme, puisque l'on disait que l'église, dont il devait être le défenseur, était opprimée par lui. Or, l'évêque de Rochester étant venu se plaindre, en pleurant, d'une si grande injustice au seigneur roi, qui pouvait lui donner vengeance, le roi répondit, en baissant la tête : « Je ne puis le fléchir à la justice « ou à l'humilité, et je n'ai garde d'offenser ou « d'attrister un homme de si illustre naissance, une « famille si puissante, et surtout la reine. »

A la même époque, comme plusieurs Juifs réputés infâmes à cause de la mort misérable de l'enfant crucifié à Lincoln, devaient être mis à mort, d'après le serment de vingt-cinq chevaliers, et étaient emprisonnés à Londres au nombre de soixante et onze, pour être pendus, ils envoyèrent, à ce que prétendent leurs ennemis, des messagers secrets aux frères Mineurs, afin qu'ils intercédassent pour eux, et les délivrassent de la mort et de la prison quoiqu'ils fussent dignes de la mort la plus ignominieuse.

Les frères Mineurs (à ce que rapporte le monde, si toutefois on doit croire aux bruits du monde en pareille occurrence) furent gagnés à prix d'argent, et, par leurs prières et leur intercession, délivrèrent les Juifs de la prison et de la mort qu'ils avaient méritée; mais on doit penser pieusement, à mon avis, que les Mineurs furent guidés par l'esprit de piété, parce que, tant que quelqu'un est en route [1] et fait partie de ce monde, il a son libre arbitre, qu'il peut être sauvé, et qu'on doit espérer encore. Quant au diable et aux damnés manifestes, on n'a rien à en espérer, et il ne faut pas prier pour eux : car il n'y a point d'espérance à concevoir. Or, la mort et une sentence définitive auraient frappé irrévocablement les Juifs d'un seul coup. Toutefois, cette manière d'envisager les choses ne put excuser les Mineurs, ni empêcher que le scandale ne les dénigrât, tout irrépréhensibles qu'ils étaient; le populaire et les habitants retirèrent leurs mains, et ne leur firent plus sentir leur bienfaisance par des aumônes comme précédemment. Tandis que la dévotion de ceux de Londres s'attiédissait à l'endroit des Mineurs, la charité de ceux de Paris se refroidissait envers les frères Prêcheurs, qui cherchaient à infirmer les coutumes anciennes et approuvées de l'université.

Cette même année, les Romains se saisirent de leur sénateur Brancaléon, parce qu'il paraissait aux seigneurs de la ville, ainsi qu'au peuple romain, un

[1] *In via*. Le sens serait plus naturel en lisant *in vita*.

exécuteur trop rigide de la justice et le vengeur inexorable des fautes. Dès qu'il fut pris et incarcéré, l'épouse dudit sénateur se hâta de se rendre à Bologne, pour raconter en détail aux citoyens de Bologne ce qui avait été fait au sénateur apostolique, leur compatriote, pour le salut duquel ils retenaient environ trente otages. A cette nouvelle, les citoyens de Bologne gardèrent plus étroitement encore les otages qu'ils avaient obtenus en échange de Brancaléon. De leur côté, les principaux de Rome allèrent se plaindre grandement à cet égard au pape, et obtinrent, par l'intervention de quelques cardinaux natifs de Rome, que si les Bolonais ne rendaient pas aux Romains les otages qui répondaient de Brancaléon, la ville de Bologne serait mise en interdit; ce qui fut fait. Mais les Bolonais supportèrent l'interdit, sans vouloir restituer les otages aux Romains. En effet, ils savaient, à n'en pas douter, que si les otages étaient rendus, Brancaléon serait aussitôt mis à mort.

Le lendemain de la purification de la bienheureuse Marie, le roi de France tint le parlement [1] le plus

[1] *Generalissimum parliamentum* (texte *hic*). Cette expression nous paraît désigner l'assemblée des barons (conseil) tenue en effet en 1256, et à laquelle saint Louis appela les députés de quelques villes, comme il le fit plus tard en 1262. On sait que la représentation des communes ne devint générale dans les provinces royales que sous Philippe le Bel. Le parlement servant encore à désigner toute espèce de réunion, il n'est pas étonnant que Matt. Pâris appelle *parliamentum* dans le sens anglais une assemblée qui allait devenir les états généraux. Depuis Philippe-Auguste, la cour de baronnie du roi était ou la cour des pairs, ou son

général, et le seigneur roi d'Angleterre y envoya des députés spéciaux pour redemander, à ce qu'on pense, ses possessions d'outre-mer. En effet, il croyait être un sujet d'effroi pour les Français, mais il n'y gagna rien qu'un refus manifeste. De plus, il fut instruit, par ses députés, de la défaite irréparable qui avait frappé les armées du pape, et apprit qu'il ne fallait plus songer désormais à la Sicile ou à l'Apulie. C'est pourquoi celui qui avait été envoyé, à savoir le seigneur Jean Mansel, ne demanda pas au roi de France qu'il fût permis au roi d'Angleterre, et à ceux qui viendraient en son nom, d'avoir libre passage à travers le royaume de France, avec une troupe d'hommes d'armes et des trésors, jusque dans

conseil, composé de hauts seigneurs (laïques et ecclésiastiques) et de légistes (chevaliers de justice), qui y furent d'abord dans une position inférieure. Comme le domaine et l'autorité du roi s'étendaient de jour en jour, le conseil fut contraint de se diviser : une partie resta chargée de l'administration du royaume et fut appelée grand conseil; l'autre, composée surtout de légistes, dut se réunir à la Toussaint, à la Chandeleur, à Pâques et à l'Ascension, pour juger les procès, et retint particulièrement le nom de parlement. Les registres de cette assemblée commencent à l'année 1255. Le parlement, ambulatoire sous saint Louis, fut fixé à Paris par Philippe le Bel, qui le distribua en chambre des enquêtes et chambre du plaidoyer; et les légistes, égaux aux juges d'épée sous Philippe III, les expulsèrent du parlement sous Philippe IV : ils restèrent seuls quand Philippe le Long en eut aussi exclu les prélats. La cour du parlement (*capitalis curia*) délibéra quelquefois encore sur des actes d'administration; mais, au temps de la guerre des Anglais, ses fonctions restèrent exclusivement judiciaires. Elle remplaça alors la haute cour féodale du roi et jugea les pairs. (*Voy.* DUCANGE, *ad verb. Parliamentum.*— VOLTAIRE, *Hist. du parlement.*— M. MICHELET, *Précis d'Hist. de France*, pag. 162, 163.)

l'Apulie, que la munificence du pape lui avait conférée pour le compte de son fils Edmond. Jean Mansel revint donc sans rapporter autre chose que des détails certains sur le désastre de l'armée papale.

A la même époque, l'archevêque de Cantorbéry Boniface, s'étant adjoint l'élu à Lyon Philippe, Pierre de Savoie, et une troupe d'hommes d'armes non petite, partit pour les pays d'Italie afin de prendre d'assaut la ville de Turin, dans laquelle Thomas de Savoie, jadis comte de Flandre, leur frère, était retenu captif et enchaîné. En effet, ce même Thomas s'était montré cruel et nuisible pour ses sujets, et les avait traités autrement qu'il ne convenait et au mépris de leurs coutumes. C'est pourquoi les citoyens de Turin, d'Asti et d'autres villes liguées avec eux, ne voulant pas supporter plus longtemps ses violences outrageantes, lui résistèrent en face, malgré l'illustration de sa naissance dans laquelle il se fiait plus qu'il n'était juste pour se déchaîner tyranniquement contre des innocents. Aussi ils le jetèrent enchaîné dans une prison, comme nous l'avons dit plus haut. Les Savoyards accoururent donc comme une tempête rapide pour le délivrer; mais les citoyens leur résistèrent puissamment. Cependant une nombreuse multitude étant survenue, força les citoyens à faire retraite et à se retirer dans leur ville, qui fut assiégée vigoureusement [1]. Or, Pierre abondait en trésors qui

[1] *Voy.*, sur la guerre de Piémont et le siége de Turin, GUICHENON, *Hist. généalog. de la maison de Savoie*, tom. I, pag. 305.

lui avaient été prêtés libéralement par le comte Richard, moyennant l'interposition d'un gage. De plus, l'archevêque de Cantorbéry et l'élu à Lyon s'étaient enrichis par le trésor sacré des nobles églises qu'ils gouvernaient, et distribuaient à leur nombreuse armée de riches soldes qui tombaient comme pluie. D'ailleurs le seigneur roi d'Angleterre, et surtout la reine, qui se trouvait surtout dans cette obligation, leur firent passer en affluence des esterlings désirables. Quant au seigneur pape, pour paraître l'ami efficace du seigneur roi et de la reine d'Angleterre, et pour fournir une aide qui ne fût pas tout à fait vaine, il leur envoya non point de l'or et de l'argent, mais une lettre conçue en termes élégants et destinée à les reconforter. On pourra la trouver au livre des *Additamenta* [1].

Vers le même temps, le seigneur roi appela à son conseil familier frère Jean de Darlington (?), qui faisait partie de l'ordre des Prêcheurs, et qui l'emportait par l'excellence de son érudition et de ses conseils. En effet, le roi était dans la nécessité de trouver de sages conseils et des consolations spirituelles. Car, instruit du désastre qui avait frappé le pape et son armée, et qui était une cause de ruine pour le royaume, il était plongé dans une consternation profonde.

A Pâques, le seigneur roi d'Angleterre ceignit le baudrier militaire au roi de l'île de Man, et lui con-

[1] Cette lettre se trouve dans le texte à la page 205 de ce volume.

féra dans son noviciat des bienfaits et des honneurs. Or, ce roi de l'île de Man s'appelait Magnus.

Cette même année, Guillaume de Hollande que le seigneur pape avait créé et élevé si haut, qu'il avait déjà obtenu le royaume d'Allemagne, et avait trouvé un grand sujet et une occasion pour arriver à l'empire romain [1], après avoir dépensé abondamment les trésors du pape pour mener à bien cette entreprise, se mit à attaquer à main armée, sur un léger prétexte, les Frisons, peuple rude, grossier et indompté. Ces Frisons, qui habitaient un pays du septentrion, savaient livrer des batailles furieuses sur mer et se battre avec férocité sur la glace. C'est du pays froid occupé par les Frisons et par les Sauromates, leurs voisins, que Juvénal a dit :

Il peut dès lors s'enfuir au delà des Sauromates et de l'Océan glacial.

C'était alors le temps des plus grandes rigueurs de l'hiver : car on était à la Purification de la bienheureuse Marie. Aussi les Frisons ayant dressé des em-

[1] Guillaume se préparait à se rendre à Rome pour y recevoir la couronne impériale, quand il périt misérablement à vingt-huit ans. La mort de Conrad lui avait rallié tous les esprits, et peut-être ses grandes qualités auraient-elles préservé l'Allemagne de l'anarchie qui suivit sa mort. C'était sous ses auspices que, l'année précédente (1255), avait été conclue la confédération du Rhin, restreinte d'abord à Mayence, Cologne, Worms, Spire, Strasbourg et Bâle, et qui acquit rapidement une grande importance commerciale. (*Voy.* LEIBNITZ, *Cod. jur. gent.*, *pars* II.) La mort de Guillaume commença ce qu'on est convenu d'appeler le grand interrègne, terme que Koch repousse avec raison comme inexact et mal fondé.

buscades tant sur la mer et dans les roseaux, que sur la terre qui, en ce pays, est marécageuse, se mirent hostilement à la poursuite dudit Guillaume avec des dards qu'ils appellent vulgairement gaveloces, et dont ils connaissent parfaitement le maniement et l'usage, brandissant des haches danoises et de courtes piques [1], et couverts de cottes de lin et d'armures légères. Quand ils furent arrivés à un certain marais, ils rencontrèrent Guillaume, armé de toutes pièces et le casque en tête, qui montait son grand cheval de bataille tout bardé de fer. Mais les glaçons, qui avaient pourtant l'épaisseur d'un demi-pied, s'étant brisés, le cheval enfonça jusqu'au ventre et resta plongé dans la boue de ce marais profond. Le cavalier irrité, ayant ensanglanté ses éperons aigus en lui fouillant le ventre jusqu'aux entrailles, le noble animal, brûlant d'ardeur, essaya de se relever, mais, brisé et écrasé [par le poids du fer], et s'enfonçant de plus en plus dans la vase, il ne put y parvenir, et en se débattant, il jeta son cavalier sur des fragments de glaçons glissants et pointus qui l'écrasèrent. Comme il n'y avait personne pour dégager Guillaume, parce que tous ses compagnons d'armes avaient pris la fuite pour éviter d'être engloutis comme lui, les Frisons accoururent en foule, et percèrent immiséricordieusement de toutes parts à coups de javelots le corps de

[1] *Gesa*, arme à hampe de fer recourbé, connue des Grecs et des Romains et commune aux peuples barbares. Il y avait une tribu gauloise désignée sous le nom de Gésates. Cette arme a une grande analogie avec la framée.

Guillaume, que l'humidité et le froid avaient déjà roidi, et qui demandait miséricorde. En effet, il offrait pour rançon à ses meurtriers une somme d'argent considérable, afin qu'ils l'épargnassent et lui permissent de s'échapper vivant ; mais ces hommes inhumains le coupèrent par morceaux sans pitié[1]. C'est ainsi que cette fleur de chevalerie, Guillaume, roi d'Allemagne et comte de Hollande, créature et nourrisson du pape, fut précipité, comme il touchait déjà presque à l'empire, du faîte d'une si haute dignité dans un abîme de confusion, et cela au gré de ses ennemis. Or, mourir au gré de ses ennemis, c'est mourir deux fois, à ce que dit un philosophe. Quand cette nouvelle eut été rapportée au seigneur pape, il s'affligea d'avoir jeté dans un gouffre de Charybde tant de trésors levés de toutes parts et arrachés par tous les moyens.

Cette même année, mourut Élise, comtesse de Warenne, sœur utérine du seigneur roi, dans la fleur de la jeunesse et de la prospérité, à la très-grande douleur du roi et de son mari, le comte de Warenne Jean, qui était encore dans l'adolescence.

Guillaume de Hortune et Guillaume de Saint-Édouard, moines de Saint-Albant, sont envoyés a

[1] Cependant les Frisons semblèrent rougir de leur victoire. Ils enterrèrent Guillaume avec de grands honneurs dans un ancien tombeau, dont la tradition attribuait la construction aux Romains. Ce prince laissa un fils nommé Florent, qui succéda à son oncle dans le comté de Hollande.

Rome. — Lettres du pape a l'abbé de Saint-Albans. — Les juifs prisonniers sont mis en liberté. — Assemblée des évêques d'Angleterre a Londres. — Vers le même temps, comme un certain clerc transalpin se disposait à causer des maux et des dommages à l'église du bienheureux Albans, un des frères de cette même église fut envoyé à la cour romaine pour y obtenir ce que de droit contre le susdit clerc qu'on appelait Jean de Camezana. Aussi le susdit frère, à savoir Guillaume de Hortune, cellerier de la susdite église, ayant pris avec lui maître Guillaume de Saint-Édouard, se mit en route le dimanche des Rameaux pour aller au delà des Alpes. Il était porteur d'une lettre très-élégante du seigneur roi adressée tant au seigneur pape qu'aux cardinaux, et qui intercédait en sa faveur. Comme cette lettre était conçue et composée d'après les meilleurs principes de rhétorique, ce Jean, comme un chicanier qu'il était, accusa cette lettre de fausseté, assurant qu'un intercesseur si haut placé n'avait jamais intercédé si spécialement et si familièrement, et encore par lettre, pour un simple moine, auprès du seigneur pape et d'autres personnages graves et authentiques. Mais plus tard, cette imputation artificieuse fut reconnue inexacte par le témoignage même du roi. Si quelqu'un désire prendre connaissance de cette lettre, il pourra la trouver au livre des *Additamenta* [1].

Ce même jour arrivèrent des lettres adressées par

[1] *Voy.* l'addition XXXVII à la fin du volume.

le seigneur pape à l'abbé et au couvent de la susdite église, c'est-à-dire de Saint-Albans, qui leur enjoignaient de payer dans un mois, à certains marchands, cinq cents marcs dont ils étaient tenus envers les mêmes marchands. S'ils dépassaient ce terme, ils devaient savoir qu'ils seraient dès lors suspendus. Cette clause était insérée dans la teneur des lettres, sans que cependant le couvent eût connaissance d'avoir contracté une dette envers personne. On en agit de semblable façon avec plusieurs autres communautés, de telle manière qu'elles fussent forcées de subir le joug des marchands usuriers. Et pour extorquer plus facilement de l'argent, les exacteurs disaient que toutes ces sommes étaient demandées dans l'intérêt du seigneur roi, prêt à entreprendre son pèlerinage.

Cette même année, aux ides de mai, trente-cinq [1]

[1] Matt. Pâris a commencé par dire qu'il y a eu quatre-vingt-onze juifs arrêtés et enfermés à la tour de Londres vers la fin de juin 1255, que dix-huit ont été pendus le 23 novembre suivant, et qu'il en reste plus de vingt-trois réservés au même sort. Plus loin, à l'année 1256, nous voyons que le nombre de ces malheureux destinés au dernier supplice s'élevait à soixante-onze (LX et XI), mais qu'ils furent mis en liberté par l'intercession des Franciscains. Enfin, il ne s'agit plus ici que de trente-cinq juifs (XXIIII et XI) délivrés au commencement de mai 1256. Cette différence et cette variation dans les chiffres sont difficiles à expliquer. Toutefois, en considérant combien d'erreurs se sont glissées dans la transcription des chiffres romains fournis par les manuscrits, nous ne craindrons pas de proposer la rectification suivante. Si dix-huit juifs sur quatre-vingt-onze ont été pendus, il en reste en prison soixante-treize (LX et XIII au lieu de XI) ; vingt-quatre destinés au même sort (et il est permis d'en compter vingt-quatre, puisque Matt. Pâris dit *plus de vingt-trois*) doivent leur liberté à l'intercession des Franciscains ; enfin, les quarante-neuf restant sortent de prison un peu plus tard, et nous li-

juifs qui étaient détenus et enchaînés dans la tour de Londres comme accusés d'avoir participé au crucifiement de saint Hugues, enfant de Lincoln, furent relâchés et déclarés libres de toute poursuite. Ces juifs, dis-je, avaient été trouvés coupables dans l'enquête par serment [1] faite sur l'assertion du juif qui avait été d'abord pendu à Lincoln.

Les évêques d'Angleterre, tourmentés par diverses angoisses, se rassemblèrent à Londres dans la quinzaine de Pâques pour répondre formellement à Rustand au sujet de l'exaction demandée. D'abord divisés et désunis par la discorde, ils étaient sur le point de se retirer ; mais ensuite, animés par les barons, ils se décidèrent à résister au seigneur roi, et à ne contribuer en rien sur leurs baronnies.

Rustand convoque a Reading les abbés de Cîteaux. — L'abbé de Waredon est forcé d'implorer la merci du roi d'Angleterre. — Lettre du pape en faveur de

sons ici, en croisant les unités, XXXX au lieu de XXIIII et IX au lieu de XI.

[1] *Jurata*, *jurea*, jurée, enquête juridique. Nous pensons, d'après le sens de la phrase, que ce mot a ici un sens particulier et signifie le serment prêté par les juifs, *super rotulum legis (mosaicæ)*. Carpentier rapporte la formule ordinaire de ce serment. « *Forma sacramenti fiendi per judæos contra christianos, dùm ipsi judæi tenent rotulum in collo :* « *Juras per quinque libros legis et per nomen sanctum et gloriosum Heye asset, Heye Hue Heye; et per nomen honorificum Hiya Ylya, Yhia* (corruption de Jehovah ?), *et per nomen magnum et fortem tam admirabile, quod erat scriptum super frontem Aaron. Dic juro.* » Au milieu du quinzième siècle, en Dauphiné, la formule portait des noms d'une physionomie moins étrange : *Per Sema*, *Israel*, *Adonai*, *Elloemi*, *Adonai et Eal.* (Sic.)

L'ORDRE DE CÎTEAUX. — INTERDICTION DE L'ACCÈS DES PORTS. — TOURNOI CÉLÉBRÉ A BLITHE. — LETTRES DÉPRÉCATOIRES DU PAPE POUR L'ORDRE DE CÎTEAUX. — L'ENGAGEMENT PÉCUNIAIRE CONTRACTÉ AU NOM DES PRÉLATS EST MODIFIÉ. — GRAND ATTIÉDISSEMENT DE LA DÉVOTION QU'ON PORTAIT AU PAPE. — Vers le même temps, maître Rustand convoqua tous les abbés de l'ordre de Cîteaux en Angleterre, en vertu de l'autorité apostolique, à comparaître devant lui le quatrième dimanche après Pâques, pour qu'il leur donnât connaissance d'un mandat du seigneur pape. Quand ils furent réunis au lieu[1] et au jour fixés dans la sommation, Rustand commença par un prologue assez prolixe, puis leur demanda, pour le compte du pape et pour le compte du roi, une aide pécuniaire non petite, c'est-à-dire toute la somme à laquelle s'élève le prix de leurs laines, ou même plus. Or, le monde sait que tous leurs moyens de subsistance et de vie commode consistent dans leurs laines. En entendant cela, les abbés, après avoir tenu conseil en commun, répondirent tous, unanimement et fortement, qu'il ne leur était pas permis de donner une réponse précise sur une demande de telle nature et si considérable, sans avoir requis l'assentiment et le conseil de l'abbé et du chapitre de Cîteaux, dont ils étaient les membres et les fils; puis, malgré la grande colère de maître Rustand, ils retournèrent dans leurs monastères. Maître Rustand, semblable à un enfant blessé qui a

[1] L'indication marginale donne à Reading.

coutume de se réfugier en pleurant dans le sein de sa mère, se hâta d'aller trouver le roi au plus tôt, lui raconta ce qui s'était passé, et se plaignit de ce que les abbés de l'ordre de Cîteaux avaient répondu tout d'une voix, dans un esprit de rébellion et d'orgueil, qu'ils ne l'aideraient en aucune façon dans ses nécessités. Aussi, le roi jura avec colère qu'il les persécuterait chacun en particulier, puisqu'il n'avait pu les amener tous ensemble à consentir. Comme les abbés disaient qu'il était plus convenable au roi de leur demander des prières que de l'argent, il jura qu'il voulait en même temps avoir d'eux des prières et un secours d'argent. Or, l'abbé de Bildewas, de l'ordre de Cîteaux, se trouvait alors par hasard à la cour : le roi le fit venir, et lui dit d'un ton de reproche : « Que veut dire cela, abbé? Tu m'as refusé « aide pécuniaire quand j'en ai besoin, et que je la « demande humblement; ne suis-je pas votre pa- « tron? » Alors l'abbé : « Plût à Dieu que vous « fussiez notre patron, notre père et notre défenseur. « Toutefois, il n'est pas convenable que vous nous « causiez dommage en nous extorquant de l'argent, « tandis que vous devriez plutôt nous demander « avec dévotion les suffrages de nos prières, et suivre « salutairement en cela l'exemple du pieux roi de « France. — Je veux les deux choses, reprit le roi, « l'argent et les prières. — Je ne crois pas que cela « puisse se faire, dit l'abbé; il faut vous passer de l'une « ou de l'autre; car si vous nous extorquez violem- « ment notre pauvre subsistance, comment pour-

« rons-nous prier pour vous dévotement et avec des « cœurs sincères? En effet, les prières sans dévotion « n'auraient que peu ou point de succès. » Mais le roi, quoique l'abbé lui eût répondu d'une manière fort sage, n'en prépara pas moins en silence des embûches à tous les abbés Cisterciens.

Or, il y avait à cette époque un riche chevalier, nommé Guillaume de Beauchamp, dont l'épouse, qui s'appelait Idame, était noble de naissance, mais avait des mœurs basses et indignes. Elle était la persécutrice infatigable des religieux et des religieuses du voisinage. Ayant donc trouvé dans la colère du roi une occasion favorable de nuire à l'abbé de Waredon[1], elle machina, avec la ruse des femmes, un moyen de lui nuire, et intenta audit abbé un grave procès dans la cour du roi, sachant bien que le roi, justement ou injustement, donnerait tort à l'abbé, parce qu'il était irrité. En effet, l'abbé étant tombé dans la merci du roi sous un prétexte frivole ou plutôt nul, et se trouvant dans la nécessité d'implorer humblement la merci du roi lui-même, parce que le roi lui avait fermé toute autre voie, le roi lui répondit, en le regardant de travers et en jurant d'une manière horrible : « De quel front, abbé, de« mandes-tu miséricorde? toi qui récemment, avec « les abbés tes confrères, m'as refusé miséricorde « quand j'avais besoin de ton soutien? » Et le roi

[1] Le texte dit *Wared*, qui n'est probablement qu'une abréviation. (*Voy.* la page 374 du septième volume.)

l'endommagea en lui faisant verser beaucoup d'argent, au gré et selon la volonté de ses persécuteurs. Semblablement aussi, l'abbé de Rufore, de l'ordre de Cîteaux, fut forcé, quoique injustement, à payer une très-forte somme, sous prétexte d'une cause qui n'en était pas une, mais qui en servit, et qui avait été intentée et suscitée par deux de ces vils personnages, que l'on appelle garçons. Semblablement, les autres abbés de l'ordre de Cîteaux étaient obligés de subir des dommages et des injustices multipliées.

Des hommes discrets, de l'ordre de Cîteaux, furent donc envoyés en cour romaine, pour obtenir un remède contre cette vexation. De son côté, le roi fit partir contre eux, et pour lui, le seigneur Guillaume Boncoque, chevalier, homme habile dans le droit, qui se rendait à la cour romaine pour cela et pour d'autres affaires. Or, voici l'impétration des Cisterciens : « Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses chers fils les abbés et les couvents de l'ordre de Cîteaux, établis dans le royaume d'Angleterre, et dans les lieux qui sont sous la domination du même royaume, salut et bénédiction apostolique. Plus votre ordre s'est élevé, par la grâce divine, à un haut degré de religion éclatante, et plus il a donné de sublimité à l'établissement de sa règle et de sa sainte association, plus aussi le saint-siége apostolique, comme un père pieux, l'a toujours augmenté davantage par des accroissements continuels, et l'a fortifié par des faveurs spirituelles. Aussi nous, qui avons voué au même ordre l'affection d'une charité

intime, considérant que les monastères du même ordre, dans le royaume de France, ont été exceptés de la prestation du dixième des provenances ecclésiastiques, accordé par le pape Innocent, d'heureuse mémoire, notre prédécesseur, à notre cher fils en Jésus-Christ l'illustre roi de France, pour le secours de la Terre-Sainte, parce que le même roi faisait plus de cas du suffrage des pieuses prières du même ordre que des subsides temporels, voulant aussi pourvoir à votre repos autant que nous le pouvons avec Dieu, et vous faire une grâce spéciale, vous octroyons, en vertu de l'autorité des présentes, de n'être pas tenus de payer à notre cher fils en Jésus-Christ l'illustre roi d'Angleterre, ou à tout autre, le dixième de vos revenus et de vos provenances, et de ne pouvoir être forcés au paiement de ce dixième, à raison de la concession faite audit roi par le saint-siége apostolique, des dixièmes des provenances ecclésiastiques de son royaume et des lieux soumis à sa domination, contribution qu'il doit toucher depuis ce temps, pour le secours de la Terre-Sainte dans la forme déterminée; décidons de plus que vous êtes entièrement libres et exempts néanmoins de la prestation de ces dixièmes et de tout genre d'exactions quelles qu'elles soient, ou de toute obligation sur vos biens, à l'occasion de cette contribution; révoquons toutes indulgences et lettres accordées à cet égard par le même saint-siége, et toute instance commencée qui pourrait être à votre détriment ou au détriment de vos monastères; statuons enfin que les indulgences et

lettres qui seraient accordées par la suite, quelle que soit leur teneur, n'obtiendront aucune force contre vous et vos monastères, à moins qu'elles ne fassent mot pour mot pleine et spéciale mention de la présente. Qu'il ne soit donc permis absolument à aucun homme d'enfreindre cet écrit, qui contient notre décision et notre révocation, ou d'y contrevenir par une audace téméraire. Si quelqu'un se permet d'attenter pareille chose, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu tout-puissant, et des bienheureux apôtres Pierre et Paul. Donné à Naples le 8 avant les calendes de juin, l'an premier de notre pontificat. »

Vers la fête de saint Dunstan[1], le roi, on ne sait par quel motif, interdit l'accès des ports, afin qu'aucun prélat, chevalier, ou clerc, ne passât la mer. Cependant l'évêque de Bath et l'évêque de Rochester venaient de traverser le détroit.

Vers le temps de la Pentecôte, un tournoi général eut lieu sans empêchement à Blithe [?], selon la loi et la discipline de chevalerie. Édouard, fils aîné du seigneur roi, y assista en cottes de lin et en armures légères, pour y être instruit dans les

[1] Dunstan avait en Angleterre au moyen âge une grande réputation fondée surtout sur la tradition mal comprise d'Éthelgive. (*Voy.* LINGARD, tom. Ier, note.) Au reste, cet abbé de Glastonbury, exilé par Edwy et rappelé en 959 par Edgar le Pacifique, qui lui donna l'archevêché de Cantorbéry, eut la gloire d'être le précurseur de Grégoire VII et de réformer le clergé saxon, dont Matt. Pâris parle avec tant de dédain au commencement de son histoire. (*Voy.* M. GAILLARDIN, *Hist. du moyen âge*, chap. XII, pag. 182 et suiv. et note.)

lois de chevalerie. Beaucoup de seigneurs, en cherchant à y acquérir los et renommée militaire, furent renversés, bâtonnés, écrasés et foulés aux pieds. Parmi eux se trouva Guillaume Longue-Épée, qui ne s'en rétablit jamais complétement.

Le pape envoya de plus, vers le même temps, au roi, des lettres déprécatoires pour l'ordre de Cîteaux. En outre, le cardinal Blanc écrivit très-dévotement au roi en faveur de l'ordre de Cîteaux, le suppliant, au nom de Dieu, de ne pas tourmenter un si saint ordre par de semblables exigences. C'est ainsi que les Cisterciens respirèrent pour le moment, et jouirent d'une paix telle quelle.

Cependant ceux qui avaient été envoyés à la cour romaine, au nom de l'universalité des prélats, obtinrent la modification suivante et quelque adoucissement à une rigueur intolérable : « Alexandre, etc., aux prélats, etc. Le secours [1] de notre provision doit pourvoir à ce que vous n'éprouviez que le moins de dommage possible là où vous n'avez obtenu aucun avantage. Aussi, comme notre vénérable frère l'évêque d'Héreford, d'après notre permission à lui octroyée par nos lettres, a emprunté à nos fils spéciaux, Olivier Rosa [2] et ses associés, citoyens et marchands de Florence, cinq cents marcs sterlings pour les affaires de notre très-cher fils en Jésus-Christ l'illustre roi d'Angleterre, quoiqu'il soit contenu ex-

[1] *Auxilio*. Nous lisons et traduisons *auxilium*.

[2] La variante donne *Airmero Cosa*. En général les noms de tous les banquiers italiens sont défigurés par Matt. Pâris ou par ses copistes.

pressément dans les lettres et dans la reconnaissance authentique rédigée au sujet de cet emprunt que ce n'est point pour vos affaires ou pour celles de vos monastères qu'a été emprunté cet argent, à cause duquel le même évêque a obligé, envers les susdits marchands, vous et ledit couvent ainsi que les biens du monastère; nous qui voulons pourvoir de telle sorte en cette affaire que vous ou ledit monastère vous n'encouriez à cet égard aucune lésion, nous vous accordons, par l'autorité des présentes, dans le cas où le même roi viendrait à cesser dans le paiement du susdit argent et où vous seriez obligés de satisfaire pour cet argent aux marchands plus haut dits, la faculté de retenir librement le dixième de vos provenances ecclésiastiques octroyé audit roi par le saint-siége apostolique pour le subside de la Terre-Sainte, jusqu'à concurrence du susdit argent que vous paierez alors aux mêmes marchands, ainsi que des dommages et dépenses que vous encourrez peut-être en cette affaire, nonobstant toute lettre obtenue ou même à obtenir du saint-siége qui soit relative à la levée du dixième susdit, en quelques termes qu'elle soit conçue, à quelques juges ou collecteurs qu'elle soit adressée. De plus, si quelques sentences d'excommunication, de suspension ou d'interdit étaient promulguées contre vous ou quelqu'un de vous, par qui que ce soit, à l'occasion de la retenue du susdit dixième, nous les déclarons nulles par l'autorité des présentes, et décidons que vous ne serez pas tenus à les observer. »

A la même époque s'attiédit beaucoup la dévotion que l'on avait coutume de porter au pape, notre père, et à l'église romaine, notre mère. On sait en effet qu'au commencement de sa création il avait demandé aux fidèles les suffrages de leurs prières. Or, la plupart pensaient que c'était là un acte d'hypocrisie pour pallier ses attachements séculiers, se trompant sans doute dans leurs soupçons, puisque le saint nous avertit en disant : « Quand vous aurez commencé quelque chose de bien, demandez à Dieu instamment qu'il l'achève lui-même. » Mais comme des œuvres contraires suivent cet acte de dévotion, des paroles incongrues circulent sur lui. Aussi l'espérance qu'on avait conçue d'abord de la sainteté du pape s'est évanouie comme un souffle. Toutefois on avait glissé en vérité aux oreilles de plusieurs que l'on trompait le pape, et que des fraudes étaient commises en foule par ceux qui abusaient de la bulle. Mais cette raison, si c'en est une, n'excuse point le pape.

FAITS DIVERS. — PAIX ENTRE LES FRANÇAIS, LES ALLEMANDS ET LES FLAMANDS. — GRANDE TEMPÊTE. — STATUT DÉCRÉTÉ A SAINT-ALBANS EN MÉMOIRE DU ROI OFFA. — ATTACHEMENT DU ROI OFFA POUR LE MONASTÈRE DE SAINT-ALBANS. — TROUBLES A ROME, AU SUJET DE LA CAPTIVITÉ DE BRANCALÉON. — COMBAT QUI A LIEU A LA FOIRE DE SAINT-BOTULPH. — Vers le même temps, les chanoines de Salisbury élurent pour évêque et pour pasteur de leurs âmes, maître Gilles de Brideles-

ford. Ayant été présenté au roi, comme on ne pouvait trouver en lui le plus léger sujet de réprobation, il fut admis.

De plus, maître Raoul de Norwich, homme libéral et enjoué, mais qui dès ses premières années avait plutôt fait son éducation à la cour du roi qu'à l'école des arts libéraux, fut élu archevêque de Dublin. Toutefois, comme cette élection rencontra plusieurs contradicteurs, sa confirmation fut différée. En effet, les électeurs étaient réprimandés pour avoir choisi un homme complétement séculier et qui siégeait encore dans la clientèle et sous la garde du roi, comme tonloier d'Irlande. Par ainsi la cassation était imminente.

Le seigneur abbé de Westminster, maître Rustand et l'élu à Salisbury passèrent la mer pour les affaires du seigneur roi et par la volonté du même roi. On ignorait ce qui motivait ce départ, et les causes, plût à Dieu qu'elles fussent bonnes, en restaient secrètes. Pour extirper les racines renaissantes et multipliées des discordes séculières, les évêques de Bath et de Rochester passèrent aussi les Alpes secrètement et en toute hâte. Or l'abbé et ses compagnons se mirent en route à l'entrée du mois de juin.

Cette même année, fut rendu un édit royal, et il fut enjoint et proclamé par tout le royaume d'Angleterre, que quiconque posséderait quinze livrées de terre et au-dessus, serait considéré comme aspirant et recevrait l'armure de chevalier, afin que

l'Angleterre, ainsi que l'Italie [1], fût fortifiée en chevalerie. Ceux qui ne voudraient pas ou qui ne pourraient pas soutenir honorablement leur état de chevalier devaient se racheter à prix d'argent.

La paix, mais une paix suspecte, fut rétablie entre les Français, les Allemands et les Flamands. En effet, des deux côtés il y avait eu tant de pertes et de dommages éprouvés, que la cendre agglomérée ne pouvait encore se refroidir complétement sans laisser échapper quelques étincelles de colère. Or les peuples susdits furent pacifiés le jour de la fête de saint Cyriaque et de sa mère [2].

Le troisième jour suivant, une tempête épouvantable de vent pluvial ou de pluie venteuse, accompagnée de la grêle, du tonnerre, des éclairs et de la foudre, effraya les esprits des mortels et causa, en troublant les airs, des dommages irréparables. En effet on pouvait voir les roues des moulins arrachées de leurs axes, transportées à de grandes distances par la violence des eaux, et brisant dans leur choc les maisons voisines. Ce que l'eau avait fait pour les moulins à eau, le vent ne s'abstint pas de le faire pour les moulins qui sont mus par le vent. Les piles

[1] Il est assez difficile de se rendre compte de ce rapprochement singulier : nous pensons toutefois que c'est une allusion à l'expédition que Henri III avait dessein de faire dans le midi de l'Italie pour y soutenir les prétendus droits de son fils Edmond. Quoi qu'il en soit, cette ordonnance nous semble indiquer parfaitement l'affaiblissement de l'esprit de chevalerie.

[2] *Die sanctorum Cirici et matris ejus*. La variante ajoute *Iulitæ*, *Juliette*. Cette fête dans le nouveau martyrologe est placée au 16 mars. Nous pensons que cette Juliette est celle que les Grecs appelaient sainte Zoé. (*Voy.* TILLET, *Hist. des Emp.*, tom. II, p. 525.)

des ponts, les monceaux de foin, les cabanes des pêcheurs avec leurs filets et leurs avirons, bien plus, les enfants eux-mêmes étaient emportés tout à coup, en sorte que le déluge de Deucalion paraissait renouvelé. Pour nous taire sur les autres désastres, Bedford, qui est baigné par le fleuve qu'on appelle l'Ouse, encourut des dommages inappréciables, comme cette ville en avait déjà éprouvé peu d'années auparavant. En effet, dans un seul lieu six maisons, bâties à la file sur les bords du fleuve, furent entraînées par la rapidité du courant, et ceux qui les habitaient eurent grand'peine à se sauver. Les autres lieux voisins du fleuve eurent à redouter de semblables périls.

Cette même année, le jour de la décollation du bienheureux Albans, premier martyr d'Angleterre, jour auquel tous les prieurs des monastères dépendants de la communauté de Saint-Albans ont coutume de se rassembler à Saint-Albans, il fut statué dans le chapitre de ladite abbaye, en présence de l'abbé, du couvent et de tous les prieurs susdits, d'un consentement unanime, qu'après l'achèvement de chaque heure canonique dans le chœur, qu'après les grâces du dîner, qu'après les prières finies et les psaumes familiers, on répéterait publiquement et d'une seule voix, aussi bien dans l'infirmerie que dans la chambre de l'abbé : « Que l'âme du roi Offa repose en paix, » et que cela serait observé continuellement et inviolablement à l'avenir. Or on n'a point souvenance que jamais auparavant cette commémoration eût été faite : ce que rien ab-

solument ne peut excuser. Mais pour que le couvent ne pût être accusé plus longtemps d'une si noire ingratitude, on prit alors, quoiqu'un peu tard, cette décision salutaire. En effet, ce magnifique roi, qui était roi de Mercie [1], avait été le fondateur généreux de la susdite communauté et le restaurateur très-pieux de la religion. Or ledit roi Offa, quoique très-humble et très-religieux, était tout-puissant dans la guerre et très-vaillant dans les armes. De même que Charlemagne de France, qui était le contemporain et le grand ami du roi Offa, et qui soumit tous les rebelles à sa puissance, le magnanime Offa vainquit tous les petits rois qui jadis se déchaînaient

[1] Au temps des Anglo-Saxons, le pays compris entre l'Humber et la Tamise était appelé *Merk*, à cause de la nature du sol marécageux et humide, peut-être aussi à cause du voisinage des Bretons libres (Marck, Marche). Offa, ayant franchi la Saverne, « construisit un long rempart et une tranchée (en cambrien *claudh-Offa*, en anglais *Offa's dike*) qui s'étendit du sud au nord depuis le cours de la Wye jusqu'aux vallons où coule la Dée. Là fut établie pour toujours la frontière des deux races d'hommes qui, avec des partages inégaux, habitaient conjointement tout le sud de la vieille île de Prydain, depuis la Tweed jusqu'au cap de Cornouailles. » (M. AUG. THIERRY, liv. I, pag. 97.) — Vainqueur du Wessex, du royaume de Kent, des rois bretons de Powis, Offa put s'intituler roi de Mercie et de toutes les nations d'alentour, et faire sonner les trompettes devant lui dans tous les lieux où il passait. Mais Charlemagne, qui méprisait les Anglo-Saxons, n'accorda à Offa qu'une froide protection, et refusa même de donner sa fille au fils du roi de Mercie. Offa, qui avait reçu dans ses états deux légats du pape Adrien, fonda Saint-Albans au retour d'un voyage à Rome en 794. Après lui la suprématie allait passer au Wessex sous Egbert, le protégé de Charlemagne. L'empereur, en remettant son épée à Egbert, lui dit : « Elle a vaincu mes ennemis, elle vaincra les tiens. » (*Voy.* LINGARD, tom. I, et particulièrement pour les rapports d'Offa avec Charlemagne, MATT. PARIS, *Vie d'Offa*.)

en Angleterre, et les chassa irrévocablement d'Angleterre; en sorte que le même roi posséda seul presque toute la monarchie du pays anglais; car il avait acquis puissamment et gouvernait vingt-deux provinces que les Anglais appellent *shires*. Je ne regarde pas comme étranger à notre sujet de les insérer dans ce passage, afin que l'étendue de sa domination fasse apprécier plus pleinement sa magnificence et sa sainteté dans la sainte construction de ce noble monastère.

Provinces que gouvernait le roi Offa.

Héreford et Worcester. . . .	I.	II.
Glocester et Warwick.	III.	IV.
Chester et Stafford.	V.	VI.
Shrewsbury et Derby.	VII.	VIII.
Leicester et Lincoln.	IX.	X.
Northampton et Exeter. . . .	XI.	XII.
Bukingham et Bedford. . . .	XIII.	XIV.
Huntingdon et Cambridge. . .	XV.	XVI.
Hartford et Essex.	XVII.	XVIII.
Middlesex et Norfolck.	XIX.	XX.
Nottingham[1] et Rutland. . . .	XXI.	XXII.

[1] Nous avons dû modifier cette énumération en deux endroits : nous avons lu d'abord *Hertfordensi et Essexiæ* au lieu de *Hertfordensi in Essexia* qui est inadmissible de toutes façons; en second lieu, le texte porte :

Suthamptoniæ et Rotholandiæ. . . . . XXI. XXII.
Vel Snotinghamiæ. . . . . XXIII.

Snotinghamiæ est évidemment la seule et bonne leçon, et *Suthamptoniæ* doit disparaître, aussi bien que le chiffre XXIII. Car Matt. Pâris ne parle que de vingt-deux *shires*, et d'ailleurs on ne peut joindre au Rut-

De plus ledit roi Offa, autant que le fit jamais aucun roi, établit la liberté au temporel du monastère de Saint-Albans qu'il avait magnifiquement fondé. Pour le rendre aussi libre au spirituel, il se rendit en personne à Rome, où il institua une école pour les Anglais, et répandit en passant beaucoup de bienfaits. C'est donc à juste titre que l'on octroie à sa mémoire immortelle ce bienfait spirituel, de prononcer désormais à perpétuité, dans le couvent et ailleurs, comme nous l'avons dit, une formule d'absolution pour l'âme du même roi, répétée chaque jour, à la fin de chaque heure canonique, et après les grâces du dîner.

Vers le même temps, le sénateur des Romains Brancaléon ayant été pris et incarcéré à cause de la rigueur avec laquelle il observait inviolablement la justice (car il faisait pendre, mutiler et punir de toutes manières ceux qui étaient convaincus d'homicide, de vol et d'autres crimes), une sédition s'éleva dans Rome, entre les nobles de la ville et le peuple. L'épouse dudit sénateur, que l'on appelle sénatrice, s'étant enfuie secrètement et rapidement à Bologne, où étaient retenus trente otages environ des plus nobles jeunes gens de Rome, lesquels répondaient du sénateur Brancaléon, raconta aux citoyens de Bologne ce qui s'était passé. Aussi les Bolonais resserrèrent plus étroitement la captivité des otages. Mais quelques cardinaux natifs de Rome même, et qui tiraient leur origine des nobles familles [qui

land le Hampshire qui, outre son éloignement, n'a jamais fait partie des possessions d'Offa.

avaient fourni les otages], exaspérèrent le seigneur pape contre les Bolonais, et ainsi la perturbation fut augmentée.

Cette même année, à Saint-Botulph, à l'époque de la foire, une dispute s'éleva entre les hommes de Pierre de Savoie et ceux de Robert de Tateshale : cette dispute dégénéra en querelle, et cette querelle en bataille sanglante. En effet, Pierre et Robert touchent et partagent quelques émoluments provenant de cette foire. Comme le nombre des combattants armés s'accroissait énormément, et qu'un grand carnage était imminent, les hommes du comte Richard apaisèrent prudemment le tumulte commencé. En effet, Pierre, au moment de quitter l'Angleterre, avait, à force de prières et de présents multipliés, constitué ledit comte défenseur de ses possessions. C'est ainsi que Pierre retira plus d'avantage de son absence que de sa présence ; car on fit entendre au parti opposé qu'il était par trop déshonnête de se déchaîner contre un absent qui surtout, mû par un esprit de piété et de noblesse, combattait pour la délivrance de son frère. Ainsi furent apaisés, pour le moment, tous les combats qui avaient commencé à éclater.

Le pape écrit au roi et a la reine d'Angleterre, au sujet des affaires de Savoie. — L'abbé d'Abingdon étant tombé dans une maladie de langueur, le couvent obtient du roi la permission de lui élire un successeur. — Jean de Dive se rend en Angleterre, par ordre du pape.—Le prieur de Winchester est affermi

DANS SON INTRUSION. — Cependant Pierre de Savoie, secondé par les seigneurs de sa famille, tels que l'archevêque de Cantorbéry, l'élu à Lyon, et les autres Savoyards, pressait très-activement la ville de Turin, en sorte que les habitants, venant à manquer de vivres, et voyant que le Pô[1] ne pouvait leur amener aucun renfort, firent sortir de la ville la population qui ne portait point les armes. Mais plus les habitants étaient pressés, plus ils resserraient étroitement les liens du comte Thomas, afin que si les citoyens venaient à être pris pour être punis, le comte fût puni en premier lieu, lui qui le premier et le dernier avait suscité cette cause de perturbation. Or le seigneur pape, pour paraître être utile au seigneur roi d'Angleterre et à la reine, dans cette circonstance, leur adressa de douces et flatteuses consolations, et leur écrivit en ces termes :

« Alexandre, évêque, etc., à sa très-chère fille en Jésus-Christ l'illustre reine d'Angleterre, salut et bénédiction apostolique. Les injures qui sont commises envers les fils dévoués de l'église sont fort amères et fort pénibles pour nous, et les offenses faites aux fidèles du siége apostolique troublent fortement notre cœur. Mais nous nous affligeons encore plus des tribulations de ceux dont la dévotion, à l'endroit du siége apostolique, a toujours été allumée, et la sincérité éclatante, parce qu'ils ont mérité, entre tous, d'être décorés de la louange de pureté, d'être

[1] *Pondus*. Nous lisons *Padus*.

fortifiés par le même siége d'une faveur plus abondante, et d'être exaltés par une illustration plus spéciale; car nous ressentons sur-le-champ en nous les vexations qu'ils éprouvent, et aussitôt qu'ils sont blessés nous dégustons l'amertume de leurs blessures. Or, il est parvenu à notre connaissance, non sans amertume de cœur et sans tribulation d'esprit, que récemment les citoyens d'Asti s'étant avancés à main armée pour détruire le château de Moncallier, notre cher fils le noble comte Thomas de Savoie, ton oncle, qui demeurait à cette époque dans le même château, en sortit et se transporta dans la ville de Turin, espérant, avec le secours des citoyens de la même ville, qui sont tous ses vassaux, secourir et recouvrer le susdit château qui lui appartient évidemment. Mais les citoyens de Turin, méprisant la crainte de Dieu, et négligeant leur propre réputation, violèrent témérairement le serment de fidélité qui les liait et les tenait envers le susdit comte, et osèrent méchamment le saisir et le retenir, non sans encourir le reproche de trahison, à l'instigation de ceux d'Asti, qui leur fournirent des secours pour cela. Ce bruit sinistre a fait saigner profondément nos entrailles d'une douleur violente, parce qu'il est arrivé à nos oreilles en nous causant d'autant plus de chagrin que la personne du prisonnier nous est plus chère. C'est pourquoi nous nous attristons, et non sans raison, que celui que nous aimons particulièrement entre tous soit détenu de cette façon. Nous nous affligeons, et l'on doit le comprendre, de

ce que la personne d'un si grand seigneur, dans les services sincères duquel nous mettions notre confiance, soit tombée dans les mains de ses traîtres, et de ce qu'il soit resserré plus étroitement, parce que dans sa dévotion assidue et toujours croissante, il travaillait à l'exaltation du saint-siége, avec une sollicitude infatigable. Aussi, comme nous avons pour le susdit comte et sa famille une bienveillance particulière, comme nous avons toujours préféré, par une certaine affection spéciale, son illustre maison, à cause des mérites de sa dévotion, nous ressentons davantage, à cause de cela, les aiguillons de ses souffrances, et nous goûtons mieux, d'après cela, l'amertume de ses adversités. Bien plus, ses détriments nous touchent de si près que nous compatissons aussitôt à ses douleurs; semblablement il ne peut jamais être frappé par le fléau de l'adversité, sans que nous ne soyons sur-le-champ frappé avec lui-même; car la manière de sentir est commune entre lui et nous, et il nous a communiqué ses propres douleurs comme par une amère transfusion. C'est pour cela que nous jugeons à propos de prier instamment ta sérénité, et de lui donner l'exhortation de faire saisir les personnes et les biens des habitants de Turin et d'Asti, qui se trouvent sur les terres soumises à ta domination, et de les faire retenir autant de temps que le susdit comte ne sera point rendu à son ancienne liberté. » Une lettre toute semblable fut également adressée au roi.

Cette même année, l'abbé d'Abingdon étant tombé

en paralysie et languissant inutile, n'attendant plus que la mort, les moines de la même maison vinrent trouver le roi, et lui demandèrent humblement que, puisque l'abbé, inutile à lui et aux autres, se retirait, il leur permît de posséder pacifiquement leur maison, et de pourvoir aux intérêts de la communauté en réglant tout utilement. Pour reconnaître cette faveur, ils payèrent cinq cents marcs au même roi, sur leur superflu. Quinze jours après leur retour au monastère, cet abbé paralytique mourut. Sur-le-champ le couvent pourvut salutairement à ses intérêts en élisant un autre abbé; car dans la charte qu'ils avaient obtenue du roi, cette faculté leur était octroyée, parce que le roi pensait que l'abbé prolongerait plus longtemps sa vie : en effet les paralytiques ont coutume de traîner encore fort longtemps. Aussi quand le roi fut instruit de cette mort, il s'étonna grandement, et il s'écria d'un ton affligé : « Oh! par le cap de Dieu (pour me servir de ses « expressions ordinaires), combien je suis trompé, « séduit et circonvenu! je n'ai pas retiré plus de cinq « cents marcs de cette opulente maison qui devait « sitôt devenir vacante, tandis que si j'avais tenu en « ma main cette même maison pendant peu de « temps, j'en aurais retiré tout autant, seulement « des forêts de cette même maison, sans compter « les autres émoluments, de telle sorte que j'aurais « fait rentrer dans mon trésor mille marcs ou plus. » Il devint donc plus clair que la lumière, pour tous en général, et pour chacun en particulier, que de

jour en jour l'avarice du roi se changeait en soif plus ardente, tandis qu'il avait juré de soutenir et de conserver la paix et la liberté de l'église.

Vers le même temps, frère Jean de Dive ou de Die [1], de l'ordre des Mineurs, homme recommandable à la vérité, arriva en Angleterre pour corriger, en vertu de l'autorité du pape, ce qui avait besoin de réforme.

Cependant le prieur de Winchester, nommé André, qui devait son intrusion à l'élu, fut affermi contre l'opinion de tous, grâce au soutien dudit élu, dans le siége dont il s'était emparé; d'où l'on peut juger quel est le pouvoir des présents à Rome. Et [l'ancien prieur (?)] qui avait subi tant de dépenses pour obtenir son droit, revint en Angleterre frustré dans son projet, quoique, sur la promesse formelle qu'il avait obtenue moyennant une abondante rétribution, il eût conçu l'espérance d'être réintégré comme prieur [2] dans sa maison, selon que le droit l'exigeait. On lui assigna donc quelques manoirs sur la maison de Winchester, pour qu'il eût au moins de quoi traîner le reste de sa vie dans la confusion; d'où l'on peut juger combien les présents ont de pouvoir dans la cour romaine. Les moines dispersés furent rappelés, mais non sans rougir [de leur abaissement].

[1] Il y a deux villes de ce nom, la première en Normandie, la seconde en Dauphiné.

[2] La variante ajoute *mitratus* : *comme prieur mitré*. Les prieurs de ce rang partageaient avec les évêques et les abbés le titre de *prælati*.

Les habitants de Londres sont grevés d'un nouvel impôt. — Pillage des biens de Robert de Ros. — Paix entre les abbés de Saint-Albans et de Westminster. — Sewal est consacré archevêque d'York. — Réconciliation entre l'évêque d'Ély et l'abbé de Ramsey. — Scandale causé a Londres dans la maison de la Sainte-Trinité. — Les citoyens de Londres furent taillés une seconde fois à cinq cents marcs. Afin de colorer ces exactions de divers prétextes, c'était tantôt pour le compte du roi, tantôt pour le compte de la reine. Ils s'attendaient à être bientôt dépouillés pour le compte d'Édouard, et ils subissaient ainsi le joug de servitude comme des serfs de la dernière condition, selon les caprices du roi et nonobstant toute liberté.

Les biens de Robert de Ros, bœufs, brebis, resserres, enfin tout ce qu'il possédait dans le royaume d'Angleterre, furent inhumainement mis au pillage, et on en fit une vente générale à de bonnes conditions, selon la volonté des acheteurs. L'humilité de la satisfaction qu'il offrit ne lui servit de rien, pas plus que [la charte] qu'il avait obtenue du roi, et qui l'autorisait à ne pas permettre que le roi et la reine [d'Écosse] couchassent ensemble, à cause de leur jeunesse, jusqu'à un certain terme fixé; or, il était prouvé que ce terme n'était pas encore arrivé. Robert suivait donc le roi, sollicitant et attendant grâce sans qu'il pût cependant rien obtenir. On fit entendre aux oreilles de plusieurs que cette privation de la faveur royale venait de la haine invétérée que le roi avait pour les seigneurs du nord qui jadis avaient cherché

[à renverser] son père, et que le roi persécutait Robert ainsi que les autres seigneurs du nord à cause de cela. En effet, il avait privé de leurs anciennes prospérités tous les seigneurs du nord, à l'exception dudit Robert et de Jean de Bailleul (encore cherchait-il de tous ses efforts à faire tomber ce dernier dans ses piéges), et avait transféré leurs possessions à des étrangers. O roi surprenant! pour qui les services rendus passent comme les nuages du matin, et dans le cœur de qui les offenses sont gardées comme des trésors pendant si longtemps! Or, ce qui avait causé cette réprobation contre le susdit Robert, c'était sa réponse inconsidérée quand il voulut se défendre par son corps et refusa de se purger du crime qu'on lui reprochait, en se soumettant au jugement de ses ennemis ou des amis de fortune lesquels hâtent la chute de celui qui va tomber et appuient celui qui s'élève.

Cette même année, après de longues altercations, la paix fut faite entre l'abbé de Saint-Albans et l'abbé de Westminster, au sujet du procès relatif à Aldenham. Or, on pourra trouver les conditions de cette paix au livre des *Additamenta* [1].

Maître Sewal, qui avait été pris du sein même de l'église d'York, c'est-à-dire du doyenné, fut consacré archevêque de cette même église. Saint Edmond, archevêque de Cantorbéry, dans l'école et la société duquel le même Sewal s'était jadis trouvé, avait prédit sur lui beaucoup de biens futurs.

[1] Ce document ne s'est point retrouvé.

Vers le même temps, la paix fut faite entre l'évêque d'Ély Guillaume, et Hugues, abbé de Ramsey, sur le procès auquel avait donné lieu la fixation des limites dans le Marshland. Ce qui arriva de surprenant dans les temps présents, c'est que, dans ce Marshland où, à des années fort éloignées de nous et dont il ne reste plus de souvenir, on ne voyait que des lieux non frayés et inaccessibles, sur lesquels ne s'était jamais empreint le pas des hommes ou des troupeaux, ainsi que des champs de roseaux, des boues profondes et des marécages couverts de joncs; dans ce Marshland habité par les seuls oiseaux, pour ne pas dire par les démons (ainsi qu'on le lit dans la vie du bienheureux Guthlace, qui commença à y habiter volontairement comme dans un lieu d'horreur et de vaste solitude), s'étendent aujourd'hui des prairies délicieuses, et les marais se sont même changés en terres labourables. Dans les endroits où la terre ne produit pas de moissons ni de foins, elle fournit aux habitants et fait croître des glaïeuls, des touffes de gazon et d'autres matières bonnes à brûler. Aussi des procès et de graves discussions soulevés entre ceux qui habitaient le Marshland depuis le commencement, au sujet des limites dans de tels lieux et dans de si bonnes terres, suscitaient des querelles et des combats.

Le jour de la fête qu'on appelle la fête de Saint-Pierre-aux-liens, dans la maison de la Sainte-Trinité à Londres, la colère fit naître une discussion entre deux chanoines de cette même maison qui se dispu-

taient fréquemment pour de la laine de chèvre. Cette colère, aigrie et longtemps contenue, engendra une haine inexorable, et la haine chercha à accomplir sa vengeance par l'effusion du sang et même par un meurtre réciproque, grâce aux provocations du diable, qui d'un souffle pervers entretenait cette colère et cette haine. L'un d'eux, ayant donc trouvé une occasion favorable pour commettre un si grand crime, tua l'autre, et le meurtrier, pour paraître avoir été provoqué à cette action, se blessa volontairement lui-même très-grièvement, et s'ensanglanta d'une manière horrible. Un tumulte lamentable s'en étant donc suivi, l'auteur du crime susdit fut saisi et fut puni comme l'exigeait la rigueur de la justice. Aussi, grâce au diable qui avait machiné tout cela, la religion entière, qu'il cherche principalement à dénigrer en la diffamant, subit en cette affaire, ô honte ou plutôt ô douleur! un reproche, un scandale et une tache de confusion. Ces deux chanoines décanonisés, qui ont encouru le péril de damnation, que pourront-ils répondre devant le tribunal du souverain juge à l'accusateur formidable du genre humain? Malheur à ceux qui, en suscitant scandale, entachent la religion universelle! Que les religieux à qui le diable tend des embûches de préférence, prennent donc garde et bien garde d'entretenir dans leurs cœurs la colère et la haine par suite de discordes, parce que :

« La colère engendre la dispute, la dispute les combats, et les combats la mort. »

Or, une première mort de cette nature en amène une seconde qui est éternelle.

MANFRED EST RECONNU FILS LÉGITIME DE L'EMPEREUR FRÉDÉRIC. — BRANCALÉON EST MIS EN LIBERTÉ. — ARRIVÉE EN ANGLETERRE DU ROI ET DE LA REINE D'ÉCOSSE. — LE ROI D'ANGLETERRE VA A LEUR RENCONTRE. — RICHES PRÉSENTS DU ROI D'ANGLETERRE A SAINT-ALBANS. — FESTIN MAGNIFIQUE OFFERT PAR JEAN MANSEL A HENRI III ET A SON GENDRE. — Vers le même temps, Manfred, qui avait été longtemps regardé seulement comme fils naturel de Frédéric, fut tenu non plus seulement pour fils naturel, c'est-à-dire illégitime, mais pour fils légitime, quand on eut recherché et appris la vérité des faits [1]. Aussi était-il aimé et honoré par tous les Siciliens et Apuliens, et par les habitants des contrées voisines, qui s'étaient attachés à son parti. En effet, il arriva qu'environ vingt années auparavant, la mère dudit Manfred, étant tombée gravement malade, appela auprès d'elle l'empereur Frédéric pour qu'il eût pitié d'elle au nom de Dieu, et ne dédaignât pas de la visiter ; car on croyait qu'elle allait mourir prochainement. Quand l'empereur fut arrivé, cette femme lui dit d'une voix entrecoupée de sanglots en joignant les mains et en versant des larmes : « Seigneur, voici que je vais mourir prochainement. « Ayez pitié de moi et secourez celle qui doit périr. « J'ai grandement à craindre pour le péril de mon

[1] Voyez la note II à la fin du volume.

« corps ; mais je suis beaucoup plus inquiète du péril « qui menace mon âme. En effet, vous avez un fils « naturel nommé Manfred, que j'ai engendré de « vous. Qu'il vous plaise donc de m'épouser, afin que « ledit Manfred soit légitimé, et que mon âme soit « délivrée du péril. » L'empereur, s'étant rendu aux prières de la suppliante, s'unit à elle par mariage. Cette affaire resta cachée à plusieurs pendant plusieurs années. Mais, cette année-ci, elle fut révélée clairement à tous les Siciliens et Apuliens ; aussi désormais ils tinrent ferme invariablement pour lui contre le pape et contre tous ceux qui faisaient la guerre à Manfred. Celui-ci commença à prospérer dans sa voie, à être élevé au-dessus de presque tous ses ennemis dans la guerre qu'il avait soutenue contre le pape, et à dominer au gré de ses vœux : ce qui obligea le pape à demander des conditions de paix ; car ledit Manfred s'était emparé de Naples, de Barlette et d'autres cités maritimes, ainsi que de Capoue et de beaucoup d'autres villes et bourgades[1]. Il s'était aussi concilié et attiré étroitement, ce qui valait encore mieux, les cœurs des seigneurs et des peuples ; et il n'y avait aucun des prélats de l'église qui fût pris de

[1] Le pape s'étant refusé à ratifier la paix demandée par le légat, Manfred pénétra dans la terre de Labour avec toute son armée, fit son entrée solennelle à Salerne, et reçut à Cancello les députés napolitains qui venaient traiter de la capitulation de leur ville. Les portes de Naples lui furent ouvertes au mois d'octobre 1255 ; il y publia une amnistie, occupa Capoue et le comté de Fondi, et célébra Noël à Chieti. Le 2 février de l'année suivante, il tint une cour générale à Barletta, où il récompensa ses principaux serviteurs et punit ses ennemis.

compassion pour le seigneur pape; hélas! hélas! ce que je ne puis écrire ou répéter sans verser un torrent de larmes. Le seigneur pape se comporte tellement à l'endroit des fidèles du Christ, qu'il serait tenu d'élever doucement dans le sein de la charité avec une affection paternelle, que personne ne compatit à ses adversités; bien plus, si quelqu'un l'attaque, ou lui fait tort, serait-ce même un mauvais et un réprouvé, tous se félicitent des succès de ce perturbateur.

Brancaléon, sénateur des Romains, dont la bonne renommée ne cessait de se répandre et qui avait souffert une grande persécution de la part des seigneurs de Rome, à cause de son inflexible justice, fut délivré, par un soulèvement du peuple, de la prison dans laquelle il avait été jeté.

A l'entrée du mois d'août, d'après l'appel bienveillant du seigneur roi d'Angleterre et de la reine, le roi et la reine d'Écosse vinrent en Angleterre avec une grande et copieuse compagnie et une honorable escorte, au point que l'on croyait qu'ils avaient avec eux environ trois cents chevaux, dans l'intention de visiter le seigneur roi et la reine d'Angleterre, afin que la reine d'Écosse visitât son père et sa mère le roi et la reine, et que le roi d'Écosse vît le roi, son seigneur et beau-père, qui l'avait même adopté pour fils dans un esprit de dilection, et en même temps la reine. En effet, ils désiraient tous deux considérer et contempler le roi et la reine d'Angleterre, le royaume d'Angleterre, les mœurs et les manières des Anglais, les églises, les cités, les châteaux, les fleuves, les

prairies, les forêts et les champs, enfin tout ce qui fait de l'Angleterre un royaume délicieux entre les royaumes.

Quand le seigneur roi d'Angleterre eut appris leur arrivée, il alla en grande joie à leur rencontre, et s'étant jeté dans leurs bras, il s'entretint avec eux doucement et familièrement. Or, une foule innombrable de seigneurs s'étaient rassemblés au même lieu sur l'injonction du seigneur roi. Quand ils furent tous réunis, on put compter plusieurs milliers de chevaux et un plus grand nombre encore d'hommes. Or, aucune cité ou le royal manoir de Woodstock, qui était le lieu de réunion, ne pouvait les contenir; mais seigneurs et chevaliers logeaient dans les bois et dans les champs, sous des tentes qu'on avait plantées. De plus, la ville d'Oxford et les bourgs ruraux d'alentour étaient remplis de nouveaux hôtes. De Woodstock, on se mit en marche pour Londres par divers chemins, de peur que les vivres ne manquassent à une si grande multitude. Le roi avait ordonné que la ville fût parée de tentures, de guirlandes et d'ornements de toute espèce, afin que toute la ville et Westminster même prissent partout une apparence de fête à l'arrivée de si nobles hôtes. Ce qui fut fait; et quand la fête de l'Assomption de la bienheureuse Vierge eut été célébrée magnifiquement à Woodstock, tant dans l'église que dans le palais royal, le roi et la reine d'Écosse, ainsi que le roi et la reine d'Angleterre, partirent pour Londres par des chemins différents, comme nous venons de le dire, à cause de la multitude des voyageurs.

Le seigneur roi, en se rendant à Londres, passa par Saint-Albans, sans que l'on pût savoir la veille qu'il viendrait à Saint-Albans. Il y adora dévotement, selon sa coutume, Dieu et saint Albans, premier martyr d'Angleterre, et offrit à l'église quatre tapis. Il destina l'un à être suspendu à l'autel de saint Albans et à orner la muraille, un autre à l'autel de saint Amphibale pour être suspendu à la muraille, et un troisième pour être suspendu à l'autel de sainte Marie où l'on chante tous les jours.

Quand le roi fut arrivé à Londres, Édouard, son fils aîné, alla au-devant de lui avec beaucoup d'autres seigneurs, et la ville était tout ornée pour recevoir de si nobles personnages. En effet se trouvaient réunis le roi et la reine d'Angleterre, le roi et la reine d'Écosse, Édouard et une multitude nombreuse de seigneurs et de prélats. Le jour de saint Augustin, docteur, le seigneur Jean Mansel demanda qu'il lui fût permis de restaurer le lendemain tant d'hôtes magnifiques. Ce qui lui fut accordé. Il invita donc à un splendide repas les rois d'Angleterre et d'Écosse, les comtes, barons et chevaliers, l'évêque de Londres et un grand nombre de bourgeois de Londres, en sorte que ses maisons de Totale [1] ne pouvaient contenir tous ses hôtes; mais il fit tendre une foule de pavillons vastes et royaux qui devaient mettre les convives à l'abri. Or la multitude des invités était si grande, que sept cents plats leur suffirent à peine

[1] Aujourd'hui *Tothall*.

au premier service. Jamais on n'avait vu en aucun temps qu'aucun clerc eût pu donner un festin aussi somptueux, aussi splendide, aussi abondant et aussi délicat; car tous furent restaurés splendidement, abondamment et honorablement.

Le frère du roi d'Espagne, proscrit de son pays, se rend en Angleterre. — La ville d'Huntingdon est concédée au roi d'Écosse. — Le prieur de Winchester, expulsé, fait de grands présents au pape. — Crime affreux commis par le vicomte de Northampton. — Vers le même temps, arriva en Angleterre un grand baron d'Espagne, frère du roi d'Espagne, qui était fugitif et chassé d'Espagne. Après avoir encouru et mérité par ses fautes l'indignation du roi d'Espagne, il aspirait à l'argent d'autrui et avait besoin du secours du roi d'Angleterre. En effet, il avait offensé énormément le roi d'Espagne, et, chassé de cette terre, il s'était réfugié dans le sein du roi d'Angleterre et d'Édouard, afin qu'ils s'interposassent pour lui, rétablissent la concorde et le fissent rentrer dans les anciennes bonnes grâces du roi son frère; car ledit offenseur se montrait prêt et disposé à corriger les erreurs qu'il avait commises. Le roi lui ouvrit donc le sein de la consolation, comme il avait coutume de le faire pour tous les étrangers, et donna ordre qu'on lui distribuât abondamment tout ce qui lui serait nécessaire. Il commit aussi ces Espagnols à la garde du seigneur Guillaume Boncoque, chevalier, qui connaissait les Espagnols, leurs mœurs

et leurs coutumes : car il avait été chargé de plusieurs messages du roi d'Angleterre au roi d'Espagne.

Or, le seigneur roi d'Angleterre, le lendemain de saint Gilles, concéda au roi d'Écosse la ville d'Huntingdon, et l'en investit par charte, pour qu'il la tînt et possédât avec l'honneur en dépendant, ainsi que quelques-uns de ses prédécesseurs l'avaient possédée et tenue. C'est ainsi que le roi décroissait et s'appauvrissait de jour en jour.

Cette même année, par la prodigalité du prieur de Winchester qui avait été expulsé, les comptoirs du pape reçurent en revenu perpétuel un marc d'argent chaque jour de l'année. Le seigneur pape engloutit cette redevance dans sa gueule béante. Or, il y a trois cent soixante-cinq jours dans l'année ; ainsi donc le revenu extorqué montait à autant de marcs. Mais le même prieur quitta la cour du pape au milieu des éclats de rire des Romains, sans avoir réussi dans son affaire et frustré tout à fait dans son projet et dans son désir ; car il est avéré que les présents de son adversaire, c'est-à-dire de l'élu à Winchester, montèrent à une plus forte somme.

[Vers ces jours-là mourut le seigneur Bertrand de Criel[1], maître d'hôtel du seigneur roi, châtelain et gardien très-fidèle de la ville de Douvres.

A cette époque aussi l'ambition, l'amour de dominer et le pouvoir de nuire, qui pullulent de la

[1] Le texte dit *Criol* : nous lisons Criel, village près d'Eu, en Normandie.

vénéneuse racine d'avarice, étendirent si loin leurs branches, que presque chaque vicomte en Angleterre était supplanté frauduleusement par quelque nouveau venu, qui se faisait fort d'augmenter l'ancienne ferme[1]. Ainsi, à la place d'un homme inhumain on mettait un autre plus inhumain encore, afin que le successeur éventrât immiséricordieusement ceux que le prédécesseur avait écorchés [2].]

Or, j'ai dit ces choses parce qu'il y avait à cette époque un certain chevalier, riche et possesseur de beaucoup de biens, dont la terre était estimée à cent cinquante livres [de revenu]. Pour devenir plus riche de riche qu'il était, il intrigua à l'effet de se faire nommer vicomte de Northampton en supplantant l'ancien. Il extorquait donc de l'argent de tous côtés, prétextant des fautes ou des causes entièrement frivoles. Un jour que ce vicomte, qui s'appelait Guillaume de l'Isle, parcourait le pays, il rencontra par hasard en passant une magnifique prairie dans

[1] *The old rent.* (*Voy.*, pour la nomination du vicomte en Angleterre, DUCANGE, au mot *Vicecomes.*) La ferme était un revenu soit en nature, soit en argent ; dans le premier cas, ferme noire (*blake maile*), dans le second, ferme blanche, ferme à l'argent (*dealbatio firmæ vicecomitis*). Un édit de Philippe IV en France distingue la ferme de la baillie ou nue administration, et défend aux baillis, vicomtes, prévôts et autres, soit qu'ils exercent en ferme, soit qu'ils exercent en baillie de recevoir *giste*, *past*, etc. On entendait en général par *firma* le revenu annuel d'une terre louée, et Matt. Pâris, *in Vit. Abbat.*, p. 56, nous apprend que ce nom était donné à un revenu de quarante-six sols.

[2] Intercalation fournie par le texte du manuscrit des *Chronica majora*, et sans laquelle le commencement de l'alinéa, tel qu'il est donné dans le texte, n'aurait pas de sens.

laquelle paissaient des bœufs de pâturage gras et beaux; il les vit, les envia et les désira en les voyant. Ayant donc inventé sur-le-champ un moyen de chicane, il dit au bouvier : « De qui es-tu l'homme? —
« Je suis l'homme de votre ami, reprit l'autre en
« nommant son seigneur, et ces troupeaux lui ap-
« partiennent. » Or, le vicomte le haïssait depuis fort longtemps, et cherchait à le faire tomber dans ses piéges avec d'autant plus d'astuce qu'il désirait s'emparer de ses biens par des moyens licites ou non licites. En effet, le maître des bœufs était riche: c'était un homme illustre, discret et considéré dans toute la contrée. Alors le vicomte regardant le bouvier d'un air furieux : « Tu es un voleur et le serf
« d'un voleur, dit-il; s'il en était autrement, com-
« ment posséderait-il tant de si beaux troupeaux? Tu
« vas prendre des bœufs pendant la nuit, et lui sans
« nul doute est le recéleur. » Comme le bouvier niait formellement, affirmant que son seigneur et que lui même étaient honnêtes, le vicomte ajouta : « Tu
« mens, tu n'es qu'un larron et le valet d'un larron;
« je me saisis de toi ainsi que des troupeaux que
« ton seigneur, recéleur du vol, élève ici pour les
« vendre quand ils seront engraissés. » Le vicomte étant donc irrité, quoique sans cause, fit saisir ou mettre en garde les bœufs, prit le bouvier, le fit lier et le conduisit avec lui dans sa maison, affirmant, avec un horrible jurement (pour parler le langage vulgaire et usuel), qu'il le ferait chanter, et qu'en le faisant chanter tant sur son seigneur que sur lui-

même, il le forcerait à avouer hautement la vérité au sujet des vols commis. Il fit donc torturer le bouvier, qui avait été mis en prison, par tant de tourments et des tourments si raffinés, que le malheureux était arrivé aux portes de la mort. Comme le vicomte criait sans relâche : « Avoue, avoue que tu « es un voleur ; » le bouvier à demi mort, pour que le bourreau cessât de le tourmenter si immiséricordieusement, confessa qu'il était un voleur, quoiqu'il ne le fût cependant pas. Alors le vicomte le fit amener devant lui, et lui dit : « Maintenant que tu as con-« fessé hautement que tu es un larron et le serviteur « d'un larron, en présence de plusieurs auditeurs « qui peuvent et veulent porter témoignage sur cet « aveu, tu seras attaché à la potence en vertu d'un « jugement, et le gibet est tout ce qui te reste à espé-« rer. Toutefois, si j'ai le pouvoir de te faire pendre, « j'ai aussi le pouvoir de te mettre en liberté. Fais « maintenant sans hésiter ce que je te conseille, et tu « seras délivré ; accuse ton seigneur de vol, et dé-« clare formellement devant les justiciers que tu es « un voleur et le valet d'un voleur; dis que tu as été « l'auteur du vol et lui le complice et le recéleur. » Le serf, tremblant et craignant qu'on ne le reconduisît dans le lieu où il avait éprouvé tant de tortures, consentit à tout. Cela fait, le vicomte le fit encore retenir, mais dans une prison moins rigoureuse, jusqu'à l'arrivée des justiciers, qui devaient venir bientôt. Quand cette nouvelle eut été rapportée au seigneur du bouvier, qui était alors malade de fièvres

aiguës, il envoya comme médiateurs des amis communs bien intentionnés, et demanda miséricordieusement merci au vicomte dans cette circonstance difficile; car il était pressé mortellement par deux angoisses terribles. Enfin, le malade, par l'intervention d'une forte somme d'argent, obtint à grand'-peine un délai jusqu'à ce que le jour critique fût passé, afin qu'il pût se refaire quelque peu de son indisposition. Sur ces entrefaites le convalescent ayant consulté avec diligence et soigneusement des hommes habiles dans le droit, et leur ayant demandé comment il pourrait échapper aux piéges qu'on lui préparait, en reçut pleinement des instructions qui le rassurèrent, et recouvra en même temps la santé. Mais le vicomte, persistant invariablement dans le mauvais dessein qu'il avait conçu, continua à persécuter des innocents, quoiqu'on l'eût supplié amicalement par des paroles flatteuses et par de riches présents de se désister de son projet, au moins pour éviter le scandale. Les justiciers étant donc arrivés, il fit amener le bouvier devant eux, comme étant prêt à accuser méchamment son seigneur de vol. Comme tous s'étonnaient qu'une pareille procédure commençât entre de si illustres personnages, on fit faire silence pour laisser parler le bouvier. Alors, celui-ci dit publiquement : « Seigneurs justi-
« ciers, certainement je ne suis ni voleur ni complice
« ou serviteur d'un voleur; mais le vicomte que
« voici, pour accabler mon seigneur, m'a fait tor-
« turer par des tourments atroces et prolongés, au

« point que mes cris épouvantaient tout le voisinage,
« afin de me forcer à avouer ce qu'il voulait. Quand
« j'eus confessé que j'étais un voleur, quoique je ne
« le fusse pas, il ajouta de nouveau : « Maintenant
« que tu as avoué que tu es un larron, il ne te reste
« plus que la potence; cependant je te mettrai en
« liberté, si tu appelles ton seigneur en justice comme
« un voleur appelle un voleur. » Mais quelque chose
« que j'aie alors promis de faire ayant l'esprit perdu
« par la crainte des tourments, je proteste, assure et
« affirme aujourd'hui hautement que je suis le serf
« féal de mon seigneur, et que les détails que je donne
« sont conformes à la vérité. Si quelqu'un opposant
« contradiction, m'accuse moi ou lui de vol ou de
« tout autre crime, nous nous défendrons régulière-
« ment selon les lois et coutumes du royaume. » De
plus, le seigneur du bouvier qui était présent, ayant
nié formellement qu'il fût coupable d'aucun crime, les
justiciers examinèrent diligemment et adroitement
les détails de ce récit, parce que ces paroles ren-
daient le vicomte fort suspect. En effet, tout le comté
et quelques-uns des justiciers savaient bien que ce
vicomte était un chicanier, un avare, et un homme
à gages, que le seigneur du bouvier s'était opposé
jadis, en pleine assemblée du comté, aux iniques ju-
gements et aux sentences arbitraires de ce vicomte,
et lui avait résisté comme devait le faire un homme
juste et discret, et que c'était pour cela que le vicomte
le haïssait et le persécutait. En outre, le seigneur et
le serf avaient une renommée pure et sans tache, au

point que jamais ils n'avaient été soupçonnés ou mal notés pour vol ou autre crime. Les justiciers considéraient tout cela, non sans en tenir compte. Mais comme le vicomte était un homme revêtu d'une magistrature, qu'il était de noble race et grand bailli du seigneur roi, ils ne voulurent pas fulminer précipitamment contre lui une sentence de mort, quoiqu'il l'eût méritée à tous égards. Les clameurs plaintives parvinrent donc jusqu'au roi et à la cour du roi, qui s'étonnèrent grandement de l'énormité du crime. Mais, selon qu'il est écrit : « Je descendrai, et je verrai s'ils ont justifié par leurs œuvres la clameur publique, » le seigneur roi envoya des hommes habiles, sagaces et puissants, qui ne seraient corrompus ni par la crainte, ni par les prières, ni à prix d'argent, à savoir le comte de Glocester, le comte de Leicester, Henri de Bath, et Robert Waleran, chevaliers et versés dans les lois du royaume, pour faire une enquête exacte sur ce point, afin que quand la vérité serait connue, et qu'ils auraient tiré du crime une vengeance convenable, les autres effrayés craignissent de commettre pareils attentats. Après que les commissaires eurent fait sur cette affaire une enquête très-rigoureuse, par le moyen des chevaliers du comté, et qu'ils eurent découvert des attentats encore plus grands imputables au vicomte, ils en référèrent au roi. Celui-ci surpris, aussi bien que tous les assistants, s'étonnait qu'une pareille iniquité eût pu être tentée. Au moment donc où une mort ignominieuse, celle d'être traîné et pendu à la potence,

était réservée justement au vicomte, son épouse, inquiète, alla trouver rapidement le roi et la reine d'Écosse, leur demandant, avec des cris lamentables et en pleurant, de daigner obvier au grand malheur qui la menaçait en intercédant pour elle auprès du seigneur roi d'Angleterre. De plus, le seigneur Jean [Mansel], ayant pitié d'une si grande calamité, parla pour cette malheureuse femme. Comme le roi et la reine d'Écosse intervinrent pour ce vicomte évidemment coupable, le seigneur roi d'Angleterre ne voulut pas attrister d'aussi illustres intercesseurs, et leur accorda la vie et les membres du condamné à regret et malgré lui, parce qu'il se trouvait grièvement offensé et non sans raison. C'est ainsi, comme dit l'apôtre, que le mari infidèle est sauvé par la femme fidèle. Nous avons jugé à propos d'insérer en détail ce fait dans le présent livre, afin que le lecteur sache combien Dieu déteste les intentions mauvaises et tyranniques qui entreprennent de nuire : selon cette maxime d'un poëte : « Il suffit d'avoir nui pour être capable de nuire encore. » Ne faites rien que vous voudriez plus tard ne pas avoir fait, mais que votre esprit réfléchisse mûrement à ce que vous allez faire.

LETTRE INIQUE DU PAPE AU SUJET DE LA CONTRIBUTION IMPOSÉE AUX PRÉLATS. — LES DEUX COUVENTS DE DURHAM ET DE GISEBURN REFUSENT DE CONSENTIR A CETTE SERVITUDE. — JEAN DE GATESDÈNE EST ENVOYÉ AU ROI DE CASTILLE QUI MENACE D'ENVAHIR LA GASCOGNE. — LE DOYEN D'YORK EST REMPLACÉ PAR RUSE. — LES MOINES DE CÎTEAUX SONT

OBLIGÉS DE PAYER UN IMPÔT. — MORT DE PLUSIEURS ÉVÊQUES. — Pour qu'il soit clairement avéré aux yeux de tous les lecteurs que cette obligation empoisonnée qui émane de l'évêque de Héreford a aussi sa source et son principe dans la volonté même du pape, à moins que la bulle n'ait été falsifiée, nous avons jugé à propos d'insérer et de mentionner dans ce livre la lettre suivante, pour perpétuer la mémoire de la servitude des prélats modernes et de l'église.

« Alexandre etc., à son cher fils maître Rustand. Comme jadis nous avions ordonné que deux mille onces d'or fussent payées à Berthold, marquis de Hohenburg [1], notre procurateur pour les affaires du royaume de Sicile, par nos chers fils Reinald, Renier, Pervio (?), Scotoro (?) (*sic*), Christophe Colomb [2], et leurs associés, citoyens et marchands de Sienne, et que pour cela certains monastères et églises du royaume d'Angleterre ont été obligés, sur notre mandat, pour deux mille marcs de ster-

[1] *Marchio de Cambrigia* : nous lisons *Honbrigia*. Cette lettre étant de la fin de juin 1255, coïncide avec le moment où l'armée du pape venait d'être battue. L'accusation de trahison que le pape élève contre Bertholde s'accorde mal avec le traitement que Manfred lui fit subir. Au parlement de Barletta, dont nous avons parlé plus haut, le margrave et ses deux frères furent convaincus de conspiration et condamnés à mort. Manfred commua leur peine en une prison perpétuelle, où ils périrent misérablement.

[2] Ce serait sans doute beaucoup hasarder que de voir dans ce marchand de Sienne un ancêtre du fameux navigateur génois. Mais l'incertitude qui règne encore sur le lieu et même l'époque de la naissance de Colomb, laisse le champ libre aux hypothèses.

lings neufs envers les mêmes marchands; comme d'ailleurs le susdit marquis et ses frères, se montrant oublieux des nombreux bienfaits qu'ils avaient reçus de nous et de l'église romaine, ont commis dans le susdit royaume de Sicile une trahison manifeste contre nous, contre la même église et contre notre très-cher fils en Jésus-Christ l'illustre roi d'Angleterre, qu'à cause de cette trahison ils doivent être justement privés de tous les bienfaits et faveurs dont nous les avons comblés, et que sur cet argent il n'y a eu que trois cents onces seulement de payées par les mêmes marchands aux susdits marquis et à ses frères; nous enjoi gnons formellement à ta discrétion, par ce rescrit apostolique, en vertu de l'obédience, de lever sur les monastères et églises imposés, ou de faire lever par un autre, et cela par notre cher fils, maître Bernard de Sienne, notre chapelain et notre nonce, ou par tout autre son collègue, les susdits deux mille marcs assignés aux mêmes marchands plus haut dits, de remettre aux susdits marchands la valeur des trois cents onces d'or déboursées, et de te faire fournir le reste par les détenteurs, en réprimant les contradicteurs et les détenteurs de cet argent par la censure ecclésiastique et en passant outre sur appel, nonobstant toutes lettres apostoliques ou indulgences obtenues ou à obtenir dans l'avenir, en quelques termes qu'elles soient conçues, et qui pourraient empêcher ou différer le paiement de cet argent; nonobstant aussi que le saint-siége apostolique ait octroyé à quelques

uns par des lettres apostoliques de ne pouvoir être excommuniés, interdits ou suspendus. Après que tu auras levé ou reçu ledit argent des mains des détenteurs, quels qu'ils soient, tu absoudras, en vertu de l'autorité apostolique, les églises et les monastères susdits de l'obligation dont ils étaient tenus pour la susdite somme d'argent au sujet du paiement à faire aux susdits marchands, et tu déclareras que les billets publics et les lettres rédigées au sujet de cette obligation n'ont plus aucune force pour l'avenir. Tu auras soin, si notre faveur t'est chère, d'assigner ce que et tout ce que tu auras reçu des monastères et des églises susdites, ou de maître Bernard, ainsi que des marchands plus haut dits et des autres détenteurs quels qu'ils soient, à nos chers fils Carbuco et Jacques d'Asti (?), ou à l'un d'eux, à Jean Reinier, à Gilbert de Crémone et aux marchands florentins qui, pour les fortifications des cités, des châteaux et des autres lieux du même royaume de Sicile, nous ont prêté libéralement deux mille marcs sterlings, en paiement desquels nous nous sommes engagés envers eux, nous et l'église romaine, pour un terme fixe, nonobstant que nous ayons envoyé des écrits à toi ou à d'autres relativement à certains paiements d'argent, à ces sommes mêmes, et à quelques contributions à fournir en commun; et tu nous feras connaître par tes lettres patentes la quantité d'argent à laquelle tu auras jugé à propos de les imposer. Car tant que la susdite somme d'argent n'aura pas été payée en notre nom et au nom

de l'église romaine aux susdits Carbuco et Jacques, ou à l'un d'eux, nous ne nous regarderons pas comme pleinement satisfaits, ni nous ni l'église susdite. Or efforce-toi d'accomplir de telle façon notre mandat, qu'il ne soit pas nécessaire que les susdits Carbuco et Jacques aient ultérieurement recours contre nous à cause de cela. Aie soin d'intimer au même roi que tout cela procède de notre volonté. Quant aux abbés, aux prieurs et aux couvents des monastères et des églises, qui sont obligés à cause de cela, nous les avons fait désigner dans les présentes, aussi bien que la quantité d'argent à laquelle chacun de ces monastères et chacune de ces églises est tenu en vertu de l'obligation susdite. Le prieur et le couvent de Durham ont été obligés, par l'autorité du saint-siége apostolique, à cinq cents marcs; le couvent de Bath à quatre cents marcs; l'abbé et le couvent de Thorney à quatre cents marcs; l'abbé et le couvent de Croyland à quatre cents marcs; le prieur et le couvent de Giseburn, de l'ordre de Saint-Augustin, à trois cents marcs. Donné à Anagni, le 10 avant les calendes de juillet, l'an second de notre pontificat. »

Aussi, quand les prélats d'Angleterre eurent appris, comme nous l'avons dit, que le pape et le roi s'étaient confédérés pour la subversion de l'église anglicane, ce que l'on peut voir par la lettre précédente, ils étaient tournés en sens contraire et comme broyés entre deux meules, en sorte qu'ils allaient à l'aveugle sans savoir ce qu'il fallait faire. Toutefois,

le prieur et le couvent de Durham, ainsi que le prieur et le couvent de Giseburn, ne se laissèrent amener en aucune façon à consentir à cette obligation empoisonnée, et à soumettre leurs églises à une servitude aussi pesante, quoique presque tous les autres courbassent les genoux devant Baal; mais ils tinrent ferme, et combattant pour la liberté de leurs églises avec autant d'allégresse que de courage, ils supportèrent une longue suspension, les persécutions de la cour romaine, les outrages, les disputes et les menaces des marchands, c'est-à-dire des usuriers. S'ils se lamentaient de ne pas trouver de compagnons dans une pareille lutte, les gens du pape craignaient par-dessus tout que les autres ne leur servissent de soutiens, en compatissant à leurs tribulations, et en entreprenant de résister comme leurs frères; mais les autres, pusillanimes et méticuleux, se courbaient et se laissaient fouler aux pieds par les ennemis. Ainsi il n'y avait personne qui leur donnât des consolations et leur fournît un appui; mais les prélats, divisés et comme agités par le vent, n'étant pas unis non plus par les liens de la charité, défendaient chacun ce qui était à eux, et succombaient en se défendant. Voilà ce qui faisait relever les cornes à leurs ennemis.

Vers le même temps, comme le seigneur roi, devenu nécessiteux, et dont le trésor était vide, se montrait assez avide d'argent pour piller les vins des Gascons sans leur en solder le prix, ce que nous appelons paiement; les commerçants en vins et les

autres marchands retournèrent chez eux, frustrés de l'argent qui leur était dû, et se plaignirent amèrement de cette violence aux seigneurs de leur pays. Mais ils se plaignirent surtout au roi de Castille, qui avait été médiateur de la paix entre le seigneur roi d'Angleterre et les Gascons, et qui avait rédigé les conditions de paix, dans une charte qui est rapportée dans le livre des *Additamenta* [1], au signe des épées mises en travers (?). Quand le roi de Castille eut appris cela, il fut ému et irrité outre mesure, et se laissa emporter à des paroles outrageantes en disant : « Je me repens de m'être confédéré avec ce « roi d'Angleterre, qui ne garde inviolablement ni « ses paroles ni même ses chartes, qui ne rougit pas « de transgresser ses serments, ou d'encourir les ex- « communications prononcées. En effet, il est permis « et il convient de ne pas observer les pactes convenus, « envers celui qui de son côté n'observe pas sa foi. » Il menaçait donc d'un ton effroyable d'entrer à main armée en Gascogne, et de la soumettre à sa domination. De plus, le roi de France annonçait des dispositions non moins menaçantes; car la trêve venait d'expirer. Aussi le seigneur roi d'Angleterre, effrayé, et non sans raison, par l'attente de semblables maux, envoya au roi de Castille le chevalier Jean de Gatesdène et quelques autres députés solennels, pour apaiser sa colère. On assure qu'entre autres paroles élégantes et modérées, il prononça celles-ci et d'au-

[1] *Voy.* l'addition XXXVIII à la fin du volume.

tres encore, ainsi qu'il convenait à un homme prudent, éloquent et lettré comme il l'était : « Sérénis-« sime seigneur roi, dit-il, quel plus grand bien, « quelle plus grande libéralité le Dieu tout-puissant « aurait-il pu faire aux hommes, que de donner son « fils pour la délivrance et la rédemption de chacun? « — Je ne sais, reprit le roi : car c'est le plus grand « de tous. — Eh bien, reprit Jean, c'est là ce que « mon seigneur le roi d'Angleterre a fait certaine-« ment pour vous ; car il vous a donné son fils aîné, « l'héritier de tous ses biens, un jeune homme de « grande mine. Que votre sérénité discrète ne se « mette donc point en colère contre un prince si « noble et si illustre, qui est votre ami, et qui se fie « en vous comme en son frère. » Ainsi s'apaisa l'indignation royale. Cependant Gaston et les autres traîtres envers le seigneur roi d'Angleterre, se fondant sur la protection du roi de Castille, avaient relevé la tête et continué certaines hostilités commencées.

Vers le même temps, certains hommes inconnus vinrent à l'église d'York, à l'heure où tous étaient assis à table et occupés uniquement à manger, entrèrent furtivement, et demandèrent à un homme qui était en prières dans l'église, quelle était la stalle du doyen. Cet homme leur répondit en leur montrant la stalle réservée au doyen. Alors deux de ces hommes dirent à leur troisième compagnon en l'installant : « Frère, nous t'installons en vertu de l'autorité du « pape. » En apprenant cela, l'archevêque Sewal,

nouvellement créé et jadis doyen de cette église, se lamenta inconsolablement de la fraude qui avait été commise et rendit nulle, autant qu'il était en lui, cette installation furtive ; mais ces hommes de fraude étant retournés à la cour romaine, d'où ils venaient, firent interdire cet archevêque, qui était un homme respectable et modéré, et le tourmentèrent par des dommages et des labeurs inestimables. Le saint prélat supporta tous ces maux en patience, pour paraître souffrir évidemment cette tribulation que saint Edmond, jadis son maître, son ami et son compagnon, lui avait prédite. Or, cette présomption frauduleuse rendit les chanoines tellement stupéfaits, qu'ils ignoraient complétement ce qu'il fallait faire. En effet, il leur semblait à juste titre absurde, contraire à toute raison, ou, pour mieux dire, détestable de permettre qu'une si noble prébende, qu'un office si important fût conféré à un homme méprisable, inconnu et intrus de cette façon, pour qu'il occupât un pareil poste dans une si noble église, et que dans ce poste il devînt le second après leur archevêque. Cependant ils redoutaient grandement l'autorité tyrannique du seigneur pape, sous laquelle le roi s'était soumis tout à fait ou s'était courbé, pour mieux dire.

Le roi ordonna qu'on n'eût aucun égard pour les Cisterciens, mais que les vicomtes et les autres officiers royaux les vexassent, et qu'on n'observât à leur égard d'autre droit que le droit commun. Irrité de ce que des intercesseurs s'interposaient pour eux, il permit qu'on exigeât d'eux et qu'on leur extorquât, quand

ils reviendraient de leur chapitre général, contre leur liberté antique et leur coutume approuvée, le tonloiement qu'on appelle vulgairement péage. Aussi beaucoup d'entre eux, qui ne s'étaient pas prémunis à cet égard, furent obligés de vendre leurs capuchons et leurs tuniques.

Cette même année, l'archevêque de Bordeaux, déjà vieux et décrépit, fut pris d'une maladie mortelle. Le croyant tout à fait mort, quoiqu'il fût encore en vie, l'évêque d'Héreford, qui aspirait de tous ses vœux à obtenir cet archevêché, se fit donner à cet égard des lettres par le seigneur roi qu'il trouvait favorable à ses projets, comme étant son tonloier; mais quand il fut authentiquement connu que l'archevêque vivait, l'évêque, qui s'était mis en route, perdit son labeur, sa peine et son argent, et n'en recueillit que des moqueries; selon ce que l'on dit être arrivé à un certain maître Lambin, sur lequel on composa les deux vers que je vais rapporter, quoique je m'écarte quelque peu de mon sujet:

En répandant beaucoup d'argent, Lambin aspire [1] au pontificat qu'il souhaite, avant même que le pasteur soit enterré.

Vers le même temps mourut l'évêque de Landaff, et un autre le remplaça. Cette même année aussi, l'évêque de Carlisle, maître Thomas, qui, ainsi que l'évêque d'Ély, avait occupé, pendant une année à peine, la dignité pontificale, fut enlevé de ce monde

[1] Matt. Pâris, ou l'auteur inconnu, joue sur *Lambit* et *Lambinus*.

au commencement d'octobre. Leur exemple prouve plus clairement que le jour combien est passagère la gloire douteuse des dignités séculières. Ce fut pendant son voyage en Espagne, tandis qu'il exécutait les volontés d'un roi terrestre, que l'évêque d'Ély Guillaume fut entraîné devant le tribunal du souverain des souverains, et paya tribut à la nature en pays étranger. Son cœur fut rapporté dans son église d'Ély pour y être solennellement déposé. De même l'évêque de Chester, à savoir maître Roger de Wescham, renonça de son plein gré à son évêché, le jour de la Toussaint. Vers le même temps aussi mourut le prieur de Newbury, Jean le chanoine, qui, aussi bien que l'évêque d'Ély Guillaume, dont nous venons de parler, avait été le familier et le conseiller spécial du seigneur roi.

Déclaration du roi dans l'échiquier au sujet de la perception des impôts. — Le prieur d'Ély est élu évêque de cette même église. — L'église de Saint-Albans est mise en interdit. — Scandale causé dans le couvent de Glastonbury. — Les archevêques de Dublin et d'York sont affermis dans leurs évêchés. — L'évêque de Héreford lève a son profit le dixième. — La cour romaine confirme l'intrusion d'André dans le prieuré de Winchester. — Cette même année aussi, le seigneur roi, quatre jours avant la fête de saint Édouard, se rendit à l'échiquier où siégeaient les barons, et là, déclara de sa propre bouche que tout vicomte qui ne comparaîtrait pas chaque année à

l'octave de saint Michel, apportant avec lui l'argent du roi provenant tant des fermes que des amerciaments et des autres contributions qui sont dues au roi, serait taxé le premier jour à cinq marcs, le second à dix, le troisième à quinze, et le quatrième, s'il était absent, devrait se racheter. Une semblable déclaration fut faite par le même roi contre les cités qui ont des libertés et qui rendent compte à l'échiquier par leurs propres baillis, à savoir qu'elles perdraient leurs libertés, si elles ne comparaissaient pas le quatrième jour de la même façon que les vicomtes doivent comparaître. Il faut savoir aussi que ce même jour tous les vicomtes d'Angleterre furent taxés à un amerciament de cinq marcs pour chacun, parce qu'ils n'avaient pas forcé par les moyens légaux, dans leurs comtés, tout possesseur de dix livrées de terre à se faire chevalier ou à demander un délai au roi, selon que ledit roi l'avait enjoint aux vicomtes par ses lettres à eux adressées.

Le seigneur roi, qui désirait élever en dignité le seigneur Henri de Wengham, porteur de son sceau, adressa au couvent d'Ély des lettres spéciales en forme de supplication, et des députés solennels, afin que le couvent élût ledit seigneur Henri pour évêque et pasteur des âmes; mais le couvent, considérant qu'il connaissait bien son supérieur et mettant en pratique ce prétexte païen :

Ne t'avise pas de préférer un inconnu à ceux qui te sont connus,

élut pour son évêque son susdit prieur, à savoir

Hugues de Belesale [1]. Aussi le roi, fort irrité, sans doute, du refus qu'il avait éprouvé, n'accepta point l'élu et le repoussa, en se fondant sur certaines exceptions tout à fait sophistiques. Il ordonna même, ou permit avec des yeux de connivence, que Jean Waleran, à qui il avait confié la garde de cet évêché, rasât les forêts, dévastât toutes les possessions et dépouillât énormément l'évêché de ses biens. Ce qui fut fait plus largement que la chose n'avait été permise ou accordée, au point de tirer des larmes aux ennemis de l'évêché eux-mêmes, et de provoquer à la vengeance la bienheureuse Ethelrede.

Cette même année, par le déchaînement des exacteurs du pape, l'église du bienheureux Albans, vers la fête de saint Simon et de saint Jude, fut mise en interdit pour quinze jours, non point parce qu'elle était dépouillée de ses magnifiques priviléges, mais parce que la détestable addition du nonobstant énervait les concessions de tous les saints pères et annulait leur autorité. Le couvent aima donc mieux observer avec déférence cette injuste et violente sentence, de peur que le mépris ne suscitât la tribulation, que d'agir témérairement en ne s'y conformant pas ; aussi il s'abstint de mettre les cloches en branle et de célébrer les offices divins, et pendant ce temps on récita à voix basse dans le chapitre les heures canoniques avec les matines. Cependant, à l'instigation de frère Jean de Dive, qui alors exerçait en Angleterre, pour

[1] Ou *Balsam*, selon la variante et la liste des évêques.

ainsi dire, les fonctions de légat, le couvent célébra les offices divins dans la manière accoutumée.

Cette même année, certaines discussions s'étant élevées entre l'évêque de Bath et le couvent de Glastonbury, un intrus fut introduit violemment dans ce couvent, en vertu de l'autorité du roi et malgré l'évêque, et se mit à régler toute chose avec une audace téméraire, et à se faire fabriquer un sceau falsifié. Sur ces entrefaites, comme l'évêque s'était rendu à Rome pour y poursuivre son droit, les biens du monastère furent mis au pillage. En effet, l'intrus convoqua les vauriens et les gyrovagues qu'il put trouver, monachisa, au nombre de dix-huit, ces gens indignes qu'il avait réunis, à l'opprobre de l'ordre monastique et pour fortifier son parti contre l'évêque, et le troisième jour en fit des profès, sans redouter cette menace, ou pour mieux dire cette malédiction du Seigneur : « Malheur à l'homme par qui le « scandale est suscité. » La noble église de Winchester était de la même façon déshonorée par un schisme. Or, on n'espérait pas mieux des intrus de Glastonbury que de ces histrions que l'élu à Winchester avait appelés et monachisés en dérision du prieur, et qui avaient apostasié en changeant d'état.

A la même époque aussi, furent affermis heureusement dans leurs archevêchés, par l'intervention du Seigneur, à savoir maître Raoul de Norwich[1], à

[1] Il y a dans le texte *Foulques Basset*. Nous corrigeons cette faute évidente, dont nous nous étonnons; car il n'y a nul rapport entre les noms.

Dublin, et maître Sewal, à York, après les longues et irréparables dévastations de leurs archevêchés. C'est ainsi que l'autorité du roi, par sa propre faute, déclinait de jour en jour, aussi bien que la dignité du royaume.

L'évêque d'Héreford, ne considérant pas les intérêts de l'état, mais recherchant tout ce qui pouvait tourner à son profit, leva pour son compte, avec la permission du pape et du roi, le dixième, dans les pays d'Irlande et dans les contrées avoisinantes : ce qui montait à une somme considérable d'argent, qu'il pensait être le prix de son labeur et la récompense de sa trahison; et il fit lever ce dixième en son nom, d'une manière si rigoureuse que le respect de soi-même défend de raconter les moyens d'extorsion dont il se servit. Comme la fraude n'est pas ordinairement exempte de crainte, il ne marchait qu'entouré d'une barrière d'hommes d'armes pour rassurer ses terreurs.

Cette année aussi, l'élu à Winchester ayant répandu des présents dans la cour romaine, et le prieur intrus à Winchester, que le même élu avait créé, ayant eu recours aux prières et aux récompenses simoniaques, ce même intrus, appelé André, fut affermi dans son usurpation. Quant à l'ancien prieur, après qu'il eut subi les fatigues d'un voyage au delà des Alpes, qu'il eut dépensé des sommes considérables d'argent, et qu'il eut vu l'énorme lésion de son prieuré, on lui assigna un certain manoir pour subsister. Le couvent, dispersé, fut rappelé impérieuse-

ment par l'élu, sous peine d'anathème; et ainsi de jour en jour, dans les nobles églises conventuelles, les opprobres naissaient des schismes. A la faveur des discordes et des ambitions rivales, les schismes servaient d'aliments à la cour romaine, au point que seulement dans la discorde dont nous venons de parler, un revenu annuel d'un marc d'argent pour chaque jour fut perçu par le comptoir du pape.

L'archevêque de Cantorbéry revient d'Italie en Angleterre. — Les Gallois opprimés s'efforcent de reconquérir leur liberté. — Brigandages commis par l'escorte d'Édouard. — Arrêt arbitraire du roi. — Enquête ordonnée sur les poids et mesures. — Emprunts nouveaux et onéreux contractés par le roi. — Vers la fête de la bienheureuse Catherine, aborda en Angleterre l'archevêque de Cantorbéry, revenant des pays d'Italie; après avoir dépensé largement et inutilement l'argent anglais, et avoir subi des fatigues infructueuses, il avait peu réussi dans l'expédition guerrière entreprise contre la ville de Turin. Son frère, l'ancien comte Thomas, n'avait pas été délivré de la prison où le retenaient les citoyens de Turin, quoique tous les Savoyards eussent travaillé de toutes leurs forces à sa délivrance, et que le pape eût cherché à y contribuer, en écrivant à la reine d'Angleterre contre les habitants de Turin, et pour leur nuire. Or, le même Thomas, par ses injustices, avait lésé énormément les habitants.

Vers la fête de la Toussaint, les Gallois, opprimés

sous toutes les formes, vendus maintes fois au plus haut enchérisseur, accablés enfin tyranniquement et outre mesure par Geoffroi de Langeley, chevalier, exacteur royal, se soulevèrent pour la défense de leur patrie et l'observation de leurs lois. S'étant donc confédérés ils attaquèrent les contrées d'Angleterre voisines du pays de Galles, et assaillirent, à main armée, les hommes d'Édouard, leur seigneur, qu'ils ne reconnaissaient cependant[1] point pour tel. Or, les affaires de Mars prospérèrent si bien entre leurs mains, qu'on pouvait croire qu'ils étaient secondés par le consentement des provinces voisines elles-mêmes. A cette nouvelle, Édouard se réfugia sur-le-champ dans le sein du comte Richard son oncle. Comme le seigneur roi était devenu pauvre et sans gloire, Édouard emprunta au même comte une somme de quatre mille marcs pour soutenir la guerre contre les présomptueuses attaques des Gallois, poursuivre cette guerre jusqu'à leur extermination, et réprimer puissamment leurs incursions audacieuses; mais cette année-là tout l'hiver fut tellement humide et tempêtueux que la terre entière des Gallois, qui est marécageuse et sans route frayée, devint complétement impraticable pour les Anglais. Par ainsi, les fatigues et les dépenses d'Édouard furent inutiles et sans résultat. Le susdit Geoffroi se repentit donc, mais trop tard, d'avoir suscité des combats et d'avoir appauvri les Gallois d'une manière féroce, ainsi

[1] *Tum* : nous adoptons la variante *tamen*.

qu'il l'avait fait déjà peu d'années auparavant pour les Anglais du nord. En effet, il y en avait qui disaient que le même Geoffroi, bon gré mal gré, réparerait, autant que s'étendrait son pouvoir, les pertes qu'avait éprouvées Édouard.

Cependant l'escorte d'Édouard, avec sa permission, troublait tellement la tranquillité, tant des possessions que des personnes dans tous les lieux par où elle passait, que les injustices de son père, le seigneur roi, paraissaient légères en comparaison de celles qu'il laissait commettre. En effet, les routiers et les brigands qu'Édouard entretenait à sa cour se répandaient au loin en tous sens, emmenaient de force les chariots et les chevaux des marchands, et pillaient les provisions des gens du pays. Pour faire connaître à nos lecteurs une des nombreuses iniquités commises par ces exacteurs, nous avons jugé à propos d'insérer dans ce livre le fait suivant. Quand ledit Édouard vint voir le comte Richard, comme nous l'avons déjà dit, il le trouva à Wallingford, et se logea dans le château où il fut reçu courtoisement; mais sa suite pénétra insolemment et impétueusement dans le prieuré voisin du château, sans demander l'hospitalité, comme c'est l'usage. Puis repoussant irrévérencieusement les moines, autrement qu'il ne convenait ou n'était permis, ils mirent au pillage toutes les provisions de bouche, le bois de chauffage et les aliments réservés aux bêtes de somme, brisèrent les portes, les fenêtres, les trépieds, chassèrent, accablèrent d'in-

jures ou frappèrent à coups de bâton les serviteurs des moines, comme s'ils eussent été de vils esclaves ou des larrons convaincus, les forcèrent de leur céder la place, et laissèrent à peine aux moines le réfectoire ; car le parloir [fut rempli] de gens qui mangeaient, et le dortoir de gens qui buvaient. Or, les amis d'Édouard, voulant pallier son erreur, attribuaient tous ces désordres non pas à la méchanceté, mais à la légèreté de la jeunesse, ne considérant pas ce pronostic de Lucain :

L'âge du tyran du Nil est à bon droit suspect ; car la bonne foi, pour être solide, exige la maturité des années.

Sur ces entrefaites, les Gallois, ne s'inquiétant pas ou s'effrayant peu de la tyrannie d'Édouard ou de sa suite, quoique jamais Louis n'eût amené jadis en Angleterre des brigands aussi cupides, parvinrent, à main armée, jusqu'à Chester, dévastant tout ce qui s'opposait à leur passage.

Vers le même temps aussi, le roi ordonna expressément qu'on ne laissât sortir de la chancellerie, pour quelque cause que ce fût, aucun bref scellé du sceau royal, qui pût être nuisible ou causer dommage à son frère Richard, au comte de Glocester Richard, à Pierre de Savoie, ou à aucun de ses frères ; ce qui est manifestement contraire à tout droit et à la paix du royaume.

Le roi ordonna aussi, vers le même temps, que ses officiers examinassent rigoureusement les mesures de vin ou de cervoise, que nous appelons flacons

ou gallons, et les mesures de froment que nous nommons busheles[1], ainsi que les poids à peser, afin que, cherchant des nœuds dans le jonc, ils missent à amerciament les innocents aussi bien que les coupables, infligeassent des punitions bien au-dessus des fautes, et augmentassent le fisc par toutes les chicanes possibles. C'est ainsi que chaque jour de nouvelles ruses de renard étaient inventées pour extorquer de l'argent. De tous côtés on enlevait aux marchands leurs plus minces ressources, sans leur payer le prix de ce qu'on leur volait, et tout dépouillés qu'ils étaient, ils s'estimaient encore contents s'ils pouvaient s'échapper sans outrages et sans horions. Ainsi que récemment on avait tiré du vasselage, qu'on appelle vulgairement sergenterie, une foule de prétextes pour extorquer de l'argent, de même aujourd'hui, à la dévastation du royaume et à la servitude de l'église, les rapines se multipliaient par l'obligation de suivre la cour, par la nécessité de se faire créer chevalier, par les enquêtes sur les mesures, et par beaucoup d'autres inventions qui émanaient d'une rapacité de loup. Et il y avait en Angleterre tant de tyrans, que l'ancien temps, où plusieurs petits rois se la partageaient, semblait revenu pour elle.

Vers le même temps, le seigneur roi, dirigé par de détestables conseils, avait emprunté aux marchands du pape, pour élever son fils Edmond au royaume

[1] Ce mot paraît être la première forme de notre mot *boisseau*.

de Sicile, de si fortes sommes d'argent, qu'il s'était enveloppé lui-même dans les liens de la pauvreté la plus absolue. Or, le pape, qui ne devait ni être trompé ni tromper, avait ajouté foi aux assertions du roi, dont il aurait pu reconnaître, s'il l'avait voulu, l'apparence spécieuse et la fausseté. En effet, dans ses lettres, le seigneur roi avait donné à entendre au pape que l'Angleterre était un puits d'argent intarissable que personne ne pouvait dessécher; *item,* que jamais aucun roi n'avait existé en Angleterre qui fût aussi chéri et aussi pécunieux que lui, tandis que le pape aurait très-bien pu apprendre tout le contraire des familiers nombreux du roi, qui se trouvaient alors à Rome. Aussi les usures provenant de ces dettes, ainsi que les peines qui liaient le roi, montaient chaque jour à plus de cent livres, en sorte que la désolation et la ruine menaçaient tant le clergé que le peuple d'Angleterre.

Déposition d'Étienne de Lexinton, abbé de Clairvaux. — Les Gallois refusent de renoncer a la guerre. — Insolence d'Édouard et de son escorte. — Députation de l'université de Paris envoyée a Rome, au sujet de l'Évangile éternel. — Ouvriers tués ou blessés par une explosion souterraine. — Coup d'œil sur l'année 1256. — Cette même année, l'abbé de Clairvaux Étienne, qui avait construit à Paris la noble maison qu'on appelle Chardenay [1], après avoir suivi

[1] Ce collége, appelé aussi collége des Bernardins, portait le nom de

pas à pas les traces de son prédécesseur, le bienheureux Bernard, fut déposé dans le dernier chapitre général de Cîteaux; mais, semblable à Joseph, il supporta patiemment les morsures et la jalousie de ses frères; car l'envie a toujours coutume de s'attaquer aux hommes éminents. Or, on lui reprochait d'avoir obtenu du seigneur pape, contre les statuts des Cisterciens, le privilége de n'être jamais privé de la dignité dont il était investi et de rester à perpétuité abbé de Clairvaux. Plus tard, il fut clairement avéré combien ce reproche était mal fondé. Quand le pape fut instruit de la vérité, il donna ordre qu'on le réintégrât en punissant sévèrement les accusateurs; mais le roi de France, se portant pour le protecteur zélé de l'ordre de Cîteaux, répondit qu'il s'ensuivrait pour l'ordre un grand scandale, si ce que de graves personnages avaient fait était cassé, et celui qu'ils avaient

Chardenay ou mieux Chardonnet, parce qu'il était compris dans l'enceinte où se trouvait l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, qui a conservé ce nom encore aujourd'hui. Pierre, abbé de Saint-Victor, donna en 1230 à Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, une pièce de terre située *in Cardoneto*, pour y construire une chapelle à saint Nicolas; mais la construction de cette église ne commença qu'en 1243, après un nouveau contrat fait avec l'abbaye de Saint-Victor. Dès lors l'église de Saint-Nicolas appartint à l'évêque, puisqu'en 1260 Renaud de Corbeil, successeur de Guillaume, le même qui figure dans l'affaire de *l'Évangile éternel*, assigna à quelques clercs vingt-cinq livres à toucher sur les revenus de ce presbytère. (*Gallia christiana*, tom. VII.) Outre ce collége des Bernardins, Lexinton en fonda plusieurs autres. Alphonse de Poitiers, frère de saint Louis, accepta le titre de protecteur et même de fondateur de cet établissement, auquel il donna cent quatre livres de rente pour l'entretien de vingt religieux profès, dont treize seraient prêtres et étudieraient en théologie. (*Hist. littéraire*, tom. XVI.)

déposé dans leur chapitre général réintégré. Il écrivit donc dans ce sens au seigneur pape, et obtint ce qu'il demandait. Quant à Étienne, pour que l'autorité de son ordre ne fût pas affaiblie, il refusa d'être réintégré assurant qu'il était plutôt déchargé que déshonoré, et qu'il lui était plus avantageux de n'avoir plus aucun soin que de gouverner une communauté comme jadis. Par ainsi, de grand qu'il était, il devint justement plus grand encore.

A la même époque, quoique le seigneur roi, et avec lui le comte Richard, eussent demandé humblement aux Gallois, afin que leurs importantes affaires ne fussent pas entravées, de renoncer au moins[1] pour un temps à leurs incursions audacieuses, ceux-ci ne voulurent pas se tenir en repos, voyant que la saison de l'hiver et des pluies leur était favorable, et que leurs refuges et leurs retraites accoutumées étaient praticables pour eux seuls, tandis que les Anglais ne pouvaient ni s'y engager ni y pénétrer. Continuant donc leur guerre, ils attaquèrent Griffin de Brunfeld, parce qu'il avait eu recours au roi, et le poursuivirent quand il eut pris la fuite et se fut retiré sous la protection du roi. Ne pouvant le saisir au corps, ils mirent ses terres à feu et à sang, et dévastèrent avec la même férocité celles des barons voisins ; car leur armée était au nombre de dix mille cavaliers ; le nombre des gens de pied allait beaucoup plus haut. Tous s'étant mutuellement confédérés, la main étendue sur les Évan-

[1] *Salutem* : nous proposons et traduisons *saltem*.

giles, avaient juré de combattre vaillamment et fidèlement jusqu'à la mort, pour la liberté de leur patrie et pour les lois de leurs pères, et d'aimer mieux mourir avec honneur que de traîner dans l'opprobre une vie malheureuse. A la vue de cette action virile, les Anglais devaient justement rougir, eux qui courbaient lâchement le cou sous des étrangers et sous tous ceux qui les foulaient aux pieds, comme l'eût fait une populace pusillanime et un vil troupeau d'hommes.

Édouard ne fut donc pas médiocrement vergogné et endommagé de la rébellion et de l'ardeur belliqueuse des Gallois, lui que l'on appelait seigneur du pays de Galles, et qui ne pouvait réprimer leur rébellion. Le fils alla donc trouver de nouveau tant son père et sa mère que son oncle, en leur demandant assistance efficace. Mais le roi, obéré de dettes dans les pays d'au delà des Alpes, le comte, fatigué d'avoir prêté tant de sommes sur son trésor et récemment encore quatre mille marcs, la reine, mère d'Édouard, épuisée par l'inutile profusion des dépenses destinées à soutenir la guerre contre la ville de Turin, avaient tous les trois tellement diminué leurs trésors, qu'ils ne purent en aucune façon porter secours à Édouard. Et comme son père le seigneur roi s'efforçait d'écraser les Anglais, selon les bruits qui s'étaient répandus de toutes parts, quelques-uns des seigneurs de la marche de Galles fournissaient secrètement faveur et conseil aux Gallois, surtout parce que ledit Édouard entretenait à sa suite une foule d'hommes

nuisibles à l'église et au royaume, au point que l'on disait que jamais Louis, envahisseur de l'Angleterre, n'avait amené avec lui en Angleterre des routiers aussi cupides et aussi insolents que ceux que le susdit Édouard entretenait à sa suite et à sa cour. Entre autres preuves de leur méchanceté, outre celle que nous avons rapportée plus haut, nous avons jugé à propos de raconter dans ce livre un nouvel acte de la tyrannie d'Édouard, afin que les lecteurs reconnaissent dans quel abîme de désespoir l'Angleterre était tombée. Comme il passait dans un pays pacifique et à une époque où tout était tranquille, un jeune homme vint à sa rencontre, et Édouard, sans ce que ce jeune homme eût aucunement mérité la mort ou la mutilation, ordonna qu'on lui coupât une oreille et qu'on lui arrachât un œil, ce qui fut exécuté contre toute justice. Plusieurs, en voyant cela, et beaucoup plus encore en se demandant comment, si jeune encore, il avait pu exercer une violence aussi énorme et aussi sanguinaire, commencèrent à désespérer de lui, en disant : « Si pareille chose arrive quand « l'arbre est vert, que sera-ce quand il sera sec? » De plus, les hommes d'Édouard, ravissant, comme nous l'avons dit, tout ce qui était à vendre sans rétribution de prix, s'emparant de force des chevaux, des chariots et des verdiers, tourmentant les hommes sans miséricorde, aggravaient les maux de jour en jour, et accumulaient dommages sur dommages.

Comme les scandales et les haines s'étaient ac-

crus entre les maîtres de Paris et les frères Prêcheurs[1], on fit choix, sur mûre délibération, de quelques-uns des plus célèbres maîtres lecteurs, à savoir, de maître Guillaume de Saint-Amour et de maître Eudes de Douai, qui avaient été successivement et noblement régents en arts, en décrets, et récemment en théologie ; de maître Chrétien, chanoine de Beauvais, qui passait pour le plus grand philosophe émérite et qui, après avoir été régent en arts, donnait des leçons en théologie ; de maître Nicolas de Bar-sur-Aube, qui, après avoir été régent en arts, lois et décrets, se préparait à devenir lecteur en théologie ; de maître Jean de

[1] En 1256, une assemblée eut lieu à Paris, par les démarches de saint Louis, qui voulait terminer cette malheureuse querelle. Les archevêques de Bourges, de Sens, de Rheims et de Rouen prononcèrent comme arbitres que les frères n'auraient que deux écoles; qu'ils seraient pour toujours séparés du corps des maîtres et des écoliers séculiers ; qu'ils renonceraient au bénéfice des bulles précédentes et en obtiendraient la révocation. Mais Alexandre IV, qui avait montré contre l'université une animosité singulière, parut fort peu satisfait de cet accord et priva de tous bénéfices et des fonctions de docteurs Guillaume de Saint-Amour, Eudes de Douai, Chrétien de Beauvais et Nicolas de Bar, qu'il accusait d'être les chefs de la résistance. Ce fut alors que l'université, pour éclairer le pape, se décida à envoyer l'ambassade dont il est ici question ; mais avant que les députés, munis des lettres de recommandation que leur avait données tout le clergé français, fussent arrivés à Anagni, Alexandre avait déjà condamné le nouvel ouvrage de Guillaume de Saint-Amour, intitulé : *Liber de periculis novissimorum temporum*, par décision datée du 5 avant les nones d'octobre. Eudes de Douai et Chrétien se soumirent à la volonté du pape le 23 octobre ; mais quelque publicité que la cour romaine eût donnée à cette soumission, l'université résista longtemps encore. (*Voyez* FLEURY, vol. XVII, DUBOULAY, vol. III.)

Sectaville, Anglais, recteur[1] de l'université, et maître Jean Belin, Français, tous deux philosophes de grand renom et régents en arts. Tous ces maîtres, issus de très nobles familles, furent choisis, après grand conseil et sur mûre délibération (parce que la foi souffrait détriment), pour se rendre à Rome et pour conférer avec le seigneur pape, au sujet de la tranquillité de l'université de Paris et de la réintégration de la foi, surtout parce que le mal présent menaçait d'en engendrer un pire. L'université fit une collecte pour subvenir à leurs provisions de voyage. Or, à ce qu'on prétendait, les frères prêchaient, lisaient et enseignaient certaines nouveautés et absurdités qu'ils avaient extraites du livre de l'abbé Joachim, dont le pape Grégoire avait condamné les écrits. Et ils avaient composé un livre qu'il leur avait plu d'intituler ainsi : *l'Évangile éternel commence*, professant encore d'autres doctrines qu'il ne convient pas de mentionner[2]. Les

[1] Nous lisons *rector*. Le texte de notre édition donne *rhetor;* mais c'est évidemment une faute. On le trouve appelé aussi de *Gecteville* ou de *Guasteville*. Balée le désigne sous le nom de maître Jean Driton ou de *Sicca Villa*, mais toujours avec le titre de recteur.

[2] L'Évangile éternel avait paru dès 1254 et avait été attaqué violemment par Guillaume de Saint-Amour. On l'attribuait généralement à Jean de Parme, général des Mineurs, et on y lisait : « Que l'Évangile de Jésus-Christ doit finir l'an 1260 pour faire place à l'Évangile éternel, aussi supérieur à celui de Jésus-Christ que le soleil est plus parfait que la lune ; que c'est l'Évangile du Saint-Esprit qui prescrira une autre manière de vivre et disposera autrement l'Église. » Alexandre IV, ayant fait examiner ce livre, le condamna, mais eut soin de recommander que la suppression de l'Évangile éternel n'attirât aucun reproche aux frères Mineurs. Cette condamnation ne satisfit point la haine de l'université,

Prêcheurs, de leur côté, firent partir sur-le-champ leurs messagers les plus agiles, pour les défendre contre l'université et contredire les maîtres en face. Le peuple se moquait d'eux, retirait ses aumônes accoutumées et les appelait hypocrites, successeurs de l'Antechrist, faux prédicateurs, flatteurs et [pervers] conseillers des rois et des princes, contempteurs des prêtres ordinaires, supplantateurs d'iceux, envahisseurs par fraude des chambres à coucher des rois, et prévaricateurs de confessions. Ils ne parcouraient, disait-on, des provinces où ils étaient inconnus que pour enhardir les hommes à pécher. Le pape, ayant donc écouté les plaintes exprimées par les deux partis, ordonna que ce nouveau livre, que les Prêcheurs appelaient l'Évangile éternel, fût brûlé secrètement, autant que faire se pourrait, pour ne pas causer scandale aux frères, et qu'on fît le même traitement aux autres écrits qui passaient pour provenir de la source empoisonnée de Joachim. Aussi, par l'intervention active et vigilante du seigneur Hugues, cardinal, et de l'archevêque de Messine, qui était de l'ordre des Prêcheurs, on prit tacitement et prudemment les mesures nécessaires, en sorte que le tumulte s'apaisa pour le moment.

qui demanda en 1256 qu'il fût brûlé. Alexandre IV le fit en effet consumer secrètement, comme Matt. Pâris le dit plus bas. Guillaume de Lorris parle longuement de ce livre dans le roman de *la Rose* :

> Ung livre de par le déable,
> C'est l'Évangile perdurable, etc.

On peut voir le passage entier dans Duboulay.

A la même époque, tandis que quelques fossoyeurs étaient occupés à déblayer le tuyau d'un aqueduc, à Londres, pour rejeter la terre et débarrasser ce tuyau encombré (car l'eau avait cessé de couler), une foudre terrestre, semblable à un feu infernal, s'élança tout à coup de terre [1], et en un clin d'œil étouffa plusieurs des ouvriers, en tua un tout à fait, brûla, déchira et mutila tellement les autres, qu'ils parurent mis pour toujours hors d'état de travailler. Or, il y en eut qui dirent que cet événement était miraculeusement arrivé, parce que la veille ces hommes s'étaient occupés d'ouvrages serviles à une heure indue.

Ainsi se passa cette année, médiocrement abondante en fruits de la terre et en fruits des arbres, qui engendra la plus basse servitude pour l'église et pour les prélats, et qui devait inspirer de la jalousie aux Français, à cause de la promotion du comte Richard; année de brigandages pour le royaume d'Angleterre; année stérile et plutôt nuisible à la Terre-Sainte, et pendant laquelle le pays de Gallès fut agité par la guerre et l'Ecosse par les troubles; année tempêtueuse et pluvieuse outre mesure, en sorte que les temps de Deucalion paraissaient revenus, puisque depuis l'Assomption de la bienheureuse Vierge, jusqu'à la Purification d'icelle, les pluies ne disconti-

[1] Il s'agit sans nul doute d'une de ces explosions de gaz inflammable si fréquentes de nos jours. Matt. Pâris, bien éloigné de soupçonner la cause de ce phénomène, ne remarque pas si ces ouvriers se servaient de feu dans leur travail.

nuèrent pas de tomber chaque jour, et rendirent les chemins impraticables et les champs stériles. Aussi, à la fin de l'automne, la récolte et les épis se trouvèrent pourris.

Le comte Richard est élu roi d'Allemagne. — Délibération a Londres. — Acceptation du comte. — Cause de son élection. — Noms des grands d'Allemagne. — Le comte Richard envoie des affidés en Allemagne, pour reconnaître les intentions des seigneurs. — Les Français, jaloux des Allemands, tendent des embuches aux députés. — Motifs de consolation pour les Français. — Le roi de France parcourt la Normandie et les frontières de son royaume. — Pairs ecclésiastiques de France. — Pairs laïques. — Grande inondation de pluies et coup de tonnerre pendant l'hiver. — L'an du Seigneur 1257, qui est la quarante et unième année du règne du roi Henri troisième, le même roi se trouva à Londres à la naissance du Seigneur. Ce fut là que plusieurs des grands d'Allemagne vinrent trouver le seigneur roi, qui y avait rassemblé beaucoup de seigneurs, ainsi que le comte Richard, et annoncèrent à tous ceux qui étaient réunis à Londres, qu'ils avaient élu régulièrement et d'un consentement unanime le comte Richard pour roi d'Allemagne, et qu'ils le demandaient pour leur roi et seigneur, si toutefois le comte susdit acquiesçait à leur désir. Or, l'archevêque de Cologne, grand chancelier du saint empire, et quelques autres seigneurs d'Allemagne, avaient chargé

les mêmes ambassadeurs solennels de lettres qui témoignaient unanimement de la vérité du fait, et qui servaient de ratification. Ces lettres assuraient que jamais personne n'avait été élu à une si haute dignité si spontanément, si unanimement, et sans rencontrer si peu d'obstacles. Comme tous hésitaient sur ce qu'il fallait faire, parce que la présence du comte était grandement nécessaire au royaume d'Angleterre, le roi dit en pleine assemblée : « Pour qu'il ne paraisse « pas pusillanime, je lui conseille et lui demande « de ne pas se refuser à recevoir cet honneur, oc- « troyé et offert à la fois par le ciel et par les hom- « mes. » Comme quelques-uns étaient effrayés de ce que précédemment, dans l'espace de quelques années, deux hommes élus et promus au royaume d'Allemagne avaient fini par succomber d'une manière sinistre, comme si Dieu était irrité, il y en eut d'autres qui adressèrent au comte ces paroles de consolation : « O comte sage et circonspect, pour- « quoi hésites-tu? comme si tu étais effrayé par la « chute du landgrave Henri, et ensuite par l'événe- « ment funeste arrivé à Guillaume, comte de Hol- « lande. Ce n'est pas le pape qui t'introduit de force, « en promettant de te fournir les secours nécessaires « sur les dépouilles de l'église et les rapines exercées « contre les croisés ; secours qui ne te serviraient « jamais à rien : car les gains honteusement acquis « par le pape ont excité les hommes, non pas à la « miséricorde, mais bien plutôt à la colère. On te « garde un trésor qui a été levé sur le royaume

« d'Allemagne, et qui est fidèlement mis en ré-
« serve pour tes intérêts. Tu abondes de ton propre
« trésor, comme un autre Octavien ; tu es secondé
« par des amis, tant Allemands qu'Anglais; tu es
« entouré de tes parents comme d'un rempart. Que
« la torpeur de la défiance ou de la pusillanimité ne
« t'effraie pas et ne te rende pas couard et craintif.
« Tire un enseignement et un motif d'audace pour
« le service de Dieu dans ce qui est arrivé jadis à
« Robert Courte-Heuse, duc de Normandie, alors
« qu'il combattait pour Dieu en Terre-Sainte. On
« lui offrit spontanément et d'inspiration divine le
« royaume de Jérusalem, afin qu'il gouvernât l'hé-
« ritage du Christ; mais il refusa avec opiniâtreté.
« Aussi il éprouva depuis la terrible vengeance de
« Dieu, et désormais il n'eut plus un seul moment
« de bonheur. » De plus, le roi et ses frères, princi-
palement l'élu à Winchester, exhortaient très-vive-
ment le comte à accepter, assurant que cet honneur
exalterait à perpétuité toute la nation anglaise. En
entendant cela, le comte, prenant le caractère qui
convient à un homme, et encouragé par de bonnes
espérances, s'écria avec vivacité et d'un ton d'allé-
gresse : « Eh bien, oui, je me fie dans la miséricorde
« de Dieu; je reçois gracieusement, tout insuffisant
« et indigne que j'en suis, ce fardeau et cet honneur,
« qui me sont offerts, je l'espère, par l'inspiration
« divine; car je ne veux point passer pour pusilla-
« nime et couard. » Puis il ajouta, en tournant son
visage vers les évêques, parmi lesquels se trouvait

l'évêque de Bangor, Richard, qui a raconté et affirmé ces détails à l'auteur de ce livre : « Pour moi, avant « que je sorte de cette chapelle, que je sois brûlé par « le feu infernal, ou que je sois frappé de mort subite, « si j'agis ainsi par un motif d'ambition ou d'ava- « rice ; et si ce n'est pas seulement pour restaurer et « améliorer l'état de ce royaume, ce que Dieu per- « mette, et pour gouverner en toute modération, « justice et honneur, ceux qui m'ont élu dans le Sei- « gneur. » Ces paroles arrachèrent des larmes à plusieurs, et rendirent surtout très-joyeux les députés allemands. Quand ils furent instruits de sa bonne volonté et de son désir favorable, eux qui avaient douté d'obtenir son consentement, ils retournèrent chez eux fort contents, pour aller annoncer cette acceptation aux seigneurs qui les avaient envoyés, dans les vingt jours qui suivirent la naissance du Sauveur.

Les seigneurs d'Allemagne, dont les plus célèbres sont ceux que nous allons citer, ont en haine l'orgueil des Français, et se poursuivent les uns les autres. Aussi ils ne se soucient pas qu'aucun Français, ou que personne de la race des Français domine en Allemagne, ni même que ce soit quelqu'un d'entre eux, à cause de leurs dissensions intestines. En effet, les Allemands sont impétueux et fiers,

Et tout orgueilleux ne pourra souffrir de partage.

Ils n'aiment pas non plus à élire en aucune façon un Italien ou un Romain, et surtout un homme du pape, à cause de l'avarice insatiable de ces gens-là. Ils élu-

rent donc, après avoir tenu conseil et en avoir longtemps délibéré, le comte Richard, tant à cause de la langue anglaise, qui a de grands rapports avec la langue allemande, qu'à cause de la communauté d'origine, tant ancienne que nouvelle. L'origine ancienne, on peut la trouver dans les chroniques ; l'origine nouvelle, on peut s'en assurer en considérant dans notre temps la naissance du duc de Brunswick et de Saxe, c'est-à-dire de l'empereur Othon, qui naquit d'une Anglaise, à savoir de la fille de Henri II, roi d'Angleterre[1]. Ils élurent, dis-je, le même comte Richard, tant à cause de sa fidélité, de sa constance et de sa sagesse, que pour l'abondance de son trésor. Aussi quelqu'un, c'est-à-dire un poëte satirique, a-t-il dit d'une manière assez satirique :

Le coffre aux écus s'écrie : C'est à cause de moi que Rome a épousé Cornouailles.

[1] Nous modifions cette phrase selon la vérité historique. Au reste, l'observation politique de Matt. Pâris est d'une grande justesse. Cette parenté d'origine et de langage, ces unions fréquentes entre les princes expliquent en effet l'alliance constante qui exista au moyen âge entre l'Angleterre et l'Allemagne. Dans la guerre de cent ans, Édouard III s'unit étroitement avec Louis de Bavière contre Philippe de Valois, et dans cette occasion les chroniqueurs allemands parlent du roi d'Angleterre avec enthousiasme, du roi de France avec dédain. « *Hic rex* (Édouard) *juvenis adhuc*, *sapiens*, *providus*, *virilis*, *et fortunatus in bellis*, *regnum Scotorum sibi subjiciens*, *contra regem Franciæ auxilium quærit ab Allemanis... Se confederavit cum Ludovico... Intravit regnum Franciæ cum adjutorio Allemanorum. Sed rex Franciæ bellum non audebat inire*, etc. (*Annal. Henr. Rebdorf. apud Vet. Script. Rer. Germ.*) Édouard III avait épousé une Alle-

Voici les titres des plus grands seigneurs d'Allemagne, de la volonté desquels dépend l'élection au royaume d'Allemagne, élection qui est comme le gage du titre d'empereur des Romains [1]: l'archevêque de Cologne, qui s'intitule grand chancelier du saint empire, mais ce titre ne vient qu'après celui tant honorifique d'archevêque; l'archevêque de Mayence, l'archevêque de Trêves, le roi de Bohême, le comte Palatin du Rhin, le duc d'Autriche, le duc de Souabe, qui est aussi comte de Bavière; le duc de Pologne, le marquis de Miche, le marquis de Brandebourg, le duc de Saxe, le duc de Brunswick, le duc de Carinthie, le duc de Melai, le duc de Brabant et de Louvain, le landgrave de Thuringe, le marquis de Misnie. Parmi tous ces seigneurs, celui qui tient la première place est l'archevêque de Cologne, qui, d'après la coutume ancienne et approuvée, est tenu de couronner le roi d'Allemagne à Aix-la-Chapelle.

Or, des hommes puissants, sagaces et circonspects, à savoir le seigneur comte de Glocester et le seigneur Jean Mansel, furent envoyés d'avance en Allemagne, de la part du comte, pour reconnaître la volonté pure et spontanée des seigneurs susdits, au sujet de l'élection dont on a parlé. Les députés trouvèrent toutes choses en bon état, et les cœurs des seigneurs d'Allemagne si bien disposés pour le seigneur comte, qu'ils vou-

mande, Philippine de Hainaut, et, à la mort de Louis de Bavière, les électeurs réunirent sur lui leurs suffrages, mais il n'accepta pas. (PUFFENDORF, tom. V, chap. II.)

[1] *Voy.* la note III à la fin du volume.

laient lui jurer fidélité, et que quelques-uns d'entre eux remirent les clefs de leurs villes et de leurs châteaux entre les mains des députés.

Cependant les Français, instruits de cette affaire, commencèrent à redouter grandement que si le comte Richard prospérait dans sa promotion au royaume d'Allemagne, comme la route lui en paraissait ouverte, il ne nuisît puissamment à leur royaume en redemandant et en reconquérant les droits du seigneur roi d'Angleterre. Aussi tendirent-ils des piéges et des embûches au comte Richard et à ses députés, et s'efforcèrent-ils d'énerver les cœurs de certains seigneurs d'Allemagne, pour qu'ils ne se soumissent pas au comte susdit. Ainsi ils tâchaient de toutes leurs forces d'empêcher sa promotion, soit en partie, soit en totalité; mais par la grâce favorable du Seigneur, les Allemands ne s'en attachèrent que plus fortement au seigneur comte, parce qu'il y a une haine, pour ainsi dire, innée entre les Français et les Allemands, et que ce qui nuit et déplaît aux uns est considéré et regardé par les autres comme fort avantageux. En apprenant cela, les Français se consolèrent réciproquement de la manière suivante :

« L'empereur Othon, très-vaillant dans les armes,
« rassassié par les trésors du roi d'Angleterre, issu à
« la fois du sang anglais et du sang allemand, affermi
« dans le royaume d'Allemagne et élevé à l'empire
« des Romains, a menacé terriblement le noble
« royaume de France, et c'est à cause de cela que

« Paris a été entouré d'un mur d'enceinte [1]; mais il « n'a pas réussi. De plus, Frédéric, le plus riche et « le plus puissant empereur des Romains, s'est con- « fédéré avec le roi d'Angleterre, en recevant sa sœur « en mariage, et a épuisé le trésor d'Angleterre pour « la subversion du royaume de France; mais il n'a « pas prévalu dans les efforts qu'il avait promis de « tenter en faveur du roi d'Angleterre. Combien moins « encore est formidable pour nous la puissance du « comte Richard! Il est timide, pusillanime et inex- « périmenté dans les affaires de la guerre. Jusqu'ici « le Seigneur nous a favorisés, lui qui, par l'inter- « cession des saints du royaume, a toujours réchauffé « les Français sous les ailes de sa protection. Si ré- « cemment, pour nos péchés, nous avons souffert des « afflictions multipliées dans la Terre-Sainte, où nous « combattions pour Dieu au service de l'église, il se « ressouviendra, même irrité, de sa miséricorde. »

Toutefois le roi de France, se précautionnant pour l'avenir, parcourut la Normandie et les confins de son royaume pour raffermir les cœurs chancelants, fortifier et mettre en état de défense les villes et les bourgs. Il anima et réconforta ses seigneurs, particulièrement ceux que nous avons coutume d'appeler les douze pairs de France; comme nous avons parlé

[1] Nous n'avons pas à examiner le cas qu'il faut faire de cette singulière assertion, et l'on doit douter fortement que ce motif ait déterminé Philippe Auguste. L'enceinte de Paris, commencée en 1190, fut achevée en 1211. Or, la bataille de Bouvines est en 1214. On sait cependant la terreur générale causée par l'invasion des Allemands, des Flamands et des Anglais.

des grands d'Allemagne auxquels appartient l'élection du roi, je ne regarde pas comme étranger à notre sujet d'insérer dans la présente page, toutefois avec une brièveté succincte, les noms des nobles seigneurs de France auxquels appartient principalement le soin des importantes affaires du royaume.

C'est l'archevêque de Reims, qui sacre le roi de France avec le chrême céleste (ce qui fait que le roi de France est considéré comme le plus illustre des rois) : ledit archevêque est le premier et le plus excellent de tous les pairs de France; l'évêque de Noyon, qui est comte palatin; l'évêque de Beauvais, qui est comte palatin[1]; l'évêque de Châlons; l'évêque de Langres, qui, tout pauvre qu'il est, n'en a pas moins un haut rang; l'évêque de Laon, qui est duc et comte, à raison de saint Remi à qui a été dévolu ce magnifique héritage[2].

Entre les laïques, le premier et le plus illustre des pairs est le duc de Normandie, roi d'Angleterre,

[1] *Voy.* la note 2, pag. 307 du VI. vol.

[2] Ce passage de Matt. Pâris vient confirmer la narration, au reste fort contestable, d'Hincmar et de Flodoard. Ces deux auteurs du neuvième et du dixième siècle assurent que Laon, dans sa première origine, n'était qu'un château bâti sur la croupe d'une montagne. Saint Remi, qui avait passé ses premières années près de ce château, étant devenu archevêque de Reims, employa une grande partie des biens que Clovis lui avait donnés à fonder une église épiscopale, dont saint Genebaud fut le premier prélat; et la ville s'éleva autour de l'église. C'est probablement à cette tradition que les évêques de Laon durent l'office de porter l'ampoule au sacre des rois. Quant au titre de duc et comte, nous ne voyons pas quel est son rapport avec saint Remi. (*Voy.* MORERY, art. *Laon* et *Remi*.)

duc de Normandie par son droit et par la descendance naturelle du sang, roi par la conquête. On dit cependant que le bienheureux Édouard, parce qu'il manquait d'héritier, avait légué son royaume à Guillaume le Bâtard, duc des Normands; mais on assure que ce legs manqua de toute validité, parce qu'il le fit au lit de mort et sans le commun assentiment de son baronage[1]. Viennent ensuite le duc d'Aquitaine, le duc de Bourgogne, le comte de Flandre, le comte de Champagne, et le comte de Toulouse qu'on appelle aussi comte de Saint-Gilles[2].

Cette même année, le jour des Innocents, une si grande inondation de pluies couvrit la surface de la terre, que les temps de Deucalion paraissaient revenus. Aussi les sillons présentaient l'apparence de

[1] On n'a jamais bien su ce qui se passa à la mort d'Édouard le Confesseur. Avait-il fait un testament en faveur de Guillaume, ou bien avait-il désigné Harold pour son successeur? M. Aug. Thierry, d'après la Chronique saxonne, adopte formellement la deuxième opinion, et quelques pages plus haut parle de la répugnance qu'éprouvait Édouard à laisser partir Harold pour la Normandie. Au reste, Matt. Pâris n'exprime ici que sous forme dubitative la tradition répandue parmi les vainqueurs.

[2] Tel était en effet l'état de la pairie primitive; mais bientôt le duché de Normandie et les comtés de Toulouse et de Champagne ayant été réunis à la couronne, on créa, vers la fin du treizième et au commencement du quatorzième siècle, plusieurs nouvelles pairies laïques en faveur des princes du sang royal, tels que les ducs de Bretagne et de Bourbon, les comtes d'Anjou, d'Artois, de Poitiers, d'Évreux, de la Marche. Les premières érections en pairie par lettres patentes sont de 1297 (Bretagne, Anjou, Artois). Le moment où les pairs deviennent de nomination royale, est aussi celui où ils tombent sous la juridiction du parlement. (*Voy.* encore la note de la page 301, troisième vol.)

trous profonds et de fleuves ; les fleuves, couvrant les prairies et tous les lieux voisins, ressemblaient à des mers. Pour apprécier par un seul fait les autres faits semblables, un seul fleuve, dans les pays du nord de l'Angleterre, renversa sept grands ponts en bois et en pierre. Les moulins aussi et les maisons voisines furent mis en pièces et s'écroulèrent sous la violence des flots, qui s'étaient grossis par les torrents. Le jour susdit, un tourbillon terrible, accompagné d'une grêle violente, troubla les airs et changea presque le jour en nuit. Les nuages se rassemblèrent, la foudre brilla d'une manière terrible, et au milieu des éclairs le tonnerre mugit et gronda. C'était un triste pronostic ; car on était au milieu de l'hiver, et le froid était rigoureux comme c'est l'ordinaire en février. Cette tempête fut suivie d'une fâcheuse intempérie de l'air qui se prolongea pendant trois mois environ.

Évaluation du trésor du comte Richard. — Découverte du tombeau de saint Albans, dans l'église de l'abbaye. — Années écoulées depuis la passion du martyr saint Albans. — Mort de plusieurs seigneurs. — Les abbés de Cîteaux sont convoqués par un édit du roi. — Morts diverses. — Vers le même temps, on fit le calcul du trésor du comte Richard, et on l'évalua à une somme d'argent si considérable, qu'il pouvait fournir cent marcs par jour pendant dix ans, sans compter les provenances produites par les revenus du royaume d'Allemagne et de l'Angleterre, lesquelles viendraient journellement l'augmenter.

Or, il arriva cette même année que, dans la partie orientale de l'église du bienheureux Albans, quelques fentes ayant désuni et renversé le toit comme on le craignait, l'abbé et le couvent furent d'avis qu'on réparât solidement, pour l'avent du Seigneur, la partie endommagée. Tandis que les serviteurs des maçons travaillaient au pavé avec leurs hoyaux, ils reconnurent au son que rendaient leurs outils, et au bruit des pieds, qu'il y avait là quelque chose d'extraordinaire et d'inconnu. Ayant donc fouillé plus avant, ils trouvèrent sous terre, mais non profondément, une tombe en pierre assez habilement taillée, dans le lieu qui est entre l'autel de saint Oswin, où l'on a coutume de célébrer la messe du matin, et l'autel de saint Ulstan, lieu où l'on avait placé une ancienne bière peinte, et une tombe en marbre avec des colonnes de marbre, en assurant que ce lieu et que cette tombe étaient le véritable tombeau de saint Albans. Or, c'est dans le mausolée récemment découvert qu'avait été enseveli saint Albans, le jour où il eut la tête tranchée; ses amis, ses parents et ses néophytes l'avaient enterré honorablement, mais secrètement et pendant la nuit, à cause de la crainte des païens. Mais la lumière céleste descendit sur ce tombeau, et l'on vit les anges qui descendaient et montaient et qui chantaient cette hymne : « Albans, l'illustre martyr, est maintenant glorieux. » On trouva aussi dans ce mausolée une feuille de plomb sur laquelle était gravée, selon la coutume des anciens, l'inscription suivante : « Dans ce mausolée a été découvert le

vénérable corps de saint Albans, premier martyr d'Angleterre. » Cet événement arriva à l'octave de saint Étienne, en présence du seigneur évêque de Bangor, du seigneur abbé Jean, du seigneur Philippe de Chester, principal conseiller du comte Richard, de quelques nobles attachés à la personne du seigneur Guillaume de Valence, frère utérin du seigneur roi, de toute la communauté et d'une foule innombrable de fidèles à qui cette découverte avait été solennellement annoncée. L'évêque octroya une indulgence de quinze jours [1] à tous ceux qui honoreraient en présence cette découverte. Aussitôt après, le seigneur archevêque d'York arriva à Saint-Albans pour y prier.

Or, il faut savoir que quand cet événement arriva, neuf cent soixante-dix ans s'étaient écoulés depuis la passion du martyr susdit, c'est-à-dire mille ans moins seulement trente ans [2].

Pour que les fêtes séculières ne se passent point sans être mêlées de lamentations, l'abbé de Saint-Edmond mourut vers le même temps, c'est-à-dire aux fêtes de Noël. D'autres hommes, faits pour inspirer des regrets, expirèrent aussi dans la fleur de leur âge; tels que Robert de Quincy, Guillaume Longue-Épée, Alain de Watsand, clerc du roi et justicier. Jean de Lexinton mourut aussi, et Roger

[1] La variante donne *triginta dierum*.

[2] On s'accorde en effet à placer le martyre de saint Albans en 287, sous le règne de Maximien; ce qui est conforme au calcul de Matthieu Pâris.

Bigod, comte-maréchal, fut saisi d'une maladie presque mortelle ; tous s'étaient battus si ardemment et au delà de leurs forces, dans le tournoi livré à Blithe, que les liens de leurs nerfs s'étaient relâchés, et que désormais ils ne parvinrent point à recouvrer pleinement la santé. Aussi, entre tous ceux qui moururent, le comte Roger ne fut rappelé qu'à grand'peine des portes de la mort. Or, on élut pour abbé de Saint-Edmond le seigneur Simon de Luiton, prieur recommandable de la même maison.

A l'Épiphanie du Seigneur, le seigneur roi, ne s'inquiétant nullement des inondations pluviales, de la violence des vents, de l'impétuosité des fleuves, des soucis et des fatigues qu'il allait causer, fit convoquer les abbés de l'ordre de Cîteaux, à l'effet de se rassembler à Londres pour y entendre les ordres du roi. Ils vinrent donc, car il le fallait ainsi, bien que tourmentés étrangement et dépourvus de tout espoir de miséricorde. Quand ils furent réunis devant le roi, qui leur demanda avec instance et d'un ton pressant un secours d'argent non petit, ils répondirent tous d'une seule voix et d'un seul esprit, qu'ils ne voulaient ni ne pouvaient rien faire sans la provision et le consentement de leur chapitre général, ou du moins sans l'aveu commun de tous les abbés de l'ordre de Cîteaux en Angleterre, qui ne se trouvaient pas présents pour le moment. Comme ils se retirèrent sans qu'un jour eût été fixé où tous pussent se rassembler, le roi, aigri par un ressentiment profond, ordonna qu'on ne fît nulle grâce aux

abbés de Cîteaux. Par ainsi il permit tacitement aux vicomtes, aux forestiers, et aux autres officiers et exacteurs royaux qui y étaient déjà tout disposés, sans avoir besoin de l'autorisation royale, de faire du tort à tous les abbés de l'ordre de Cîteaux leurs voisins, et de leur tendre des piéges, sur des prétextes de pure invention.

Vers la fête de l'Épiphanie, mourut Alain de Watsand, clerc spécial et justicier du seigneur roi, mais qui, avant de mourir, avait heureusement résigné sa charge de justicier. Jean de Lexinton, chevalier éloquent et de bonne mine, mourut aussi, après avoir été, à cause de son habileté, porteur du sceau royal et conseiller spécial du seigneur roi. Le prieur de Newbury, Jean le chanoine, mourut aussi; après avoir été le chapelain du seigneur Jean [Mansel ?], il obtint une telle importance, que non-seulement il devint prieur de Newbury, et conseiller secret, et fut envoyé comme député vers les princes voisins, mais encore aspira aux honneurs insignes de l'épiscopat. A cette époque revinrent de la cour romaine le seigneur abbé de Westminster, l'élu à Salisbury, et quelques autres hommes influents et considérés. Ils étaient allés à la cour romaine, comme la suite des événements le prouva, au sujet des affaires spécieuses du royaume d'Apulie et de Sicile, et avaient eu à subir, outre les fatigues du chemin, les piéges nombreux des Français.

Le roi refuse d'admettre l'évêque élu a Ély. —

FAITS DIVERS. — NOUVEL ORDRE DE FRÈRES. — UN CITOYEN DE BRESCIA SUCCÈDE AU SÉNATEUR BRANCALÉON. — ROGER DE MEULAN EST ÉLU ÉVÊQUE DE COVENTRY. — LES GALLOIS AUGMENTENT EN NOMBRE ET EN FORCE. — ARRIVÉE DE L'ARCHEVÊQUE DE MESSINE, POUVOIRS DONT IL EST REVÊTU. — LETTRE DU PAPE AU ROI. — MORT DE PLUSIEURS NOBLES ET PRÉLATS. — Vers le même temps, comme les moines d'Ély avaient élu régulièrement à l'office d'évêque d'Ély, et pour pasteur de leurs âmes, leur sous-prieur, homme capable et irrépréhensible, sans se conformer à la volonté du seigneur roi qui, par ses lettres et ses députés solennels, les avait sollicités instamment pour un autre, le roi, violemment irrité, donna cette église en garde à Jean Waleran : c'était confier un agneau à un loup affamé; car il rasa les bois, appauvrit les hommes, et fit tort aux moines, en sorte qu'au mépris de la crainte de Dieu et du respect dû aux saints, toutes les possessions paraissaient exposées à la ruine, et que l'église, assujettie à la dernière des servitudes, était livrée en proie à des brigands qui s'en emparaient de force.

Le jour de la fête de la conversion de saint Paul, l'élu à Winchester, Jean de Gatesdène, chevalier, et Pierre d'Orival, furent envoyés au roi de France, de la part du seigneur roi d'Angleterre, pour proroger la trêve conclue entre eux. Mais on ne sait pas jusqu'ici si cette négociation eut quelque résultat.

Lorsque l'élu à Salisbury, à savoir maître Gilles de Bridelesford, fut revenu de la cour romaine, il déclara hautement le privilége qu'il avait obtenu

habilement à Rome, c'est-à-dire qu'il lui fût permis de conserver ses anciens revenus et même le doyenné, dont il avait flairé la bonne odeur. Naguère on regardait cela comme une nouveauté; mais la chose avait été tant de fois permise, moyennant étribution, que cela n'excita la surprise de personne.

A la même époque, la garde de la terre de Guillaume de Canteloup, qui avait été d'abord accordée à Édouard, fut accordée à la reine, ainsi que la garde de la terre de Guillaume Longue-Épée. Aussi les baillis qui avaient été institués sous frère Guillaume[1], relevant les cornes, et se fiant dans le patronage d'une si grande dame, opprimaient tellement tous les voisins, que ces vexations auraient pu arracher des larmes, même aux yeux des ennemis.

Un certain ordre de frères, nouveau et inconnu, apparut à Londres, en montrant cependant publiquement un bref authentique du pape, en sorte que cette multitude d'ordres divers paraissait une confusion[2].

Brancaléon, sénateur des Romains, ayant résigné sa dignité, fut remplacé par un citoyen de Brescia,

[1] Frère Guillaume de Tharento, sénéchal de la reine, le même dont il est question plus bas.

[2] La faveur des papes, l'attrait et les avantages de la vie errante, les priviléges accordés aux ordres Mendiants avaient en cinquante ans multiplié si prodigieusement leur nombre, que déjà en 1274 on en comptait vingt-trois. Les plaintes qui s'élevaient à ce sujet de toutes les parties de la chrétienté, obligèrent le pape Grégoire X à les réduire au concile de Lyon à quatre ordres; ceux des Guillelmites ou Augustins, des Carmes, des frères Mineurs ou Franciscains, des frères Prêcheurs ou Dominicains. *Treizième canon du concile de Lyon* (1274). (*Voy.* LABBE.)

qui suivit d'une manière louable les traces de son prédécesseur dans l'exhibition de la justice, et qui continua de gouverner avec la même vigueur.

Cette même année, l'évêque Roger de Wescham ayant résigné sa dignité, à cause de sa vieillesse et de ses infirmités, les moines de Coventry élurent pour leur évêque, et pour pasteur de leurs âmes, maître Roger de Meulan, neveu du seigneur roi[1], que le roi reçut et accepta comme il convenait; car il ne pouvait honnêtement le réprouver ainsi qu'il avait coutume de le faire pour les autres. Or, il avait supplié le couvent d'élire pour pasteur Philippe Luwel, son trésorier. Ainsi donc le couvent susdit élut ledit maître Roger qui devait plaire au seigneur roi, et même était son neveu, et fut décidé à cette élection par les démarches du comte Richard, oncle dudit Roger.

Vers le même temps, les Gallois, qui commettaient des massacres, des incendies et des rapines sur les frontières du pays de Galles et de l'Angleterre, firent prospérer entre leurs mains les travaux de Mars, et forcèrent Édouard à rétrograder avec son armée. Ils chassèrent aussi de leur pays Griffin de Brunfeld, Gallois de nation, de race et de langage, homme puissant et d'une famille illustre, et dévastèrent, par le

[1] Matt. Pâris l'appelle *Molend* et *Mudlent*, les annales de Burton *Meulenge* et *Meuleng*. Nous n'avons pu retrouver à quel titre ce personnage appartient à la famille des Plantagenets : ce qui est singulier, c'est que nous le voyons désigné plus bas sous le nom de maître Longue-Épée, tandis qu'il ne figure pas dans la généalogie de cette famille, du moins des Longue-Épée de Salisbury. Ce prélat, chanoine de l'église de Lichfield est intitulé dans les actes, *nepos domini regis, subdiaconus et capellanus domini papæ*. Son élection est du 20 janvier 1257.

fer et par le feu, toute sa terre qui était spacieuse et riche. Or, la cause de ce dommage irréparable, ce fut la cruauté tyrannique et l'avarice insatiable de Geoffroi de Langeley, qui avait opprimé les mêmes Gallois avec tant de férocité, qu'ils aimaient mieux mourir honorablement, disaient-ils, que de traîner une vie honteuse dans les angoisses et dans la servitude. Cependant le comte élu roi d'Allemagne écrivit amicalement à Léolin, et aux autres capitaines de l'armée des Gallois, pour qu'ils laissassent en repos le royaume d'Angleterre, et se désistassent de leurs incursions hostiles, de peur que son départ et ses tentatives ne rencontrassent de l'opposition parmi les Anglais. Mais les Gallois, voyant que la saison des pluies leur était favorable et avait déjà rendu inaccessibles les chemins à travers leurs marais, ne voulurent pas renoncer à leurs entreprises, et en poursuivirent leurs ennemis avec plus d'instance. A cause de leur grand nombre, et afin de pouvoir plus facilement se pourvoir de vivres, ils divisèrent leur armée en deux corps. Ces deux corps formaient ensemble trente mille hommes, armés selon la coutume de leur pays natal, parmi lesquels se trouvaient cinq cents cavaliers complétement armés, montés sur des chevaux bardés de fer. Édouard se plaignit donc à son père, le seigneur roi, de la présomption si téméraire des Gallois. On assure que le roi lui répondit ainsi : « En quoi cela me regarde-t-il? Cette terre est « tienne par le don que je t'en ai fait. Montre pour « la première fois tes forces, donne de l'éclat à ta

« jeune renommée, afin que les ennemis te redou-
« tent désormais. Quant à moi, d'autres affaires me
« tiennent occupé. » C'est ainsi que de tous côtés
l'Angleterre était pressée par des angoisses de toute
espèce.

Cette même année, à l'approche du carême, l'archevêque de Messine fut envoyé par le seigneur pape, on ne sait pour quel motif, et arriva en grand appareil d'escorte et avec des chevaux montés par des frères de l'ordre des Prêcheurs. Comme il avait des lettres du pape, qui lui permettaient d'exiger et de recevoir des procurations, et qui lui donnaient pouvoir de punir sévèrement les contradicteurs, il envoya des lettres impérieuses à chacun des prélats, pour qu'ils lui fournissent des procurations, dans la proportion qu'il leur désignait, à tel point, qu'il extorqua vingt et un marcs à la maison de Saint-Albans et à un monastère dépendant d'icelle. Les moines de Saint-Albans étant venus pour le visiter civilement à son logis, il ne les laissa point parler, et les retint même comme emprisonnés jusqu'à ce qu'il eût satisfait son avarice. Comme les moines répondaient avec modestie qu'ils ne possédaient pas en ce lieu un seul denier, l'archevêque, en colère, reprit avec insolence : « Êtes-
« vous donc si pauvres [1] ? Adressez-vous alors à quel-
« que marchand qui veuille bien vous prêter. » Ce qui fut fait ; car il le fallait ainsi. Sans cela les moines n'auraient pas eu la permission de s'en aller, quoi-

[1] *Mendici*. La variante donne *mendaces*, ce qui changerait le sens.

qu'ils fussent les plus recommandables de la communauté, à savoir l'archidiacre de Saint-Albans et le seigneur Jean, porteur du sceau de l'abbé et son procurateur. Cet archevêque de Messine était un frère de l'ordre des Prêcheurs, dans lequel nous espérions trouver une humilité plus abondante qu'elle n'était, et qui avait réussi à obtenir du seigneur pape la lettre suivante au sujet des procurations à extorquer : « Frère Jean, par la miséricorde divine, archevêque de Messine, à ses chers hommes en Jésus-Christ l'abbé et le couvent du monastère de Saint-Albans, au diocèse de Lincoln, salut dans le Seigneur. Sachez, etc. » Cherchez au livre des *Additamenta*[1]. Vers le même temps, une lettre élégante fut adressée au seigneur roi, de la part du seigneur pape, pour qu'il corrigeât ses erreurs accoutumées. Cette lettre était due aux sollicitations de l'évêque de Rochester Laurent, à qui l'archevêque de Cantorbéry Boniface avait fait éprouver beaucoup d'injustices en armant le bras séculier, et en envahissant violemment les possessions de l'église de Rochester, qu'il était tenu plutôt de défendre et de protéger. Or, le roi, la reine et tous les gens du roi soutenaient l'audace de cet archevêque, parce qu'il était l'oncle de la reine. Ce qui excitait encore ledit évêque de Rochester, c'était l'extermination irréparable de l'archevêché d'York et de l'évêché d'Ély, et les vexations inouïes exercées par le roi contre les autres églises vacantes, au mé-

[1] Ce document ne s'est point retrouvé.

pris du respect dû au Christ et des clefs de l'église. Le même évêque considérait aussi qu'un semblable danger menaçait son évêché s'il venait à le résigner ou à décéder. Or voici la teneur de ladite lettre, obtenue par l'évêque susdit, et à laquelle il attendait une réponse en demeurant à Rome. « Alexandre, évêque, etc., à l'illustre roi d'Angleterre, etc. Comme on rapporte sur tes actes, très-cher prince, etc. » Cherchez au livre des *Additamenta* [1], c'est-à-dire au signe des flèches mises en travers.

Cette même année, le 5 avant les ides de février, mourut maître Robert de Hartford, de pieuse mémoire, doyen de l'église de Salisbury, lequel était avancé en âge, plus avancé encore en bonnes mœurs, et très-avancé en science. Or nous croyons avec confiance qu'en récompense de ses mérites éclatants il est l'ami spécial du Rédempteur. Le seigneur Raoul, fils de Nicolas, sénéchal du seigneur roi, et Guillaume de Manduit [2], tous deux hommes nobles et illustres, moururent aussi, ainsi que l'évêque d'Exeter, Richard.

Baudouin, comte de Devon, épouse une Savoyarde. — Le roi offre de nombreux présents a saint Albans. — Noms des saints rois d'Angleterre. — Troubles dans l'université d'Oxford. — L'abbé de Westminster revient de la cour romaine. — Pillage des biens de l'évêché d'Ély. — L'élu a Ély se rend a Rome. —

[1] *Voy.* l'addition XXXIX à la fin du volume.

[2] Nous adoptons la variante *Manduit*. Le texte dit *Mandeville*, mais cette famille était éteinte.

MIRACLES OPÉRÉS SUR LE MAUSOLÉE DE SAINT ALBANS. — Baudouin de Redviers, par l'entremise de la dame reine, prit pour épouse une étrangère, à savoir, une Savoyarde, qui était parente de ladite reine [1]. Or, le comté de Devon appartient audit Baudouin, et par ainsi les nobles possessions et héritages d'Angleterre sont dévolus à des étrangers. Ce que les Anglais pusillanimes ne veulent pas savoir, ou feignent d'ignorer, et la bravoure des Gallois est un reproche éclatant de leur lâcheté et de leur simplicité nonchalante.

Cette même année, le 5 avant les nones de mars, le seigneur roi vint à Saint Albans, et offrit au maître-autel un magnifique collier, qui avait deux agrafes et une chaîne transversale, ainsi que de superbes anneaux, le tout destiné, tant audit autel, qui était celui de saint Albans, qu'à l'autel de saint Amphibale; il offrit aussi une coupe d'argent doré, pour déposer la poussière qu'on avait trouvée récemment dans le mausolée dont il a été question; six tentures de soie, dont une fut assignée à couvrir ledit mausolée, et une autre à couvrir les tombes des ermites Roger et Sigard; enfin des deniers pour restaurer la bière. Il prolongea, pendant une semaine, son séjour à Saint-Albans, et comme il eut continuellement pour

[1] Il s'agit ici de Baudoin Ve du nom, septième comte de Devon, et sa nouvelle épouse s'appelait Avoye de Savoye. De ce mariage naquit un unique enfant, nommé Jean, qui mourut en bas âge. Baudouin V mourut lui-même subitement à la suite d'un repas donné par Pierre de Savoie; et cet événement contribua à accréditer les accusations d'empoisonnement intentées aux seigneurs Poitevins. Dugdale place la mort de Baudouin en 1262 et Guichenon au 13 septembre 1261.

compagnon à table, dans le palais et dans sa chambre à coucher, celui qui a écrit ce livre, il dirigea avec autant de soin que d'affabilité la plume de l'écrivain. Comme dans la conversation il était fréquemment question du comte Richard à savoir de son frère, le roi désigna les seigneurs à qui appartient l'élection, et qui sont mentionnés dans les pages précédentes. Il nomma, de plus, tous les saints rois d'Angleterre canonisés. Pour qu'un si grand personnage ne se soit pas donné en vain la peine de nous dicter, nous avons jugé à propos d'insérer leurs noms dans ce passage, afin que leurs titres à la gloire ne soient pas oubliés.

Ce sont les rois Albert, Édouard le martyr, Kenelme le martyr, Oswald, Oswin, Neithan, Wistan, Fromund, Edwulfe, Edmond, Édouard [1]. Le même seigneur roi nomma aussi, et compta toutes les baronnies d'Angleterre qui lui revenaient en mémoire, et en trouva deux cent cinquante. Mais revenons à notre sujet, et continuons ce qui précède par ce qui doit suivre.

Vers le même temps, à savoir le 7 avant les ides de mars, quelques maîtres d'Oxford, c'est-à-dire environ neuf artistes [2], se rendirent à Saint-Albans, et

[1] La sainteté ou même l'existence de quelques-uns de ces rois nous paraît fort contestable.

[2] C'est-à-dire maîtres ès-arts. Ce n'est guère qu'à l'époque de Grégoire IX qu'on peut faire remonter la distinction en quatre facultés : les maîtres en théologie, en droit, les physiciens et les artistes. Dans l'université de Paris au treizième siècle, le chef de la faculté des arts et par suite de l'université entière, avait le titre de recteur. On le trouve ap-

d'une voix triste portèrent plainte devant le roi dans la chapelle de Saint-Oswin contre l'évêque de Lincoln, qui s'efforçait d'infirmer les libertés des écoliers, au mépris des statuts anciens et approuvés de l'université. Or, on leur fixa, pour le grand parlement qui approchait, un jour où on leur répondrait, et où l'on pacifierait cette querelle, après avoir entendu les raisons des parties. Ce même jour, le frère qui a écrit ce livre dit en particulier au seigneur roi : « Seigneur, au nom de Dieu, ayez soin de l'église « qui déjà est vacillante. En effet, l'université de « Paris, la nourrice et la maîtresse de tant de saints « prélats, n'est pas médiocrement troublée. Si dans « le même temps l'université d'Oxford est sembla- « blement troublée, elle qui est la seconde école de « l'église, ou, pour mieux dire, le fondement de l'é- « glise, il est grandement à craindre que l'église tout « entière n'éprouve ruine. » Alors le roi : « Plaise à « Dieu que cela n'arrive pas, surtout pendant mon « règne ! »

Cette même année aussi, le jour de sainte Prisca, l'abbé de Westminster et l'élu à Salisbury revinrent de la cour romaine, après avoir éprouvé en route des dangers, des embûches et des pertes de la part de leurs adversaires ; car pour passer les Alpes, à cause des affaires du roi, il leur fallut traverser la France, et ce fut alors que leurs adversaires leur

pelé sous saint Louis : *Capital parisiensium scholarium*. Il devait en être de même à Oxford, dont les statuts étaient modelés sur ceux de Paris. Les deux universités affectaient la même prétention, celle d'être le fondement de l'Église.

nuisirent. Dans ce voyage mourut un compagnon de l'abbé, Henry de la Mare, justicier en tournée du seigneur roi, qui alla recueillir le fruit de ses œuvres. L'abbé susdit perdit aussi d'autres personnages de sa compagnie.

Sur ces entrefaites, les terres, les forêts, les bourgades de l'évêché d'Ély, étaient exposées aux dangers d'une extermination presque irréparable. Les bois étaient rasés, les viviers étaient taris au moyen de canaux, et les poissons en étaient enlevés, comme on emportait le gibier des parcs. Au mépris de la crainte du Seigneur et de la bienheureuse Etheldrede, on imposait des tailles aux hommes, et les ignobles satellites et exacteurs royaux commettaient à leur égard des injustices de toute espèce. Tandis que l'élu et le couvent espéraient avoir audience du roi, au jour qui leur avait été fixé, le roi devint leur adversaire manifeste, et mit en avant, contre l'élu, des exceptions qui pouvaient justement exciter la surprise et les scandales. La plus importante de ces exceptions était celle-ci : De toute antiquité les îles d'Ély ont été ordinairement la forteresse et le refuge d'un grand nombre de bannis affligés par les désastres de la guerre. Aussi il ne serait point sûr de confier la garde d'un pareil lieu, qui est comme un château, à un homme simple, faible et craintif, qui sortait du cloître et n'avait jamais étudié la sagacité de la cour.

Or l'élu, après avoir éprouvé beaucoup de dommages, se rendit soudainement et en toute hâte à la

cour du pape, pour y poursuivre son droit. Cependant l'archevêque s'obstinant, pour plaire au roi, à le persécuter avec obstination, bien qu'il n'eût rien trouvé de douteux dans l'examen dudit élu précédemment fait par lui, écrivit à ses amis en cour romaine contre l'évêque élu, afin que ce dernier fût réprouvé par le pape, et qu'on élevât à sa place, au même évêché, frère Adam du Marais. Quoique le même frère Adam, frère de l'ordre des Mineurs, homme lettré et avancé en âge, eût quitté toutes les dignités mondaines et de nombreux revenus pour prendre l'habit de religieux, on dit qu'il consentit de bon cœur à cette substitution, selon cette parole d'Ovide [1] :

« C'est à peine si je voyais sous le règne de Saturne quelqu'un dont le cœur ne fût pas réjoui par le gain. »

Mais le seigneur Henri de Wengham, chancelier, en faveur de qui le roi avait sollicité les moines d'Ely, souffrit patiemment qu'un autre que lui fût promu audit évêché, protestant avec humilité que ses compétiteurs étaient tous deux plus dignes que lui.

Cette même année, et pendant les mêmes jours, des miracles furent opérés dans l'église de Saint-Albans, à l'endroit où le mausolée du bienheureux Albans avait été découvert. Le jour de sainte Agnès,

[1] *Secundum illud Quidianum*, dit furtivement le texte. En modifiant légèrement cette leçon, il est facile de reconnaître et de lire *Ovidianum*. En effet le poëte met ce distique dans la bouche du vieux Janus : *Fastor. lib.* 1. *amor sceleratus habendi, auri sacra fames*, thème éternel de déclamations !

un enfant et puis un autre furent ressuscités d'entre les morts, et dans le même lieu beaucoup de paralytiques et d'aveugles furent guéris. Or, tous les miracles opérés en ce lieu sont très-authentiques, et prouvés comme tels, par le témoignage de gens dignes de foi, par exemple des prêtres, des paroissiens, et des jurats du voisinage. En effet, ce n'est pas une moindre offense de répandre de faux bruits à la louange de Dieu, que de taire la vérité en pareil cas.

FAITS DIVERS. — NOUVEL ORDRE DE MOINES. — MORT DE MARGUERITE, SOEUR DU BIENHEUREUX EDMOND. — GRAND PARLEMENT A LONDRES. — LE COMTE RICHARD SE PRÉPARE A PARTIR. — L'ARCHEVÊQUE DE CANTORBÉRY EST CITÉ A ROME, POUR RÉPONDRE AUX PLAINTES DE L'ÉVÊQUE DE ROCHESTER. — MALADIE DE L'ÉVÊQUE DE HÉREFORD. — LE ROI DEMANDE UN SUBSIDE POUR SON FILS EDMOND. — A la fête de la conversion de saint Paul, l'élu à Winchestèr, Jean de Gatesdène, et Pierre d'Orival, furent envoyés au roi de France de la part du roi d'Angleterre, pour une négociation secrète dont les avait chargés le roi.

Vers le même temps, lorsque maître Gilles de Bridelesford, élu à Salisbury, fut revenu de la cour romaine, il annonça, en montrant un écrit du pape, qu'il lui était permis de conserver ses anciens revenus pendant quelques années; ce qui est une des nouveautés monstrueuses dont Rome accoucha en avortant.

A la même époque aussi, la garde de la terre de

Guillaume de Canteloup, qui avait été donnée à Édouard, fut accordée à la reine, ainsi que la garde de la terre de Guillaume Longue-Épée, laquelle fut aussitôt confiée au sénéchal de la reine, frère Guillaume de Tharento, qui était avide de gain comme une sangsue est avide de sang. Aussi les baillis institués sous le même frère Guillaume, puisant leur audace dans le patronage d'une si grande dame, opprimaient les voisins et les appauvrissaient sous des prétextes légers ou plutôt nuls. C'est ainsi que plusieurs rois tyrannisaient l'Angleterre, comme dans les anciens jours.

Vers le même temps, apparut à Londres un nouvel ordre de frères inconnus, et qu'on n'avait point vus auparavant; comme ils se montraient vêtus de sacs, on les appelait les frères en sacs.

Vers le même temps, mourut Marguerite, prieure de Katesby, sœur du bienheureux Edmond, archevêque de Cantorbéry, femme d'une grande sainteté et dont les mérites éclatants opérèrent des miracles.

Cette même année, à la mi-carême, un grand parlement fut tenu, et les maîtres d'Oxford s'y rendirent sur l'ordre du roi, pour que la paix fût rétablie entre l'évêque de Lincoln qui les attaquait, et l'université d'Oxford. De plus, le comte de Glocester Richard, et le seigneur Jean Mansel, qui avaient été chargés par Richard, comte de Cornouailles et élu roi d'Allemagne, d'examiner soigneusement l'état des choses et de lui préparer les voies en Allemagne,

se hâtèrent d'arriver à ce parlement. Cependant ils ignoraient encore l'élection frauduleuse du roi d'Espagne, qui plus tard prétendit qu'il avait été élu le premier, comme la suite du récit le montrera. Or, le nouvel élu au royaume d'Allemagne, c'est-à-dire le comte Richard, qui allait bientôt dire adieu à l'universalité de la nation anglaise, assistait audit parlement; car presque toute la noblesse d'Angleterre était aussi présente. Le même comte institua l'évêque de Londres, Foulques, procurateur absolu des possessions qu'il possédait en Angleterre. Or, il y avait en ce moment une si grande multitude d'hommes dans la ville de Londres, que c'était à peine si la ville de Londres pouvait la contenir dans sa vaste enceinte.

Cependant l'évêque de Rochester, qui avait souffert des injustices intolérables de la part de l'archevêque de Cantorbéry, avait déposé sa plainte lamentable devant la cour romaine tout entière, et poursuivait la plainte qu'il avait déposée. Comme ses griefs demandaient une vengeance convenable (car la faute était grave), surtout après les admonitions fréquentes adressées au roi, qui excitait ledit archevêque à relever la tête, et lui donnait de l'audace dans ces vexations, le même archevêque mérita d'être cité à comparaître en personne devant le pape, pour répondre aux objections qui lui seraient faites, et pour donner satisfaction sur les dommages et injustices dont il était l'auteur.

L'évêque de Héreford, en punition de ses péchés multipliés, tomba honteusement malade, et languit

atteint d'un polype galeux, ou frappé d'une espèce de lèpre[1].

Avant que le parlement susdit eût été levé, le roi, en présence de tout le peuple, fit amener dans l'assemblée et montra publiquement son fils Edmond, qu'il avait fait revêtir de l'habit que portent les Apuliens; puis il prit la parole : « Voyez, mes féaux, « mon fils Edmond, que le Seigneur a appelé, par sa « grâce gratuite, à l'excellence de la dignité royale. « Combien il est digne à tous les yeux de la faveur « de vous tous, tant que vous êtes! combien serait « inhumain, combien serait tyrannique celui qui lui « refuserait, en pareille occurrence, conseil efficace et « assistance opportune. » Il poursuivit en affirmant qu'il s'était engagé pour conquérir le royaume de Sicile,

[1] Matt. Pâris ne parle pas des lépreux dans le cours de son livre et l'on doit regretter qu'il ait dédaigné de nous donner quelques détails à ce sujet. Au reste, les documents abondent. (Voyez entre autres M. MICHELET, *Hist. de France*, tom. III, pag. 254 et suiv.) Toutefois, Matt. Pâris partageait la réprobation générale qu'inspiraient ces malheureux. Dans la vie de l'abbé Guarin, il dit en parlant des lépreuses de Sainte-Marie-des-Prés : *Leprosas... includi constituit, ne amplius detestabilibus excessibus, quibus ante diffamabantur viri et mulieres, in sæculo commacularentur.* Les plus célèbres maladreries d'Angleterre au treizième siècle étaient l'hôpital de la reine Mathilde, à Londres, et celui de Saint-Julien-de-Hevet, près de Saint-Albans, dont Guillaume Wats rapporte les statuts à la fin de l'*Auctarium*. Ce n'est guère qu'à partir du quatorzième siècle, et surtout en France, que l'horreur contre les lépreux prend un caractère de fanatisme impitoyable, mêlé aux idées les plus ridicules. On croyait, par exemple, qu'en mettant de l'onguent dans la main d'un enfant mort-né et en frottant par cet intermédiaire le visage du Mesel le mal disparaissait. N'est-ce pas là un remède qui sent la sorcellerie?

sous peine de perdre son propre royaume, à payer cent quarante mille marcs, sur le conseil et avec la faveur bienveillante du pape et de l'église anglicane, sans compter les usures qui prenaient chaque jour, sans qu'il y parût, un accroissement considérable. *Item*, qu'il avait obtenu, pendant cinq années de suite, les dixièmes de tout le clergé en général, à savoir les dixièmes de tous les bénéfices [des clercs], lesquels seraient estimés selon de nouvelles taxes, sans qu'on en déduisît aucune dépense, excepté les dépenses qui devraient être faites nécessairement. *Item*, les fruits de tous les bénéfices ecclésiastiques vacants pendant la première année, et cela jusqu'à l'expiration des cinq ans. (*Item*, la moitié des fruits de ceux qui résidaient dans leurs bénéfices. *Item*, pour les privilégiés les fruits de tous leurs bénéfices, à la réserve seulement des provenances affectées à leur entretien et subsistance pour peu de temps.) En entendant cela, toutes les oreilles tintèrent et tous les cœurs furent surpris grandement, surtout parce qu'on savait que cette tyrannie tirait son principe du pape. Enfin, ils eurent beau présenter des excuses en pleurant, et demander des délais de rémission, comme ils ne purent rien obtenir d'aucune façon, ils promirent au roi de satisfaire à ses nécessités urgentes, en ajoutant toutefois cette condition, qu'il observerait inviolablement désormais la grande charte tant de fois promise, tant de fois achetée et rachetée, et qu'il s'abstiendrait de les léser, de les appauvrir, et de les piller sous tant de prétextes spécieux : à ce prix ils promirent cinquante-

deux mille marcs, au détriment irréparable de l'église anglicane. Et cependant le roi pretendait encore n'avoir pas reçu un présent assez riche.

Accord entre l'intrus au doyenné d'York et l'église de cette ville — Arrivée en Angleterre de l'archevêque de Cologne. — Le pape ordonne à l'abbé de Saint-Albans de pourvoir un certain Italien d'un bénéfice convenable. — Plusieurs grands d'Allemagne font hommage au comte Richard. — Le roi de France met des garnisons dans les chateaux de Normandie. — Somme des folles dépenses du roi. — Départ de l'archevêque de Cologne. — Ce Romain qui s'était glissé comme un renard dans le doyenné d'York, et qui avait occupé furtivement, à l'heure du dîner, la stalle du doyen dans le chœur, armé qu'il était de la faveur et de la protection du pape, fatigua l'archevêque par diverses injustices et dommages, et le fit suspendre, bien qu'innocent et quoique ce fût un homme doué de toute sainteté. Enfin, après de longues discussions, ledit Romain reçut, pour le bien de la paix, cent marcs annuels de l'église d'York, jusqu'à ce qu'il fût pourvu plus abondamment.

A peine l'assemblée et le parlement susdit, qui avaient été fort nombreux, eurent-ils été levés, que l'archevêque de Cologne, accompagné de quelques évêques et ayant un certain duc avec lui, arriva en Angleterre pour exhorter le comte Richard à entrer intrépidement dans le royaume d'Allemagne, autrement dit le royaume des Romains (parcequ'il sert

pour ainsi dire de gage pour obtenir l'empire romain), et à recevoir ce royaume qui lui était offert heureusement sans aucune contradiction ou obstacle, et qu'il ne pouvait manquer de posséder en paix. Mais ce qui plus tard excita une surprise générale, c'est que les envoyés passèrent sous silence et ne déclarèrent en aucune façon le consentement donné par quelques seigneurs d'Allemagne à la promotion du roi d'Espagne, Alphonse [1], audit royaume, et cela d'après les instigations des Français. Or, il faut savoir que dans le parlement susdit, qui fut aussi général que possible, six archevêques s'étaient trouvés réunis à savoir, ceux de Cantorbéry, d'York, de Dublin et de Messine, lequel avait levé sur chaque église de riches procurations, outre [celui de Cologne et] celui de Tarente en Apulie, lequel était venu ensorceler le

[1] Voici en quels termes Henri Stero, moine d'Altaich, parle de cette élection dans sa chronique à l'année 1257 : « Après la mort de Guillaume, les princes de l'empire firent plusieurs assemblées pour l'élection; mais, ne pouvant pas s'accorder, ils prirent enfin jour et résolurent qu'ils se trouveraient à Francfort incontinent après les Rois. Les archevêques de Mayence et de Cologne, Louis, comte palatin du Rhin, et son frère Henri, duc de Bavière, s'y rendirent et élurent Richard, duc de Cornouailles, *frère de Jean et de Henri*, *rois d'Angleterre*. Mais l'archevêque de Trèves et quelques autres princes, ne voulant pas approuver cette élection, s'assemblèrent vers la mi-carême, et se trouvant autorisés par les lettres et le pouvoir du roi de Bohême, du duc de Saxe, des marquis de Brandebourg et de plusieurs autres princes, élurent Alphonse, roi de Castille. » Stero peut se tromper sur les affaires d'Angleterre, mais, à coup sûr, comme contemporain, il connaît bien celles de son pays. Or, il nomme ici au moins neuf électeurs, sans compter les autres princes inférieurs; ce qui vient confirmer l'énumération de Matt. Pâris. (*Voy*. la note III à la fin du volume.)

roi au sujet de l'affaire d'Apulie. S'étaient aussi hâtés d'y venir des pays d'outre-mer, le comte de Glocester et Jean Mansel, qui pourtant, malgré l'exactitude avec laquelle ils avaient tout exploré, ignoraient encore les embarras qu'allait susciter l'élection d'un autre que le comte de Cornouailles Richard.

A la fin de mars, le pape adressa un mandat impérieux à l'abbé de Saint-Albans, pour qu'il pourvût un certain Romain d'un bénéfice convenable, comme s'il n'avait pas déjà assez fait, en pourvoyant un certain autre Romain, qui, peu de jours auparavant, avait apporté des lettres de provision aussi pressantes ou même plus instantes que cette dernière. C'est ainsi que s'entassaient et s'accumulaient pour l'Angleterre misères sur misères, au point que les prélats désiraient être débarrassés du fardeau de cette vie. Déjà, en effet, nous ne sommes plus considérés comme les fils de Sara qui était libre, mais comme les enfants bâtards d'Agar qui était esclave, et nous sommes dépouillés de la liberté par laquelle le Christ nous a délivrés.

Vers le même temps, l'archevêque de Cologne Conrad et d'autres seigneurs d'Allemagne avec lui, qui étaient venus à Londres avec ledit archevêque, firent hommage et jurèrent fidélité et allégeance au comte Richard. Cela fait, le comte octroya sur-le-champ à l'archevêque cinq cents marcs destinés à acquitter ses provisions de voyage. Il lui donna de plus une mitre magnifique enrichie de pierres précieuses et de lames d'or. Lorsque l'archevêque l'eut mise sur sa tête, il dit « Le comte Richard m'a enrichi moi et

« mon église d'un trésor magnifique; mais s'il m'a « posé une mitre sur la tête, moi de mon côté, je placerai certainement sur la sienne la couronne de roi « d'Allemagne ou de roi des Romains. Il m'a mitré, et « moi je le couronnerai. » Or, j'ai jugé à propos d'insérer ces mots dans ce livre, afin que la postérité sache avec quelle adresse les étrangers trouvaient moyen de circonvenir la simplicité des Anglais.

Cependant le roi de France, en apprenant cela, mit prudemment et puissamment garnison dans les châteaux qui étaient situés sur les confins de son royaume, et fortifia principalement les cités et les châteaux de la Normandie en y plaçant les hommes nés dans ses domaines particuliers [1]. Il voulut aussi que les Français se liassent avec les Normands par des mariages, et les Normands avec les Français, afin qu'ils fussent réciproquement unis par les nœuds de l'amitié; ce qui fut fait. Or, les Français disaient : « Jadis les Anglais ont puisé leur audace « dans leur alliance avec Othon, empereur des « Romains, chevalier très-vaillant, et ensuite avec « Frédéric, dont l'un était parent de leur roi par « le sang et l'autre par alliance, et qui tous deux, « à cause de cela, étaient les plus grands ennemis du « royaume de France. Cependant, par la protection « du Seigneur, la France subsiste encore affermie « dans sa dignité et dans sa puissance. » Ces réflexions leur inspiraient quelques sujets de consolations.

[1] Tel est le sens que nous donnons à *suis natalibus*. Peut-être faut-il lire simplement *naturalibus*.

roi au sujet de l'affaire d'Apulie. S'étaient aussi hâtés d'y venir des pays d'outre-mer, le comte de Glocester et Jean Mansel, qui pourtant, malgré l'exactitude avec laquelle ils avaient tout exploré, ignoraient encore les embarras qu'allait susciter l'élection d'un autre que le comte de Cornouailles Richard.

A la fin de mars, le pape adressa un mandat impérieux à l'abbé de Saint-Albans, pour qu'il pourvût un certain Romain d'un bénéfice convenable, comme s'il n'avait pas déjà assez fait, en pourvoyant un certain autre Romain, qui, peu de jours auparavant, avait apporté des lettres de provision aussi pressantes ou même plus instantes que cette dernière. C'est ainsi que s'entassaient et s'accumulaient pour l'Angleterre misères sur misères, au point que les prélats désiraient être débarrassés du fardeau de cette vie. Déjà, en effet, nous ne sommes plus considérés comme les fils de Sara qui était libre, mais comme les enfants bâtards d'Agar qui était esclave, et nous sommes dépouillés de la liberté par laquelle le Christ nous a délivrés.

Vers le même temps, l'archevêque de Cologne Conrad et d'autres seigneurs d'Allemagne avec lui, qui étaient venus à Londres avec ledit archevêque, firent hommage et jurèrent fidélité et allégeance au comte Richard. Cela fait, le comte octroya sur-le-champ à l'archevêque cinq cents marcs destinés à acquitter ses provisions de voyage. Il lui donna de plus une mitre magnifique enrichie de pierres précieuses et de lames d'or. Lorsque l'archevêque l'eut mise sur sa tête, il dit « Le comte Richard m'a enrichi moi et

« mon église d'un trésor magnifique; mais s'il m'a « posé une mitre sur la tête, moi de mon côté, je pla- « cerai certainement sur la sienne la couronne de roi « d'Allemagne ou de roi des Romains. Il m'a mitré, et « moi je le couronnerai. » Or, j'ai jugé à propos d'insérer ces mots dans ce livre, afin que la postérité sache avec quelle adresse les étrangers trouvaient moyen de circonvenir la simplicité des Anglais.

Cependant le roi de France, en apprenant cela, mit prudemment et puissamment garnison dans les châteaux qui étaient situés sur les confins de son royaume, et fortifia principalement les cités et les châteaux de la Normandie en y plaçant les hommes nés dans ses domaines particuliers [1]. Il voulut aussi que les Français se liassent avec les Normands par des mariages, et les Normands avec les Français, afin qu'ils fussent réciproquement unis par les nœuds de l'amitié; ce qui fut fait. Or, les Français disaient : « Jadis les Anglais ont puisé leur audace « dans leur alliance avec Othon, empereur des « Romains, chevalier très-vaillant, et ensuite avec « Frédéric, dont l'un était parent de leur roi par « le sang et l'autre par alliance, et qui tous deux, « à cause de cela, étaient les plus grands ennemis du « royaume de France. Cependant, par la protection « du Seigneur, la France subsiste encore affermie « dans sa dignité et dans sa puissance. » Ces réflexions leur inspiraient quelques sujets de consolations.

[1] Tel est le sens que nous donnons à *suis natalibus*. Peut-être faut-il lire simplement *naturalibus*.

Les autres seigneurs d'Allemagne, qui étaient arrivés avec l'archevêque de Cologne, ayant reçu du comte des présents magnifiques, lui firent aussi hommage au moment de le quitter et en se liant par un grand serment, pour ne point paraître suspects.

A cette époque, les clercs de la chambre du roi[1], gens dignes de foi, ayant parcouru les registres des finances et supputé exactement les sommes, il fut prouvé que les dépenses du seigneur roi, depuis le moment où il avait commencé à être le dilapidateur du royaume, montaient à huit cent mille marcs plus cent cinquante mille marcs, ce qui est horrible à penser; parce que le royaume d'Angleterre n'a jamais éprouvé aucun avantage, ou plutôt n'a éprouvé que du désavantage de l'effusion d'un si grand trésor. En effet, ne vaudrait-il pas mieux pour toi avoir perdu ton épée ou ta flèche qui serait tombée au milieu de la mer, que de voir ton ennemi t'arracher tes armes?

Préparatifs de départ du comte Richard. — Son escorte souffre de la disette. — Cassation de l'inique jugement rendu par Henri de la Mare contre l'abbaye de Saint-Albans. — Lettre accordée par le comte Richard a l'abbé de Saint-Albans. — Extorsion exercée sur le droit de change. — Le comte Richard part pour l'Allemagne. — Le temple de Mahomet a la Mecque est consumé par un terrible incendie. — Phénomène naturel. — Les frères de Bethléem

[1] *Clerici conclavis*. Cette dernière expression est vague. Nous y voyons le synonyme de *camera* dans le sens de trésor.

OBTIENNENT LA PERMISSION DE S'ÉTABLIR A CAMBRIDGE. — Au temps de Pâques, l'archevêque de Cologne s'embarqua sur une grande galère abondamment pourvue de vivres et qui était montée par des hommes de mer bien armés; il partit de Londres, descendit la Tamise, et regagna son pays en toute hâte pour prendre les devants, recevoir avec plus de sécurité le comte Richard, son seigneur nouvellement élu, et rendre toutes les voies plus sûres.

Le troisième jour après Pâques, le nouvel élu au royaume d'Allemagne, à savoir le comte Richard, dit adieu à ses amis, et après s'être recommandé aux prières des religieux, partit de Londres suivi d'une grande compagnie de seigneurs, pour s'embarquer à Yarmouth. Mais, comme le vent lui était contraire, il prolongea beaucoup son séjour au bord de la mer, en faisant de grandes et inutiles dépenses. Cependant, tandis qu'il attendait encore le vent sur le rivage, il exerça contre l'église de Saint-Albans un acte de tyrannie qu'il est, à notre avis, plus honorable de passer sous silence que de raconter dans cette page.

Pendant que le temps se perdait sur le rivage en attendant un vent favorable, la nombreuse compagnie dont le comte était entouré, éprouva une telle disette et cherté de vivres, qu'une charge de blé se vendait quinze sols, une charge d'avoine six sols; les poules et les oies étaient d'une cherté et d'une rareté extrêmes; la chair des bœufs et des moutons était fixée à de hauts prix, par l'estimation volontaire des vendeurs. Si le comte, selon son usage, n'eût payé

de bon gré le prix des achats, une pénurie plus grande encore aurait réduit son escorte à l'extrémité ou même l'aurait éloignée de lui.

Il faut rappeler aussi que quand le roi se trouvait encore dans les pays d'outre-mer et que le comte Richard gouvernait le royaume, les démarches laborieuses du seigneur Guillaume de Horton, cellerier, firent casser l'inique jugement de Henri de la Mare, justicier. En effet, l'abbé de Saint-Albans avait été taxé injustement par la sentence dudit Henri, à un amerciament et à un paiement de cent livres, parce que les hommes de l'abbé n'avaient point voulu, de même qu'ils n'avaient point dû venir à Cesterhunte, qui est hors de la liberté de l'abbé. Ce fut donc à juste titre et par la vengeance du martyr Albans, que le même Henri mourut d'une manière méprisable dans son voyage au delà des Alpes. La sollicitude recommandable dudit cellerier ne se ralentit pas jusqu'à ce qu'il eût obtenu dudit comte les lettres patentes qui suivent et qui peuvent servir à éclaircir les priviléges du bienheureux Albans, pour ceux qui voudront s'instruire dans les temps futurs.

« Henri, par la grâce de Dieu, etc. Comme il est constant pour nous, par l'inspection des chartes de nos prédécesseurs les rois d'Angleterre, octroyées à l'abbé de Saint-Albans, que les hommes dudit abbé ne doivent pas venir hors de leur liberté, qui est celle du même abbé, pour aucune sommation ou aucun prétexte, par-devant aucun justicier ou enquesteur, nous remettons au même abbé les cent livres

auxquelles la ville et la liberté de Saint-Albans avaient été condamnées par amerciament, pour ce que des hommes faisant partie de la même liberté n'avaient point comparu devant nos amés et féaux Henri de la Mare et Guillaume de Wilton [à Cesterhunte] qui est hors de la liberté susdite, au sujet des enquêtes à faire sur la violation du change et des amerciaments à imposer aux violateurs du même change. » Cherchez le reste au livre des *Additamenta*[1]. D'ailleurs ces lettres sont patentes.

Peu de jours avant cela, avait été introduite une extorsion honteuse et inhumaine, qui durait encore et qui s'exerçait sur les innocents et sur les coupables au sujet du droit de change que le comte Richard avait obtenu du roi. En effet, si quelqu'un, pour faire un voyage ou pour quelque autre affaire de peu d'importance, avait échangé quelques deniers avec un voisin ou un ami, quoiqu'il agît ainsi par nécessité et que la somme fût petite, on l'accusait d'avoir tenu un change au préjudice du roi. Et par ainsi, il était sévèrement puni, comme s'il avait ouvert un comptoir de banquier. Cette exaction avait ajouté au trésor du comte Richard plusieurs milliers de marcs, à l'appauvrissement d'un grand nombre d'hommes.

Après avoir confié les châteaux, les terres et les possessions qu'il avait en Angleterre à l'évêque de Londres, qu'il institua son procurateur absolu, le

[1] *Voy.* à la fin du volume l'addition XXXV déjà citée.

comte s'abandonna donc à Neptune, avec la flotte très-nombreuse qui avait appareillé dans les ports d'Angleterre, et qui se composait de vaisseaux réunis et venus de tous les points de l'Angleterre et des autres pays. Toutefois le comte ne donna point satisfaction au bienheureux Albans, tant pour Miclefeld que pour plusieurs autres injustices qu'il avait commises; ce qui fit qu'un enfant, qui était pupille, resta dépouillé de sa terre et misérablement appauvri par les machinations de Jean de Gatesdène et au mépris de la crainte de Dieu. Mais l'abbé de Saint-Albans, touché de miséricorde, pourvut à l'entretien de cet enfant abandonné qui s'appelait Roger. Lorsque le comte quitta l'Angleterre, sept cent mille livres, ensanglantées par une foule de péchés, en furent emportées, et en sortirent pour n'y plus rentrer, sans compter les revenus quotidiens du comte qui s'accroissaient en Angleterre pour en sortir de jour en jour. Aussi la terre anglaise, dépouillée de ces biens et de beaucoup d'autres, principalement du numéraire, commença à être misérablement besoigneuse et à se glorifier des dépouilles d'autrui. Or, il faut savoir que depuis le premier jour de février jusqu'à cette époque, c'est-à-dire au commencement de mai, l'atmosphère, troublée et agitée par des tempêtes, fit de toute l'Angleterre comme un marais boueux. Les sillons étaient changés en trous profonds; les trous de la terre s'étaient étendus comme des marais; les fleuves présentaient l'apparence de bras de mer. Cette inondation rendit la terre

stérile et infructueuse pendant trois mois, en sorte que beaucoup de laboureurs furent obligés d'ensemencer une seconde fois leurs champs.

A la même époque, arriva à Saint-Albans un certain homme vénérable, à savoir le maître des frères de l'église de Saint-Thomas à Acre, et il communiqua à l'abbé et aux moines des bruits véridiques. Il leur dit qu'à la cour romaine d'où il venait [leur procurateur?], sain et sauf et plein d'ardeur, s'occupait avec vigilance et efficacité des difficiles affaires de l'église de Saint-Albans; il leur annonça en même temps, dans ses récits, qu'une certaine espèce de foudre infernale, quoiqu'elle fût descendue du haut des airs, avait tout à coup détruit et dispersé par un incendie le temple et la statue de Machomet, que de nouveaux coups de foudre, semblables aux premiers, avaient une seconde fois enfoncé ce temple dans la terre en le réduisant en fragments très-menus, et qu'à une troisième reprise, ce temple avait disparu dans les concavités de la terre, englouti, à ce qu'on croit, par un abîme. Il ajouta qu'ensuite ce feu dévorant, et d'une chaleur extrême, qui brûlait, mais ne brillait pas, avait pénétré dans les parties inférieures de la terre, et consumait les rochers comme un feu du Tartare, sans qu'on fût encore parvenu à l'éteindre, à ce qu'on prétendait; que par ainsi toute la ville de la Mecque et les lieux voisins avaient été consumés par un feu inextinguible.

Il parla aussi, dans la même occasion, d'un grand fleuve dévorant qui, contre la nature de l'eau, n'é-

tait point contenu dans le lit ordinaire aux fleuves, mais avait suivi un cours étrange, était monté sur le haut des montagnes, avait surpris violemment ceux qui s'étaient sauvés sur le faîte des montagnes pour y trouver un refuge, et les avait fait périr dans ses flots ardents, comme s'ils étaient victimes d'un incendie. C'est ainsi que ceux qui avaient échappé à la flamme sulfureuse furent engloutis dans ce fleuve ardent.

On accorda aux frères de Bethléem une maison à Cambridge, à savoir dans le faubourg qui mène du côté de Trumpington. L'habit de ces frères était semblable à l'habit des Prêcheurs; sur leur cape, à l'endroit de la poitrine, était figurée une étoile rouge avec cinq rayons, au milieu de laquelle se trouvait une pièce ronde de la couleur de l'air, en commémoration de l'étoile qui apparut à Bethléem, quand le Seigneur naquit. Déjà tant d'ordres divers s'étaient montrés en Angleterre, que la confusion des ordres paraissait étrangement irrégulière.

L'archevêque de Cantorbéry convoque les prélats de son diocèse. — Mort de Catherine, fille du roi. — Plaintes de l'évêque de Rochester a Rome. — Attaques des Gallois contre les Anglais. — Découverte des ossements de Malcolm, roi d'Écosse. — Dissension entre le comte de Leicester et Guillaume de Valence. — Les moines de Durham sont absous de l'interdit. — Vers le même temps, l'archevêque de Cantorbéry Boniface convoqua les évêques et les ar-

chidiacres de son diocèse, afin qu'ils s'occupassent d'un commun accord, après avoir invoqué dévotement la grâce de l'Esprit-Saint, de porter secours à l'église anglicane, qui déjà vacillait et qui était écrasée par de nouvelles oppressions plus lourdes et plus intolérables encore dans ces dernières années qu'elles ne l'avaient été précédemment. En effet, le roi, cédant aux conseils ou plutôt aux instigations perverses de ses flatteurs et des ennemis du royaume, avait permis que certaines coutumes tout à fait irrégulières s'introduisissent comme des arbrisseaux épineux dans le jardin fruitier du plaisir, y crussent, et étouffassent les arbres qui portaient des fruits. Les prélats espéraient donc très-certainement que le même archevêque, dans cette convocation, avait reçu d'en haut l'inspiration de s'opposer comme un mur pour la maison du Seigneur, d'engager une lutte contre les rebelles envers l'église, et de suivre pas à pas les traces du bienheureux Thomas, martyr.

Vers la fête de l'invention de la Sainte-Croix, mourut Catherine, fille du seigneur roi, laquelle, étant muette, n'était bonne à rien, quoique très-belle de visage. Or, la reine sa mère conçut tant de chagrin de cette mort, qu'elle fut prise d'une maladie presque irrémédiable, et que les secours de la physique ou les consolations humaines ne pouvaient adoucir son mal.

Sur ces entrefaites, l'évêque de Rochester Laurent poursuivait de jour en jour, avec autant de constance que de vigueur, la plainte qu'il avait déposée devant le seigneur pape et les cardinaux contre l'arche-

vêque de Cantorbéry Boniface, qui avait envahi injustement ses biens pacifiques et ses possessions ecclésiastiques. Aussi, comme il défendait d'une manière recommandable la liberté de son église, l'archevêque fut cité à comparaître en personne par-devant le seigneur pape.

Cependant les Gallois déchaînés se livraient avec activité et sans relâche aux massacres, aux incendies et aux rapines. Les barons voisins, quoique le comte de Glocester se fût joint à eux, ne pouvaient porter secours ni aux Anglais ni à Edouard, et les Gallois se moquaient d'eux en leur prodiguant des paroles de dérision. Aussi la haine entre les Anglais et les Gallois, semblable à la lèpre qui s'étend toujours, s'accroissait à chaque instant. Comme ledit Edouard menaçait les Gallois de les écraser irréparablement et comme des vases de terre, au moyen des Irlandais qu'il avait appelés à lui, les Gallois, prévenus d'avance, entretinrent des galères bien garnies de pirates, d'armes et de provisions, pour s'opposer hostilement et puissamment sur mer aux Irlandais.

Cette même année, en jetant les fondements d'un bâtiment à Thynemouth, prieuré de Saint-Albans, on découvrit les ossements du roi d'Écosse Malcolm et de son fils Edouard. Il est question des actes et de la mort de ce roi au livre des *Additamenta*[1]. Le résumé des détails qui y sont donnés, c'est qu'ayant fait une incursion hostile en Angleterre avec toute son

[1] *Voy*. l'addition XL à la fin du volume.

armée, il fut vaincu et tué par Robert de Mowbray, fondateur de l'église de Thynemouth; qui, après sa mort, le fit ensevelir à Thynemouth, parce qu'il était roi.

Cette même année aussi, le seigneur roi ordonna que les murs de Londres, qui tombaient en ruines et étaient dépourvus de tours, fussent réparés plus convenablement aux frais de la commune de la ville.

A la même époque, une dissension s'éleva entre le comte de Leicester Simon et Guillaume de Valence, devant le roi et beaucoup de seigneurs à Londres. En effet ledit Guillaume, parce qu'il était frère utérin du seigneur roi, se déchaînait avec irrévérence contre tous ses voisins, et surtout contre les religieux à qui il faisait tort, et, comme ses frères, puisant son audace tyrannique dans la fraternité du seigneur roi, il avait envahi indécemment les possessions dudit comte, et avait fait butin sur ses terres. Le sénéchal du comte ayant repris le butin qu'il avait fait, Guillaume, outré de colère, avait augmenté encore ses torts envers le comte, tant par ses actions que par ses paroles. Cette affaire ayant été portée devant le roi, avec force plaintes, la querelle qui s'éleva engendra presque une bataille; car Guillaume, en présence du roi et des seigneurs, ayant donné publiquement un démenti au comte, pour me servir de l'expression vulgaire, et l'ayant appelé irrévérencieusement traître (ce qui est la plus grande offense qu'on puisse faire à un chevalier), le comte irrité violemment et voulant, à ce qu'on prétend, se jeter sur lui, parce

que la colère est une courte folie, en fut heureusement empêché, mais à grand'peine, par l'intervention du roi qui, stupéfait, se jeta entre le comte son beau-frère et Guillaume son frère, craignant que le comte ne le tuât. Toutefois ce levain d'inimitié ne put jamais être entièrement étouffé entre eux.

Or, peu de jours s'étant écoulés, les moines de Durham, qui seuls, avec les chanoines de Giseburn, avaient résisté à la méchanceté des exacteurs papaux, et avaient supporté longtemps l'interdit, méritèrent enfin, après de longues discussions, d'obtenir de la plénitude du pouvoir papal une lettre d'absolution qui leur permettait de célébrer joyeusement les offices. Oh ! s'ils avaient eu des compagnons dans leurs tribulations, et des soutiens dans leur constance, avec quelle prospérité l'église anglicane aurait triomphé de ses bourreaux et de ses oppresseurs ! Or, on pourra consulter, au livre des *Additamenta*[1], les lettres que les moines susdits obtinrent en cette occasion.

L'Élu a Ély est cassé. — Désintéressement de Henri de Wengham. — Le roi de France fait fortifier la Normandie. — Les prélats d'Angleterre accordent au roi, mais sous condition, une grande somme d'argent. — Mort de Gaultier, évêque de Norwich. — Nouveau statut dressé a Rome, au sujet des abbés exempts. — Le jour de saint Gordien et de

[1] Ce document, comme nous l'avons dit, ne s'est point retrouvé.

saint Epimaque, par les démarches actives du roi et de l'archevêque de Cantorbéry, l'élu à Ély fut cassé, et ils travaillèrent à mettre à sa place frère Adam du Marais, de l'ordre des Mineurs. Tous ceux qui apprirent cette nouvelle en furent très surpris, parce que ni l'élu ni l'élection ne pouvaient être réprouvés en bon droit, et qu'il n'y avait, en lui ni en elle, aucun vice de cassation. Mais les prévaricateurs, cherchant un nœud dans le jonc et un angle dans un cercle, lui reprochèrent de n'être qu'un homme simple, qui sortait de son cloître, qui n'était ni habile ni exercé dans les affaires séculières, et qui était totalement insuffisant pour garder et défendre le noble évêché d'Ély, ainsi que l'île, qui de toute antiquité était un asile de refuge pour tous les opprimés au temps de la tribulation. Mais, selon l'opinion plus admissible de la plupart, ce qui avait fermé aux moines la faveur royale, c'était la constance et la fidélité avec lesquelles ils avaient refusé d'acquiescer aux sollicitations du roi, qui leur demandait instamment et expressément d'élire, tous tant qu'ils étaient, son chancelier Henri de Wengham, pour leur évêque. Comme cette demande avait été faite à l'insu dudit Henri, le même Henri, apprenant que le couvent s'était élu pour pasteur une personne convenable, dit au seigneur roi : « Seigneur, abstenez-vous « de circonvenir ce pieux couvent, et de le solliciter « davantage par vos prières impérieuses et armées. « En effet, les moines, après avoir invoqué la grâce « de l'Esprit saint, ont élu une personne convena-

« ble, et qui vaut mieux que moi. Loin de moi de « m'emparer d'un si noble évêché, et d'usurper un « si saint ministère, avec une conscience mauvaise. » Par ces paroles le chancelier mérita de recueillir les remercîments des hommes et la faveur de Dieu. Mais cela ne détourna pas l'indignation du roi, et ne l'empêcha pas de persécuter pitoyablement l'élu et l'évêché. Cependant l'élu, fort de son droit, passa sur-le-champ les Alpes, pour se rendre à Rome, et pour recevoir du seigneur pape des consolations dans une si grande tribulation.

Sur ces entrefaites le roi de France fit fortifier avec grand soin les châteaux de Normandie, enleva aux personnes suspectes les gardes et les magistratures, pour les remettre aux mains de ses Français, et s'attacha d'une manière indissoluble, par les liens de la parenté ou par d'autres genres d'union, ceux des Normands qu'il ne voulut pas écarter des affaires publiques. Il fit partir les communautés de religieux qui se trouvaient sur les confins de ses états, tant dans les lieux voisins de l'Allemagne, que dans les lieux voisins de la Normandie, les établit ailleurs en augmentant leurs possessions, fit de leurs maisons des châteaux forts, et après les avoir fortifiées, les munit avec précaution de tout ce qui était nécessaire, de peur que le roi d'Allemagne qui réclamait le Poitou, et le roi d'Angleterre qui redemandait la Normandie, ne trouvassent des lieux pour les recevoir, s'ils survenaient tout à coup à main armée; car la France redoutait grandement d'être écrasée entre

eux, comme entre deux meules. Or, les Français, selon leur coutume, se consolaient entre eux en disant : « Jadis l'empereur Othon, le plus vaillant des « chevaliers, et qui était élevé à l'empire romain, a « menacé terriblement la France; mais il a été obligé « de se sauver honteusement à la bataille de Bou- « vines. Et ledit Othon, parent du roi d'Angleterre, « qui s'était ligué avec le comte Guillaume, sur- « nommé Longue-Épée, frère dudit roi d'Angleterre, « avec le comte de Flandre Ferrand, avec le comte « de Boulogne Regnauld, avec Hugues de Boves, et « d'autres guerriers d'élite, dans le dessein de dé- « vaster la France avec une multitude nombreuse, « a été écrasé, de notre temps, par la faveur propice « du Seigneur. De plus, à la même époque aussi, le « roi d'Angleterre Jean, qui se trouvait sous les murs « du château qu'on appelle la Roche-aux-Moines, a « levé le siége devant Louis qui n'était pas encore « roi, et qui le poursuivait, et a pris ignominieuse- « ment la fuite comme un fugitif, quoique cependant « les forces des Français fussent partagées en deux, « puisqu'une portion suivait le roi de France, père « de Louis, et que l'autre s'était attachée aux drapeaux « du fils. De même l'empereur Frédéric, le plus « puissant des chrétiens, homme redoutable et rusé, « qui avait épousé la sœur du roi d'Angleterre, a « menacé terriblement la France. Cependant le Tout- « Puissant nous a défendus encore sous les ailes de « sa pieuse protection. » C'est ainsi qu'ils se réconfortaient mutuellement par de tels exemples.

Vers le même temps, les prélats d'Angleterre, misérablement énervés et pusillanimes, n'imitant en aucune façon la fermeté des Cisterciens, lesquels avaient résisté en face au roi qui exigeait des sommes considérables, accordèrent au roi quarante-deux mille marcs, à la lésion énorme et au dommage irréparable de l'église et du royaume. Cet argent fut octroyé, ou au seigneur roi, ou à Edmond lui-même, fils du roi, pour soumettre le royaume d'Apulie. Mais la conquête de ce royaume devenait une affaire de jour en jour plus désespérée. Le roi, qui était médiocrement satisfait de ce présent, promit pourtant de modérer au plus vite les oppressions de l'église, et de la remettre dans l'état de liberté qui était dû. Aussi dressa-t-on des articles, au nombre de cinquante environ, que les prélats rédigèrent par écrit, afin qu'étant lus en temps opportun devant le roi, les seigneurs et les prélats, ils obtinssent la force et la vigueur qu'ils méritaient. Ces articles ou ces chapitres furent semblables à ceux pour lesquels le bienheureux martyr Thomas, archevêque de Cantorbéry, combattit et remporta une victoire glorieuse. Or, ces articles contiennent autant d'écriture que deux ou trois nocturnes. Cherchez au livre des *Additamenta*[1].

Le jour de saint Ulstan, à savoir le 15 avant les calendes de juin, mourut à Colchester l'évêque de Norwich Gaultier, surnommé de Sufeld, et son corps

[1] *Voy.* l'addition XLI à la fin du volume.

fut transporté dans son église cathédrale de Norwich, pour y être enseveli honorablement. On assure que des miracles éclatèrent sur sa tombe. En effet, dans un temps de famine il avait distribué aux pauvres, pour leurs besoins, toute sa vaisselle, ses cuillers d'argent et son trésor tout entier.

Cette même année, à Rome, il fut statué par le seigneur pape et par les frères cardinaux, qui veillent avec intérêt sur leurs avantages et émoluments temporels, sans se soucier de ceux d'autrui, que quiconque serait élu désormais au titre d'abbé exempt, se rendrait à la cour romaine pour y être confirmé, et y recevoir la bénédiction. Par ce statut nouveau et irrégulier, la religion était exposée à un grand péril, et l'église devait renoncer évidemment à toute prospérité temporelle. En effet, les religieux sont dans la nécessité d'élire pour pasteur de leurs âmes, non pas une personne mûre et religieuse, mais quelque homme à demi séculier, qui préfère l'équitation à l'équité [1], et qui aime mieux la loi de Justinien que la loi du Seigneur, laquelle convertit les âmes. En outre, en admettant qu'un tel homme soit élu (car un autre serait réprouvé par le roi et ses satellites), après de longs retards perdus dans ce voyage d'au delà des Alpes, l'élu serait peut-être cassé ou l'élection réprouvée ; peut-être même l'élu mourrait-il en route. Alors le couvent languirait, et le roi, qui con-

[1] Le texte donne : *plus æquus quam æquitas*. Dans l'impossibilité de donner un sens à cette phrase, nous traduisons en lisant *equus*. Ces sortes de jeux de mots sont, comme on sait, familières à Matt. Páris.

fisquerait tout en sa main, pillerait et engloutirait à sa volonté.

Le roi d'Angleterre prépare une expédition contre les Gallois. — Le comte Richard aborde en Allemagne. — Il est couronné roi d'Allemagne. — Il institue Jean d'Avesnes pour son sénéchal — Discorde entre les moines de Winchester et ceux de Glastonbury. — Morts diverses. — Faits divers. — Maladie du roi. — L'écuyer de Guillaume de Valence est massacré par le peuple de Londres. — La chasse de saint Albans, portée en procession, fait cesser la pluie. — Vers le même temps aussi le seigneur roi promulgua ses brefs dans toute l'Angleterre, avec injonction à quiconque devait service militaire à son seigneur roi, de se trouver pour la fête de la bienheureuse Madeleine, prompt et prêt à le suivre, avec armes et bagages, dans le pays de Galles, parce qu'il allait partir à main armée, pour repousser les incursions des Gallois, qui déjà se répandant partout en liberté, s'emparant impunément des châteaux des seigneurs voisins, et même de ceux des Anglais, et passant les assiégés au fil de l'épée, se livraient aux pillages, aux incendies et aux massacres. Or, étant instruits du dessein qu'avait le roi de venir les attaquer à main armée avec ses troupes, les Gallois emmenèrent prudemment leurs femmes, leurs enfants et leurs troupeaux dans l'intérieur du pays, c'est-à-dire dans le Snowdon et dans des lieux montueux et inaccessibles pour les Anglais, labourèrent les prairies, détruisirent les moulins dans

les endroits par où devaient passer les Anglais, brisèrent les ponts, emportèrent subitement toute espèce de provisions, et creusèrent des trous profonds dans les lieux guéables pour les rendre infranchissables, et pour que ceux qui passeraient tombassent à l'improviste dans le gouffre et s'y noyassent. Ainsi les travaux de Mars prospérèrent entre leurs mains. Or, leur cause paraissait juste même à leurs ennemis, et cela réconfortait surtout les Gallois qui, à l'exemple des Troyens, dont ils étaient descendus[1], combattaient vigoureusement, avec une fermeté digne de leur origine, pour les lois de leurs ancêtres et pour leurs libertés. Malheur aux misérables Anglais qui, foulés aux pieds par tous les étrangers, permettent que l'on souffle sur les anciennes libertés d'eux-mêmes et du royaume, sans que l'exemple des Gallois les fasse rougir de leur lâcheté. Loin de vouloir obéir en

[1] On connaît les traditions romanesques qui donnaient pour père aux Francs un fils d'Hector; et il n'est pas étonnant que les Cambriens du Snowdon revendiquassent aussi l'origine qu'on attribuait aux anciens Gaulois. Ces erreurs singulières, accréditées par les livres de chevalerie, furent rédigées sous forme historique par Jean Lemaire, en 1509, et avec ce titre : *Illustrations des Gaules et singularité de Troyes*. Ronsard y puisa également le sujet d'un poëme héroïque, *la Franciade*. Dutillet, l'un des premiers, fit justice de ces fables; et après lui Mezeray, qui en parle ainsi au commencement de son *Histoire des Francs avant Clovis* : « Il faut en dire autant de Francus, que le Manethon du même Annius (de Viterbe) nous suppose pour fils d'Hector de Troye, et l'amène en Gaule pour y estre gendre et successeur du roy Remus; comme aussi des quatorze ou quinze rois que certains faiseurs de contes font descendre de ce mariage et régner après ce Francus de père en fils. »

aucune façon à Édouard, fils du seigneur roi, les Gallois se moquaient de lui et le tournaient cyniquement en dérision, accumulant contre lui injures sur injures. Aussi le même Édouard avait-il dessein de résigner le pays de Galles et les Gallois, comme gens indomptables. O Angleterre, tu es regardée à juste titre comme la servante de toutes les nations, comme condamnée au plus vil esclavage! tout ce que les indigènes cultivent est pillé et emporté par les étrangers.

Vers le même temps aussi, le comte Richard, ayant abordé heureusement en Allemagne, trouva sur le rivage une multitude infinie qui, toute prête à l'applaudir, attendait son arrivée avec joie et honneur. Comme ces hommes avaient fait beaucoup de dépenses, il ordonna qu'on leur distribuât de beaux présents en dédommagement; ce qui lui valut d'obtenir les louanges, les acclamations et la faveur de tous.

Le jour de l'Ascension du Seigneur, c'est-à-dire le 6 avant les calendes de juin, le comte de Cornouailles Richard fut couronné roi des Allemands ou des Romains, par la main de Conrad, archevêque de Cologne, à Aix-la-Chapelle, en très-grand honneur et très-grande solennité, comme c'est la coutume observée de toute antiquité, sans qu'il y eût aucune opposition pour troubler cette cérémonie; ce qui n'était jamais arrivé de temps immémorial. La comtesse Cincia, sa femme, fut couronnée reine avec lui. Le lendemain de ce jour, c'est-à-dire le vendredi, le nouveau roi Richard ceignit le baudrier militaire à son

fils Henri, qu'il avait eu d'Isabelle, première femme du même roi Richard, et le jour du noviciat du même Henri, aussi bien que le jour de son couronnement, il célébra un festin assez somptueux pour pouvoir exciter à juste titre la surprise aux yeux des Allemands. Mais on pourra trouver plus au long tous ces détails dans la lettre qu'il envoya en Angleterre et qui est rapportée au livre des *Additamenta* [1].

Le roi Richard régla donc librement les affaires du royaume d'Allemagne, en suivant les traces des seigneurs du pays, et en s'attachant à leurs conseils, principalement à ceux de l'archevêque de Cologne. Il institua pour son sénéchal Jean d'Avesnes, qui était un homme exercé au métier des armes; car il y avait encore dans le royaume quelques opposants, par exemple, l'archevêque de Trêves, homme puissant et belliqueux, qui puisait son audace téméraire dans la faveur des Français.

Cette même année aussi, et peu de jours auparavant, le prieur et les moines de Winchester et l'abbé et le couvent de Glastonbury suscitèrent, par leur ambition et par leurs discordes, un scandale qui retombait sur tout l'ordre monastique, et dissipèrent les biens de leurs nobles et antiques églises, à la perpétuelle et énorme lésion d'icelles, et à l'opprobre des auteurs de ce dommage. Je n'ai pas jugé à propos d'insérer dans ce livre l'histoire de leurs querelles, qui exigerait des traités spéciaux et diffus, ou de la

[1] *Voy.* l'addition XLII à la fin du volume.

confier à la mémoire des hommes; mais je crois plus à propos de passer sous silence de pareils schismes, qui fournissent des aliments à l'avidité de la cour romaine.

Cette même année aussi, et quelque temps auparavant, mourut Maurice Fitz Gérold, chevalier à nul autre pareil pour sa bravoure et sa courtoisie, en Irlande, où jadis il avait exercé les fonctions de grand justicier. Il avait vécu toute sa vie d'une manière louable; cependant il encourut note d'infamie, peut-être à tort, au sujet de la mort de Richard, comte maréchal.

Cette même année aussi, mourut Robert de Sothindon, clerc spécial du seigneur roi, et jadis justicier en tournée, qui étant tombé malade à Hartford, y arriva à son dernier jour et y fut enterré.

Dans l'octave du bienheureux Benoît, Léolin, capitaine en chef des Gallois, étant venu attaquer soudainement les hommes du comte de Glocester, s'empara par la force d'un château appartenant au même comte, et passa au fil de l'épée ceux qu'il trouva dans le château.

Cette année aussi, mourut la sœur du bienheureux Edmond de Cantorbéry, la dame Alice[1], prieure de Katesby, religieuse d'une sainteté et d'une innocence merveilleuse, sur la tombe de laquelle on assure que des miracles furent opérés.

Vers le même temps, mourut le vertueux prieur

[1] Matt. Pâris l'appelle plus haut *Marguerite*.

de Norwich, homme d'une grande sainteté et d'une érudition éminente, qui, outre les messes, les heures canoniques, les oraisons secrètes et spéciales, achevait chaque jour le psautier en psalmodiant. Environ dix années auparavant, le roi, ensorcelé par les conseils des méchants, avait eu soin de faire casser, au moyen de quelques exceptions frivoles, ce prieur qui avait été élu régulièrement à l'évêché de Norwich.

A la même époque aussi, c'est-à-dire à la fin de mai, le seigneur roi voyant que les Gallois triomphaient maintes fois au gré de leurs vœux, et massacraient, sur les confins du pays de Galles, une foule de féaux du seigneur roi, croyant qu'il devait renoncer à toute espérance sur le royaume d'Apulie, pour lequel il avait inutilement dépensé tant d'argent, enfin, affligé tant par la grave maladie de la reine, que par la mort de sa fille Catherine, fut précipité dans une si grande tristesse, qu'il tomba malade de la fièvre tierce. Cette fièvre le retint longtemps épuisé à Londres, tandis que la reine, prise d'une pleurésie, gardait le lit à Windsor.

Vers le même temps aussi, un écuyer de Guillaume de Valence, frère du seigneur roi, se trouvant à Londres et s'y conduisant avec insolence, tira son couteau en jurant qu'il allait le plonger dans le sang des habitants ; avec ce même couteau il blessa sans motif quelques personnes, et se fiant dans la protection ordinaire de son seigneur, ne se borna pas aux coups qu'il venait de porter, mais se répandit en menaces et en injures. Ne voulant ni ne pouvant supporter

sa jactance[1], la populace se jeta en foule sur lui et tua cet arrogant, en l'écrasant sous les pierres et sous les bâtons. On transporta dans une maison le moribond, qui dit au moment d'expirer : « Pour Dieu, que l'on « dise bien à mon seigneur que ma mort ne doit être « imputée à personne, mais que moi seul en suis « cause par ma sottise et par mon insolence. En effet, « nous tous qui avons confiance dans la protection « de nos seigneurs, nous avons foulé misérablement « aux pieds les innocents et les coupables. » Puis il mourut. En apprenant cela, Guillaume alla se plaindre fortement au roi des habitants de Londres qui avaient commis ce meurtre, et fit apporter le corps du mort sous les yeux du roi, pour faire plus d'impression sur lui. Le maire de la ville ayant donc été mandé, et ayant essuyé de violents reproches, répondit : « Mon seigneur roi, je ne puis refréner les vio- « lences du menu peuple; mais prenez connaissance « de ce que cet homme a dit en mourant. » En effet, lorsque le roi eut appris les détails de l'événement, il dit : « Ce malfaiteur n'a eu que ce qu'il avait mé- « rité. » Toutefois cette racine de malveillance contre les habitants ne fut pas totalement extirpée, comme la suite du récit le montrera plus pleinement.

Vers le même temps, maître Roger de Weschain, évêque de Chester, homme bien digne de tout éloge,

[1] *Non valentes nec valentes valentium tolerare* : double jeu de mots et allusion au titre que portait le frère du roi, *Guillielmus de Valentia*.

alla où va toute créature. Depuis longtemps il était atteint de cette infirmité qui dessèche, et qu'on nomme paralysie, et avait résigné son évêché. Or, maître Longue-Épée avait été mis à sa place [1].

Vers la même époque, c'est-à-dire au commencement de la saison d'automne, l'abbé et le couvent de Saint-Albans, considérant que, par l'inondation immodérée des pluies, les foins aussi bien que les moissons étaient menacés d'un anéantissement général, s'assemblèrent dans le chapitre et décidèrent, comme on avait coutume de le faire en pareil danger, qu'un jeûne serait ordonné par l'archidiacre, et qu'on transporterait en procession solennelle, tant au milieu du peuple que de la communauté, la châsse de saint Albans à l'église de Sainte-Marie, dite des Prés, la communauté et le peuple suivant nu-pieds la châsse, et priant avec ferveur. La cérémonie terminée, cette inondation si fâcheuse cessa le même jour par les mérites du bienheureux martyr.

Retraite de l'université de Paris. — Irruptions dangereuses des Gallois. — Exhortation belliqueuse de leur chef Léolin. — Maladie de l'évêque de Hereford. — Rustand est accusé devant le pape. — Le roi s'approche de Chester avec son armée. — Simon de Wanton est confirmé évêque de Norwich. — Vers le même temps, l'université de Paris se retira, tant à

[1] C'est évidemment le même qui est nommé plus haut maître Roger de Molend ou de Meulan.

cause du temps de la moisson[1], qui alors était proche, qu'à cause de la persécution que lui faisaient éprouver les frères Prêcheurs, et en se retirant laissa la ville en grande partie vide d'habitants. En effet, frère Hugues, de l'ordre des Prêcheurs et cardinal de l'église romaine, travaillait vigilamment et puissamment à affaiblir le parti des écoliers, et à fortifier la condition des frères Prêcheurs révoltés contre l'université[2].

A cette époque aussi, comme les Gallois considéraient très-certainement qu'il y allait de leurs têtes, ceux de Nortwalles se confédérèrent indissolublement avec ceux de Suthwalles; ce qui ne s'était jamais vu auparavant, parce qu'ils étaient toujours en guerre les uns contre les autres. Ayant donc tenu conseil en commun, ils tombèrent à l'improviste sur l'armée du roi, déterminés à cette atta-

[1] Ce passage donne, à notre avis, l'un des motifs qui avaient fait choisir les mois d'août et de septembre pour le temps des vacances.

[2] Matt. Pâris n'eut point connaissance de la fin de cette querelle, dont il continue à parler vaguement, puisqu'il mourut en 1259. Rappelons sommairement quelques faits. Alexandre IV, ne pouvant triompher de la résistance de l'université, lui adressa, au mois de novembre 1256 et dans le cours de l'année 1257, des lettres tour à tour menaçantes et flatteuses; il envoya même ses trois neveux suivre les cours des docteurs de Paris. Le mérite reconnu de saint Thomas d'Aquin l'emporta sur les répugnances de l'université; il fut reçu docteur et prononça l'apologie des ordres Mendiants. Enfin, en 1260, l'université consentit à admettre les Prêcheurs, mais au dernier rang; leurs docteurs en théologie après tous les autres docteurs jeunes et vieux, séculiers et réguliers; leurs bacheliers après tous les autres, même ceux des divers ordres religieux, tels que les Carmes, les Bernardins, les Cisterciens, etc.

que violente par les rapports d'un traître. En effet, les chevaliers du roi, surpris dans un lieu étroit et marécageux, auprès d'un château de Suthwalles où ils croyaient trouver un refuge assuré, rencontrèrent des ennemis là où ils pensaient trouver des amis dévoués, au moment où, battant en retraite, ils espéraient être reçus et protégés dans ce château. Se trouvant donc comme écrasés entre deux meules, et assaillis à la fois par devant et par derrière, ils furent vaincus, dispersés et massacrés au gré de leurs adversaires. Dans cette rencontre très-sanglante, succombèrent des chevaliers illustres du seigneur roi d'Angleterre; à savoir, le seigneur Etienne Bauzan, que le roi aimait beaucoup; le seigneur Robert de Norham, et beaucoup d'autres dont nous ne savons point les noms. Les Gallois, triomphant donc selon leurs vœux, reçurent dans leur paix et dans leur alliance Griffin de Brunfeld, aux conseils et aux renseignements duquel ils devaient leur victoire. Or ce Griffin, Gallois de nation, était un homme brave et de haute naissance. Comme quelque temps auparavant il avait pris parti pour le roi, les Gallois avaient réduit en cendres toutes les terres et les riches possessions de Griffin, pour lesquelles le roi n'avait ni voulu ni pu se porter garant[1].

[1] Les sens de warrant sont très-nombreux dans la loi anglaise. Nous traduisons ainsi sur la foi du glossaire, qui dit : *Warantizare enim est authoritate majoris minorem defendere, et securum ne puniatur reddere.* On pourrait, ce nous semble, comprendre ici simplement *garantir* dans le sens de protéger.

Dès lors Léolin, joyeux de sa victoire et riche des dépouilles des vaincus, fortifié de plus par l'alliance de ceux de Nortwalles et par la rentrée en grace du susdit Griffin, consola ses Gallois en leur disant : « Jusqu'à présent le seigneur Dieu des armées nous « a secourus. Il est clair pour tous tant que nous « sommes, que cette victoire ne doit pas être attri- « buée à notre vaillance, mais à la piété de Dieu qui « combat également avec peu comme avec beaucoup. « Comment nous, qui sommes petits, faibles et mal- « habiles en comparaison des Anglais, oserions-nous « lever le talon contre leur roi, si Dieu ne nous oc- « troyait son patronage? Le Seigneur a vu notre af- « fliction ; il a vu comment Geoffroi de Langeley et « les autres officiers inexorables, tant du roi que « d'Édouard, circonvenaient notre simplicité. Sachez « que maintenant et dorénavant il y va de vos têtes. « Si nous sommes pris, nous n'aurons à espérer au- « cune miséricorde. Tenons donc ferme tous ensem- « ble ; car si nous sommes inséparables, nous serons « aussi invincibles. Nous voyons plus clairement que « le jour que le roi d'Angleterre appauvrit, déshé- « rite et force à dégénérer ses Anglais naturels. Com- « ment donc nous épargnerait-il, nous qui le pro- « voquons et cherchons à lui faire tort et à nous « venger? Il se propose de nous faire disparaître de « dessous le ciel ; mais la justice de notre cause nous « protége et confond nos adversaires. Il vaut mieux « mourir et s'en aller vers le Seigneur, que de vivre « dans l'angoisse et de succomber enfin au gré de

« nos ennemis. » Aussi encouragés par ces paroles et excités à bien combattre, les Gallois, se livrant jour et nuit aux massacres, aux pillages et aux incendies, réduisirent en désert toute la terre qui forme frontière entre l'Angleterre et le pays de Galles.

Cette même année, l'évêque de Héreford, qui avait amassé tant d'imprécations sur sa tête, mérita d'être flagellé de toutes façons par le Seigneur, pour sa correction, du moins on doit l'espérer. Il devint donc comme un fugitif qui se cache, et il n'y avait personne dans cet évêché, à qui le triste état de sa fortune permît de rechercher les traces dudit évêque. On en trouvait cependant quelques-uns qui disaient qu'il s'était sauvé à Montpellier, pour s'y faire guérir de l'infirmité qui le tourmentait; car il avait au nez un polype galeux qui lui mangeait toute la face. En effet, à ce que disent les physiciens, la gale est la même chose pour la peau que la lèpre pour la chair.

Vers le même temps, maître Rustand, clerc spécial du seigneur pape, fut accusé grièvement devant le seigneur pape d'avoir veillé à ses propres intérêts plus qu'il n'était juste, d'avoir amassé ardemment en Angleterre des possessions, des revenus et de l'argent, et d'être devenu, en séduisant le roi et les évêques, un des premiers entre tous les seigneurs du royaume, par son opulence et ses richesses.

A la même époque, vers le temps des moissons, le seigneur roi s'approcha de Chester avec son armée qui était nombreuse; aussi ceux qui le suivaient, ne

voulant pas fournir de provisions aux Gallois, dévastèrent immiséricordieusement des moissons magnifiques et abondantes, ainsi que les autres fruits des arbres, faisant ainsi autant de tort à eux-mêmes qu'à autrui. Aussi en peu de temps la cherté des vivres devint telle dans l'armée, que les chevaux aussi bien que les hommes éprouvèrent une disette très-fâcheuse. Sur ces entrefaites, le roi, pour précipiter dans un abîme de désespoir les Gallois qu'il appelait ses ennemis et ses traîtres, fit lever de nombreuses troupes d'hommes d'armes en Écosse, en Irlande et en d'autres pays, pour environner les Gallois de toutes parts et les briser irréparablement, comme des vases de potier. Cependant Léolin, sur l'avis de ses seigneurs, envoya au roi des députés solennels, pour demander un traité de paix, à condition toutefois que les Gallois obtiendraient en paix les lois de leurs ancêtres et leurs libertés, comme ils avaient coutume de le faire, et qu'ils ne seraient point soumis ni ne rendraient compte à Édouard ou à aucun autre qu'au roi; car ils ne souffriraient en aucune façon à l'avenir, comme ils le déclaraient ouvertement, qu'on les donnât ou qu'on les vendît ainsi que des bœufs ou des ânes. Mais le roi n'accueillit ni leurs humbles prières ni leurs demandes modérées; au contraire, animant ses chevaliers, et déployant son étendard royal, il s'avança de jour en jour à main armée, et, comme un dragon qui ne sait épargner personne, menaça le pays de Galles d'une extermination générale.

Vers la fête du bienheureux Pierre, qu'on appelle aux Liens, maître Simon de Wanton fut confirmé comme évêque de Norwich. Aussitôt après qu'il eut été élu par les moines de Norwich, il avait envoyé en toute hâte des messagers à la cour romaine, et en y répandant de riches présents, avait obtenu une dispense pour conserver pendant quatre ans ses anciens revenus, quoique son évêché fût suffisamment pourvu de tous biens. Ce genre de concession était déjà passé en coutume dans la cour romaine.

Le roi d'Angleterre perd l'affection du roi d'Espagne. — Il rentre sans gloire en Angleterre. — Députés solennels envoyés au roi de France pour recouvrer les droits du roi d'Angleterre. — Mort de Nicolas de Fernham, ancien évêque de Durham. — Discorde entre les rois de Danemark et de Norwége. — Déposition d'Étienne de Lexinton, abbé de Clairvaux. — Cette même année aussi, le cœur du roi d'Espagne fut détourné de l'amour du roi d'Angleterre. En effet, il disait que le comte de Cornouailles, frère du roi, l'avait supplanté dans le royaume d'Allemagne ou des Romains. Aussi exigeait-il du roi aide contre ses ennemis, aux termes de la charte conclue entre eux, et qui portait qu'ils étaient tenus de s'entr'aider mutuellement l'un l'autre. A cela le roi d'Angleterre répondit : « Donc le roi d'Espagne est « tenu de me secourir dans les besoins de mon frère à « qui je ne puis ni ne veux manquer. Il a été élu ré« gulièrement au royaume d'Allemagne, et couronné

« sans aucune opposition. Or, si quelqu'un avait ré-
« clamé pour le roi d'Espagne et pour son droit, en
« prouvant qu'il eût été élu régulièrement le premier,
« mon frère, le comte de Cornouailles Richard, n'au-
« rait point consenti à l'élection faite en sa faveur, et
« moi-même je ne l'aurais souffert en aucune façon. »
Par ainsi fut apaisé le courroux inconsidéré du roi
d'Espagne.

A la même époque, le roi voyant que les affaires de Mars lui étaient contraires, que la cherté des vivres s'accroissait de jour en jour, que ceux qui lui avaient promis secours n'arrivaient pas, et que l'intempérie de l'hiver approchait, se disposa à revenir en Angleterre vers la fête de saint Michel, pour assister à la fête de saint Édouard, qui est dans la quinzaine de la Saint-Michel, et se mit sans gloire en route pour Londres.

Vers le même temps, des députés solennels furent envoyés au roi de France ; à savoir, l'évêque de Worcester Gaultier, le comte de Leicester Simon, le comte-maréchal Roger Bigod, Pierre de Savoie et Robert Waleran, pour négocier la restitution des possessions du roi d'Angleterre que le roi de France détenait depuis longtemps injustement. Le roi de France leur aurait répondu avec retenue; mais son frère et les seigneurs français répondirent fort rudement par un refus et par des sornettes. Ainsi les députés revinrent vers la Purification de la bienheureuse Marie, sans avoir réussi rien.

Vers le même temps, mourut maître Nicolas de

Fernham, jadis évêque de Durham, qui avait résigné son évêché pour recueillir plus tranquillement et plus librement les fruits de la contemplation. Or, il mourut dans son beau manoir de Stockton, qui est situé sur le fleuve la Thees, et qui, lorsqu'on le pourvut, lui avait été cédé dans le partage qui fut fait, avec deux autres manoirs, ceux de Hoveden et de Eslington. Lorsque la nouvelle de cette mort fut parvenue à la connaissance du roi, il extorqua trois cents marcs à l'évêché de Durham, sous prétexte qu'il n'avait pas eu intégralement la garde de l'évêché, quand il était vacant, c'est-à-dire pendant le temps qui s'écoula entre la cession dudit Nicolas et la création ou l'institution de son successeur Gaultier. Or, l'archevêque d'York Gaultier, et l'évêque de Londres Foulques, avaient protégé, à titre de conservateurs, la part qui revenait audit Nicolas. Et les gens du roi ne rougirent pas d'avoir donné à leur seigneur un conseil aussi détestable.

Cette même année, une grande querelle s'éleva entre les rois de Dacie et de Norwége, et des combats particuliers furent livrés sur mer entre les vaisseaux marchands. Mais les évêques des deux royaumes ayant interposé avec vigilance leur médiation, la paix fut rétablie entre les deux rois. Cette même année, mourut le fils aîné et l'héritier du même roi de Norwége, qui s'appelait Hacon comme son père, et était un jeune homme de belle mine.

Quand la saison d'automne approcha de sa fin, que déjà l'hiver eut abrégé les jours et amené les

froids, et que la cherté des vivres fut extrême dans l'armée du roi, le seigneur roi, sur l'avis de ses conseillers intimes qui supportaient avec peine cette disette, revint des pays de Chester vers Londres, pour assister à la fête de la translation de saint Édouard. Léolin, apprenant son départ, le suivit longtemps, et s'il voyait quelqu'un qui se séparât et s'écartât de l'armée du roi, il tombait sur lui et le tuait. Ainsi le roi revint tout à coup, sans gloire et après avoir dépensé beaucoup d'argent, dans des pays plus sûrs, mais non sans exciter les rires et les moqueries de ses ennemis; et cependant [naguère] il parcourait ses troupes armé de toutes pièces, faisait déployer l'étendard royal et exhortait avec allégresse ses compagnons d'armes à massacrer ces Gallois, le rebut des hommes.

Pendant que le cours de ces jours s'écoulait, Étienne, surnommé de Lexinton, abbé de Clairvaux, fut déposé ignominieusement parce qu'il avait obtenu, contre les statuts de l'ordre de Cîteaux, le privilége d'être abbé à perpétuité; mais on assure que cela fut machiné contre lui malicieusement et par envie, parce qu'il avait fondé à Paris cette école qu'on appelle Chardenay, qu'il avait pourvu à son entretien après l'avoir fondée, qu'il était élevé au-dessus des autres par ses vertus et la supériorité de sa science, et qu'il était en outre Anglais de nation. A cette nouvelle, le seigneur pape voulut l'absoudre et le rétablir dans son ancien état; mais les adversaires du même Étienne, en répandant dans la cour ro-

maine de grandes sommes d'argent, obtinrent que la sentence de déposition qu'ils avaient prononcée définitivement contre lui serait maintenue.

NOUVEAU STATUT PAR LEQUEL TOUT ÉLU DOIT SE RENDRE A ROME EN PERSONNE.—HENRI, FILS DU ROI D'ALLEMAGNE, SE REND EN ANGLETERRE. — L'ARCHEVÊQUE D'YORK EST EXCOMMUNIÉ. — LA REINE SE REND A SAINT-ALBANS. — FÉCONDITÉ DE BÉATRICE, COMTESSE DE PROVENCE. — PROGRÈS DES TARTARES EN ORIENT ; ILS DÉTRUISENT LES ASSASSINS. — PIERRE D'ORIVAL SUCCÈDE A HURTOLD, CONSEILLER DU ROI. — Dans le cours des mêmes jours, l'élu à Ély et l'élu à l'église de Saint-Edmond dépensèrent tant d'argent en cour romaine, tant en donnant qu'en promettant, pour obtenir leurs droits, que les hommes prudents, en considérant la quantité du trésor dépensé, pouvaient s'étonner et être saisis d'une stupeur profonde. Enfin, les prélats ayant réussi dans leur demande, mais se trouvant endettés énormément, revinrent fort tristes d'être la cause ou le sujet d'un si grand péril pour leurs églises. Tel est le résultat de cet abominable statut de la cour romaine par lequel il faut que tout élu passe les Alpes en personne et grossisse, à sa lésion ou plutôt à sa ruine, les escarcelles des Romains. Or, lorsque le roi, qui avait réduit à rien les églises desdits prélats, eut appris cela, il rougit ou du moins dut rougir et être confondu de ce qu'à la ruine de sa dignité, le royaume d'Angleterre était assailli par tant de scandales et tourmenté par tant d'adversités. Voilà le

vexations nouvelles exercées sur les personnes des prélats ! Voilà aussi le pillage des églises sous le roi et les gens du roi ! Voilà la désolation lamentable et funeste des couvents! Si par hasard l'élu meurt en chemin, si le même élu ou l'élection susdite est réprouvé, toutes les lamentations seront encore renouvelées. Si l'on vient désormais à élire dans un couvent quelque personne insuffisante, qui ne compte pour rien de faire des voyages à cheval et de parcourir séculièrement des contrées lointaines et séculières, le couvent dépérira sous un pareil supérieur[1]; comme il faudra que cet élu contracte avant son installation des dettes qu'il ne pourra payer, les biens temporels dépériront aussi.

Vers la fête de saint Michel, Henri, fils du seigneur roi d'Allemagne Richard, que son père avait créé chevalier, comme nous l'avons dit, le lendemain de son couronnement, revint en Angleterre et fut accompagné par quelques seigneurs anglais qui avaient suivi ledit roi, à savoir le seigneur Hugues de Spencer, Jacques d'Audeley[2], Étienne Cheinduit et plusieurs autres. On ne sait pour quelle cause ils revinrent; mais on croit, et c'est un fait affirmé par des gens dignes de foi, que les Allemands ne souffrent pas, comme les Anglais, que le cœur de leur roi soit

[1] *Sub tali rigore*. Nous lisons *priore*.

[2] On trouve aussi cette famille nommée d'Andelay ou d'Andely. Un de ses descendants, qui se signala par sa bravoure et sa générosité à la bataille de Poitiers, est appelé par Froissard *Jasmez d'Andellée*.

courbé ainsi qu'un roseau, par les conseils des étrangers.

Vers le même temps, le seigneur pape appesantit sa main sur l'archevêque d'York, et ordonna qu'il fût excommunié ignominieusement dans toute l'Angleterre, à la lueur des cierges et au son des cloches, afin d'énerver sa constance par une mesure aussi violente et aussi terrible. Mais ledit archevêque, instruit par l'exemple du bienheureux Thomas, martyr, ainsi que par l'exemple et les leçons du bienheureux Edmond, jadis son maître, fortifié aussi par la fidélité du bienheureux Robert, évêque de Lincoln, ne désespéra nullement de recevoir d'en haut des consolations, et supporta patiemment toute la tyrannie du pape; car il ne voulait pas conférer les revenus abondants de son église à des gens indignes et inconnus, venus d'au delà des Alpes, et n'avait point souci d'obéir et de se soumettre comme une femme à la volonté du pape, en abandonnant la rigueur du droit. C'est pourquoi, plus il était maudit d'après les injonctions du pape, plus il était béni par le peuple, mais pourtant en secret, à cause de la crainte qu'inspiraient les Romains.

Le 8 avant les ides d'octobre, la dame reine se rendit à Saint-Albans, accompagnée de l'épouse d'Edouard et de beaucoup d'autres dames, pour accomplir les vœux d'actions de grâces et de remercîments qu'elle avait faits audit martyr, et pour offrir un présent à son vénérable tombeau. En effet, tandis qu'elle était atteinte de la maladie très-grave

dont nous avons parlé, elle s'était fait mesurer [1] et avait promis au martyr de se rendre à Saint-Albans et d'y porter un présent votif; elle offrit donc à l'autel une tenture précieuse et convenable que nous appelons vulgairement baldaquin.

Comme la remarque qu'on va lire m'a été fournie en temps opportun par des gens dignes de foi, je ne crois pas à propos de passer sous silence ce qu'on m'a rapporté du très-fécond et très-noble ventre de la comtesse de Provence Béatrice. Elle avait déjà donné le jour à trois reines très-illustres; à savoir, la reine de France, la reine d'Angleterre et la reine d'Allemagne. Deux de ces reines, à savoir celle de France et celle d'Angleterre, avaient aussi fait naître deux reines, c'est-à-dire la reine d'Ecosse et la reine de Navarre. C'est ainsi que, par une lignée si magnifique, la susdite comtesse Béatrice, non sans qu'on dût reconnaître en cela le doigt de Dieu, avait illustré l'étendue de la chrétienté par cinq reines sorties d'elle, ce qui est admirable. D'autre part, cette même comtesse Béatrice, si féconde, procréa deux autres filles très-illustres; l'une et l'autre méritèrent d'être unies par mariage à des fils de reine, à savoir aux comtes d'Anjou et de Provence [2].

Au milieu de la tempête générale qui agitait le monde, et dont la guerre entre les Gallois et les Anglais, dans les pays d'Occident, n'était pas le

[1] Cet usage a déjà été expliqué à la page 337 du deuxième volume.

[2] Nous avons précédemment relevé deux fois la même erreur.

moindre sujet de trouble, l'inimitié hostile et tyrannique des Tartares et des Sarrasins se déchaîna dans les pays d'Orient, et une multitude de nations furent soumises au tribut envers les mêmes Tartares, à savoir les soudans, les admiraux, les princes, et même les califes. Les Tartares, voulant faire la même chose aux chrétiens, sommèrent les frères du Temple et de l'Hôpital, et tous les habitants de la Terre-Sainte, de se soumettre à leur joug insupportable. Ceux-ci, ayant tenu conseil pendant la nuit et en ayant longuement et très-soigneusement délibéré, répondirent tous d'une seule voix aux députés des Tartares qu'ils ne s'étaient point voués au service de Dieu et n'avaient point pris l'habit religieux pour vivre dans les délices, mais plutôt afin de mourir pour le Christ, qui, dans cette même terre, n'avait point refusé de souffrir le supplice de mort pour la rédemption du genre humain. Viennent donc les Tartares, viennent donc ces démons tartaréens, et ils trouveront les serviteurs du Christ rangés en bataille et prêts à combattre contre eux pour la défense de la loi chrétienne.

Dans le cours de cette même année, les détestables Tartares détruisirent les Assassins, race plus détestable encore, et que nous appelons porte-couteaux. Si quelqu'un désire connaître les impuretés, la vie et les mœurs de ces Tartares, aussi bien que la fureur et la superstition des Assassins,[1] il pourra,

[1] Voy. l'addition XLIII à la fin du volume. Mais ce document ne four-

en cherchant avec soin, trouver à Saint-Albans des détails à ce sujet.

Vers la fête de saint Michel, Hurtold, qui était le conseiller, le clerc spécial du seigneur roi, et de plus le trésorier de la chambre du roi, étant venu à mourir, on lui substitua Pierre d'Orival, et un étranger succéda à un étranger.

Les grands d'Ecosse prennent la tutelle de leur roi. — Combats entre Jacques d'Audeley et les Gallois. — Le roi d'Espagne prétend avoir été élu roi d'Allemagne avant Richard. — Il écrit au roi d'Angleterre pour réclamer son appui. — Députés solennels envoyés en France. — Frontières du pays de Galles réduites en désert. — Coup d'oeil sur l'année 1257. — Dans le cours des mêmes jours, le roi d'Ecosse Alexandre, de l'adolescence duquel on espérait des fruits très-utiles pour le royaume, s'étant engagé indécemment

nit aucun détail sur les Assassins. Quant au passage en lui-même, il est exact, si ce n'est qu'il faut entendre les Assassins de Perse, distinction que Matt. Pâris ne pouvait connaître, bien qu'en un passage il les désigne par le nom d'*arsacidæ*. La formidable armée qu'Holagou-Khan conduisait à la conquête de la Perse, de 1255 à 1258, écrasa sur son passage les Ismaélites, qui, depuis plus de cent soixante ans, régnaient avec impunité dans les montagnes situées au sud de la mer Caspienne. Les Ismaélites de Syrie, qui avaient élevé dix forteresses dans les montagnes de Tortose, étaient une colonie de ceux de Perse, dont le prince ou iman nommait un lieutenant pour conduire et gouverner les Assassins du Liban. Ces derniers furent exterminés par les Mamelucks vers l'an 1280, et la ruine de leurs frères de Perse leur ôtait tout moyen de résistance. (*Voy.* Gibbon, tom. xii, chap. 64, et les *Mémoires de Falconnet.*)

dans une mauvaise voie en exaltant les étrangers, en suivant leurs conseils et en les élevant et établissant au-dessus de ses hommes naturels, ses sujets indigènes et naturels s'en indignèrent, et, pour qu'il ne se laissât pas entraîner à des actes plus odieux encore, remirent en garde ledit roi et la reine; ils séparèrent aussi la reine de lui, afin qu'elle ne marchât pas sur les traces de son père, et les gardèrent tous deux prudemment, agissant ainsi à l'exemple des Allemands, jusqu'à ce que tous les étrangers eussent été éloignés et expulsés. Dès lors les seigneurs d'Ecosse tinrent plus librement et avec plus de sécurité les rênes du gouvernement de leur royaume. Ils reprochaient de plus à la reine d'avoir appelé son père le roi d'Angleterre et de l'avoir excité à venir contre eux hostilement avec son armée, pour les exterminer misérablement; ils disaient qu'à cause de cela Robert de Ros, le plus éminent de tous les seigneurs du nord, avait été ruiné immiséricordieusement et irréparablement. En effet, tout ce qui lui appartenait et pouvait être vendu était confisqué et mis en vente.

A cette époque aussi, un des seigneurs qui étaient récemment revenus d'Allemagne, à savoir Jacques d'Audeley, homme puissant et riche, qui avait sur les confins du pays de Galles des terres, des possessions et des châteaux que les Gallois avaient attaqués à main armée en y commettant des incendies et des massacres, assaillit à son tour ces malfaiteurs, tua et précipita un grand nombre d'entre eux dans les enfers, et redemanda compte aux mains des en-

nemis du sang de ses frères [d'armes]. Mais les Gallois, sortant à l'improviste de leurs retraites de renards et des anfractuosités de leurs rochers, le surprirent sur un terrain marécageux, coupèrent les jarrets des plus beaux chevaux (?) ou les éventrèrent, et réduisirent en cendres les maisons et les châteaux, sans distinction, massacrant les hommes qu'ils y trouvaient. C'est ainsi que l'Angleterre perdait misérablement sa force chaque jour. En effet, l'Angleterre avait coutume de tirer fréquemment du pays de Galles, par la voie du commerce, des chevaux, des bœufs, et d'autres marchandises, qui tournaient au profit des habitants des deux pays.

Vers le même temps, se répandirent des bruits fort déplaisants pour plusieurs, à savoir que le roi d'Espagne prétendait avoir été élu régulièrement avant que le comte Richard eût été élu au royaume des Romains. En témoignage de quoi l'archevêque de Trèves, et quelques autres seigneurs d'Allemagne avec lui, tenaient ferme sans varier pour ledit roi d'Espagne, et le roi de France fournissait aide et conseil à ce parti. En effet, les Français s'affligeaient de l'honneur conféré au comte Richard, et du profit que les Allemands devaient retirer de cette élection : car il y avait entre les deux peuples une ancienne haine native et inexorable qu'avait redoublée encore le grand combat livré récemment entre les Allemands et entre les Français et les fauteurs des mêmes Français, à savoir les Flamands. Mais l'établissement du nouveau roi d'Allemagne Richard était certain, ré-

gulier et incommutable. En effet, quand l'année précédente les seigneurs d'Allemagne donnèrent connaissance de cette élection au seigneur roi d'Angleterre et à ses seigneurs siégeant à Londres, il n'y eut pas même une ombre d'opposition ; plus tard, quand l'archevêque de Cologne, qui est le grand chancelier de l'empire, et beaucoup d'autres grands d'Allemagne, vinrent avec lui en Angleterre, ils ne firent en aucune façon mention du roi d'Espagne ou de son élection. Les messagers très-sagaces qui avaient été envoyés pour explorer l'état des choses en Allemagne, n'en parlèrent pas davantage. Aussi le roi d'Allemagne, affermi dans une possession tranquille, méprisa à juste titre les menaces du roi d'Espagne, quoique ce dernier menaçât d'une manière terrible de venir l'attaquer à main armée avec toutes les forces des rois de France, d'Aragon et de Navarre. De plus, le même roi d'Espagne, dans ses lettres, s'intitulait et se qualifiait élu roi des Romains ou élu roi d'Allemagne. Mais en apprenant ces menaces, le roi d'Allemagne Richard répondit avec allégresse et intrépidité : « Qu'il vienne avec toutes ses « forces et toute sa puissance, et moi j'irai au-devant « de lui hors des limites de mon royaume. »

Dans le cours des mêmes jours, le roi d'Espagne écrivit au roi d'Angleterre, et lui demanda instamment de l'aider puissamment et magnifiquement, comme il convenait, contre le comte de Cornouailles Richard, qui avait usurpé témérairement la couronne d'Allemagne, et avait supplanté frauduleuse-

ment ledit roi d'Espagne qui ne s'attendait à rien de pareil. Il demandait que le roi l'aidât, nous le répétons, aux termes de la charte conclue entre eux, et qui portait que l'un devait aider l'autre contre tout adversaire ; charte qui fut rédigée quand la paix fut rétablie entre eux en Gascogne. En apprenant cela, le roi d'Angleterre répondit : « Et moi, je demande « plus expressément encore qu'il m'aide moi et « mon frère contre nos rebelles et nos adversaires. « Quiconque est l'adversaire de mon frère, doit être « regardé justement comme rebelle envers moi ; « car celui qui n'est pas avec moi, est contre moi. » Or, il faut se rappeler que la Gascogne avait été octroyée au roi d'Espagne Alphonse, par le roi d'Angleterre Henri, en lui donnant sa fille, et que ce roi en avait eu saisine en vertu d'une charte et de la confirmation qu'en avaient faite les rois Richard et Jean. Aussi le roi d'Espagne avait fait une convention avec le roi Henri troisième, présentement régnant, laquelle portait que le fils de Henri épouserait la sœur du roi d'Espagne, que l'un des alliés aiderait l'autre en cas de nécessité, et que le roi d'Espagne déclarerait renoncer a toute prétention sur la Gascogne envers le roi d'Angleterre et ses héritiers. Une charte fut rédigée pour fixer ces conventions mutuelles. De plus, le roi d'Angleterre accorda une charte assez honteuse, par laquelle il s'engageait à donner satisfaction à tous les Gascons sur les dommages qu'ils avaient éprouvés par sa venue. Or, le roi d'Angleterre subit tous ces opprobres

et toutes ces pertes, parce qu'au moment où le comte de Leicester Simon avait dompté presque complétement les Gascons rebelles, le roi avait signifié aux seigneurs de Gascogne de ne rien faire pour lui; ce qui avait anéanti totalement l'autorité du même comte. Par cette malheureuse démarche, le roi encourut une perte inestimable tant en terres qu'en trésors, et un détriment irréparable dans son honneur: et le roi agit ainsi au mépris de la charte que le comte avait obtenue de lui. Toutefois, plus tard, le roi la racheta pour six mille marcs, afin de ne point paraître commettre un vol. Ensuite il passa la mer avec une nombreuse armée, comme nous l'avons dit plus haut, et cette expédition n'en tourna pas moins à son détriment; mais nous avons déjà parlé de tout cela.

Dans le cours des mêmes jours, des députés solennels furent envoyés de la part du roi au roi de France, à savoir l'évêque de Worcester, l'élu à Winchester, l'abbé de Westminster, le comte de Leicester, le comte Roger[1] Bigod, grand maréchal, Pierre de Savoie, et Robert Waleran, afin que, si la chose pouvait se faire honorablement d'une façon ou d'une autre, avant qu'il en résultât guerre sanglante, inimitiés et effusion de sang, le roi de France restituât au roi d'Angleterre les droits qui lui appartenaient de toute antiquité. En effet, il ne paraît pas conforme au droit ou à la piété que le

[1] Le texte dit fautivement *Hugues*.

fils soit condamné à porter la peine de l'iniquité du père. En tout cas, l'un et l'autre ont été assez punis et endommagés, puisque, depuis près de cinquante ans, le roi d'Angleterre s'afflige d'être dépouillé de de ses terres d'outre-mer. Mais les députés envoyés en France revinrent tristement après avoir entendu des paroles dures, des sornettes et un refus formel. Aussi tous les seigneurs que le roi avait convoqués à Londres pour le parlement, furent contremandés, parce qu'on réfléchissait que les députés étaient revenus sans avoir réussi à rien et sans rapporter autre chose que des moqueries. De plus, le roi d'Allemagne Richard demandait au roi de France, avec d'humbles prières, qu'on lui rendît ses droits; mais cette affaire et la précédente furent ajournées, pour une réponse définitive, à la levée du parlement que le roi de France devait tenir au milieu du carême. C'est pour cela qu'au départ de ses collègues, l'abbé de Westminster resta en France, afin de savoir à cet égard quelque chose de certain.

Les frontières du pays de Galles étaient réduites, ô douleur! en un désert inhabitable; les hommes étaient consumés par le glaive, les châteaux et les maisons par l'incendie, les forêts par le hoyau et la hache, les troupeaux par la maigreur ou par le couteau du boucher. Ainsi l'Angleterre était mutilée lamentablement dans une bonne partie d'elle-même.

Ainsi se passa cette année stérile et maigre. En effet, tout ce que l'hiver avait semé, tout ce que l'été avait fait mûrir, fut étouffé par les inondations de

l'automne. De plus, le manque d'argent monnayé, dont le royaume d'Angleterre était dépouillé par le pape et par le roi, engendra une pauvreté inouïe. Les terres restèrent incultes, et une multitude nombreuse de peuple mourut par la disette; car vers la naissance du Seigneur, le prix d'une charge de froment monta à dix sols. De plus, les pommes furent rares, les poires plus rares encore; les figues, les glands bons à manger, les cerises, les prunes, et, pour le dire en peu de mots, tous les fruits qui sont contenus dans des coques[1], furent complétement détruits. En outre, cette année amena des pestes et des fièvres mortelles, au point qu'à Saint-Edmond, pour ne pas citer d'autres exemples, plus de deux mille morts remplirent le vaste espace du cimetière, pendant l'été, principalement pendant les ardeurs des jours caniculaires. Il y avait des vieillards qui jadis avaient vu la charge de froment monter à un marc ou même à vingt sols, sans que pour cela les hommes fussent épuisés par les angoisses de la faim, jusqu'à en mourir. Pour comble de misères, le roi d'Allemagne, Richard, avait dépouillé le royaume d'Angleterre de plusieurs milliers de marcs, qu'il avait fait lever sur ses terres en Angleterre. La Terre-Sainte languissait désolée et troublée par la crainte des Tartares. En effet, le roi des Tartares avait dans sa compagnie quarante fois cent mille combattants armés. Déjà, à ce que nous avons appris de gens habiles et dignes de foi, ils avaient soumis avec féro

[1] Probablement noix, châtaignes, etc.

cité la moitié du monde à leur domination. Un observateur attentif pourra trouver à Saint-Albans des détails sur la vie très-immonde de ces Tartares[1]. Cette année, qui engendra des infirmités chroniques, permit à peine de respirer en aucune façon à ceux qui en étaient atteints. En effet on n'y vit pas un seul beau jour froid et serein ; la plus légère gelée ne couvrit pas d'une couche de glace, comme à l'ordinaire, la surface des étangs, ou n'endurcit pas les eaux qui tombaient des gouttières ; mais des brouillards et de continuelles inondations de pluies obscurcirent l'air jusqu'à la Purification de la bienheureuse Vierge.

Le roi célèbre a Londres les fêtes de Noel. — Retour de l'évêque d'Ély et de l'abbé de Saint-Edmond. — Sédition élevée a Rome. — Mort de Guillaume Heiron, vicomte de Northumberland. — Grave accusation contre quelques citoyens de Londres. — Mort de Jean d'Avesnes. — Cruauté des Gallois. — L'an du Seigneur 1258, qui est la quarantième-deuxième année du règne du roi Henri, le même roi, à la naissance du Seigneur, se trouva à Londres, où il célébra magnifiquement les solennités de Noël avec plusieurs seigneurs, attendant l'arrivée des députés qu'il avait envoyés en France. Le même roi avait aussi assisté à la fête de saint Édouard.

Vers la même époque, abordèrent en Angleterre l'évêque d'Ély et l'abbé de Saint-Edmond, revenant

[1] *Voy.* l'addition XLIII à la fin du volume.

de la cour romaine, où ils avaient obtenu du seigneur pape d'être confirmés dans leur état prospère, malgré l'opposition et le mauvais vouloir du roi et de l'archevêque de Cantorbéry. Ainsi de jour en jour le roi, séduit par d'exécrables conseils, perdait de sa dignité royale, et s'efforçait d'endommager l'église de toutes les manières.

Dans les présents jours, et peu de jours auparavant, une grave sédition s'éleva dans la ville de Rome, parce que le sénateur, à savoir M...[1], citoyen de Brescia, s'était détourné du sentier de la justice, accablait le peuple romain d'injustices de tout genre, l'appauvrissait sous tous les prétextes, à l'instigation des nobles, et s'efforçait de complaire aux seuls nobles, principalement aux Annibaldi. Les gens du peuple, s'étant donc confédérés, sur l'avis d'un maître boulanger[2] nommé Matthieu, qui, bien que devenu leur concitoyen, était Anglais d'origine et natif de Belvair, firent une attaque violente, se précipitèrent en foule et avec impétuosité, brisèrent la prison dans laquelle l'ancien sénateur Brancaléon était retenu enchaîné, et, l'ayant délivré, l'établirent sénateur, en lui prêtant serment de fidélité, selon l'ancienne coutume de la ville. Brancaléon, se voyant donc for-

[1] Nous ne retrouvons pas le nom de ce personnage, dont le rôle paraît, au reste, fort secondaire. La délivrance de Brancaléon et le départ du pape sont de l'année 1257, comme le prouvent les dates des lettres d'Alexandre IV. Mansi (*Notes sur Raynaldi*) cite à cet égard les indications conformes de Nangis.

[2] *Magistri pistorum*. Peut-être le chef de la corporation des boulangers.

tement soutenu, chassa de Rome ses adversaires, et fit pendre à une potence, sans se soucier des égards dus au pape, deux Annibaldi qui étaient cousins d'un cardinal. Le pape ayant excommunié le sénateur Brancaléon et ses partisans, ceux-ci assurèrent qu'ils avaient le privilége de ne pouvoir être excommuniés par aucun pape, et menacèrent le pape et ses cardinaux, avec force railleries, de les persécuter et de les endommager jusqu'à extermination. A cette nouvelle, le pape craignit pour lui, et dit à ses frères :

« Quand la fureur est dans son cours, cédez à la violence de la fureur... »

Aussi, de peur que de plus grands maux ne succédassent aux maux présents, il se retira sur-le-champ à Viterbe, se proposant même de se sauver plus loin encore, c'est-à-dire à Assise.

Vers le même temps, mourut Guillaume Heiron, vicomte de Northumbrie, le marteau des pauvres, le persécuteur des religieux, et le plus avare de tous les hommes. Après avoir éprouvé cette soif et cette avarice temporelle, il s'en alla dans les enfers, à ce qu'on croit, pour y éprouver la soif de Tantale. — Vers l'Épiphanie du Seigneur, revinrent les seigneurs qui avaient été envoyés par le seigneur roi d'Angleterre, en présence du seigneur roi de France, lequel les avait fait venir, les avait reçus avec courtoisie, et leur avait répondu avec bienveillance au sujet de la Normandie qu'ils redemandaient, et de la restitution des autres possessions d'outre-mer. Mais ses frères et plusieurs autres seigneurs s'y étaient opposés avec

fermeté, et les députés avaient dû revenir dans leur pays sans avoir réussi dans cette affaire.

A la même époque, les petits bourgeois de Londres, le menu peuple et la populace se plaignirent très-fortement devant le roi de ce que ceux qui avaient été désignés pour lever l'argent destiné à réédifier les murailles de la ville, ainsi que le roi l'avait ordonné en leur honneur, avaient mis frauduleusement dans leurs propres escarcelles, au détriment du pauvre peuple, la majeure partie de cet argent; que, de plus, ils commettaient pareil vol dans toutes les collectes et taillages qui avaient lieu. Aussi ceux qui furent accusés et convaincus de ce crime, furent délivrés à grand'peine du danger de mort par l'intercession du seigneur Jean Mansel; mais ils ne purent se racheter qu'à prix d'argent.

Vers le même temps aussi, mourut Jean d'Avesnes, sénéchal du seigneur roi d'Allemagne, dans le sein duquel toutes les espérances du roi étaient déposées.

A la même époque, les Gallois, désespérant tout à fait d'obtenir la paix, et ne se fiant aucunement dans la miséricorde du roi, s'emparèrent de quelques bourgades situées sur les confins du pays de Galles, et appartenant tant à Édouard qu'à d'autres seigneurs; emportèrent tous les biens dont ces bourgades étaient garnies, rasèrent et réduisirent en cendres tout le reste, et coupèrent sur-le-champ la tête, sans merci comme sans rançon, à tous les hommes qu'ils y avaient pris.

Le pape s'humilie devant le sénateur Brancaléon. — Colère du pape contre le roi d'Angleterre. — Retour de Rustand en Angleterre. — Consécration de trois évêques a Cantorbéry. — Accord sur les vivres et les dettes entre l'abbé et le couvent de Saint-Albans. — Charte pour la confirmation de cet accord. — Noms des témoins les plus illustres. — Vers le même temps, si la ville de Londres, comme nous l'avons dit, fut agitée par une grande perturbation, une sédition s'éleva aussi à Rome, et causa dans cette ville des troubles violents et un schisme. En effet, comme les seigneurs de Rome, s'étant plaints au seigneur pape, s'efforçaient de déterminer le pape à excommunier le peuple romain, ainsi que Brancaléon, sénateur du peuple, et tous leurs partisans, ceux-ci, prenant la chose en raillerie, méprisaient ces menaces, et non-seulement faisaient fi du pouvoir qui devait s'exercer contre eux, mais encore le vilipendaient avec force dérisions. Or, le sénateur Brancaléon, qui avait été élevé récemment à la dignité sénatoriale, et qui était chéri du peuple entier, se mit à sévir intrépidement contre tous les malfaiteurs de la ville, et principalement contre ceux qui avaient été les auteurs de son emprisonnement, se vengeant d'eux par des sentences inexorables, et les suspendant aux potences, sans épargner les amis ou les parents du pape, et sans se laisser fléchir par les prières, les menaces ou les présents de qui que ce fût. Bien plus, il ordonna, par un édit général, sous peine d'exhérédation et d'exil perpétuel, que tout le

peuple, revêtu de ses armes, sortît de la ville comme un seul homme, et marchât hostilement contre Anagni, lieu de la naissance du seigneur pape. En apprenant cela, les habitants d'Anagni, mais surtout les parents et les amis du pape, vinrent le trouver en pleurant et en se lamentant pitoyablement, et dirent au seigneur pape, d'une voix entrecoupée de sanglots : « Seigneur, ayez au moins pitié de vos « amis et de vos parents, ainsi que de la ville en- « tière d'Anagni, lieu de votre naissance. En effet, « par le décret que viennent de rendre le sénateur « Brancaléon et le peuple romain, tous, revêtus de « leurs armes, vont venir, comme un seul homme, « assiéger notre ville. Dans leur fureur et dans leur « grande violence, ils en abattront les murailles, « détruiront les tours, renverseront les maisons, « pilleront les biens des assiégés, et n'épargneront « nullement les habitants, peut-être même les tue- « ront tous. » A ces mots, le pape quoique irrité, et ayant en haine le sénateur Brancaléon, lui envoya, bon gré mal gré, des députés solennels pour le prier et le supplier, de la manière la plus humble, d'apaiser l'indignation de son cœur, et d'épargner Anagni, lieu de la naissance du pape, de peur qu'il ne devînt en opprobre éternel à toute chair. Le sénateur, saisi de compassion, acquiesça aux prières du pape qui s'humiliait; mais il eut grand'peine à réprimer la fureur du peuple qui voulait raser sans pitié tout ce qui s'opposait à sa marche. Cependant Manfred, qui avait le pape en haine, et qui chérissait du fond

du cœur le sénateur Brancaléon, se réjouit grandement de ce que celui qui, peu de temps auparavant, se répandait en menaces, et menaçait de fulminer une sentence d'excommunication, avait été humilié au point d'être forcé de solliciter des conditions de paix. Le prince Manfred promit donc au même sénateur Brancaléon de lui fournir tous les secours nécessaires. Ainsi de toutes parts était abandonné [le pape], ami du roi d'Angleterre Henri, dont il avait coutume de soutenir puissamment le parti. Toutes ces sommes inestimables que le roi avait dépensées pour acquérir le royaume d'Apulie, et qu'il avait fait passer en Italie, ne suffisaient même pas à acquitter les usures qui, se glissant à la sourdine, enveloppaient le roi, sans qu'il s'en doutât ou cherchât à s'en garantir. De plus, le pape lui reprochait d'avoir trompé et circonvenu l'église. Aussi sa renommée fut-elle obscurcie grandement entre toutes les nations.

A la même époque, la colère du pape s'enflamma contre le roi d'Angleterre, parce qu'il n'observait pas des promesses tant de fois renouvelées, après s'être obligé de lui-même, sous peine de perdre son royaume, à corriger ses excès accoutumés. C'est pourquoi, sur les instances très-urgentes de l'évêque de Rochester Laurent, et de plusieurs autres, le pape, voyant ses admonitions infructueuses, se proposa de fulminer contre le roi une sentence d'excommunication, d'interdire son royaume, et d'accumuler successivement châtiments sur châtiments. Aussi, le roi, confus dans

son esprit, compta au seigneur pape cinq mille marcs pour qu'il tempérât la colère de son cœur, et prorogeat et différât cette sentence pour un temps. Le seigneur pape se laissa aussitôt fléchir par les prières du roi, et par la somme d'argent dont il appuyait sa requête. C'est ainsi que le royaume d'Angleterre étant appauvri et dépouillé de tous côtés de ses biens, toute espérance d'obtenir le royaume d'Apulie s'évanouit presque comme un souffle, si ce n'est qu'une dernière espérance resta placée dans le sein du nouveau roi d'Allemagne Richard, mais une espérance bien fragile, puisqu'il n'était pas encore parvenu au faîte impérial.

Vers le même temps aussi, arriva en Angleterre, on ne sait pour quel motif, maître Rustand, clerc du seigneur pape; son seul but sans doute était de visiter et de toucher ses revenus; car il possédait en Angleterre beaucoup de richesses, qui lui avaient été conférées et qu'il avait acquises en peu de temps. Aussi, dans son dernier voyage à Rome, il avait encouru l'indignation violente de plusieurs, et même celle du seigneur pape. S'il n'avait point pourvu à cette infirmité par le remède ordinaire, il aurait éprouvé un dommage considérable.

Le dimanche de la Passion de notre Seigneur Jésus-Christ, à Cantorbéry, trois évêques furent consacrés; à savoir, maître Simon de Wanton, à Norwich, maître Roger de Meulan, à Chester, maître Gaultier d'Exeter, à Exeter. Ces trois prélats, qui avaient été élus dans la même quinzaine, furent con-

firmés et consacrés solennellement évêques par l'archevêque de Cantorbéry Boniface.

Cette même année aussi, comme le couvent de Saint-Albans se plaignait fortement et fréquemment, mais non sans raison, par-devant son abbé Jean, de n'être pas restauré, selon qu'il convenait et était avantageux, dans le pain et dans la cervoise qui devaient être honorablement distribués au couvent et à tous les hôtes, tant religieux que séculiers, puisque ce monastère avait été fondé pour que les choses susdites leur fussent fournies en subsistance suffisante, le seigneur abbé susdit corrigea ce défaut en y appliquant conseil et aide convenables et salutaires. Aussi, par un accord qui fut fait entre l'abbé et le couvent, il fut décidé que le couvent recevrait désormais une portion fixe et assignée en pain et en cervoise, pour la réfection convenable autant qu'honorable du couvent et des hôtes, comme la chose est contenue dans la charte d'accommodement dressée à cet égard, laquelle fut revêtue du sceau des deux parties, et confirmée par le roi. En récompense de cette charte d'accommodement, et du bienfait qui lui était octroyé, et pour les reconnaître dignement, le couvent acquittait bénévolement envers les marchands d'outre-mer, par lui-même et par les prieurs des monastères dépendants de Saint-Albans, certaines dettes dudit abbé, portant paiement de marcs. Toutefois d'autres grandes et fortes dettes restaient à acquitter à l'abbé. Pour que ce bienfait libéral et gratuit soit connu clairement par tous ceux qui voudront s'en instruire, nous

avons jugé à propos d'insérer d'une manière indélébile, dans le présent livre, la charte et la confirmation du seigneur roi.

« Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou, aux archevêques, évêques, abbés, prieurs, comtes, barons, justiciers, vicomtes, prévôts, officiers, et à tous ses baillis et ses féaux, salut. Nous avons considéré la provision et l'accommodement fait entre Jean de Hartford, abbé de Saint-Albans et son couvent au même lieu, en ces termes : « Jean de Hartford, par la grâce de Dieu, abbé de Saint-Albans, à tous les fidèles du Christ, salut dans le Seigneur. Il est convenable que nous prêtions un consentement facile aux justes désirs de ceux qui nous sollicitent, et que nous accomplissions, en les faisant suivre d'effet, les vœux qui ne s'écartent pas du sentier de la raison. C'est pourquoi nous avons jugé à propos de faire savoir à vous tous tant que vous êtes, que nous, aussi bien que nos prédécesseurs les abbés de Saint-Albans, avons coutume, dès les temps passés, de fournir communément, tant à notre couvent dudit monastère qu'aux hôtes survenant, des vivres en fait de pain et de cervoise, tant sur notre baronnie que sur nos églises, dans lesquelles nous avons droits pontificaux, et sur les autres églises aussi dans lesquelles nous n'avons pas droits pontificaux, ainsi que sur nos fermes et nos revenus appartenant audit monastère. Touché par un double motif de charité, voulant améliorer plus honorablement la condition du-

dit couvent en ce qui touche lesdites provisions de vivres, afin qu'il puisse à l'avenir rester à perpétuité en toute paix et tranquillité, désirant semblablement décharger les abbés nos successeurs, de la fourniture des vivres susdits, qui doivent sustenter ledit couvent, nous avons jugé à propos, en ayant Dieu devant les yeux et avec la volonté commune, l'avis et la connivence de nos frères, d'assigner au couvent les portions qui vont suivre, à savoir : les églises de Herteburn et de Eglingam, dans le diocèse de Durham ; les églises de Norton et de Walden, avec quarante sols que le vicaire de Walden, celui qui sera selon le temps, paiera en rente annuelle; les dîmes avec le foin que nous avons coutume de percevoir dans la paroisse de Watford, avec dix marcs payables par le vicaire de Watford, celui qui sera selon le temps; l'église de Hocton avec six marcs annuels, payables par le vicaire de Potesgrave, avec deux marcs et demi payables par l'église de Herteburn, dans le diocèse de Lincoln, et avec six marcs annuels payables par l'église d'Apelton, dans le diocèse d'York; toutes les oblations provenant des deux fêtes de Saint-Albans; de plus, le manoir de Kingsbury avec toutes ses dépendances, avec cinq hommes dans le bourg de Westwike et avec le fumier de la cour [1] de Saint-

[1] *Curia* n'est pas sans analogie avec ce qu'on appelait au moyen âge le *préau*. *Voy*. aussi, au sujet de ce mot, la note I de la pag. 494 du deuxième volume. On sait qu'il était d'usage au moyen âge de joncher les appartements de feuilles et de paille fraîche; en sorte que le mot *compostum* s'applique non seulement aux écuries, mais encore à tous les logements compris dans *l'enceinte* du monastère.

Albans, pour améliorer le susdit manoir, quand le couvent le jugera convenable. Il est bon de savoir que le blé et l'orge à brasser doivent être moulus à nos moulins, tant dans l'enceinte de la métairie du monastère qu'au dehors de cette enceinte, tout aussi librement que notre blé propre, sans qu'il en coûte absolument rien au couvent, pour meules, pour mou lins, pour réparation d'étangs, ou sous tout autre prétexte, quel qu'il soit. Nous fournirons au même couvent des maisons convenables et nécessaires pour brasser, pour enfourner, pour préparer l'orge à brasser, pour déposer le blé, ainsi qu'une écurie pour ses chevaux, et tous les ustensiles nécessaires à la fabrication du pain et de la cervoise. Quant à nos manoirs où sont situées les dîmes susdites, nous fournirons aussi [au couvent] des maisons convenables pour déposer le blé et le foin, pour loger ses hommes et ses chevaux, les ustensiles nécessaires pour préparer la nourriture, du bois à brûler en suffisance, tant dans l'enceinte de la métairie du monastère qu'au dehors, et enfin du merrain toutes les fois qu'il en aura besoin pour réparer lesdites maisons. Nous et tous nos successeurs garantirons, acquitterons et défendrons à nos frais, contre tous hommes envers le susdit couvent, les susdites portions avec toutes leurs dépendances, aises, et libertés dessus dites ; et nous supporterons à perpétuité dans les susdites églises et pensions, au cas échéant, tous les fardeaux ordinaires et extraordinaires. Pour plus grande sûreté du présent accommodement, nous promulguerons sen-

tence d'excommunication contre tous ceux qui infirmeraient ou chercheraient à infirmer le susdit règlement, soit par le pape, soit par le roi, soit par leur propre volonté, à moins qu'il n'arrive que cette modification ne procède de l'aveu commun et du plein gré tant du seigneur abbé que du couvent tout entier, pour le plus grand bien du couvent et la plus grande utilité de cette église. De plus, nous nous obligeons nous et nos successeurs, de notre volonté spontanée et du consentement unanime de notre couvent susdit, tant envers le seigneur roi, qui est notre patron, et ses héritiers, ceux qui seront selon le temps, qu'envers le seigneur pape et ses successeurs, à ce que si nous ou nos successeurs, venions en aucun temps, ce dont Dieu nous garde, à enfreindre par une audace téméraire le susdit règlement en tout ou en partie, sans le commun assentiment du même couvent, ainsi qu'il est dit plus haut, ledit seigneur et ses héritiers, par la saisie de notre baronnie, et ledit seigneur pape et ses successeurs, par la censure ecclésiastique, puissent licitement nous forcer nous et nos successeurs, et nous contraindre efficacement à l'observation du susdit accommodement tout entier, ainsi que par tous les moyens qu'ils jugeront convenables. Et pour que toutes les choses plus haut dites obtiennent force et vigueur à perpétuité, nous avons fait apposer à cet écrit notre sceau avec le sceau de notre couvent. Donné à Saint-Albans en notre plein chapitre, le plus prochain jour de mercredi après la fête de saint Matthieu, apôtre, l'an du Seigneur mil deux cent [cin-

quante] sept. » — Comme nous avons appris, d'après l'enquête que nous avons fait faire, que la susdite provision et le susdit règlement tournait à la décharge et au profit de nous et de nos héritiers, nous avons cet accommodement pour bon et agréable, et nous l'octroyons et confirmons en notre nom et au nom de nos héritiers, à savoir les conventions attestées dans le susdit écrit fait entre eux. En outre, pour plus grande évidence de la chose, nous voulons et octroyons, en notre nom et au nom de nos héritiers, que le prieur et le couvent du même lieu, au cas où le susdit abbé et ses successeurs les abbés de ladite église de Saint-Albans, viendraient à résigner leur office ou à décéder, tiennent et possèdent bien et en paix toutes les portions susdites pour les usages susdits, tant aux époques où ladite abbaye sera vacante, qu'aux autres temps, à perpétuité, et qu'ils disposent d'icelles selon leur volonté, sans aucun empêchement de notre part, de la part de nos héritiers, de la part de tous autres, nos baillis et nos gardiens. Nous ne permettrons pas non plus que ledit règlement de ladite abbaye soit altéré ou enfreint en aucune façon par nos gardiens quelconques ou autres nos baillis.

« Les témoins sont les suivants : Geoffroi de Lusignan et Guillaume de Valence, nos frères ; Simon de Montfort, comte de Leicester; Richard de Clare, comte de Glocester et de Hartford ; Roger Bigod, comte de Norfolk [1] et maréchal d'Angleterre; Pierre de Savoie, Hugues Bigod, Jean Mansel, trésorier d'York ;

[1] *Comes Northumbriæ* : évidemment *Norfolkiæ*.

Philippe Luvel, Henri de Bath, Robert Waleran, Guillaume de Gray, Gaultier de Merton, Imbert [Pugeis [1]], tous présents, et autres. — Donné de notre main à Westminster, le huitième jour de mars, l'an quarante-deuxième de notre règne. »

Or, l'abbé susdit donna à cet arrangement l'effet souhaité, grâce à la diligence et à l'habileté des seigneurs Guillaume de Horton, camérier, et Jean de Bulum, porteur du sceau dudit abbé, qui avaient devant les yeux le zèle de Dieu et la charité pour leurs frères. Le seigneur Guillaume de Huntingdon fut institué au nom du couvent, maître des hôtes, gardien des possessions susdites et procurateur provincial.

Retour de Rustand de la cour romaine. — Herlot, nonce du pape, arrive en Angleterre. — Des vaisseaux, chargés de froment, abordent en Angleterre. — Étonnante disposition de l'atmosphère. — Prospérité de Richard, roi d'Allemagne. — Thomas de Savoie se rend en Angleterre. — Punition infligée aux citoyens de Londres. — Vers le milieu du carême, maître Rustand revint de la cour romaine, mais privé de son ancien pouvoir; car il avait été accusé grièvement devant le pape, par ses envieux, d'avoir méprisé la crainte de Dieu, d'avoir eu pour l'argent une soif plus insatiable qu'il ne convenait, et de s'être élevé au-dessus de lui-même, en embrassant une foule de revenus opulents. On disait que pour

[1] Nous adoptons l'adition de la variante.

mieux obtenir la faveur du roi et par suite les revenus, Rustand avait assuré qu'il était né [1] à Bordeaux, et que par là il avait promis, comme étant le féal et le sujet naturel du roi, d'être pour lui un soutien vigilant et efficace, pour l'aider à conquérir puissamment le royaume d'Apulie, et faire expédier les autres affaires du roi son seigneur, tant dans la cour romaine qu'ailleurs. Ayant donc circonvenu la simplicité du roi par de telles promesses et par des discours pleins de flatteries, il s'était enrichi de beaucoup de revenus; mais les instances de quelques-uns de ses adversaires l'avaient fait rappeler à Rome. Là, le pape lui adressa des reproches très-vifs, et il ne recouvra qu'à grand'peine l'ancienne faveur que le pape lui témoignait; toutefois il fut privé de la dignité et du pouvoir qu'il possédait auparavant, et fort honteusement rabaissé.

Aussitôt après, c'est-à-dire la plus prochaine semaine avant Pâques, arriva en Angleterre maître Herlot, notaire et clerc spécial du seigneur pape, qui, bien que n'ayant pas le titre de légat, en avait cependant tout l'appareil. En effet, il se rendit à Londres avec vingt personnes à cheval, et les familiers qui se tenaient à ses côtés étaient superbement revêtus de huit [2] capes du morequin [3] le plus fin, dont cinq étaient fermées, et cinq étaient à manches. Aussi le

[1] *Servatum fuisse*. Nous lisons et traduisons *se natum*.

[2] *Octo* : ne faudrait-il pas mieux lire *decem*, à cause du complément de la phrase.

[3] Drap noir d'un prix fort élevé et d'un beau travail, dont l'usage était interdit aux moines.

roi, selon sa coutume, applaudit avec allégresse à l'arrivée de Herlot; car il était revêtu des pouvoirs les plus étendus.

Vers le même temps, comme une famine inouïe exerçait ses ravages, au point que plusieurs séchaient en eux-mêmes et mouraient, et que la charge de froment se vendait à Londres neuf sols ou plus, environ cinquante grands vaisseaux, chargés de froment, d'orge et de pain, et envoyés par le roi d'Allemagne Richard, abordèrent dans cette ville, venant des pays d'outre-mer. Alors le roi fit proclamer un édit qui défendait à tous les citoyens de Londres d'acheter aucune portion de ce blé pour le déposer dans la chambre de ville et pour le vendre ensuite plus cher, selon leur coutume, aux indigents et à ceux qui venaient en demander. En effet, les susdits habitants avaient la mauvaise réputation d'avoir détourné frauduleusement, dans un temps de disette, des vaisseaux chargés de vivres ou d'avoir acheté toute la cargaison sur la terre ferme, pour la vendre ensuite, selon leur bon plaisir, à ceux qui en avaient besoin. Or, on assura que, cette année-là, trois comtés d'Angleterre [réunis] n'avaient pas produit autant de blé que ces vaisseaux en apportaient. Mais quoique ce convoi adoucît quelque peu ce fléau de famine, la grande rareté du numéraire empêcha qu'il ne disparût complétement, parce que cette famine était générale dans tout le royaume; car le seigneur roi soulageait et rassasiait tous les nouveaux venus, au détriment de son propre royaume, qu'il dépouillait de ses biens.

Cette même année aussi, l'automne prolongea la sérénité de l'air et la douceur de la température jusqu'à la fin de janvier, en sorte qu'en aucun lieu et en aucun instant la gelée n'endurcit la surface de l'eau. Mais à partir de cette époque, c'est-à-dire depuis la Purification de la bienheureuse Vierge jusqu'à la fin de mars, l'aquilon ne cessa de souffler; une gelée continuelle, accompagnée de neige et d'un froid intolérable, resserra la face de la terre, affligea le pauvre peuple, changea la température, et fit périr les jeunes troupeaux, au point qu'une mortalité générale s'étendit sur les brebis et sur les agneaux.

Le roi d'Allemagne Richard, par sa prudence, dompta, attira à lui et ramena dans son parti ses adversaires, de telle sorte que les citoyens des nobles villes d'Italie s'engagèrent à le servir : et ses rivaux, d'abord menaçants, furent obligés de se taire, à savoir les Français, les Espagnols, les habitants de Trêves et ceux des pays voisins, qui tous lui avaient tendu des piéges pour le perdre.

A la quinzaine de Pâques, Thomas, jadis comte de Flandre, arriva à Londres, porté sur une litière, à cause de la faiblesse de sa santé; il venait de sortir de la prison où l'avaient retenu les habitants de Turin [1], et on l'avait échangé contre des marchands

[1] Thomas de Savoie fut mis en liberté, à des conditions onéreuses, le dimanche 18 février 1257, en vertu d'un traité négocié par son confident l'abbé de Suze. Richard de Cornouailles, roi des Romains, cassa ce traité par un diplôme daté d'Aix-la-Chapelle, 14 avril 1258. Quoi qu'en dise Matt. Pâris, Thomas trouva un médiocre appui dans la mai-

d'Asti, qui avaient été rachetés pour une forte somme ; car le roi de France, sur la demande du pape, avait fait prendre plusieurs de ces marchands, et les avait astreints à payer rançon, jusqu'à ce que ledit Thomas revînt libre en Angleterre, où il devait recevoir des présents abondants.

Les citoyens de Londres, qui étaient accusés grièvement par-devant le roi de plusieurs énormités, furent mis à rançon et châtiés de diverses manières, et ne rentrèrent en grâce qu'avec peine ; or, le principal d'entre eux, à savoir Raoul Hurdel, qui était maire de la ville, en mourut de douleur.

Expiration de la trêve entre les Anglais et les Gallois. — Convocation de la chevalerie d'Angleterre contre les Gallois. — Parlement tenu a Londres. — Faits divers. — L'évêque de Héreford est atteint de la gale. — Édouard abandonne ses manoirs a Guillaume de Valence. — Mansuétus, frère Mineur envoyé par le pape, arrive en Angleterre. — Réponse faite au roi dans le parlement. — Négociations au sujet de l'Apulie. — Vers le même temps expira la trêve entre les Anglais et les Gallois ; or, les féaux du seigneur roi les resserrèrent si impitoyablement, que les Gallois ne pouvaient se procurer

son de France ; saint Louis l'obligea à renoncer à la pension que lui faisait sa belle-sœur Marguerite, et Charles d'Anjou, son neveu, lui enleva plusieurs places contestées. Thomas mourut à Chambéry, le 1[er] février 1259, et fut enterré à Hautecombe. (*Voy.* Guichenon, *Histoire généalog. de la maison de Savoie.*)

ni le sel, ni le blé, ni les autres choses nécessaires. Cependant, se fiant en ce que le roi était occupé par de grands démêlés avec les seigneurs d'Écosse qui se soulevaient contre lui, et avec l'évêque de Durham qui, mandé à la cour du roi, refusait insolemment de s'y rendre, et même accumulait opiniâtrément injustices sur injustices, les Gallois multiplièrent leurs ravages, et firent des incursions sur les limites du pays de Galles, afin de pourvoir à leur disette.

Vers le même temps, le seigneur roi convoqua, par édit royal, la chevalerie d'Angleterre, pour faire une invasion générale, avec armes et bagages, dans le pays de Galles, pour le ruiner et le dévaster immédiatement jusqu'à extermination ; mais les chevaliers sommés se plaignirent d'être fatigués inutilement par tant de dommages et de dépenses vaines.

Après le mardi qu'on appelle vulgairement Hokeday, un parlement fut tenu à Londres ; car le roi était inquieté par beaucoup et d'importantes affaires, surtout par l'affaire du royaume d'Apulie, pour laquelle maître Herlot avait été envoyé spécialement comme député solennel, et exigeait à cet égard une réponse certaine et précise. De plus, le roi demandait une énorme somme d'argent, équivalente à celle que le pape, au nom du roi, s'était obligé à payer aux marchands, sur les instantes sollicitations du roi, qui même s'était engagé à de grandes peines, que je regarde comme honteux de désigner ici. Or, la quantité de cet argent montait à une somme telle, qu'elle pouvait faire naître à la fois la stupeur et l'horreur

dans les oreilles des auditeurs; aussi la noblesse du royaume se lamentait de ce qu'elle était ainsi entraînée à sa ruine, par la simplicité nonchalante d'un seul homme. En outre, le seigneur roi était fort tourmenté, au sujet des Gallois qui se vantaient d'avoir repoussé et endommagé maintes fois le roi et toute l'armée du roi, et d'avoir remporté l'avantage dans les combats de Mars, contre toute la noblesse d'Angleterre. Pour mettre le comble à sa colère et à son irritation, il venait d'apprendre que les mêmes Gallois, à l'expiration de la trêve, vers la fête de saint Ælphège, avaient recommencé leurs rapines, leurs massacres et leurs incendies, avaient assailli à main armée les hommes qui habitaient les pays de Pembroke, avaient tué avec férocité un grand nombre d'entre eux, et avaient fait éprouver les traitements les plus humiliants à ceux qu'ils avaient laissé échapper vivants. Guillaume [de Valence[1]] s'en étant plaint amèrement au roi, le roi lui répondit: « Eh bien, très-cher frère, « dépense, dépense, pour venger nos injures, le trésor « dont tu abondes. » Mais Guillaume, accumullant menaces sur menaces et ajoutant des opprobres à ses outrages, assura que tous ces maux étaient causés artificieusement de l'aveu et par la connivence des traîtres Anglais. Peu de temps après, il spécifia, à l'opprobre de plusieurs seigneurs, ce qu'il avait d'abord dit confusément et en général; aussi le comte de Glocester et le comte de Leicester, non

[1] *Episcopus Willielmus* est inadmissible.

médiocrement vergognés, en rougirent de colère. Guillaume, multipliant encore ses injures contre le comte de Glocester, osa protester outrageusement, en présence du roi et des seigneurs, que le comte était un traître invétéré et qu'il en avait menti. Alors le comte, enflammé de courroux et s'estomaquant, répondit : « Non, non, Guillaume, je ne suis ni fils « de traître, ni traître ; et mon père et le tien ne se « ressemblaient pas. » Puis, voulant venger sur-le-champ une si grande injure, il allait se jeter sur Guillaume pour le punir aux yeux de tous, lorsque le roi s'interposa entre eux et l'en empêcha à grand'-peine : ainsi s'apaisa pour un temps l'indignation du comte. Ce ne serait pas petite chose de raconter les dommages que le pays de Suthwalles eut à souffrir, dans le susdit combat contre les Gallois. Toujours est-il que ceux-ci, étant restés vainqueurs, se précautionnèrent et se pourvurent de froment, de sel et des autres choses nécessaires à la vie, dont ils manquaient auparavant.

Le lendemain et les jours suivants, le seigneur roi et les grands délibérèrent fort attentivement sur les moyens d'écraser l'insolence si insupportable des Gallois, et de mettre un terme à leurs irruptions fréquentes. Toute la chevalerie d'Angleterre fut donc sommée pour que tous ceux qui étaient tenus de fournir services militaires au seigneur roi se tinssent prompts et prêts à suivre le roi qui devait partir pour le pays de Galles, et à se rendre à Chester avec armes et bagages, le lundi avant la nativité du bienheureux

Jean-Baptiste. Aussi des murmures et des plaintes multipliées retentissaient parmi le peuple, de ce que le roi appauvrissait et fatiguait ses nobles si fréquemment, sans honneur comme sans profit, et de ce qu'il les inquiétait à l'approche du temps de la moisson, en exigeant tant de fois un escuage, surtout quand une famine inouïe obligeait le pauvre peuple à rendre l'âme. Cependant, sans considérer les périls du royaume, le roi, bien que manquant d'argent et dépourvu de tout trésor, conféra sur-le-champ avec précipitation et incirconspection, malgré la prochaine guerre qu'il allait entreprendre, mille marcs à Thomas de Savoie, jadis comte de Flandre, qui était venu récemment à Londres malade et porté dans une litière. Il conféra aussi deux cents livres à un certain Poitevin qui avait coutume de lui découper et de lui servir les mets à table. Ceux-ci, ne réfléchissant pas aux dangers qui menaçaient le roi, ouvrirent la main et acceptèrent tout. Thomas, ayant donc rempli ses coffres, retourna sans tarder dans son pays en outre-mer, après avoir préalablement salué la reine dont il n'avait pas plus repoussé les présents que ceux du roi, et se proposa de confondre la ville de Turin sans se soucier des otages. Le nom du Poitevin susdit était Guillaume de Sainte-Hermine [?]; celui-ci, refusant de s'en aller aussi, restait pour attendre des présents plus abondants.

Maître Robert de Chause, clerc de la reine, fut consacré évêque de Carlisle à Londres, dans l'abbaye de Bermondsey, par les évêques de Salisbury et de

Bath, le jour de saint Tiburce et de ses compagnons.

Dans la même semaine, mourut à Londres l'archevêque d'Armach, qui jadis avait été doyen de l'église de Saint-Paul.

Vers le même temps aussi, le seigneur pape appesantit sa main sur l'archevêque d'York, dont la condition fut détériorée en ce qui touche le siècle, mais améliorée en ce qui touche le Seigneur; car sa patience s'accrut toujours à mesure que se multipliaient les persécutions; et ainsi il était préparé pour le martyre, selon la prophétie du bienheureux Edmond, archevêque de Cantorbéry. En effet, nous lisons que plusieurs saints personnages reçurent la couronne du martyre sans avoir versé leur sang. Or, outre les nombreux scandales qui avaient déjà précédé, on lui enleva le privilége de faire porter, selon l'usage, la croix devant lui par son premier clerc. Cependant il refusait toujours avec fermeté de courber les genoux devant Baal, et de distribuer les riches bénéfices de son église à des barbares indignes, comme des perles à des pourceaux et à des animaux immondes.

L'évêque de Héreford, qui avait causé traîtreusement tant de dommages au royaume entier d'Angleterre, fut justement défiguré sous la main vengeresse du Seigneur, par cette maladie très-honteuse qu'on appelle la gale.

Edouard, fils aîné du seigneur roi, abandonna les terres et les magnifiques manoirs qu'il tenait du don de son père, à savoir Stanford, Graham, et beaucoup

d'autres, les laissant comme en ferme ou en garde à Guillaume de Valence, qui abondait en riches trésors, pour être secouru dans ses besoins et satisfait dans son avidité par les trésors superflus dont jouissait son oncle. Ce qui fut fait, non sans annoncer quelque chose de funeste des deux côtés; car on pouvait penser que le jeune homme, une fois en pleine possession du royaume, dévasterait et dissiperait les biens du même royaume, et que Guillaume serait par la suite dépouillé de ses superfluités.

Vers le même temps, sur la demande du roi, arriva en Angleterre un certain frère de l'ordre des Mineurs, nommé Mansuétus, envoyé par le pape avec les pouvoirs les plus étendus, et qui suivait les traces de maître Herlot: l'unique objet de sa mission, à ce qu'on disait, était d'absoudre à son gré les gens du roi quels qu'ils fussent, en changeant de but leurs vœux de croisade, et de justifier les excommuniés, les faussaires et les parjures; ce qui donnait à beaucoup de coupables l'audace de pécher de nouveau. En effet, la facilité du pardon enhardit à commettre la faute, et les gens sages n'y virent qu'un sujet de dérision et de moquerie, comme la suite du récit le montrera plus pleinement.

Vers le même temps, le roi ayant demandé en grande instance et d'une manière pressante, dans le parlement susdit, qu'on lui donnât une somme d'argent considérable pour expédier l'affaire de l'Apulie[1],

[1] *Aquilæ* : évidemment *Apuliæ*.

et mener les autres affaires importantes à bonne fin, les seigneurs du royaume répondirent communément, avec autant de persistance que de fermeté, qu'ils ne pouvaient en aucune façon, sans se voir frappés d'une ruine irréparable, fournir leurs dernières ressources jusqu'à inanition, aussi fréquemment et aussi inutilement; que s'il avait reçu du pape le royaume d'Apulie au nom de son fils Edmond, d'une manière inconsidérée et inconvenante, il ne devait s'en prendre qu'à sa simplicité, et que c'était à lui de conduire cette affaire, s'il le pouvait, à un résultat tel quel, puisqu'il avait agi sans circonspection et sans prendre l'avis de ses nobles, méprisant ainsi la délibération et la prudence qui ont coutume de mesurer les effets des choses; qu'il aurait dû certes être instruit, par l'exemple de la sagesse de son frère le roi d'Allemagne Richard, lequel avait refusé le susdit royaume d'Apulie, que le pape lui donnait et lui offrait par l'intermédiaire de maître Albert; surtout quand tant de royaumes inconnus, tant de langues diverses, tant de principautés, tant de cités garnies de guerriers et d'armes, la mer et les montagnes, et enfin la laborieuse distance des lieux, séparaient l'Angleterre de l'Apulie; que d'ailleurs le comte Richard avait redouté plus encore, et avec raison, les tromperies de la cour romaine et les trahisons multipliées des Apuliens qui font périr, par des potions empoisonnées, leurs alliés et leurs parents; que toutefois, pour ne point paraître agir insolemment avec le seigneur pape, qui, à raison de son office, est élevé au-dessus de tous les princes et

de tous les prélats du monde, et qui avait amicalement choisi le comte de préférence pour lui conférer une si haute dignité, ledit comte lui avait récrit et lui avait fait entendre qu'il inclinerait volontiers à son dessein, si tous les croisés lui étaient donnés en aide : ce qui pouvait se faire honnêtement à cause de la ville de Nuchera dans l'Apulie, ville habitée par des infidèles ; si on lui octroyait la moitié des dépenses qui devaient être faites dans cette guerre, ainsi que de bons otages et certaines villes et certains châteaux que le seigneur pape possédait à cette époque, afin qu'à son arrivée dans le royaume, il y pût trouver un asile sûr et une protection et un refuge contre les rebelles qui viendraient à se soulever ; si, enfin, on lui remettait des écrits favorables scellés de la bulle du pape et qui servissent puissamment sa cause.

Le pape trompe le roi d'Angleterre. — Les seigneurs refusent de l'argent au roi. — Simon Passelève est envoyé a plusieurs prélats pour leur extorquer de l'argent. — Il se rend a Saint-Albans. — Sa discussion avec le chapitre. — Il cherche par ses mensonges a tromper plusieurs abbés. — Des frères Mineurs entrent de force dans la ville de Saint-Edmond. — Continuation du parlement. — Or, quand le seigneur pape avait appris toutes ces demandes, il n'avait voulu y consentir en aucune façon. Ayant donc envoyé des députés secrets et cachés qui pussent séduire les esprits bénévoles des auditeurs, par leurs discours rusés comme des renards, il avait circonvenu la non-

chalante et crédule simplicité du roi, en lui offrant le royaume d'Apulie pour le compte de son plus jeune fils, à savoir Edmond, et en lui promettant conseil et aide très-efficaces pour mener cette affaire à terme. Aussi le cœur du roi avait été tellement élevé et infatué par ces assurances spécieuses, qu'il avait prodigalement distribué tout ce qu'il avait ou pouvait avoir, au pape et à ses nonces, en leur promettant de confiance des richesses plus grandes encore. C'est pourquoi les nonces ultramontains envoyés par le pape, et flairant la bonne odeur des sterlings, étaient venus à la file trouver le roi en Angleterre, pour remporter des présents abondants ; à savoir, l'évêque de Bologne, qui, au nom du pape, avait investi ledit Edmond du royaume d'Apulie, au moyen d'un anneau, puis l'archevêque de Messine, qui ne s'était pas retiré les coffres vides, puis frère Jean de Dive, puis maître Bernard, puis maître [Bernard] de Sienne [1], puis Rustand, puis Herlot, et beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, et que le seigneur roi reçut tous en général et chacun en particulier, avec les plus grands honneurs et égards, au dommage et à la subversion de son royaume entier. C'est pour cela que les seigneurs d'Angleterre voyant que les prélats pusillanimes se taisaient, et se soule-

[1] *Magister Senisius.* Nous pensons que c'est le même nonce désigné plus haut dans une lettre d'Alexandre IV, sous le nom de *Bernardus de Sen*. Le premier Bernard est probablement Bernard ou Bérard de Nympha, qui fut aussi nonce d'Alexandre IV en Angleterre, comme on en trouve la preuve dans Rymer.

vant justement, s'efforçaient de diriger les voies du roi, s'ils pouvaient y parvenir.

A la même époque, mourut l'archevêque de Trêves, qui, confédéré avec le duc de Brabant, s'était montré l'adversaire du roi d'Allemagne.

A la même époque aussi, comme les seigneurs du royaume dans le parlement avaient répondu tout d'une voix, aussi fermement que formellement, au roi qui leur demandait avec instance une aide pécuniaire, qu'ils ne voulaient ni ne pouvaient supporter davantage de pareilles extorsions, le roi irrité recourut à d'autres inventions astucieuses, pour tirer de l'église de grosses sommes d'argent. Il s'adressa donc d'abord à l'abbé de Westminster, et après l'avoir infatué par des promesses fallacieuses, il le décida à apposer son sceau et celui de son couvent sur une charte qui portait que l'abbé se faisait caution pour le roi d'assez d'argent pour monter à deux mille cinq cents marcs; afin que cet exemple pernicieux fournît au roi un moyen d'en extorquer autant aux autres monastères.

Muni de ces lettres, le seigneur roi se hâta d'envoyer dans les autres monastères Simon [Passelève], pour que les abbés de ces monastères subissent le même fardeau. Par cette action, le roi ne noircit pas médiocrement sa renommée; car il faisait voir, par le fait même, combien il désirait ardemment grever irréparablement l'église. Simon Passelève, clerc et conseiller du seigneur roi, homme rusé et menteur, désirant donc remplir les injonctions du roi,

quoiqu'elles fussent indécentes et désavantageuses, se rendit avec empressement à Waltham. Là, pour que l'abbé et le couvent de Waltham se chargeassent d'un fardeau pareil à celui que l'abbé de Westminster avait entrepris bénévolement de porter, il montra les lettres par lesquelles le roi demandait que l'abbé et le couvent se portassent cautions par écrit, pour un paiement de sept cents marcs, au nom du roi. Il leur montra aussi à ce sujet les lettres de l'abbé et du couvent de Westminster patentes et signées. Après les avoir examinées, l'abbé de Waltham fut grandement effrayé, et il lui demanda s'il était porteur de lettres semblables pour d'autres monastères : « Oui, « reprit Simon, j'en ai pour Saint-Albans, pour Rea« ding et pour d'autres lieux. » L'abbé, ayant donc tenu conseil avec son couvent dans le chapitre, répondit à Simon qu'il n'était pas influencé par tout ce qu'avaient fait à cet égard l'abbé et le couvent de Westminster, qui soutenaient de toute nécessité la cause du seigneur roi, et qui étaient tenus de lui obéir, comme au restaurateur de leur église, même dans les obligations les plus pénibles ; que pour lui il ne voulait en aucune façon répondre ou s'engager d'aucune manière, au nom du roi, pour une si grande quantité d'argent, et qu'il n'était permis à aucun prélat, selon ce qui est écrit dans les Décrétales, au traité des Obligations, d'exposer son église à un si grand dommage et à un si grand péril. Alors Simon : « Le seigneur roi vous donnera sûreté, la sûreté que « vous voudrez, et par lettres, que votre argent vous

« sera indubitablement payé. » Mais l'abbé : « Nous « ne voulons pas avoir sujet de plaider ou d'être en « discussion avec le seigneur roi ; car nous ne som- « mes pas de force à lutter avec lui d'égal à égal, et « nous ne pourrions ni le contraindre par saisie ni « le citer en justice, s'il était énervé par le conseil des « pervers. » Simon reprit alors : « Ayez pitié, ayez « pitié pour Dieu, de votre seigneur et de votre pa- « tron spécial. Car prochainement, c'est-à-dire avant « trois ou quatre jours, sa chapelle sera interdite, et « bientôt de plus grands maux encore suivront celui « là, si vous n'acquiescez à ses prières. Or, vous le « savez bien, ce roi, le plus chrétien et le plus pieux « des rois, ne supporterait pas, pour une somme « énorme de l'or le plus pur, d'être privé des offices « divins. »

Mais comme il ne réussissait à rien par ce moyen et par d'autres détours et mensonges, il se retira avec colère en accumulant menaces sur menaces, et se dirigea vers Saint-Albans avec son collègue, qui était aussi un clerc du roi, afin de faire céder l'abbé et le couvent à la volonté du roi, par tous les moyens bons ou mauvais, et par ses mensonges artificieux. Or, l'abbé de Waltham fit savoir secrètement et en toute hâte à l'abbé de Saint-Albans comment tout s'était passé au sujet des persuasions captieuses et perverses de Simon Passelève, et comment ce dernier avait voulu que, sur la demande instante du roi, l'église de Waltham s'engageât à payer sept cents marcs pour le roi, et que l'abbé et le couvent se portassent cau-

tions pour lui par écrit. Voici donc que ledit Simon ou Sinon, pour mieux parler, arriva à Saint-Albans avant l'heure du chapitre. Il feignit d'être parti de Londres le jour même, et d'avoir voyagé à cheval presque toute la nuit. Aussi, penchant sa tête sur le dos du siége où il était assis, il se mit à dormir, quoiqu'il fût venu immédiatement de Waltham. Puis étant allé en toute hâte trouver l'abbé, il lui dit en gémissant : « Seigneur, une nécessité très-pressante nous « a forcés, mon compagnon et moi, à parcourir cette « nuit la distance qui s'étend de Londres ici. » Alors il montra les lettres du roi qui faisaient mention de l'autre somme qu'il désigna lui-même verbalement, et semblablement étala en public les lettres de l'abbé et du couvent de Westminster, qui prouvaient que ceux-ci avaient consenti avec empressement à la demande du roi. Il voulait, par cet exemple, faire céder l'abbé et le couvent de Saint-Albans à la volonté du roi. De plus, il promettait, de la part du roi, qu'une charte conçue dans les termes qu'ils voudraient leur serait remise, en sûreté du paiement de l'argent qu'il demandait qu'on lui fournît sur l'heure, sous obligation écrite, et qui montait à sept cents marcs. Si l'abbé refusait, il devait encourir à perpétuité l'indignation du roi, parce que le roi était menacé de la suspension de sa chapelle; ce qu'il ne supporterait en aucune façon. A ces mots, l'abbé et le couvent, et même tous les auditeurs, restèrent stupéfaits de cette tyrannie astucieuse du roi, surtout puisque le roi avait déjà obtenu à cet égard, par ses instances, un

écrit de l'abbé et du couvent, semblable à l'écrit qu'il avait exigé de l'abbé et du couvent de Westminster. Un conseil ayant donc été tenu dans le chapitre, on répondit formellement que la demande du roi ne pouvait être aucunement accomplie, parce que ce serait agir manifestement contre la défense du pape, contre le droit et contre l'honnêteté. Puis on donna connaissance à Simon des priviléges du monastère, et, entre autres, d'un privilége adressé à l'abbé Guarin, jadis abbé de Saint-Albans, et à ses successeurs ; lequel portait que les abbés ne devaient engager en aucune façon leur église, sous peine de suspension, d'interdit et d'excommunication. L'abbé et le couvent de Saint-Albans aimaient donc mieux encourir l'indignation du roi terrestre, demandant une chose injuste, que d'offenser le roi céleste en transgressant la prohibition du pape, et d'être ainsi enveloppés dans les liens de l'anathème. En entendant cela, Simon répondit avec allégresse, en montrant à tous un visage favorable et serein : « Très-illustres amis, ne vous « inquiétez en aucune façon de cela. Car notre seigneur « le roi a avec lui un certain frère de l'ordre des Mi- « neurs, très-saint homme, doux comme son nom [1], « envoyé à cautèle par le pape, lequel a plein pou- « voir et très-prompte volonté d'absoudre tous ceux « qui transgresseraient leurs serments, pour porter « secours au roi dans cette nécessité très-urgente. « Mais si, en cette occurrence, vous n'acquiescez pas

[1] *Hominem mansuetum* : allusion au nom de cet envoyé du pape.

« à la demande du roi, je retournerai sur-le-champ à « Londres, j'irai trouver l'évêque [1], et je lui annon- « cerai que vous méprisez à la fois la dignité et le « patronage du roi, et le bienfait et le pouvoir dudit « frère. » Alors on répondit à Simon : « Il ne paraît « point sage de vouloir se faire excommunier et ab- « soudre à la fois ; de même que nous ferions mal « d'écouter un charlatan qui nous dirait : « Cassez- « vous, sans hésiter, une jambe ou un autre de vos « membres, et moi je vous trouverai un excellent « chirurgien qui vous remettra le membre cassé. » « En outre, si nous faisions cela, nous pécherions de « toutes façons. D'abord nous mentirions sciemment. « Ensuite nos seings, qui sont les gages testimoniaux « de notre foi, crieraient contre nous que nous avons « agi iniquement, si nous les apposions ; ce que nous « ne ferons aucunement. » Simon reprit aussitôt : « Que veut dire cela ? m'en irai-je donc les mains « vides ? Mon seigneur croira que j'ai suscité quel- « ques mots offensants entre vous et lui ; et par ainsi « toute la faute retombera sur ma tête, quoique je « sois innocent. Comment le seigneur roi souffrira- « t-il un pareil refus ? Vous n'avez rien que ce que « mon seigneur le roi et les rois ses aïeux vous « ont conféré. Aussi vous êtes tenus en droit de le « secourir dans des circonstances aussi pressantes,

[1] Nous ne pouvons nous expliquer *ad episcopum revertens*. Foulques Basset n'avait pas à intervenir dans cette affaire, et d'ailleurs il était médiocrement disposé pour le parti du roi. Nous proposons de lire simplement *ad regem revertens*.

« puisque tout est au prince. » L'abbé et le couvent répondirent à cela : « Il est vrai que tout est au prince, « mais pour la protection et non pour la destruction. « C'est cela que le roi a juré le jour de son couron- « nement et maintes fois depuis : aussi n'acquiesçons- « nous nullement à tes suggestions captieuses. » En entendant ces mots, Simon eut recours à un autre genre de déception, et dit : « Si vous ne voulez pas « faire autre chose pour le roi, faites au moins ceci : « rédigez des lettres favorables à la demande du roi, « selon sa demande et son désir, signez-les après les « avoir rédigées, et gardez-les auprès de vous dans « votre trésor après les avoir scellées, afin que si plus « tard vos cœurs s'amollissent et s'humilient, le roi « ou son député puisse les y trouver et les y prendre, « quand l'occasion opportune se présentera. Faites « cela pour ne pas être accusés trop clairement de « mépris et de rébellion. » Mais l'abbé et le couvent répondirent à cela : « Non, Simon, non : car tu dirais « et pourrais dire alors que nous avons consenti et « que nous avons rédigé des lettres de consentement, « comme la chose s'est passée naguère pour les « lettres de l'abbé de Westminster que tu montres « partout. Alors nous deviendrions un exemple per- « nicieux pour les autres que tu te proposes d'aller « trouver et de circonvenir ; ce que nous ne ferons « en aucune façon. » Ainsi le tentateur se retira confus et sans avoir réussi dans son projet.

Or, j'ai raconté tout cela en détail, afin que le lecteur de ce livre sache combien sont redoutables

les menaces domestiques, et combien ce Simon, Anglais dégénéré, cherchait à nuire au royaume et à l'église. L'abbé et le couvent susdit écrivirent au seigneur roi en termes mesurés et amicaux, s'excusèrent selon la justice, et échappèrent à des périls imminents. Cependant Simon, qui avait affirmé avec serment qu'il irait trouver sur-le-champ le roi à Londres, ne rougit pas d'être de nouveau accusé de mensonge, et dirigea rapidement sa marche vers Reading pour faire tomber dans le piége, par ses tromperies accoutumées, l'abbé et le couvent de Reading; mais eux, avertis et prémunis, lui résistèrent vigoureusement en face. Ainsi l'iniquité, qui se mentait à elle-même, n'atteignit pas le but qu'elle se proposait. Or, dans le récit que je viens de faire, j'ai réuni en un total la somme de tout l'argent, parce que la demande écrite du roi portait, en effet, que chacune de ces quatre maisons, à savoir Westminster, Saint-Albans, Reading et Waltham, se porterait caution l'une pour l'autre, et de la somme intégrale; de telle sorte que chaque maison répondrait pour elle et pour chacune des trois autres de cinq cents marcs, c'est-à-dire, de deux mille marcs et de cinq cents pour les usures[1]; et le seigneur roi voulait avoir cet argent sans aucun délai, en sorte qu'il fallait l'emprunter aux marchands caursins.

Dans le cours des mêmes temps, les frères Mineurs

[1] Ceci expliquerait la nature de l'engagement de l'abbé de Westminster.

s'introduisirent comme des intrus, en vertu de l'autorité papale, dans la ville de saint Edmond roi et martyr, malgré l'opposition de l'abbé et du couvent du même lieu. Ils furent introduits et installés violemment par la main des laïques, à savoir par le comte de Glocester, qui est l'adversaire déclaré des susdits abbé et couvent, et par Gilbert de Preston. Or, peu de jours auparavant, l'abbé était revenu de la cour romaine, après s'être prémuni d'un écrit du pape pour se précautionner à l'avenir contre les prétentions des frères susdits. Mais ensuite les frères obtinrent sans délai un bref contraire, au moyen de l'addition du nonobstant. Aussi tous ceux qui apprirent cela ne pouvaient assez s'étonner que de si saints hommes, qui avaient fait choix d'une pauvreté volontaire, méprisassent la crainte de Dieu, la colère d'un si respectable martyr et des hommes, la déférence due aux priviléges et aux conservateurs, et troublassent de force la tranquillité de cette noble église, dont la grande illustration et la haute antiquité sont constantes. L'abbé n'avait pas été tourmenté à ce point par son pénible voyage au delà des Alpes ou par les dettes inestimables dont il s'était obéré. Pressé, pour comble d'angoisses, par les procès que lui intentait le comte de Glocester, il accepta par faiblesse des délais.

Dans le parlement dont nous avons parlé plus haut, l'altercation entre le roi et les seigneurs du royaume se prolongea jusqu'au plus prochain dimanche après l'Ascension ; et de jour en jour les plaintes s'amassaient et se multipliaient contre le

roi, de ce qu'il n'observait point ses promesses, méprisant les clefs de l'église et la teneur de la grande charte tant de fois rachetée. Il avait élevé ses frères utérins, comme s'ils eussent été des naturels de sa terre, d'une manière intolérable, contre le droit et la loi du royaume, et il ne permettait pas qu'aucun bref sortît de la chancellerie contre eux. Cependant, si l'insolence de tous les frères du roi et des autres Poitevins était intolérable, Guillaume de Valence les surpassait en orgueil tous tant qu'ils étaient. Aussi le comte de Leicester surtout se plaignit du fond du cœur, non pas au roi, mais à l'assemblée générale, et demanda instamment qu'on lui fît justice. De plus, on reprochait au roi d'exalter et d'enrichir tous les étrangers, de mépriser et de piller ses hommes, à la subversion du royaume entier, et d'être si besoigneux, qu'au milieu de l'abondance des autres, il ne pouvait, faute d'argent, recouvrer les droits du royaume, ni même repousser les incursions des Gallois, qui sont les rebuts des hommes. Enfin, pour le dire en peu de mots, les excès du roi exigeraient des traités spéciaux. Mais le roi, rentrant en lui-même, et reconnaissant, quoiqu'un peu tard, la vérité de ces reproches, s'humilia; il assura qu'il avait été maintes fois fasciné par des conseils pervers, et promit, en prononçant son grand serment sur l'autel et sur la châsse de saint Edouard, de corriger entièrement et pleinement ses anciennes erreurs, et de suivre avec bienveillance les conseils de ses hommes naturels. Cependant, ses précédentes promesses, tant de fois

violées, faisaient qu'on n'ajoutait aucune foi à ses paroles. Comme les seigneurs ne savaient pas encore comment contenir leur Protée, car l'affaire était importante et difficile, le parlement fut prorogé jusqu'à la fête de saint Barnabé, pour être célébré soigneusement à Oxford. Sur ces entrefaites, les seigneurs d'Angleterre, tels que les comtes de Glocester, de Leicester et d'Héreford[1], le comte Maréchal, et beaucoup d'autres illustres hommes se liguèrent pour se précautionner et se pourvoir; comme ils redoutaient grandement les piéges et les embûches des étrangers et qu'ils avaient pour suspects les détours du roi, ils vinrent bien défendus par une nombreuse compagnie de cavaliers et d'hommes d'armes.

Funeste état de l'atmosphère. — Députés envoyés solennellement au roi de France. — Jean Mansel fonde une maison de religieux. — Mort de Sewal, archevêque d'York. — Faits et paroles de cet archevêque au moment de la mort. — Miracle de l'eau changée en vin. — Cette même année, Borée ayant soufflé continuellement pendant plusieurs mois, quand les mois d'avril, de mai et la meilleure partie de juin se furent écoulés, ce fut à peine si l'on vit paraître quelques fleurs petites et rares et un petit nombre de rejetons fort chétifs: aussi l'espérance

[1] Il s'agit ici de Humfroy de Bohun, quatrième du nom, dont le grand-père avait épousé Marguerite, héritière du comté d'Héreford. Il ne faut pas confondre ce titre avec le titre de comte d'Hartford, qui appartenait à la famille de Clare en vertu d'une charte du roi Étienne.

d'avoir des fruits fut-elle à peu près nulle. De plus, le blé étant venu à manquer, une multitude innombrable de pauvres moururent; et l'on trouvait çà et là des corps que la faim avait gonflés et rendus livides, couchés par cinq ou par six dans les étables à porcs, sur les fumiers, dans les rues boueuses, et pourris pitoyablement en eux-mêmes comme des charognes. Ceux qui avaient des maisons n'osaient pas accueillir dans leur propre misère ceux qui allaient périr, à cause de la peste et de la contagion des malades. Comme on trouvait à la fois un grand nombre de corps morts, on creusa dans les cimetières des fosses vastes et profondes dans lesquelles on déposait les cadavres de plusieurs.

Pendant l'espace de temps qui s'écoula avant le parlement d'Oxford, des ambassadeurs solennels, choisis parmi les comtes et les barons d'Angleterre, furent envoyés en France au roi de France, pour recevoir de lui quelques consolations, et n'être pas au moins arrêtés par lui dans leurs projets; car ils avaient dessein, dans l'intérêt propre du royaume et dans celui de toutes les nations voisines, de régler et de pacifier le royaume agité d'Angleterre, qui était perverti depuis beaucoup de temps par la simplicité nonchalante du roi.

Cette même année aussi, le seigneur Jean Mansel, prévôt de Beverley, clerc et conseiller spécial du seigneur roi, homme prudent, circonspect et riche, considérant prudemment que la faveur des rois n'est pas héréditaire, et que la prospérité de ce monde

ne dure pas toujours, fonda près de Romney, à deux milles au-dessus de la mer, une maison de religieux, à savoir de chanoines réguliers, l'enrichit avec libéralité et y installa des chanoines, à l'exemple de Pierre Chaceporc, qui, peu d'années auparavant, avait fondé pieusement et heureusement une maison du même ordre, instruit que, puisqu'on ne faisait que passer à travers les biens temporels, on pouvait par là ne pas perdre les biens éternels.

Vers le temps de l'Ascension, l'archevêque d'York, pour monter avec le Seigneur, et pour s'envoler aussi au ciel, en quittant la prison de ce monde, changea, à ce que l'on croit véritablement, cette vie mondaine pour le royaume des cieux, après avoir gagné la couronne de laurier par ses mérites dans les tribulations dont il avait été accablé, et après avoir combattu vigoureusement et constamment, autant qu'il l'avait pu, pour la liberté de son église, contre la tyrannie de la cour romaine. Or, cet archevêque Sewal, suivant pas à pas les traces du bienheureux Edmond, dont il avait été l'auditeur dans les écoles, le disciple et le camarade d'études, s'efforçait de lui être heureusement assimilé et se réglait sur lui, pour la conduite de la vie. Je ne crois pas devoir passer sous silence que le bienheureux Edmond, alors lecteur en théologie à Oxford, avait coutume de dire à Sewal, qui était son plus cher ami et son disciple spécial : « O Sewal, Sewal, tu sortiras de ce monde « comme un martyr ; tu seras assailli et massacré « par le fer, ou du moins par des tribulations fu-

« nestes et insurmontables de la part des hommes. « Cependant, aie pour consolateur celui qui a in- « spiré ces paroles à son psalmiste : Les tribulations « des justes seront nombreuses ; mais un jour le Sei- « gneur les en délivrera. » Or, il est constant, sans aucun doute, que plusieurs martyrs ont quitté ce monde sans avoir versé leur sang, tels que le bienheureux Jean l'évangéliste, et beaucoup d'autres.

Lorsque ce saint archevêque Sewal pressentit que sa mort était prochaine et qu'il allait indubitablement quitter ce monde, il se dressa sur son séant, joignit les mains, et, élevant vers le ciel son visage chargé de larmes, il dit : « Seigneur Jésus-Christ, « le plus juste des juges, ta sagesse infaillible sait « par combien de vexations multipliées le pape, dont « tu as permis l'élévation au gouvernement de ton « église, a fatigué mon innocence, parce que (Dieu « le sait et le monde ne l'ignore pas) je n'ai pas « voulu admettre des gens tout à fait indignes et « inconnus à l'administration des églises que tu « m'avais confiées, tout indigne que j'en étais. Toute- « fois, de peur qu'en méprisant la sentence du pape, « quoiqu'elle soit injuste, elle ne devienne juste, je « demande humblement à être absous de l'excom- « munication dont les liens m'enveloppent ; mais je « cite le pape lui-même devant le juge souverain et « incorruptible ; et le ciel et la terre porteront témoi- « gnage pour moi, et prouveront combien il m'a at- « taqué injustement et m'a persécuté par des scan- « dales multipliés. » Animé par l'exemple de Robert,

évêque de Lincoln, il écrivit donc au pape dans l'amertume de son âme, et se plaignit inconsolablement de ce qu'il l'avait fatigué par tant de vexations, pour avoir refusé, comme nous l'avons dit, d'accepter des gens incapables, qui ne savaient pas même la langue anglaise, en le suspendant, en l'écartant de l'église, en lui enlevant sa croix, en l'excommuniant publiquement dans tout le royaume, de la façon la plus effrayante et malgré les excommunicateurs eux-mêmes, enfin, en dénigrant par tous les moyens sa renommée, non sans lui causer de grands dommages temporels. Il se plaignit en outre amèrement d'avoir supporté avec peine les violences de certains clercs qui s'enorgueillissaient de l'autorité du pape, et principalement de maître Jourdain qui aspirait au doyenné; mais il ajouta qu'il avait pris ce mal en patience, afin de ne point révéler et tourner en dérision, comme Cham, l'ignominie de son père, mais de la cacher et de la voiler comme Sem, se remettant fréquemment en mémoire ce court précepte :

En dévoilant l'ignominie de ton père, tu seras Cham; tu seras Sem en la cachant.

Il demanda donc humblement et instamment dans son écrit, ainsi que le susdit évêque de Lincoln Robert l'avait fait, que le pape modérât ses tyrannies accoutumées, en imitant l'humilité de ses saints prédécesseurs. En effet, le Seigneur a dit à Pierre : « Fais « paître mes brebis, » et non pas : « Tonds-les, écorche-« les, éventre-les, fais les cuire et mange-les. » Mais le

seigneur pape n'accueillit cette supplique que par des railleries méprisantes; il se montra fort indigné de ce qu'on prétendît agir avec assez de témérité et de présomption pour oser faire des remontrances au seigneur pape, et il refusa d'acquiescer aux avertissements salutaires, tant de l'archevêque Sewal, que de Robert de Lincoln.

Comme la maladie mortelle dont il était frappé s'aggravait sans cesse, il arriva un jour qu'ayant soif, il demanda qu'on lui apportât de l'eau de fontaine; quand on la lui présenta, il la bénit dévotement, parce que tout remède, à ce qu'on prétendait, était impuissant contre sa maladie. Ayant goûté cette eau, il lui trouva le goût du vin et non de l'eau, et, réprimandant son serviteur de l'avoir trompé ainsi, il lui dit : « Pourquoi m'as-tu trompé en me donnant « à boire? où as-tu trouvé ce breuvage? — Mon « seigneur, reprit l'autre, je l'ai pris à la fon« taine, et même je n'y suis pas allé seul. » Puis, montrant deux des serviteurs qui étaient présents, il ajouta : « Voici des témoins dignes de foi. » Ceux-ci ayant goûté cette liqueur à leur tour, déclarèrent que c'était de bon vin nouveau. L'archevêque, s'apercevant du miracle, but tout ce qu'il y avait dans la coupe, et supplia avec affabilité ses serviteurs (car c'était un homme dont la parole était pleine de douceur) de ne point répandre et de ne pas divulguer cette nouvelle. Ces choses se passèrent dans les derniers jours qui précédèrent sa mort.

Famine en Angleterre. — Inondation. — Lettres du roi d'Espagne au roi d'Allemagne. — Décision du pape. — Succès de Richard. — L'abbé de Saint-Edmond revient de la cour de Rome. — Cette même année, vers la fête de la Trinité, une peste effroyable et insupportable se jeta principalement sur le menu peuple, l'affligea et le fit périr impitoyablement, au point que, pour me taire sur les autres misères, je crois devoir mentionner celle-ci : dans la ville de Londres, où déjà quinze mille pauvres étaient morts de faim, il arriva que l'on cria publiquement : « Allez, allez, bonnes gens, pour partager le pain « du noble homme un tel ; » et le héraut, désignant aux pauvres la personne et le lieu, leur indiquait où et de qui ils recevraient cette bénédiction d'aumônes. Toujours est-il qu'une si grande famine se répandit en Angleterre et ailleurs, que plusieurs milliers d'hommes périrent épuisés par la faim. En effet, la maturité des fruits de la terre était arrivée si tardivement à la fin de l'automne, à cause de la trop grande abondance des pluies, que dans plusieurs parties du royaume les moissons ne furent récoltées qu'à la Toussaint, au point que la charge de blé se vendait jusqu'à seize sols. La veille de saint Jean-Baptiste, une si furieuse inondation de pluies, telle qu'on n'en avait point vu de notre temps, gonfla les flots de la Saverne, depuis Shrewsbury jusqu'à Bristol, qu'une inondation sortie, à ce qu'on prétend, des cavités cachées de l'enfer, couvrit toutes les prairies qui bordent la Saverne, gâta et perdit absolument

toutes les semailles. De plus, cet effroyable débordement d'eau engloutit plusieurs hommes, un grand nombre d'enfants et une foule innombrable d'animaux de toute espèce.

Cette année, le roi d'Espagne envoya au roi d'Allemagne des lettres importunes et insolentes, en l'exhortant avec force menaces à résigner son royaume d'Allemagne et à se retirer au plus tôt. Or, le roi répondit sur-le-champ avec allégresse et intrépidité : « S'il vient à moi pour m'attaquer à main armée, « il me trouvera prêt à marcher à sa rencontre, hors « des limites de mon royaume, et à le recevoir à la « pointe de l'épée. » Aussi le roi d'Espagne, irrité de plus en plus, avait joint à son armée les forces des royaumes d'Aragon et de Navarre, et se mettait en marche vers les pays [1] d'Italie, lorsque les Sarrasins d'Espagne cherchèrent à s'emparer de Cordoue. A cette nouvelle, le roi revint sur ses pas pour réprimer leurs incursions. Cependant il envoya au seigneur pape des députés solennels et illustres, chargés d'alléguer les droits dudit roi d'Espagne et de réclamer pour que la cour romaine n'admît pas à gouverner l'empire, un autre que le très-excellent roi d'Espagne, qui avait agrandi puissamment les limites de la chrétienté plus que tous les rois chrétiens. Le pape leur répondit en faveur du roi d'Allemagne : « Très-chers fils, votre discrétion sait et est tenue de « savoir que c'est la manière de procéder, l'ordre « convenable, la coutume usitée et approuvée de

[1] *Pontes* : évidemment *partes*.

« toute antiquité que le royaume d'Allemagne soit « comme le gage de l'empire, la dignité qui doit « précéder l'autre et la prise de possession primitive. « Que votre seigneur l'illustre roi d'Espagne com- « mence donc d'abord par travailler prudemment « et puissamment à se faire élire régulièrement roi « d'Allemagne par le clergé et les nobles d'Alle- « magne, à qui appartient le droit d'élection ; qu'il « soit consacré à Aix-la-Chapelle, comme c'est l'an- « cien usage, et qu'il soit couronné solennellement « pour roi. Cela fait, nous nous montrerons favo- « rable et bienveillant, selon que nous pourrons le « faire en ayant Dieu devant les yeux, à la promotion « de votre seigneur l'illustre roi d'Espagne, qui est « digne des plus grands honneurs. » Les députés, pesant donc dans la balance de la raison la réponse tant du pape que du roi, annoncèrent à leur seigneur le roi d'Espagne la nécessité des démarches à faire, et lui conseillèrent utilement de garder sagement son royaume contre les piéges des Sarrasins. Quand cette nouvelle fut annoncée aux seigneurs italiens, beaucoup d'entre eux reconnurent le roi d'Allemagne, et se soumettant, lui jurèrent fidélité spontanée. Or, le roi les accueillant avec bonté, acquitta, en payant de grosses sommes d'argent, quelques villes d'Allemagne, que ses prédécesseurs avaient mises en gage. Aussi le roi aurait gagné la faveur incomparable des grands d'Allemagne, s'il avait été aussi puissant dans les armes qu'il était prudent et circonspect dans les conseils.

A la même époque, l'abbé de Saint-Edmond roi et martyr, après avoir prolongé à la cour romaine son séjour fâcheux et coûteux, revint dans son monastère, obéré de dettes et de dépenses non petites. De plus, les frères Mineurs, comme nous l'avons dit plus haut, s'étaient bâti une maison, malgré les réclamations de l'abbé et du couvent. Cependant l'abbé, pendant son récent séjour à Rome, avait obtenu un privilége qui défendait aux frères d'entreprendre cela en aucune façon ; mais ceux-ci avaient fait infirmer le privilége obtenu au moyen de l'addition de la clause *nonobstant*, etc...

FIN DU TOME HUITIÈME.

ADDITIONS.

XXXI.

Année 1254. Voir la page 6 du volume.

Lettre du comte Richard au roi, en réponse au message reçu de Gascogne. — « Au seigneur roi d'Angleterre, etc.; la reine et Richard, comte de Cornouailles, salut. Nous avons reçu vos lettres le jour de la naissance du Seigneur, dernièrement passé, à l'effet de convoquer, le lendemain de la Saint-Hilaire, les archevêques, évêques, abbés, prieurs, comtes et barons du royaume d'Angleterre, pour leur exposer votre situation et l'arrivée du roi de Castille en Gascogne contre vous. Comme la brièveté du temps ne permettait pas que les susdits seigneurs pussent se rassembler au jour dit, nous les avons convoqués à Westminster pour la quinzaine qui devait suivre ladite fête de saint Hilaire. Lorsqu'ils furent rassemblés et que nous leur eûmes exposé l'arrivée du roi de Castille et votre situation, nous en reçûmes pour réponse que les comtes et barons se trouveraient à Londres, trois semaines après Pâques prochainement futur, prêts à se diriger sans délai vers Portsmouth,

pour s'y embarquer et se rendre puissamment à votre secours contre ledit roi de Castille. Voilà ce qu'ont promis le comte de Glocester et tous les autres seigneurs [1]; en outre, l'archevêque de Cantorbéry, l'élu à Winchester, les évêques de Londres et de Worcester, ont promis de se rendre en personne auprès de vous, avec de grands renforts. Les autres évêques et abbés d'Angleterre, alors présents, ont promis de subvenir de toutes leurs forces à vos besoins, en vous fournissant de l'argent contre ledit roi de Castille; cependant ils n'ont pas voulu fixer la somme pour le moment; mais chacun d'eux, comme ils l'ont tous formellement assuré, tiendra prête la somme qu'il doit donner, à Londres, au terme fixé plus haut, c'est-à-dire dans les trois semaines à partir du jour de Pâques; s'il est vrai que ledit roi de Castille doive venir contre vous en Gascogne. Mais ils n'ont voulu vous faire aucune concession sur leurs clercs à cause de la dîme qui doit être levée prochainement en votre compte, pour le subside de la Terre-Sainte. Quant à nous avec votre reine, nous nous rendrons auprès de vous, selon votre mandement, amenant Édouard votre fils et Béatrice votre

[1] Ces assertions sont inexactes pour ne pas dire plus, à en juger du moins par les dispositions qui animaient alors les barons. Richard lui-même doutait de la vérité des nouvelles que son frère avait transmises en Angleterre (*Voy.* MATT. PARIS, pag. 592 de notre édition.) et l'on ne peut croire qu'il fût de bonne foi dans les promesses fastueuses qui remplissent cette lettre. Le texte porte en marge à plusieurs reprises le mot *Nota*, qui indique la même remarque, soit de la part de l'éditeur, soit de la part de Matt. Pâris lui-même.

fille; et moi Richard, comte de Cornouailles, votre frère, je ne vous manquerai pas, mais je viendrai vers vous avec toutes mes forces, pour votre profit et pour mon honneur, dans le cas où le roi de Castille viendrait contre vous en Gascogne, comme vous me le mandez, de telle sorte que vous et vos héritiers soyez [1] à perpétuité, Dieu aidant, bien disposés pour moi. Par le conseil de la dame reine et de vos autres bien intentionnés, je remettrai votre royaume d'Angleterre en bonnes et féales mains, Dieu aidant, pour votre avantage et honneur. S'il vous plaît et s'il vous semble bon que la dame reine se rende vers vous, dans le commun passage de vos seigneurs et de vos barons d'Angleterre, faites-le-lui savoir assez à temps, s'il vous plaît, afin que par ainsi, elle puisse venir vers vous avec Édouard votre fils et Béatrice votre fille, avec plus de sécurité et de convenance. Or, les susdits prélats et seigneurs, avant d'entreprendre leur passage et de fournir l'aide, veulent avoir de vous des lettres patentes, qui leur soient envoyées de Gascogne, par lesquelles il soit dit que la présente subvention qui doit vous être fournie, tant en argent qu'en services effectifs, ne tournera point à l'avenir au préjudice de leurs successeurs ou de leurs héritiers, soit de votre temps, soit du temps de vos héritiers. »

[1] *Scietis grates* ; nous lisons et traduisons *sitis grati*.

XXXII.

Année 1254. — Voir la page 11 du volume.

LETTRE DU PAPE INNOCENT SUR LA RÉFORMATION DES ÉCOLES[1]. — « Innocent IV, à tous les prélats institués pour examiner de haut et intérieurement[2] dans les royaumes de France, d'Angleterre, d'Écosse, de Galles, d'Espagne et de Hongrie. Nous considérons avec douleur comment la plantation [3] des clercs, sainte et pieuse jadis, oubliant sa première honnêteté, est descendue, du comble le plus élevé de la sainteté, dans le plus profond gouffre de vices. En effet, des bruits détestables viennent assaillir et fatiguer nos oreilles ; des rapports fréquents nous apprennent sans cesse que (pour garder présentement le silence sur la science divine) les études philosophiques sont abandonnées, que dis-je ? rejetées bien loin ; que toute la multitude des clercs se presse en foule pour entendre les lois séculières, et que, ce qui mérite encore plus d'attirer la colère du jugement divin, aujourd'hui dans la plupart des climats du monde, nul n'est élevé par les prélats aux dignités ecclésiastiques, aux honneurs ou aux prébendes, s'il n'est ou professeur ès science séculière ou avocat [4], tandis que de

[1] Lettre datée de Rome : ce qui indique une date mensuelle antérieure, certainement au mois de juin, époque où le pape alla habiter Anagni.

[2] *Infra* pour *intrà;* cette altération est assez fréquente.

[3] *Plantation* est ici sans doute dans le sens actuel de *séminaire.*

[4] Ceci coïncide avec l'avénement et la puissance naissante des légistes, Nous avons déjà indiqué cette circonstance dans nos notes.

tels hommes devraient être plutôt repoussés par les prélats, à moins que d'autres choses ne plaidassent pour eux. Nous nous affligeons surtout de ce que les disciples de la philosophie, élevés avec tant de tendresse dans son sein, imbus de ses leçons avec tant de diligence, préparés et instruits d'une manière si excellente, soient forcés, par le manque de nourriture et de vêtements, de fuir la présence des hommes et de se cacher çà et là comme des oiseaux de nuit, pendant que ces avocats ou plutôt ces diables, vêtus de pourpre, montés sur des chevaux richement caparaçonnés, réfléchissant l'éclat du soleil par la splendeur de l'or, par la blancheur de l'argent, par la magnificence des pierreries, par la richesse des étoffes de soie, se montrent non point les vicaires du Dieu crucifié, mais les héritiers de Lucifer, se donnent en spectacle partout où ils se présentent, provoquent et soulèvent contre eux l'indignation et la haine des laïques, haine qui s'étend même à l'église de Dieu tout entière; ce qui est encore plus déplorable. Aussi les laïques disent : « Voici les hommes qui ne regardent pas le Seigneur comme leur soutien, mais qui se glorifient de la multitude de leurs richesses : » ce qui du reste est assez prouvé et démontré par l'orgueil de leurs âmes et l'impudence de leur conduite. Ainsi se trouve accompli ce que l'œil d'un païen avait entrevu comme un présage :

Toutes les choses de la nature seront sacrifiées à l'étude des lois.

« Ce n'est pas ainsi que la foi doit être pratiquée.

Quoi d'étonnant? aujourd'hui Sara obéit et Agar commande. Les hommes libres sont opprimés, et les esclaves possèdent l'empire. Voulant donc appliquer un remède nécessaire à la maladie d'une si grande insolence, afin qu'on s'applique avec plus de plénitude et de perfection à l'étude de la théologie, qui montre le chemin direct du salut, ou au moins aux sciences philosophiques, qui, bien qu'étrangères à la piété, enflamment cependant les esprits du désir de savoir et bannissent la cupidité, laquelle, comme chacun sait, est la racine de tous les maux et la servante des idoles; nous statuons, par la présente constitution irréfragable, qu'à l'avenir aucun professeur ès lois séculières ou aucun avocat, de quelque privilége spécial, de quelque prééminence singulière qu'il jouisse dans la faculté des lois, ne sera élevé aux dignités ecclésiastiques, aux personnats, aux prébendes ou même à de moindres bénéfices, s'il n'est du reste expérimenté dans les autres disciplines libérales et s'il n'est recommandable de vie et de mœurs, parce que, par l'admission de telles gens, l'honnêteté de l'église est avilie, la sainteté est exilée, et que le faste et la cupidité règnent de telle façon, que la mère-église, couverte de plaies lamentables, ressent une douleur profonde dans toutes les parties d'elle-même. S'il arrive que quelques prélats, par une présomption condamnable, attentent quelque chose contre ce statut salutaire, qu'ils sachent que leur acte serait nul de plein droit, et qu'ils seraient privés dès lors du pouvoir de conférer. S'ils réitéraient leur pré-

somption, qu'ils craignent un châtiment qui les ferait divorcer avec leurs prélatures. En outre, que dans les royaumes de France, d'Angleterre, d'Écosse, de Galles, d'Espagne et de Hongrie, les causes des laïques ne soient pas décidées par les lois impériales, mais par les coutumes des laïques [1]. Comme d'ailleurs les causes ecclésiastiques peuvent être terminées d'après les constitutions des saints Pères, et que les canons aussi bien que les coutumes, principalement à cause de la perversité des hommes, tirent plus de confusion que de soutien des lois [séculières], nous statuons, sur l'avis et la demande de nos frères et d'autres hommes religieux, que dans les susdits royaumes il n'y aura plus de leçons de lois séculières, si toutefois cette défense émane de la volonté des rois et des princes. Néanmoins la première partie du statut subsistera toujours et irrévocablement en ce qu'elle ordonne. Donné à Rome. »

XXXIII.

Année 1254.—Voir la page 12 du volume.

Lettre du pape Innocent pour réformer quelque peu les abus. — « Innocent, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses chers fils l'abbé et le couvent du monastère de Saint-Albans, de l'ordre de Saint-Benoît, dépendant immédiatement de l'église romaine et situé au diocèse de Lincoln, salut et béné-

[1] Remarquons cette condamnation du droit romain au profit du droit coutumier.

diction apostolique. Nous avons fait insérer mot à mot dans les présentes le statut promulgué par nous récemment, et dont voici la teneur : « Innocent, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à ses vénérables frères [les patriarches] les archevêques et évêques, et à ses chers fils les abbés, les prieurs, les prévôts, les doyens, les archidiacres, les archiprêtres et les autres prélats des églises, ainsi qu'à leurs chapitres, couvents ou colléges tant exempts que non exempts et qu'aux patrons clercs et laïques qui les présentes lettres verront, salut et bénédiction apostolique. Depuis que la piété divine nous a appelé, tout indigne que nous en sommes, au gouvernement général de l'église, nous avons toujours eu à cœur de conserver l'honnêteté et l'ordre en toutes choses, et de maintenir dans les provisions à faire telle mesure de providence, qu'il en résultât honneur et avantage pour les églises et les monastères ou pour les autres lieux pieux. Cependant il est avéré que quelquefois tout le contraire arrive tant à cause de la malice des temps qu'à cause de la méchanceté extrême des demandeurs : ce qui nous a causé de la douleur et a arraché à notre cœur de grands soupirs, surtout parce qu'après avoir employé beaucoup de détours et le zèle de la plus adroite résistance, nous avons fini par être forcé de faire certaines provisions que nous aurions regardé comme une grande et solennelle joie de pouvoir éviter[1]. Aussi, comme nous avons

[1] Cet aveu est remarquable et paraît franchement exprimé. Lingard,

été depuis longtemps attentif dans notre esprit aux moyens de pouvoir appliquer à ces choses un remède opportun, nous avons jugé à propos, dans l'intérêt du repos de notre âme et du salut des églises, des monastères et des lieux susdits, de statuer que chacun de vous pourra désormais, en fait de canonicats, de prébendes, de bénéfices, de personnats et de dignités avec ou sans charge d'âmes, de revenus et même de pensions appartenant à votre collation, ou à votre élection, ou à votre présentation, et qui sont obtenus par des gens nés hors des royaumes dans lesquels se trouvent les canonicats, les prébendes et les autres bénéfices susdits, soit que ces gens restent auprès du saint siége apostolique, soit qu'ils demeurent ailleurs, les conférer à des personnes convenables en ayant Dieu devant les yeux, ou élire ces personnes à ces bénéfices ou les confirmer quand elles seront élues, ou les présenter ou les admettre quand elles seront présentées, sans vous arrêter à aucun obstacle de contradiction ou d'appel; et nous voulons que désormais dans les mêmes canonicats, prébendes, bénéfices, dignités, personnats, revenus et pensions, les mêmes personnes

vol. III, attribue le changement du pape aux vigoureuses remontrances de Robert de Lincoln, et paraît peu disposé à admettre le récit de Matthieu Pâris sur la querelle d'Innocent IV et de l'évêque, du moins avec les circonstances que rapporte notre auteur. Tout en respectant les autorités qu'il cite à l'appui de son opinion, nous rappellerons que le savant historien peut être suspect de quelque partialité en faveur du papisme.

obtiennent un droit pleinier et inviolable. Que cependant elles ne s'introduisent en aucune façon en iceux, avant qu'ils soient vacants; mais qu'elles les obtiennent de droit aussitôt qu'ils seront devenus vacants, et qu'elles aient la libre faculté de s'en saisir et de les garder, sans requérir le consentement de personne; en sorte toutefois que ceux qui les possèdent maintenant les conservent de plein droit pacifiquement, jusqu'à ce qu'ils les aient résignés ou qu'ils soient décédés, qu'ils soient tranquilles, et qu'ils ne subissent absolument aucun préjudice dans les susdits bénéfices, sous prétexte du susdit statut. Nous voulons cependant que si quelques [étrangers] ont été primitivement reçus, sous l'expectation de prébendes, dans des églises où l'on aura pourvu lesdites personnes, ou s'ils ont obtenu des lettres apostoliques au sujet de leur provision en icelles, ils soient préférés aux mêmes personnes dans l'investiture des prébendes, de même que dans la réception ou l'impétration. Si quelqu'une desdites personnes qui aura été pourvue en vertu du même statut ou à qui il sera arrivé d'être pourvue par votre grâce libérale, selon la manière mentionnée plus bas, vient dans ces entrefaites à résigner son bénéfice ou à décéder, qu'il vous soit permis de subroger à sa place une autre personne convenable, et de faire cela successivement à la cession ou à la mort de chacune des mêmes personnes. Nous vous enjoignons cependant, en invoquant le jugement divin, de faire en sorte que les dites personnes ne machinent ni embûches, ni fraudes, ni vexations, ni tout autre

désagrément que ce soit, contre les possesseurs des susdits canonicats, bénéfices, prébendes, personnats, dignités, revenus ou pensions. S'il en est autrement, qu'elles soient déchues par le fait même de tout droit à elles acquis sur une provision de cette nature, puisqu'il est juste que, si la faveur est la récompense de la vertu, le châtiment aussi soit donné en échange du crime. Or, pour réprimer les malices qui pourraient peut-être naître à l'occasion du présent statut dans les esprits des pervers, nous voulons que, s'il arrive (ce qu'à Dieu ne plaise) que quelqu'un, à qui ait été appliquée la subrogation permise par le présent statut, soit tué de quelque manière que ce soit, celui qui aura été subrogé de cette façon n'ait point la possession de sa provision, ni ne soit investi de rien, avant d'avoir obtenu préalablement des lettres patentes du siége apostolique, ou de l'ordinaire, ou de quelques hommes religieux craignant Dieu, qui prouvent qu'il ne peut être en aucune façon suspecté du meurtre du mort. Au reste, comme les susdites personnes pourraient éprouver un grand ennui à attendre pendant longtemps la vacance des canonicats, des prébendes et des autres bénéfices susdits, notre vif désir nous décide à vous enjoindre de les pourvoir libéralement et sans délai des canonicats, prébendes, bénéfices, personnats, dignités, revenus et pensions, appartenant à votre collation, ou à votre élection, ou à votre présentation, lesquels, en dehors de votre provision de cette nature, seraient vacants pour le présent, ou

viendraient à vaquer, pourvu qu'aucun autre n'y aspire de droit, et [si elles résignaient leurs bénéfices ou décédaient], de subroger à leur place, aussitôt que possible, d'autres personnes convenables. Outre cela, nous voulons que le susdit statut, bien qu'opposé au droit, et fait par nous de notre propre mouvement pour cause légitime et salutaire, sans que personne nous en ait requis ou nous en ait prié, obtienne force pleine et inviolable. Cependant, que le même statut ne soit étendu en aucune façon aux autres élections, collations ou présentations qui pourraient être faites à l'avenir par qui que ce soit, et qu'aucun préjudice ne soit apporté désormais à cause de lui aux sanctions canoniques. De plus, qu'aucun privilége, qu'aucune indulgence, qu'aucune lettre du siége apostolique ou de ses légats, sous quelque forme de mots qu'elle puisse être obtenue à l'avenir, ne nuise au susdit statut, puisque dès aujourd'hui, plein droit est acquis aux mêmes personnes par collation, ou élection, ou présentation de cette espèce, et qu'on ne peut le leur enlever sans offenser le nom divin, et sans outrager manifestement le siége apostolique. C'est pourquoi non-seulement nous déclarons nul et de nul effet tout ce qui pourra être tenté sur ces points contre le susdit statut, mais encore nous voulons que tous ceux qui oseront venir à l'encontre soient soumis à la malédiction divine et à la nôtre. Qu'il soit permis à vous tous, en général et en particulier, comme à nos ministres à cet égard, de lacérer nos lettres ou les lettres de nos légats, si quelques-unes contraires au

présent statut étaient présentées à vous ou à quelqu'un de vous : qu'en outre on soit investi néanmoins (ainsi qu'il a été dit plus haut) de la possession des canonicats, prébendes, bénéfices et autres choses susdites, et qu'on garde librement cette possession, nonobstant les lettres susdites. Or nous voulons que le susdit et présent statut soit étendu aux pontificats, aux abbayes, et aux autres dignités régulières. C'est pourquoi vous nos fils, abbé et couvent de Saint-Albans, devez vous efforcer, en vertu de notre autorité, d'exécuter avec diligence et fidélité ledit statut, selon que vous le jugerez convenable. — Donné à Latran, le 3 des nones de novembre, l'an onzième de notre pontificat [1]. »

XXXIV.

Année 1254. — Voir la page 12 du volume.

Mandement du pape a frère Jean, de l'ordre des Mineurs, au sujet du droit de patronat [2]. — « Innocent,

[1] C'est-à-dire le 3 novembre 1253. Innocent IV ayant été intronisé le 29 juin 1243, datait de ce jour les années de son pontificat. La mort de Robert de Lincoln étant du 9 octobre 1253, on peut croire en effet que cette décrétale coïncide avec le moment où le pape en reçut la nouvelle. Il est certain qu'Innocent ne quitta point Pérouse pour revenir à Rome avant le mois de mai 1253. (*Voy.* Matt. Paris, *passim*, et la *Biographie de Nicolas de Curbio*, *apud* Baluz., *Miscell.*, tom. vii.) Nous nous expliquons donc difficilement comment Guill. Wats peut, malgré la date, rapporter cette décrétale à l'année 1252, et y voir l'*Additamentum* indiqué à la page 566 du texte et que nous avons donné dans le volume précédent sous le numéro XXIII.

[2] La date réelle de ce mandat (9 janvier 1254) et les intentions qu'il

évêque, serviteur des serviteurs, etc., à notre cher fils, frère Jean, de l'ordre des Mineurs, notre nonce en Angleterre, salut et bénédiction apostolique. Il a été rapporté récemment à nos oreilles que la plupart des prélats des églises dans le royaume d'Angleterre, ne réfléchissant pas qu'on ne doit pas transporter à des usages humains les choses qui sont affectées aux droits divins, ont transféré au gré de leur volonté, à des personnes laïques ou à d'autres, à titre de concession ou d'aliénation, les droits de patronat et d'advocation qu'ils avaient sur quelques églises, et cela avec l'assentiment de leurs chapitres intervenant quelquefois, et avec l'adjonction de la faveur des évêques diocésains; ce que nous avons peine à croire. En outre, quelques abbés et prieurs de divers ordres, tant exempts que non exempts dans le royaume susdit, aspirant à leurs propres avantages par des voies illicites, obtiennent, dans les églises paroissiales, droit de patronat à titre d'exemption ou par d'autres contrats pervers,

manifeste, lesquelles sont conformes à l'esprit des deux lettres précédentes, tout nous fait penser que ce document doit trouver ici sa véritable place. Wats a cru devoir le joindre aux pièces que nous avons données sous le numéro VI, année 1247 (sixième volume); mais ce classement nous paraît inadmissible. Il est vrai que Matt. Pâris n'indique pas à l'année 1254 de nonce papal du nom de Jean, et que même nous ne trouvons pas de renvoi spécial à cet égard. Malgré cela, nous persistons dans notre opinion. D'ailleurs, rien ne prouve qu'il s'agisse ici du frère Jean, envoyé déjà en 1247 et désigné sous le nom de *Joannes anglicus*. Peut-être faut-il voir dans ce personnage un autre frère Mineur, Jean de Dive, qui vint en Angleterre en 1256, sous Alexandre IV, pour réformer les abus. Dans notre hypothèse, il aurait déjà rempli sous Innocent IV une mission analogue.

et par ainsi, tantôt avec l'assentiment de leurs évêques diocésains, tantôt de leur mouvement propre, appliquent les mêmes églises, contre les sanctions divines et canoniques, à leurs usages ou à ceux des membres de leur communauté. De plus, quelques exécuteurs, désignés depuis longtemps dans le même royaume, par le siége apostolique, au sujet des provisions des clercs, lorsqu'il arrive que certains bénéfices ecclésiastiques, dont on pourrait pourvoir les mêmes clercs, viennent à vaquer, poursuivent infidèlement leurs avantages particuliers, tandis qu'ils devraient s'occuper des intérêts d'autrui commis avec confiance à leur bonne foi, excommunient et suspendent les abbés, les prieurs et les autres patrons des églises, à la présentation desquels il est avéré que ces bénéfices appartiennent, et ne permettent pas, en les empêchant de cette façon, qu'ils procèdent à l'ordination de leurs églises, jusqu'à ce que ces mêmes bénéfices ou provisions annuelles aient été assignés à eux-mêmes ou à d'autres leurs parents et leurs amis, mais non pas à ceux que nous leur avons mandé d'en pourvoir, par les mêmes patrons, cédant maintes fois aux menaces ou séduits par la ruse. Quelques exécuteurs de cette espèce se prétendant même nos nonces dans le royaume d'Angleterre, quoique nous ne sachions pas avoir dans le même royaume d'autre nonce que toi, à la faveur de notre mandat, par lequel ils doivent chercher à pourvoir ces mêmes[1] clercs, dans le même royaume,

[1] *Eis in* : nous lisons *eisdem*.

des bénéfices ecclésiastiques qui ont été si longtemps vacants, et dont la collation nous a été dévolue d'après les statuts du concile de Latran, adressent, à ce qu'on prétend, des injonctions aux religieux, au sujet d'églises qui avaient été octroyées à ceux-ci en usages propres, et qu'ils ont possédées pacifiquement depuis les temps les plus anciens, les vexent et ne cessent point de les vexer à cet égard, jusqu'à ce que les mêmes religieux soient forcés de se racheter de cette vexation, par quelque somme d'argent ou par l'assignation d'une pension annuelle. Comme donc ce ne sont point choses à passer sous le silence de la dissimulation, nous enjoignons expressément, et recommandons à ta discrétion, en vertu de l'obédience, de t'enquérir avec diligence de la vérité des choses susdites par toi-même et par d'autres, séculiers ou appartenant à quelque ordre religieux et profession que ce soit, que tu jugeras à propos de charger de cette mission, en divers lieux du même royaume, en notre nom et en vertu de l'autorité que nous t'accordons à cet égard par les présentes, de déclarer nulles, comme nous les frappons nous-mêmes de nullité, les aliénations, ventes ou achats de cette espèce portant sur les patronats ou les advocations des églises, qui, annexées qu'elles sont, aux choses spirituelles, ne peuvent ni être vendues ni être achetées de cette façon, quels que soient ceux qui ont osé ou oseraient à l'avenir faire de pareils contrats, et de faire rétablir de plein droit et sans fracas de jugement, dans l'état convenable, tout ce que tu trou-

veras témérairement changé envers l'état des églises paroissiales, par ces aliénations ou à cause d'elles. Quant aux exécuteurs susdits, tu les forceras, par la répression qui conviendra et en vertu de notre autorité, par toi et par les autres que tu auras désignés pour cela, comme nous l'avons dit, à résigner et à restituer tout ce que tu les trouveras coupables d'avoir perçu par le crime des concussions susdites; et néanmoins par tes lettres, contenant les purs et pleins détails des choses, tu nous informeras de ceux que tu auras trouvés coupables de ces abus, afin que nous procédions contre eux selon que la nature de la faute l'exigera. Tu réprimeras les contradicteurs par les censures de l'église apostolique, en passant outre sur appel et nonobstant ce qui aurait été accordé à quelques-uns par le siége apostolique, de ne pouvoir être excommuniés, suspendus ou interdits par lettres apostoliques qui ne feraient pas mot à mot mention pleine et expresse du susdit privilége, ou nonobstant qu'ils ne seraient point tenus à la réception ou à l'exécution des causes qui pourraient leur être confiées par l'autorité du même siége, ou enfin nonobstant la constitution sur les deux journées de marche, rendue dans le concile général. Donné à Latran, le 5 avant les ides de janvier, l'an onzième de notre pontificat. »

XXXV.

Année 1254. — Voir les pages 33 et 297 du volume.

RÉVOCATION ET CASSATION DU JUGEMENT DE HENRI DE

LA MARE, JUSTICIER. — DÉTAILS A CE SUJET. — 1o Le vicomte d'Hartford a rendu compte des cent livres[1] imposées à la ville de Saint-Albans et à la liberté de l'abbé, pour avoir dédaigné de venir à l'enquête; du demi-marc imposé à Regnauld de Londres, orfévre à Saint-Albans, pour avoir fait le change; du demi-marc imposé à Nicolas l'épicier, de Saint-Albans, pour la même chose; du demi-marc imposé à Guillaume de Sandruge, pour la même chose; du demi-marc imposé à Guillaume de Westwike, pour la même chose; du demi-marc imposé à Alexandre Stoyle, pour la même chose, en tout cent et une livres treize sols quatre deniers, dont rien n'est au trésor. Les cent et une livres treize sols quatre deniers ont été restitués à l'abbé de Saint-Albans, en vertu d'un bref du roi, qui porte que sur l'inspection des chartes des rois d'Angleterre ses prédécesseurs, lesquelles sont possédées par le même abbé, et dans lesquelles il est dit que les hommes du même abbé ne doivent pas venir hors de la liberté dudit abbé, pour aucune sommation ou occasion, par-devant aucun justicier ou enquesteur, il a remis au même abbé les cent livres auxquelles la ville et la

[1] Le texte porte ici *cent et une livres*. Nous ne pouvons maintenir cette leçon, puisque le total de l'amerciament est donné plus bas. Cent livres imposées à la liberté de Saint-Albans et cinq demi-marcs ou deux marcs et demi imposés aux hommes de l'abbaye, font exactement cent et une livres, treize sols, quatre deniers; la livre égalant un marc et demi, et le marc treize sols, plus un tiers de sol ou quatre deniers. (*Voy.* la note III à la fin du second volume.)

liberté de Saint-Albans avaient été condamnées par amerciament, pour n'être point venues par-devant Henri de La Mare et Guillaume de Wilton [1], à Cesterhunte, à l'effet d'y faire une enquête sur les transgressions du change, et même les deux marcs et demi auxquels quelques hommes de l'abbé avaient été condamnés par amerciament pour la même chose. Et [ledit vicomte] en a reçu quittance [2].

On pourra trouver cette décharge à l'échiquier en Essex, au grand rôle, dans la trente-huitième année du règne du roi Henri troisième, fils du roi Jean, Henri de Helewotton et Raoul de Arderne étant vicomtes, l'un pour la première moitié, l'autre pour la seconde moitié de cette même année.

Autre document extrait de l'Auctarium. — 2° Il arriva, l'an du Seigneur 1235, dans le carême, que le seigneur roi se trouvait en Gascogne et avait confié la garde de sa terre à la dame reine et à Richard, comte de Cornouailles. Sur la provision d'iceux, quelques justiciers furent envoyés dans tous les comtés d'Angleterre pour faire une enquête sur les transgresseurs du nouveau change. Aussi il arriva qu'un certain justicier, Henri de La Mare, s'étant associé Jean Sylvestre, se rendit dans le comté d'Hartford, à savoir, à Hartford pour y exécuter le susdit office. Par-devant ceux-ci comparurent les libres

[1] Le texte, par l'altération d'une lettre, porte à tort *de Wintona*, *de Winchester*. En effet, ce justicier est constamment appelé *de Wilton* dans l'*Hist. maj*.

[2] *Quietus*, sans autre indication, peut se rapporter aussi à *abbas*; ce qui modifierait légèrement le sens.

hommes de la liberté de Saint-Albans et Guillaume de Saint-Léger, alors sénéchal de la susdite liberté. Après qu'une enquête eut été faite sur la transgression du même change, qui avait eu lieu dans les limites de la liberté de Saint-Albans, et que les susdits justiciers l'eurent rédigée par écrit avec désignation des noms des transgresseurs, les susdits justiciers se retirèrent. Quand cette année eut été pleinement révolue, le susdit Henri et Guillaume de Wilton, tous deux justiciers du seigneur roi, vinrent au bourg de Cesterhunte dans les limites du susdit comté, bourg distant de trois lieues de la liberté de Saint-Albans, pour mettre à amerciament tous ceux qu'ils avaient trouvés transgresseurs dans la première enquête. Deux hommes et le prévôt de chaque ville, dans la liberté de Saint-Albans, furent cités pour mettre à amerciament les transgresseurs du même change [1]. Comme ils ne vinrent pas, la ville et la liberté de Saint-Albans furent condamnées à un amerciament de cent livres, et les susdits transgresseurs imposés par juges du dehors [2], à un amerciament de deux marcs et demi, contre la liberté de Saint-Albans. Quand cela eut été fait, que le rôle de cette tournée

[1] *Libertatis* n'a ici aucun sens, à moins qu'il ne signifie le privilége du change.

[2] *Per forinsecos*. Nous pensons que le sens de la phrase autorise cette interprétation. *Forinseci* signifie simplement étrangers, habitant hors de la ville ou du bourg. (*Estains*, *dehors*, *forains*.) *Albanati* (aubains) *seu forinseci*. (Charte de Philippe-Auguste à l'année 1222, citée par Ducange.) Tel est aussi le sens de *forctanus*, *forataneus et forensis*.

eut été délivré à l'échiquier du seigneur roi, comme c'est la coutume, et que tous les précédents actes eurent été enregistrés, il arriva que le seigneur Guillaume de Horton, alors cellerier [de Saint-Albans] et procurateur diligent en cette affaire périlleuse pour nous, déposa en personne (tandis que la crainte et la faveur fermaient la bouche de tous les pourparleurs) une plainte très-grave par-devant la susdite reine et le susdit comte Richard et par-devant le conseil du seigneur roi, lequel conseil se trouvait alors en Angleterre, au sujet des cinq injustices commises par les susdits justiciers, au détriment de la liberté de l'église de Saint-Albans. La première était celle-ci : Les hommes de Saint-Albans ne doivent pas venir hors de leur liberté ; or, ils étaient forcés par les justiciers de venir à Cesterhunte hors de leur liberté. Donc on a commis une injustice envers eux. La seconde était celle-ci : Ils n'ont pas été sommés, puisque le bailli de la liberté n'a pas eu, comme il devait l'avoir, acte de renvoi du bref du seigneur roi, contenant mot pour mot les termes inclus dans le même bref ; mais qu'il y a eu seulement un simple mandement du vicomte, en vertu duquel ils ne devaient rien faire. Aussi ont-ils été mis injustement à amerciament pour ne s'être point rendus à cette citation. La troisième était celle-ci : Que s'ils eussent dû venir hors de la liberté susdite, et quand même le susdit bailli aurait eu un acte de renvoi suffisant, contenant mot pour mot les termes du bref du seigneur roi, ils ne devaient pas cependant venir, parce qu'ils n'avaient pas obtenu

le laps de temps fixé par la loi pour faire la sommation. — En quatrième lieu, on a commis une injustice envers l'église et la liberté susdite, en ce que si les hommes susdits eussent été mis à amerciament en droiture et justement, par-devant le seigneur roi ou par-devant quelques justiciers que ce fût, les abbés de Saint-Albans ont coutume d'avoir les amerciaments d'iceux; ce qui maintenant leur est complétement refusé. — En cinquième lieu, on a porté atteinte à la liberté contre la charte commune, où il est dit que les hommes libres doivent être mis à amerciament selon la quantité du délit et sauf leur contenment[1]. Or, un amerciament de cent livres, comme la chose est claire pour tous, excède la quantité du délit, là surtout où il n'y a point délit, comme il appert manifestement des raisons susdites. Aussi, non-seulement l'injustice envers la liberté susdite a été commise par les justiciers, mais encore par tous ceux qui ont consenti à ce fait, lesquels paraissent avoir encouru la sentence prononcée contre ceux qui entreprendraient de violer la charte commune.

Item, ajouta-t-il, et je suis forcé de le rappeler sans vouloir en faire un reproche, nous avons octroyé cent marcs pour le passage de la dame reine, et elle a promis de maintenir nos libertés, qu'elle est cependant tenue de conserver dans leur intégrité; maintenant elle exige cent livres contre nos libertés usitées pendant les règnes de tous les prédécesseurs du sei-

[1] Ou *gagnage* : nous avons déjà fait remarquer cette expression.

gneur roi, et conservées inviolablement, et néanmoins elle veut qu'on lui fournisse une aide présentement. Or, nous ne pourrions faire cela en aucune façon, sans une lésion énorme ou même sans la destruction de notre église, et sans mettre en péril l'âme du seigneur roi, qui a juré tant de fois de protéger la liberté et l'état de l'église. — *Item*, une injustice commune a été exercée contre l'église anglicane, puisque les vicomtes d'Angleterre ont forcé les prieurs et les autres prélats des églises à faire finance après le passage du seigneur roi, contrairement à cet article contenu dans la charte commune : « Je veux que l'église anglicane soit libre. »

Les chartes communes ne sont observées ni par le roi, ni par les justiciers, ni par les autres baillis, puisqu'on ne nomme pas de gardiens assignés à ces chartes, qui puissent entendre les plaintes de la communauté [des Anglais]. *Item*, il y a dans le pays certains personnages qui sont comme des rois et dont on ne doit attendre que peu, ou, pour mieux dire, point de justice. Ainsi les opprimés sont dans la nécessité de recourir à ceux-là mêmes qui commettent l'injustice et qui deviennent par ainsi les juges de leur propre fait injurieux. — On discuta pendant quatre jours affectés spécialement à cela, sur ces griefs et sur d'autres raisons, en présence de la reine, du comte Richard, des justiciers, des barons de l'échiquier, rassemblés alors en parlement général et se trouvant au même lieu, c'est-à-dire à Londres. En effet, il leur paraissait grandement ignominieux et

dommageable d'infirmer ce qui avait été judiciairement décidé et enregistré, tant à cause du jugement des justiciers, pour que leur autorité ne parût pas désavouée dans une affaire où ils avaient ardemment cherché à faire gagner le roi, que pour ne pas encourir une si grande perte. Enfin, après de longues altercations, dans le parlement qui fut tenu à Westminster, vers Pâques closes, l'an du Seigneur 1254, le roi se trouvant encore en Gascogne, en présence des susdits seigneurs, en présence de l'archevêque de Cantorbéry, de presque tous les évêques et seigneurs du royaume et de tout le conseil du seigneur roi, la susdite plainte fut déposée et expliquée en détail par le susdit cellerier Guillaume. Il s'ensuivit que le susdit jugement fut entièrement révoqué et cassé par la reine, par le comte Richard et par tout le conseil du seigneur roi, et que dans le registre du seigneur roi à l'échiquier, l'amerciament fut biffé quoiqu'il eût été consigné d'une manière indélébile, pour que[1] le susdit argent, à savoir les cent livres inscrites ne fussent pas payées, selon qu'il appert du bref du seigneur roi, transmis aux barons de l'échiquier, pour infirmer le même jugement. Afin que toute la province apprît que la liberté de Saint-Albans avait été rétablie dans l'état convenable, le seigneur Alain de Watsant, justicier du seigneur roi, fut désigné, sur l'instance dudit cellerier, pour faire une enquête sur la susdite violation du change, dans les limites de la liberté susdite.

[1] *Nisi* : nous lisons *ne*.

3° Lettres de révocation. — « Henri, par la grâce de Dieu, etc., aux barons de l'échiquier, etc. Comme il est constant pour nous, par l'inspection des chartes de nos prédécesseurs les rois d'Angleterre, octroyées à l'abbé de Saint-Albans, que les hommes dudit abbé ne doivent pas venir hors de la liberté dudit abbé, pour aucune sommation ou pour aucun prétexte, par-devant aucun justicier ou enquesteur, nous remettons audit abbé les cent livres auxquelles la ville et la liberté de Saint-Albans avaient été condamnées par amerciament, parce que [ceux qui devaient les représenter] n'avaient point comparu par-devant Henri de La Mare et Guillaume de Wilton, à Cesterhunte, qui est hors de ladite liberté, pour faire des enquêtes au sujet de la violation du change et pour mettre à amerciament les violateurs du même change. Nous remettons aussi les deux marcs et demi auxquels quelques hommes de la liberté susdite avaient été condamnés par-devant les susdits Henri et Guillaume, pour la transgression susdite. C'est pourquoi nous vous recommandons de tenir quittes des susdites cent livres la ville et la liberté susdite, et des susdits deux marcs et demi, les susdits hommes, en vertu de la liberté susdite. »

Item, des lettres patentes du seigneur roi furent envoyées, qui certifient la même chose. — « Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, seigneur d'Irlande, etc., à son amé et féal Alain de Watsant, salut. Sachez que nous vous avons institué pour faire une enquête, sur serment de preux et loyaux

hommes de la liberté de l'abbé de Saint-Albans, au sujet de ceux qui, faisant partie de la même liberté, et dans l'enceinte de cette liberté, ont échangé de la vieille monnaie pour de la monnaie neuve ou d'autre argent, contre notre commandement et contre les statuts de notre change, et pour mettre à amerciament tous ceux de la liberté susdite, que vous aurez trouvés transgresseurs en ce point. C'est pourquoi nous vous recommandons de vous trouver au lieu et jour que vous aurez jugé à propos de fixer, pour faire la susdite enquête dans les limites de la liberté susdite, ainsi qu'il est dit plus haut, et pour mettre à amerciament les transgresseurs susdits; nous vous recommandons aussi de faire savoir à notre conseil résidant en Angleterre ce que vous aurez fait à cet égard, par rapport clair et détaillé, scellé de votre sceau. En effet, nous avons enjoint à notre vicomte d'Hartford de faire venir devant vous, au lieu et jour que vous lui aurez fait savoir, dans les limites de la liberté susdite, assez d'hommes et de tels hommes, preux et loyaux de la liberté susdite, par qui la susdite enquête puisse être mieux faite. En témoignage de quoi nous avons fait rédiger nos présentes lettres patentes. Fait sous les yeux d'Aliénor, notre reine, et de Richard, comte de Cornouailles, notre frère, à Westminster, le huitième jour de mai, l'an trente-huitième de notre règne. »

4° Lettre du seigneur roi au vicomte d'Essex sur le même sujet. — « Raoul de Arderne, vicomte d'Essex

et de Hartford, au bailli de la liberté de Saint-Albans, salut. J'ai reçu un mandement du seigneur roi, conçu en ces termes : « Henri, par la grâce de Dieu, etc.; au vicomte d'Essex et de Hartford, salut. Comme il est constant pour nous, par l'inspection des chartes de nos prédécesseurs les rois d'Angleterre, lesquelles sont possédées par l'abbé de Saint-Albans, que les hommes dudit abbé ne doivent pas venir hors de la liberté du même abbé, pour aucune sommation ou aucun prétexte, par-devant aucun justicier ou enquesteur, nous remettons au même abbé les cent livres auxquelles la ville et la liberté de Saint-Albans ont été condamnées par amerciament, parce que [ceux qui devaient les représenter] ne sont pas venus par-devant Henri de La Mare et Guillaume de Wilton, à Cesterhunte, qui est hors de la liberté susdite, pour faire des enquêtes au sujet des transgresseurs du change et pour mettre à amerciament les transgresseurs du même change; nous remettons aussi [1] les deux marcs et demi, auxquels Nicolas l'épicier, Alexandre Stoyle, Guillaume de Sandruge, [Guillaume de Westvike] et Regnauld l'orfévre, hommes dudit abbé et de la liberté susdite, ont été condamnés par amerciament, par-devant les susdits Henri et Guillaume, pour la transgression susdite. C'est pourquoi nous t'enjoignons, quant à la demande que tu fais au susdit abbé et à la ville de

[1] Il paraît, si l'on en croit la note du texte, que ces amendes furent extorquées réellement en secret *par dol*, *rapine occulte*, *mensonge et faux témoignage de sceau*.

Saint-Albans des susdites cent livres, et aux susdits Nicolas, Alexandre, Guillaume et Regnauld des susdits deux marcs et demi, de souffrir qu'ils aient la paix et de leur restituer les avoirs que tu aurais pu déjà saisir. Fait sous les yeux de Jean Le François, à Westminster, le dix-septième jour de juin, l'an trente-huitième de notre règne. » — C'est pourquoi je te recommande d'accomplir avec diligence ce mandement. »

5° Importance de cette affaire pour la communauté de Saint-Albans. — Le susdit jugement fut successivement confirmé par trois fois, devant le conseil entier du seigneur roi. A la fin cependant, quand le conseil se fut adjoint des hommes discrets et habiles dans le droit, le voile de cécité fut enlevé, les seigneurs aperçurent plus clairement la vérité de la chose, et le susdit jugement fut complétement infirmé comme ayant été follement prononcé. Or, nous croyons que la chose arriva par les mérites du bienheureux Albans, qui ne permit pas que la malignité humaine prît assez de force pour que son église fût lésée aussi énormément, selon que ses ennemis s'étaient proposé et s'efforçaient de le faire; car, si l'inique jugement du prévaricateur Henri de La Mare, qui fut la cause et l'origine de tant de fatigues et de tant de dépenses, n'eût pas été révoqué, beaucoup d'inconvénients en seraient résultés, lesquels eussent été contraires aux libertés usitées dans notre église. D'abord notre bailli avait toujours coutume de soulever des

plaids d'après un acte de renvoi conforme, mot pour mot, aux termes contenus dans le bref du seigneur roi, et si alors justice nous eût été refusée, des plaids contre notre liberté, en cas semblable, auraient pu, sur simple mandat du vicomte d'Hartford, être appelés par-devant lui, nonobstant la charte de notre liberté accordée à perpétuité. Un autre inconvénient encore, c'est que si les hommes de notre liberté se fussent alors rendus à Cesterhunte, qui est hors de notre liberté, et que cela eût passé en décision et n'eût été révoqué en aucune façon d'après notre réclamation, le seigneur roi aurait dit qu'il était en possession en vertu de ce décret; et ainsi le fait aurait tiré à conséquence pour l'avenir, puisqu'à toute sommation les hommes de notre liberté auraient été dans la nécessité de venir hors de la liberté susdite, selon le caprice des justiciers ou des enquesteurs du seigneur roi. Un troisième inconvénient et plus onéreux encore pour notre église, c'eût été que si les hommes de notre liberté avaient été, pour quelque cause que ce fût, mis à amerciament par-devant le seigneur roi ou les justiciers ou les enquesteurs, quels qu'ils fussent, par cela que les cent livres auxquelles avaient été condamnées par amerciament la ville et la liberté de Saint-Albans eussent été adjugées au seigneur roi, le seigneur roi, qui aurait régné selon le temps, aurait dit que tous les amerciaments de nos hommes mis à amerciament par-devant lui ou par-devant les justiciers devaient être appliqués à perpétuité par une pareille raison

à ses usages propres; car en cas semblables, semblable jugement. Par ainsi la charte de notre liberté, qui consiste spécialement en ces trois articles susdits, n'eût pas été seulement violée en partie, mais bien annulée tout à fait et privée de toute force à perpétuité. Pour obtenir ce résultat, notre cellerier se fatigua jusqu'à amertume de cœur, en parcourant plus de mille milles, et en faisant de très-grandes dépenses et des présents; il n'aurait pu même obtenir le susdit écrit qui maintenait notre liberté dans son intégrité, s'il n'eût payé secrètement au comte Richard les cent livres contestées. Ainsi toutes les choses susdites furent empoisonnées du venin de perfidie et d'avarice de la part du roi. Que Dieu, qui juge la justice, voie donc comment le roi observe la grande charte, dont il a fait récemment excommunier les violateurs d'une manière solennelle, par tous les évêques d'Angleterre : ce qui lui a valu d'obtenir le dixième du royaume pendant trois ans. Mais la seule chose qu'on exécute, c'est l'oppression et le mépris de la justice.

XXXVI.

Année 1254. — Voir les pages 40, 56 du volume.

Réponses de Conrad, roi de Sicile, aux accusations du pape. — Voici ce que répondit le procurateur du seigneur Conrad, en présence du seigneur pape et de ses frères, du sénateur et du conseil, aux accusations intentées contre lui, après avoir été spécialement appelé pour cela. Il déclara d'abord que toutes

ces accusations étaient intentées contre les formes de la justice, puisque le seigneur roi n'avait jamais été cité; mais que, zélé pour sa renommée, le même seigneur roi, au seul bruit de l'accusation, avait envoyé pour prouver son innocence.

On l'accuse, en premier lieu, de faire célébrer pour lui les offices divins, tandis que le royaume de Sicile est soumis à l'interdit, et que lui-même est enveloppé dans les liens de l'anathème, et de forcer les clercs de son royaume à célébrer les offices, méprisant ainsi les clefs de l'église. Comme cela n'est pas exempt d'une apparence de perversité hérétique, d'hérésie et de soupçon d'hérésie, le pape se propose de faire une enquête contre lui.

Le procurateur répond à cela : Le seigneur roi n'a jamais, par mépris des clefs de l'église, ordonné qu'on célébrât les offices divins devant lui ou devant d'autres, ni ne s'est immiscé aux choses divines; mais comme il n'éprouvait ni n'éprouve en rien des remords de conscience, puisqu'il n'a jamais rien fait, ni en pensée ni en action, contre sa mère la sainte église catholique et apostolique et romaine, en supposant qu'il ait assisté quelquefois aux offices divins (ce qu'il avoue avoir fait, non par mépris pour les clefs de sa foi, comme on le lui impute à tort, mais par la ferveur de son amour pour la foi chrétienne), il pouvait y assister comme un vrai chrétien et un prince catholique, avec toute dévotion, révérence et honneur. Car pour l'irréfragable vérité et la charité de cette foi orthodoxe, il est prêt, quand la chose

sera nécessaire, à s'exposer lui et les siens. Le procurateur ajoute aussi que quand le roi se trouvait en Germanie, et après qu'il fut venu dans le royaume, aucune monition, dénonciation ou citation, soit par députés, soit par lettres, relative à l'excommunication qui est portée et proposée contre lui, ne lui est parvenue. On ne peut lui objecter ce qu'on dit, qu'il était enveloppé des liens de l'anathème, puisqu'avant toute excommunication (s'il est vrai qu'on ait procédé contre lui, ce qu'il ignore), le même seigneur roi, enflammé de la crainte de Dieu, et se doutant bien que [cela était fait] à l'instance et sur les fausses suggestions des traîtres et de ses adversaires, qui étaient aussi ceux de son père, lesquels s'étaient réfugiés[1] auprès du souverain pontife, après qu'on eut découvert la trahison et la conjuration qu'ils avaient tramées pour la mort de son père, et ne cessaient d'inventer chaque jour des faussetés contre ledit seigneur roi; ledit roi, disons-nous, en présence de ses seigneurs, tant en Germanie que dans le royaume, a formé appel, dans les termes légaux, de toute vexation quelle qu'elle fût, et a fait solennellement publier cet appel[2] par ses députés solennels, ainsi qu'il le pourra prouver en temps opportun par documents légitimes. C'est pourquoi, si l'on a procédé après son appel légitime, on a procédé indûment contre lui, et il ne croit pas qu'il soit lié en rien.

Quant à ce qu'on lui impute, à savoir : que, son

[1] *Se contulerat* : nous lisons *se contulerant.*

[2] *Appellatione ipsa* : nous lisons *appellationem ipsam.*

royaume étant interdit (ce que le seigneur [roi] n'admet pas), il aurait forcé les clercs à célébrer les offices divins, on répond à cela de sa part que, quand il est venu dans le royaume, il a trouvé les clercs célébrant les offices divins, et a permis qu'ils les célébrassent de même selon qu'il les a trouvés, sans faire à cause de cela aucune réprimande ou aucune violence à ui que ce fût. En supposant cependant que quelques lettres à ce contraires aient été publiées à cet égard, il déclare qu'elles n'ont aucunement émané de son consentement, selon qu'il appert évidemment des lettres qu'il a envoyées à tous les justiciers et officiaux du royaume, aussitôt que la chose fut parvenue à sa connaissance d'après ce qui se disait vulgairement. Or, il veut prouver la même chose, tant par lesdites lettres que par documents légitimes : car ces lettres portaient que nul d'entre eux ne forçât aucun clerc à célébrer les offices divins, contre sa volonté.

Quant à l'autre grief qui est ensuite opposé à Conrad, à savoir : que dans les pays de Lombardie l'hérésie est publiquement prêchée à ses adhérents et à ses fauteurs, voici ce qu'on répond : Toujours le seigneur roi a poursuivi les hérétiques à quelque secte qu'ils appartînssent en Allemagne, autant de temps qu'il y a demeuré, et après qu'il fut venu dans le royaume ; et il est encore prêt à les poursuivre, tant en Lombardie qu'ailleurs, comme un prince catholique et très-chrétien. Il s'afflige même extrêmement de ne pouvoir les poursuivre avec succès

dans les pays de Lombardie ; mais, comme c'est un fait constant et public pour le monde entier, l'hérésie est prêchée publiquement à Milan, à Brescia et à Mantoue, parce que les habitants de ces villes, il faut le dire, sauf le respect dû au souverain pontife, sont réputés les fils spéciaux de l'église.

Autre imputation : on dit que le roi favorise Ezzelino de Romano (?) que le seigneur pape tient pour hérétique et déclare tel. Le procurateur répond à cela que le seigneur roi a toujours haï les hérétiques, qu'il n'a jamais appris que le susdit Ezzelino soit ou ait été hérétique, et qu'il ne le favorise pas comme étant hérétique.

Quant à cette autre accusation qui lui est intentée très-perversement et très-faussement, celle d'avoir violé les liens du sang, et d'avoir fait empoisonner Frédéric son neveu, bien qu'il ne semble pas nécessaire de répondre à une fausseté si manifeste et si notoire, cependant, pour que les gens simples et le vulgaire, qui ont coutume de croire facilement, ne croient pas autre chose que ce qui doit être cru, le seigneur roi dit qu'il prouvera régulièrement que tout ce qui lui est opposé à cet égard, par qui que ce soit, est absolument faux.

Quant à cet autre grief d'une fausseté pareille, par lequel on reproche au roi d'avoir retenu captif son frère Henri, contre les liens qu'impose une affection naturelle, le seigneur roi répond que jamais il n'a retenu prisonnier son susdit frère, que, bien plus, il l'a traité honorifiquement, l'a chéri comme son

frère, et agirait encore de même s'il vivait aujourd'hui. Mais le Seigneur, dans la main duquel sont tous les pouvoirs et les cœurs de tous les rois, l'a retiré, selon qu'il lui a plu, de la prison de ce monde, pour l'appeler dans la patrie éternelle. Or, il semble au roi qu'en perdant son frère, il a senti qu'une partie de son corps se séparait de lui [1].

Quant à ce grief qui est ajouté subséquemment dans la série des autres accusations, à savoir que le roi s'est emparé des biens des églises vacantes et non vacantes, de ceux de la maison du Temple, de la maison de l'Hôpital, et des autres maisons religieuses dans le royaume, et qu'il les retient encore sous sa main, sans permettre que les prélats et les recteurs institués canoniquement dans les églises résident dans les mêmes églises, ou en établissant d'autres prélats dans icelles; on répond que le roi n'a pas occupé ni ne retient occupés les biens des églises cathédrales vacantes et non vacantes, mais que quand ces églises de son royaume viennent à vaquer, il se borne à user de son droit, à raison de l'antique dignité dévolue à lui et à ses prédécesseurs, en faisant administrer avantageusement les mêmes biens par ses procurateurs, hommes convenables. Si cela paraît inadmissible au saint-siége apostolique, le seigneur roi se contentera d'exercer, dans les susdites églises vacantes, le droit sur lequel s'appuient, dans les églises vacantes de leurs royaumes, les rois de France et d'Angleterre.

[1] *Voy.* la note I à la fin du volume.

Quant à ce qu'on dit qu'il a fait des dissipations avec les biens de l'Hôpital et du Temple, voici ce que le procurateur répond : Le roi n'a point occupé et ne retient pas occupés les biens des susdites maisons ; mais si quelque frère desdites maisons veut se plaindre du seigneur roi, celui-ci est prêt à faire tout ce qui peut compléter la justice. Le roi répond la même chose au sujet des biens des autres lieux religieux.

Quant à ce qu'on ajoute que le roi ne permet pas que les prélats et les recteurs canoniquement institués dans les églises du royaume résident dans les susdites églises, ou établit d'autres prélats dans icelles, on répond comme il suit : Le roi n'a expulsé aucun prélat canoniquement institué dans lesdites églises, ni ne leur a défendu de résider dans ces églises ; mais dans les églises vacantes, ainsi qu'il a été dit, il fait administrer avantageusement les biens d'icelles par des procurateurs convenables, selon qu'il peut le faire d'après l'ancienne coutume de dignité qu'il possède dans les églises vacantes de son royaume.

Quant à cet autre grief que l'on avance, en disant que, bien que le même royaume appartienne au saint-siége apostolique, le seigneur roi a entrepris et entreprend plusieurs graves attentats contre l'église romaine, et qu'il y exerce des cruautés affreuses et abominables, ainsi que d'autres énormités détestables, qui suffiraient même pour qu'il dût être privé de ce royaume, si le susdit royaume lui appartenait ; le seigneur roi répond que dans le royaume de Si-

cile, qui est comme son royaume héréditaire, parce qu'il le tient de ses prédécesseurs depuis un temps immémorial, et qu'il est parvenu jusqu'à lui par une succession légitime et par une possession non-interrompue, il n'a entrepris aucun attentat contre l'église romaine, ni n'a exercé ou n'exerce aucune cruauté; mais que, comme il gouverne ce royaume dans un état bon et pacifique, il montre à tous indifférem-ment une justice complète.

Quant à ce qu'on dit qu'il attente de plusieurs manières à la dignité de l'empire romain, le seigneur roi répond qu'il n'a attenté ni n'attente en rien à la dignité de l'empire romain; mais que, comme il est élu légitimement pour roi des Romains (selon que la chose est pleinement constante par documents légitimes), il use de son droit dans le même empire.

Quant à cette autre chose que le seigneur pape veut et demande, à savoir que [le roi donne sécurité] à tous ceux qui voudront se mettre en route pour déposer contre ledit seigneur roi dans l'enquête que le pape se propose de faire contre lui, au sujet des articles plus haut dits, le seigneur roi répond que, comme en aucune façon une enquête sur les griefs susdits ne doit en droit être formée contre lui, parce que la cause pour laquelle une enquête devrait être faite en pareils cas n'a point précédé, à savoir un bruit public qui ait sa source dans des hommes bons et graves, et encore non pas une fois, mais à plusieurs reprises, et non dans des envieux et des ennemis, selon que le droit canonique et le droit civil le

font entendre manifestement, le seigneur roi n'est point tenu de fournir la sécurité demandée, parce qu'il paraîtrait ainsi accéder et consentir à une enquête qui ne doit pas de droit être faite contre lui. Il y a encore une autre cause qui décide et doit justement décider le seigneur roi à ne pas fournir la sécurité demandée : c'est que, comme les anges des ténèbres se transforment fréquemment en anges de lumières, et ne craignent pas, sous prétexte de chose licite, de commettre des choses illicites, on pourrait, à l'occasion de cette permission, traiter secrètement d'autres affaires qui deviendraient grandement onéreuses et fâcheuses pour le seigneur roi.

XXXVII.

Année 1256. — Voir la page 188 du volume.

Expédition en cour romaine de l'affaire de Herteburn, par le seigneur Guillaume de Horton, cellerier de Saint-Albans. — Lettres du roi au pape Alexandre et au cardinal Jean. — Détails sur cette affaire [1]. (*Extraits de l'Auctarium.*) 1° « Au seigneur pape, le roi d'Angleterre, salut avec révérence et honneur. — La prérogative de dilection spéciale, par laquelle, entre toutes les autres communautés de notre domination, nous embrassons plus étroitement l'abbé et les moines de Saint-Albans, au diocèse de Lincoln, nous détermine de toutes façons à pourvoir

[1] Ce supplément traite plutôt de la négociation de Guillaume à Rome, et de l'impétration de plusieurs priviléges. Il avait pour collègue maître Guillaume de Saint-Édouard.

à l'utilité et à la tranquillité d'iceux, quand ils en ont besoin. Comme donc notre vénérable père, l'évêque de Durham, avec le consentement et l'avis de son chapitre, pour subvenir à l'hospitalité qui est spécialement en vigueur, comme on sait, auprès des susdits abbé et moines, et à laquelle la faculté de leurs possessions ne pouvait suffire, avait jugé à propos, en vue de charité, ainsi que sur l'instance de nos prières, d'assigner deux parts de l'église de Herteburn, au diocèse de Durham, aux usages desdits abbé et moines, sur l'intervention du consentement du prieur et du couvent de Thynemouth, qui, avec l'abbé susdit, possédaient droit de patronat sur icelle, et le reste aux usages du vicaire qui est desservant dans ladite église de Herteburn; maître Jean de Camezana, qui avait obtenu provision pour l'église de Wengrave, sous prétexte d'une certaine lettre papale, par laquelle votre dernier prédécesseur Innocent IV, d'heureuse souvenance, avait recommandé aux susdits abbé et couvent de commuer pour ledit Jean l'église susdite en un bénéfice plus opulent, grève et moleste lesdits abbé et couvent au sujet de ladite église de Herteburn, au grave détriment d'iceux et à la perturbation non petite de notre esprit. De plus, s'efforçant de faire poursuivre cette cause hors de notre royaume, à la lésion de notre droit et de nos priviléges, il a supprimé la lettre obtenue contre eux, par laquelle les mêmes abbé et couvent pouvaient être cités en Angleterre, dans un espace fixé, dont la même lettre contenait le terme, et

par laquelle la cause elle-même pouvait être semblablement terminée en Angleterre; puis sans leur fixer aucun jour dans l'espace dudit temps, sans qu'aucune raison ou cause légitime ait été admise par son juge, il a obtenu méchamment du même, que ladite cause fût remise à la cour romaine. C'est pourquoi nous supplions, avec toute l'affection dont nous sommes capable, votre sainteté, qui s'est montrée tant de fois gracieuse pour nous et pour les nôtres, de ne pas permettre que le monastère plus haut dit, qui est sous notre patronat et qui vous est soumis immédiatement, soit dépouillé de son droit, mais plutôt de confirmer avec la bienveillance ordinaire du saint-siége apostolique l'ordination susdite, et de vouloir bien lui témoigner faveur et grâce dans les autres affaires du même monastère, qui devront être expédiées par-devant votre sainte paternité; afin que sur cela nous devenions plus abondamment astreint à vos bons plaisirs avec des actions de grâces multipliées. Fait sous mes yeux à Leyston, le premier jour d'avril. »

Autre lettre. — « Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, etc., à son vénérable père Jean, par la même grâce, prêtre-cardinal du titre de Saint-Laurent *in Lucinâ*, salut et assurance de dilection sincère. — La prérogative de dilection spéciale par laquelle, entre toutes les autres communautés de notre domination, nous embrassons plus étroitement l'abbé et les moines de Saint-Albans, au diocèse de Lin-

coln, nous détermine de toutes façons à pourvoir, quand ils en ont besoin, à ce qu'ils n'éprouvent aucun dommage. Comme donc maître Jean de Camezana, chapelain du seigneur pape, grève et moleste intolérablement les susdits abbé et couvent de Saint-Albans, au sujet du changement qu'il réclame en demandant au lieu de l'église de Wengrave l'église de Herteburn, que l'évêque de Durham, sur l'instance de nos prières, leur a octroyée en vue de charité, pour subvenir aux besoins de l'hospitalité; comme ledit Jean les met en cause hors de notre royaume, contre l'indulgence à nous accordée par le saint-siége apostolique, ce que nous regardons comme importun et intolérable; comme aussi le même abbé envoie en la présence du seigneur pape notre cher frère Guillaume de Horton, moine de sa communauté, tant pour l'affaire susdite que pour d'autres qui concernent l'utilité de son église, selon que le même Guillaume vous en instruira de vive voix; nous prions affectueusement votre dilection, dans laquelle nous avons pleine confiance, de vouloir bien tenir le même Guillaume pour spécialement recommandé dans les choses susdites, et de lui fournir, par amour pour nous, votre conseil et votre aide, de telle façon que nous soyons tenu envers vous, à cause de cela, à une rétribution convenable et à des mérites d'actions de grâces, quand l'occasion se présentera. Fait sous mes yeux, à Framlingam, le onzième jour d'avril, l'an quarantième de notre règne. »

2° [1] En premier lieu, l'église de Herteburn nous a été octroyée en usages propres par sentence, laquelle a été confirmée par le seigneur pape et est devenue exécutoire sur icelle. En supposant qu'il y ait quelque défaut dans la même sentence, le seigneur pape y a suppléé par la plénitude de son pouvoir.

Item, il y a eu innovation du grand privilége, obtenue avec grande difficulté.

Item, le seigneur pape nous a octroyé les églises de Wengrave et de Cunesclif, pour être converties en nos usages propres, quand les recteurs d'icelles viendraient à résigner leur office ou à décéder, sans requérir en rien l'assentiment des ordinaires, et nous a donné sentence exécutoire sur icelles, pour que les ordinaires nous introduisent dans la possession d'icelles et nous y maintiennent une fois introduits.

Item, nous avons aussi la faculté de pouvoir élire des prêtres à icelles, les présenter au diocésain des lieux, et leur assigner leurs portions; lesquels prêtres seront tenus de répondre aux ordinaires des lieux pour le spirituel et à nous pour tout le temporel, selon la teneur de nos priviléges.

Item, comme à cause des églises appliquées aux usages propres de notre monastère ou de nos prieurés, l'obédience est exigée instamment par les ordinaires des lieux, ou que nous sommes inquiétés grandement au sujet de cette obédience, le seigneur pape nous a

[1] La date réelle de ce supplément est de l'année suivante, 1257.

concédé de n'être tenus à l'avenir, nous ou nos prieurs, en aucune façon, à l'obédience à cause des mêmes églises.

Item, comme le pape Innocent a rendu un statut par lequel les exempts, de quelque liberté étendue qu'ils jouissent, pouvaient être cités par-devant les ordinaires des lieux, et étaient tenus de répondre par-devant eux, à raison d'un délit, d'un contrat, ou de la chose qui fait le procès [1], il nous a été accordé en sens contraire, par le seigneur pape, de n'être en aucune façon tenus, nous ou nos prieurs, de répondre par-devant les ordinaires des lieux.

Item, comme il est de droit commun que chacun peut être cité par lettres papales à deux journées de marche de son diocèse, à moins que le contraire n'ait été octroyé par le saint-siége apostolique, il nous a été accordé par le même siége de ne pouvoir, nous ou nos prieurs, être cités en cause par qui que ce soit, au delà de deux journées de marche de nos monastères.

Item, il nous a été octroyé par le même siége de pouvoir, nous ou nos prieurs, ressaisir, dans l'intérêt de nos monastères, les terres, possessions, revenus, manoirs, ainsi que les autres biens aliénés par nos prédécesseurs, quels qu'ils aient été, nonobstant tout serment, pacte ou confirmation quelconque.

Item, il nous a été octroyé, par le siége apostolique,

[1] *Contractûs aurei* n'a aucun sens. Nous lisons *aut rei*, en sous-entendant *litigiosæ* et en nous reportant à l'addition XXVIII.

que les prieurs de nos communautés puissent user librement des libertés et immunités accordées à notre monastère et usitées jusqu'ici.

Item, le seigneur pape a confirmé, par l'autorité apostolique, tous nos biens meubles ou immeubles, ecclésiastiques ou mondains, que nous ou nos prieurs avons légitimement prescrits [1].

Item, il nous a été octroyé que personne à l'avenir ne puisse, pour aucune raison, obliger envers aucun marchand notre monastère, nous ou nos prieurs, sans l'assentiment et la volonté de tous, ou sans les sceaux des couvents.

Item, comme le pape Innocent avait rendu un statut, par lequel, du vivant même des recteurs des églises, il était permis aux patrons des églises d'en présenter d'autres qui auraient plein droit en icelles, si ce n'est qu'ils n'auraient point la possession corporelle, jusqu'à ce que la mort du recteur fût avérée, et que, conformément au susdit statut, nous avions présenté des clercs à icelles; ledit pape, nonobstant des présentations de cette espèce, a révoqué pleinement ce statut de sa pleine conscience et du conseil de ses frères, et a déclaré nul, par un nouveau statut

[1] *Voy.* DUCANGE, au mot *Præscriptio.* Dès le douzième siècle, l'esprit de la loi était favorable aux acquisitions des églises, en leur assurant tous les bénéfices de la prescription. Une charte de Frédéric Barberousse, à l'année 1177, citée par Carpentier, porte en substance : « *Insuper eisdem fratribus (Pomposianis) indulgemus et nostræ sanctionis auctoritate firmamus ut nulla præscriptio, nisi centum annorum eis opponatur et ut ipsi præscriptione quadraginta annorum se ab omnibus tueantur.* »

et une nouvelle bulle contraires au précédent statut, tout ce qui avait été fait d'après ce statut ou à cause de lui.

Item, il nous a été octroyé par le même siége, que par les statuts et les constitutions des légats et des nonces envoyés par le siége apostolique, ou devant être envoyés à l'avenir, aucun préjudice ne serait apporté aux coutumes et libertés de notre monastère antiques et approuvées, par lequel préjudice nous pussions en user moins librement que jusqu'ici.

Item, il nous a été accordé par le même siége, que l'abbé pourrait librement octroyer dispense à ses moines, pour irrégularités commises ou à commettre par iceux.

Item, il nous a été octroyé de ne pas être inquiétés par prohibitions ou par sentences de réserve [1] émanées du siége apostolique, par quoi nous soyons tenus, malgré nous, à fournir des pensions ou à conférer des bénéfices ecclésiastiques.

Item, il nous a été octroyé que les obligations de nos prieurés dépendants, à savoir, de Thynemouth

[1] Rappelons à ce sujet que ce fut le pape Clément IV qui introduisit en 1265 la première réserve générale, celle des bénéfices devenus vacants en cour de Rome par la mort des bénéficiers. Le passage que nous annotons prouve que les réserves spéciales étaient déjà fréquentes. La grande extension des réserves que les papes étaient en usage de publier immédiatement après leur exaltation, finit par concentrer entre leurs mains la nomination aux prélatures elles-mêmes. Bientôt l'introduction des mois du pape allait priver les ordinaires de presque tous leurs droits sur les bénéfices collectifs. (*Voy.* KOCH, *Tabl. des Rév. périod.*, IV, pag. 182, 183, et notes.)

et de Belvair, faites par l'évêque d'Héreford, seraient révoquées par maître Rustand, et qu'on satisferait d'une autre manière aux marchands, parce qu'un seul et même corps ne doit pas être accablé d'une double affliction.

Item, il nous a été octroyé, par le siége apostolique, que, si nos dîmes quinquennales ne suffisaient pas à la satisfaction du dixième payé à l'évêque de Norwich ou de l'obligation de cinq cents marcs, conjointement avec le gain des dépenses et des grèvements faits à l'occasion de ladite obligation, nous aurions les dîmes de nos communautés dépendantes et de nos clercs institués dans les limites de notre diocèse, jusqu'à ce que nous ayons obtenu pleine et entière satisfaction.

Item, il nous a été octroyé qu'en quelque lieu qu'il se trouverait, l'abbé pourrait avoir avec lui un autel portatif, célébrer sur cet autel les mystères solennels, soit par lui, soit par d'autres, dans les lieux qui ne seraient pas décorés du titre d'églises, et donner à sa compagnie les sacrements ecclésiastiques.

Item, comme il était demandé par nous que l'abbé pût donner des bénédictions solennelles après *l'Agnus Dei*, même dans les rues et sur les places, on nous a formellement répondu à cela qu'il était fort inutile de solliciter pour le dehors ce que nous avions pour le dedans ; à savoir que, puisque, par la teneur de nos priviléges, il avait été octroyé indistinctement et absolument que l'abbé pût donner des bénédictions, il fallait entendre cela de toute bénédiction,

puisque l'exception qui pouvait être faite ne l'a pas été. Aussi a-t-on dit qu'il pouvait en toute sûreté donner les bénédictions au dehors.

Item, nous avons des conservateurs de tous nos priviléges pour cinq ans.

Item, il faut se souvenir de la visitation triennale, comment le temps est défini, et la quantité de la chose déterminée.

Item, le seigneur pape a accordé en notre faveur un an et quarante jours [d'indulgence] à tous ceux qui viendront pour cause de dévotion au monastère de Saint-Albans, à la fête du bienheureux Albans, et dans les huit jours qui suivront, à perpétuité.

Item, pour la fabrique de l'église, trois quarantaines dans une lettre, et trois autres dans une autre lettre, sous diverses dates.

Item [nous avons], de l'évêque de Salisbury [1] (?) un an et quarante jours pour tous ceux qui viendront visiter ledit monastère, tous les jours à perpétuité en vue de dévotion, ou qui apporteront une main secourable à la fabrique de l'église.

Item, de l'évêque de Rochester, quarante jours à perpétuité.

Item, du seigneur pape, cent jours pour l'œuvre.

Item, du même pape, quarante jours.

Item, de l'évêque de Londres [2], un an et quarante jours pour tous ceux qui viendront visiter ledit mo-

[1] *Soronensi* : nous proposons avec doute *Sarumensi*.

[2] *Tribunensi* est inadmissible : nous proposons *Londonensi*.

nastère, tous les jours à perpétuité en vue de dévotion, ou qui apporteront une main secourable à la fabrique de l'église.

Item, le seigneur pape confirme, en vertu de l'autorité apostolique, toutes les indulgences et rémissions accordées depuis le commencement du monde, jusqu'au jour d'aujourd'hui par les archevêques et évêques.

Item, nous avions demandé que quand notre abbé viendrait à résigner son office ou à décéder, celui qui serait élu canoniquement, pût recevoir en Angleterre le présent de bénédiction, et cela nous avait été accordé. Comme cependant il avait été statué et réglé entre les frères [cardinaux], et confirmé par le pape, que tous les élus des monastères exempts étaient dans la nécessité de se rendre personnellement à la cour romaine, pour y obtenir le bienfait de confirmation, nous demandions que ce privilége nous fût octroyé avec cette addition : *nonobstant toute ordination ou statut fait ou à faire au sujet des élections des exempts,* parce que nous jugions à propos, dans notre âme et conscience, qu'une indulgence de cette espèce nous fût accordée. Mais comme cette dernière chose nous a été refusée, et qu'il n'aurait pu en advenir autrement sans un grave inconvénient pour nous, nous avons prudemment éludé la difficulté.

Tandis que ces choses se passaient à Rome, le mausolée dudit martyr Albans fut découvert à Saint-Albans, dans l'octave de saint Étienne, en pré-

sence de l'abbé, du couvent et de l'évêque de Bangor, lequel octroya un bénéfice d'indulgence de trente jours à tous ceux qui viendraient avec vénération visiter ce lieu, et une indulgence de dix jours à l'autel que le même évêque dédia dans le même lieu. L'évêque de Norwich [1]. . . . .

. . . .

et l'archevêque d'York vingt jours. Tout cela, joint aux anciens jours d'indulgence obtenus cette année-là à Rome, et à ceux dont nous venons de parler, forme un total de six ans et douze jours d'indulgence.

XXXVIII.

Année 1256. — Voir la page 255 du volume.

Ratification de la paix entre les rois d'Espagne et d'Angleterre [2]. — « Henri, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre, duc, etc... Sachez que nous avons donné à nos amis et féaux, le vénérable Pierre, évêque d'Héreford, et Jean Mansel, prévot de Beverley, que nous envoyons en présence de l'illustre roi de Castille, à tous deux solidairement et à chacun séparément, libre et plein pouvoir de contracter en notre nom, paix et alliance d'amitié avec le susdit roi sur les articles qui vont suivre : à savoir, que

[1] Il y a ici une lacune au texte; mais, en additionnant les différents nombres relatés plus haut et en comparant la somme avec le total donné par le texte, il est permis de supposer que l'évêque de Norwich accorda un an et quarante jours, et un autre prélat cent ou cent deux jours.

[2] La date réelle de ce document est du 8 février 1254.

nous serons les partisans du même roi de Castille, contre tous hommes; que nous l'aiderons de bonne foi avec tout notre pouvoir, excepté contre l'église romaine; que nous lui enverrons de fait pour la guerre contre le roi de Navarre (parce que nous sommes croisés), Edouard, notre fils aîné et notre héritier, quand nous en serons requis par ledit roi de Castille; que, s'il arrive que le même Edouard ne puisse pas venir, nous enverrons notre sénéchal avec tout notre pouvoir pour la guerre susdite; que le susdit Edouard recevra pour épouse Aliénor, sœur dudit roi de Castille, qui devra être reçue par nos députés susdits, au nom du même Edouard, des mains du susdit roi de Castille; que nous l'enrichirons de sorte qu'en aucun temps, aucune reine d'Angleterre n'ait été mieux partagée en dot ou en honneurs ; que nous assignerons au même Edouard pour l'entretien de lui, et de son épouse, quinze mille marcs, sans y compter tant les terres qui lui ont déjà été données, que celles qui lui seront données. Le susdit Edouard doit aussi se rendre auprès dudit roi de Castille pour recevoir de lui le baudrier militaire. Et cela doit avoir lieu avant la plus prochaine fête de saint Jean-Baptiste, dans le château de Burgos(?) ou en deçà. Pour nous, nous donnerons notre fille Béatrix au susdit roi pour qu'il la marie avec un de ses frères germains, celui qu'il voudra, pourvu que le même roi de Castille donne à ce même frère assez de richesses pour qu'il puisse la doter et la soutenir honorablement, selon qu'il convient pour une fille

de roi. Nous emploierons de bonne foi tous nos efforts, autant que nous pourrons à l'endroit du seigneur pape, pour tourner les armes des croisés vers les pays d'Afrique ou de Maroc. Si nous parvenons à obtenir cela par nous, ou ledit roi de Castille, par lui ou par d'autres, nous irons vers les pays plus haut dits avec notre armée, au lieu de nous tourner vers les pays de Jérusalem, comme nous le devions faire en société du roi de Castille. Et tout ce que nous aurons gagné ensemble dans les terres susdites sera partagé également entre nous. Lorsque nous et le susdit roi de Castille aurons été unis par l'amitié, nous devrons, sur la demande dudit roi de Castille, reintégrer et améliorer tous les dommages, soit en héritages, soit en autres choses, qui auront été commis envers Gaston de Béarn, et les barons, chevaliers et autres hommes du susdit roi de Castille en Gascogne, depuis le temps où le même Gaston a reçu dudit roi l'ordre de chevalerie, et est devenu son vassal; et nous devrons aussi leur remettre tous les sujets de plaintes que nous avons contre eux; en sorte toutefois que si quelques-uns d'entre eux ont entre leurs mains quelque possession soit en châteaux, soit en terres, soit en autres choses, qui nous appartienne, ils la restitueront à nous ou au susdit Édouard notre fils, et se soumettront dans les autres causes au jugement de notre cour, selon qu'on a coutume de juger dans la cour de Gascogne. S'il arrive qu'ils ne veuillent pas, ou ne puissent pas subir le jugement, le susdit roi de Castille devra intercéder pour eux,

comme un ami qui prie son ami, et nous agirons comme on doit agir pour un ami. Lorsque nous et le seigneur roi de Castille serons devenus amis, nous procéderons avec son conseil sur l'entreprise de Gaston en ce qui touche la sénéchaussée de Gascogne. Nous procéderons semblablement sur l'entreprise du vicomte de Limoges (?), selon qu'on le jugera honorable. Pour mettre le complément à toutes les choses plus haut dites, le même roi de Castille, pour lui, et pour ses héritiers à perpétuité, devra donner à nous et à nos héritiers pleine quittance de tout droit et de toute réclamation, sur ce qui lui revient ou pourra lui revenir à quelque titre que ce soit, dans la terre de Gascogne, ou dans aucune partie de ladite terre. Et ledit roi de Castille devra être notre partisan de bonne foi, et nous aidera de tout son pouvoir contre le roi de Navarre, et contre tous les hommes du monde. En témoignage de quoi nous avons fait faire ces présentes lettres patentes. Fait sous nos yeux à Bazas [1], le huitième jour de février, l'an trente-huitième de notre règne. »

XXXIX.

Année 1257. — Voir la page 279 du volume.

Lettre du pape Alexandre au roi Henri III pour qu'il corrige ses erreurs et garde les droits ecclésiastiques. — « Alexandre, évêque, etc... à son très-

[1] *Vesac*, dit le texte. Nous corrigeons sur le texte de Rymer qui donne *Vasatum*. De même plus haut notre texte donne *vicecomitis de Limocia*, et celui de Rymer *vicecomitis Lemovic*.

cher fils en Jésus-Christ l'illustre roi d'Angleterre, salut et bénédiction apostolique. Comme on rapporte sur tes actes, très-cher fils, des choses dignes et convenables à l'honneur, ce bruit éclatant est venu fort agréablement vers nous, charmant l'entendement de nos oreilles et délectant l'intérieur de notre cœur; mais si, par malheur, une sinistre relation ou une rumeur turbulente nous faisait connaître quelques actions de toi, qui fussent méchantes et contraires à la modestie royale, nos sens seraient étrangement étonnés, et notre âme serait plus gravement blessée d'amertume à cause du lien de charité sincère qui nous unit à toi. C'est pourquoi, quand nous avons appris que notre vénérable frère l'évêque de Rochester, de la part de l'université des prélats, et du clergé du royaume d'Angleterre qui assurent être opprimés, eux et leurs églises, par la puissance royale, dans leurs droits et libertés, se rendait auprès du siége apostolique au sujet de la réformation de l'état desdites églises, et de la liberté ecclésiastique pour lesquelles maintes fois déjà notre prédécesseur le pape Innocent, d'heureuse mémoire, aussi bien que nous, avions été requis à plusieurs reprises, par plusieurs députés de la susdite université, et qu'il avait à exposer quelque chose par-devant nous et nos frères, selon qu'il en avait reçu commission de la susdite université, par quoi probablement ta renommée aurait pu être grandement obscurcie, surtout auprès des habitants du royaume de Sicile, qui

espèrent être ramenés par toi à leurs antiques libertés, ainsi que vivre et être maintenus en bon état sous ta domination; nous qui désirons que ton honneur et ta renommée soient conservés dans toute leur intégrité, et que tout ce qui pourrait engendrer péril pour ton âme soit complétement écarté, sur l'instance de notre vénérable frère l'archevêque de Cantorbéry [1] et de nos chers fils, l'élu à Salisbury et l'abbé de Westminster à Londres, les députés, ainsi que de maître Rustand, notre chapelain, fervent zélateur de ton honneur, nous avons décidé que la poursuite des susdites affaires de l'église anglicane, pour lesquelles le susdit évêque était venu, serait différée momentanément; en faisant connaître au même évêque que nous te déterminerions, avec l'aide du Seigneur, à tout ce qui intéresse l'état libre, pacifique et tranquille desdites églises, si efficacement qu'il ne faudrait plus que lui ou ses coévêques et les autres prélats, tant séculiers que réguliers, de ton royaume, s'occupassent encore de cette affaire. C'est pourquoi, sur l'avis de nos frères, nous prions et avertissons ta sérénité royale avec des exhortations attentives, te conseillons, au nom de la charité sincère par laquelle nous t'embrassons dans le Seigneur et t'enjoignons néanmoins, en rémission de tes péchés, de repasser avec une méditation inquiète toutes les choses susdites dans l'intérieur de ton cœur, de considérer aussi que les péchés ne seront jamais remis, à moins que les choses enlevées ne soient resti-

[1] *Tharensis* : évidemment *Cantuarensis*.

tuées, et que l'on ne perd jamais rien à restituer ce qui n'est pas à soi, tandis que l'on encourt détriment de son propre salut, en retenant méchamment ces biens; de réfléchir en même temps à la sentence d'excommunication que tous les archevêques et évêques dudit royaume, avec l'intervention expresse de ton consentement pour cela, ont prononcée, et cela avec confirmation, comme on sait, du siége apostolique contre tous ceux qui, par quelque moyen que ce fût, entreprendraient d'enfreindre, de violer, de diminuer ou de changer les églises, les libertés ecclésiastiques, les droits, les libres coutumes d'icelles, et principalement celles qui sont contenues, dans tes chartes de libertés communes; de songer aussi, et en outre, qu'au temps de ton couronnement tu t'es engagé, à ce qu'on dit, par serment prêté, à conserver et à protéger les droits et les libertés de cette espèce; enfin de restituer avec une libéralité royale, par respect pour Jésus-Christ qui t'a fait son christ par l'huile du saint chrême, par honneur pour la croix dont tu as revêtu le pieux emblème, et aussi pour le salut de ton âme, toutes les libertés, immunités et libres coutumes, tous les droits et priviléges que les susdits évêques, et autres prélats et autres personnes ecclésiastiques, ainsi que les églises dudit royaume, ont notoirement possédés, de les leur restituer, disons-nous, avant la fête de la résurrection du Seigneur, qui doit venir prochainement, en sorte qu'il ne reste plus aux susdits archevêques, évêques, prélats, religieux et ecclésiastiques, aucun sujet de se

plaindre. Cependant, comme le susdit évêque a eu soin, d'après ton bon plaisir et notre mandement apostolique, de surseoir à la poursuite des dites affaires pour lesquelles il était venu en notre présence, attendant auprès du susdit siége ta réponse sur toutes les choses susdites, nous requérons ta grandeur de ne pas différer de nous faire connaître par tes lettres ton intention sur ce point, et ce que tu te proposes de faire à cet égard. Comme il nous importe de défendre, selon Dieu et la justice, les églises et les personnes ecclésiastiques ainsi que leurs droits et leurs libertés, nous voulons que tu saches que, si dans l'espace du terme fixé, les archevêques, évêques, prélats et personnes ecclésiastiques n'ont pas été pleinement réintégrés dans tous leurs droits, alors nous ne pourrions en aucune façon différer, avec quelque grande et sincère affection que nous chérissions ta personne, de donner audience au susdit évêque. Donné à Anagni, le 6 avant les ides de novembre, l'an second de notre pontificat[1]. »

XL.

Année 1257. — Voir la page 302 du volume.

Détails sur le roi d'Écosse Malcolm, et sur Robert de Mumbray, fondateur de Thynemouth. — 1° « A son révérend père en Jésus-Christ le seigneur Robert[2] (?), par la grâce de Dieu, prieur de Thynemouth,

[1] Date réelle : 8 novembre 1256.

[2] R. R. en simples initiales. Ce détail a peu d'importance.



et au pieux couvent du même lieu, frère Richard (?) dit de Durham, humble moine de Kelston, salut éternel dans le Seigneur. Il a plu à votre courtoisie d'annoncer dans la conversation la nouvelle suivante, à savoir que vous aviez trouvé les ossements d'un certain homme de grande stature, et d'un autre plus petit, et que vous pensiez que ces ossements étaient ceux du vénérable et ancien roi d'Écosse Malcolm, et de son fils. Aussi vous m'avez demandé que, si je pouvais trouver dans quelque livre des détails certains et authentiques à cet égard, sur la manière dont il mourut et sur le lieu où il fut enseveli, je vous le fisse savoir par lettre. Voici ce que j'ai trouvé dans l'Histoire des Danois : « Le roi d'Écosse Malcolm et son fils aîné Édouard furent tués en Northumberland, avec leurs soldats, le jour de la fête de saint Brice, par les chevaliers de Robert, comte de Northumberland. » Or, on peut considérer clairement dans cette mort la justice des jugements de Dieu, à savoir qu'il trouva la mort, avec les siens, dans cette province qu'il avait eu coutume de ravager maintes fois, poussé qu'il était par l'avarice. En effet, il écrasa cinq fois ce pays par des dévastations atroces, réduisant les malheureux indigènes en servitude et les emmenant captifs. La première fois, ce fut sous le règne d'Édouard, Egelwin étant évêque de Durham, à l'époque où Tostig, comte de Northumberland, était parti pour Rome ; la seconde fois, sous le règne de Guillaume, le même Egelwin étant évêque, il dévasta le Cléveland ; la troisième

fois, sous le règne du même Guillaume, et sous l'épiscopat de Gaultier, il s'avança jusqu'à la Tine, et revint avec un butin considérable, après avoir massacré les hommes et incendié beaucoup de lieux; la quatrième fois, sous le règne de Guillaume le jeune, Guillaume gouvernant alors l'évêché de Durham, il parvint avec des troupes innombrables jusqu'à Chester[1], entre Durham et la Tine, se proposant de pénétrer encore plus avant: mais une nombreuse troupe de chevaliers s'étant rassemblée contre lui, il fut effrayé et s'en retourna au plus tôt; la cinquième fois, il envahit le Northumberland, avec la plus nombreuse armée qu'il eût pu réunir, pour accabler cette province de la désolation la plus complète; mais il fut tué près du fleuve d'Alne[2], par Morel, chevalier très-vaillant, avec son fils aîné Édouard, qu'il voulait laisser pour héritier de son royaume après lui. Son armée fut passée au fil de l'épée: ceux qui échappèrent au tranchant du glaive furent engloutis par l'inondation des fleuves, qui alors s'étaient accrus, plus qu'à l'ordinaire, par les pluies de l'hiver. Comme aucun des siens ne restait pour couvrir de terre le corps de ce roi, ou plutôt de ce très-cruel bourreau, deux hommes du pays le mirent sur un chariot et l'enterrèrent à Thynemouth. Ainsi il se fit que là même où il avait privé une foule

[1] Nous ne connaissons aucun lieu de ce nom dans la position indiquée par le texte. Nous renvoyons aux cartes très-détaillées qui accompagnent l'édition anglaise de Camden.

[2] C'est-à-dire près de la ville d'Alnewik, qu'il assiégeait.

d'hommes de la vie, des biens et de la liberté, il perdit à son tour, par le jugement de Dieu, la vie et tout ce qu'il possédait. J'ai donc eu soin de vous transmettre ces détails, puisqu'il est constant que le corps de Malcolm a été enseveli là où vous êtes[1]. Secourez son âme par vos prières, s'il vous plaît, et faites déposer ses ossements dans un lieu plus convenable, comme vous en aviez le dessein.»

2° Il faut savoir que Robert de Mumbray, chevalier très-vaillant, comte de Northumberland, avait été privé de la vue quelques années avant de mourir. Étant donc chargé d'années, et dévot envers Dieu, il devint moine à Saint-Albans où, après avoir vécu longtemps très-saintement, il s'en alla vers le Seigneur, et fut enseveli honorablement dans un endroit qui n'est pas fort éloigné du chapitre. Ce fut là que plus tard Simon, abbé de Saint-Albans, fit construire la chapelle de saint Siméon, de telle sorte que le tombeau qui renferme le corps se trouve au milieu de la chapelle, mais plus près de l'autel. Comme ce Robert était un homme très-audacieux et puissant à la guerre, il vainquit et tua Malcolm, roi d'Écosse, qu'il avait défié intrépidement avec la permission du roi d'Angleterre Henri Ier. A cause de l'excellence royale, il fit ensevelir honorablement le corps du roi défunt dans l'église de Thynemouth que le même comte avait construite. Plus tard, lorsque les Écossais redemandèrent arrogamment le

[1] *Penès* : nous lisons *penès vos*.

corps de leur roi, on leur octroya et on leur donna le corps d'un homme du peuple de Sethtune (*sic*), et ainsi on se joua de la méchanceté des Écossais. Or, ce magnifique comte fonda le prieuré de Thynemouth, et réunit au même lieu [1] des moines de la maison de Saint-Albans, comme étant la maison d'élite entre toutes les communautés d'Angleterre, puisque ce fut celle où il fit vœu de prendre l'habit monastique, et qu'il voulut être enterré au lieu susdit. Tout cela se réalisa heureusement par la faveur propice de Dieu.

XLI.

Année 1257. — Voir la page 308 du volume.

Articles au nombre de cinquante que les prélats d'Angleterre exposent et sont prêts a soutenir. — 1. En premier lieu, lorsque les églises cathédrales ou conventuelles sont vacantes, les couvents souffrent des taillages, les terres sont laissées incultes, les forêts, les parcs et les viviers sont dévastés, les édifices s'écroulent, les biens sont pillés, les vilains sont appauvris et maltraités ; en sorte que les prélats qui viennent à succéder sont forcés de mendier pendant longtemps : ce qui est contre la charte du seigneur roi, et même contre la liberté ecclésiastique.

[1] Cette maison lointaine, à l'embouchure de la Tyne, était considérée à Saint-Albans comme un lieu d'exil. Matt. Pâris le dit expressément : *Cellam de Thinemue quæ exilium nostris solet esse monachis.* (*Vies des abbés*, pag. 75, colonne deuxième, E.)

Déjà même la perversité s'est tellement accrue, que les officiers qui perçoivent lés eschutes mettent la main non-seulement sur les biens affectés à l'usage des abbés et prieurs qui décèdent, mais encore sur les blés mis dans les greniers, et sur les autres choses qui doivent subvenir à l'entretien du couvent; en sorte qu'à l'occasion d'une semblable garde, les religieux surchargés maintes fois de lourdes dettes, et appauvris d'ailleurs de toutes façons, ne peuvent plus se relever ni revenir de longtemps à l'éclat qui convient.

2. *Item*, quand un bénéfice ecclésiastique est annexé à une église cathédrale ou à un monastère, si ce bénéfice a charge d'âmes, les gardiens des gardes s'en emparent, en perçoivent les dîmes, les obventions et les autres provenances contre Dieu et contre tout droit, tandis que de semblables bénéfices ne dépendent pas de la baronnie, et qu'à raison des biens laïques, ils sont dévolus seulement au seigneur roi comme gardien.

3. *Item*, quoique les élections aux églises cathédrales ou conventuelles doivent être libres, les prières royales interviennent si fréquemment et si instamment, que les électeurs effrayés préfèrent maintes fois la volonté humaine à la volonté divine. Il en arrive de même pour les églises ou les prébendes, dans l'intérêt des clercs royaux, lorsqu'elles viennent à vaquer.

4. *Item*, quand les élections ont été célébrées et que les élus sont présentés au seigneur roi, on diffère

quelque temps de donner le consentement à l'élu, ou l'on s'oppose à l'élection sans cause raisonnable, afin qu'ainsi les élus soient forcés de céder par crainte, ou les électeurs d'acquiescer aux prières ou à la volonté du roi; d'où résultent pour les églises beaucoup de périls tant spirituels que temporels.

5. *Item*, quand quelquefois, dans un cas non accordé par le droit, le pouvoir d'ordonner à une église cathédrale ou collégiale vacante est dévolu à un prélat supérieur, le seigneur roi s'efforce d'étendre à une ordination de cette espèce le privilége du Christ, qui lui a été octroyé, relativement à la permission d'élire que les électeurs doivent lui demander avant de procéder à l'élection; agissant ainsi au détriment de son salut, au scandale de plusieurs, et même au mépris de la charte octroyée par son père sur les élections.

6. *Item*, dans les églises paroissiales et prébendales ayant charge d'âmes, il introduit des clercs par le pouvoir laïque, sans requérir aucunement les ordinaires. Souvent il destitue et chasse ceux qui sont institués par les ordinaires; souvent même il rétablit, tant dans les monastères que dans les églises paroissiales, ceux qui sont destitués par les mêmes ordinaires, et, qui plus est, dégradés; et il les maintient ainsi rétablis à main armée.

7. *Item*, il traîne les prélats à son tribunal pour qu'ils y disent pourquoi ils ont excommunié ou déclaré excommuniées des personnes soumises à leur

juridiction, ou [1] pourquoi ils n'ont pas admis à telle ou telle église même paroissiale quelque clerc convenable qui leur était présenté.

8. *Item*, si quelque laïque ou même quelque clerc vient se plaindre d'un clerc à lui ou à ses justiciers, au sujet de quelque violence ou autre injure commise à cause de dettes ou d'autres actions personnelles, si le clerc [dont on se plaint] a un fief laïque, il est forcé, par la saisie d'icelui, à comparaître devant le tribunal du roi pour répondre de pareils actes; s'il n'a point de fief laïque, l'évêque est forcé, par la saisie de sa baronnie, à faire venir ledit clerc audit tribunal, pour la chose plus haut dite. Le roi en agit même ainsi quelquefois à l'égard des religieux.

9. *Item*, quand les prélats ecclésiastiques veulent s'enquérir des péchés de leurs subordonnés, on défend aux laïques de prononcer aucun serment de dire la vérité ou de parler de bonne foi; même défense d'obéir aux prélats à cet égard. D'où il suit que les excès de plusieurs et les péchés mortels sont laissés impunis et sans correction, et qu'ainsi s'augmentent l'audace pour faillir et la faculté de pécher.

10. *Item*, lorsqu'un homme, excommunié pour offense ou rébellion, est saisi après les quarante jours, selon l'usage, sur un mandement de l'église, qui a provoqué un bref du seigneur roi, ce même homme est ensuite mis en liberté par bref du sei-

[1] *Admiserit* : nous lisons *admiserint*. Peut-être le sens est-il : *comme si on leur demandait pourquoi*, etc.

gneur roi, sans l'assentiment de son prélat, sur l'instance duquel il a été arrêté, et sans aucune satisfaction ; ce qui est contre le droit et la coutume du royaume et des libertés de l'église.

11. *Item,* les vicomtes, en recevant le mandement du seigneur roi, n'arrêtent pas des excommuniés de cette espèce, ou, s'ils les arrêtent, ils les mettent en liberté sans mandat royal et sans qu'ils aient donné satisfaction.

12. *Item,* le seigneur roi, ses justiciers et ses baillis communiquent çà et là et indifféremment avec des excommuniés, tant dans les choses divines que dans les jugements. De plus, le seigneur roi fait mettre en liberté les excommuniés et ceux qui méprisent les clefs de l'église, quand ils ont été pris sur son mandat, pour qu'ils puissent poursuivre en personne les causes qu'ils ont en cour laïque ; et l'on n'admet point contre eux l'exception d'excommunication, même quand elle est prouvée par les lettres des ordinaires.

13. *Item,* le seigneur roi recommande, par ses lettres, de ne pas éviter le commerce des excommuniés, quoiqu'ils soient publiquement déclarés excommuniés par les ordinaires.

14. *Item,* lorsqu'un clerc, accusé de quelque crime, vol ou homicide, ou de toute autre félonie, sur diffamation de laïques ou sur appellation de roberie, pour lequel crime il est détenu en prison laïque, est requis par l'église ou par son prélat, on ne peut obtenir sa mise en liberté. Les clercs prisonniers ne sont

point rendus pour être jugés librement, mais ils sont retenus pour être présentés devant les justiciers du seigneur roi, à la prochaine tournée qu'ils feront dans le comté, et restent ainsi quelquefois pendant un intervalle de six ou de cinq ans, quoiqu'ils ne puissent [en droit] être jugés par eux.

15. *Item*, les clercs, ainsi arrêtés et trouvés la plupart du temps en habit clérical, sont pendus avant d'être redemandés ou de pouvoir être redemandés par les ordinaires ecclésiastiques; quelquefois on leur rase la tête, afin qu'ils ne paraissent plus clercs et qu'ils soient jugés comme laïques; quelquefois aussi, quand ils sont redemandés, on diffère leur libération pour un temps, et sur ces entrefaites on les pend de nuit ou à l'heure du dîner, pour que la chose ne puisse pas parvenir à la connaissance des ordinaires.

16. *Item*, quand les justiciers et les vicomtes font leur tournée dans le pays et s'enquièrent de ceux qui ont commis des crimes dans le même pays, si des laïques accusent des clercs de crime, de rapine, d'homicide, ou de vol, ou de tout autre crime, ils incarcèrent et retiennent aussitôt prisonniers les clercs accusés, quoique ceux-ci ne soient ni fugitifs, ni convaincus du crime. S'ils ne sont point trouvés dans le comté, et s'ils ne viennent pas après avoir été cités dans quatre comtés, les justiciers les déclarent forbans comme des laïques, sans que l'ordre clérical leur serve à rien.

17. *Item*, si le même clerc, ainsi sous le poids d'une

accusation, se purge canoniquement, par-devant son juge ecclésiastique, des crimes qui lui étaient imputés, le pouvoir laïque n'en étend pas moins la main sur ses biens meubles et immeubles.

18. *Item,* si un clerc coupable est dégradé pour crime objecté et prouvé contre lui, le pouvoir laïque occupe et envahit ses biens meubles et immeubles, et par ainsi il arrive que ce clerc est puni deux fois pour le même délit.

19. *Item,* quand il arrive qu'un clerc soit diffamé, pour délit de forêt, par enquête des verdiers et forestiers, au sujet de venaison enlevée, il est cité par-devant les justiciers. Quoiqu'il soit réclamé par les ordinaires, il n'est point remis à son ordinaire avant d'avoir été préalablement enfermé dans une prison laïque, et après qu'il a été libéré entre les mains de l'évêque, il est condamné à une peine pécuniaire, au moyen d'une enquête faite par des laïques.

20. *Item,* les absents et les ignorants sont semblablement condamnés, sur la simple voix des verdiers et des forestiers, tandis que les clercs ne doivent pas être condamnés ni jugés en aucune façon, sur enquête faite par des laïques; et ceux-ci aussi bien que ceux-là sont forcés à payer les amerciaments par la saisie de leurs possessions laïques, s'ils en ont; s'ils n'en ont pas, les évêques sont forcés, par la saisie de leurs baronnies, à obliger les susdits clercs de payer la condamnation sur leurs bénéfices.

21. *Item,* au moyen de la même saisie, les clercs sont attachés et forcés, en fait d'actions personnelles,

et de celles qui naissent des contrats en tribunal séculier et même en fait de délits, de répondre à ceux qui portent plainte.

22. *Item*, lorsque quelque fugitif a eu recours au privilége d'asile d'une église, le cimetière ou l'escalier de l'église est cerné et environné par des gardes laïques, en sorte que le fugitif ne peut qu'à grand'-peine être soutenu par des aliments venus de l'église. Quelquefois le fugitif est arraché violemment; quelquefois, après qu'il a fait serment, selon la loi de la terre et la coutume du royaume, de s'exiler dans les quarante jours, il est enlevé sur la voie publique par des hommes placés en embuscade, est pendu, et maintes fois aussi est tué damnablement.

23. *Item*, comme la libre confection des testaments a été octroyée aux évêques, par la dignité royale et par la libre volonté des rois, et quoiqu'ils possèdent ce privilége par droit et par coutume, et que ce soit un sacrilége d'enfreindre ou de troubler ce qui a été une fois octroyé à l'église, qu'enfin rien ne doive être plus libre que la dernière volonté; le seigneur roi cependant ne permet pas que les exécuteurs des testaments des mêmes évêques administrent les biens d'iceux, jusqu'à ce que la cause du fait étant connue, ils méritent d'obtenir faveur sur ce point.

24. *Item*, lorsque quelqu'un tenant un fief laïque du seigneur roi vient à décéder, les baillis du roi saisissent tous les biens du défunt, et ne permettent pas aux exécuteurs testamentaires d'en disposer, jusqu'à ce qu'une enquête ait été faite par l'échiquier,

pour savoir [1] si le défunt ne doit pas quelque chose au roi. Or, cela est en opposition avec le droit et contraire à la charte, par laquelle il est déclaré qu'il est permis aux baillis d'en agir ainsi, quand ils montrent des lettres patentes du seigneur roi relatives à la sommation d'une pareille dette; et alors même ils peuvent [seulement] attacher quelques chattels pour faire honneur à ladite dette sur le vu d'hommes loyaux, jusqu'à ce que cette dette soit acquittée au moyen des autres chattels, la libre administration étant, du reste, entièrement abandonnée aux exécuteurs.

25. *Item*, quand un laïque meurt intestat, le seigneur roi et les autres seigneurs des fiefs, s'attribuant les biens du défunt, ne permettent pas qu'on paye les dettes sur ces biens, ni que le reste soit aucunement appliqué à l'usage des enfants et des proches du défunt, ou à d'autres usages pieux, par l'ordinaire du lieu à qui il appartient de le faire.

26. *Item*, quand un juge ecclésiastique veut s'enquérir au sujet des dîmes ou des chapelles, on lui oppose une prohibition royale, par laquelle il est défendu au juge de procéder, ainsi qu'au demandeur de poursuivre; sous ce prétexte que si l'on éventrait les dîmes ou les chapelles, on diminuerait le droit de patronat de celui qui est le patron de l'église, lequel est en possession de la chapelle demandée ou des dîmes, et qu'un préjudice serait par là causé au roi, à qui appartient la connaissance du droit de

[1] *Urtum* : évidemment *utrùm*.

patronat. Par ainsi, il empêche que le juge ecclésiastique ne connaisse des dîmes, quoique le roi et ses justiciers ne puissent connaître de cela ; et par là la justice périt.

27. Semblablement la même chose arrive, si le juge ecclésiastique connaît d'autres choses qui regardent le tribunal ecclésiastique : comme, par exemple, si un engagement de foi est survenu dans des contrats entre laïques, ou si quelqu'un enfreint serment, jurement ou foi, et que le juge veuille connaître d'un pareil péché mortel, au moins pour infliger une pénitence, on lui oppose une prohibition royale, et le salut des âmes est empêché à la damnation de plusieurs, sous prétexte que le serment a été prêté à raison des chattels.

28. *Item,* si l'église demande le droit pour cire ou le hériot [1], ou d'autres choses qui soient affectées à l'église ou aux usages de l'église, comme, par exemple, si elle demande de l'argent pour couvrir l'église ou pour enclore le cimetière, et que les paroissiens soient trouvés rebelles pour fournir les choses susdites, s'il arrive qu'ils soient cités par-devant les ordinaires du lieu, on oppose aussitôt une prohibition royale, et ainsi on met obstacle au culte de l'église et à l'honneur qui lui a été témoigné depuis longtemps. La même chose arrive, si des gens con-

[1] C'est-à-dire la meilleure bête de somme du colon défunt, qui était de droit due au seigneur. En écossais, *Herezeld;* en allemand, *Hergewede*, désignaient un droit analogue. (*Voy.* le gloss. du texte et DUCANGE, *ad verb. Herietum.*)

vaincus d'adultère ou de tout autre crime, sont punis pécuniairement ou ont été condamnés aux dépens dans d'autres causes purement spirituelles : c'est ainsi que la censure ecclésiastique est méprisée damnablement, et n'est presque redoutée par personne.

29. *Item*, si quelqu'un a commis un sacrilége en envahissant les choses ecclésiastiques, en dépouillant les églises de leurs libertés ou en les troublant, ou même s'il a violé les libertés contenues dans les chartes de libertés, et soit tombé pour cela sous le coup de la sentence d'excommunication ou soit sur le point d'être excommunié, et que le juge ecclésiastique veuille procéder, selon la forme du droit, contre de pareils transgresseurs, on l'empêche de procéder en vertu d'une prohibition royale, en mettant en avant ce prétexte, que les délits des laïques, et spécialement des baillis du roi, doivent être portés devant lui pour être corrigés. La même chose arrive dans tous les cas où, à raison du même délit, diverses amendes sont dues, desquelles une part doit être déterminée et affectée au tribunal de l'église et l'autre au tribunal du roi.

30. *Item*, dans tous les cas susdits et dans les cas semblables, si le juge ecclésiastique procède contre la prohibition royale, il est attaché; il comparaît par-devant les justiciers, et il est forcé d'exhiber ses actes, pour que les justiciers décident d'après eux si l'affaire appartient au tribunal ecclésiastique ou au tribunal séculier. S'il leur paraît que l'affaire appartient

au tribunal du roi, on porte plainte contre le juge ; s'il avoue avoir procédé après la prohibition, il est mis à amerciament; s'il le nie, on lui fixe purgation par le moyen d'un juge séculier, sur le témoignage de deux ribauds des plus vils. S'il ne veut pas se purger, il est incarcéré jusqu'à ce qu'il ait prêté aux justiciers serment corporel, comme quoi il n'a point procédé contrairement à la prohibition; s'il s'y refuse, il est retenu en prison. Il en est de même pour le demandeur, s'il a persévéré dans sa poursuite.

31. *Item*, s'il arrive que les prélats ou les clercs soient attachés, parce qu'on leur impute d'avoir procédé dans les causes, même spirituelles, contre la prohibition royale, bien qu'au jugement des laïques le plaignant soit convaincu de mensonge [1], on ne procure cependant en rien aux juges ou aux parties attachées aucun dédommagement pour leurs fatigues et leurs dépenses, et on ne punit aucunement l'insolence ou la méchanceté du plaignant; mais si, au contraire, les juges ou les clercs ont été convaincus dans le même tribunal, selon l'opinion des laïques, ils sont mis en prison sans aucun remède et y sont détenus, selon le bon plaisir du roi et des justiciers, jusqu'à ce qu'ils aient été mis à amerciament. D'où il résulte que les ordinaires aussi bien que les délégués, pour éviter de pareilles vexations et des dépenses de cette sorte, défèrent à la

[1] *Mandato*: nous proposons et traduisons *mendacio*.

prohibition ; ainsi la justice périt, et les péchés restent impunis, puisque les prélats ecclésiastiques n'osent exercer leur juridiction, et que le roi ne veut pas qu'on procède contre ses baillis en de pareils cas ; et cependant il ne peut [agir ainsi] en droit, tant à raison de nos choses spirituelles, comme sont les dîmes et les chapelles, qu'à raison des personnes, comme sont les clercs et les religieux, et qu'à raison des délits, comme sont les sacriléges, les excommunications et les interdits.

32. *Item*, quand un Juif a outragé une personne ecclésiastique, et qu'il est cité par-devant le juge ecclésiastique, soit pour les choses ecclésiastiques, soit pour sacrilége, soit même pour avoir porté violemment les mains sur un clerc, soit pour adultère avec une chrétienne ; la connaissance de la cause est empêchée par prohibition royale, parce que le Juif a allégué que les Juifs ont pour juge propre le vicomte des lieux et les justiciers désignés spécialement pour eux : lesquels [pourtant] ne peuvent ni ne doivent connaître de pareils délits. Cependant si les Juifs sont cités par-devant iceux, par un clerc et par un laïque, pour des délits de cette espèce, ils se purgent en se bornant à nier et sur la simple assertion d'un autre Juif et d'un chrétien, sans prêter aucun serment et sans que le demandeur soit aucunement admis à donner preuve.

33. *Item*, si l'église refuse la communion [1] aux

[1] Nous avons déjà remarqué, à la page 107 du sixième volume, ce qu'il faut entendre par ce terme, qui signifie simplement l'interdiction

Juifs parce qu'ils ne portent point leur tableau ou enseigne [1], ou qu'ils se trouvent excommuniés pour retenir des nourrices chrétiennes contre les ordonnances de l'église, ou pour quelques autres excès, les baillis du roi communiquant avec eux enjoignent, au nom dudit seigneur roi, de ne les éviter en aucune façon, et les font admettre et recevoir à la communion.

54. *Item*, quoique toute possession ou liberté ait été donnée par des rois et par des princes, ou par d'autres fidèles qui pouvaient donner ces libertés aux églises, en aumône libre, pure et perpétuelle, sans retenir aucune servitude, ni imposer aucun fardeau ; cependant, si la moindre discussion s'élève à ce sujet

de tout trafic, c'est-à-dire de tout rapport avec les chrétiens. Réciproquement on appelait *judicium Judæorum* la sentence qui interdisait aux chrétiens tout commerce avec les juifs. Un passage d'une bulle d'Innocent IV, rapporté par Carpentier, prouve que ceux qui étaient dans ce cas encouraient une excommunication plus redoutable que s'*ils eussent* communiqué avec des excommuniés chrétiens. On trouve, dans les registres du parlement, à l'année 1374, un arrêt qui défend aux juifs de s'excommunier entre eux, par sentences de *Niduy*, *Samatha* et de *Herem* (*Cherem*). (CARPENTIER, *ad verb. Judæi.*)

[1] Ce signe distinctif était ordinairement un cercle ou une roue (rouelle) de couleur jaune, cousue sur les vêtements. Dans quelques localités, on y joignait le bonnet ou chaperon de même couleur. Ce bonnet était verdâtre en Pologne (*coloris glauci*, *aliàs zolte*). Dès la fin du treizième siècle, les rois accordaient fréquemment aux juifs d'être exempts de cette obligation humiliante, comme le prouvent plusieurs chartes de Philippe le Bel; et au quatorzième siècle, du moins en France, les juifs ne paraissent plus astreints à porter la rouelle que dans les lieux où ils ont domicile fixe. (*Voyez* DUCANGE et CARPENTIER, *Judæi.*)

entre des personnes ecclésiastiques ou entre des ecclésiastiques et des laïques, les possesseurs d'icelles sont forcés de plaider au tribunal séculier. La même chose arrive, si la liberté d'une église donnée par des laïques est révoquée en doute, tandis que, d'après le droit, la connaissance de ces sortes d'affaires appartient au tribunal ecclésiastique.

35. *Item*, à raison des possessions de cette espèce, le roi et les autres seigneurs s'efforcent de contraindre les évêques, les prélats, les religieux et les recteurs des églises, à fournir séquelle à la cour laïque.

36. *Item*, les laïques imposent des tonloiements et d'autres fardeaux encore plus lourds, contre la liberté ecclésiastique, aux mêmes possessions ou à leurs possesseurs, à raison d'icelles.

37. *Item*, ils sont forcés à fournir séquelle, à subir d'autres fardeaux, et à comparaître en tribunal défendu, par la saisie de leurs animaux et des autres choses consacrées à Dieu, lesquelles sont dites les choses saintes des saints, contre Dieu et la liberté de l'église.

38. *Item*, si quelque laïque a coutume de fournir séquelle à la cour de son seigneur [1], à raison de la possession qu'il tient de lui, et donne une partie de cette possession à une église ou à des religieux en libre, pure et perpétuelle aumône, et en garde une partie pour lui, en la donnant à un autre à titre de

[1] *Suite to the lord's court*. (*Voy.* la note dans ce volume au sujet du terme *sequela curiæ*.

domaine, ou moyennant servage ; les seigneurs en chef exercent leur droit de saisie contre les possessions données en aumône pour la séquelle à leur cour, ou pour les autres servages qui leur sont dus, et négligent d'en faire autant contre la possession que le donneur a gardée ou a donnée à un autre en fief, moyennant le servage dû à fournir, soit à lui, soit au seigneur en chef. Ce qui semble avoir lieu en fraude et contre la liberté de l'église.

39. *Item*, si les évêques et les autres prélats sont évoqués à un tribunal extraordinaire, ils ne peuvent instituer dans des causes civiles des attorners ou procurateurs ayant lettres d'eux, mais sont dans la nécessité de comparaître en personne, malgré les grandes dépenses que ce déplacement entraîne.

40. *Item*, si un monastère ou une église est dépouillée des possessions données aux églises ou aux monastères, en pure et libre aumône ou même en fief, c'est commettre un sacrilége. Si la partie ainsi lésée se plaint de cela au juge ecclésiastique, ou que le juge, en vertu de son office, veuille procéder contre les spoliateurs et les sacriléges, ou au sujet des autres injustices mentionnées plus haut, il est empêché par une prohibition royale de rendre justice aux dépouillés ou aux opprimés.

41. *Item*, si le roi a accordé à une cité ou à un bourg de pouvoir lever un murage [1], ou a octroyé

[1] C'est-à-dire un impôt pour les fortifications des villes : « Derechef le murage de Pavent, en prix de deux sols de rente par an. » Charte de 1299. (*Voy.* Ducange et Carpentier.)

à quelques-uns un nouveau tonloiement, ceux-là extorquent et exigent ces impôts contre tout droit, non-seulement des laïques, mais encore des personnes ecclésiastiques et de leurs hommes.

42. *Item*, les domiciles et les logis des clercs sont pris par le seigneur roi et par le pouvoir laïque, et les clercs qui y habitent, quoiqu'ils se trouvent dans le sanctuaire [1], ou en leur absence leurs serviteurs, sont forcés de recevoir des laïques ; maintesfois même ceux-ci chassent les clercs de leurs propres maisons et s'en emparent, pillent et consomment méchamment les biens des clercs qu'ils y trouvent, et frappent ceux qui s'y opposent.

43. *Item*, les charrettes des clercs et des religieux sont prises, et prises sur la place publique. Elles sont tirées méchammment quelquefois hors du sanctuaire, quelquefois hors des marchés, et sont emmenées violemment pour transporter les provisions de bouche, les objets de commerce et les autres choses à l'usage du seigneur roi, de ses justiciers et de ses baillis. Semblablement les clercs sont forcés de lui vendre les choses qu'ils ont à vendre, et de les livrer malgré eux au prix qui convient au seigneur roi, prix qui n'est que rarement, ou même jamais payé.

44. *Item*, dans la chancellerie du seigneur roi, de nouveaux brefs contraires au droit ecclésiastique, à la loi de la terre, et aux coutumes du pays, sont

[1] En vieux français *sanctuarie*, franchise, dérivation du droit d'asile. La sanctuarie était à peu près pour l'église ce que la liberté était pour la ville. (*Voy.* DUCANGE, *Sanctuarium*, 3.)

rédigés fréquemment, sans que l'assemblée générale du royaume soit convoquée, et sans l'assentiment des princes et des prélats ; ce qui ne devrait pas avoir lieu.

45. *Item*, lorsque le seigneur roi, pour une expédition ou pour une cause quelconque, sort du royaume, ou y entre, ou se transporte en divers pays du même royaume, il force les religieux, par le moyen de ses vicomtes et par la saisie de leur avoir, à venir à sa rencontre et à lui apporter des présents. Il fait la même chose dans chaque comté.

46. *Item*, les amerciaments que les évêques et les religieux de la terre doivent avoir par chartes royales, sont convertis en finance par les justiciers et les baillis royaux, pour qu'ils soient ainsi frustrés de leurs amerciaments.

47. *Item*, quoique les prélats ou les personnes ecclésiastiques ne soient point ordinairement mis à amerciament pour sommations communes à l'arrivée des justiciers, dans ces derniers temps cependant ils sont mis à amerciament de tous côtés indifféremment et grièvement, s'ils ne comparaissent pas le premier jour, tant par-devant les justiciers en tournée que par-devant les justiciers des forêts.

48. *Item*, il arrive de temps en temps que, bien que l'église jouisse depuis les temps anciens de la possession de quelques biens ou libertés, et quoique le roi ait accordé aux églises et aux personnes ecclésiastiques, au commencement de sa grande charte sur les libertés données aux Anglais, et, ait confirmé aux

églises et aux personnes ecclésiastiques toutes les libertés dont elles avaient joui auparavant, il force cependant maintes fois les prélats de justifier comment ou en vertu de quelle garantie ils jouissent de semblables libertés. Si le prélat ainsi obligé à comparaître exhibe la charte du donateur, quoiqu'il soit dit dans cette charte que le donateur a donné telles et telles libertés, et toutes les autres libertés qu'il avait ou pouvait avoir dans l'étendue des biens donnés par lui, ou que ces autres libertés soient contenues dans l'instrument de donation, sous une clause aussi générale que possible, et que le prélat dise que la liberté dont il s'agit est renfermée dans cette clause générale; tout cela ne lui servira à rien, s'il n'est point fait mention expresse de la même liberté dans cette charte. Ainsi, d'après l'avis des gens du roi, cette expression *tout,* prise absolument, est regardée comme rien [1], tandis que d'après le droit et la saine raison, elle ne souffre aucune exception, surtout dans les donations faites aux lieux saints.

49. *Item*, quoiqu'il soit fait mention expresse dans cette charte, de la liberté dont il s'agit, les gens du roi disent que la charte ne vaut rien s'il n'y a eu possession ou usage, et que, pour prouver que l'église n'a point usé d'une pareille liberté, le roi est prêt à se porter opposant par enquête juridique du canton, quoiqu'il soit certain que cette église a usé de cette même liberté. Ainsi ils révoquent en doute ce qui est certain, et le roi s'efforce de faire dépendre le droit

[1] *Supponit* : nous lisons *supponitur*.

et la possession de l'église du témoignage ou du jugement des laïques et des persécuteurs de l'église. Si au contraire il n'est point fait mention expresse dans la charte de la liberté en discussion, mais que la possession ou l'usage soit notoire, et que le prélat dise que bien que cette liberté n'ait point été donnée nommément à l'église, mais en termes généraux, ou que jadis l'église a eu une charte faisant mention expresse d'une liberté de cette espèce, laquelle charte a été ou perdue ou détruite par la vétusté, ou qu'il allègue que la donation a été faite sans écrit à la mort des anciens rois, que par là l'église a pour elle juste titre, bonne foi, et possession très-longue, et qu'elle s'appuie ainsi sur un droit incontestable; les gens du roi disent que cela ne suffit pas, parce qu'une pareille possession est une usurpation ou une occupation illicite, puisqu'elle est contraire au roi. — Or c'est là une prétention surprenante, qu'une possession très-ancienne et telle que celle-là ne puisse servir aux églises contre le roi, tandis qu'au contraire, dans les choses qui ne peuvent en aucune façon être possédées par le roi, il revendique pour lui un droit contre les églises, à raison de la coutume ou de l'usage ; comme il appert dans toutes les oppressions susdites et autres tout à fait semblables, dans lesquelles le sacrilége ou une injustice manifeste l'emporte au lieu de titre, au lieu de bonne foi l'oppression, au lieu de coutume un seul acte ou un abus prolongé, dans le cas où on a attenté à la justice à plusieurs reprises.

50. *Item*, quoique le seigneur roi ait juré à son couronnement de conserver les droits et les libertés donnés aux églises, et qu'il les ait confirmés au commencement de la grande charte, ils sont cependant incessamment attaqués, troublés et mutilés par ses officiers. Il attaque aussi non-seulement les libertés générales, mais même les libertés spéciales, à savoir celles qui ont été donnée par ses prédécesseurs et confirmées par lui, celles même qui sont de date récente, ainsi que les donations qu'il a données lui-même, et les autres qu'il devrait protéger et garantir; il souffre qu'on les attaque, et défend les perturbateurs, comme il appert dans l'affaire de Bothon (*sic*) et dans les autres cas que nous taisons pour le moment, espérant qu'il fera corriger chaque injustice au fur et à mesure que chacun se plaindra.

XLII.

Année 1257. — Voir la page 313 du volume.

Lettre adressée par le nouveau roi des Romains Richard, a son principal sénéchal en Angleterre. — « ..... Salut et tout bien. Nous donnons volontiers connaissance à la prévoyance de votre cœur [1] des événements désirables et glorieux qui nous sont heureusement arrivés, pensant bien qu'alors les sujets d'une joie pareille seront doublés en vous, prin-

[1] *Ad vestrorum speculum corda* : nous lisons et traduisons *ad vestrorum speculam cordium*.

cipalement quand nous faisons parvenir l'allégresse de notre joie à vos oreilles qui, d'après la pureté de votre foi et le zèle de votre affection intime, s'intéressent, nous en sommes sûr, à tout ce qui nous touche. Mais sans nul doute un seul regret se joint à nos sentiments de plaisir; c'est que nous serions plutôt charmé de nous entretenir personnellement avec vous de cela et de plusieurs autres choses réjouissantes, que de vous les annoncer par le ministère et l'interprétation de l'écriture. Or, pour que vous obteniez connaissance pleine et certaine de toutes nos démarches, et de tous les événements qui nous sont arrivés depuis que nous vous avons quitté, nous avons jugé à propos de vous adresser la présente lettre qui contient le récit des susdits événements. Nous vous annonçons donc, pour vous faire plaisir, qu'après que nous nous fûmes embarqué avec toute notre compagnie à Yarmouth, le plus prochain jour de dimanche après la fête du bienheureux Marc, évangéliste, nous parvînmes, le prochain jour de mardi suivant, à savoir le jour des apôtres Philippe et Jacques, à Dordrech [1], ville située au milieu du comté de Hollande, sans que nos biens ni ceux des nôtres, et sans que les personnes et les choses de toute notre famille, et même de notre compagnie, aient éprouvé le moindre dommage par la grâce de Dieu. Après avoir séjourné deux jours à Dordrech, pour nous y reposer de nos fatigues, nous en partîmes le troisième

[1] Dans le texte : *Burdrech*.

jour; nous traversâmes, sans nous arrêter, le comté de Hollande et le comté de Gueldres; enfin nous parvînmes à Aix-la-Chapelle, le vendredi avant la fête de l'ascension du Seigneur. A notre entrée dans ladite ville, les hommes les plus importants et les plus honorables, les clercs et les laïques, les nobles, les chevaliers et tous les autres citoyens de la même cité, vinrent à notre rencontre; et ils nous reçurent magnifiquement et honorifiquement, avec grande allégresse et jubilation, et tous les signes de la joie et de la gaieté, sans obstacle ni difficulté d'aucun genre. Or, nous ne croyons pas (c'est du moins le bruit vulgaire dans ce pays, et ce qu'atteste hautement la renommée commune), que depuis deux cents ans et en deçà aucun empereur ou roi des Romains, dans les premiers temps de sa dignité, soit entré dans ladite ville sans trouver l'obstacle de quelque grave résistance ou contradiction. Comme, après notre entrée dans ladite ville, il fallait que nous y fissions un séjour plus prolongé, voici que des nouvelles fort agréables à nos désirs nous furent joyeusement apportées. Elles annonçaient que l'archevêque de Trèves, cet ennemi de notre élévation, qui, avec une très-grande multitude d'hommes d'armes, avait environné, au détriment de notre nom et de notre honneur, notre château et palais de Boppart[1], et avait

[1] *Bapardiense*. Nous n'hésitons pas à lire *Bopardiense*, comme le prouvent une foule de chartes rapportées par Pertz. Cette petite ville, située sur le Rhin, près de Coblentz et de Nassau, était autrefois impériale. Elle fut unie à l'électorat de Trèves en 1494. (*Dict. de Vosgien.*)

préparé beaucoup de machines pour assiéger cette place, avait été attaqué par le vénérable archevêque de Mayence, notre cher prince, qui, par respect pour notre nom, et avec l'assistance d'une grande troupe de guerriers composée de nos féaux, avait marché à la délivrance dudit château, et au secours des assiégés; que le mercredi après la fête de saint Jean *porte-latine*, un combat sanglant s'était engagé avec le même archevêque de Trèves, et que ce dernier, après avoir vu beaucoup des siens massacrés, et plusieurs de ses chevaliers et autres complices faits prisonniers à la suite de la bataille, avait évité, en recourant à une fuite ignominieuse, le supplice de mort ou le détriment dangereux d'une captivité. C'est pourquoi, quand notre dit château eut été ainsi heureusement délivré des vexations des assiégeants et des attaques des assaillants par le secours du susdit archevêque de Mayence et de nos autres féaux, et qu'il eut été abondamment pourvu de provisions de bouche et des autres choses nécessaires, ainsi que de vaillants défenseurs, le même archevêque de Mayence vint en notre présence à Aix-la-Chapelle, où, le jour de la fête de l'ascension du Seigneur, lui et l'archevêque de Cologne étant présents, ainsi qu'une foule d'évêques, de ducs, de comtes, de barons, de marquis, de nobles de notre royaume et de nos féaux, nous reçûmes avec la solennité qui convenait, assis sur le siége de Charlemagne, le sceptre et la couronne du sacré royaume romain, au nom de celui qui renverse les superbes et qui place les humbles au plus

haut degré : notre très-chère épouse fut semblablement couronnée avec nous le même jour, solennellement comme il convenait. Enfin, quand l'office de notre couronnement eut été célébré avec grande solennité et joie, et que nous eûmes tenu conseil avec nos chers princes et nos autres féaux sur ce que nous devions faire, il a paru à nous et à eux qu'il convenait surtout au succès de notre exaltation de nous appliquer sur-le-champ, sans délai fâcheux, à l'humiliation de nos rebelles, et ensuite de tourner tous nos efforts pour briser les cornes de l'orgueilleux archevêque de Trèves, afin que de même qu'il s'était montré tout d'abord dans nos affaires, non pas tant juste et raisonnable que perturbateur violent, de même il éprouvât et apprît tout d'abord ce que et combien notre main pouvait et valait contre lui. Outre cela, nous voulons que vous soyez surtout informé que, grâce au secours de nos féaux et de nos fauteurs, nous sommes assuré d'avoir une si grande puissance en Allemagne, que tant qu'ils persévéreront dans ce zèle pour notre fidélité, le pouvoir d'aucun être vivant ne sera redoutable pour nous. Donné, etc.

« Sachez aussi que trois mille chevaliers ont assisté à notre fête[1], et que nous nous sommes trouvé à la ville d'Aix-la-Chapelle[2], pendant huit jours avant la

[1] C'est-à-dire au repas et aux réjouissances qui suivirent le couronnement.

[2] *Alquensem.* On trouve fréquemment dans les chartes *Aquensis*; ce qui se rapproche du mot allemand *Aachen.*

susdite fête ; que nous avons célébré notre fête le jour de l'Ascension, et le lendemain la fête du seigneur Henri, notre fils, à cause de sa nouvelle promotion en chevalerie, selon la coutume de [notre] patrie ; laquelle fête a été célébrée de la bonne manière, et avec une heureuse tranquillité, sans aucun trouble ou aucune dispute excitée par personne. Sachez qu'à la Pentecôte nous nous transporterons à Cologne, et que de là nous partirons avec notre armée pour aller combattre l'archevêque de Trèves. Sachez qu'à notre fête susdite ont été présents trente seigneurs tant ducs que comtes, deux archevêques et dix évêques.

« Ainsi donc se trouve justifié d'une manière éclatante le pronostic de l'empereur Frédéric, selon qu'il est écrit dans le billet ci-joint[1]. »

XLIII.

Année 1257. — Voir la page 331 du volume.

Nouveaux détails sur les Tartares[2]. — *Lettre d'un évêque hongrois à l'évêque de Paris.* — « Quant à ce qui concerne les Tartares, je vous écris en réponse qu'ils sont venus sur les confins de la Hongrie, à une dis–

[1] C'est du moins le sens que je donne à ces mots *schedulâ insita.* Mais la lettre de Richard se termine ici. C'étaient probablement quelques vers, en forme de prophétie, attribués à l'empereur Frédéric Barberousse, le héros poétique de l'Allemagne au moyen âge.

[2] Tous ces documents, rassemblés sans doute à une époque postérieure par Matt. Pâris, portent la date de 1242.

tance de cinq journées de marche, et qu'ils sont arrivés à un cours d'eau qu'on appelle la Theiss [1], qu'ils ne pouvaient traverser en été. Or, voulant attendre l'hiver, ils firent prendre les devants à quelques éclaireurs qu'ils envoyèrent en Russie. Deux de ces éclaireurs furent arrêtés et envoyés au seigneur roi de Hongrie. Ils furent confiés à ma garde, et c'est d'eux que j'ai appris les choses nouvelles que je vous mande. Je leur demandai où était leur pays; ils me dirent qu'il était au delà de certaines montagnes et s'étendait le long d'un fleuve qui est appelé Egog; et je crois que ce peuple est Gog et Magog. Je les interrogeai sur leur foi; et, pour le dire en un mot, ils ne croient à rien. Ils commencèrent par me dire qu'ils étaient sortis de leur pays pour conquérir le monde. Ils se servent des lettres juives, parce qu'ils n'avaient pas précédemment de lettres qui leur fussent propres. Je leur demandai quels étaient ceux qui leur enseignaient ces lettres. Ils me dirent que c'étaient des hommes pâles, qui jeûnaient beaucoup, portaient des habits longs, et ne faisaient de mal à personne; et comme ils me rapportèrent sur ces hommes beaucoup de circonstances qui s'accordaient avec les superstitions des Pharisiens et des Saducéens, je crois que ces hommes sont des Saducéens ou des Pharisiens. Je leur demandai s'ils faisaient un choix dans leurs aliments; ils me dirent que non :

[1] *Deiphnir* : plus haut *Delpheos*. (*Voir* la page 175 du cinquième volume.)

car ils mangent des grenouilles, des chiens, des serpents, et toutes choses indifféremment. Je leur demandai comment ils étaient sortis de ces montagnes au delà desquelles ils habitaient ; ils me dirent que leur multitude occupait, en longueur et en largeur, un espace de vingt journées de marche ; que douze mille hommes sont toujours à cheval pour garder l'armée. Ils ont des chevaux bons, mais stupides : car plusieurs chevaux les suivent sans être conduits, en sorte que si l'un d'eux est à cheval, vingt ou trente chevaux le suivent. Ils ont des cuirasses en cuir, qui sont plus fortes que si elles étaient en fer, et ce qui couvre leurs chevaux est semblablement en cuir. A pied, ils ne peuvent rien parce qu'ils ont les jambes courtes et le corps long ; ils sont meilleurs tireurs de flèches que les Hongrois et les Comans, et ont des membres plus robustes. De quelque façon qu'ils pénètrent dans un pays, ils en massacrent les habitants, à l'exception des petits enfants, que Zingiton [1], qui est leur seigneur, et dont le nom signifie roi des rois, marque de son signe [2] en les brûlant à la face. Zingiton a quarante-deux conseillers à qui il confie son sceau. Personne, dans toute l'armée, n'ose faire entendre [3] des éclats de voix; personne n'ose demander : Où va notre seigneur et que se propose-t-il de faire ? Ils boivent le lait de leurs

[1] *Gengis-Kan* : son nom lui avait survécu. Il était mort en 1227.

[2] *Lignum* : évidemment *signum*.

[3] *Nisi* : évidemment *niti*.

juments, et s'enivrent beaucoup [1]. Nous ne pouvons apprendre sur eux rien de nouveau qui soit certain, parce qu'ils sont précédés par une certaine nation qu'on appelle les Mordans et qui massacre tous les hommes sans distinction. Aucun de ces Mordans ne veut chausser ses pieds avant d'avoir tué un homme; je crois que c'est par eux qu'ont été tués les frères Prêcheurs et Mineurs, et les autres députés que le roi de Hongrie avait envoyés pour les examiner. Sans aucun doute ils ont dévasté et détruit toutes les terres qu'ils ont trouvées jusqu'à la rivière plus haut dite. »

Autre lettre. — « A Jean [2], par la grâce de Dieu, duc de Brabant et de Boulogne [3], homme illustre, glorieux et élevé, qui est doué [4] d'une bonté merveilleuse et que la Providence a rappelé à la santé, Henri [5], par la grâce de Dieu, landgrave [6] de Thuringe et de Saxe, comte palatin, salut et puisse-t-il éviter les pé-

[1] Ce n'était pas sans doute avec le lait aigre de leurs cavales. Cette assertion paraît peu conciliable avec ce que nous savons de la sobriété des Tartares, d'après le récit des voyageurs contemporains de saint Louis. (*Voy.* M. LIBRI, *Hist. des mathématiques*, tom. II, pag. 139, 140.)

[2] Le texte donne l'initiale I. Le vrai duc de Lothier et Brabant de 1235 à 1248 fut Henri II, dit le Magnanime. (*Tabl. généal.* de KOCH.) La lettre majuscule I est peut-être un H renversé.

[3] *Boloniæ* : n'est-ce pas *Lovaniæ*, *Louvain?*

[4] *Prædicto* : nous lisons *prædito*.

[5] Le texte donne l'initiale N ; peut-être H. Quoi qu'il en soit, le landgrave de Thuringe, assez puissant pour devenir le compétiteur de Frédéric II, s'appelait Henri Raspon, comme nous l'avons souvent rappelé.

[6] *Langon* évidemment *landgravius*.

rils qui menacent la religion chrétienne. Écoutez vous tous, îles et peuples qui faites profession de la religion chrétienne, et qui adorez la croix du Seigneur; soyez couchés sur la cendre et couverts de cilices ; lamentez-vous dans le jeûne, les gémissements et la désolation ; versez des larmes en très-grande quantité, puisque le jour du Seigneur, grand et douloureusement amer, vient et est venu récemment, et qu'une persécution inouïe contre la croix du Christ est accourue de l'aquilon et de la mer. C'est avec la perturbation dans l'âme et l'affliction dans le cœur, avec un visage plein de larmes et de profonds soupirs, qui nous laissent à peine respirer par intervalle, que nous vous faisons savoir, comme nous pouvons, ce qui suit. Des nations innombrables, odieuses pour les autres hommes et d'une méchanceté effrénée, écrasant la terre en frémissant, ont détruit absolument toutes les contrées depuis l'orient jusqu'aux limites de notre seigneurie. Ils ont renversé les cités, les châteaux et même les bourgades, tuant non-seulement les chrétiens, mais encore les païens et les Juifs sans épargner personne, donnant indifféremment la mort à tous sans miséricorde, à l'exception seulement des petits enfants que le roi de ces peuples, appelé Zingiton, marque au front de son signe. Non-seulement ils mangent les hommes, mais encore les dévorent : ils mangent aussi des grenouilles, des serpents, et, pour le dire en un mot, ils ne font aucun choix dans leurs aliments. De même que tous les animaux fuient devant la face

du lion, de même tous les peuples chrétiens prennent la fuite devant la face de cette nation. En effet, les Comans, qui sont des hommes belliqueux, n'ont pu soutenir la guerre contre eux dans leur pays. Vingt mille de ces Comans sont venus chercher un asile auprès des chrétiens, et ont conclu une alliance avec les chrétiens, et ils sont prêts à combattre contre toute nation, excepté contre la nation susdite. Qu'y a-t-il là d'étonnant? Ces barbares ont un aspect terrible, un visage furieux, des yeux irrités, des mains rapaces, des dents sanglantes. Leur bouche est ouverte en tout temps pour manger la chair des hommes et pour boire le sang humain. Leur multitude est si grande, que leur armée occupe en longueur un espace de vingt journées de marche et de quinze en largeur. Enfin, pour dire beaucoup de choses en peu de mots, ces peuples susdits, appelés Tartares, ont détruit complétement toute la Russie, et la Pologne jusqu'aux limites du royaume de Bohême, et la moitié du royaume de Hongrie, sont entrés comme subitement dans les cités, et ont pendu les principaux seigneurs au milieu de leur ville. Aussi croyons-nous que cette race est le glaive de la fureur du Seigneur, irrité à cause des péchés du peuple chrétien, au témoignage du bienheureux Méthodius[1],

[1] Deux Grecs, Méthodius de Thessalonique et son compagnon Cyrille, sont regardés comme les apôtres des peuples slaves. Méthodius, devenu évêque de Moravie, donna, dit-on, le baptême vers l'an 894 à Borsiwof, duc des Bohémiens. Il porta aussi ses prédications chez les Poléniens ou Polonais; mais le christianisme ne s'établit dans ce dernier pays sous une forme rigoureuse qu'au temps de saint Adalbert,

qui appelle ces Tartares des ismaélites, des onagres, des ânes sauvages, etc. Pour nous, confiant dans la bonté et la miséricorde du juge suprême, nous avons prié humblement les pieux frères Prêcheurs et Mineurs de prêcher au peuple entier, qui reconnaît la domination du Christ, croisade, oraisons, afflictions et jeûnes; car nous avons l'intention d'habiter dans le royaume céleste, et de saisir les armes et le bouclier. Nous aimons mieux mourir en combattant, que de voir les maux de notre nation et des saints. Si notre bouclier qui recevra les premiers javelots est fracassé, si nos demeures sont brûlées et notre terre dévastée, les demeures voisines et les provinces voisines auront le même sort à redouter. Portez-vous bien. J'ai appris de frère Robert de Thèles que, sans aucun doute, les Tartares ont détruit sept couvents occupés par ses frères en religion. »

Autre lettre. — « Aux très-chers fidèles du Christ, tous tant qu'ils sont, à qui le présent écrit parviendra, frère Jourdain, de l'ordre des frères Mineurs, vicaire de la province de Pologne, et le couvent de Pinsk [1],

évêque de Prague et de Gnezne (995). Méthodius n'obtint pas une moins grande réputation chez les Bulgares (on connaît l'histoire du tableau du *Jugement dernier*) et chez les Russes, qui lui attribuèrent l'introduction des caractères slaves et la première traduction de la *Bible* dans leur langue. (*Voy.* KOCH, pag. 131, d'après Cosmas Pragensis et Antonius Pagi. — M. DES MICHELS, *Hist. du moyen âge*, et la *Biographie universelle.*)

[1] *Pringensis :* plus bas *Pyngensis*. Pinsk, ancienne ville de Lithuanie; peut-être *Pragensis* (Prague). La dernière lettre surtout semble écrite par le gardien du couvent de Prague.

ainsi que toute la communauté, salut. — Comme les péchés des hommes ont pris dans le monde des accroissements lamentables, une tribulation soudaine, depuis longtemps prévue et prédite, est enfin venue nous assiéger, comme si Dieu lui avait donné des ailes; les frères Prêcheurs et les nôtres, ainsi que les autres fidèles, ont été chassés par la nation des Tartares sortie du Tartare, et coupable d'énormités qui sont conformes à ce qu'avait jadis annoncé sur eux le témoignage de l'Écriture; beaucoup de nations inconnues ont été détruites; la Russie, qui nous est connue, a été aussi exterminée avec les sept ducs qui la gouvernent, à ce qu'on dit; et maintenant, ô douleur, ces Tartares, envahissant les limites de l'église, et traversant très-rapidement les fleuves les plus larges [1] et les forêts les plus épaisses, ont occupé en grande partie, d'une manière incroyable, le très-puissant royaume de Hongrie. Nous ne pouvons, à cause de la distance, avoir des détails complets et certains sur cet événement; mais nous racònterons avec plus de certitude les choses qui se sont passées dans notre province. Déjà presque toute la Pologne

[1] « Ces peuples sont accoutumés à traverser les plus grandes rivières sur des cuirs ronds et légers dans lesquels ils enveloppent leurs bagages. Ils en forment une espèce de ballon sur lequel ils s'asseoient et ils l'attachent à la queue d'un cheval qui est conduit par un homme qui nage. » (*Note* de DEGUIGNES, *Hist. des Huns*, tom. III, pag. 100.) On a pu voir qu'en général les détails fournis par Matt. Pâris sur les Tartares ne s'éloignent pas de ceux qu'a recueillis Deguignes, d'après Plan Carpin, Haiton, Rubruquis et Marco Polo. (Pag. 3 et suivantes du même volume.)

a été cruellement dévastée par ces mêmes nations barbares, qui, sans faire distinction de l'âge, de la condition et du sexe, passent tous les hommes au fil de l'épée, et qui, profanant les lieux consacrés à Dieu, se trouvent déjà aux portes de l'Allemagne et de la Bohême, pour nous en faire autant à nous et aux autres chrétiens, à moins que Dieu ne les arrête; et cela surtout quand la chrétienté, se déchirant en elle-même par des guerres intestines et par des schismes, paraît ne s'occuper nullement, comme il le faudrait, de la nécessité commune et de la paix générale. Fort inquiets de tant de périls, nous sollicitons seulement le suffrage de vos prières, et nous exhortons à cela tous les fidèles, par des avertissements salutaires. Sachez aussi que déjà cinq couvents de Prêcheurs et deux gardes [1] de nos frères sont complétement détruits. Les ennemis, qui possèdent au nord un plus grand espace de terre que n'en contiennent la Toscane et la Lombardie [2], sont partout déchaînés. Trois gardiens ont survécu ; une seule garde ou plutôt près de deux ont échappé.

[1] Nous pensons que *custodia* est pris dans son sens féodal ordinaire : juridiction et étendue de terre occupée par tous ceux qui fournissent prestations à un seigneur pour en obtenir protection. Ici le seigneur qui protége, c'est la communauté monastique, force intelligente et civilisatrice, qui défend son œuvre contre la barbarie. Le terme de *garde*, appliqué à des pays nouvellement convertis, indique, à notre avis, une circonscription à la fois religieuse et politique.

[2] Si, malgré les deux points, on fait rapporter *habentes* à *custodiæ*, le sens est plus naturel. Autrement frère Jourdain ignore la puissance réelle des Tartares.

Le roi de Bohême est sorti de la troisième [garde?] qui est située, dit-on, en Bohême, pour aller à la rencontre des Tartares, avec une multitude innombrable de troupes; mais c'est de Dieu que dépend la victoire. Donné à Pinsk, l'an du Seigneur douze cent quarante-deux, le 4 avant les ides d'avril. »

Autre lettre. — « Aux religieux hommes et aux fidèles de la sainte mère l'église universelle, qui verront ou entendront le présent écrit, Frédéric (?), par la grâce de Dieu, humble abbé de Sainte-Marie et tout le couvent du même lieu, de l'ordre de saint Benoît, demeurant en Hongrie, consolation du Paraclet, avec le salut que saint Benoît a mérité, ainsi que la gloire éternelle. Nous recommandons à votre charité les porteurs des présentes, frères Benoît et Jean, prêtres, moines de notre maison, que du cloître de Sainte-Marie, en Russie, nous faisons passer en Irlande, pour y demeurer; et nous sommes forcés de faire cela, ô douleur! par l'arrivée inopinée des Tartares, qui sont appelés Ismaélites. Hélas! la mère église gémit et se lamente sur ses fils, serviteurs de Dieu, qui sont dispersés dans les diverses contrées du monde, à cause de ces Tartares qui, survenant tout à coup, sont entrés puissamment par les frontières de l'Orient et ont massacré la plus grande partie des hommes qui habitaient de ce côté. De plus, ils ont dévasté totalement les biens de notre église et les revenus qui servaient à l'entretien des frères, et

l'on dit que quarante-deux ans[1] se sont écoulés depuis qu'ils sont sortis des montagnes, dans lesquelles ils étaient tenus enfermés. S'avançant de ces lieux maudits, à ce que nous croyons, en dévastant, comme des bêtes féroces, les provinces d'Asie, ils ont égorgé inhumainement quatre rois, ainsi que les principaux hommes de la même terre; ils ont fait périr aussi le roi de Cappadoce, qui était très-puissant, le roi de Perse avec ses tributaires (?), et semblablement vingt-cinq ducs très-puissants en Russie, et ils ont tué en un seul jour, comme en un moment, le duc de Pologne Henri [2], de pieuse mémoire, avec quarante mille hommes. En outre, ils ont mis en fuite le magnifique roi de Hongrie, nommé Béla, trois archevêques, quatre suffragants et soixante-cinq mille hommes. Dans cette même guerre, ils ont blessé mortellement le roi des Colomans [3], frère

[1] Cette assertion n'a point d'importance pour nous; et les contemporains, dans l'ignorance des faits réels, font commencer l'*invasion* des Tartares avec le siècle. Nous n'avons pas besoin de rappeler que ce ne fut qu'en 1206 que Gengis s'érigea en conquérant universel.

[2] Le texte veut sans doute parler de la bataille de Liegnitz : ce qui nous détermine à traduire ainsi l'indication *ducem H. Polemiæ*. En effet, Henri le Barbu, duc de Silésie et de Breslau, tué à Liegnitz, avait retenu le titre de duc de Pologne après la mort de Lezko le Blanc, malgré les prétentions contraires de Conrad, duc de Masovie. Il fut père de Boleslas V, dit le Chaste. (*Voy.* PUFFENDORF, *Introd. à l'Hist. de l'univ*, liv. IV, chap. III, pag. 326, 327.) Koch, au *Tabl. généalog.*, semble donner Boleslas pour fils de Lezko, et placer son avénement à l'année 1227.

[3] C'est-à-dire *Coloman*, roi de Halitsch et de Wolodimir, qui était en effet frère puiné de Bela IV. Il avait été couronné en cette qualité dans

du susdit roi, en sorte qu'il est mort au bout de peu de temps. Ensuite, ils se sont mis en marche vers les confins du noble duché d'Autriche, de la Styrie, de la marche Trévisane, de la Moravie et de la Bohême. Ils ont traversé le Danube sur la glace, le jour de Noël, sont arrivés en grandes forces de l'autre côté du fleuve, et ont dévasté les terres des susdits princes, exterminant toutes choses à l'entour, avec une odieuse férocité, n'épargnant aucun sexe, et commettant impudemment des choses qu'on ne peut répéter. Ils couchent avec leurs femmes dans les églises et changent, ô douleur! les autres lieux consacrés à Dieu en étables pour leurs bêtes de somme. Enfin leur insolence, par la permission de Dieu irrité, inspire un effroi si universel, que les prélats, à savoir les archevêques, les évêques et les abbés, ainsi que les seigneurs et une multitude innombrable d'hommes, s'enfuient devant les chefs de ces barbares effrénés, n'attendant plus rien autre chose que la mort, et que mourant lamentablement, ils deviennent martyrs pour le nom du Christ, et sont associés, à ce que nous croyons, dans la béatitude éternelle, aux moines, aux religieuses, et aux Prêcheurs qui ont été tués. Aussi nous implorons humblement votre charité, afin que vous ouvriez le sein de la miséricorde à ceux qui se réfugieront vers vous. Donné à Vienne, l'an de grâce 1242, la veille des nones de janvier. »

l'année 1214, comme suzerain des princes russes soumis à la Hongrie (*Voy.* KOCH, pag. 308, note 3 et les autorités qu'il cite.)

Vers ce même temps aussi, à cause des terribles rumeurs de cette espèce, on récitait de tous côtés ces vers qui annonçaient l'arrivée de l'Antéchrist :

Quand mille deux cent cinquante années se seront écoulées, après l'enfantement de l'auguste Vierge, alors naîtra l'Antéchrist plein [du souffle] du démon.

Autre lettre. — « A tous les frères tant qu'ils *sont*, *frère* Richard, de l'ordre des Prêcheurs, et Jean, de l'ordre des frères Mineurs, salut. Vous avez appris de diverses personnes diverses rumeurs sur les Tartares maudits. Or, sachez que ce que nous vous écrivons est très-vrai : plût à Dieu que ce fût fausseté ! Les Tartares sont gens robustes, guerriers, puissants en nombre et assez bien armés : ils ont dévasté une vaste étendue de terrain. Sachez qu'entre autres la Russie a été dévastée en grande partie; la ville de Kiow [1] et le château qui se trouvait auprès ont été détruits, après la mort de beaucoup d'hommes. Des fugitifs de cette ville, qui ont cherché principalement un asile en Saxe, nous ont raconté que les Tartares ont assailli cette cité et les fortifications avec trente-deux machines. Ils ont fait la guerre aux Russiens pendant vingt ans. Or, cette année-ci, ils sont venus, avant Pâques, en Pologne, et se sont emparés de villes fort importantes, après avoir tué une foule d'hommes. Henri, duc de Pologne, ayant marché à leur rencontre avec son armée, ils l'ont tué, à ce qu'on pré-

[1] *Riona :* nous lisons *Kowa.*

tend, avec environ dix mille des siens. S'avançant à travers la Pologne, ils ont atteint les confins de l'Allemagne; ensuite, tournant vers la Moravie, ils ont dévasté cette belle province. D'autres Tartares sont allés au-devant d'une armée qui venait à leur rencontre à travers la Hongrie, sont restés vainqueurs, et possèdent maintenant, à ce qu'on assure, la meilleure partie de la Hongrie, dont ils ont chassé le roi. Nous avons appris dernièrement que, de nouveau, six armées de Tartares se sont rassemblées, et dans l'intention, à ce qu'on croit, d'entrer puissamment en Allemagne, dont ils savent que les habitants sont belliqueux. C'est pourquoi l'Allemagne tout entière se prépare au combat en prenant la croix; on s'efforce de fortifier les villes ainsi que les châteaux. Il est donc grandement nécessaire de prier instamment pour la conservation de l'église. En effet, si les Allemands sont vaincus, ce qu'à Dieu ne plaise, nous ne croyons pas qu'aucun chrétien puisse résister aux Tartares. Or, le roi des Allemands [1] et le fils de l'empereur se proposent de partir à la fête de saint Jacques, maintenant prochaine, pour les combattre avec une très-nombreuse chevalerie. Quoique les Tartares passent pour fort nombreux par eux-mêmes,

[1] Il est difficile d'expliquer cette indication si l'on s'en tient au texte; car il ne peut être question de Frédéric II, qui, ne pouvant alors quitter l'Italie, envoya son fils naturel Enzio avec un corps de troupes pour soutenir les efforts qu'allait tenter Conrad. Nous pensons qu'il faudrait lire simplement : *rex Teutonicorum* (c'est-à-dire *Romanorum*) *et filius imperatoris proponit*, en rapportant la phrase à Conrad seul.

il y a encore dans leur armée de détestables chrétiens et des Comans, que nous appelons Walden[1] en allemand. Or, les seigneurs allemands s'étaient rassemblés dans la cité de Mersbourg. Là, ils avaient appris que le roi de Hongrie avait écrit au roi de Bohême qu'ayant rassemblé ses forces et ayant réuni une très-grande armée, il voulait marcher contre les Tartares. Mais il n'a point osé le faire, à cause de la terreur qu'inspirent les Tartares, et cependant il a dit qu'il avait l'intention de se retirer en quelque lieu fortifié près de la mer. Portez-vous bien. »

Autre lettre. — « A tous ceux qui les présentes lettres verront, frère George (?), gardien indigne à Cologne, salut. Que votre charité sache que j'ai reçu des lettres adressées par nos frères au duc de Brabant, sous cette forme : « A l'illustre prince le seigneur Henri, duc de Brabant, frère Jourdain, vice-ministre des frères Mineurs du royaume de Bohême et de Pologne, et frère Adam (?), surveillant de Pinsk et gardien du même lieu, ainsi que le couvent, oraisons humbles et dévouées. Comme la magnifique élévation de votre générosité ne dédaigne pas de s'intéresser par

[1] Nous ne savons si *walden* est plus allemand que *valvem*, que donne le texte. Mais l'intention de la phrase est certainement injurieuse. Or, nous trouvons le terme *gualdana* ou *waldana* usité pour désigner une troupe d'hommes indisciplinés et féroces, quelque chose d'analogue au mot français *ribauds*. (MURATORI, *Antiq. ital.*, tom. II, col. 530.) Sans prétendre soutenir cette hypothèse, nous la croyons plus naturelle que celle qui pourrait établir un rapport d'étymologie entre *valvem* et *valaques* ; de même nous pensons que le mot *mordani*, *mordans*, qui

sa propre bienveillance à tout ce qui peut être agréable à notre ordre, vous en agréez [l'heureux] effet par affection. C'est pourquoi donc, sentant que vous avez le zèle de Dieu et de la chose publique, nous avons jugé à propos de faire savoir, par les présentes, à votre sérénité comment certains barbares, que nous appelons vulgairement Tartares, font, sans crainte, des incursions de tous côtés, à cause de la désunion et de l'incurie des princes et des prélats, et ont anéanti à la pointe de l'épée beaucoup de peuples chrétiens, le très-puissant royaume de Hongrie et cinq duchés de Pologne. Or, après avoir chassé le roi de ladite Hongrie, et avoir tué, avec une foule de soldats, le principal duc de Pologne, qu'ils avaient surpris à l'improviste, ils ont commis d'affreux massacres non-seulement dans les susdites terres, mais encore dans les marches, principalement celles qui dépendent du royaume de Bohême. Dans toutes leurs victoires, ils l'emportent plutôt par la ruse que par la vaillance. En effet, quand ils éprouvent une longue résistance de la part de leurs ennemis, souvent, ou plutôt toujours, ils feignent de fuir, puis, un instant après, reviennent à la charge avec plus d'acharnement : ils combattent sans épargner absolument ni sexe, ni condition, ni âge; profanant les lieux consacrés à Dieu, dormant dans ces mêmes

se trouve plus haut à la pag. 475 est un terme générique qui revient à notre mot *meurtriers*. C'est une corruption du mot danois *mordhern* et du mot tudesque *morthot*, en vieux français *mourdreurs*. (*Voy.* CARPENTIER, *ad verb.*)

lieux avec leurs femmes, attachant leurs chevaux aux tombeaux des saints, abandonnant les chairs des saints aux bêtes de la terre et aux oiseaux du ciel; ils mettent en fuite une multitude d'hommes par la seule terreur de leur nom. Comme donc, par la colère de Dieu, la fraude prospère dans leurs mains, que leur nombre s'augmente de jour en jour, qu'ils se servent pour avant-garde et pour remparts, de ceux qu'ils ont vaincus, qu'ils soumettent et font entrer dans leur alliance une multitude infinie de païens, d'hérétiques et de faux chrétiens, il est à craindre que la chrétienté tout entière ne souffre ruine, à moins que Dieu n'étant apaisé et les fidèles confédérés charitablement dans le lien de la paix, la fureur du Seigneur ne soit détournée, et que par lui les Tartares, satellites du diable, ne soient exterminés de la terre des vivants. C'est pourquoi, bien que le péril soit grand, nous avons jugé à propos d'exhorter cependant en quelques mots votre noblesse, afin que vous et les autres princes et prélats, et tous les orthodoxes et défenseurs de la foi chrétienne, portiez remède, en toute hâte, à des maux si grands et si menaçants, par des oraisons et par des jeûnes, ainsi que par des préparatifs d'armes et d'hommes d'armes; de telle sorte que, garantie par les armes spirituelles et mondaines, la liberté chrétienne puisse respirer et échapper à cette tempête imminente.
« Ceux qu'on appelle les Tartares ont déjà dévasté la grande et la petite Inde, et de plus le royaume de Perse; en Russie, ils ont écrasé soixante-douze princes;

ensuite ils ont désolé la Hongrie, la Pologne, et ont tué le seigneur de cette terre avec une quantité innombrable de son peuple ; avant l'Ascension du Seigneur, ils sont entrés en Moravie, où ils demeurent. En outre, leurs femmes combattent avec des armures et n'épargnent personne ; celle qui combat le mieux est regardée comme la plus désirable; de même que chez nous, celles qui savent le mieux tisser ou coudre, ou celles qui sont les plus belles, sont les plus recherchées. Portez-vous bien. »

NOTES.

Note I. Voir les pages 39 et 422 du volume.

La narration de Jamsilla (*ap. Muratori, Rer. italic.*, tom. VIII) diffère peu de celle de Matt. Pâris, au sujet de la mort du jeune prince Henri ; il rapporte également, sans les partager, les soupçons élevés contre Conrad. Caruso, dans ses mémoires sur l'histoire de son pays, rapporte que, pendant le séjour de Conrad à Melfi, Henri vint de Sicile pour visiter son frère qui lui témoignait une grande amitié, mais qu'il tomba gravement malade, et mourut à San-Felice, château de la Capitanate, sur la fin de décembre 1253, date conforme à celle que donne la chronique de la Cava. Il avait alors douze ans [1]. Les

[1] Caruso, cité par Sarri, *Success. reale nel regno di Sicilia*, dans la collection *degli Autori Siciliani*, tom. IV. Nous n'avons pu retrouver la date authentique de la naissance de Henri. Mais Isabelle d'Angleterre étant morte le 1er décembre 1241, nous pensons que ce jeune prince est l'enfant dont la naissance coûta la vie à sa mère. (*Voy.* la page 235 du cinquième vol. de notre traduction.)

raisons présentées par Raynaldi, contre la mémoire de Conrad, n'ont, à notre avis, aucune valeur. Il paraît toutefois que cette mort imprévue exposa à la haine publique celui que le vulgaire accusait d'avoir été l'instrument du meurtre, et qu'il fut massacré par les Sarrasins de son escorte, au milieu de la confusion qui suivit la mort de Conrad[1].

Innocent IV, comme on l'a vu, s'empara d'une circonstance si favorable à sa politique. Conrad, déjà excommunié, fut cité à comparaître devant le pape pour se justifier des crimes qu'on lui imputait. A la prière du comte de Montfort et de Thomas de Savoie, le jour de la comparution fut prorogé jusqu'à la mi-carême par lettres datées d'Assise, du mois de février 1254. Ce fut alors que Conrad transmit, par procureur, les réponses qui sont données aux additions, sous le n° XXXVI.

Nous traduisons aussi, pour être plus complet, la lettre de Conrad à Henri III, laquelle figure dans le recueil de Baluze[2].

« Nous n'avons pas voulu tout d'abord fatiguer vos oreilles probablement étonnées des bruits que la renommée a répandus, par des nouvelles dont la relation lamentable devait raviver notre tristesse, et, sans aucun doute, altérer le repos de notre cœur. Mais, dans les circonstances présentes, nous n'avons pas non plus choisi la personne d'un messager, parce que, pouvant à peine réprimer en silence l'amertume de notre douleur, nous pensions apaiser plus facilement en vous la violence du chagrin par le remède de notre persuasion. Nous désirons que vous ne soyez pas surpris si un rapport si tardif

[1] *Nec Joannes Maurus divinam severitatem evasit. Tradit enim Frederici, Conradi et Manfredi rerum anonymus scriptor hoc ipso anno* (1254), *conversis rebus, a Sarracenis quos habebat comites fidissimos obtruncatum*. (RAYNALDI, *Annal. eccles.*, tom. XXI.) Mais ce passage lui-même empêche-t-il de supposer que ce personnage a pu être tué pour un motif étranger à la mort de Henri?

[2] *Miscellan.*, *loc. cit.* dans l'édition in-12; tom. 1er, pag. 194, dans l'édition de Lucques, 1761. Baluze l'a extraite de divers manuscrits gardés à la bibliothèque de Colbert.

vous parvient relativement aux choses que nous portons malgré nous à votre connaissance : car, jusqu'ici, nous étions dominé par l'immensité de la douleur causée par cette blessure récente; l'empire de la nature tirait de nos yeux un torrent de larmes, et la tranquillité de notre esprit troublé était si vacillante, que, pour calmer l'incendie qui nous dévorait, nous avions besoin des liqueurs lénitives d'un autre consolateur. Mais maintenant que nous avons donné au deuil le temps qu'exigeait la violence d'un coup si soudain, nous vous annonçons, conformément à des bruits déplorables, la mort lugubre de notre très-cher frère Henri, votre neveu. Or, dans cet horrible événement, quoique notre cœur soit déchiré par cette séparation de la chair, puisque nous nous plaignons d'avoir perdu la plus précieuse partie de nous-même, nous sommes cependant encore plus amèrement troublé de ce qu'au moment où il convient que nous ayons un esprit viril pour soutenir le faix du gouvernement, nous avons été réduit à une mollesse de femme pour pleurer la perte de notre frère. En effet, comme son âge commençait à croître en vertus, et que nous pouvions avec confiance suspendre nos soucis sur ses épaules, la cruauté de la mort, qui moissonne tout sans distinction, a tranché, par une faux trop prompte, la fleur de sa jeunesse, et, se glissant avec l'adresse d'un brigand, s'est jouée trop soudainement des lois de la nature. Mais puisque les forces et les ressources de l'homme sont insuffisantes pour réparer un malheur qui trouve son explication dans les décrets de la Providence et dans la généralité du sort commun, nous songeons à vous présenter affectueusement un motif de consolation à cette douleur dont les cicatrices ne se fermeront pas de si tôt dans notre âme. Que votre dilection ne croie pas que, par là, les liens de notre affinité puissent être relâchés; ils subsisteront dans notre mémoire, puisqu'il vivra avec nous : nous les voyons d'ailleurs affermis dans la personne de Marguerite [1], notre très-chère sœur, qui lui survit, et qui est unie

[1] Le texte dit simplement M. Nous rétablissons le nom d'après Sarri.

au noble homme le marquis de Messine, et nous les trouvons resserrés, grâce à son heureuse fécondité, par les héritiers venus d'elle. C'est pourquoi ayez confiance en nous avec un cœur pur, aussi bien que si notre frère vivait, et s'il y a quelque chose dans nos royaumes qui soit agréable à votre sérénité, ou charme les désirs de votre affection, vous n'avez qu'à nous le faire savoir par vos lettres ou par vos députés, et vos vœux seront exaucés de toute manière. »

Note II. Voir la page 216 du volume.

Matt. Pâris, dans un passage précédent, appelle Manfred *filium naturalem imperatoris, sed legitimatum*. Il revient ici sur ce sujet avec des circonstances si explicites, que nous nous sommes décidé à rechercher ce fait curieux. Quoique dans un pareil travail on ne puisse se flatter d'arriver à faire concorder tous les faits, il nous paraît cependant démontré que Manfred avait le droit de se regarder comme le fils, non-seulement légitimé, mais légitime de Frédéric II, et que ce titre, destiné à appuyer ses prétentions au trône, n'était pas de sa part une assertion mensongère, uniquement inventée pour les besoins de sa politique.

Précisons d'abord autant que possible la descendance de Frédéric II.

Les meilleures autorités consultées par Pirro (*Geneal. reg.*

(*Voy.* son *Tableau généalogique* à la fin du traité cité plus haut.) Au reste, l'existence de cette princesse est confirmée par la lettre officielle de Frédéric II. (*Voy.* le V[e] vol., p. 236.) Le mariage de l'empereur avec Isabelle d'Angleterre produisit quatre enfants : Jordano, né à Ravenne en 1236, et qui mourut en bas âge; Agnès, morte en 1237; Marguerite et Henri. Marguerite ne pouvait guère avoir plus de quinze ans à l'époque de la lettre de Conrad, quoique ce prince parle de sa fécondité, *in hæredes ejus partu gratifico*. A part cette indication, nous ne retrouvons plus ni Marguerite ni ses enfants dans l'histoire, au reste si confuse, de la famille de Frédéric II.

sicil. in Burmann rer. sicul., tom. v) et par Sarri (dans sa *Succession royale*, déjà citée) ne comptent que trois femmes revêtues du titre d'impératrice: Constance d'Aragon, dont il eut Henri, mort en prison [1]; Iolande ou Élisabeth de Brienne, qui lui donna Conrad, roi des Romains, et Isabelle d'Angleterre, dont nous avons nommé les enfants. Parmi les nombreuses maîtresses de Frédéric II, on en trouve trois seulement dont les noms soient bien connus : Rutine, fille d'Othon, comte de Wolfferthausen en Bavière, Mathilde ou plutôt Béatrice, fille du prince d'Antioche, et Bianca Lancia. Il paraît certain que Béatrice fut la mère [2] de Frédéric, appelé d'abord roi de Toscane, puis Frédérie d'Antioche lorsque son père l'eut investi de cette principauté. C'est d'elle aussi que naquit Marguerite (tel est du moins son nom le plus ordinaire), laquelle fut mariée à Albert le Dépravé, landgrave de Thuringe et margrave de Misnie. Bianca donna naissance à Manfred et à Constance, épouse nominale de Vatacès. Celle-ci, après la mort de son mari, se retira à Monteleone, où elle mourut en 1313, et fut enterrée dans l'église de San-Giuseppe. Nous ne retrouvons pas le nom de la mère d'Enzio, mort en prison à Bologne. Enfin, parmi les enfants naturels de Frédéric II, figurent les noms obscurs de Conrad, Richard et Henri, et de quatre filles :

[1] Ce prince, s'étant allié à l'ancienne maison d'Autriche, eut deux fils, Frédéric et Henri, et une fille, Florise, morte en 1222, dans le palais de Palerme. Quelques auteurs lui donnent trois fils, sans parler de Florise.

[2] Telle est du moins l'opinion de Barthélemy de Neocastro (*Histor. sui temporis*). Cet auteur donne pour femme à Frédéric d'Antioche une princesse du nom de Marguerite, dont il aurait eu Conrad d'Antioche et Marguerite, mariée à Berthold de Hohenburg. Sarri indique Rutine de Wolfferthausen comme la mère de Frédéric d'Antioche, et semble même la ranger parmi les épouses de l'empereur; mais il rapporte en note l'opinion de Pirro, qui dit : « Ceux-là ne se trompent pas qui comptent Frédéric d'Antioche parmi les bâtards de l'empereur, puisque sa mère ne fut pas unie en légitime mariage. »

Violante, mariée, en 1259, à Ribursa, comte de Caserta; Stemma, femme du comte de Vintimiglia; Anne, femme de Thomas, comte d'Acerra, et N., femme de Conrad Cajétan.

Dans cette énumération, nous avons suivi l'usage ordinaire, en mettant Bianca au nombre des maîtresses de Frédéric II; mais des renseignements très-authentiques prouvent, comme nous l'avons annoncé, la légitimité de la naissance de Manfred.

Bianca était fille de Bonifazio, châtelain d'Agliano, au comté d'Asti. Célèbre par sa beauté, elle inspira un violent amour à l'empereur, qui l'épousa en grande pompe au lieu même où résidait son père [1]. Le mariage fut célébré par Be-

[1] « *Item superinduxit quamdam filiam Bonifacii Castellani. Ubi est sciendum quod juxta civitatem Astensem per tria milliaria est quoddam castrum dictum Algan, cujus castellanus dictus comes Bonifacius, satis nobilis, genuit tres filias pulcherrimas inter quas una erat virgo pulcherrima nimis. Hanc imperator adamavit et fingens quod Isabella ejus uxor esset defuncta, hanc in uxorem desponsavit et solemnes nuptias celebravit. De qua genuit Manfredum.... Idemque castellanus comes ab imperatore designatus... .* » (*Apud* MURATORI, *Antiq. ital.*, tom. 1, pag. 624.) Le même fait est raconté dans les vers suivants :

Hujus ab Astensi semine mater erat.
Nam quum venisset dictus Federicus Aglanum,
Oppidum ab Astensi non procul urbe situm,
Cujus erat castri dominus Gutuaria (sic) abortus
Stirpe Bonifacius qui fuit inde comes,
Huic que foret summo nata ornatissima forma
Quæque videretur digna puella Jove,
Rex ejus tanto fuit inflammatus amore
Mortuam ut uxorem finxerit esse suam :
Quæ tamen Helisabeh vivens regina Joannis
Unica Jerusalem filia regis erat,
Successura suo genitori, mater et ejus
Conradi de quo mentio facta fuit.
Hoc ficto, sponsam duxit Federicus amatam

rardo, archevêque de Palerme [1]; le châtelain d'Agliano fut élevé au titre de comte, et Frédéric constitua à sa nouvelle épouse un douaire magnifique, comprenant les comtés de Gravina, de Tricarico, de Monte-Scaglioso et l'honneur du mont Sant-Angelo [2]. Cette donation, ainsi que nous l'avons dit (p. 174 du VIIe vol.), fut attribuée plus tard à Manfred lui-même, au mois de septembre 1250, par Frédéric, qui la régularisa et l'augmenta dans son testament. (Décembre même année.)

Nous nous expliquons difficilement pourquoi Antonio d'Asti et l'auteur de la chronique citée par Muratori accusent l'empereur d'avoir trompé Bianca, en lui faisant croire faussement à la mort de l'impératrice Iolande de Brienne. Cette princesse, mariée à Frédéric en 1225, mourut en 1228 [3], et l'empereur n'épousa Isabelle d'Angleterre qu'au mois de juillet 1235. Or, nous n'hésitons pas à placer dans l'intervalle le mariage de Bianca. Nous savons qu'à l'époque où Manfred épousa la fille du comte de Savoie, c'est-à-dire en 1247, il avait quinze ans : ce qui met sa naissance en 1232. De plus, dans le tableau des séjours de Frédéric II, que M. le duc de Luynes a placé en tête de son travail sur les *Diurnali,* on voit que

In Castro Agliani cæcus amore gravi.
Ex qua Manfredum genuit quem deinde Iarenti
Effecit dominum. . . . .

(ANTON. ASTESANI, *Carmen de Variet. fort.*, lib. IV, 2.—*Ap.* MURATORI, *Rerum italic.*, tom. XIV.)

[1] SARRI, pag. 206, cite à cet égard Joann. Cuspinian. et Angel. de Costen. *Stor.* Mss. Il rappelle en cette occasion le passage de Matthieu Pâris.

[2] « *Manfredo concessit comitatum de Gravina, de Tricarico, de Monte Caveoso et honorem Sancti Angeli, quem comitatum imperator ipsius principis matri sponsalium tempore nuptiali donatione fuerat elargitus.* » (Anonym. *Freder. rerum*, cité aussi par Giov. Villani.)

[3] MORÉRY, *Dict. hist.*, art. *Brienne.*

Frédéric résida dans l'Italie supérieure, du mois de janvier au mois d'avril 1252, et que c'est même le seul moment où il ait pu se trouver à Castro-Agliano, dans tout le cours des années 1250, 1251, 1252. D'ailleurs, il est peu probable que l'archevêque de Palerme se soit prêté à une fraude aussi coupable que grossière, qui aurait été promptement divulguée, puisque le mariage ne fut pas tenu secret (*Solemnes nuptias celebravit*). On peut donc supposer qu'Antonio d'Asti, écrivain du quinzième siècle, en reproduisant une tradition bien établie dans son pays, a pu se tromper sur une circonstance accessoire qu'il aurait empruntée à quelque chronique guelfe antérieure.

Il est vrai qu'en raisonnant dans cette hypothèse, que le mariage de Frédéric avec Bianca Lancia eut lieu au commencement de l'année 1252, Frédéric peut être accusé d'avoir épousé Isabelle d'Angleterre, étant déjà marié à une autre. Mais à ses yeux, comme à ceux de ses contemporains, cette violation de la foi jurée ne devait pas avoir la même gravité dès qu'il s'agissait d'une sujette, qui, malgré la noblesse de sa naissance [1], n'avait pas à prétendre au rang d'impératrice. Quoi

[1] La famille des Lancia, établie en Piémont, prétendait descendre des anciens ducs de Bavière, comme on en trouve la preuve dans le passage suivant : « *Ideo ad humilem supplicationem nobilis consanguinei nostri fidelis dilecti Conradi Lancia militis, ad præsens unius ex capitaneis militiæ nostræ, et descendentis ex ducibus Bavariæ, nobis porrectam ut suis majorumque suorum consideratis servitiis bonisque meritis*, etc. » Privilége de Robert, duc d'Apulie. *Regist. des protonot. de Naples*, fol. 527, cité par Sarri. Les *Annales milanaises*, *cap.* 24, *ap.* MURATORI, tom. XVI, parlent en ces termes d'un marquis Lancia : « *Capitanei milanenses cogitaverunt advocare in potestatem Manfredum marchionem Lanziam, ex castro de Incisa, quod est inter Alexandriam et Asti. Iste semper fuit hostis ecclesiæ ; de cujus sorore natus est rex Manfredus Siciliæ.* » Antonio d'Asti, dans son poëme, *lib.* III, 5, donne une étymologie fort romanesque au nom de Lancia, et nous ne nous expliquons pas ce qu'il entend par *ortus Gutuaria ab stirpe*. On trouve quelquefois Bianca appelée *Blanca Lancia Maletta*, et Benvenuto de Saint-Georges la

qu'il en soit, Frédéric II, pendant la maladie qui mit fin à ses jours, reconnut la validité des droits de Bianca. Il fut profondément touché de sa vive douleur et de l'affection qu'elle lui témoignait, et lui promit que, dans le cas où il recouvrerait la santé, elle serait élevée à la dignité impériale [1]. Ainsi le fond de la narration de Matt. Pâris est vrai. Les détails seuls sont erronés, et c'est l'empereur qui, à ses derniers moments, se montre disposé à réaliser le vœu placé, par notre auteur, dans la bouche de Bianca mourante [2].

L'opinion qui admet la légitimité de Manfred repose donc sur des documents très-authentiques. Barthélemy de Neocastro, historien contemporain et officier public, compte Bianca parmi les femmes de l'empereur, et dit : *Nobilis Blanca de domo illorum de Lancea de Lombardia ex quibus* (sic) *suscepti fuerunt inclytus Manfredus et Constantia*. En outre, le testament de l'empereur peut encore servir de preuve à l'appui ; car il n'y fait aucune mention de ses enfants naturels, tandis qu'il assimile exactement Manfred, *filius noster*, à Conrad et à Henri, ses fils légitimes. Seulement Manfred ne vient qu'après eux, et pour leur être substitué en cas de besoin, parce que n'étant pas de sang royal, il n'a pas des droits incontestables à se considérer comme d'une naissance égale à celle de ses frères [3].

désigne sous le nom de *Blanca de Dominabus de Aquasana*. « L'histoire des Lancia, dit M. le duc de Luynes, est si peu certaine, tant de récits divergents sont relatifs à leur généalogie même, que Raumer renonce à les concilier. »

[1] *In consortem imperii te assumam. Chron. Imperat.* conservée en manuscrit à la bibliot. Laurent. de Florence et citée par le savant Raumer, *Gesch. der Hohenst.*, tom. IV.

[2] Nous n'avons pas besoin de rappeler l'invraisemblance de la date. Les mots du texte, *jam circiter viginti annis elapsis*, placeraient le mariage en 1236, puisque le fait est rapporté à l'année 1256. Cette incertitude, du reste, est conforme à celle du renseignement lui-même.

[3] *Voy.* SARRI, *loc. citat.*, p. 258. Raumer indique aussi à cet égard

Note III. Voir les pages 265, 291 du volume.

Le passage de Matt. Pâris que nous annotons ici acquiert plus d'authenticité de ce qu'il dit plus bas (p. 636 de notre édition) tenir de la bouche même de Henri III les noms des seigneurs d'Allemagne, *maximi ad quorum nutum pendet electio*. Bien qu'on ignorât en Angleterre les négociations secrètes qui avaient pour but l'élection d'Alphonse, roi de Castille[1], on ne peut croire que l'archevêque de Cologne et les autres députés allemands (à qui l'on doit très-probablement rapporter cette énumération) aient attribué le droit d'élection à des princes qui ne l'auraient pas réellement possédé. Les noms bizarres de *marquis de Miche*, de *duc de Melay*, prouvent uniquement l'ignorance ou l'inattention des copistes, et l'indication de dix-sept princes électeurs en 1257 subsiste comme un fait remarquable. Il nous semble même qu'on peut inférer des termes dont se sert Matt. Pâris, que ces princes n'étaient pas les seuls à qui appartînt le droit d'élire, mais seulement les principaux.

Aussi ce passage, à notre avis, vient s'ajouter à tous ceux qui militent contre l'opinion de quelques écrivains ecclésiastiques, lesquels, malgré l'autorité des anciens jurisconsultes

Nuova Raccolta, v, 30, et un *Traité de l'abbé Jean du Mont-Cassin*.

[1] Ce que dit notre auteur de l'opposition témoignée par les Français contre l'élection de Richard de Cornouailles, est parfaitement vraisemblable et jette un grand jour sur la position politique de la France. (*Voy.* sur l'élection du roi de Castille, MARIANA, *de Reb. hispan.*, lib. XIII, *cap.* 10, et SCHANNAT. *Hist. de l'évêché de Worms*, tom. III, pag. 378.) Arnold, archevêque de Trèves, après avoir interdit à ses rivaux l'entrée de Francfort, y proclama Alphonse empereur, le 1er avril 1257, jour de Pâques Fleuries.

allemands, prétendent que l'institution du collége septenaire des électeurs remonte au règne de Othon III, ou à la mort de Lothaire II. Les premières élections se faisaient en plein champ et en campant, comme on le voit dans la vie de Conrad le Salique (*ap.* PISTORIUM, tom. I, p. 465). Cette multitude de suffrages ne tarda pas à être limitée; mais, sous le règne de l'empereur Henri VI, le nombre des électeurs s'élevait encore à cinquante-deux (*Chronic. maj. Belg.* d'après *Joan. mon.*. p. 205). Dans l'élection litigieuse d'Othon de Saxe et de Philippe de Souabe, huit princes d'empire figurent du côté du premier, seize autres du côté du second[1]. En vain Baronius s'est emparé du prétendu décret d'Innocent IV au concile de Lyon, dans lequel il est question de sept électeurs : quatre laïques et trois ecclésiastiques. Nous avons eu occasion de faire remarquer l'incohérence de ce document, et même de révoquer en doute son authenticité (tom. VI, p. 116, 117 de notre traduction, notes). Tout au plus pourrait-on s'autoriser de ces mots d'Innocent III dans son *Registrum de negotio imperii*, p. 700 : *Principes ad quos principaliter pertinet imperatoris electio.* Ce qui prouverait seulement, comme le dit Koch, que

[1] *Voy.* OTHON DE SAINT-BLAISE, continuateur d'Othon de Frisingue, et GODEFROI DE SAINT-PANTALÉON, *ap.* FREHERUM, t. I, p. 263. — Les électeurs des deux partis écrivirent au pape Innocent III, et les partisans d'Othon signèrent ainsi : « Nous princes, etc., avons élu et signé, à savoir; Adolphe, archevêque de Cologne; Bernard, évêque de Paderborn; Thietmar, évêque de Minden; Witikind, abbé de Corbie sur le Weser; Girard, abbé de Thuits; Héribert, abbé de Verden; Henri, duc de Lothier et Brabant; Henri, comte de Cuyk. Dans les lettres des partisans de Philippe, on lit les noms des archevêques de Magdebourg et de Besançon, des évêques de Ratisbonne, de Frisingue, d'Augsbourg, de Constance, de Hildesheim, des abbés de Fulde, de Hésuald et de Tergent, du roi de Bohême, du duc de Saxe, du duc de Bavière, du duc d'Autriche, du duc de Moravie, du marquis de Ravensberg. (*Voy.* aussi, dans ARNOULD DE LUBECK; les détails relatifs à la seconde élection d'Othon IV, après la mort de Philippe.)

les grands officiers de la couronne n'avaient alors que la principale influence dans les élections dont la direction leur appartenait. D'ailleurs nous avons, avant comme après le concile de Lyon, des pièces diplomatiques qui témoignent qu'il n'y avait encore à cet égard rien de fixe ni de reconnu en droit. Le décret d'élection de Conrad, fils de Frédéric II, à Vienne, au mois de janvier 1237, donne les noms de Sigefroi, archevêque de Mayence; de Thierry, archevêque de Trèves; de Bérard, archevêque de Cologne ; de Gerbert, évêque de Bamberg; de Sigefroi, évêque de Ratisbonne, chancelier de la cour impériale; des évêques de Frisingue et de Paderborn[1]; d'Othon, comte palatin du Rhin et duc de Bavière; de Wenceslas, roi de Bohême; de Henri, landgrave de Thuringe, et de Berthold, duc de Carinthie, *principes qui circa hæc Romani senatoris* (*senatus?*)[2] *locum accepimus, patresque et imperii lumina reputamur*. (Frances. Pippin. *Chronic.*, lib. III, *ap.* MURATORI, *Rerum italic.*, tom. IX.) Outre les onze princes qui déclarent ici avoir élu Conrad, une foule d'autres assistèrent à l'assemblée; mais ils ne paraissent pas avoir pris part à l'élection : *Interfuerunt similiter... patriarcha Aquilegensis et alii quamplurimi*. Henri Raspon, le compétiteur de Frédéric II, fut nommé par sept électeurs, il est vrai, mais tous

[1] Le texte dit *Pataviensis*, *de Padoue* ; mais cette leçon nous semble inadmissible. Il est peu vraisemblable qu'un prélat italien ait figuré dans cette élection, tandis que l'évêque de Paderborn est souvent nommé dans les actes de même nature. Nous proposons donc *Paterbiensis* ou quelque correction semblable.

[2] On sait l'origine plus fastueuse que réelle du titre de *roi des Romains*. Cette prétention, qui remontait si haut, vécut longtemps encore. Au quatorzième siècle, le tribun Rienzi, citant à son tribunal Charles de Bohême et Louis de Bavière, s'écriait à haute voix : « Nous ordonnons à tous les électeurs d'Allemagne de nous informer sur quel prétexte ils ont usurpé le droit inaliénable du peuple romain, qui est l'ancien et légitime souverain de l'empire. » (GIBBON, tom. XIII de la traduct., p. 245, d'après Hocsemius.)

ecclésiastiques : c'étaient les archevêques de Mayence, de Cologne, de Trèves et de Brême ; les évêques de Metz, de Strasbourg et de Spire : ce qui lui avait fait donner le nom de *roi des prêtres*. Trithemius avance sans fondement que les sept électeurs (et il veut parler des princes désignés plus tard sous ce titre) nommèrent seuls Guillaume de Hollande. Cette assertion est complétement démentie par une lettre d'Innocent IV, citée par Pertz, *Mon. Germ. Hist.*, tom. IV, p. 564 (année 1247). Elle est adressée, en remercîment de l'élection de Guillaume, aux archevêques de Mayence, de Cologne, de Trèves, de Brême, aux évêques de Wurtzbourg, de Strasbourg, de Munster, de Spire, au duc de Brabant, au comte de Gueldres, au comte de Los.

La première mention du nombre septenaire des électeurs, dit Koch, se trouve dans une lettre d'Alexandre IV, écrite en 1257, relative à la double élection de Richard de Cornouailles et d'Alphonse de Castille : *Principes vocem in hujusmodi electione habentes qui sunt septem numero*. (LEIBNITZ, *Cod. jur. gent. diplom., Prodrom.*, p. 14.) Mais cette même lettre reconnaît cependant le droit des autres princes à être admis à l'élection, et les passages de Matth. Pâris et de Henri Stero sont là pour prouver qu'ils exerçaient ce droit dans toute sa plénitude. Il est même très-probable que les princes allemands refusèrent, dès le principe, de reconnaître la prétention qu'avaient les papes de limiter leur nombre [1]. L'abandon successif des droits électo-

[1] MANSI, dans ses notes sur Raynaldi, *Annal. eccles.*, tom. XII, cite une lettre d'Urbain IV, successeur d'Alexandre IV (relatée par Pagi, n° XIII), laquelle semble établir que depuis longtemps l'élection était réduite à sept voix : *Atque ita servatum à tempore cujus non extat memoria*. Mansi en conclut que le nombre des électeurs avait été limité à sept dans le concile de Lyon ou même auparavant, mais que les princes, supportant avec peine cette diminution de leur pouvoir, s'attribuaient toujours le droit d'élire. Mais, dans une pareille question, on ne peut rien préjuger des lettres pontificales, tant qu'on ne trouve pas le fait qu'elles tendent à consacrer, admis et pratiqué en Allemagne.

raux tint surtout à des causes étrangères à la politique romaine, mais dont elle profita. L'anarchie toujours croissante de l'empire, le peu de sûreté des fleuves et des routes, la prépondérance des grands officiers, firent nécessairement déserter peu à peu les élections par les princes inférieurs. En même temps « les papes ne négligèrent rien pour revendiquer, en faveur des seuls grands officiers de la couronne, le droit d'élire. Une grande assemblée électorale prêtait moins à l'influence des pontifes que celle de sept électeurs, dont trois, en qualité d'ecclésiastiques, leur étaient plus particulièrement dévoués. » (KOCH, *Tabl. des révol.*, Périod. IV, p. 229.)

Toutefois nous ne partageons pas l'opinion de cet auteur, qui incline à penser que l'élection de Rodolphe de Habsbourg, en 1273, fut la première qui se fit par les sept électeurs à l'exclusion des autres princes. Il s'appuie sur une décision de Grégoire X, conçue du reste en termes vagues[1] et qui ne prouve qu'une prétention toujours en désaccord avec les faits. Car, si nous voulions faire le dépouillement des chroniques et des pièces diplomatiques, en ce qui touche à l'élection des empereurs, depuis Rodolphe jusqu'à Charles IV inclusivement[2], comme nous l'avons fait pour l'époque antérieure à 1273, nous trouverions la même confusion, le même défaut de règle fixe, quant au nombre et à la qualité des électeurs. Ce fut pour faire cesser cet état de choses, dont lui-même avait éprouvé les fâcheux effets, que Charles IV promulgua la bulle d'or en 1356, et nous regardons cette constitution comme le premier acte reconnu, qui restreignit en réalité le droit d'élire aux sept

[1] « *Gregorius X... inito concilio, præcepit principibus Alemaniæ, electoribus duntaxat, ut de Romanorum rege, sicut sua ab antiqua et approbata consuetudine intererat, providerent.* » (*Fragm. Urstisian.* p. 93.)

[2] (*Voyez* en particulier Eberhard de Ratisbonne, *ap.* H. CANIS., *Antiq. lect.*, tom. I, et ALBERT DE STRASBOURG, *Collect. Urstisian.*)

grands officiers de la couronne[1], et détermina invariablement leurs attributions.

[1] Hallam (*Hist. de l'Europ. au moyen âge*) discute cette question sans se prononcer, et en fait seulement ressortir les incertitudes. Nous nous sommes principalement dirigé, dans nos recherches, d'après le *Traité de l'élection de l'empereur* (Anonyme; Amsterdam et Paris, 1741).

FIN DES NOTES.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

SUITE DE HENRI III.

	Pages.	Ann.
Henri III passe l'hiver en Gascogne. — Henri de Lexinton est élu évêque de Lincoln. — Apparition merveilleuse dans les nuages. — Lettre trompeuse envoyée par le roi au parlement. — Des Sarrasins convertis arrivent en France pour se faire baptiser. — Des hommes inconnus abordent à Berwick et se retirent sans être inquiétés. — Sédition à Bayonne. — Mort de Jean Hansard. — Longue durée de l'hiver.	1	1254
Réformes du pape. — Songe effrayant d'Innocent IV. — Défaite de l'armée du pape. — Confirmation de l'évêque de Lincoln. — Mort de l'évêque de Carlisle. — Mort de Guillaume, comte de Ferrières. — Faits divers.	10	
Haine des Siciliens contre Henri, fils de Frédéric. — Guerre sanglante sur les frontières de la Flandre. — Louis IX se dispose à revenir de Terre-Sainte. — Détails sur les causes de la guerre de Flandre. — Les d'Avesnes et les Dampierre. — Impudicité et cruauté de Marguerite. — Détails sur les prisonniers et les morts du combat précédent. — Énumération des princes qui prirent part à la guerre de Flandre. — Atroces paroles de la comtesse Marguerite.	16	
Assemblée des seigneurs anglais à Londres. — Souffrances des juifs. — Discours de leur grand pontife. — Guerre entre les Français et les Allemands. — Consécration de l'évêque de Lincoln. — Punition injuste infligée à quel-		

Ann. Pages.

1254 ques auxiliaires gallois. — Révocation d'un inique jugement contre la liberté de la maison de Saint-Albans. — Lettres à ce sujet. — Sanction des libertés de Saint-Albans. 26

Lettres trompeuses du roi au sujet de la Gascogne. — Privilége accordé à l'abbé de Westminster. — La reine d'Angleterre se prépare à passer la mer.—Elle s'embarque malgré les ordres du roi. — Mort de Henri, fils de l'empereur Frédéric. — Discorde entre le pape et Conrad, roi des Romains. 33

Le roi refuse d'observer les chartes si souvent promises et jurées. — Édouard, fils du roi d'Angleterre, épouse la sœur du roi d'Espagne. — Le roi aspire au dixième qui lui avait été accordé. — L'évêque de Norwich se rend à Saint-Albans pour lever le dixième. — Débordement extraordinaire de la mer Baltique. — Le roi de France revient dans son royaume. 40

Mort de Hugues, évêque d'Ély. — Coup de tonnerre miraculeux. — Thomas de Vieux-Pont est élu évêque de Carlisle. — Plusieurs seigneurs grecs se rendent à la cour romaine. 48

Le pape offre le royaume de Sicile au roi d'Angleterre. — État des négociations. — Mort de Conrad, roi de Sicile. —Joie du pape à cette nouvelle.—Deux moines de Saint-Albans sont envoyés à Rome.—Stérilité de la terre, causée par une inondation de la mer.—Le comte de Warvick et plusieurs seigneurs anglais sont pris dans la ville de Pons en Poitou. — Mort de Guillaume de Canteloup. 51

Enquête ordonnée relativement aux manoirs des religieux et aux revenus des domaines. — Guillaume de Kilkenny est élu évêque d'Ély. — Faits divers. — Le roi de France refuse toute consolation. — Quelques abbés de l'ordre Noir deviennent les justiciers du roi d'Angleterre. — Le roi paye ses dettes avec les biens des abbayes vacantes.— Il demande à traverser la France.—La comtesse de Cornouailles passe la mer pour visiter ses sœurs. 62

L'élu à Winchester opprime ses moines. — Dispersion de la communauté. — Le roi d'Angleterre s'engage inconsidérément lui et son royaume envers le pape.— Mort du pape Innocent IV. — Un cardinal assiste en songe à

Pag. Ann.

la damnation du défunt. — Alexandre IV est élu pape. — Les Romains veulent détruire Lucera.— Siége inutile de cette ville. 67 1254

Le roi d'Angleterre fait transférer le corps de sa mère dans l'église de Fontevrault. — Il se rend à Pontigny pour y prier.— Il obtient de traverser la France pour retourner en Angleterre.—Honneurs qu'on lui rend dans la France entière. — Le roi de France va à sa rencontre jusqu'à Chartres. — Henri III est reçu à Paris par l'université et logé dans le Vieux-Temple. 77

Le roi d'Angleterre fait préparer un festin pour les pauvres. — Il visite les lieux saints de Paris. — Les deux rois et leur suite dînent ensemble. — Splendeur de ce festin. — Seigneurs qui assistaient à ce repas. — Le roi d'Angleterre se montre au peuple parisien. — Entretien secret entre les deux rois.— Départ de Henri III.— Coup d'œil sur l'année 1254. 82

Le roi d'Angleterre attend à Boulogne un vent favorable. — Mort de Pierre Chaceporc. — Henri III revient en Angleterre.—Il confie le sceau royal à Henri de Wengham. — Présent des habitants de Londres méprisé par le roi. — Ceux-ci s'efforcent de plaire au roi par un nouveau présent. — Le roi, pour un léger motif, exige trois mille marcs des habitants de Londres. — Mort d'Arnauld du Bois. — Les juifs sont dépouillés de leurs richesses. — Faits divers. — Riches présents envoyés au roi d'Angleterre par le roi et la reine de France. 90 1255

Le roi se rend à Saint-Albans. — Punition d'un parricide. — Miracles opérés à Lincoln sur la tombe de l'évêque Robert. — Vision terrible du pape Alexandre, au sujet d'Innocent IV. — Guillaume de Hollande et Jean d'Avesnes recherchent l'alliance du roi d'Angleterre. 98

Grand parlement tenu à Londres. — Intempérie de l'air pendant la durée du parlement. — Mort de Gaultier de Gray, archevêque d'York. — Le corps de l'archevêque est transporté et enseveli à York. — Sécheresse excessive. — Miracles opérés dans les églises de Lincoln et de Chicester.—Cassation de Guillaume le Loup, archidiacre de Lincoln. 104

Destruction de l'armée du pape. — Trahison du marquis

Ann.		Pages
1255	Berthold. — Plaintes et lamentations sur les iniquités de la cour romaine. — Renouvellement de la sentence relative à l'observation de la grande charte. — Accusations intentées à Robert de Ros et à Jean de Bailleul, régents d'Écosse. — Mort de Regnaud de Bath, médecin de la jeune reine d'Écosse.	110
	Appauvrissement de quelques églises d'Angleterre. — Eclipse totale de lune. — Mort de Guarin de Muntcheinsil. — Faits divers. — Le roi, excité par les plaintes de sa fille, se rend en Écosse. — Il envoie le comte de Glocester et Jean Mansel au château d'Édimbourg. — Fuite de Robert de Ros. — Discorde entre l'université de Paris et les frères Prêcheurs. — Jean de Bailleul fait la paix avec le roi, moyennant une somme d'argent. — Le roi revient d'Écosse. — Il enlève un trésor déposé dans l'église de Durham. — Guillaume de Kilkenny est consacré évêque d'Ély.	117
	L'élu à Tolède se rend à Londres. — Le fils du roi de France épouse la fille du roi de Castille. — Dépenses considérables du roi d'Angleterre. — Pernicieux conseil donné au pape par l'évêque de Héreford.	127
	L'épouse d'Édouard aborde à Douvres. — État déplorable du royaume d'Angleterre. — Edmond, fils du roi d'Angleterre, est investi du royaume de Sicile. — Le roi empêche l'élection de l'archevêque d'York. — Persécution contre les juifs à cause d'un enfant qu'ils avaient crucifié à Lincoln. — Dix-huit juifs sont traînés au gibet et pendus.	133
	Rustand envoyé par le pape se rend en Angleterre. — Parlement tenu à Westminster au sujet de la mission de Rustand.—Rustand fait prêcher la croisade contre Manfred. —Trêve conclue en Terre-Sainte.	143
	Le nouvel archevêque d'York est repoussé par le roi. — Jean de Gray se retire de la cour. — Mandat inique du pape obtenu par l'évêque de Héreford. — Assemblée tenue à Londres par les prélats d'Angleterre. — L'évêque de Héreford et ses partisans s'efforcent de faire naître le schisme entre les prélats.	147
	Édouard revient de Gascogne. — Rétablissement de la paix entre l'évêque de Durham et Jean de Bailleul. — Prospé	

Pages. Ann.

rité du collége des Cisterciens à Paris. — Mort du cardinal Gilles l'Espagnol.— Fausses nouvelles répandues par Rustand. — Colère du comte Maréchal contre le roi. — Mort de l'archevêque de Dublin. 154 1255

De nouveaux partisans s'attachent à Manfred. — Seconde réunion des prélats devant Rustand. — L'élu à Tolède et l'évêque de Bologne quittent l'Angleterre. — Paroles insolentes de Rustand.— Dissension entre l'évêque de Bath et l'abbé de Glastonbury.—Récapitulation des principaux morts. — Coup d'œil sur l'année 1255. 159

Le roi célèbre à Winchester les fêtes de Noël.— Éclipse de soleil. — Les prélats anglais n'osent murmurer contre Rustand. — Ils se décident à envoyer une ambassade à la cour romaine. — Exhibition de la charte du roi Jean, qu'Innocent III avait confirmée. — Manque de confiance des prélats dans la justice du pape. — Mort de l'archidiacre de Richemont et de l'évêque de Salisbury. 167 1256

L'archevêque de Cantorbéry opprime l'église de Rochester. — L'intervention des Mineurs, dans l'affaire des juifs de Lincoln, est mal interprétée par le peuple. — Le sénateur de Rome est jeté dans les fers. — Le roi de France tient un parlement général.— Guerre au sujet de la captivité de Thomas de Savoie. — Jean de Darlington est appelé au conseil du roi d'Angleterre. — Le roi ceint le baudrier militaire au roi de Man. — Guillaume de Hollande est tué par les Frisons. — Mort de la comtesse de Warenne. 178

Guillaume de Hortune et Guillaume de Saint-Édouard, moines de Saint-Albans, sont envoyés à Rome.—Lettres du pape à l'abbé de Saint-Albans.— Les juifs prisonniers sont mis en liberté. — Assemblée des évêques d'Angleterre à Londres. 187

Rustand convoque à Reading les abbés de Cîteaux.—L'abbé de Waredon est forcé d'implorer la merci du roi d'Angleterre. — Lettre du pape en faveur de l'ordre de Cîteaux.— Interdiction de l'accès des ports. — Tournoi célébré à Blithe. — Lettres déprécatoires du pape pour l'ordre de Cîteaux. —L'engagement pécuniaire contracté au nom des prélats est modifié. — Grand attiédissement de la dévotion qu'on portait au pape. 190

Ann. Pages.

1256 Faits divers. — Paix entre les Français, les Allemands et les Flamands. — Grande tempête. — Statut décrété à Saint-Albans en mémoire du roi Offa. — Attachement du roi Offa pour le monastère de Saint-Albans. — Troubles à Rome, au sujet de la captivité de Brancaléon. — Combat qui a lieu à la foire de Saint-Botulph. 199

Le pape écrit au roi et à la reine d'Angleterre, au sujet des affaires de Savoie. — L'abbé d'Abingdon étant tombé dans une maladie de langueur, le couvent obtient du roi la permission de lui élire un successeur. — Jean de Dive se rend en Angleterre par ordre du pape.— Le prieur de Winchester est affermi dans son intrusion. 207

Les habitants de Londres sont grevés d'un nouvel impôt.— — Pillage des biens de Robert de Ros. — Paix entre les abbés de Saint-Albans et de Westminster. — Sewal est consacré archevêque d'York. — Réconciliation entre l'évêque d'Ély et l'abbé de Ramsey. — Scandale causé à Londres dans la maison de la Sainte-Trinité. 212

Manfred est reconnu fils légitime de l'empereur Frédéric. — Brancaléon est mis en liberté.— Arrivée en Angleterre du roi et de la reine d'Écosse. — Le roi d'Angleterre va à leur rencontre. — Riches présents du roi d'Angleterre à Saint-Albans. — Festin magnifique offert par Jean Mansel à Henri III et à son gendre. 216

Le frère du roi d'Espagne, proscrit de son pays, se rend en Angleterre. — La ville d'Huntingdon est concédée au roi d'Écosse. — Le prieur de Winchester, expulsé, fait de grands présents au pape. — Crime affreux commis par le vicomte de Northampton. 221

Lettre inique du pape au sujet de la contribution imposée aux prélats. — Les deux couvents de Durham et de Giseburn refusent de consentir à cette servitude. — Jean de Gatesdène est envoyé au roi de Castille qui menace d'envahir la Gascogne. — Le doyen d'York est remplacé par ruse.— Les moines de Cîteaux sont obligés de payer un impôt. — Mort de plusieurs évêques. 229

Déclaration du roi dans l'échiquier au sujet de la perception des impôts. — Le prieur d'Ély est élu évêque de cette même église. — L'église de Saint-Albans est mise en interdit.— Scandale causé dans le couvent de Glastonbury.

— Les archevêques de Dublin et d'York sont affermis dans leurs évêchés. — L'évêque de Héreford lève à son profit le dixième. — La cour romaine confirme l'intrusion d'André dans le prieuré de Winchester. 239 1256

L'archevêque de Cantorbéry revient d'Italie en Angleterre. — Les Gallois opprimés s'efforcent de reconquérir leur liberté. — Brigandages commis par l'escorte d'Édouard. — Arrêt arbitraire du roi. — Enquête ordonnée sur les poids et mesures. — Emprunts nouveaux et onéreux contractés par le roi. 244

Déposition d'Étienne de Lexinton, abbé de Clairvaux. — Les Gallois refusent de renoncer à la guerre. — Insolence d'Édouard et de son escorte. — Députation de l'université de Paris envoyée à Rome, au sujet de l'Évangile éternel. — Ouvriers tués ou blessés par une explosion souterraine. — Coup d'œil sur l'année 1256. 249

Le comte Richard est élu roi d'Allemagne. — Délibération à Londres. — Acceptation du comte. — Cause de son élection. — Noms des grands d'Allemagne. — Le comte Richard envoie des affidés en Allemagne pour reconnaître les intentions des seigneurs. — Les Français, jaloux des Allemands, tendent des embûches aux députés. — Motifs de consolation pour les Français. — Le roi de France parcourt la Normandie et les frontières de son royaume. — Pairs ecclésiastiques de France. — Pairs laïques. — Grande inondation de pluies et coup de tonnerre pendant l'hiver. 258 1257

Évaluation du trésor du comte Richard. — Découverte du tombeau de saint Albans dans l'église de l'abbaye. — Années écoulées depuis la passion du martyr saint Albans. — Mort de plusieurs seigneurs — Les abbés de Cîteaux sont convoqués par un édit du roi. — Morts diverses. 268

Le roi refuse d'admettre l'évêque élu à Ély. — Faits divers. — Nouvel ordre de frères. — Un citoyen de Brescia succède au sénateur Brancaléon. — Roger de Meulan est élu évêque de Coventry. — Les Gallois augmentent en nombre et en force. — Arrivée de l'archevêque de Messine. — Pouvoirs dont il est revêtu. — Lettre du pape au roi. — Mort de plusieurs nobles et prélats. 272

Ann. | | Pages.
1257 Baudouin, comte de Devon, épouse une Savoyarde. — Le roi offre de nombreux présents à saint Albans. — Noms des saints rois d'Angleterre. — Troubles dans l'université d'Oxford. — L'abbé de Westminster revient de la cour romaine. — Pillage des biens de l'évêché d'Ély. — L'élu à Ély se rend à Rome. — Miracles opérés sur le mausolée de saint Albans. 279

Faits divers. — Nouvel ordre de moines. — Mort de Marguerite, sœur du bienheureux Edmond. — Grand parlement à Londres. — Le comte Richard se prépare à partir. — L'archevêque de Cantorbéry est cité à Rome pour répondre aux plaintes de l'évêque de Rochester. — Maladie de l'évêque de Héreford. — Le roi demande un subside pour son fils Edmond. 285

Accord entre l'intrus au doyenné d'York et l'église de cette ville. — Arrivée en Angleterre de l'archevêque de Cologne. — Le pape ordonne à l'abbé de Saint-Albans de pourvoir un certain Italien d'un bénéfice convenable. — Plusieurs grands d'Allemagne font hommage au comte Richard. — Le roi de France met des garnisons dans les châteaux de Normandie. — Somme des folles dépenses du roi. — Départ de l'archevêque de Cologne. 290

Préparatifs de départ du comte Richard. — Son escorte souffre de la disette. — Cassation de l'inique jugement rendu par Henri de la Mare contre l'abbaye de Saint-Albans. — Lettre accordée par le comte Richard à l'abbé de Saint-Albans. — Extorsion exercée sur le droit de change. — Le comte Richard part pour l'Allemagne. — Le temple de Mahomet à la Mecque est consumé par un terrible incendie. — Phénomène naturel. — Les frères de Bethléem obtiennent la permission de s'établir à Cambrige. 294

L'archevêque de Cantorbéry convoque les prélats de son diocèse. — Mort de Catherine, fille du roi. — Plaintes de l'évêque de Rochester à Rome. — Attaques des Gallois contre les Anglais. — Découverte des ossements de Malcolm, roi d'Écosse. — Dissension entre le comte de Leicester et Guillaume de Valence. — Les moines de Durham sont absous de l'interdit. 300

L'élu à Ély est cassé. — Désintéressement de Henri de

Pag. Ann.

Wengham. — Le roi de France fait fortifier la Normandie. — Les prélats d'Angleterre accordent au roi, mais sous condition, une grande somme d'argent. — Mort de Gaultier, évêque de Norwich. — Nouveau statut dressé à Rome au sujet des abbés exempts. 304 1257

Le roi d'Angleterre prépare une expédition contre les Gallois. — Le comte Richard aborde en Allemagne. — Il est couronné roi d'Allemagne. — Il institue Jean d'Avesnes pour son sénéchal.— Discorde entre les moines de Winchester et ceux de Glastonbury.— Morts diverses.—Faits divers. — Maladie du roi. — L'écuyer de Guillaume de Valence est massacré par le peuple de Londres. — La châsse de saint Albans, portée en procession, fait cesser la pluie. 310

Retraite de l'université de Paris.— Irruptions dangereuses des Gallois.—Exhortation belliqueuse de leur chef Léolin. —Maladie de l'évêque de Héreford.—Rustand est accusé devant le pape. — Le roi s'approche de Chester avec son armée. — Simon de Wanton est confirmé évêque de Norwich. 317

Le roi d'Angleterre perd l'affection du roi d'Espagne. — Il rentre sans gloire en Angleterre. — Députés solennels envoyés au roi de France pour recouvrer les droits du roi d'Angleterre. — Mort de Nicolas de Fernham, ancien évêque de Durham. — Discorde entre les rois de Danemark et de Norwége. — Déposition d'Étienne de Lexinton, abbé de Clairvaux. 323

Nouveau statut par lequel tout élu doit se rendre à Rome en personne. — Henri, fils du roi d'Allemagne, se rend en Angleterre.— L'archevêque d'York est excommunié. — La reine se rend à Saint-Albans.— Fécondité de Béatrice, comtesse de Provence. — Progrès des Tartares en Orient. — Ils détruisent les Assassins. — Pierre d'Orival succède à Hurtold, conseiller du roi. 327

Les grands d'Écosse prennent la tutelle de leur roi.—Combats entre Jacques d'Audeley et les Gallois. — Le roi d'Espagne prétend avoir été élu roi d'Allemagne avant Richard. — Il écrit au roi d'Angleterre pour réclamer son appui. — Députés solennels envoyés en France. —

Ann.		Pages.
1258	Frontières du pays de Galles réduites en désert. — Coup d'œil sur l'année 1257.	332
	Le roi célèbre à Londres les fêtes de Noël. — Retour de l'évêque d'Ély et de l'abbé de Saint-Edmond. — Sédition élevée à Rome. — Mort de Guillaume Heiron, vicomte de Northumberland. — Grave accusation contre quelques citoyens de Londres. — Mort de Jean d'Avesnes. — Cruauté des Gallois.	340
	Le pape s'humilie devant le sénateur Brancaléon. — Colère du pape contre le roi d'Angleterre. — Retour de Rustand en Angleterre. — Consécration de trois évêques à Cantorbéry. — Accord sur les vivres et les dettes entre l'abbé et le couvent de Saint-Albans. — Charte pour la confirmation de cet accord. — Noms des témoins les plus illustres.	344
	Retour de Rustand de la cour romaine. — Herlot, nonce du pape, arrive en Angleterre. — Des vaisseaux chargés de froment abordent en Angleterre. — Étonnante disposition de l'atmosphère. — Prospérité de Richard, roi d'Allemagne. — Thomas de Savoie se rend en Angleterre. — Punition infligée aux citoyens de Londres.	354
	Expiration de la trêve entre les Anglais et les Gallois. — Convocation de la chevalerie d'Angleterre contre les Gallois. — Parlement tenu à Londres. — Faits divers. — L'évêque de Héreford est atteint de la gale. — Édouard abandonne ses manoirs à Guillaume de Valence. — Mansuétus, frère Mineur envoyé par le pape, arrive en Angleterre. — Réponse faite au roi dans le parlement. — Négociations au sujet de l'Apulie.	358
	Le pape trompe le roi d'Angleterre. — Les seigneurs refusent de l'argent au roi. — Simon Passelève est envoyé à plusieurs prélats pour leur extorquer de l'argent. — Il se rend à Saint-Albans. — Sa discussion avec le chapitre. Il cherche par ses mensonges à tromper plusieurs abbés. — Des frères Mineurs entrent de force dans la ville de Saint Edmond. — Continuation du parlement.	366
	Funeste état de l'atmosphère. — Députés envoyés solennellement au roi de France. — Jean Mansel fonde une	

	Pages.	Ann.
maison de religieux. — Mort de Sewal, archevêque d'York. — Faits et paroles de cet archevêque au moment de la mort. — Miracle de l'eau changée en vin.	378	1258
Famine en Angleterre. — Inondation. — Lettres du roi d'Espagne au roi d'Allemagne. — Décision du pape. — Succès de Richard. — L'abbé de Saint-Edmond revient de la cour de Rome.	384	1258
ADDITIONS.	388	
NOTES.	491	

FIN DE LA TABLE.



